

# **CAHIERS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 1989-1990**

**1** PROGRAMMES ET COURS DE DIPLÔME  
D'ÉTUDES COLLÉGIALES

## AVERTISSEMENTS

Les Cahiers de l'enseignement collégial sont les seules publications officielles des cours, disciplines et programmes de l'enseignement collégial au Québec. En cas de divergence, les Cahiers prévalent sur toute autre publication ou fichier informatisé faisant état des cours, disciplines et programmes de l'enseignement collégial.

---

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

---

Le présent Cahier ne rend pas inutiles les Cahiers déjà publiés, car il ne fait pas mention des cours, disciplines et programmes qui ne s'offrent plus. La collection des Cahiers de l'enseignement collégial a par conséquent une valeur permanente.

---

Les Cahiers de l'enseignement collégial utilisent le terme « élève » pour désigner une personne inscrite à l'enseignement collégial, conformément à la décision de l'Office de la langue française. Toutefois, dans le Règlement sur le régime pédagogique du collégial, reproduit dans le présent document, le mot « étudiant » a quand même été utilisé.

---

Le nombre entre parenthèses à la droite du titre des programmes réfère à l'année de création ou de plus récente mise à jour.

---

Les programmes décrits dans ce Cahier sont ceux approuvés par le ministre et en vigueur. Il est cependant possible que certains ne soient pas offerts par les établissements d'enseignement collégial autorisés à les dispenser.

---

Le contenu de cette publication était à jour au 1<sup>er</sup> mars 1989

Les renseignements qu'elle contient peuvent être modifiés en tout temps et sans avis préalable.

ISBN 2-550-20096-9  
ISSN 0707-1140

Dépôt légal: troisième trimestre 1989  
Bibliothèque nationale du Québec



Gouvernement du Québec  
**Ministère de l'Enseignement supérieur  
et de la Science**

Bureau du sous-ministre

Québec, le 1<sup>er</sup> mars 1989

Madame,  
Monsieur,

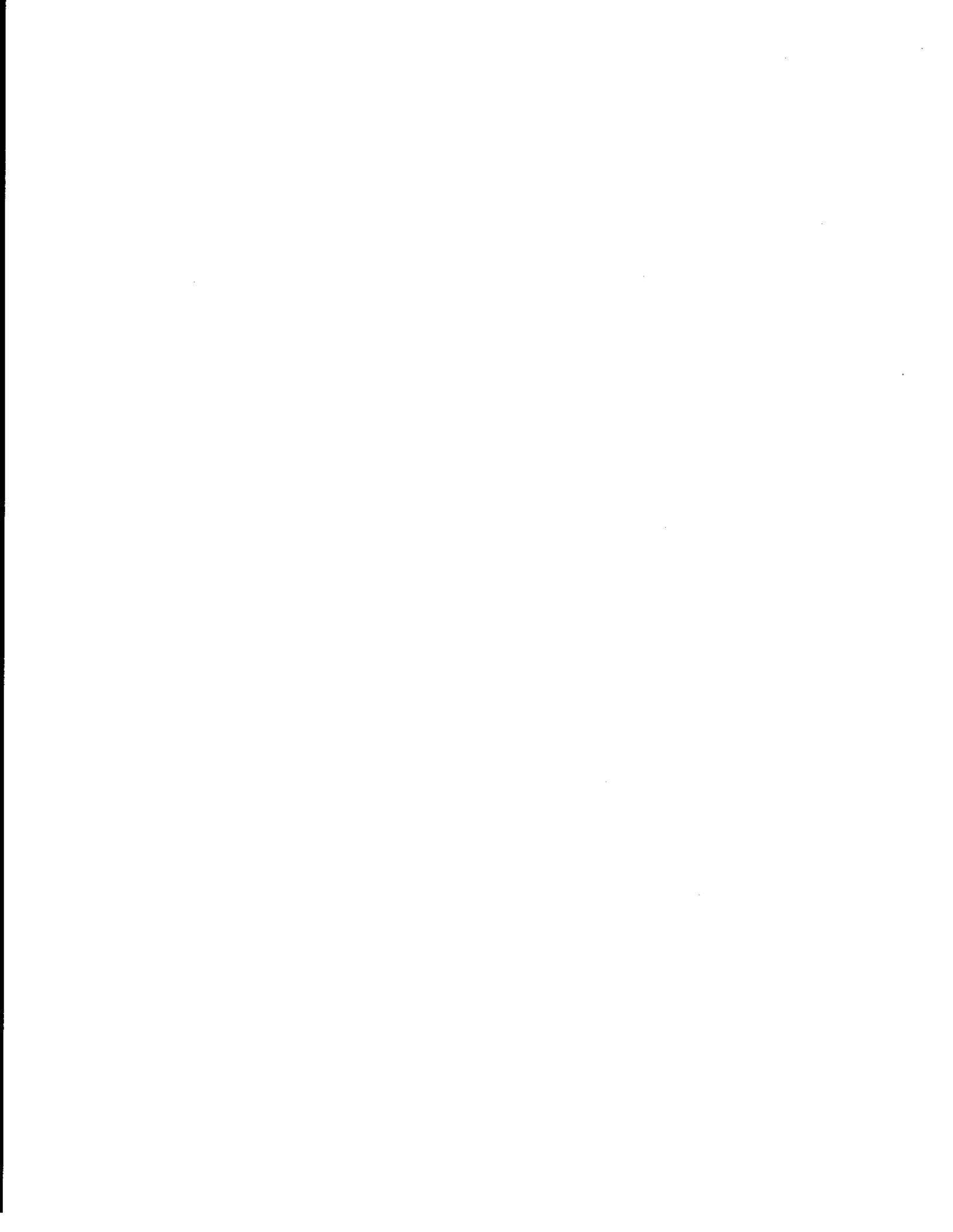
Conformément aux dispositions du Règlement sur le régime pédagogique du collégial adopté par le Gouvernement du Québec le 29 février 1984, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science publie les Cahiers de l'enseignement collégial.

Ces publications s'adressent d'abord aux responsables pédagogiques de l'enseignement collégial; elles seront aussi utiles à toute personne qui veut connaître le contenu des enseignements offerts dans les établissements collégiaux. Ainsi, les Cahiers comprennent la description des programmes et des cours d'État et d'établissement approuvés par le Ministre. Les prescriptions qui apparaissent dans les Cahiers de l'enseignement collégial ont une valeur réglementaire.

Les Cahiers constituent le résultat d'une démarche dynamique qui appelle la contribution de nombreux intervenants oeuvrant dans les collèges et dans les milieux universitaires et industriels. Ils font l'objet de révisions continues et de mises à jour annuelles.

Le sous-ministre,

MARCEL GILBERT



---

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Page
Table alphabétique des disciplines et des programmes	1-7
Table numérique des disciplines et des programmes	1-13
Présentation	1-17
Règlement sur le régime pédagogique du collégial	1-19
Renseignements généraux	1-23
Disciplines	1-27
Programmes	1-81
• Programmes de formation générale	1-83
• Programmes de formation professionnelle	1-89



## TABLE ALPHABÉTIQUE DES DISCIPLINES ET DES PROGRAMMES

		Page			Page			
A	Acupuncture	112	1-95	B	Bâtiment (mécanique du)	221.03	1-139	
	Acupuncture (techniques d') (prog. exp.)	112.01	1-95		Bâtiment et des travaux publics (technologie du)	221	1-138	
	Administration	401	1-52		Biologie	101	1-28	
	Administration et coopération	413.01	1-209		Bureau (techniques de)	412.02	1-207	
	Administration générale	410.11	1-203					
	Administratives (techniques)	410	1-200		C	Cartographie (technologie de la)	230.01	1-144
	Aéronautique (construction)	280.01	1-176			Céramique	570.01	1-224
	Aéronautique (technologie)	280	1-176			Chimie	202	1-33
	Agricoles (techniques)	150	1-115			Chimie analytique (techniques de)	210.01	1-134
	Alimentaire: contrôle de la qualité et développement (technologie)	154.01	1-122			Chimie-biologie (techniques de)	210.03	1-135
	Alimentaire: produits laitiers (technologie)	154.02	1-122			Chimie industrielle (techniques de)	210	1-134
	Alimentaire: production (technologie)	154.03	1-123			Chimie-teinture	251.01	1-167
	Allemand	609	1-72			Chinois	613	1-76
	Aménagement (techniques d')	222	1-142			Cinéma	530	1-57
	Aménagement cynégétique et halieutique (techniques d')	145.04	1-108			Circulation aérienne	285	1-181
	Aménagement d'intérieurs	570.03	1-225			Circulation aérienne (contrôle de la)	285.01	1-181
	Aménagement du territoire (techniques d') (prog. exp.)	222.01	1-142			Civilisations anciennes	332	1-40
	Aménagement forestier	190.01	1-130			Communications (techniques des)	589	1-238
	Analyse d'entretien (techniques d')	241.05	1-153			Communications graphiques	581	1-234
	Anglais, langue et littérature	603	1-64			Conception	561.03	1-221
	Anglais (langue seconde)	604	1-68			Construction aéronautique	280.01	1-176
	Anthropologie	381	1-48			Contrôle de la circulation aérienne	285.01	1-181
	Arabe	616	1-80			Contrôle de la qualité	270.02	1-171
	Architecture (technologie de l')	221.01	1-138			Coopération	413	1-209
	Architecture navale (techniques d')	248.01	1-164		Cytotechnologie	140.02	1-98	
	Archives médicales	411	1-205					
	Archives médicales	411.01	1-205		D	Danse-ballet (prog. exp.)	561.06	1-222
	Arts	500.01	1-84			Dentaires (techniques)	110	1-92
	Arts appliqués	570	1-224			Dentaires (techniques)	110.01	1-92
	Art et technologie des média	589.01	1-238			Denturologie (techniques de)	110.02	1-92
	Arts (Histoire de l') et esthétique	520	1-55			Design industriel (techniques de)	570.07	1-227
	Arts plastiques	500.04	1-86			Dessin de la mode	571.02	1-229
	Arts plastiques	510, 511	1-54			Diététique (techniques de)	120	1-96
	Assainissement de l'eau	260.01	1-169			Diététique (techniques de)	120.00	1-96
	Assainissement et sécurité industriels	260.03	1-170			Documentation (techniques de la)	393	1-197
Assistance sociale	388	1-193	Documentation (techniques de la)	393.00		1-197		
Assurances générales	410.15	1-203						
Assurance-vie	410.05	1-202	E	Eau (techniques de l'air et de l'assainissement)	260	1-169		
Audioprothèse	160.02	1-126		Écologie appliquée (techniques d')	145.01	1-122		
Auxiliaires de la justice (techniques)	310	1-184						
Avionique	280.04	1-179						

**TABLE ALPHABÉTIQUE DES DISCIPLINES ET DES PROGRAMMES**

		Page			Page
Économique	383	1-49	H	Hébreu	611 1-74
Éducation physique	109	1-31		Histoire	330 1-39
Éducation en services de garde (techniques d)	322 03	1-188		Horticulture légumière et fruitière	153 02 1-116
Éducation spécialisée	351	1-189		Horticulture ornementale	153.03 1-117
Éducation spécialisée (techniques d')	351.03	1-189		« Humanities »	345 1-42
Électrodynamique	243.01	1-158		Hygiène dentaire (techniques d)	111 1-94
Électronique	243 03	1-159		Hygiène dentaire (techniques d')	111 00 1-94
Électrophysiologie médicale	130	1-99			
Électrophysiologie médicale (techniques d')	140.04	1-108	I	Impression (techniques de l')	581 04 1-236
Électrotechnique	243	1-158		Industrie de la mode	571 1-229
Entretien d'aéronefs	280 03	1-178		Infirmières (techniques)	180 1-128
Équines (techniques)	155 05	1-124		Infirmières (techniques)	180 21 1-129
Équipements audiovisuels	243.05	1-159		Infirmiers (Soins)	180.01 1-128
Espagnol	607	1-70		Informatique	420 1-212
Esthétique de présentation	570 02	1-224		Informatique	420.00 1-212
Esthétique et histoire de l'art	520	1-55		Inhalothérapie et d'anesthésie (techniques d)	141 1-100
Estimation et évaluation foncière (technologie d') (prog exp.)	221 04	1-140		Inhalothérapie et d'anesthésie (techniques d')	141 00 1-100
Exploitation	271.02	1-174		Instrumentation et contrôle	243 02 1-159
Exploitation et gestion des ressources marines	231 04	1-147		Interprétation	561 01 1-220
Exploitation et gestion des ressources marines	231 24	1-148		Intervention en délinquance (technique d')	310 02 1-185
Exploitation forestière	190 02	1-131		Intervention en loisir (techniques d')	391 01 1-195
				Inventaire et de recherche en biologie (techniques d')	145 02 1-106
F				Italien	608 1-71
Familiales (techniques)	322	1-188			
Finance	410 03	1-201	J	Juridiques (techniques)	310 03 1-186
Forestière (technologie)	190	1-130		Justice (techniques auxiliaires de la)	310 1-184
Forestière (technologie)	190 20	1-131			
Français (langue et littérature)	601	1-60			
Français (langue seconde)	602	1-63			
Funéraires (techniques)	171	1-127	L	La Géomatique	230 1-144
				Laboratoire médical (techniques de)	140 01 1-98
G				Langues autochtones	614 1-77
Génie chimique (techniques de)	210 02	1-134		Langue et littérature (français)	601 1-60
Génie civil (technologie du)	221 02	1-139		Langues anciennes	615 1-78
Génie mécanique (techniques de)	241.06	1-154		Loisirs (techniques de)	391 1-195
Génie mécanique de marine	248 03	1-165		Loisirs (techniques d'intervention en)	391.01 1-195
Génie rural (technologie du)	153 05	1-118			
Géodésie (technologie de la)	230 02	1-145	M	Maritimes (techniques)	248 1-164
Géographie	320	1-40		Marketing	410.01 1-200
Géologie appliquée	271.01	1-173		Mathématique	201 1-32
Géologie	205	1-36		Matériaux composites (techniques de transformation des)	241 11 1-156
Géomatique (la)	230	1-144		Matières plastiques (techniques des)	211 1-137
Gestion conseil en agriculture (techniques de)	153 07	1-120		Matières plastiques (techniques de transformation des)	241.12 1-156
Gestion de bureau (techniques de)	412	1-207		Mécanique du bâtiment	221 03 1-139
Gestion des services alimentaires (techniques de)	430 02	1-215		Mécanique (techniques de la)	241 1-153
Gestion et exploitation d'entreprise agricole	152 03	1-115		Médecine nucléaire (techniques de)	142.02 1-101
Gestion hôtelière (techniques de)	430 01	1-214		Médicales (techniques)	140 1-98
Gestion hôtelière et des services alimentaires (techniques de)	430	1-214		Métallurgie (techniques de la)	270 1-171
Gestion industrielle	410.04	1-202			
Graphisme	570 06	1-226			

**TABLE ALPHABÉTIQUE DES DISCIPLINES ET DES PROGRAMMES**

		Page			Page
	Meuble et du bois ouvré (techniques du prog exp)	233.01	1-151	Recherche, enquête et sondage (techniques de)	384.01 1-191
	Milieu naturel	147	1-110	Recherches en sciences humaines (techniques de)	384 1-191
	Milieu naturel (Techniques du)	147.01	1-110	Religion (sciences de la)	370 1-45
	Minérale (technologie)	271	1-173	Russe	610 1-73
	Minérale (technologie)	271.20	1-175		
	Minéralurgie	271.03	1-174		
	Mise en marché de la mode	571.04	1-231		
	Montage photolithographique (techniques du)	581.03	1-235	S Santé (techniques de la)	107 1-30
	Multidisciplinaire	360	1-44	Santé animale (techniques de)	145.03 1-107
	Musique	550	1-58	Scéniques (techniques)	561.04 1-221
	Musique	500.02	1-85	Science de la parole (prog exp)	600.03 1-87
	Musique populaire	551.02	1-218	Science politique	385 1-50
	Musique professionnelle	551	1-218	Sciences de la religion	370 1-45
				Sciences graphiques	242 1-37
N	Navigation	248.02	1-165	Sciences naturelles (technologie des)	145 1-105
				Sociologie	387 1-51
				Sols (techniques des)	153.08 1-121
				Soins infirmiers	180.01 1-128
O	Orthèses et de prothèses (techniques d) (prog exp)	144.03	1-103	Sols (techniques des)	153.08 1-121
	Orthèses visuelles (techniques d')	160.01	1-125	Soudage	270.03 1-172
				Systèmes (technologie de)	247 1-163
				Systèmes ordinés (technologie de)	247.01 1-163
P	Papetières (techniques)	232.01	1-150		
	Paramédicales (techniques)	160	1-125	T Techniques administratives	410 1-200
	Pâtes et papier	232	1-150	Techniques agricoles	150 1-115
	Pêche (techniques de la)	231	1-147	Techniques auxiliaires de la justice	310 1-184
	Personnel	410.02	1-201	Techniques d'acupuncture (prog exp)	112.01 1-95
	Philosophie	340	1-41	Techniques d'aménagement	222 1-142
	Photographie	570.04	1-226	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique	145.04 1-108
	Physique	203	1-34	Techniques d'aménagement du territoire (prog. exp)	222.01 1-142
	Physique (technologie)	244	1-161	Techniques d'analyse d'entretien	241.05 1-153
	Physique (technologie)	244.01	1-161	Techniques d'architecture navale	248.01 1-164
	Pilotage d'aéronefs	280.02	1-177	Techniques d'écologie appliquée	145.01 1-105
	Plastiques (techniques des matières)	211	1-137	Techniques d'éducation en services de garde	322.03 1-188
	Policières (techniques)	310.01	1-184	Techniques d'éducation spécialisée	351.03 1-189
	Politique (science)	385	1-50	Techniques d'électrophysiologie médicale	140.04 1-99
	Prévention (techniques de)	311	1-187	Techniques d'hygiène dentaire	111 1-94
	Procédés métallurgiques	270.04	1-172	Techniques d'hygiène dentaire	111.00 1-94
	Production	561.02	1-220	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	141 1-100
	Production de la mode	571.03	1-230	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	141.00 1-100
	Production et contrôle	251.02	1-168	Techniques d'intervention en délinquance	310.02 1-185
	Productions végétales (techniques de)	153.06	1-119	Techniques d'intervention en loisir	391.01 1-195
	Psychologie	350	1-43	Techniques d'inventaire et de recherche en biologie	145.02 1-106
R	Radiodiagnostic (techniques de)	142.01	1-101	Techniques d'orthèses et de prothèses (prog exp.)	144.03 1-107
	Radiologie (techniques de)	142	1-101	Techniques d'orthèses visuelles	160.01 1-125
	Radiothérapie (techniques de)	142.03	1-102	Techniques de bureau	412.02 1-207
	Réadaptation (techniques de)	144	1-103	Techniques de chimie analytique	210.01 1-134
	Réadaptation (techniques de)	144.00	1-103		

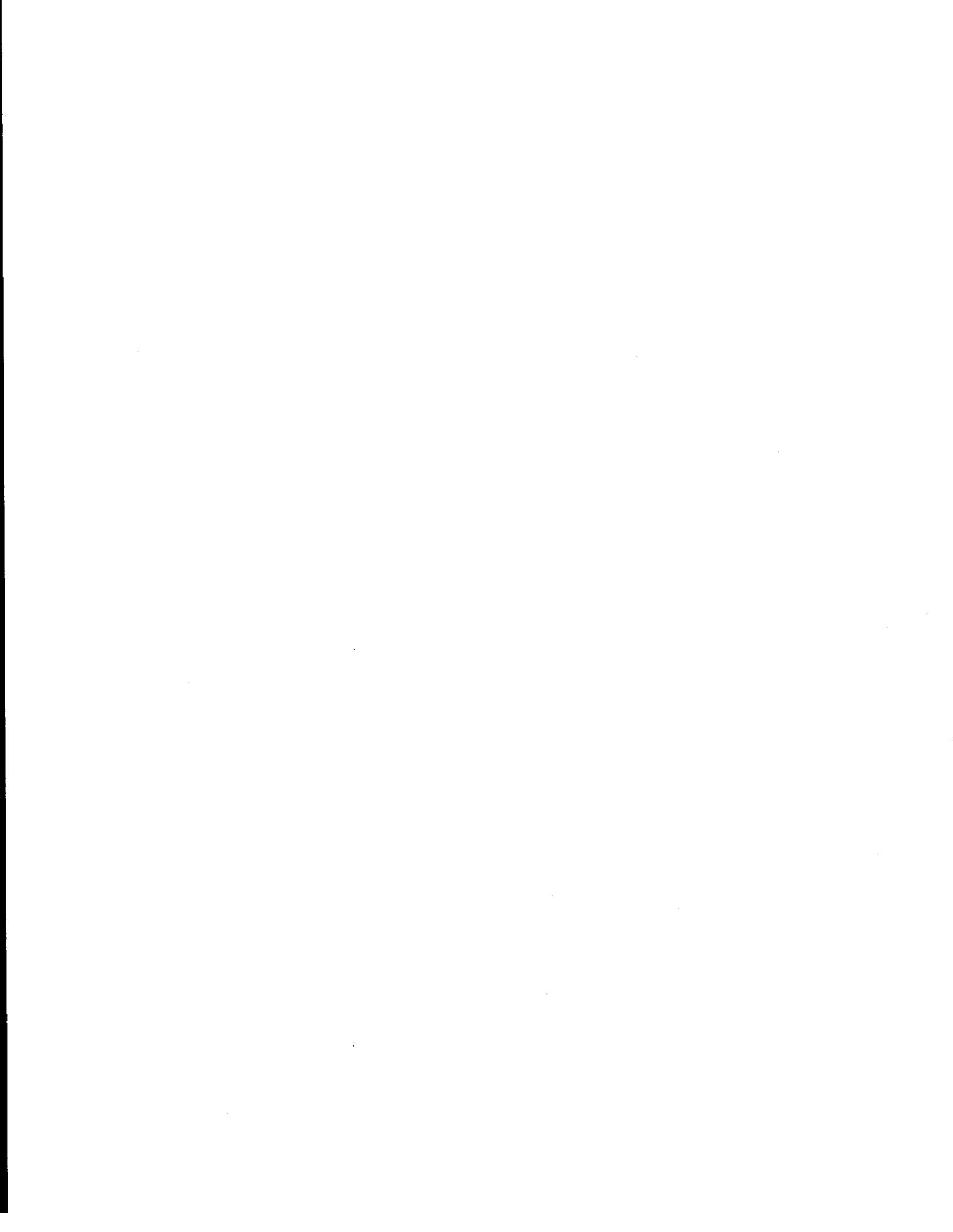
**TABLE ALPHABÉTIQUE DES DISCIPLINES ET DES PROGRAMMES**

	Page		Page	
Techniques de chimie-biologie	210.03	1-135	Techniques du montage photolithographique	581.03 1-235
Techniques de chimie industrielle	210	1-134	Techniques du textile	251 1-167
Techniques de denturologie	110 02	1-92	Techniques du traitement de l'image	581 06 1-236
Techniques de design industriel	570 07	1-227	Techniques du vêtement masculin	571 05 1-231
Techniques de diététique	120	1-96	Techniques du vêtement féminin	571.06 1-232
Techniques de diététique	120.00	1-96	Techniques équine	155 05 1-124
Techniques de génie chimique	210 02	1-134	Techniques familiales	322 1-188
Techniques de génie mécanique	241 06	1-154	Techniques funéraires	171 1-127
Techniques de gestion conseil en agriculture	153 07	1-120	Techniques infirmières	180 1-128
Techniques de gestion de bureau	412	1-207	Techniques infirmières	180 21 1-129
Techniques de gestion hôtelière	430 01	1-214	Techniques juridiques	310 03 1-186
Techniques de gestion hôtelière et des services alimentaires	430	1-214	Techniques maritimes	248 1-164
Techniques de gestion des services alimentaires	430 02	1-215	Techniques médicales	140 1-98
Techniques de laboratoire médical	140 01	1-98	Techniques papetières	232 01 1-150
Techniques de la documentation	393	1-197	Techniques paramédicales	160 1-125
Techniques de la documentation	393 00	1-197	Techniques policières	310.01 1-184
Techniques de la mécanique	241	1-153	Techniques scéniques	561.04 1-221
Techniques de la métallurgie	270	1-171	Technologie aéronautique	280 1-176
Techniques de la pêche	231	1-147	Technologie alimentaire contrôle de la qualité et développement	154 01 1-122
Techniques de la santé	107	1-30	Technologie alimentaire production	154 03 1-123
Techniques de la typographie	581 02	1-234	Technologie alimentaire produits laitiers	154 02 1-122
Techniques de l'eau, de l'air et de l'assainissement	260	1-169	Technologie de l'architecture	221 01 1-138
Techniques de l'impression	581.04	1-236	Technologie de l'estimation et de l'évaluation (foncière (prog exp))	221 04 1-140
Techniques de loisirs	391	1-195	Technologie de systèmes	247 1-163
Techniques de médecine nucléaire	142 02	1-101	Technologie de systèmes ordines	247 01 1-163
Techniques dentaires	110	1-92	Technologie des sciences naturelles	145 1-105
Techniques dentaires	110 01	1-92	Technologie de la cartographie	230.01 1-144
Techniques de gestion de bureau	412 00	1-207	Technologie de la géodésie	230 02 1-145
Techniques de prévention	311	1-187	Technologie du bâtiment et des travaux publics	221 1-138
Techniques de productions végétales	153 06	1-119	Technologie du génie civil	221 02 1-139
Techniques de radiodiagnostic	142 01	1-101	Technologie du génie rural	153 05 1-118
Techniques de radiologie	142	1-101	Technologie forestière	190 1-130
Techniques de radiothérapie	142.03	1-102	Technologie forestière	190.20 1-131
Techniques de réadaptation	144	1-103	Technologie minérale	271 1-173
Techniques de réadaptation	144 00	1-103	Technologie minérale	271 20 1-175
Techniques de recherche, enquête et sondage	384 01	1-191	Technologie physique	244 1-161
Techniques de recherches en sciences humaines	384	1-191	Technologie physique	244 01 1-161
Techniques de santé animale	145 03	1-107	Textile (techniques du)	251 1-167
Techniques de thanatologie	171 01	1-127	Thanatologie (techniques de)	171 01 1-127
Techniques de transformation des matériaux composites	241 11	1-156	Théâtre	560 1-59
Techniques de transformation des matières plastiques	241.12	1-156	Théâtre professionnel	561 1-220
Techniques de travail social	388 01	1-193	Tourisme	414 1-210
Techniques des communications	589	1-238	Tourisme	414 00 1-210
Techniques des matières plastiques	211	1-137	Traitement de l'image (techniques du)	581.06 1-236
Techniques des sols	153.08	1-121	Transformation des matériaux composites (techniques de)	241 11 1-156
Techniques du meuble et du bois ouvré (prog. exp)	233 01	1-151	Transformation des matières plastiques (techniques de)	241 12 1-156
Techniques du milieu naturel	147 01	1-110	Transformation des produits de la mer	231 03 1-147
			Transformation des produits forestiers	190 03 1-131
			Transformation du bois en produits finis	233 1-151

**TABLE ALPHABÉTIQUE DES DISCIPLINES ET DES PROGRAMMES**

Page

Transport	410 07	1-202
Travail social (techniques de)	388 01	1-193
Typographie (techniques de la)	581 02	1-234
V Vêtement féminin (techniques du)	571.06	1-232
Vêtement masculin (techniques du)	571.05	1-231
Y Yiddish	612	1-75
Z Zootechnologie	153 01	1-116



## TABLE NUMÉRIQUE DES DISCIPLINES ET DES PROGRAMMES

		Page			Page
<i>I. Sciences ou techniques biologiques</i>					
101	Biologie	1-28	160 01	Techniques d'orthèses visuelles	1-125
107	Techniques de la santé	1-30	160 02	Audioprothèse	1-126
109	Éducation physique	1-31	171	Techniques funéraires	1-127
110	Techniques dentaires	1-92	171.01	Techniques de thanatologie	1-127
110 01	Techniques dentaires	1-92	180	Techniques infirmières	1-128
110 02	Techniques de denturologie	1-92	180 01	Soins infirmiers	1-128
111	Techniques d'hygiène dentaire	1-94	180 21	Techniques infirmières	1-129
111 00	Techniques d'hygiène dentaire	1-94	190	Technologie forestière	1-130
112	Acupuncture	1-95	190 01	Aménagement forestier	1-130
112 01	Techniques d'acupuncture (prog exp)	1-95	190 02	Exploitation forestière	1-131
120	Techniques de diététique	1-96	190 03	Transformation des produits forestiers	1-131
120 00	Techniques de diététique	1-96	190 20	Technologie forestière	1-131
130	Électrophysiologie médicale	1-99	<i>II. Sciences ou techniques physiques</i>		
140	Techniques médicales	1-98	200.01	Sciences	1-84
140 01	Techniques de laboratoire médical	1-98	201	Mathématique	1-32
140 02	Cytotechnologie	1-98	202	Chimie	1-33
140 04	Techniques d'électrophysiologie médicale	1-99	203	Physique	1-34
141	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	1-100	205	Géologie	1-36
141 00	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	1-100	210	Techniques de chimie industrielle	1-134
142	Techniques de radiologie	1-101	210 01	Techniques de chimie analytique	1-134
142.01	Techniques de radiodiagnostic	1-101	210 02	Techniques de génie chimique	1-134
142 02	Techniques de médecine nucléaire	1-101	210 03	Techniques de chimie-biologie	1-135
142 03	Techniques de radiothérapie	1-102	211	Techniques des matières plastiques	1-137
144	Techniques de réadaptation	1-103	221	Technologie du bâtiment et des travaux publics	1-138
144 00	Techniques de réadaptation	1-103	221 01	Technologie de l'architecture	1-138
144 03	Techniques d'orthèses et de prothèses (prog. exp.)	1-103	221 02	Technologie du génie civil	1-139
145	Technologie des sciences naturelles	1-105	221 03	Mécanique du bâtiment	1-139
145 01	Techniques d'écologie appliquée	1-105	221 04	Technologie de l'estimation et de l'évaluation foncière (prog exp)	1-140
145 02	Techniques d'inventaire et de recherche en biologie	1-106	222	Techniques d'aménagement	1-142
145.03	Techniques de santé animale	1-107	222.01	Techniques d'aménagement du territoire (prog. exp.)	1-142
145.04	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique	1-108	230	La Géomatique	1-144
147	Milieu naturel	1-110	230 01	Technologie de la cartographie	1-144
147 01	Techniques du milieu naturel	1-110	230 02	Technologie de la géodésie	1-145
150	Techniques agricoles	1-115	231	Techniques de la pêche	1-147
152 03	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	1-115	231 03	Transformation des produits de la mer	1-147
153.01	Zootecnologie	1-116	231 04	Exploitation et gestion des ressources marines	1-147
153.02	Horticulture légumière et fruitière	1-116	231 24	Exploitation et gestion des ressources marines	1-148
153 03	Horticulture ornementale	1-117	232	Pâtes et papiers	1-150
153 05	Technologie du génie rural	1-118	232 01	Techniques papetières	1-150
153 06	Techniques de productions végétales	1-119	233	Transformation du bois en produits finis	1-151
153 07	Techniques de gestion conseil en agriculture	1-120	233.01	Techniques du meuble et du bois ouvré (prog exp)	1-151
153 08	Techniques des sols	1-121	241	Techniques de la mécanique	1-153
154 01	Technologie alimentaire contrôle de la qualité et développement	1-122	241 05	Techniques d'analyse d'entretien	1-153
154.02	Technologie alimentaire produits laitiers	1-122	241 06	Techniques de génie mécanique	1-154
154 03	Technologie alimentaire production	1-123	241 11	Techniques de transformation des matériaux composites	1-156
155.05	Techniques équine	1-124	241 12	Techniques de transformation des matières plastiques	1-156
160	Techniques paramédicales	1-125			

**TABLE NUMÉRIQUE DES DISCIPLINES ET DES PROGRAMMES**

	Page		Page
242	1-37	387	1-51
243	1-158	388	1-193
243.01	1-158	388.01	1-193
243.02	1-159	391	1-195
243.03	1-159	391.01	1-195
243.05	1-159	393	1-197
244	1-161	393.00	1-197
244.01	1-161		
247	1-163	<i>IV Sciences ou techniques de l'administration</i>	
247.01	1-163	401	1-52
248	1-164	410	1-200
248.01	1-164	410.01	1-200
248.02	1-165	410.02	1-201
248.03	1-165	410.03	1-201
251	1-167	410.04	1-202
251.01	1-167	410.05	1-202
251.02	1-168	410.07	1-202
260	1-169	410.11	1-203
260.01	1-169	410.15	1-203
260.03	1-170	411	1-205
270	1-171	411.01	1-205
270.02	1-171	412	1-207
270.03	1-172	412.02	1-207
270.04	1-172	413	1-209
271	1-173	413.01	1-209
271.01	1-173	414	1-210
271.02	1-174	414.00	1-210
271.03	1-174	420	1-212
271.20	1-175	420.00	1-212
280	1-176	430	1-214
280.01	1-176	430.01	1-214
280.02	1-177	430.02	1-215
280.03	1-178		
280.04	1-179	<i>V Arts</i>	
285	1-181	500.01	1-84
285.01	1-181	500.02	1-85
		500.04	1-86
<i>III Sciences ou techniques humaines</i>		510	1-84
300.01	1-84	511	1-86
310	1-184	520	1-55
310.01	1-184	530	1-57
310.02	1-185	550	1-58
310.03	1-186	551	1-218
311	1-187	551.02	1-218
320	1-38	560	1-59
322	1-188	561	1-220
322.03	1-188	561.01	1-220
330	1-39	561.02	1-220
332	1-40	561.03	1-221
340	1-41	561.04	1-221
345	1-42	561.06	1-222
350	1-43	570	1-224
351	1-189	570.01	1-224
351.03	1-189	570.02	1-224
360	1-44	570.03	1-225
370	1-45	570.04	1-226
381	1-48	570.06	1-226
383	1-49	570.07	1-227
384	1-191	571	1-229
384.01	1-191		
385	1-50		

**TABLE NUMÉRIQUE DES DISCIPLINES ET DES PROGRAMMES**

	Page
571 02 Dessin de la mode	1-229
571 03 Production de la mode	1-230
571 04 Mise en marché de la mode	1-231
571 05 Techniques du vêtement masculin	1-231
571 06 Techniques du vêtement féminin	1-232
581 Communications graphiques	1-234
581 02 Techniques de la typographie	1-234
581 03 Techniques du montage photolithographique	1-235
581.04 Techniques de l'impression	1-236
581 06 Techniques du traitement de l'image	1-236
589 Techniques des communications	1-238
589 01 Art et technologie des média	1-238

*Vi Lettres*

600 01 Lettres	1-84
600 03 Sciences de la parole (prog exp)	1-87
601 Français (langue et littérature)	1-60
602 Français (langue seconde)	1-63
603 Anglais (langue et littérature)	1-64
604 Anglais (langue seconde)	1-68
607 Espagnol	1-70
608 Italien	1-71
609 Allemand	1-72
610 Russe	1-73
611 Hébreu	1-74
612 Yiddish	1-75
613 Chinois	1-76
614 Langues autochtones	1-77
615 Langues anciennes	1-78
616 Arabe	1-80



---

## PRÉSENTATION

---

### LES CAHIERS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Le réseau des collèges du Québec offre aux élèves un ensemble de programmes de formation qui tient compte de leur préparation antérieure et de leur orientation. Ces programmes élaborés selon l'esprit du rapport Parent et selon les règles du régime pédagogique permettent d'acquérir une formation générale et une formation particulière.

La formation générale s'acquiert tout au long du programme, elle ne se limite pas aux cours obligatoires de langue et de littérature, de philosophie ou « humanités », d'éducation physique comme plusieurs le croient. Chaque programme comporte des activités pédagogiques de nature à développer le sens critique, l'esprit d'analyse et de synthèse ainsi que la créativité de l'élève.

Pour les uns, la formation particulière est orientée vers la spécialisation en vue d'une activité technologique; pour les autres, elle est l'objet d'une concentration des études dans un nombre restreint de disciplines.

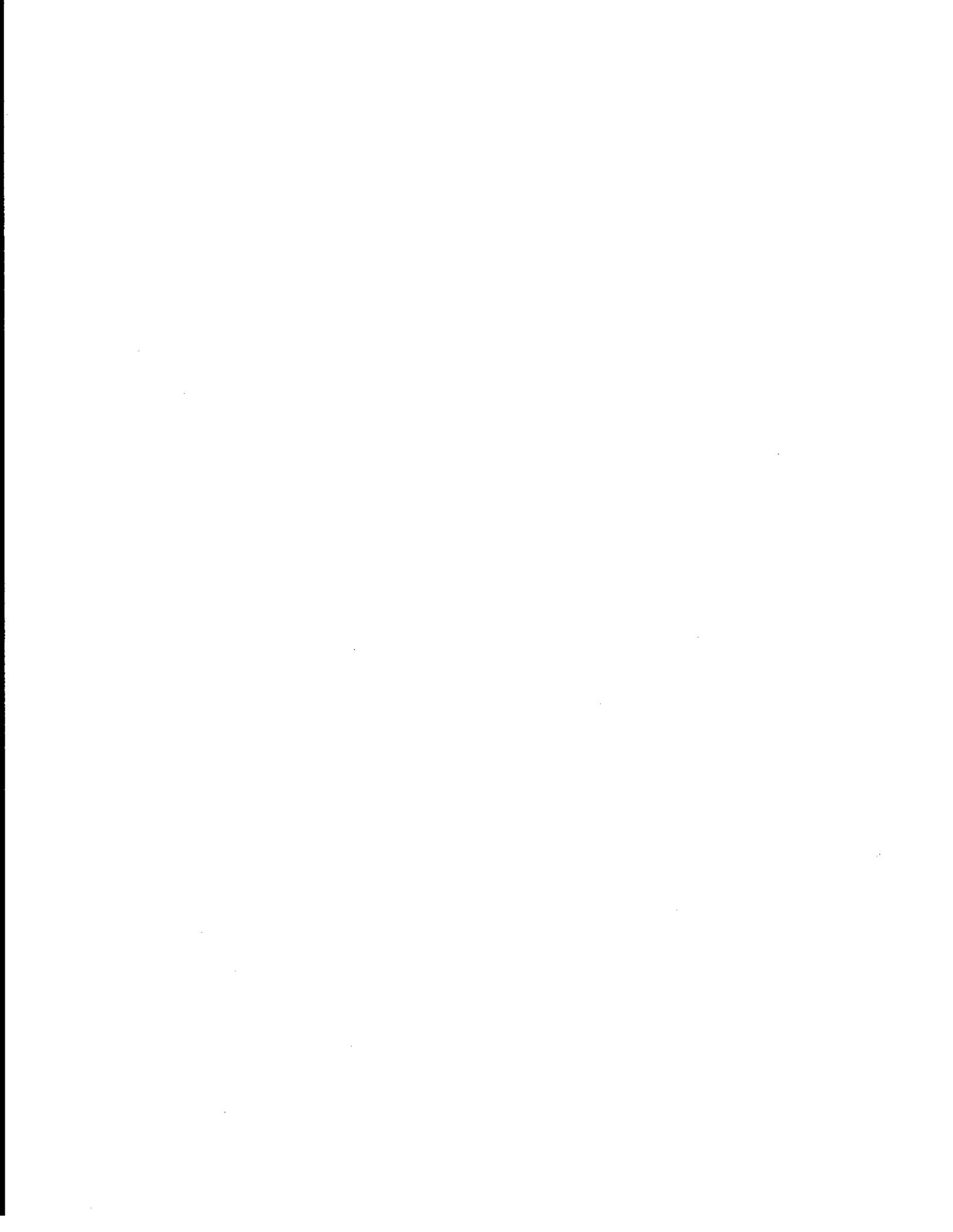
L'enseignement professionnel qui découle d'un programme de formation ainsi conçu dépasse l'apprentissage immédiat et donne aux diplômés une véritable maîtrise de la technologie en les entraînant à passer de la théorie aux applications. Cet enseignement n'a pas la prétention de donner toutes les connaissances pratiques que l'expérience permettrait d'acquérir; il veut tenir compte des possibilités grandissantes offertes par l'éducation permanente dans un nombre important d'activités de perfectionnement.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science publie les programmes officiels dans les « Cahiers de l'enseignement collégial ». Chaque collège met ces cahiers à la disposition des élèves afin qu'ils soient informés de l'ensemble des cours, des disciplines et des programmes qu'ils soient ou non offerts par le collège qu'ils fréquentent.

L'examen du Cahier 1 permet à ces élèves de mieux voir l'objectif de chaque programme d'État menant au diplôme d'études collégiales, de saisir les perspectives professionnelles qu'il ouvre et d'avoir un aperçu des disciplines qui le composent. La liste des cours de chaque discipline complète l'éventail des possibilités d'études qu'offrent les collèges. En plus des conditions d'admission particulières à chaque programme, des sections sont consacrées au régime pédagogique et aux renseignements généraux.

C'est dans le Cahier 4 que sont présentés les renseignements sur chaque cours d'État: objectifs, contenu, cadre, médiagraphie, pondération, nombre d'unités et cours préalables. Il revient à chaque collège d'établir le contenu détaillé de chaque cours qu'il dispense et d'en informer les élèves. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science croit que cette façon de procéder permet un enseignement qui réponde mieux aux besoins régionaux et qui tienne compte des ressources de chaque collège.

Le Cahier 1 est publié tous les ans et le Cahier 4, tous les trois ans.



# RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME PÉDAGOGIQUE DU COLLÉGIAL

L.R.Q., C-29, a.18

## PRÉSENTATION

Le Conseil des ministres adoptait, le mercredi 29 février 1984, le *Règlement sur le régime pédagogique du collégial*. Ce règlement remplace le régime pédagogique en vigueur depuis seize ans. Celui-ci avait été implanté lors de la création des collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP) en 1967 et était considéré comme expérimental. Déjà, en 1978, dans le *Projet du Gouvernement à l'endroit des Cégeps. Les Collèges du Québec. Nouvelle étape*, le Gouvernement annonçait son intention de mettre à jour ce régime pédagogique afin de permettre la consolidation et la relance de l'enseignement collégial. Depuis 1980, plusieurs versions de ce projet de règlement ont été soumises à la consultation des principaux organismes intéressés. En particulier, les 7, 8 et 9 décembre 1983, le Gouvernement convoquait une Commission parlementaire chargée d'entendre les mémoires relatifs à ce projet de règlement. Au terme de cette commission, le Ministère apportait les modifications qu'il jugeait pertinentes au projet soumis en Commission parlementaire. Ultérieurement, le ministère de l'Éducation a rencontré chacun des principaux groupes intéressés pour leur faire part de ces modifications et s'assurer du consensus requis. Ainsi, en février 1984, le Ministère conviait à une table de concertation les associations d'étudiants, d'enseignants et de parents, ainsi que la Fédération des cégeps et l'Association des collèges du Québec.

Le règlement qui émane du Conseil des ministres constitue donc le résultat de seize années d'expérimentation et de cinq années de consultations qui ont conduit à l'établissement de larges consensus. Il consolide les acquis de l'enseignement collégial et favorise une relance de l'enseignement dans les collèges. Il convient de mieux faire ressortir la pertinence de sa promulgation et d'énoncer, outre les principaux objectifs qu'il affirme, les moyens par lesquels il permet la relance de l'enseignement collégial et son adaptation aux besoins des personnes et de la société.

### La pertinence de promulguer un règlement

Il convenait de mettre fin au régime pédagogique expérimental provisoire, dont certains éléments n'étaient plus applicables mais aussi incitaient aux dérogations. Ces lacunes devaient être corrigées. C'est ce que vient faire le nouveau règlement. De plus, il devenait impérieux de mieux faire ressortir les principes qui sont à la base de cet ordre d'enseignement: l'accessibilité des études, la polyvalence, le caractère fondamental de la formation et la cohérence du réseau. Enfin, il fallait amorcer la relance de l'enseignement collégial en adaptant le régime pédagogique afin qu'il réponde mieux aux besoins dans les domaines suivants: l'éducation permanente,

la formation professionnelle, les droits des étudiants, l'évaluation, la décentralisation et le développement de la mission culturelle et socio-économique des cégeps.

### La fidélité aux grands objectifs

Non seulement le règlement maintient-il l'essentiel des dispositions existantes concernant *l'accès aux études collégiales*, mais il les rend plus souples. Ainsi, il réaffirme la valeur des études professionnelles comme préparation aux études collégiales; il autorise la reconnaissance d'équivalences de formation et permet une adaptation plus facile des programmes d'études aux besoins particuliers et collectifs.

Le nouveau régime pédagogique retient *la polyvalence* comme principe d'organisation des études. Elle s'incarne dans des programmes qui, tout en conduisant à une qualification professionnelle élevée ou donnant accès à des programmes universitaires spécifiques, intègrent les acquis de notre tradition culturelle et assurent une solide formation de base. Ainsi l'option pour la *formation fondamentale* constitue une des lignes de force du règlement, il en fait le principe intégrateur des composantes des programmes d'études. Au collégial, la formation fondamentale vise à faire acquérir les assises, les concepts et les principes de base des disciplines et des savoir-faire qui figurent au programme de l'étudiant, quelle que soit son orientation.

C'est afin de faciliter l'atteinte de ces grands objectifs qu'il faut garantir la cohérence du réseau collégial. À cet égard, le règlement retient le principe de programmes d'État et celui de la sanction des études par le ministre. Par contre, dans un souci d'équilibre et afin d'aider les collèges à répondre aux attentes et aux besoins de leur milieu, des dispositions leur permettent d'élaborer des programmes d'établissement et de délivrer des attestations d'études.

### L'adaptation aux besoins des personnes et de la société et la relance de l'enseignement collégial

Au moment où le gouvernement rend publique sa politique à l'égard de l'éducation des adultes et affirme que l'éducation permanente constitue l'une des assises du système d'enseignement, il devenait urgent de réviser le régime pédagogique du collégial, trop centré sur la formation des jeunes. C'est pourquoi le règlement permet notamment la reconnaissance des acquis expérimentiels, l'attribution d'équivalences. De plus, il accorde au ministre et aux collèges une plus grande liberté dans l'organisation des programmes. Même si le règlement reconnaît à tous les étudiants du collégial le même statut, il n'en propose pas moins des services spécifiques à certaines catégories d'élèves, dont ceux qui sont aujourd'hui classés comme « adultes ».

Le règlement sur le régime pédagogique consacré aussi la responsabilité des collèges dans la protection des droits de l'étudiant, notamment, le droit à une formation de qualité. À ce propos, il retient l'évaluation comme un outil privilégié pour promouvoir la qualité. Il reconnaît le droit à l'évaluation et à la sanction des études, à une année scolaire d'une durée minimale fixée de façon rigoureuse et le droit à des cours conformes, en durée et en contenu aux programmes officiels.

L'assouplissement de plusieurs dispositions du régime pédagogique et le renforcement des responsabilités locales en matière d'organisation des études sont dictés par la volonté gouvernementale de voir les collèges assumer davantage la mission qui leur est assignée. Les types de programmes retenus et les modes de sanction des études permettront des projets plus diversifiés de formation initiale de perfectionnement et de recyclage grâce auxquels les collèges pourront contribuer à l'essor culturel et économique de leur région autant qu'à l'épanouissement des personnes.

## SECTION I: Définitions

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par

« année scolaire » la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin;

« auditeur » personne inscrite dans un collège et qui y poursuit des études sans postuler l'obtention d'unités ou une sanction de ses études;

« cours », ensemble organisé d'activités d'apprentissage, d'une durée déterminée, auxquelles sont attribuées des unités et visant l'atteinte d'objectifs de formation. Il se définit par ses objectifs particuliers, son contenu, ses méthodes pédagogiques, ses moyens didactiques et ses procédés d'évaluation d'apprentissage;

« cours d'établissement »: cours préparé par un collège et approuvé par le ministre, pour être offert dans ce collège;

« programme »: ensemble intégré de cours conduisant à la réalisation d'objectifs généraux et particuliers de formation;

« unité »: mesure équivalant à 45 heures d'activités d'apprentissage et qui est utilisée pour reconnaître à l'étudiant l'atteinte des objectifs d'un cours.

## SECTION II: Admission des étudiants

### SOUS-SECTION 1: Conditions générales

2. Pour être admise dans un collège à titre d'étudiant, une personne doit répondre aux conditions suivantes.

- 1) être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (D.E.S.), ou d'un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) et avoir réussi les cours de langue maternelle et de langue seconde de la 5<sup>e</sup> année du secondaire, ou d'un diplôme jugé équivalent par le ministre, ou posséder une formation jugée suffisante par le collège;

- 2) satisfaire aux conditions particulières du programme ou du cours choisi, établies par le ministre;

- 3) satisfaire aux conditions particulières déterminées en vertu d'un règlement du collège adopté conformément au paragraphe de l'article 19 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chap. C-29). Ces conditions ne peuvent avoir pour effet d'imposer des cours de l'enseignement secondaire.

3. Malgré le paragraphe 1 de l'article 2, un étudiant peut être admis dans un collège, aux conditions déterminées par le ministre

4. Malgré le paragraphe 2 de l'article 2, un collège peut admettre un étudiant qui satisfait aux conditions énumérées aux paragraphes 1 et 3 de l'article 2.

### SOUS-SECTION 2: Conditions particulières

5. L'admission à un programme conduisant au certificat d'études collégiales est réservée à l'étudiant qui a interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire.

6. L'admission à un programme conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial est réservée à l'étudiant qui détient un diplôme d'études collégiales en formation professionnelle, un certificat d'études collégiales ou qui a une formation jugée équivalente par le collège.

7. L'admission dans un collège à titre d'auditeur est réservée à la personne qui satisfait aux conditions particulières d'admission déterminées en vertu d'un règlement du collège adopté conformément au paragraphe e de l'article 19 de la loi.

## SECTION III: Les programmes d'État

8. Le ministre établit les programmes d'État, en précise les objectifs, fixe le nombre d'unités attachées à chaque cours et le nombre total d'unités que comporte chaque programme.

Les programmes d'État apparaissent avec les plans-cadre des cours dans les Cahiers de l'enseignement collégial publiés par le ministre.

### SOUS-SECTION 1: Programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (D.E.C.)

9. Les programmes d'État conduisant au diplôme d'études collégiales sont de deux types

- 1) les programmes dont l'objet principal est de préparer au marché du travail et conduisant au diplôme d'études collégiales avec mention de spécialisation;

- 2) les programmes dont l'objet principal est de préparer à des études universitaires et conduisant au diplôme d'études collégiales avec mention de concentration.

10. Les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales comprennent

- 1) des cours obligatoires;
- 2) des cours de concentration ou de spécialisation;
- 3) des cours complémentaires.

11. Les cours obligatoires prévus au paragraphe 1 de l'article 10 sont déterminés par le ministre dans les matières suivantes et pour le nombre d'unités indiqué:

- 1) langue et littérature 8 unités.
- 2) philosophie ou « humanités » 8 unités

12. Les cours obligatoires comprennent de plus des cours d'éducation physique dont le contenu est déterminé par chaque collège et qui totalisent 2½ unités.

13. La spécialisation, prévue au paragraphe 2 de l'article 10, est constituée d'un ensemble de cours dont le total des unités se situe entre 32 et 65 ainsi réparties

- 1) un minimum de 75 % et un maximum de 90 % des unités sont déterminés par le ministre;
- 2) un minimum de 10 % et un maximum de 25 % des unités sont choisis par le collège à partir d'une liste de cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement, sous réserve de l'exercice par le ministre du pouvoir prévu au paragraphe 1 du présent article

14. La concentration, prévue au paragraphe 2 de l'article 10 est constituée d'un ensemble de cours dont le total des unités se situe entre 24 et 32 ainsi réparties

- 1) un minimum de 16 unités et un maximum de 24 unités sont déterminés par le ministre;
- 2) un minimum de 8 unités et un maximum de 16 unités sont choisis par le collège à partir des cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement, sous réserve de l'exercice par le ministre du pouvoir prévu au paragraphe 1 du présent article

15. Les cours complémentaires, prévus au paragraphe 3 de l'article 10, totalisent 8 unités.

Ils sont choisis par l'étudiant en vue de répondre à ses besoins particuliers de formation, hors des disciplines comprises dans les cours de concentration ou de spécialisation de son programme et à partir des cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement approuvés par le ministre.

#### **SOUS-SECTION 2:**

##### **Programmes conduisant au certificat d'études collégiales (C.E.C.)**

16. Le ministre établit des programmes d'État conduisant au certificat d'études collégiales pour des fins de formation professionnelle. Ces programmes comprennent de 32 à 65 unités de cours de formation professionnelle

#### **SOUS-SECTION 3:**

##### **Programmes conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (D.P.E.C.)**

17. Le ministre établit des programmes d'État conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial. Ces programmes comprennent de 10 à 30 unités.

#### **SOUS-SECTION 4:**

##### **Dispositions particulières**

18. Le ministre peut, à la demande d'un collège, autoriser des dérogations aux articles 10 à 17, pour expérimenter d'autres formes de programmes.

---

### **SECTION IV:**

#### **Les programmes d'établissement**

19. Les collèges peuvent élaborer des programmes d'établissement pour répondre à des besoins particuliers de formation de certains étudiants. Ces programmes sont soumis à l'approbation du ministre.

20. Les programmes d'établissement comprennent un minimum de 15 unités. Les cours de ces programmes sont choisis parmi les cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou parmi des cours d'établissement approuvés par le ministre.

---

### **SECTION V:**

#### **Administration des programmes**

21. Le collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux sessions comportant un minimum de 82 jours de classe chacune.

22. L'inscription se fait avant le début de chaque session aux dates fixées par le collège.

Le collège peut autoriser un étudiant à s'inscrire après le début d'une session si l'étudiant démontre qu'il a été dans l'incapacité de le faire à la date fixée.

23. Le collège a la responsabilité de faire établir, par chaque professeur et pour chaque cours, un plan détaillé conforme au plan-cadre publié dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou approuvé par le ministre s'il s'agit d'un cours d'établissement.

Le plan détaillé contient les objectifs du cours, le contenu, des indications méthodologiques, une médiagraphie, les modalités de participation aux cours et les modalités d'évaluation des apprentissages.

Le plan de cours est distribué aux étudiants inscrits à ce cours, au début de chaque session.

24. Le collège peut accorder une dispense pour un cours. La dispense ne donne pas droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

**25.** Le collège peut accorder une équivalence lorsque l'étudiant démontre qu'il a atteint, par sa scolarité antérieure ou par sa formation extrascolaire, les objectifs du cours pour lequel il demande une équivalence. L'équivalence donne droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

**26.** Le collège peut accorder une substitution de cours en exemptant l'étudiant de s'y inscrire. Ce cours doit toutefois être remplacé par un autre.

**27.** L'apprentissage des étudiants est évalué pour chaque cours et le passage se fait par cours.

La note traduisant l'atteinte minimale des objectifs d'un cours est de 60 %.

**28.** L'étudiant qui démontre, à la satisfaction du collège, qu'il a atteint les objectifs d'un cours obtient la ou les unités attachées à ce cours.

**29.** Le calendrier scolaire doit prévoir la date limite au-delà de laquelle un étudiant ne pourra abandonner un cours sans qu'un échec ne soit porté à son bulletin.

**30.** Le collège détermine la forme selon laquelle sont présentés les résultats d'évaluation, ainsi que la date de remise de ces résultats.

**31.** Le collège adopte et applique sa propre politique d'évaluation des apprentissages des étudiants.

**32.** À la fin de chaque session, le collège remet à chaque étudiant inscrit à un programme d'État un bulletin qui fait état des résultats de l'évaluation de l'étudiant et dont la forme est prescrite par le ministre. Le contenu de ce bulletin est transmis au ministre.

**33.** Un étudiant qui ne réussit pas plus de la moitié des cours auxquels il s'était inscrit doit être autorisé par le collège pour s'inscrire à la session suivante.

---

## **SECTION VI: Sanction des études**

---

**34.** Le ministre, après recommandation du collège, décerne le diplôme d'études collégiales, le certificat d'études collégiales ou le diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial à l'étudiant qui a atteint les objectifs du programme auquel il est inscrit.

**35.** Le ministre, après recommandation du collège, malgré l'article 9, décerne un diplôme d'études collégiales sans mention à l'étudiant qui a réussi un ensemble de cours totalisant de 24 à 40 unités, composé de cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement approuvés par le ministre, en plus des cours obligatoires et des cours complémentaires prévus à l'article 10.

**36.** Le diplôme mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège et, sauf dans le cas du programme suivi en vertu de l'article 35, le titre du programme. Chaque diplôme est signé par le ministre et le sous-ministre.

**37.** Le certificat mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège et le titre du programme. Chaque certificat est signé par le ministre et le sous-ministre.

**38.** Le collège décerne, aux conditions qu'il détermine par règlement, une attestation d'études collégiales à l'étudiant qui a atteint les objectifs d'un programme d'établissement.

---

## **SECTION VII: Dispositions finales**

---

**39.** Le présent règlement remplace

— le Règlement sur les études collégiales (R.R.Q., 1981, chap. C-60, r.5);

— le Règlement sur les pouvoirs connexes ou accessoires que peut exercer un collège (R.R.Q., 1981, chap. C-29, r.1).

**40.** Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1984, à l'exception des articles 13 et 14 qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1993 et des articles 16 et 31 qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1985.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### LA CODIFICATION DES COURS, DES DISCIPLINES ET DES PROGRAMMES AU COLLÉGIAL

#### LES CHAMPS DE CONNAISSANCES

Le premier chiffre dans les codes des disciplines, des programmes et des cours d'État et le troisième chiffre dans le code des cours d'établissement sont utilisés pour identifier un des grands champs de connaissances lorsqu'ils prennent les valeurs suivantes

- 1: Sciences ou techniques biologiques
- 2: Sciences ou techniques physiques
- 3: Sciences ou techniques humaines
- 4: Sciences ou techniques de l'administration
- 5: Arts
- 6: Lettres

#### LA CODIFICATION DES DISCIPLINES

Tous les cours sont regroupés sous des titres appelés DISCIPLINES. La codification des disciplines se fait par un numéro de trois chiffres dont le premier indique le champ de connaissances

#### exemples

- 101: Biologie
- 201: Mathématique
- 221: Technologie du bâtiment et des travaux publics
- 330: Histoire
- 351: Techniques d'éducation spécialisée
- 401: Administration
- 530: Cinéma
- 601: Français (langue et littérature)

#### LA CODIFICATION DES PROGRAMMES ET DES COURS D'ÉTAT

— Les programmes d'État de formation générale et de formation professionnelle

Le code général des programmes d'État de formation générale et de formation professionnelle est représenté par **XYZ.AB** où:

- X égalant 0 indique le champ de connaissances non défini.
- X entre 1 et 6 indique le champ de connaissances;
- YZ égalant 00 indique le secteur préuniversitaire (formation générale) dans le champ de connaissances.
- YZ égalant 01 à 99 indique le secteur professionnel (formation professionnelle) dans le champ de connaissances
- AB égalant 00 indique le tronc commun dans le secteur ou le secteur lui-même
- AB égalant 01 à 99 indique le numéro du programme dans le secteur

#### exemples

243 00 est le tronc commun des programmes d'État de formation professionnelle du secteur professionnel ÉLECTROTECHNIQUE dans le champ de connaissances des techniques physiques

243 01 est le programme d'État de formation professionnelle ÉLECTRODYNAMIQUE du secteur professionnel ÉLECTROTECHNIQUE dans le champ de connaissances des techniques physiques.

300 01 est le premier programme d'État de formation générale du secteur pré-universitaire dans le champ de connaissances des sciences humaines

— Les cours d'État

Le code général des cours d'État est représenté par XXX-ABC-YY où

XXX indique la discipline ou le secteur professionnel associé au champ de connaissances.

ABC complète le numéro du cours.

YY indique l'année d'approbation ou de mise à jour du contenu du cours

#### exemples

280-402-77 est le cours MÉTÉOROLOGIE II du secteur AÉRONAUTIQUE du champ de connaissances TECHNIQUES PHYSIQUES approuvé en 1977.

607-101-70 est le cours ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE I de la discipline ESPAGNOL du champ de connaissances LETTRES approuvé en 1970

#### LA CODIFICATION DES PROGRAMMES ET DES COURS D'ÉTABLISSEMENT

— Les programmes d'établissement

Le code général des programmes d'établissement est représenté par 9DC.BA où

- 9 indique qu'il s'agit d'un programme d'établissement.
- D, C, B et A sont des chiffres attribués séquentiellement en commençant par l'extrême droite et qui indiquent le numéro du programme. Toutefois, le groupe « 00 » ne sera jamais utilisé en B et A.

#### exemples

900 01 est le premier programme approuvé

901 01 est le centième programme approuvé.

910 10 est le millième programme approuvé.

— Les cours d'établissement

Le code général des cours d'établissement est représenté par 9AB-XXX-YY où:

- 9 indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement.
- A entre 1 et 4 indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement approuvé comme cours de spécialisation ou de concentration;
- A entre 5 et 7 indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement approuvé comme cours complémentaire

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- A entre 8 et 9 indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement approuvé comme cours hors programme;
- B égal à 0 indique un champ de connaissances indéterminé
- B entre 1 et 6 indique le champ de connaissances
- XXX complète le numéro du cours séquentiellement,
- YY indique l'année d'approbation ou de mise à jour du cours

### exemples

- 911-001-87 est le premier cours d'établissement pouvant apparaître au champ de spécialisation d'un programme de D.E.C. dans le champ de connaissances des techniques biologiques; il fut approuvé en 1987
- 953-011-87 est le onzième cours d'établissement pouvant être utilisé comme cours complémentaire dans le champ de connaissances des techniques humaines; il fut approuvé en 1987
- 985-002-88 est le deuxième cours d'établissement pouvant être utilisé comme cours hors programme dans le champ de connaissances des arts; il fut approuvé en 1988

### LA PONDÉRATION DES COURS

Dans la description de chaque cours trois chiffres indiquent la répartition ou la pondération hebdomadaire des activités. Les deux premiers s'appliquent aux activités supervisées par l'enseignant. Le premier aux activités à caractère plutôt théorique, le second aux travaux pratiques, laboratoires et stages en particulier et, le troisième, au travail personnel requis de l'étudiant.

### RÈGLE TRANSITOIRE DE COMPOSITION DES PROGRAMMES DE DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX COURS OBLIGATOIRES

Dans le présent cahier, les cours obligatoires qui se retrouvent dans chaque programme sont les suivants:

**les cours d'éducation physique\***: 2½ unités;

**les cours de philosophie\*\***: 8 unités

340-101-84 PHILOSOPHIE, PENSÉE ET DISCOURS	3-0-3
340-201-84 L'ÊTRE HUMAIN ET SON MILIEU	3-0-3
340-301-84 LES CONCEPTIONS DE L'ÊTRE HUMAIN	3-0-3
340-401-84 ÉTHIQUE ET POLITIQUE	3-0-3

**les cours de langue et littérature\*\*\***: 8 unités

Langue et littérature (I)	3-0-3
Langue et littérature (II)	3-0-3
Langue et littérature (III)	3-0-3
Langue et littérature (IV)	3-0-3

\* Les cours d'éducation physique sont composés d'activités totalisant 120 heures. Pour des fins administratives, ces activités sont codifiées 109-XXX-15 et 109-XXX-30.

\*\* Dans le cas des collèges anglophones les cours de philosophie (340) sont remplacés par des cours en « Humanities (345) » suivants:

345-101-82 VISIONS DU MONDE	3-0-3
345-201-82 LA CONNAISSANCE	3-0-3
345-301-82 LA CRÉATIVITÉ	3-0-3
345-401-82 VALEURS HUMAINES ET QUESTIONS SOCIALES	3-0-3

\*\*\* Dans les collèges francophones, cette discipline porte le numéro 601. C'est le collège qui établit les cours offerts dans cette série. Parmi les cours obligatoires, le collège peut choisir jusqu'à deux cours de français correctif. Dans les collèges anglophones, cette discipline porte le numéro 603. C'est le collège qui établit les cours offerts dans cette série.

### STRUCTURE DES PROGRAMMES

#### 18% unités de cours obligatoires

- 8 unités de langue et littérature
- 8 unités de philosophie ou « humanités »
- 2½ unités d'éducation physique

plus

#### 1 champ de concentration\*

- 12 cours dans 3 ou 4 disciplines choisies dans les trois groupes de disciplines\*\* Sciences, Sciences humaines ou Arts et lettres

ou

#### 1 champ de spécialisation

- les cours déterminés dans ce Cahier pour chacun des programmes

plus

#### 8 unités de cours complémentaires

- ces cours sont choisis dans des disciplines n'apparaissant pas au champ de concentration ou de spécialisation

\* Pour l'admission à certaines facultés ou écoles universitaires le champ de concentration est déterminé en tout ou en partie, tel que les structures d'accueil universitaires le précisent.

\*\* Groupes de disciplines

##### 1 Sciences

Informatique	Biologie
Mathématique	Chimie
Philosophie	Physique et géologie <sup>(1)</sup>
Sciences de la religion	

##### 2 Sciences humaines

Informatique	Géographie
Mathématique	Psychologie
Philosophie	Histoire et civilisation <sup>(1)</sup>
Sciences de la religion	Anthropologie et sociologie <sup>(1)</sup>
Administration	Économie et science politique <sup>(1)</sup>
Lettres <sup>(2)</sup>	

##### 3 Arts et lettres

Informatique	Musique
Mathématique	Cinéma
Philosophie	Lettres <sup>(2)</sup>
Sciences de la religion	Théâtre
Arts plastiques	

(1) Pour les fins de la concentration, ces deux disciplines sont considérées comme n'en constituant qu'une.

(2) Pour les fins de la concentration, dans le groupe « sciences humaines », les « lettres » sont toujours considérées comme une seule discipline tandis que dans le groupe « arts et lettres » chacune des langues doit être considérée comme une discipline.

### DÉFINITION DE « COURS PRÉALABLE »

Le cours préalable se définit comme suit:

« Un cours est identifié comme préalable à un autre cours lorsque l'ensemble du cours (objectifs et contenu) permet à l'élève d'acquérir des éléments de connaissances et de développer des habiletés ou comportements essentiels pour entreprendre les apprentissages d'un autre cours ».

Note: Les indices PR et CR encore présents dans plusieurs descriptions de cours du Volume 4 des Cahiers de l'enseignement collégial sont l'objet d'une interprétation locale et sont appelés à disparaître au moment de la prochaine révision des programmes.

---

**DESCRIPTION  
DES  
DISCIPLINES**

## DESCRIPTION DES DISCIPLINES

---

### **NATURE DES DISCIPLINES**

Au collégial les cours de formation générale ou de base et les cours de formation professionnelle sont regroupés sous des titres appelés disciplines. Cette section ne contient que les cours des disciplines de formation générale. Les cours des disciplines de formation professionnelle se retrouvent dans la section des programmes de formation professionnelle dans les secteurs professionnels appropriés.

---

**DISCIPLINES  
GÉNÉRALES**

**OBJECTIFS**

« La biologie a un rôle spécial à jouer dans la vie et l'éducation contemporaines, rôle qu'elle est seule à pouvoir jouer.

La biologie s'occupe d'organismes et l'Homme est lui-même un organisme. L'Homme ne peut espérer se comprendre entièrement lui-même et aborder d'une façon raisonnée le problème de l'amélioration de son sort, que s'il prend pleinement conscience de la nature de la vie, celle de la vie humaine en particulier.

La biologie étudie *l'interdépendance des êtres vivants* et leurs relations avec le monde physique. Elle fournit donc les connaissances indispensables à l'établissement d'un programme à long terme pour la protection et une sage utilisation des ressources naturelles de l'Homme.

Ce double aspect de la biologie, qui apporte à l'Homme de nouvelles connaissances sur soi-même, d'une part, sur ses relations et celles des autres organismes avec le monde physique, d'autre part, permet de lui procurer un enrichissement moral et culturel et des valeurs esthétiques qu'il ne trouverait pas dans toutes les branches des sciences naturelles.

La biologie, à certains points de vue importants, permet d'apporter aux jeunes gens, d'une façon efficace, les valeurs que l'on s'accorde dans la plupart des pays à reconnaître comme découlant de l'étude des sciences naturelles. Nous pensons ici à certaines habitudes mentales: la méfiance envers des affirmations qui ne reposent pas sur des preuves adéquates, la *pensée logique*, la *faculté d'observer objectivement* et de quantifier. Bien enseignée, la biologie se prête éminemment à développer ces qualités chez les élèves, parce que son projet et ses concepts peuvent être très facilement en rapport avec les réalités de la vie courante.

La biologie *intègre tous les aspects de la vie et du milieu*: elle constitue de ce fait la science idéale pour développer le *sens de la synthèse*, qui se perd trop souvent de nos jours. \*

À ces objectifs généraux, il faut ajouter les objectifs particuliers définis pour chacun des cours.

\* OCDE, *Pour un nouvel enseignement de la biologie*. Rapport du Colloque international, pp 15-16, Suisse, 1962, 373 p.

**PERSPECTIVES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

« Chacune des disciplines des sciences naturelles est nécessaire à l'éducation et à la formation du personnel qualifié pour les divers emplois dans les professions, les métiers et les industries sans lesquels notre société moderne ne pourrait ni fonctionner ni se développer. Parmi les activités et les études, pour lesquelles la *formation apportée par l'enseignement de la biologie est une nécessité* que ne peuvent remplacer les connaissances acquises dans aucune autre science, on peut citer la médecine, la médecine vétérinaire, l'agriculture, la sylviculture, la conservation des réserves, l'océanographie et les industries de la pêche, dont la contribution est indispensable pour résoudre aujourd'hui et dans l'avenir, certains des grands problèmes de l'humanité: tels ceux concernant la croissance rapide de la population, la protection des hommes et du milieu où ils vivent, la biologie des radiations et les questions associées, la biologie de l'espace et du cosmos, la vie dans les régions arctiques, tropicales ou désertiques. On peut ajouter que, dans diverses industries, on apprécie particulièrement les qualités spéciales que développe l'étude de la biologie, en particulier l'habitude de faire face à des problèmes

complexes aux multiples ramifications. C'est ainsi qu'on demande des biologistes pour la fabrication et le contrôle de produits alimentaires, diététiques ou pharmaceutiques et même pour occuper des postes administratifs où le savoir biologique n'est pas directement mis à contribution. Dans les besoins en personnel, deux urgences doivent encore être soulignées: on demande en nombre croissant des maîtres et des chercheurs convenablement formés dans le domaine de la science pure comme dans celui des applications. Si l'on ne veille pas sans relâche à satisfaire ces besoins, c'est tout le système éducatif et social qui sera menacé. » \*

\* OCDE, *op. cit.* pp 16-17.

**LISTE DES COURS**

101-101-84	BIOLOGIE DE LA SEXUALITÉ	2-1-3	2
101-102-84	L'ÉVOLUTION	2-1-3	2
101-103-84	MICROBIOLOGIE ALIMENTAIRE	2-2-2	2
101-106-87	BIOLOGIE ANIMALE ET VÉGÉTALE I	3-2-3	2½
101-107-77	LA MATIÈRE ET LES ÉLÉMENTS ABIOTIQUES I	3-2-1	2
101-108-87	BIOLOGIE ANIMALE ET VÉGÉTALE II	3-3-3	3
101-110-88	ANATOMIE MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	3-3-2	2½
101-111-78	BIOLOGIE (exp.)	2-2-2	2
101-112-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES COMPARÉES I	1-2-1	1½
101-113-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES COMPARÉES II	1-3-2	2
101-116-88	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MÉTABOLIQUE	3-2-2	2½
101-117-77	LE VIVANT ET LE MONDE VIVANT	2-3-2	2½
101-118-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES I	3-3-3	3
101-119-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES II	4-3-3	3½
101-127-77	HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES I	2-3-2	2½
101-160-86	ÉLÉMENTS DE BIOLOGIE HUMAINE	3-2-3	2½
101-162-86	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DE L'OREILLE	3-2-3	2½
101-171-85	ANATOMIE	2-2-2	2
101-190-82	BOTANIQUE GÉNÉRALE	2-2-2	2
101-191-86	INTERPRÉTATION DE LA NATURE	1-2-3	2
101-202-81	LE MILIEU VIVANT	2-1-2	1½
101-207-77	LA MATIÈRE ET LES ÉLÉMENTS ABIOTIQUES II	2-2-2	2
101-222-81	LE MILIEU VIVANT	2-1-2	1½
101-227-77	HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES II	2-2-1	1½
101-301-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE I	3-2-3	2½
101-337-77	CONNAISSANCES DES VÉGÉTAUX	3-1-2	2
101-401-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE II	3-2-3	2½
101-417-77	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1½
101-901-77	INITIATION À LA RECHERCHE EN BIOLOGIE	1-2-3	2
101-902-86	LE CORPS HUMAIN I	4-2-4	3½

101-903-86	LE CORPS HUMAIN II	4-2-4	3 1/3
101-904-86	LE CORPS HUMAIN III	2-2-2	2
101-905-85	ÉLÉMENTS D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE HUMAINES	3-2-3	2 2/3
101-906-78	BIOLOGIE CELLULAIRE (exp)	1-2-2	1 2/3
101-908-78	MAMMALOGIE (exp)	2-1-2	1 2/3
101-909-78	ORNITHOLOGIE (exp)	2-1-2	1 2/3
101-910-84	BOTANIQUE	3-2-2	2 1/3
101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-914-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES	4-2-2	2 2/3
101-915-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DES ANIMAUX DE FERME (exp.)	2-1-2	1 2/3
101-917-88	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE	3-2-2	2 1/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
101-924-78	INTRODUCTION À L'ÉCOLOGIE	3-2-3	2 2/3
101-926-75	L'HOMME ET LES ÉQUILIBRES BIOLOGIQUES	3-2-3	2 2/3
101-928-78	ÉTHOLOGIE	2-2-2	2
101-928-88	COMPORTEMENT DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DE LABORATOIRE	2-1-2	1 2/3
101-929-78	PHYSIOLOGIE ANIMALE	3-4-3	3 1/3
101-933-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	2-2-2	2
101-937-78	BOTANIQUE	2-4-2	2 2/3
101-938-78	ZOOLOGIE	2-5-2	3
101-938-88	ZOOLOGIE GÉNÉRALE	2-4-2	2 2/3
101-939-78	ÉCOLOGIE	2-4-2	2 2/3
101-939-88	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET APPLIQUÉE	2-4-2	2 2/3
101-940-80	LES CHAMPIGNONS (exp)	0-3-3	2
101-941-84	MICROBIOLOGIE	2-2-2	2
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
101-943-84	BIOLOGIE MÉTABOLIQUE	2-2-2	2
101-950-84	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE I	2-1-2	1 2/3
101-952-81	TAXONOMIE VÉGÉTALE (exp)	2-2-2	2
101-954-78	ÉCOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE (exp.)	2-2-2	2
101-955-84	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2	2 1/3
101-956-78	BACTÉRIOLOGIE GÉNÉRALE (exp)	2-2-2	2
101-957-84	MICROBIOLOGIE HORTICOLE	2-1-2	1 2/3
101-962-71	ÉLÉMENTS DE ZOOLOGIE I LES INVERTÉBRÉS	1-2-2	1 2/3
101-963-71	ÉLÉMENTS DE ZOOLOGIE II LES CHORDÉS	1-2-2	1 2/3
101-966-75	INTRODUCTION À LA BOTANIQUE ETHNIQUE	1-2-3	2
101-967-84	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE II	2-1-2	1 2/3
101-970-79	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DES SYSTÈMES NERVEUX, CIRCULATOIRE ET RESPIRATOIRE	4-0-2	2
101-980-87	ENNEMIS DES CULTURES I	3-2-2	2 1/3
101-985-78	MAMMALOGIE (exp)	2-1-1	1 1/3
101-986-78	ORNITHOLOGIE (exp)	2-1-1	1 1/3
101-989-84	TAXONOMIE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
101-990-84	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
101-993-78	COMPORTEMENT ANIMAL	2-1-3	2
101-994-78	LES PLANTES DU QUÉBEC	2-1-2	1 2/3
101-995-78	RELATIONS HOMME-ENVIRONNEMENT	2-1-3	2
101-997-78	GÉNÉTIQUE HUMAINE	2-1-3	2
101-998-78	LA SURVIE DE L'HUMANITÉ	2-1-3	2
101-999-78	LES GRANDES QUESTIONS BIOLOGIQUES	2-1-3	2

890425

**LISTE DES COURS**

107-101-79	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE LA SANTÉ	2-1-1	1½
107-160-86	NOTIONS DE PATHOLOGIE DE L'OREILLE	3-0-3	2
107-171-85	PATHOLOGIE	2-2-3	2½
107-901-79	SOINS D'URGENCE	1-2-3	2
107-950-79	MA SANTÉ	3-0-3	2

870304

**OBJECTIFS DES COURS OBLIGATOIRES**

« L'éducation physique et le sport veulent assurer aux (élèves) un état optimal de santé et de bien-être, les connaissances, les habiletés et les attitudes essentielles à une participation physique active et une disponibilité à la pratique active et dilettante d'activités physiques et de sports pour le seul plaisir qu'ils comportent » (Rapport du comité d'étude sur les objectifs de l'éducation physique et du sport en milieu scolaire, 14 février 1975)

Une organisation matérielle plus adéquate, une plus grande liberté de choix permettent aux élèves de s'orienter vers des activités qu'ils ont le plus de chance de poursuivre toute leur vie

C'est pourquoi chaque collège est en mesure de concevoir un programme d'éducation physique pour tous ses élèves, en tenant compte des ressources humaines et matérielles dont il dispose

**ACTIVITÉ**

109-XXX-15	NOM DE L'ACTIVITÉ	0-1-0	2/3
109-XXX-30	NOM DE L'ACTIVITÉ	0-2-0	2/3

Chaque collège donne aux X les valeurs qui conviennent pour ses besoins administratifs. Le D G E C n'entend pas uniformiser ce code.

Le 15 ou 30 exprime la durée de l'activité qui est respectivement de 15 ou de 30 heures pour une session.

Chaque activité est inscrite au bulletin d'études collégiales de l'élève sous son nom

**Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes**

109-906-88	JUDO-KARATÉ	0-2-0	2/3
109-908-88	CONDITIONNEMENT PHYSIQUE	0-2-0	2/3

890425

**OBJECTIFS**

L'enseignement de la mathématique au collégial diffère de celui du secondaire. Une première distinction s'impose quant aux contenus. Tout au long de son cours, l'élève du secondaire a appris quantité de notions: algèbre, géométrie, ensembles, fonctions, etc. Cet apprentissage n'est pas encore complètement terminé et, selon les besoins des diverses concentrations, on abordera la statistique, l'algèbre linéaire, l'algèbre de Boole, le calcul différentiel, etc.

Toutefois, il serait faux de prétendre que ce qui distingue avant tout ces deux ordres d'enseignement soit la nature même des notions qu'on y enseigne. L'algèbre n'appartient pas en propre au secondaire, non plus que le calcul différentiel ne soit l'apanage du collégial. En fait, l'originalité de l'enseignement de la mathématique au cégep doit s'affirmer non seulement dans les contenus, mais plutôt dans l'attitude nouvelle qui doit se développer chez l'élève à l'égard de cette discipline.

À la question classique de savoir à quoi sert la mathématique, on ne pourra plus désormais invoquer qu'il s'agit d'une affaire de culture, ou qu'elle est utile en prévision d'un éventuel usage ultérieur. Il est urgent de réconcilier la mathématique avec la vie, de montrer qu'elle suit le rythme de développement des différentes sphères de l'activité humaine et qu'il est peu de domaines où son influence ne se fasse sentir.

*En un mot, l'objectif premier de l'enseignement de la mathématique au collégial est de rendre l'élève apte à mathématiser des situations concrètes.*

Précisons que dans l'action de mathématiser, on retrouve, bien entendu, l'acquisition de connaissances de concepts mathématiques. Mais il y a plus. Cette action rend propre:

- à reconnaître, à travers une situation concrète, la théorie mathématique qui s'y applique;
- à interpréter, au niveau de la situation concrète, les résultats obtenus dans la théorie;
- à étendre l'application de la théorie à de nouvelles situations concrètes.

Quant à l'expression « situations concrètes », une remarque s'impose également à son sujet. Il ne s'agit pas ici de ce type de situations concrètes inventées de toutes pièces que l'on propose parfois à l'élève pour donner un soutien intuitif à certaines notions abstraites. De telles situations, quoiqu'elles aient une valeur pédagogique indéniable, ne font toutefois que créer l'illusion que l'on « applique » la mathématique. Il faudra au contraire inviter l'élève à résoudre des problèmes tirés de vraies situations concrètes comportant un intérêt réel pour des utilisateurs de la mathématique.

**LISTE DES COURS**

201-101-77	COMPLÈMENT DE MATHÉMATIQUE	3-2-3	2%		
201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2%		
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2%		
201-105-77	ALGÈBRE VECTORIELLE ET LINÉAIRE, GÉOMÉTRIE	3-2-3	2%		
201-107-86	INTRODUCTION AUX MÉTHODES STATISTIQUES	1-1-1	1		
201-109-76	MATHÉMATIQUE GÉNÉRALE	3-2-3	2%		
201-110-73	MATHÉMATIQUE DÉVELOPPEMENT ET INFLUENCE	3-0-3	2		
201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2		
201-113-86	ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-2-2	2		
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2		
201-122-82	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	3-2-3	2%		
201-127-75	STATISTIQUE INDUSTRIELLE	2-2-4	2%		
201-129-84	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-2-2	2		
201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2%		
201-190-82	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-2-2	2		
201-202-85	COMPLÈMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques agricoles et biologiques)	3-2-3	2%		
201-203-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL II	3-2-3	2%		
201-205-77	ALGÈBRE ET PROGRAMMATION LINÉAIRE, COMPLÈMENT DE GÉOMÉTRIE	3-2-3	2%		
201-211-75	ALGÈBRE	3-2-3	2%		
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2	2		
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2		
201-237-88	STATISTIQUE	2-2-2	2		
201-248-82	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-2-1	1%		
201-257-82	STATISTIQUE	3-2-3	2%		
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2%		
201-302-85	COMPLÈMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la gestion)	3-2-3	2%		
201-303-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL III	3-2-3	2%		
201-307-77	PROBABILITÉS ET STATISTIQUE	3-2-3	2%		
201-311-75	TRIGONOMÉTRIE ET GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE	3-2-3	2%		
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2%		
201-402-85	COMPLÈMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques humaines)	2-2-2	2		
201-408-77	MÉTHODES NUMÉRIQUES	3-2-3	2%		
201-437-77	ANALYSE STATISTIQUE	3-2-3	2%		
201-502-85	COMPLÈMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la chimie)	3-2-3	2%		
201-602-85	COMPLÈMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2%		
201-702-85	COMPLÈMENTS DE MATHÉMATIQUE (bâtiment et territoire)	3-2-3	2%		
201-802-85	COMPLÈMENTS DE MATHÉMATIQUE (milieu physique et transport)	3-2-3	2%		
201-901-83	DÉVELOPPEMENT DU RAISONNEMENT MATHÉMATIQUE	3-0-3	2		
201-902-83	INITIATION À LA MATHÉMATIQUE	3-0-3	2		
201-903-83	LA PENSÉE ALGORITHMIQUE	3-0-3	2		
201-904-83	MATHÉMATIQUE ET ACTIVITÉS CONTEMPORAINES	3-0-3	2		
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1%		
201-906-83	MATHÉMATIQUE ET MUSIQUE	3-0-3	2		
201-907-83	STATISTIQUE ET SONDAGE	3-0-3	2		
201-908-83	STRATÉGIE ET DÉCISION	3-0-3	2		

**OBJECTIFS**

Les cours de chimie font suite aux programmes du secondaire en mettant l'accent sur la préparation aux études universitaires ou sur l'étude d'une technique particulière dans le cadre des programmes professionnels.

Les cours de *chimie générale* apportent les connaissances théoriques dont certains aspects sont approfondis par l'étude de la *chimie physique*. Les cours de *chimie organique* précisent les principales fonctions organiques et leur importance dans le monde moderne. Enfin, les cours de *biochimie* abordent les principaux composés de l'organisme au point de vue statique et dynamique.

Les travaux de laboratoire, tout en permettant aux élèves d'acquérir une certaine dextérité manuelle et une bonne connaissance du matériel utilisé en chimie, leur font approcher de façon pratique et expérimentale tous les problèmes précédemment abordés sous un angle théorique.

**PERSPECTIVES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

Les cours de chimie générale et de chimie physique s'adressent aux élèves qui se destinent à des études universitaires dans le domaine des sciences physiques. Complétés par les cours de chimie organique et de biochimie, ils conduisent également aux sciences biologiques, par exemple aux études médicales.

Les premiers cours de chimie sont également essentiels pour la compréhension de sujets étudiés au cours des programmes professionnels de l'enseignement collégial.

**LISTE DES COURS**

202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2½
202-102-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-2	2½
202-103-73	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2½
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2½
202-106-85	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2½
202-107-85	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2½
202-110-88	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	2-2-2	2
202-111-73	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2½
202-112-88	CHIMIE EN MILIEU AQUEUX	2-2-2	2
202-113-88	BIOCHIMIE	2-2-2	2
202-114-86	CHIMIE GÉNÉRALE I	2-2-2	2
202-116-86	CHIMIE GÉNÉRALE II	2-2-2	2
202-117-86	NOTIONS DE CHIMIE DES POLYMÈRES APPLIQUÉES	2-2-2	2
202-120-84	CHIMIE GÉNÉRALE ET DES SOLUTIONS	3-2-3	2½
202-121-86	NOTIONS FONDAMENTALES DE CHIMIE I	3-2-2	2½
202-122-86	NOTIONS FONDAMENTALES DE CHIMIE II	3-2-2	2½
202-171-85	CHIMIE	3-2-3	2½
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2½
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3	2½
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2½
202-205-75	BIOCHIMIE	3-2-3	2½
202-211-81	INTRODUCTION À LA CHIMIE	3-2-3	2½
202-218-84	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE	2-1-2	1½

202-301-78	CHIMIE PHYSIQUE I	3-1-3	2½
202-302-75	CHIMIE ORGANIQUE II	3-2-3	2½
202-303-78	BIOCHIMIE STATIQUE	3-3-3	3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2½
202-401-78	CHIMIE PHYSIQUE II	3-3-3	3
202-403-78	BIOCHIMIE DYNAMIQUE	3-3-3	3
202-581-80	PHYSICOCHIMIE PHOTOGRAPHIQUE	1-4-2	2½
202-901-75	LA CHIMIE ET LE MONDE MODERNE	3-0-3	2
202-902-75	LA CHIMIE ET LE MONDE MODERNE	3-0-3	2
202-905-84	CHIMIE DES SOLUTIONS	2-2-2	2
202-915-84	CHIMIE ORGANIQUE	3-1-2	2
202-920-78	LA CHIMIE DU VIN (exp)	1-2-3	2
202-935-84	CHIMIE ANALYTIQUE	3-2-3	2½
202-945-78	CHIMIE ANALYTIQUE II	3-2-2	2½

890425

**OBJECTIFS**

« La physique n'est pas une collection de « faits » qui peuvent s'apprendre c'est un ensemble de concepts créés dans une large mesure par la pensée qui donne une représentation intelligible et féconde (on dit aussi un « modèle ») de l'expérience que l'homme a pu acquérir du monde dans lequel il vit, pour autant qu'il ait été jusqu'à présent possible de constituer une représentation d'ensemble cohérente. À cette représentation viennent constamment s'ajouter de nouveaux détails et il faut de temps en temps en dessiner à nouveau certaines parties. Si les sciences physiques ont leur place dans l'enseignement donné aux enfants c'est en premier lieu parce que l'histoire des étapes par lesquelles est passée cette représentation constitue un exceptionnel témoignage de la puissance de l'intelligence humaine c'est aussi parce qu'on ne saurait, à l'heure actuelle, réfléchir avec fruits à quelques-uns des problèmes éternels les plus importants que l'homme, en tant qu'individu social doit s'efforcer de résoudre, sans faire appel au « modèle » de la nature que fournissent les sciences physiques » (1)

La physique contribue ainsi de façon originale et indispensable à la formation scientifique de l'élève en lui offrant l'occasion, d'accomplir toutes les étapes de la démarche scientifique en raison de la simplicité relative des systèmes étudiés, de saisir la nécessité des modèles physiques, mais aussi leurs limites de faire le lien entre la physique, les autres disciplines scientifiques et la technologie moderne de mesurer l'influence profonde qu'a eue l'évolution des idées et des connaissances en physique sur l'évolution sociale de l'humanité

Deux fins sont assignées à l'enseignement de la physique au collégial rendre l'élève capable d'appréhender les phénomènes physiques de comprendre les réalisations importantes de la technologie et de suivre l'évolution des connaissances d'une façon plus générale, et amener l'élève à acquérir un mode de pensée scientifique fondé sur l'analyse critique et la confrontation des idées

La poursuite de ces deux fins se traduit par l'énoncé des quatre objectifs d'apprentissage qui suivent

Développer le sens de l'observation la curiosité l'esprit critique, les capacités de synthèse, l'initiative, la créativité et l'autonomie par la réalisation de travaux pratiques axés sur la recherche et par la lecture de revues et de textes scientifiques suggérés

Découvrir et comprendre les lois qui régissent les phénomènes physiques en utilisant la méthode scientifique. Entre autres, se familiariser avec les modèles physiques et leur utilisation, améliorer la connaissance du vocabulaire scientifique et la maîtrise des règles linguistiques assurant la clarté et la précision nécessaires à la communication scientifique utiliser un langage mathématique permettant de comprendre les phénomènes et les lois et d'appliquer ces connaissances à la résolution de problèmes, se sensibiliser à la diversité des méthodes de résolutions de ces problèmes

Acquérir une bonne connaissance du rôle de la physique comme fondement de la technologie moderne et de l'utilisation de ses lois et principes dans d'autres disciplines scientifiques. Plus spécialement, connaître les explications de certains phénomènes naturels et les applications nombreuses (appareils et techniques de travail) des lois et principes de la physique dans la vie courante

Saisir le contexte historique et scientifique de la découverte de certaines lois et principes. Comprendre dans quelle mesure la physique est agent d'évolution philosophique sociale et économique

L'enseignement collégial a prévu un large éventail de cours de physique dans le dessein de répondre à des besoins divers

- cours assurant la formation scientifique de base des élèves se destinant aux études universitaires en sciences agriculture, architecture, médecine, biologie informatique géologie mathématique physique pharmacie chimie ingénierie etc (cours 101 201 et 301);

- cours assurant la formation scientifique de base des élèves, dans le cadre de certains programmes techniques qui les nécessitent (cours 101 202 et 302 ainsi que certains cours de la série 900) Ces cours étant des cours de service, leurs objectifs doivent être adaptés aux secteurs professionnels auxquels ils s'adressent;

- cours destinés à des élèves qui ne s'orientent pas vers une carrière scientifique

(1) Une conception moderne de l'enseignement de la physique OCDE Paris 1963

**LISTE DES COURS**

203-101-77	MÉCANIQUE	3-2-3	2%
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2%
203-103-78	MÉCANIQUE DES CORPS RIGIDES	2-2-2	2
203-104-84	INTRODUCTION A LA PHYSIQUE	2-3-3	2%
203-105-85	INTRODUCTION À LA PHYSIQUE	2-3-3	2%
203-106-85	ÉLÉMENTS DE MÉCANIQUE ET DE RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1%
203-107-88	CALCULS DES CORPS RIGIDES	3-2-3	2%
203-108-85	ÉLÉMENTS D'OPTIQUE THERMODYNAMIQUE ET MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1%
203-111-74	MESURES ET ANALYSE	2-3-4	3
203-112-86	INTRODUCTION À LA BIOMÉCANIQUE	2-1-2	1%
203-113-86	PROPRIÉTÉS ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1%
203-114-88	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-2	2%
203-201-77	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2%
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2%
203-203-84	PROPRIÉTÉS RÉSISTANCE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-5-1	2%
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1%
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1%
203-301-78	OPTIQUE ET PHYSIQUE MODERNE	3-2-3	2%
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2%
203-577-79	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-1	1%
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1%
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
203-901-74	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-3	2%
203-902-74	PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE	0-5-4	3
203-903-74	PHYSIQUE ÉLECTRONIQUE	3-2-3	2%
203-904-74	INITIATION À LA PHYSIQUE MODERNE	3-0-3	2
203-906-81	PHYSIQUE (exp)	3-2-3	2%

203-907-85	OPTIQUE GÉOMÉTRIQUE	3-2-3	2%
203-908-86	SON	2-1-2	1%
203-909-86	MÉCANIQUE ET VIBRATIONS	2-1-2	1%
203-910-81	ÉLÉMENTS DE THERMODYNAMIQUE	2-2-2	2
203-919-86	ÉLECTRICITÉ	3-2-3	2%
203-920-86	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRO-ACOUSTIQUE	2-3-3	2%
203-924-84	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1%
203-926-74	ASTRONOMIE	2-1-3	2
203-927-74	PHYSIQUE CONTEMPORAINE ET PENSÉE SCIENTIFIQUE	3-0-3	2
203-928-74	GRANDES RÉALISATIONS DE LA TECHNOLOGIE PHYSIQUE	2-1-3	2
203-929-74	PHYSIQUE DE LA MUSIQUE ET DE LA COULEUR	3-0-3	2
203-930-74	NOTIONS D'ASTRONAUTIQUE	2-1-3	2
203-931-74	ASTROPHYSIQUE	3-2-3	2%
203-932-87	MÉTROLOGIE DU SON	2-1-3	2
203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
203-935-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-3	2%
203-945-84	THERMODYNAMIQUE (exp)	2-1-2	1%
203-946-84	MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1%
203-950-74	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-3	2%
203-952-75	ÉLÉMENTS DE THERMODYNAMIQUE	2-1-3	2
203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2	2
203-956-74	MÉCANIQUE DES FLUIDES	3-2-3	2%
203-965-78	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1%
203-966-78	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1%
203-967-80	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-4-2	2%
203-971-76	ÉLECTRICITÉ ÉLÉMENTAIRE	2-1-1	1%
203-975-74	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX I	2-1-3	2
203-976-74	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1%
203-977-73	NOTIONS DE MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1%
203-978-74	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX II	2-1-3	2
203-980-74	OPTIQUE INSTRUMENTALE	2-1-3	2
203-981-74	MESURES PHYSIQUES ET MÉTHODES SCIENTIFIQUES	2-1-2	1%
203-990-79	PRINCIPES DE PHYSIQUE	3-0-3	2

890425

**OBJECTIFS**

La géologie se préoccupe d'étudier la Terre, ses constituants, les processus qui la façonnent, son histoire et son environnement spatial. Elle constitue un ensemble intégré et interdisciplinaire basé sur les différentes sphères de l'activité scientifique : physique, chimie, mathématique et biologie. Elle se sert de ces différentes disciplines pour en arriver à certaines conclusions quant à la composition, la structure, les ressources minérales et énergétiques de la Terre, ainsi qu'à son évolution à travers les temps géologiques. Les développements récents en océanographie, en technique globale, en planétologie, en géophysique, en géochimie et dans tous les autres domaines de la géologie, suscitent de plus en plus d'intérêt chez l'élève, qui trouvera, dans cette discipline, une réponse à ses questions.

L'enseignement collégial offre à l'élève plusieurs cours de géologie qui l'initient aux principaux aspects de cette discipline. Une des principales raisons de promouvoir l'enseignement de la géologie, est d'offrir l'occasion unique à l'élève d'acquérir des connaissances dans un nombre important de disciplines scientifiques, afin qu'il devienne plus apte à discuter de sujets touchant aux processus géologiques et aux matériaux terrestres d'une part et, d'autre part, d'aborder les problèmes de l'environnement, ceux qui touchent l'exploitation « rationnelle » des ressources naturelles et énergétiques de la Terre, et enfin, d'être sensibilisé au domaine de l'exploitation marine ou spatiale.

**LISTE DES COURS**

205-901-75	GÉOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-4	3
205-902-75	INTRODUCTION À LA GÉOLOGIE	2-1-3	2
205-904-87	GÉOLOGIE APPLIQUÉE	2-1-2	1½
205-914-81	PÉDOLOGIE	3-2-2	2½
205-921-75	GÉOLOGIE HISTORIQUE	3-2-4	3
205-922-75	GÉOLOGIE HISTORIQUE	2-1-3	2
205-931-75	GÉOLOGIE APPLIQUÉE	3-2-4	3
205-932-75	GÉOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	2-1-3	2
205-933-79	GÉOLOGIE ET ÉNERGIE	3-0-3	2
205-935-78	MINÉRALOGIE ET PÉTROGRAPHIE	3-2-2	2½
205-945-81	GÉOMORPHOLOGIE DU QUATÉRNAIRE	2-2-2	2
205-962-88	GÉOLOGIE-PÉDOLOGIE	1-3-2	2

890425

**OBJECTIFS**

Ces cours ont pour but de familiariser l'élève au langage graphique lui permettre de lire, d'interpréter un plan de développer chez lui l'esprit d'observation le sens de la précision et la capacité de s'exprimer graphiquement

Les sciences graphiques déterminent la grammaire du langage graphique et sont soumises aux lois rigoureuses de la géométrie

Suite aux sciences graphiques, le dessin de spécialité se rapporte aux applications pratiques du dessin des domaines industriels

*Objectifs communs* Les objectifs de ces cours sont différents d'un département à l'autre suivant les modules choisis et le degré de connaissance à atteindre

Toutefois, l'élève devra acquérir les connaissances du langage graphique nécessaire dans sa spécialité, apprendre à maîtriser la technique du croquis pour exprimer plus clairement sa pensée, reproduire des formes ou décrire un objet, étudier la grammaire du langage graphique qui favorise le développement de l'imagination et de la vision spatiale et enfin se familiariser avec les conventions et symboles propres à son orientation

242-301-76	SCIENCES GRAPHIQUES IV	2-3-2	2½
242-320-80	DESSIN INDUSTRIEL I	2-3-2	2½
242-330-78	APPLICATIONS GRAPHIQUES	1-2-3	2
242-411-76	SCIENCES GRAPHIQUES VI	1-2-3	2
242-901-79	LECTURE DE PLANS ET DEVIS	2-1-2	1½
242-902-78	INITIATION AU DESSIN INDUSTRIEL	1-2-3	2
242-905-84	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1½
242-915-84	SCIENCES GRAPHIQUES ET LECTURE DE PLAN	1-3-2	2
242-925-78	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE I	1-1-1	1
242-935-78	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE II	1-1-1	1
242-945-84	DESSIN MÉCANIQUE	1-3-1	1½
242-955-78	DESSIN MÉCANIQUE II	0-2-1	1
242-960-81	DESSIN TECHNIQUE	1-2-3	2

890425

**PERSPECTIVES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

Une fois terminée, l'étude des sciences graphiques l'éventail des dessins de spécialités s'ouvre au choix de l'élève. Les sciences graphiques ont développé chez celui-ci la capacité de composer et d'exprimer graphiquement les idées. C'est là une formation de base qui s'appliquera différemment dans chaque type de dessin de spécialité, chacun ayant ses caractéristiques particulières, ses symboles propres et ses exigences précises. Ainsi le dessin de mécanique est soumis à des lois graphiques et à des conventions différentes de celles du dessin d'architecture. Ces deux spécialités n'exigent pas de dessin d'une égale précision. Il en va de même pour les autres branches du domaine industriel. Le dessin de spécialité, servant d'intermédiaire entre la conception et la réalisation, est un langage universel indispensable aux ingénieurs et aux techniciens.

**LISTE DES COURS**

242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-107-86	DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR I	2-2-2	2
242-108-88	LECTURE DE PLANS D'AÉRONEFS	2-2-1	1½
242-109-88	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE	2-1-2	1½
242-111-79	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE	2-1-3	2
242-190-82	DESSIN DE BASE	1-2-1	1½
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1½
242-207-87	DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR II	2-2-2	2
242-211-76	SCIENCES GRAPHIQUES III	2-2-2	2
242-230-88	APPLICATIONS GRAPHIQUES ET INTRODUCTION AU DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	1-2-1	1½
242-241-85	LECTURE DE PLANS, SCHÉMATISATION ET CROQUIS	2-1-1	1½
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLAN	2-2-2	2
242-248-80	DESSIN SPÉCIALISÉ I	1-2-1	1½
242-271-85	GÉOMÉTRIE COTÉE	2-2-2	2

**OBJECTIFS**

L'enseignement de la géographie vise la connaissance des liens étroits existant entre l'homme et son milieu, l'homme différant suivant les divers milieux, ceci, pour une meilleure compréhension de l'évolution des peuples et de leur développement possible. Il veut faire mesurer le degré d'interdépendance économique et culturelle des peuples. Il vise l'acquisition d'une plus grande sagesse devant l'utilisation des diverses richesses naturelles et l'usage souvent discutable que l'homme en fait. Par le biais d'un sens de l'observation aiguisé et d'un sens critique authentique, on veut arriver à faire du plus grand nombre des touristes avisés, des voyageurs conscients. Les cours doivent répondre aux besoins des élèves qui veulent élargir leurs connaissances géographiques, régionales et mondiales. Ils doivent permettre une perception plus grande et plus juste des problèmes mondiaux actuels ou tout au moins un éveil à ces problèmes, lesquels s'insèrent dans un contexte géographique précis. Les cours doivent s'ajuster à un enseignement sélectif, c'est-à-dire qu'on ne peut tout montrer.

La spécificité de l'approche géographique est aussi une préoccupation constante. Outre l'apprentissage des réalités et des faits la géographie est une façon de voir. On doit faire ressortir l'incidence de l'espace et de ses multiples composantes. Il faut savoir comment les distances, les voisinages, les ressources s'organisent en un tout qui s'appelle un *milieu*, un espace différencié, bref, savoir faire la synthèse des variables d'un milieu plus ou moins homogène, d'un milieu isolé ou en relation avec d'autres.

Les cours de géographie visent à préparer des élèves qui se destinent à devenir géographes, ainsi que ceux dont la spécialisation repose en partie sur une formation géographique (sciences de la terre, urbanisme, aménagement et autres). Ils développent le *savoir* penser l'espace nécessaire aux matières telles que l'histoire, l'économie, la politique (sur les plans international et national) et la sociologie. Ce sont des cours de base qui peuvent s'insérer avec profit à l'intérieur de plusieurs profils d'études.

**LISTE DES COURS**

320-103-70	INTRODUCTION À LA CARTE DU MONDE	2-1-3	2
320-105-82	ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	2-1-3	2
320-110-79	INITIATION AUX TECHNIQUES GÉOGRAPHIQUES	1-2-3	2
320-111-79	GÉOGRAPHIE PHYSIQUE	2-1-3	2
320-112-75	LES FORMES DU RELIEF TERRESTRE	2-1-3	2
320-113-75	LE MILIEU ATMOSPHÉRIQUE	2-1-3	2
320-114-75	LES EAUX CONTINENTALES ET MARINES	2-1-3	2
320-115-75	LA BIOSPHERE	2-1-3	2
320-203-71	INITIATION AUX TECHNIQUES DE LA GÉOGRAPHIE HUMAINE	1-2-3	2
320-211-75	GÉOGRAPHIE HUMAINE	2-1-3	2
320-212-75	L'ESPACE URBAIN	2-1-3	2
320-213-79	ESPACES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	2-1-3	2
320-214-75	GÉOGRAPHIE POLITIQUE	2-1-3	2
320-215-75	PROBLÈMES GÉOGRAPHIQUES DU MONDE CONTEMPORAIN	2-1-3	2
320-216-75	GÉOGRAPHIE ET TOURISME	2-1-3	2
320-222-81	INTRODUCTION AU MILIEU PHYSIQUE	3-1-2	2
320-310-79	GÉOGRAPHIE RÉGIONALE	2-1-3	2
320-311-75	LE QUÉBEC	2-1-3	2
320-312-75	LE CANADA	2-1-3	2
320-313-79	GÉOGRAPHIE RÉGIONALE ÉTRANGÈRE	2-1-3	2
320-905-72	ÉLÉMENTS DE CARTOGRAPHIE	2-1-3	2
320-908-88	ESPACE QUÉBÉCOIS I	2-1-3	2
320-909-88	ESPACE QUÉBÉCOIS II	2-1-3	2
320-945-79	GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION	2-2-3	2½
320-948-73	MILIEU PHYSIQUE I	2-1-3	2
320-949-73	MILIEU PHYSIQUE II	2-1-3	2

890425

**OBJECTIFS**

L'histoire enseignée est dialogue du passé et du présent. Elle repose sur un ensemble de connaissances (données particulières, techniques de lecture des données et interprétations) et elle vise à favoriser chez l'élève la conscience de son appartenance à une évolution humaine et de sa participation à un héritage culturel.

L'enseignement de l'histoire vise à développer chez l'élève les habiletés intellectuelles et les aptitudes à la recherche et à favoriser, chez lui, une perception génétique de la réalité sociale.

L'étude de l'histoire favorise l'exercice du sens critique et de l'objectivité. Elle permet de dégager les conséquences des valeurs opposées. L'histoire invite à une participation éclairée et à l'engagement à cause de sa démarche, dont le propre est de lier la connaissance des faits à l'analyse des structures, de souligner la place des décisions individuelles et le poids des déterminismes sociaux.

**LISTE DES COURS**

330-910-75	HISTOIRE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE	3-0-3	2
330-915-75	HISTOIRE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE	3-0-3	2
330-920-75	ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE DU CANADA JUSQU'À 1850	3-0-3	2
330-925-75	ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE DU CANADA DEPUIS 1850	3-0-3	2
330-930-75	INITIATION À L'HISTOIRE RÉGIONALE	3-0-3	2
330-941-75	HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA DES ORIGINES À 1840	3-0-3	2
330-942-75	HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA DE 1840 À NOS JOURS	3-0-3	2
330-951-75	HISTOIRE DU QUÉBEC DE 1867 À NOS JOURS	3-0-3	2
330-961-69	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS	3-0-3	2
330-962-69	HISTOIRE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES	3-0-3	2
330-971-69	HISTOIRE DE LA RUSSIE ET DE L'URSS AUX XIX <sup>e</sup> ET XX <sup>e</sup> SIÈCLES	3-0-3	2
330-972-69	HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES DE 1914 À NOS JOURS	3-0-3	2
330-983-69	HISTOIRE DE LA DÉCOLONISATION ET DES PROBLÈMES DU TIERS-MONDE	3-0-3	2
330-985-75	HISTOIRE DE LA CHINE	3-0-3	2
330-991-74	HISTOIRE JUIVE DEPUIS LES TEMPS ANCIENS CLASSIQUES JUSQU'À NOS JOURS	3-0-3	2
330-992-74	HISTOIRE CONTEMPORAINE JUIVE	3-0-3	2
330-993-74	HISTOIRE DES JUIFS AU CANADA	3-0-3	2
330-994-75	PEUPLES DE L'AMÉRIQUE DU NORD DEPUIS LES PREMIERS TEMPS JUSQU'À 1763	3-0-3	2
330-995-75	PEUPLES DE L'AMÉRIQUE DU NORD DEPUIS 1763	3-0-3	2

870304

**OBJECTIFS**

L'étude des civilisations grecque et romaine vise à donner à l'homme d'aujourd'hui et à l'homme d'ici une vision plus juste, plus approfondie plus complète, en même temps que plus objective de lui-même; par elles, il peut y arriver plus sûrement, d'abord parce qu'elles sont les racines mêmes de notre monde, ensuite parce que la distance dans l'espace et le temps permet une analyse plus sereine et partant plus impartiale. Ainsi tout en fournissant à l'élève une meilleure connaissance de lui-même, les « humanités » gréco-latines viennent compléter de façon heureuse une formation préoccupée surtout du monde contemporain.

Pour cette investigation dans le passé, pour ce voyage dans « l'âme de notre âme » nous disposons d'une documentation riche et variée, faite principalement de textes et de documents, dont l'interprétation peut être enrichie par l'utilisation de méthodes de recherche aussi variées que l'archéologie, la psychologie, la sociologie, l'économie. De cette manière, elles peuvent constituer une bonne initiation aux diverses techniques des sciences humaines et des lettres.

**PERSPECTIVES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

Ces cours de civilisation grecque et romaine s'adressent à tout élève qui s'intéresse à la science de l'Homme. Signalons pourtant que les littératures anciennes (théâtre, épopée, lyrisme, prose) pourraient intéresser particulièrement les élèves de l'orientation Lettres (études classiques, lettres modernes, théâtre); la pensée antique (mythe, philosophie, sciences, pensée religieuse) ceux des orientations Lettres Philosophie, Théologie Sciences religieuses; la cité antique (société et institutions, pensée politique); ceux des orientations Histoire, Droit Sciences politiques Sociologie; les arts dans l'antiquité; ceux des orientations Archéologie, Histoire de l'Art, Lettres.

**LISTE DES COURS**

332-111-82	À LA DÉCOUVERTE DU MONDE GREC	3-0-3	2
332-112-82	À LA DÉCOUVERTE DU MONDE ROMAIN	3-0-3	2
332-211-82	GRANDES CRÉATIONS DU GÉNIE GREC	3-0-3	2
332-212-82	GRANDES CRÉATIONS DU GÉNIE ROMAIN	3-0-3	2
332-903-81	RECHERCHE DES CIVILISATIONS ANCIENNES	3-0-3	2
332-904-81	LES GRANDES CIVILISATIONS DU PROCHE-ORIENT	3-0-3	2
332-911-76	L'ART GREC	3-0-3	2
332-912-76	L'ART ROMAIN	3-0-3	2
332-913-76	LES CLASSES SOCIALES DANS L'ANTIQUITÉ	3-0-3	2
332-921-76	LA RELIGION GRECQUE	3-0-3	2
332-922-76	LA RELIGION ROMAINE	3-0-3	2
332-923-81	LE MONDE GRÉCO ROMAIN ET L'ORIENT	3-0-3	2
332-931-76	LES GRECS DEVANT LE MYSTÈRE DE L'HOMME ET DU MONDE	3-0-3	2
332-932-76	CHERCHEURS ET PENSEURS ROMAINS	3-0-3	2
332-933-76	HISTORIENS GRECS ET ROMAINS	3-0-3	2
332-941-76	LA DÉMOCRATIE CHEZ LES GRECS	3-0-3	2
332-942-76	LA COURSE AU POUVOIR PERSONNEL À ROME	3-0-3	2

332-943-76	LA MYTHOLOGIE GRÉCO-ROMAINE	3-0-3	2
332-951-76	L'ÉDUCATION ET LA FAMILLE CHEZ LES GRECS	3-0-3	2
332-952-76	L'ÉDUCATION ET LA FAMILLE À ROME	3-0-3	2
332-982-76	LE DROIT ROMAIN	3-0-3	2

880126

**COURS COMMUNS****ORIENTATIONS GÉNÉRALES****• L'ENSEIGNEMENT**

Des raisons tout à la fois historiques, culturelles et pratiques sont à l'origine du fait que des cours de philosophie sont obligatoires pour tous les élèves du collégial.

La philosophie contribue à la formation de l'élève en l'introduisant aux dimensions réflexives et critiques qui portent sur le fond des problèmes humains. C'est en général la première fois qu'il aborde ces problèmes de façon formelle et systématique. C'est l'occasion d'entrer en contact avec les principes et les théories qui sont à la base de la vie humaine, personnelle et sociale.

L'enseignement de la philosophie poursuit, de façon particulière, dans le champ de la rationalité et avec ses méthodes propres, une double fin :

\* sur le plan personnel, former des individus intellectuellement et moralement autonomes

\* sur le plan social, former des citoyens éclairés et responsables capables de s'engager dans les grands débats de la cité

**• L'APPRENTISSAGE**

L'enseignement de la philosophie met en oeuvre quatre types de moyens dans chacun des cours :

- 1- Le développement des habiletés intellectuelles principalement conceptualiser, « problématiser », analyser, argumenter et conclure, faire des synthèses, juger et critiquer
- 2- L'emploi de la langue comme outil d'organisation, de clarification d'expression et de communication de la pensée rationnelle
- 3- La mise en contact avec les principales conceptions de l'homme et quelques systèmes de valeurs appartenant à la culture occidentale, de façon qu'aucune idéologie ne soit érigée en absolu
- 4- La connaissance et l'appréciation de la dimension historique des problèmes, des idées et des pratiques

**• L'ÉLÈVE**

L'enseignement de la philosophie contribue à l'atteinte de sa double fin en permettant aux élèves :

- 1- d'acquérir les instruments théoriques et pratiques de la réflexion et les appliquer à leur vécu ;
- 2- d'assurer une réflexion critique sur les facteurs qui déterminent les rapports de l'être humain et de son milieu ;
- 3- de se situer, se définir et s'orienter par rapport aux conceptions de l'être humain en confrontation dans les sociétés contemporaines ;
- 4- de prendre conscience des enjeux politiques et éthiques de la vie en société et connaître certains systèmes de pensée et d'action qui concernent ces enjeux

**LES COURS COMMUNS OBLIGATOIRES**

Ces cours ne comportent pas de préalable entre eux, ils sont mutuellement complémentaires. L'ordre dans lequel les cours sont suivis est déterminé pour chaque établissement. Les objectifs de chaque cours doivent nécessairement être poursuivis et donner lieu à des activités

d'apprentissage. Les contenus qui permettent de réaliser ces objectifs sont présentés sous quatre rubriques : concepts, théories, références historiques et problématique contemporaine. Ces rubriques désignent des dimensions de l'apprentissage philosophique dont l'intégration dans chacun des cours relève d'un aménagement pédagogique approprié (ordre, organisation, pondération)

**LISTE DES COURS****Cours communs obligatoires**

340-101-84	PHILOSOPHIE PENSÉE ET DISCOURS	3-0-3	2
340-201-84	L'ÊTRE HUMAIN ET SON MILIEU	3-0-3	2
340-301-84	LES CONCEPTIONS DE L'ÊTRE HUMAIN	3-0-3	2
340-401-84	ÉTHIQUE ET POLITIQUE	3-0-3	2

**Cours de concentration et de service**

340-214-78	PHILOSOPHIE DU TRAVAIL ET DE LA TECHNIQUE	3-0-3	2
340-216-78	PROBLÈME DE L'ÉVOLUTION	3-0-3	2
340-217-78	PHILOSOPHIE DE LA COMMUNICATION	3-0-3	2
340-218-78	PHILOSOPHIE DE LA SEXUALITÉ	3-0-3	2
340-220-78	LE PROBLÈME DE DIEU	3-0-3	2
340-221-78	PHILOSOPHIE DES RELIGIONS	3-0-3	2
340-225-78	PHILOSOPHIE SOCIALE ET POLITIQUE	3-0-3	2
340-227-78	LE MARXISME	3-0-3	2
340-228-78	LA PHILOSOPHIE EXISTENTIELLE	3-0-3	2
340-229-78	LE PERSONNALISME	3-0-3	2
340-325-78	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE	3-0-3	2
340-400-78	PHILOSOPHIE DU DROIT	3-0-3	2
340-403-78	PHILOSOPHIE DE L'ART	3-0-3	2
340-901-78	LOGIQUE ET PHILOSOPHIE	3-0-3	2
340-910-78	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE	3-0-3	2
340-911-78	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE	3-0-3	2
340-912-78	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE	3-0-3	2
340-913-78	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE	3-0-3	2
340-914-78	THÉORIE DE LA PHILOSOPHIE	3-0-3	2
340-920-78	PHILOSOPHIE DE LA CULTURE	3-0-3	2
340-925-78	PHILOSOPHIE DU LANGAGE	3-0-3	2
340-926-78	PHILOSOPHIE DES SCIENCES	3-0-3	2
340-930-78	PHILOSOPHIE DE L'ÉDUCATION	3-0-3	2
340-960-78	LA PENSÉE CHINOISE	3-0-3	2
340-961-78	LA PHILOSOPHIE DE L'INDE	3-0-3	2
340-962-78	LA PENSÉE ISLAMIQUE	3-0-3	2
340-963-78	LA PENSÉE JUIVE	3-0-3	2
340-998-78	PHILOSOPHIE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES BIOMÉDICALES	3-0-3	2
340-999-78	ÉTUDES PARTICULIÈRES EN PHILOSOPHIE	3-0-3	2

**COURS COMMUNS****OBJECTIFS**

Les « humanités » constituent un *champ d'études* générales faisant partie des cours communs obligatoires. Huit unités de cours d'« humanités » sont exigées en vue de l'obtention du diplôme d'études collégiales. Ces cours forment un *champ d'études* multidisciplinaire qui offre à tous les élèves une formation de base et les initie aux problèmes fondamentaux de la vie par l'étude des valeurs sociales, morales et esthétiques.

Les « humanités » font partie de notre civilisation. Ils sont une tradition de l'enseignement issue de la Renaissance. L'unité de ces études vient de leur objet commun et de leur idéal : l'étude du genre humain et une évaluation de ses œuvres. Les « humanités » par tradition, comprennent l'histoire, la philosophie, la littérature et les arts, et depuis récemment, les sciences de la nature, la technologie et les sciences sociales pour autant qu'elles ont des incidences sur l'homme. Les « humanités » sont multidisciplinaires. Ils tirent des diverses disciplines une formation générale qui équilibre la spécialisation des programmes pré-universitaires et professionnels. En même temps, ils forment les élèves à plus d'une branche du savoir et utilisent diverses méthodes et instruments de recherche.

Les cours d'« humanités », cours qui concernent les visions du monde (101), la connaissance (201), la créativité (301), les valeurs humaines et les questions sociales (401), se chargent d'étudier chacun à leur point de vue, l'espèce humaine, son savoir global, ses réussites et ses échecs au cours des temps. Le but des « humanités » est de faire acquérir aux élèves les connaissances et le jugement nécessaires pour distinguer la vérité de l'erreur et pour connaître la sagesse. Ils procurent un moyen de comprendre le monde et son histoire, les peuples et les civilisations.

L'objectif des « humanités » est d'éveiller la curiosité intellectuelle et de développer l'esprit critique en vue de préparer les élèves à prendre des décisions rationnelles et à agir de façon responsable. Un autre aspect important des « humanités » est qu'ils élargissent les horizons des élèves et leur font prendre conscience d'eux-mêmes. Pour ce faire, ils développent les habiletés qui conduisent à une compréhension éclairée de la vie et à une reconnaissance de la complexité et de la variété de l'expérience humaine.

Le développement des aptitudes à la critique et à l'étude qui est propre à des cours obligatoires est un élément fondamental des cours d'« humanités ». Les cours apprennent aux élèves à raisonner et à analyser, à s'interroger et à argumenter et enfin, à réagir avec imagination et créativité. Des moyens leur sont offerts pour développer leurs facultés intellectuelles et leur sensibilité. Les cours leur montrent aussi comment rechercher et classer les informations, comment faire une synthèse et appliquer leurs connaissances en utilisant les services du collège et du milieu. Dans le même esprit, les cours apprennent aux élèves à exprimer leur pensée et leurs idées avec clarté et ils les initient aux règles de la composition et de l'expression.

Les « humanités », depuis leur introduction en 1969, ont poursuivi l'idéal de la tradition humaniste. Les cours du programme veulent faire un examen judicieux du monde et offrir les connaissances et les instruments indispensables à une certaine ouverture d'esprit. L'idéal d'éducation dans les « humanités » est de reconnaître et

de cultiver les valeurs humaines et le sens moral et de préparer les hommes et les femmes aux choix que la vie leur réserve.

**LISTE DES COURS****Cours communs obligatoires dans les collèges anglophones**

345-101-82	VISIONS DU MONDE	3-0-3	2
345-201-82	LA CONNAISSANCE	3-0-3	2
345-301-82	LA CRÉATIVITÉ	3-0-3	2
345-401-82	VALEURS HUMAINES ET QUESTIONS SOCIALES	3-0-3	2

870304

**OBJECTIFS**

Dans le but de contribuer à l'épanouissement complet de la personne humaine, l'enseignement de la psychologie au CÉGEP se propose comme objectifs majeurs l'adaptation à l'existence, l'exercice de la créativité, l'ouverture totale à l'expérience en même temps que l'acquisition de connaissances théoriques et expérimentales propres à une initiation de niveau collégial. Dans la poursuite de ces objectifs majeurs, l'enseignement tendra particulièrement à développer chez les élèves des attitudes d'observation systématique, de relativité et de compréhension, par opposition aux attitudes de dogmatisme d'intransigeance et de normativité. L'acquisition de ces attitudes humanitaires et scientifiques ne sera elle-même possible qu'après la démystification des conceptions traditionnelles sur la personne humaine et la création d'un climat positif face aux expériences vécues.

350-920-73	PSYCHOLOGIE DU COMPORTEMENT RELIGIEUX	3-0-3	2
350-930-75	PSYCHOLOGIE DU COMPORTEMENT SEXUEL	3-0-3	2
350-951-78	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNE ADULTE	2-1-3	2
350-999-73	RECHERCHE INDIVIDUELLE	0-1-5	2

890425

**LISTE DES COURS**

350-101-69	FONDEMENTS SCIENTIFIQUES DE LA PSYCHOLOGIE	2-1-3	2
350-102-71	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-3	2
350-162-86	DIFFICULTÉS PSYCHOLOGIQUES ET SURDITÉ	2-1-3	2
350-171-80	PSYCHOLOGIE	2-1-3	2
350-201-73	FONDEMENTS SCIENTIFIQUES DE LA PSYCHOLOGIE II	1-2-3	2
350-202-73	PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE	1-2-3	2
350-205-77	PSYCHOGÉNÈSE I. LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3	2
350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-212-77	PSYCHOLOGIE DE LA DÉLINQUANCE	2-1-3	2
350-213-71	INTRODUCTION À LA PSYCHOPATHOLOGIE	2-1-3	2
350-215-71	PSYCHOLOGIE SOCIALE ET RELATIONS HUMAINES	2-1-3	2
350-305-77	PSYCHOGÉNÈSE II. LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
350-333-77	APPROCHE PSYCHOLOGIQUE DE L'EXPÉRIENCE ARTISTIQUE	2-1-3	2
350-350-77	INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE	3-0-3	2
350-360-80	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE (exp)	1-2-3	2
350-410-79	DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	2-2-2	2
350-411-77	PSYCHOLOGIE DE L'ENFANCE INADAPTÉE	2-1-3	2
350-414-80	PSYCHOLOGIE DU TOURISTE	2-1-1	1½
350-612-88	TRAVAIL POLICIER — STRESS ET RELAXATION	1-2-3	2
350-901-77	LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	3-0-3	2
350-903-77	PSYCHOLOGIE SOCIALE	2-1-3	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
350-911-75	PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE	3-0-3	2
350-914-77	RELATIONS HUMAINES	2-1-3	2

---

**360                    MULTIDISCIPLINAIRE**

---

**LISTE DES COURS**

360-102-87	PROFIL INTÉGRATEUR	4-4-4	4
360-103-88	SÉMINAIRE D'INTRODUCTION À LA CULTURE ANGLAISE (15 <sup>e</sup> -19 <sup>e</sup> S)	3-0-3	2
360-902-85	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ET AUX TECHNIQUES DE L'APPRENTISSAGE	2-1-3	2
360-903-85	MÉTHODOLOGIE DU PORTFOLIO	3-0-3	2
360-907-86	LA RECHERCHE D'EMPLOI	2-1-3	2
360-908-87	SCIENCES D'APPOINT	2-2-2	2

890425

**INTRODUCTION**

« Que l'on regarde un village dit primitif, un centre commercial ou une métropole moderne, on trouve la religion tissée dans l'étoffe de la vie sociale. Les croyances, les rites, les structures de groupe peuvent être extrêmement divers, mais toute société en possède. Négliger l'étude de la religion, c'est passer à côté d'une des mines les plus riches pour l'étude de la vie de l'homme. Les fondateurs de la sociologie et de l'anthropologie l'ont très bien vu. Leurs convictions personnelles étaient très variées mais tous ont compris que celui qui veut étudier la vie humaine doit envisager l'étude approfondie de la religion comme l'une de ses tâches essentielles. » J. Milton Yinger.

**SCIENCES HUMAINES DE LA RELIGION**

Une étude du phénomène religieux, considéré comme une dimension importante et constitutive de la condition humaine et de la culture d'un peuple, a toutes les chances de susciter l'intérêt de l'élève désireux d'approfondir l'humain. Car, « les modes d'être religieux révèlent le point nodal où l'homme total peut le mieux appréhender. » (Mircea Eliade)

**OBJECTIFS**

Acquérir des connaissances théoriques fondamentales et développer une approche empirique des phénomènes religieux. Se familiariser avec les principales fonctions et interrelations entre le religieux et son milieu d'enracinement. Les cours de sciences de la religion, reçus au collégial, prépareront certains élèves à une spécialisation universitaire et contribueront à la formation de tous. Ils favoriseront la confrontation de l'expérience personnelle de l'élève avec tel ou tel univers religieux ou culturel.

**Initiation aux sciences de la religion****OBJECTIFS PARTICULIERS DE CETTE SECTION**

Découvrir l'extrême variété des phénomènes religieux dans le monde. Acquérir des connaissances exactes. Se familiariser avec les grandes traditions religieuses et avec les manifestations populaires qui en découlent. Initier aux méthodes d'approche propres aux sciences de la religion. Faire une lecture critique des manifestations religieuses d'hier et d'aujourd'hui. Examiner sa situation personnelle par rapport à l'expérience religieuse de l'humanité et développer son empathie pour les diverses formes du comportement religieux.

**MÉDIAGRAPHIE SECTORIELLE**

**Eliade, M.**, *Histoire des croyances et des idées religieuses*. Payot, T I 1976, T II, 1978.

**Jons, V.**, *Le grand livre des mythologies*. Paris-Bruxelles 1976.

**Larousse**, *Mythologies classiques*. Mythologies des peuples lointains ou barbares.

Les cours d'introduction offrent à l'élève qui s'intéresse à ce champ de recherche une ouverture très large aux divers phénomènes religieux et une initiation aux méthodes utilisées en sciences de la religion. A cause du caractère complémentaire des cours de sciences

de la religion au cégep, les cours d'introduction seront bien souvent l'unique occasion d'une approche scientifique des phénomènes religieux. D'où l'importance de rejoindre directement les préoccupations de l'élève et de lui proposer un discours articulé sur un aussi vaste objet.

**LISTE DES COURS**

370-111-82	L'HOMME ET SES DIEUX	3-0-3	2
370-121-82	L'HOMME ET SES MYTHES	3-0-3	2
370-131-82	LA RENCONTRE INTERRELIGIEUSE AU QUÉBEC	3-0-3	2

**Approche historique****OBJECTIFS PARTICULIERS DE CETTE SECTION**

Connaître l'histoire des grandes religions, depuis leur origine jusqu'à leur forme contemporaine, ou leur disparition. Initier à la méthode historique. Maîtriser les outils conceptuels et méthodologiques indispensables à une étude comparée des diverses traditions religieuses. Comparer, de façon critique, les diverses traditions religieuses qui ont marqué l'histoire de l'humanité pour noter leurs points de convergence et de divergence, et les influences réciproques qui se sont exercées. Dégager les éléments significatifs observés au cours de l'étude des diverses religions et en faire la synthèse.

**MÉDIAGRAPHIE SECTORIELLE**

**Eliade, M.**, *Traité d'histoire des religions*, Paris Payot.

**Gonda, J.**, *Les religions de l'Inde*, 3 volumes, Paris Payot 1976.

**Zaehner, R.R.**, *Inde, Israël, Islam*. DDB 1965.

Ces cours incitent l'élève à évaluer sa propre identité par l'étude critique des religions du monde et de façon plus générale, l'évolution religieuse de l'humanité. De plus, l'élève est amené par un processus de dialogue entre le passé et le présent à retrouver ses racines originelles comme être-en-situation dans une dimension spatio-temporelle.

**LISTE DES COURS**

370-331-82	LES RELIGIONS AUTOCHTONES	3-0-3	2
370-332-82	LES RELIGIONS DE L'ASIE	3-0-3	2
370-333-82	LES RELIGIONS MONOTHÉISTES	3-0-3	2
370-334-82	LES ÉGLISES CHRÉTIENNES	3-0-3	2
370-335-82	HISTOIRE DU PLURALISME RELIGIEUX AU QUÉBEC	3-0-3	2

**Approche philosophique****OBJECTIFS PARTICULIERS DE CETTE SECTION**

Comprendre l'originalité et la spécificité de la démarche métaphysique et de la démarche religieuse. Connaître les déterminations formelles et matérielles du divin, le Dieu connu comme esprit, personne, ultime réalité et principe. Caractériser l'immanence de l'acte religieux et discuter de sa transcendance. Situer l'acte religieux face aux preuves de l'existence de Dieu. Situer l'acte religieux au sein d'une communauté instituée.

**MÉDIAGRAPHIE SECTORIELLE**

**Ortegat, P.**, *Philosophie de la religion* Louvain 1948  
**Rabeau, G.**, *La philosophie religieuse*, de Max Scheler, dans *La vie intellectuelle*, février, 1929  
**Vancourt, R.**, *La phénoménologie et la foi*, Paris, 1953  
**En collaboration**, *Philosophie et religion*, Aubier

Ces cours initeront l'élève à la réflexion philosophique sur le phénomène religieux par le biais d'une analyse à la fois critique et empathique, des thèmes fondamentaux qui les caractérisent. Et quand nous abordons la philosophie de la religion, ou bien nous penchons vers une philosophie « spéculative » de la religion ou son objet est, à toutes fins utiles, réduit à un objet métaphysique ou bien l'inspiration kantienne oriente l'analyse vers la religion en « tant que fonction de la conscience, et la question de sa vérité revient à lui demander si elle relève de la structure essentielle et axiologique de la raison humaine » (Maurice Dupuy)

**LISTE DES COURS**

370-341-82	LES RELIGIONS ET LES PHILOSOPHIES	3-0-3	2
370-342-82	L'HOMME ET L'ABSOLU	3-0-3	2

**Approche psychologique**

**OBJECTIFS PARTICULIERS DE CETTE SECTION**

Comprendre les bases théoriques d'une psychologie relationnelle et structurale. Connaître la structure générale de la relation et de sa causalité. Analyser la relation avec soi-même dans le contexte de l'identification religieuse. Comparer la relation avec soi-même, avec autrui et finalement avec l'Ultime Réalité (Dieu, absolu transcendantal etc.)

**MÉDIAGRAPHIE SECTORIELLE**

**Belnaert, Louis**, *Expérience chrétienne et psychologie* Éditions de l'Épi Paris  
**Durand-Dassier, Jacques**, *Structure et psychologie de relation*, Éditions de l'Épi 203 p Paris 1969  
**Fromm, Éric**, *Psychanalyse et religion*, Éditions de l'Épi, Paris.  
**May, Rollo et Carl Rogers**, *Psychologie existentielle* Éditions de l'Épi, Paris

Ces cours introduisent à l'étude de la personne dans un premier temps le phénomène de conscience et sa description objective. Puis l'analyse des modes affectifs et de leurs expressions par les ressentis. Les messages qui en résultent décrivent des comportements, entre autres, religieux. Dans un deuxième temps, ces cours présentent une structure générale de la relation et dissèquent les mécanismes d'une relation avec soi-même et avec autrui et ses répercussions dans le champ religieux.

**LISTE DES COURS**

370-351-82	RELIGION ET APPROCHES PSYCHOLOGIQUES	3-0-3	2
370-352-82	RACINES PSYCHOLOGIQUES DE LA CROYANCE ET DE L'INCROYANCE	3-0-3	2
370-353-82	EXPÉRIENCES RELIGIEUSES	3-0-3	2

**Approche religio-logique de l'occulte**

**OBJECTIFS PARTICULIERS DE CETTE SECTION**

Identifier les différents niveaux de discours qui se pratiquent dans le domaine de l'occulte : observation empirique, langage théorique, croyance, superstition, etc. Distinguer les approches « occultiste », « ésotériste », « scientifique » et les comparer au langage religieux traditionnel. Connaître les différents modes d'interprétation des phénomènes occultes : lectures spirite, ésotérique, religio-logique, psilogique, etc. Établir des critères objectifs de discernement face aux multiples facettes du domaine de l'occulte.

**MÉDIAGRAPHIE SECTORIELLE**

**Alleau, R.**, *Histoire des sciences occultes* Rencontres 1965  
**Bender, H.**, *L'univers de la parapsychologie*, Paris, Dangles, 1976  
**En collaboration**, *L'univers de la parapsychologie et de l'ésotérisme* 7 volumes, Martinsart, 1975

Les cours explorent ce que d'aucuns ont appelé « l'explosion de l'irrationnel » ou « l'explosion d'occultisme » comme un phénomène religieux contemporain déterminant, à la fois contestation des institutions religieuses traditionnelles et attestation d'un besoin mystique.

La quantité de la littérature sur les phénomènes occultes les émissions de télévision les films voire les approches empiriques spécialisées (parapsychologie, métapsychisme, psilogie) qui s'intéressent à « l'inexpliqué » ou au « psi » disent l'ampleur d'un courant parareligieux imposant au Québec et ailleurs. En se livrant à l'investigation de ce domaine hors des sentiers battus, les sciences de la religion visent à leur tour à interpréter ce vaste courant en tant que phénomène religieux.

**LISTE DES COURS**

370-371-82	RELIGION ET PHÉNOMÈNES QUASI RELIGIEUX	3-0-3	2
370-372-82	MAGIE ET RELIGION	3-0-3	2

**Approche sociologique**

**OBJECTIFS PARTICULIERS DE CETTE SECTION**

Définir et distinguer, en les caractérisant, la sociologie de la religion et l'analyse sociologique de telle ou telle religion. Expliquer, grâce à un schéma propre à la sociologie de la religion, les fonctions permanentes de la religion. Reconnaître et déterminer les relations et les interactions qui existent entre la religion et les changements sociaux. Reconnaître les types de sociétés engendrés au cours de l'évolution historique du Québec.

**MÉDIAGRAPHIE SECTORIELLE**

**Berger, P.**, *La religion dans la conscience contemporaine*, Centurion, 1971  
**Vivier**, *Dictionnaire des spiritualités mystiques et ascétiques*  
**Wach, J.**, *Sociologie de la religion*, Payot, 1955

Les cours préparent l'élève à mieux définir et à distinguer, en les caractérisant, la sociologie de la religion et l'analyse sociologique de telle ou telle religion. Ainsi il pourra identifier et expliquer les mécanismes régissant les relations et les interactions entre religion et changements sociaux. Par ces cours l'élève connaîtra les types de sociétés engendrés par l'évolution historique de l'humanité à travers ses civilisations.

**LISTE DES COURS**

370-381-82	LA RELIGION COMME PHÉNOMÈNE SOCIAL AU QUÉBEC	3-0-3	2
370-382-82	POUVOIR, RELIGION ET SOCIÉTÉ	3-0-3	2
370-383-82	GRANDES FIGURES RELIGIEUSES DE L'HUMANITÉ	3-0-3	2
370-384-82	LES SECTES RELIGIEUSES	3-0-3	2

**Approche phénoménologique**

**OBJECTIFS PARTICULIERS DE CETTE SECTION**

Identifier le vécu religieux des hommes tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Décrire les principales manifestations faisant partie de ce vécu religieux qui sont liées à tous les plans d'expression : corporelle, linguistique, artistique, symbolique, culturelle. Évaluer l'influence de ces réalités et faits religieux dans la vie des individus et dans la vie sociale et culturelle de la collectivité québécoise. Montrer de quelle façon l'influence du religieux intervient c'est-à-dire comment s'opère la structuration d'une conception du monde (Weltanschauung) où le religieux n'est pas éliminé, mais situé.

**MÉDIAGRAPHIE SECTORIELLE**

Van Der Leeuw, G., *La religion dans son essence et ses manifestations*, Payot, Paris, 1970

Ces cours introduisent à une morphologie de la réalité religieuse. L'objectif premier d'une approche phénoménologique est de bien faire voir et de décrire correctement, selon ses dimensions essentielles, le phénoménologique de la religion devient conséquemment une expérience existentielle à laquelle l'homme est convoqué à travers son corps, son langage, ses relations personnelles et sa culture

**LISTE DES COURS**

370-411-82 LE PHÉNOMÈNE RELIGIEUX AU QUÉBEC 3-0-3 2  
370-421-82 PHÉNOMÉNOLOGIE DES ARCHÉTYPES 3-0-3 2

370-973-77	SITUATIONS MORALES ET ÉVANGILES	3-0-3	2
370-975-77	JÉSUS IDENTITÉ ET PROJET?	3-0-3	2
370-977-77	EXPÉRIENCES RELIGIEUSES	3-0-3	2
370-979-77	INCROYANCE ET FOI AUJOURD'HUI	3-0-3	2
370-991-74	L'HISTOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA LITURGIE JUIVE	3-0-3	2
370-992-74	BIBLE HÉBRAÏQUE SES INFLUENCES SUR LA LITTÉRATURE JUIVE CLASSIQUE ET MODERNE	3-0-3	2
370-993-74	INTRODUCTION À L'EXÉGÈSE BIBLIQUE	3-0-3	2
370-994-74	LOIS ET COUTUMES FONDAMENTALES JUIVES	3-0-3	2
370-995-74	LES TRADITIONS PROPHÉTIQUES	3-0-3	2

**Approche anthropologique**

880126

**OBJECTIFS PARTICULIERS DE CETTE SECTION**

Discerner le rôle de l'homme religieux dans le processus des changements culturels. Identifier les lieux de rencontre entre culture et religion. Montrer dans quelle mesure la culture et la religion modifient la situation de l'homme. Montrer comment les religions se posent comme moteurs et centres de références de l'évolution humaine.

L'anthropologie religieuse fait accéder à une analyse de l'actualisation et de l'influence constante des manifestations du biologique et du culturel, quelle est l'adaptabilité physique et surtout sociale de l'homme à ces variations échelonnées dans le temps et diversifiées d'une société à l'autre? L'homme a presque toujours fondamentalement défini sa situation dans le monde, physique et social, en incluant la dimension religieuse, au point de lui accorder parfois la place prépondérante de contrôle et envahissante de domination. C'est là un pôle dans la recherche de l'équilibre humain.

**LISTE DES COURS**

370-511-82 RELIGION, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT 3-0-3 2

**THÉOLOGIE**

« En bref, la théologie tente de clarifier une démarche par l'intérieur de la réalité vécue, tout en tenant compte des dimensions de transcendance et d'immanence. Certaines de ses données ne sont pas d'ordre empirique. Convenons aussi qu'une démarche analytique demeure réelle dans les investigations de la science théologique mais elle ne sera pas qu'une lecture scientifique » (Yvon R. Théroix)

**OBJECTIFS**

Ces cours veulent élaborer une connaissance de divers types de relations et de communications entre l'homme et l'Ultime Réalité Dieu. Ces cours fournissent des outils de compréhension de ce que l'homme nommé une expérience de foi. Ces cours dégagent des significations de la portée réelle de la Révélation dans l'histoire des hommes.

**LISTE DES COURS**

370-963-77 CHEMINEMENT DE LA FOI 3-0-3 2  
370-965-77 FOI ET CONDITION HUMAINE 3-0-3 2  
370-967-77 INITIATION A LA BIBLE ANCIEN TESTAMENT 3-0-3 2  
370-968-77 INITIATION À LA BIBLE NOUVEAU TESTAMENT 3-0-3 2  
370-969-77 HISTOIRE DE L'ÉGLISE DU QUÉBEC 3-0-3 2  
370-971-77 SCIENCE, FOI, POLITIQUE 3-0-3 2

**OBJECTIFS**

L'anthropologie étudie l'homme en société sur deux plans, biologique et culturel. Elle tente de délimiter les relations que ces deux aspects entretiennent à l'intérieur des groupes humains. Elle tient donc à la fois des sciences naturelles et humaines. Mais la perspective de l'anthropologie est singulière sur deux points. Le premier est qu'elle analyse la société humaine sous toutes ses manifestations : ses bases biologiques, le milieu dans lequel elle se développe, les relations sociales établies entre les membres, l'organisation économique-politique, la science, la religion ; elle se veut *une approche globale* de la société humaine. Mais chacun de ces éléments, et c'est là le deuxième point, subit des variations d'une époque à l'autre et d'une société à l'autre. Tant dans le temps que dans l'espace, la *variabilité* des groupes humains se voit du point de vue biologique et du point de vue social. L'anthropologie, à travers chacune de ses « sous-disciplines », se penche sur un aspect de cette variabilité : la paléontologie et l'archéologie retracent l'aspect passé de l'homme, son évolution biologique particulière et ses premières formes de vie sociale ; l'anthropologie physique et l'anthropologie culturelle s'occupent des sociétés contemporaines distinctes par leur adaptation physique et sociale aux différents milieux.

C'est donc sous un angle comparatif que les différentes cultures humaines sont étudiées. L'objet d'analyse de cette science comprend autant les *sociétés passées que présentes, les traditionnelles comme les modernes*. L'élève sera amené à réfléchir au moyen de données tirées par exemple des premières sociétés de chasseurs paléolithiques, des grands empires aztèque et inca, des cultures amérindiennes du Québec, tout comme de notre propre société industrielle. Car bien que l'anthropologie ait été élaborée historiquement à partir de sociétés démographiquement restreintes, elle s'ouvre aujourd'hui aux sociétés modernes. Mais elle les comprend en les situant dans le temps et en les comparant à toutes les autres formes de sociétés qui existent encore.

Cette approche particulière de l'anthropologie amènera ainsi l'élève à poursuivre deux objectifs principaux.

Le premier est de situer la société dans laquelle il vit dans *une perspective comparative*. Les questions que l'élève se pose au sujet de la société gagnent certainement en clarté et en précision dès l'instant où il compare son univers social à celui d'autres groupes humains tant passés que contemporains. De même les questions d'ordre biologique soulevées dans notre société — les questions de race, d'instinct, de survie écologique par exemple — retrouvent leur sens quand elles sont débattues sur une scène plus vaste. Cette perspective permet donc à l'élève de replacer dans un contexte global les questions et les hypothèses nées de sa situation particulière.

À cette fin, elle lui présente des méthodes de recherche et d'analyse, des concepts et des théories explicatives mis au point devant la nécessité de comprendre des situations différentes et très variées, l'anthropologie permet enfin la formulation de lois générales, applicables dans une grande variété de cas, dont évidemment celui où se trouve compris l'élève.

**LISTE DES COURS**

- 381-900-75 ORIGINE ET ÉVOLUTION DE L'HOMME 3-0-3 2  
 381-901-75 ORIGINE ET ÉVOLUTION DE LA CULTURE 3-0-3 2

381-902-75	INTRODUCTION À L'ANTHROPOLOGIE SOCIALE ET CULTURELLE	3-0-3	2
381-910-75	RACE ET RACISME	3-0-3	2
381-911-76	ANTHROPOLOGIE DU TIERS MONDE	3-0-3	2
381-912-75	PRÉHISTOIRE DE L'AMÉRIQUE	3-0-3	2
381-913-76	ETHNOLOGIE AMÉRINDIENNE	3-0-3	2
381-919-75	TRAVAUX PRATIQUES	0-1-5	2

880126

**OBJECTIFS**

L'économie est devenue une discipline importante. Elle s'occupe de l'activité économique et du travail quotidien que l'homme effectue pour satisfaire ses besoins. La science économique traite de l'utilisation et de la répartition des ressources humaines et naturelles dans le but de minimiser le gaspillage et de maximiser l'efficacité et le bien-être. Les questions économiques jouent un rôle primordial dans la plate-forme électorale des partis politiques, ainsi que dans les conflits nationaux et internationaux.

Aujourd'hui, quelle que soit son idéologie ou sa profession, l'individu ne peut fonctionner facilement sans une connaissance de base de l'économie. En conséquence, on a mis à la disposition des élèves une série de cours visant à faciliter l'acquisition des notions fondamentales en économie, l'étude du fonctionnement du système économique, ainsi que la compréhension des principaux problèmes économiques au Québec et ailleurs.

Si l'élève désire suivre un seul cours, nous lui conseillons les cours 383-915 ou 383-920. Les cours d'économie exigent peu de formation préalable en mathématique.

**LISTE DES COURS**

383-915-71	INTRODUCTION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3	2
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
383-924-71	ÉCONOMIE INTERNATIONALE	3-0-3	2
383-925-75	MONNAIE ET BANQUE	3-0-3	2
383-931-71	PROBLÈMES DU SOUS-DÉVELOPPEMENT	3-0-3	2
383-932-72	CROISSANCE ET ÉCONOMIE RÉGIONALE	3-0-3	2
383-933-73	LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION	3-0-3	2
383-934-75	LES COOPÉRATIVES THÉORIE ET DOCTRINE	3-0-3	2
383-935-74	L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC	3-0-3	2
383-936-75	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉSERVES INDIENNES	3-0-3	2
383-950-78	ÉCONOMIE GÉNÉRALE (exp)	2-0-2	1½

870304

**OBJECTIFS**

Les cours de science politique ont pour but de sensibiliser les élèves aux réalités politiques municipales, provinciales, fédérales et internationales. Ils leur donnent les instruments conceptuels leur permettant de juger et d'évaluer des situations politiques nouvelles.

Ce qui veut dire initier à la méthode scientifique propre la science politique et à son approche, donner des instruments conceptuels à l'élève afin de lui permettre d'analyser le fonctionnement de la société sous son aspect politique et de développer son esprit critique, amener l'élève à être un agent de progrès social.

**LISTE DES COURS**

385-901-88	LA VIE POLITIQUE	3-0-3	2
385-940-71	INTRODUCTION À LA VIE POLITIQUE	3-0-3	2
385-941-71	LES SYSTÈMES POLITIQUES COMPARÉS	3-0-3	2
385-942-73	LES SYSTÈMES POLITIQUES DU QUÉBEC ET DU CANADA	3-0-3	2
385-943-73	LES PROCESSUS POLITIQUES AU QUÉBEC ET AU CANADA	3-0-3	2
385-944-71	LES IDÉES POLITIQUES MODERNES	3-0-3	2
385-945-78	LES RÉGIMES SOCIALISTES	3-0-3	2
385-946-76	LES RÉGIMES POLITIQUES DU TIERS-MONDE	3-0-3	2
385-948-78	LA PENSÉE POLITIQUE DES INDIENS DU CANADA	3-0-3	2
385-950-77	LA VIE POLITIQUE INTERNATIONALE	3-0-3	2
385-951-77	LES PROBLÈMES INTERNATIONAUX CONTEMPORAINS	3-0-3	2
385-952-71	INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	3-0-3	2
385-953-73	LA VIE POLITIQUE MUNICIPALE	3-0-3	2

890425

**OBJECTIFS**

La vie sociale devient de plus en plus complexe et diversifiée et les cours de sociologie veulent permettre à l'élève de comprendre le monde dans lequel il vit et les forces qui font changer la société

Parce que la sociologie est une science, l'élève par la méthode propre à cette discipline, en viendra à observer des faits réels et vécus et à leur chercher des explications d'ordre social

Une telle démarche pourra développer chez lui un intérêt et une curiosité pour les questions sociales en même temps qu'une démarche plus rigoureuse d'analyse et d'explication des phénomènes sociaux. Les cours de sociologie favorisent ainsi l'autonomie et la recherche, conditions importantes de toute intervention sociale valable

Les cours offerts en Sociologie se répartissent entre les catégories suivantes

**Cours d'initiation:** 960, 962

**Cours de méthode de recherche:** 963, 979

**Cours sur un objet particulier:** 109, 961, 964, 965, 968, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 984

**Travaux pratiques:** 969

**Cours de relations Industrielles:** 393, 980, 981, 982, 983

**LISTE DES COURS**

387-105-86	SOCIOLOGIE DES DIFFÉRENCIATIONS SOCIALES	3-0-3	2
387-393-82	RELATIONS DE TRAVAIL	3-1-2	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2
387-961-83	CHANGEMENT SOCIAL	3-0-3	2
387-962-83	INTRODUCTION À LA SOCIÉTÉ	3-0-3	2
387-963-72	INITIATION AUX TECHNIQUES ET MÉTHODES DE RECHERCHES	2-2-3	2½
387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3	2
387-965-83	LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL PLANIFIÉ	3-0-3	2
387-968-82	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
387-969-74	TRAVAUX PRATIQUES EN SOCIOLOGIE	0-1-5	2
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2
387-971-83	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL	3-0-3	2
387-972-83	SOCIOLOGIE DES LOISIRS	3-0-3	2
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3	2
387-974-83	SOCIOLOGIE URBAINE	3-0-3	2
387-975-83	SOCIOLOGIE DE LA RELIGION	3-0-3	2
387-976-83	SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION	3-0-3	2
387-977-83	SOCIOLOGIE DE L'ART	3-0-3	2
387-978-83	SOCIOLOGIE DE LA SEXUALITÉ	3-0-3	2
387-979-75	INITIATION AUX TECHNIQUES D'ENQUÊTE SOCIALE	3-0-3	2

387-980-71	ADMINISTRATION ET RELATIONS HUMAINES	3-0-3	2
387-981-71	ADMINISTRATION ET RELATIONS DE TRAVAIL	3-0-3	2
387-982-71	RELATIONS INDUSTRIELLES ET CONVENTIONS COLLECTIVES	3-0-3	2
387-983-83	INITIATION AU MONDE DU TRAVAIL	2-1-3	2
387-984-83	SOCIOLOGIE DE LA CONDITION FÉMININE	3-0-3	2

871111

**OBJECTIFS**

Administrer est devenu une nécessité de tous les jours pour quiconque occupe une fonction de travail comportant diverses responsabilités. Aussi, il est devenu important que les diplômés du collégial possèdent certaines connaissances générales en administration qui leur permettent d'assumer avec plus de compétence leur fonction sociale.

Les cours d'administration ont pour but d'initier les élèves à diverses composantes du savoir dans le domaine de l'administration. Certains cours constituent une base générale qu'il est utile à chacun de posséder, d'autres, préparés en fonction de besoins précis par divers groupes professionnels, sont orientés vers des problèmes plus particuliers à ces domaines professionnels sans qu'ils ne constituent en soi des cours de spécialisation en administration.

**LISTE DES COURS**

401-102-85	PRINCIPES D'ORGANISATION ET TECHNIQUES BUREAUTIQUES	2-1-2	1½	401-422-78	ÉLÉMENTS D'ADMINISTRATION EN INFORMATIQUE	2-1-3	2
401-103-82	ADMINISTRATION I	3-2-3	2½	401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-107-77	ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE, LOIS ET RÉGLEMENTS, ORGANISATION DU TRAVAIL	3-0-1	1½	401-491-78	ADMINISTRATION DE LA RÉCRÉATION	2-1-2	1½
401-109-86	GESTION D'UN CABINET D'ACUPUNCTURE	1-2-3	2	401-512-83	LE GOUVERNEMENT LOCAL	3-3-3	3
401-110-78	GESTION D'UN LABORATOIRE EN TECHNIQUES DENTAIRES	1-2-3	2	401-522-83	SYNTHÈSE ET PROSPECTIVES	1-2-1	1½
401-112-78	GESTION DU BUREAU D'UN DENTUROLOGISTE	1-2-3	2	401-570-79	ADMINISTRATION	3-0-3	2
401-115-85	FORMATION -- SUPERVISION	3-0-2	1½	401-571-79	ADMINISTRATION I	3-0-3	2
401-123-78	INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION ET AU MARKETING	3-0-3	2	401-572-79	COMPTABILITÉ FINANCIÈRE ET GESTION DE LA MODE	2-1-3	2
401-124-78	ÉLÉMENTS DE DIRECTION ET DE GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2	401-573-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-125-85	COMPTABILITÉ DE GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES	3-1-2	2	401-574-82	MARKETING DE LA MODE I	2-1-3	2
401-152-84	SYSTÈMES COMPTABLES AGRICOLES	2-3-1	2	401-575-82	MARKETING DE LA MODE II	1-2-3	2
401-153-84	GESTION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE	1-2-2	1½	401-576-79	STRUCTURES ADMINISTRATIVES	3-0-3	2
401-160-86	GESTION D'UN BUREAU D'AUDIOPROTÉSISTE	3-0-3	2	401-652-84	DROIT RURAL ET FISCALITÉ	2-1-2	1½
401-203-82	ADMINISTRATION II	2-2-2	2	401-671-79	ADMINISTRATION II	3-0-3	2
401-271-82	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE ET GESTION DU PERSONNEL	2-1-1	1½	401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-393-82	LA COMPTABILITÉ EN DOCUMENTATION	2-2-2	2	401-902-76	PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION	3-1-3	2½
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2	401-903-85	ANALYSE ET CONTRÔLE DES PRIX DE REVIENT	2-1-3	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2½	401-904-76	ORGANISATION DU TRAVAIL	3-2-1	2
401-411-81	ADMINISTRATION EN MILIEU HOSPITALIER	3-0-3	2	401-905-85	ÉVALUATION DES TÂCHES ET PLANS BONIS	3-0-3	2
401-417-77	PRINCIPES DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ	3-0-1	1½	401-906-76	COÛT ET ESTIMATION	3-1-2	2
401-419-79	RELATIONS DE TRAVAIL	2-2-2	2	401-907-76	INTRODUCTION À LA LÉGISLATION MUNICIPALE	3-0-3	2
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2½	401-908-76	COMPTABILITÉ INSTITUTIONNELLE	3-0-3	2
401-421-78	SYSTÈMES ET PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS EN INFORMATIQUE	2-2-3	2½	401-909-76	ADMINISTRATION PUBLIQUE I	3-0-3	2
				401-910-76	ADMINISTRATION PUBLIQUE II	3-0-3	2
				401-911-76	ÉTUDE DES MOUVEMENTS ET DES TEMPS	3-1-3	2½
				401-912-78	COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR	3-0-3	2
				401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
				401-915-76	APPROVISIONNEMENT	3-0-3	2
				401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3	2
				401-919-84	GESTION DE SA CARRIÈRE PROFESSIONNELLE	3-0-3	2
				401-920-82	PRODUCTION INDUSTRIELLE	4-0-4	2½
				401-921-76	ÉLÉMENTS DE L'ASSURANCE-VIE	3-0-3	2
				401-923-76	ORGANISATION ET MÉTHODES	3-0-3	2
				401-925-76	PERSONNEL	3-0-3	2
				401-926-79	COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR	4-0-2	2
				401-927-76	LE DROIT DU TRAVAIL	3-0-3	2
				401-928-76	PUBLICITÉ	3-0-3	2
				401-929-76	MATHÉMATIQUE FINANCIÈRE	4-0-4	2½
				401-930-76	LE PROCESSUS DE SÉLECTION	3-0-3	2
				401-932-76	NOTIONS D'ASSURANCE I A R D	3-0-3	2
				401-933-76	LA FORMATION DU PERSONNEL	4-0-4	2½

401-934-79	VENTE	3-0-1	1½
401-935-76	SCIENCE DU COMPORTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	4-0-4	2¾
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1¾
401-937-76	GESTION DES FONCTIONS DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1¾
401-938-76	GESTION PARTICIPANTE D P O et P P B S	3-0-3	2
401-958-78	LA COOPÉRATION ET LES COOPÉRATIVES	3-0-3	2
401-960-84	COMMERCIALISATION	2-1-2	1¾
401-961-84	COMMERCIALISATION ET VENTE	2-1-2	1¾
401-962-84	VENTE ET GESTION DE PERSONNEL	3-1-2	2
401-963-84	TECHNIQUES DE VENTE	1-2-2	1¾
401-964-81	DROIT RURAL	2-0-2	1½
401-965-78	COOPÉRATION ET SYNDICALISME (exp)	2-0-2	1½
401-968-78	FISCALITÉ (exp)	2-1-2	1¾
401-969-78	FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE (exp)	3-1-2	2
401-970-84	VENTE ET MARKETING	2-1-2	1¾
401-971-84	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-1-2	1¾
401-978-88	GESTION DE L'ENTREPRISE HORTICOLE	3-2-2	2½
401-980-78	L'ADMINISTRATION DE VOS DROITS	3-0-3	2
401-981-78	COMMENT SE LANCER EN AFFAIRES	1-2-3	2
401-982-78	ADMINISTRATION PERSONNELLE	3-0-3	2
401-985-88	GESTION DANS UNE ENTREPRISE OU ORGANISME	2-1-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2

880425

**OBJECTIFS**

Les objectifs terminaux du programme en arts plastiques sont de trois ordres :

- *Cognitifs* : notions *Conceptuelles* : connaissance de la langue plastique, soit les *éléments de la langue* et les *modes d'organisation de l'image* ; *Techniques* : connaissance des outils, de médias et des supports nécessaires à la facturation de l'image

- *Affectifs* : implication du créateur ; personnalisation de l'image, expression, développement du sens critique et de la sensibilité plastique

- *Psychomoteurs* : développement de l'habileté à dessiner, à utiliser les instruments et les techniques nécessaires à la facturation de l'image

Les objectifs cognitifs portent sur ce qui est directement enseignable dans les arts plastiques et feront l'objet des contenus de cours

Les objectifs affectifs ne visent pas des notions à transmettre, mais des aptitudes à développer, des comportements à favoriser. Cela n'en constitue pas moins l'essence même de la formation en arts plastiques, cet objectif devra donc être présent tout au long du programme, dans chaque activité proposée à l'élève, et l'approche pédagogique du professeur devra en tenir compte

Quant aux objectifs psychomoteurs, leur atteinte sera nécessairement limitée en raison du peu de temps disponible au niveau du cours de base et par rapport au temps nécessaire au développement de ces habiletés : ils devront donc se continuer tout au long de la formation ultérieure de l'élève

**LISTE DES COURS**

510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6	4
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6	4
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3	2
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3	2
510-410-78	EXPRESSION PICTURALE	1-2-2	1½
510-420-78	EXPRESSION SPATIALE	1-2-2	1½

881028

**OBJECTIFS**

La discipline Esthétique et l'histoire de l'art a pour objectif principal d'apprendre à voir l'oeuvre et l'objet d'art comme une réalité culturelle inscrite dans l'histoire des hommes.

Cela consiste à voir l'oeuvre et le produit artistique de manière plastique d'abord, sinitier à la langue matérielle physique des arts.

Par là on arrive à percevoir l'intervention des objets d'art parmi les autres objets d'un moment culturel particulier.

Enfin l'oeuvre et l'objet d'art deviennent partie de l'histoire s'ils indiquent l'origine et le sens des événements retenus par les hommes, les groupes ethniques, les nations, les classes sociales.

**L'APPROCHE DE LA DISCIPLINE**

*Sectorialisation* dans les programmes en arts plastiques, arts appliqués, métiers d'art ou dans les cours complémentaires. L'esthétique et l'histoire de l'art interviennent dans de multiples champs de formation et s'adaptent à leurs fonctions principales respectives. La créativité générale aux cours complémentaires, la formation de base en arts plastiques, la formation à un métier artisanal ou industriel, l'éducation permanente. Cette définition tend à écarter comme objectif premier la formation à l'histoire de l'art elle-même.

*Priorité à la langue plastique.* L'esthétique et l'histoire de l'art ont pour base matérielle première la connaissance plastique sensible qui s'épanouit dans des concepts d'analyse, des jugements critiques et des synthèses. Cette définition est valable pour tous les champs où intervient cette discipline et constitue son unité. Elle tend à écarter les propos idéalistes et littéraires qui n'envisagent pas cette base matérielle plastique dans l'oeuvre. Elle situe cette discipline dans la perspective d'un cours de base.

*Étude des fonctions de l'art.* La discipline Esthétique et histoire de l'art étudie les principales fonctions de l'art: la contemplation esthétique, la communication, l'expression personnelle, l'éducation-information, l'ornementation, diverses utilisations pratiques. Cette orientation tend à dissiper l'idée d'une suprématie des « beaux-arts » sur les « arts mineurs » les « arts mécaniques » ou les « arts appliqués », elle tend également à éviter la réduction des multiples fonctions de l'art à la dimension simplement esthétique, visuelle ou décorative.

*Rôle à l'égard de la culture locale* (quartier, ville, village, décentralisation), *régionale* et *nationale.* La discipline Esthétique et histoire de l'art contribue à situer les oeuvres dans leur culture d'origine, à approfondir la culture nationale québécoise en la reliant à la culture internationale. Cette orientation tend à éviter de percevoir uniquement les oeuvres comme des entités unitaires complètes en elles-mêmes, coupées des racines de la vie sociale.

En résumé, cette discipline respecte la matière artistique en situation historique ainsi que les apports respectifs des divers secteurs aux rôles individuels et sociaux de l'art. Cette histoire des arts s'approprie les instruments contemporains de perception et d'analyse.

**OBJECTIFS COMMUNS ARTS PLASTIQUES ARTS APPLIQUÉS ET MÉTIERS D'ARTS**

Les cours d'esthétique et d'histoire de l'art ont pour *principaux objectifs* d'apprendre à percevoir dans une perspective historique, les phénomènes plastiques et leur organisation et à les analyser par des concepts et divers médias, d'étudier dans cette même perspective l'influence du support technique et du mode de fabrication sur l'image et la plasticité, pour *objectifs complémentaires* de comprendre la

portée de l'art dans les diverses valeurs humaines, de développer une approche critique face à la cohérence du projet esthétique théorique avec sa réalisation matérielle, face aux rapports entre sa réalisation et les idées du milieu et face aux conséquences sociales de cette réalisation.

**OBJECTIF PROPRE AUX ARTS PLASTIQUES**

Souligner les finalités propres aux arts plastiques, notamment la formation à la pratique de l'art, en montrant l'évolution historique des métiers artistiques en vue d'une conscience critique de leurs caractères contemporains.

**OBJECTIFS PROPRES AUX PROGRAMMES EN ARTS APPLIQUÉS (570.00)**

Dans les arts appliqués la discipline Esthétique et l'histoire de l'art poursuit des objectifs de formation à un métier et d'initiation à la critique de l'art.

1 *Formation à un métier:* Acquérir une conscience historique de son art, de sa spécificité artistique, élaborer l'histoire de son métier en regard des techniques et des modes de fabrication (faisant des liens entre l'artisanat et l'industrie); montrer que la forme peut être tributaire des matériaux et des techniques, être informé des réalisations les mieux réussies de son métier à l'aide d'une documentation visuelle; assimiler les éléments de la grammaire des styles et être au fait de l'évolution d'un style dans son contexte social, élargir sa culture générale en établissant des liens entre son métier et les arts connexes.

2 *Initiation à la critique d'art.* Réfléchir sur le degré d'unité forme-fonction en décrivant l'utilisation de l'objet et son efficacité dans les diverses réalisations historiques; décrire l'influence de ces objets sur les arts et la société en général; identifier le contenu-image communiqué par les objets, en se dotant d'instruments d'analyse et de critique adéquats; former son jugement sur la qualité des normes culturelles sociales en procédant à l'examen des « acquis » et des « principes de base » de son art en particulier, que l'histoire resitue dans leur contexte; relever l'intérêt de l'objet produit en regard du consommateur et du producteur, faisant ainsi l'histoire du goût et de la fortune critique des objets-images.

**OBJECTIFS DES COURS COMPLÉMENTAIRES EN ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART**

Éveiller l'intérêt de l'élève au monde des arts et à son milieu culturel et développer son processus de créativité, le sensibiliser à la perception des phénomènes plastiques à travers l'histoire et aux concepts qui s'y rattachent. Le sensibiliser également à la démarche d'analyse critique et d'interprétation générale de l'oeuvre d'art insérée dans son contexte esthétique, géographique, historique ou social. Si l'objectif est d'abord la perception plastique des oeuvres, c'est en vue d'une créativité générale, pas nécessairement plastique, et d'une connaissance de l'art à intégrer aux autres valeurs humaines.

**LISTE DES COURS**

520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3	2
520-160-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME I	3-0-1	1½
520-166-83	HISTOIRE DE L'ART I	3-0-1	1½
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3	2

## ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART

520-260-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME II	3-0-1	1 1/3
520-266-83	HISTOIRE DE L'ART II	3-0-1	1 1/3
520-301-82	PRATIQUE DE L'ART QUÉBÉCOIS ANCIEN ET MODERNE	3-0-2	1 2/3
520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I	2-1-2	1 2/3
520-360-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME III	1-2-1	1 1/3
520-366-83	HISTOIRE DU BALLET I	2-0-0	2/3
520-372-81	HISTOIRE DE L'ESTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION	3-0-2	1 2/3
520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II	2-1-2	1 2/3
520-460-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME IV	1-2-1	1 1/3
520-466-83	HISTOIRE DU BALLET II	3-0-1	1 1/3
520-566-83	HISTOIRE DU BALLET III	2-0-0	2/3
520-571-81	HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE I	3-0-2	1 2/3
520-572-81	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME	3-0-2	1 2/3
520-573-81	HISTOIRE DE L'AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEURS I	3-0-2	1 2/3
520-574-81	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE I	3-0-2	1 2/3
520-576-81	HISTOIRE DES COMMUNICATIONS VISUELLES I	3-0-2	1 2/3
520-671-81	HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE II	3-0-2	1 2/3
520-673-81	HISTOIRE DE L'AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEURS II	3-0-2	1 2/3
520-674-81	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE II	3-0-2	1 2/3
520-676-81	HISTOIRE DES COMMUNICATIONS VISUELLES II	3-0-2	1 2/3
520-901-79	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT	3-0-3	2
520-902-79	PERCEPTION DE L'OEUVRE D'ART	3-0-3	2
520-903-79	ÉTUDES THÉMATIQUES EN HISTOIRE DE L'ART (ancien et moderne)	3-0-3	2
520-904-79	HISTOIRE DE L'ART MODERNE, FIN XIX <sup>e</sup> DÉBUT XX <sup>e</sup> SIÈCLE	3-0-3	2
520-905-79	HISTOIRE DE L'ART CONTEMPORAIN	3-0-3	2
520-906-79	HISTOIRE DE L'ART QUÉBÉCOIS TRADITIONNEL ET MODERNE	3-0-3	2
520-907-79	HISTOIRE DE L'ART QUÉBÉCOIS TRADITIONNEL	3-0-3	2
520-908-79	HISTOIRE DE L'ART QUÉBÉCOIS CONTEMPORAIN	3-0-3	2
520-909-79	ÉTUDE D'UN PHÉNOMÈNE ARTISTIQUE	3-0-3	2
520-910-81	HISTOIRE DE L'ART PRÉHISTORIQUE ET ANTIQUE	3-0-3	2

870304

**OBJECTIFS**

L'enseignement du cinéma propose trois objectifs qui, à notre avis ont un dénominateur commun : susciter chez l'élève un esprit critique en regard d'un phénomène culturel familier : le cinéma.

Le premier objectif cherche à confronter le jeune adulte au rôle prépondérant que joue l'image dans notre civilisation sur le plan des comportements et des valeurs. L'étude de l'image filmique devient le moyen privilégié d'accéder à cette prise de conscience.

Le deuxième objectif vise à faire redécouvrir le cinéma par l'acquisition de connaissances théoriques ainsi que par l'apprentissage de la technique du film. Ces approches complémentaires vont permettre à l'élève d'exercer ses facultés d'analyse et de synthèse et de là favoriseront chez lui la prise en charge d'un jugement plus nuancé sur le cinéma.

Le troisième objectif rejoint les possibilités d'expression libre de l'élève ou ce dernier apprend à se voir à travers les images issues de son imagination. C'est ainsi qu'on pourra retrouver dans certains cours une place plus ou moins importante réservée à des créations individuelles ou collectives.

À l'intérieur de chacun des cours, le cinéma québécois peut devenir un point de repère ou de comparaison, ceci afin de mettre en relief la place que tient notre cinéma au cœur du cinéma mondial et de rendre l'élève plus conscient des enjeux d'un cinéma qu'il connaît fort peu.

**LISTE DES COURS**

530-901-77	CINÉMA ET SOCIÉTÉ	2-1-3	2
530-902-77	LES GENRES CINÉMATOGRAPHIQUES	2-1-3	2
530-910-77	HISTOIRE DU CINÉMA	2-1-3	2
530-911-77	AUTEURS CLASSIQUES	2-1-3	2
530-912-77	LE CINÉMA MODERNE	2-1-3	2
530-920-77	LE CINÉMA AMÉRICAIN	2-1-3	2
530-921-77	LES JEUNES CINÉMAS NATIONAUX	3-0-3	2
530-922-77	LE CINÉMA QUÉBÉCOIS	2-1-3	2
530-930-77	LANGAGE ET ANALYSE FILMIQUES	2-1-3	2
530-931-77	LA CRITIQUE CINÉMATOGRAPHIQUE	2-1-3	2
530-940-77	ESTHÉTIQUE DU CINÉMA	2-1-3	2
530-941-77	IDÉOLOGIE DU CINÉMA	2-1-3	2
530-942-77	LE CINÉMA ET LES ARTS DE LA COMMUNICATION	2-1-3	2
530-943-77	ANIMATION CULTURELLE ET CINÉMA	2-1-3	2
530-950-77	CRÉATION CINÉMATOGRAPHIQUE I	1-2-4	2½
530-951-77	CRÉATION CINÉMATOGRAPHIQUE II	1-2-4	2½

870304

**OBJECTIFS**

Les cours de cette discipline s'adressent aux élèves qui font des études musicales dans le cadre d'un programme général en Arts (500 00) ou en Lettres (600 00), ou à ceux qui poursuivent des études dans un autre champ de concentration et qui choisissent les cours de musique comme cours complémentaires

Les cours de formation musicale leur permettent d'entrer en contact avec la musique soit par la littérature musicale, soit par la formation auditive, soit par la pratique d'un instrument, de préférence en groupe; ou de poursuivre leurs études musicales

Les cours sont organisés de façon à faire découvrir l'aspect esthétique de la musique, à favoriser une prise de conscience du monde sonore, à encourager l'expression, la créativité, la communication et de former des auditeurs ou interprètes renseignés et actifs

Les six cours de musique qui font partie d'une concentration Arts ou Lettres pourraient être choisis dans l'un ou l'autre des regroupements suivants

- 4 cours d'instrument et musique d'ensemble et 2 cours de littérature musicale
- 4 cours de littérature musicale et 2 cours d'instrument et musique d'ensemble
- 4 cours de formation auditive et 2 cours de littérature musicale
- 4 cours de littérature musicale et 2 cours de formation auditive
- 4 cours de formation auditive et 2 cours d'instrument et musique d'ensemble
- 4 cours d'instrument et musique d'ensemble et 2 cours de formation auditive

Les cours devraient de préférence être suivis en troisième et quatrième sessions. Il serait souhaitable que les élèves qui s'inscrivent à un de ces cours aient suivi au secondaire le cours de musique 51 ou l'équivalent.

**LISTE DES COURS**

550-901-76	FORMATION AUDITIVE I	3-0-3	2
550-902-76	FORMATION AUDITIVE II	3-0-3	2
550-903-76	FORMATION AUDITIVE III	3-0-3	2
550-904-76	FORMATION AUDITIVE IV	3-0-3	2
550-911-76	LITTÉRATURE MUSICALE I	3-0-3	2
550-912-76	LITTÉRATURE MUSICALE II	3-0-3	2
550-913-76	LITTÉRATURE MUSICALE III	3-0-3	2
550-914-76	LITTÉRATURE MUSICALE IV	3-0-3	2
550-921-76	INSTRUMENT ET/OU MUSIQUE D'ENSEMBLE I	1-2-4	2½
550-922-76	INSTRUMENT ET/OU MUSIQUE D'ENSEMBLE II	1-2-4	2½
550-923-76	INSTRUMENT ET/OU MUSIQUE D'ENSEMBLE III	1-2-4	2½
550-924-76	INSTRUMENT ET/OU MUSIQUE D'ENSEMBLE IV	1-2-4	2½
550-931-76	INSTRUMENT ET/OU MUSIQUE D'ENSEMBLE I	1-2-4	2½

550-932-76	INSTRUMENT ET/OU MUSIQUE D'ENSEMBLE II	1-2-4	2½
550-933-76	INSTRUMENT ET/OU MUSIQUE D'ENSEMBLE III	1-2-4	2½
550-934-76	INSTRUMENT ET/OU MUSIQUE D'ENSEMBLE IV	1-2-4	2½

870304

**OBJECTIFS**

Ayant pour objectif général le développement de la personnalité de l'élève les cours de théâtre doivent lui donner une perception globale de l'expérience théâtrale. Pour ce faire, la partie théorique illustrera le contexte dans lequel l'art dramatique s'est développé depuis les Grecs, la partie pratique permettra à l'élève de connaître l'interprétation et les différentes techniques utilisées au théâtre.

**LISTE DES COURS**

560-103-70	THÉÂTRE I	2-4-2	2%
560-202-67	LA RÉFORME MODERNE DU THÉÂTRE	3-0-6	3
560-203-70	THÉÂTRE II	2-4-2	2%
560-301-67	ESTHÉTIQUE THÉÂTRALE II	3-0-6	3
560-303-70	THÉÂTRE III	2-4-2	2%
560-402-67	LES GRANDS INTERPRÈTES	3-0-6	3
560-403-70	THÉÂTRE IV	2-4-2	2%
560-901-84	JAZZ I	0-6-0	2
560-902-84	JAZZ II	0-6-0	2
560-903-84	BALLET CLASSIQUE I	1-5-0	2
560-904-84	BALLET CLASSIQUE II	1-5-0	2
560-905-84	DANSE MODERNE I	0-6-0	2
560-906-84	DANSE MODERNE II	0-6-0	2

870304

**NÉCESSITÉ DES COURS OBLIGATOIRES DE FRANÇAIS**

L'élève, à son entrée au collégial, entreprend un cycle d'études où il développe ses habiletés par rapport à la pensée formelle, où il explore des champs d'intérêt à portée personnelle et sociale, diversifiés, où il prend conscience de la richesse de son monde intérieur et de son appartenance à une culture.

Par rapport à ces trois ordres de préoccupation, il est nécessaire de parfaire l'apprentissage de la langue car il contribue de façon immédiate à la maturité intellectuelle, à l'insertion sociale et culturelle et à l'épanouissement affectif. En effet, par l'apprentissage du français, l'élève s'exerce à développer ses capacités de compréhension, à organiser sa pensée et à l'exprimer de façon claire, vivante et persuasive. Cet apprentissage lui permet aussi de perfectionner, dans un cadre plus large et plus global, ses capacités de communication. Il y est mis en situation d'accéder à divers niveaux de langue, d'élargir le registre de sa parole, d'adapter son discours à des situations diverses. Enfin, il est conduit à raffiner sa connaissance et son usage des possibilités expressives de la langue, à les enrichir au contact des œuvres littéraires, des acquis culturels de la communauté francophone et à les développer en fonction des valeurs esthétiques.

L'apprentissage du français au collégial vise, comme tout apprentissage de la langue, l'acquisition de ces habiletés sur les plans de la pensée, de la communication et de l'expression. Cependant, il le fait dans une perspective particulière. Après avoir maîtrisé les structures fondamentales de la langue, après avoir discipliné les habiletés requises pour la communication dans les situations les plus courantes, l'élève est invité à s'éveiller à la globalité des fonctions de la langue, fonctions qui interagissent dans toute situation. L'apprentissage du français s'y caractérise par le fait que l'élève est conduit à faire l'expérience du langage dans des contextes variés, où le discours est adapté aux fins poursuivies et où se manifestent l'originalité et la profondeur culturelle. Cet apprentissage demande que l'élève soit mis en situation de connaître les ressources du langage et de les exercer, et de se sensibiliser à la dimension littéraire du discours.

Cette dernière étape dans l'apprentissage de la langue est indispensable pour quiconque veut acquérir une connaissance familière du français. Elle l'est d'autant plus pour l'élève du Québec, que sa langue subit, de toutes parts, les pressions de l'environnement nord-américain. Ces raisons justifient les cours obligatoires de français au collégial. Grâce à eux, l'élève est placé, pour la dernière fois au cours de ses études, dans une situation d'apprentissage où il pourra conquérir toutes les richesses du français et, en plus, de parfaire sa connaissance d'un instrument indispensable pour tous les autres apprentissages: se donner un moyen souple d'expression personnelle et culturelle.

**OBJECTIFS**

Deux objets d'étude sont propres à l'enseignement du français: la langue et les discours qui ils relèvent de la littérature ou de la communication courante. La fréquentation d'œuvres littéraires et d'écrits de la vie quotidienne constitue l'assise principale de l'atteinte des objectifs.

Les cours de français amèneront l'élève à

- utiliser correctement la langue orale et écrite selon les usages qui caractérisent les diverses situations de communication

- analyser et comprendre des discours oraux et écrits multiples et variés (dans leur dimension intellectuelle, affective, esthétique, symbolique et linguistique)

- imaginer ou concevoir, organiser et produire des discours oraux et écrits multiples et variés, et en maîtriser les principes d'élaboration (règles de composition, principes propres aux genres littéraires et aux diverses situations de communication)

- apprécier, interpréter et critiquer les valeurs culturelles transmises par la langue et les discours (sur le plan du fond et de la forme)

- exprimer des valeurs personnelles et culturelles par la langue et les discours (créations littéraires, articles de journaux, tables rondes, débats, lettres, etc.)

Ces objectifs prolongent ceux du secondaire en les élargissant et en les approfondissant. Ainsi les textes lus, étudiés et produits, de même que les techniques utilisées comportent un plus haut degré de difficulté et permettent d'approfondir leurs habiletés. De plus, les connaissances acquises et les pratiques linguistiques font l'objet d'explication méthodique et de systématisation; quant aux valeurs socioculturelles transmises par les textes, elles font l'objet non seulement d'expression, mais d'organisation et de jugement critique.

**PRINCIPES D'ORGANISATION DES COURS OBLIGATOIRES**

Les cours obligatoires sont organisés dans chaque collège sous la forme d'une séquence de cours déterminée à partir d'une orientation définie dans le plan d'études cadre et de cours choisis dans la banque des cours obligatoires.

Une *orientation* est une ligne directrice à partir de laquelle les cours sont structurés. Chaque orientation est définie par des champs d'activités où se retrouvent les trois objets de l'enseignement du français au collégial: la langue, la littérature, la communication. Les quatre orientations qui ont été arrêtées pour les cours obligatoires sont:

- A** — Langue, littérature et société
- B** — Lecture, analyse et production
- C** — Langue, langage et communication
- D** — Langue et discours littéraire

La *banque de cours* est la liste des cours définis provincialement dans laquelle les cours qui permettent d'actualiser une orientation sont choisis. Ces cours ont été conçus pour s'adapter à plus d'une orientation et ils poursuivent des objectifs propres en relation avec les objectifs généraux de l'enseignement du français au collégial.

Une *séquence* est une succession de quatre cours obligatoires s'inscrivant, pour l'élève, dans un cheminement progressif et cohérent. La séquence est déterminée par le collège et elle implique le choix de l'orientation, le choix des cours, leur ordre et les modalités d'implantation et de fonctionnement\*. Le collège doit s'assurer que par la séquence les champs d'activités d'une orientation et les objectifs généraux sont couverts.

Le ministère propose la séquence suivante qui se rattache à l'orientation *A - Langue, littérature et société*.

- 1<sup>re</sup> session:** 601-902-85 *Linguistique*  
ou  
601-111-85 *Français*

- 2<sup>e</sup> session: 601-303-85 *Lecture et analyse*  
 3<sup>e</sup> session: 601-103-85 *Communication et écriture*  
 4<sup>e</sup> session: 601-935-85 *Littérature et société québécoise*

Les collèves qui choisiront une ou des séquences autres doivent informer officiellement le Service des programmes de la ou des séquences choisies par le collève

#### ORIENTATION A: LANGUE, LITTÉRATURE ET SOCIÉTÉ

##### DESCRIPTION

Cette orientation propose l'étude critique des rapports entre la langue, la littérature et la société, en relation avec le fonctionnement interne des textes

##### CHAMPS D'ACTIVITÉS

- 1 — La langue : sa structure, son fonctionnement et les valeurs qu'elle véhicule
- 2 — Le fonctionnement des textes littéraires à travers différentes techniques d'analyse
- 3 — Les rapports qu'entretiennent les phénomènes linguistiques, les productions littéraires et le contexte socio-historique
- 4 — Les relations entre les diverses situations de communication et les types de discours écrits ou oraux qu'elles génèrent

#### ORIENTATION B: LECTURE, ANALYSE ET PRODUCTION

##### DESCRIPTION

Cette orientation propose une démarche axée sur l'analyse et le développement de l'expression et de la créativité par la pratique de textes divers : narratifs, dramatiques, poétiques, critiques ou autres.

##### CHAMPS D'ACTIVITÉS

- 1 — Les textes littéraires : leurs niveaux de lecture et leur fonctionnement interne
- 2 — Le travail de production et son contexte
- 3 — La pratique de différents types d'expression et leur analyse critique
- 4 — Le discours comme dynamique d'expression et de communication
- 5 — Les ressources de la langue dans ses possibilités d'expression et de représentation du réel

#### ORIENTATION C: LANGUE, LANGAGE ET COMMUNICATION

##### DESCRIPTION

Cette orientation propose l'étude de la langue et des langages par le biais de l'analyse critique et de la pratique des différents types de communication

##### CHAMPS D'ACTIVITÉS

- 1 — Le phénomène du langage et les composantes de la communication
- 2 — Les différentes situations de communication
- 3 — Les diverses formes de communication orale et écrite : l'écriture littéraire, journalistique, la communication orale, etc
- 4 — La spécificité du texte littéraire dans la problématique de la communication
- 5 — Les ressources de la langue à travers différents types de communication

#### ORIENTATION D: LANGUE ET DISCOURS LITTÉRAIRE

\* Le collève peut choisir plus d'une orientation et propose alors plus d'une séquence

##### DESCRIPTION

Cette orientation propose d'étudier la langue, les mécanismes de créativité du langage, les modes de fonctionnement des différents discours, particulièrement à travers les genres littéraires

##### CHAMPS D'ACTIVITÉS

- 1 — La spécificité du texte littéraire
- 2 — Les mécanismes de la langue dans les discours littéraires et non-littéraires
- 3 — Les oeuvres littéraires regroupées selon leur dominante narrative, dramatique, poétique ou autre.
- 4 — Les formes nouvelles nées de l'éclatement des genres littéraires.
- 5 — La maîtrise du texte à travers les processus de lecture et d'écriture

##### LISTE DES COURS

601-102-85	DISCOURS POÉTIQUE	3-0-3	2
601-103-85	COMMUNICATION ET ÉCRITURES	3-0-3	2
601-111-85	FRANÇAIS	3-0-3	2
601-202-85	THÉÂTRE	3-0-3	2
601-203-85	LECTURE ET ÉCRITURE	3-0-3	2
601-204-85	COMMUNICATIONS ET MÉDIAS	3-0-3	2
601-302-85	DISCOURS NARRATIF	3-0-3	2
601-303-85	LECTURE ET ANALYSE	3-0-3	2
601-402-85	ESSAI	3-0-3	2
601-407-85	LITTÉRATURE DE LA FRANCOPHONIE	3-0-3	2
601-902-85	LINGUISTIQUE	3-0-3	2
601-904-85	LANGUE, COMMUNICATION, SOCIÉTÉ	3-0-3	2
601-935-85	LITTÉRATURE ET SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3	2

#### COURS DE CONCENTRATION ET COURS DE SERVICE

##### OBJECTIFS

Définir les objectifs des cours de la concentration en lettres françaises équivaut à préciser le sens de la préparation à l'université que nous entendons donner à l'élève. Il convient à cet effet de rappeler d'abord que ces cours, pédagogiquement et culturellement, se situent exactement entre les cours communs et les cours universitaires. Aussi l'acquisition d'habiletés intellectuelles et l'apprentissage de techniques littéraires fondamentales constituent l'*objectif premier* des cours de concentration. Cela signifie que l'université ne doit pas attendre des élèves du cégep une connaissance exhaustive des grands courants littéraires, des auteurs célèbres, des oeuvres classiques, des différents styles, mais plutôt une maîtrise minimale des techniques propres aux études littéraires : aptitude à lire, habitude de l'analyse textuelle, sens de l'histoire littéraire, perception de la thématique, de la symbolique du climat d'une oeuvre, etc. Le *deuxième* objectif est indissociable du premier puisqu'il s'agit de l'approfondissement de la langue. Cet approfondissement conditionne l'exploration littéraire et doit amener l'élève à manier différents styles, passant avec succès du compte rendu de lecture à l'explication du texte, à l'exposé personnel, oral et écrit de critique ou de création. L'atteinte des deux premiers objectifs permettra à l'élève d'être créateur.

##### LISTE DES COURS

601-121-71	LA POÉSIE FRANÇAISE CONTEMPORAINE	3-0-3	2
601-122-71	LA POÉSIE QUÉBÉCOISE	3-0-3	2
601-214-71	DE LA RENAISSANCE AU CLASSICISME	3-0-3	2
601-221-71	LE THÉÂTRE FRANÇAIS CONTEMPORAIN	3-0-3	2
601-231-71	LE THÉÂTRE QUÉBÉCOIS	3-0-3	2
601-314-71	DE L'ENCYCLOPÉDIE AU RÉALISME	3-0-3	2
601-321-71	LE ROMAN FRANÇAIS CONTEMPORAIN	3-0-3	2

**FRANÇAIS (langue et littérature)**

---

601-331-71	LE ROMAN QUÉBÉCOIS	3-0-3	2
601-414-71	DU SYMBOLISME AU NOUVEAU ROMAN	3-0-3	2
601-911-76	FRANÇAIS ÉCRIT	3-0-3	2
601-914-79	LES COURANTS LITTÉRAIRES	3-0-3	2
601-921-73	BANDE DESSINÉE ET FIGURATION NARRATIVE (exp)	3-0-3	2
601-924-67	LANGUE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA TECHNIQUE	3-0-3	2
601-925-67	LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE	3-0-3	2
601-926-67	L'ART DE LA COMMUNICATION ORALE	3-0-3	2
601-927-73	LINGUISTIQUE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE	3-0-3	2
601-928-73	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE LINGUISTIQUE ET PHILOLOGIQUE	3-0-3	2
601-929-67	CHEFS-D'OEUVRE DE LA LITTÉRATURE UNIVERSELLE	3-0-3	2
601-930-67	LITTÉRATURE ET ÉDUCATION	3-0-3	2
601-934-71	LA LITTÉRATURE AMÉRICAINE	3-0-3	2
601-936-68	LE THÉÂTRE DANS LES LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES	3-0-3	2
601-937-68	LA CRITIQUE LITTÉRAIRE	3-0-3	2
601-938-71	CINÉMA ET LITTÉRATURE	3-0-3	2
601-939-71	STYLISTIQUE COMPARÉE	3-0-3	2
601-940-71	LITTÉRATURE POLICIÈRE, FANTASTIQUE, D'ANTICIPATION ET HUMORISTIQUE	3-0-3	2
601-941-71	LE ROMAN DANS LES LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES	3-0-3	2
601-942-71	ATELIER LITTÉRAIRE	1-2-4	2½
601-943-71	ATELIER LITTÉRAIRE	1-2-4	2½
601-944-85	ÉCRITURE QUÉBÉCOISE ET MODERNITÉ	3-0-3	2
601-945-85	LANGUE, LECTURE ET ÉCRITURE AU FÉMININ	3-0-3	2
601-946-71	LE CONTE, LA LÉGENDE ET LA CHANSON FOLKLORIQUE AU QUÉBEC	3-0-3	2
601-950-71	LA CHANSON CONTEMPORAINE	3-0-3	2

880126

**OBJECTIFS**

Le but principal des cours de la série: Français (langue seconde) est d'amener l'élève à un niveau de connaissance de la langue qui lui permette de vivre en français au Québec, quelle que soit son orientation.

À partir de l'acquisition des quatre habiletés linguistiques: comprendre, parler, lire, écrire, l'apprentissage s'échelonne sur plusieurs niveaux pour aboutir, par l'étude de la culture, de la civilisation et de la littérature, non seulement à la maîtrise de la langue seconde comme outil de communication, mais encore à une bonne connaissance du milieu dans lequel elle est parlée.

**NIVEAUX DE COURS**

La population anglophone qui fréquente les cégeps se divise en trois niveaux.

**a) ÉLÉMENTAIRE** Ces élèves, en nombre très restreint, viennent des autres provinces canadiennes ou de pays étrangers et n'ont jamais étudié le français. Une série distincte de cours s'étalant sur quatre sessions leur est réservée. Ce sont les cours 102 à 402.

**b) INTERMÉDIAIRE** Nous retrouvons ici la grande majorité des élèves qui arrivent des high schools, munis de leur diplôme de fin d'études secondaires. Ils ont acquis, à des degrés divers, une certaine maîtrise de la langue: la compréhension et l'expression écrites demeurent, dans la plupart des cas, nettement supérieures à la compréhension auditive et à l'expression orale.

Le programme des cours est conçu de manière à permettre aux élèves de cette catégorie de combler leurs lacunes et de parfaire leur formation. Ce sont les cours de la série 3, où le chiffre des dizaines indique l'approche ou l'accent:

– 03 signifie que l'enseignement oral a une importance à peu près égale à l'écrit;

– 13 signifie que le contenu ou la méthode met l'accent sur l'oral;

– 23 signifie que le contenu ou la méthode met l'accent sur l'écrit.

À cette série vient s'ajouter le cours 433 destiné à entraîner les élèves à la communication verbale en situation de groupe.

**c) AVANCÉ** Un nombre croissant d'élèves qui arrivent au cégep ont déjà atteint un niveau de compétence qui leur donne immédiatement accès au niveau avancé.

La diversité de leur origine, de leur formation et de leur orientation engendre des besoins et des intérêts variés. Un vaste choix de cours leur est donc proposé: ce sont les cours de la série 900.

602-323-77	FRANÇAIS ÉCRIT INTERMÉDIAIRE III	3-0-3	2
602-403-77	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE IV	3-0-3	2
602-413-72	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE IV	3-0-3	2
602-423-77	FRANÇAIS ÉCRIT INTERMÉDIAIRE IV	3-0-3	2
602-433-77	TABLE RONDE	3-0-3	2
602-443-75	COURS PRATIQUE DE PRONONCIATION FRANÇAISE	3-0-3	2
<i>Niveau avancé</i>			
602-901-72	INITIATION À LA LITTÉRATURE ET À LA COMPOSITION	3-0-3	2
602-908-74	LE FRANÇAIS DES AFFAIRES	3-0-3	2
602-911-77	COMPOSITION	3-0-3	2
602-912-77	LINGUISTIQUE PRATIQUE	3-0-3	2
602-913-72	ÉCHANGES	3-0-3	2
602-914-77	INITIATION À LA TRADUCTION	3-0-3	2
602-916-76	INITIATION À LA TRADUCTION	3-0-3	2
602-921-72	ROMAN	3-0-3	2
602-922-77	THÉÂTRE	3-0-3	2
602-924-77	POÉSIE	3-0-3	2
602-925-77	CONTES ET NOUVELLES	3-0-3	2
602-926-77	ESSAI	3-0-3	2
602-931-77	INTRODUCTION À LA LITTÉRATURE FRANÇAISE	3-0-3	2
602-934-77	INTRODUCTION À LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE	3-0-3	2
602-941-77	RÉALITÉS QUÉBÉCOISES	3-0-3	2
602-942-77	THÈMES UNIVERSELS	3-0-3	2
602-943-77	BEAUX-ARTS ET LITTÉRATURE	3-0-3	2
602-944-77	LITTÉRATURE COMPARÉE	3-0-3	2
602-951-77	LE QUÉBEC	3-0-3	2
602-952-77	LA FRANCOPHONIE	3-0-3	2
602-991-72	RECHERCHE ET CRÉATIVITÉ	1-0-5	2

870304

**LISTE DES COURS***Niveau élémentaire*

602-102-72	FRANÇAIS ÉLÉMENTAIRE I	3-0-3	2
602-202-72	FRANÇAIS ÉLÉMENTAIRE II	3-0-3	2
602-302-72	FRANÇAIS ÉLÉMENTAIRE III	3-0-3	2
602-402-72	FRANÇAIS ÉLÉMENTAIRE IV	3-0-3	2

*Niveau intermédiaire*

602-113-72	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE I	3-0-3	2
602-213-72	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE II	3-0-3	2
602-303-77	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE III	3-0-3	2
602-313-72	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE III	3-0-3	2

**OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

L'éducation a pour but de développer la faculté de penser, cette faculté si intimement liée à la faculté de s'exprimer, formuler, organiser, goûter et communiquer aux autres ce que l'intelligence parvient à saisir. L'étude de la langue et de la littérature anglaises permet à l'élève de se développer comme individu dans une société axée sur la communication verbale. À mesure que l'élève prend conscience de sa propre personnalité et de ses processus mentaux, il apprend à communiquer avec les autres et à mieux les comprendre.

Ainsi augmentées, ces capacités deviennent une ressource précieuse, quelles que soient les études que l'élève doit entreprendre, car il faut toujours penser, raisonner et comprendre. Une sensibilité accrue à la langue est un atout important quand il doit approfondir des textes et effectuer des exercices. La maîtrise de cette langue l'aidera également à communiquer les connaissances acquises à ses professeurs et à ses camarades. En effet, s'il est incapable d'exprimer son savoir, il ne pourra faire la preuve de sa compétence dans une matière ni même formuler les questions qui pourraient l'amener lui-même et amener les autres à plus de clarté et de compréhension. Au cégep, plusieurs disciplines exigent de nombreux travaux écrits; sa connaissance de l'anglais devient un outil dont il peut se servir tout autant dans d'autres matières. L'élève devient ainsi plus apte à évaluer et à assimiler l'information qu'il reçoit et mieux préparé pour organiser ses idées sous une forme acceptable.

Les cours d'anglais sont axés sur le « mot » et sur la façon dont il unit l'individu à la société. L'étude de la langue et de la littérature fournit un enrichissement personnel et permet d'être réceptif au monde qui nous entoure et de mieux le comprendre.

Étant donné que la compétence linguistique des élèves doit satisfaire aux exigences des cours de leur collège, la responsabilité relative à la qualité de la langue incombe à l'ensemble du personnel du collège, quelle que soit la discipline. Il relève toutefois de la responsabilité particulière du département d'anglais d'enseigner aux élèves les connaissances linguistiques qui leur permettront d'assimiler l'enseignement reçu et de se sensibiliser à leur culture.

Les collègues anglophones offrent des *cours communs* et des *cours à option*. Tous les élèves doivent suivre *quatre cours communs* d'anglais. Ces cours visent d'abord à initier les élèves à l'étude de la langue et de la littérature, en même temps qu'à développer chez eux la capacité et le goût de lire, d'écrire et de s'exprimer. Ils visent aussi à leur faire approfondir la connaissance de leur héritage culturel, tel qu'il est révélé par la littérature. Il y a également des *cours à option*; ils peuvent servir de *cours de concentration* aux élèves qui suivent les programmes de langue et littérature, de sciences humaines et des arts, et de *cours complémentaires* aux élèves de tous les programmes.

Étant donné qu'il est plus facile d'enseigner les subtilités de la langue par le moyen de la littérature, tous les cours d'anglais comprennent deux parties. En général, un tiers de chaque cours commun de littérature est consacré à l'acquisition des ressources de la langue et les deux autres tiers à l'étude de la littérature. Le programme d'anglais est souple et permet de répondre aux besoins variés des élèves.

En plus des cours communs de littérature, on a également conçu des cours communs de langue pour aider les élèves qui doivent parfaire leur compétence linguistique. Il revient à chaque collège de prendre l'initiative de créer un programme équilibré susceptible de satisfaire les besoins de ses élèves. Dans les diverses catégories, on offre aux

élèves un large éventail de cours conformément aux objectifs de la culture générale, la compétence linguistique et la sensibilisation à la littérature et à la culture. Le collège établit les modalités permettant aux élèves de faire des choix à partir d'une liste de cours décrits dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

**COURS COMMUNS — ANGLAIS****GRUPE A: CATÉGORIES GÉNÉRALES — LITTÉRATURE****OBJECTIFS**

Le programme commun de littérature est conçu de façon à amener l'élève à approfondir sa compréhension de son héritage culturel et des traditions littéraires qui lui appartiennent. La richesse de cet héritage impose l'institution de cours communs comportant diverses approches méthodologiques. L'étude de la littérature est l'objectif premier des cours en cause, mais cet objectif ne doit pas évincer le développement de l'écriture, ce qui impose l'application rigoureuse du critère selon lequel l'écriture compte pour un tiers tant dans le contenu que dans l'évaluation. Chacun des cours des catégories du groupe A doit comporter plusieurs genres et plusieurs auteurs, chacun peut aussi inclure une vaste fresque historique ou culturelle.

**LITTÉRATURE NATIONALE****OBJECTIFS**

Les cours de cette catégorie sont des introductions à l'héritage littéraire de groupes culturels particuliers. Ils visent à initier les élèves à la littérature d'un pays et, grâce à ce contact avec l'esprit imaginatif d'un peuple, leur permettre de prendre conscience des caractères particuliers et universels de la condition humaine, telle qu'elle est exprimée dans la littérature, et d'y être réceptifs.

**LISTE DES COURS**

603-101-84	LITTÉRATURE CANADIENNE ET QUÉBÉCOISE	3-0-3	2
603-201-84	LITTÉRATURE DE L'ANGLETERRE ET DU COMMONWEALTH	3-0-3	2
603-301-84	LITTÉRATURE AMÉRICAINNE	3-0-3	2
603-401-84	OUVRAGES LITTÉRAIRES TRADUITS	3-0-3	2

**PÉRIODE HISTORIQUE****OBJECTIFS**

Les cours de cette catégorie permettent aux élèves de se familiariser avec la littérature d'une période littéraire donnée. Bien qu'une attention particulière soit portée aux événements sociaux et culturels de la période étudiée, les textes littéraires demeurent le centre d'intérêt.

**LISTE DES COURS**

603-102-84	LITTÉRATURE CLASSIQUE MÉDIÉVALE ET DE LA RENAISSANCE	3-0-3	2
603-202-84	LITTÉRATURE DES XVII <sup>e</sup> ET XVIII <sup>e</sup> SIÈCLES	3-0-3	2
603-302-84	LITTÉRATURE DU XIX <sup>e</sup> SIÈCLE	3-0-3	2
603-402-84	LITTÉRATURE DU XX <sup>e</sup> SIÈCLE	3-0-3	2

**ETUDES THÉMATIQUES****OBJECTIFS**

Les cours thématiques sont une introduction à la littérature par l'exploration de thèmes et de motifs intellectuellement stimulants dans les grandes œuvres littéraires. L'étude d'une variété de textes groupés par thèmes permet une meilleure compréhension de l'interdépendance à laquelle la littérature fait constamment référence. Bien que l'accent des études thématiques soit mis sur les œuvres littéraires, des textes et des documents supplémentaires peuvent également être utilisés.

**LISTE DES COURS**

603-103-84	THÈMES ARCHÉTYPES	3-0-3	2
603-203-84	THÈMES MYTHOLOGIQUES ET RELIGIEUX	3-0-3	2
603-303-84	THÈMES PHILOSOPHIQUES ET PSYCHOLOGIQUES	3-0-3	2
603-403-84	THÈMES SOCIAUX ET POLITIQUES	3-0-3	2

**PANORAMA DE LA LITTÉRATURE****OBJECTIFS**

Les cours de cette catégorie visent à fournir aux élèves les connaissances de base nécessaires à la compréhension de l'évolution littéraire selon le déroulement historique des périodes littéraires. L'observation des caractéristiques, des tendances et des liens pendant et entre les périodes littéraires, complète l'analyse de certains textes plus qu'elle ne la remplace. Ces cours sont une réflexion sur les relations entre des phénomènes littéraires, historiques et culturels.

**LISTE DES COURS**

603-104-84	PANORAMA I DES ORIGINES À 1900	3-0-3	2
603-204-84	PANORAMA II DE 1500 À NOS JOURS	3-0-3	2
603-304-84	LITTÉRATURE RÉGIONALE	3-0-3	2
603-404-84	FORMES ET GROUPES LITTÉRAIRES	3-0-3	2

**LA LITTÉRATURE ET LES AUTRES MÉDIAS****OBJECTIFS**

Les cours de cette catégorie visent à faire découvrir aux élèves les liens qui existent entre les thèmes et les structures littéraires et ceux des médias électroniques. De plus, les objectifs de ces cours sont de permettre aux élèves de se sensibiliser aux processus de création en général, de même que d'examiner comment la langue peut s'enrichir, s'appauvrir ou simplement évoluer sous l'influence des autres médias.

**LISTE DES COURS**

603-105-84	LITTÉRATURE, MUSIQUE ET ART	3-0-3	2
603-205-84	LITTÉRATURE ET THÉÂTRE	3-0-3	2
603-305-84	LITTÉRATURE ET CINÉMA	3-0-3	2
603-405-84	LITTÉRATURE ET MÉDIAS	3-0-3	2

**GROUPE B: CATÉGORIES GÉNÉRALES — LANGUE****OBJECTIFS**

Un certain nombre d'élèves des collèges a de sérieux problèmes sur le plan de la langue. Pour y remédier, divers programmes particuliers ont été créés. Les cours du groupe B sont conçus comme un programme de rattrapage, tant sur le plan de leur structure que sur le plan des besoins auxquels ils répondent.

Les collègues anglophones ont adopté des tests permettant de classer les élèves et de leur offrir des cours appropriés. L'expérience a démontré qu'un pourcentage des élèves, orientés vers des cours de rattrapage linguistique, les ont acceptés de bonne grâce, étant eux-mêmes conscients de leurs lacunes. Étant donné que la motivation est

l'élément essentiel d'une situation d'apprentissage saine, les cours de rattrapage font un emploi abondant de méthodes audiovisuelles. Ils comportent de brèves rédactions, des lectures d'un niveau approprié et divers autres appuis fournis par des centres d'apprentissage.

Le programme commun de langue prévoit une série de cours permettant à l'élève d'améliorer son expression orale et écrite. Les quatre catégories de cours de ce groupe représentent divers niveaux de compétence. Les trois premières catégories, à savoir *Langue d'usage*, *Maîtrise de la lecture et de l'écriture* et *Composition et littérature* sont des cours de rattrapage de difficulté croissante. Normalement on inscrira l'élève au cours du niveau qui semble lui convenir d'après les résultats de son test. Les cours de la quatrième catégorie, *Études linguistiques spécialisées*, concernent eux aussi l'usage de la langue, mais on verra plutôt en eux des cours communs pouvant intéresser tous les élèves; ces cours ne sont pas des cours de rattrapage et les élèves n'y profiteront généralement pas des classes peu nombreuses qui se rencontrent normalement aux trois niveaux de rattrapage. Habituellement, les élèves inscrits aux cours de cette catégorie ne l'auront pas été en raison d'un test de classement. Il n'est pas habituel que les élèves choisissent leurs quatre cours communs obligatoires dans les catégories de langue. Lorsque cela se produit, c'est que les circonstances sont considérées comme exceptionnelles et que le collège a expressément recommandé à un élève de suivre un tel programme.

**LANGUE D'USAGE****OBJECTIFS**

Les cours de cette catégorie portent sur l'apprentissage de la langue. Le premier objectif de ces cours d'anglais élémentaire dans le cadre des programmes d'études collégiales est de bien préparer l'élève aux cours de langue des autres niveaux. Ils sont axés sur des exercices de lecture et d'écriture, mais ils peuvent comporter des exercices oraux. Ces cours s'adressent aux élèves qui n'ont qu'une connaissance rudimentaire de la langue, même s'ils ont déjà suivi des cours d'anglais.

**LISTE DES COURS**

603-106-84	LANGUE D'USAGE PROSE I	3-0-3	2
603-206-84	LANGUE D'USAGE PROSE II	3-0-3	2
603-306-84	LANGUE D'USAGÉ ANGLAIS I	3-0-3	2
603-406-84	LANGUE D'USAGE ANGLAIS II	3-0-3	2

**MAÎTRISE DE LA LECTURE ET DE L'ÉCRITURE****OBJECTIFS**

Les cours de cette catégorie visent à porter la connaissance de la langue de l'élève à un niveau collégial. Le cours permet à l'élève d'acquérir suffisamment de pratique en lecture et en écriture pour suivre les cours de langue anglaise de niveau plus élevé ou les cours du programme commun de littérature. Ces cours servent à affiner les habiletés d'interprétation et d'expression de l'élève dont la lecture et l'écriture, bien que fonctionnelles, nécessitent des connaissances plus approfondies.

**LISTE DES COURS**

603-107-84	INITIATION À L'ESSAI	3-0-3	2
603-207-84	L'ESSAI LITTÉRAIRE	3-0-3	2
603-307-84	LE JOURNAL PERSONNEL	3-0-3	2
603-407-84	L'ÉTUDE DE CAS	3-0-3	2

**COMPOSITION ET LITTÉRATURE**

**OBJECTIFS**

Les cours de cette catégorie remplissent une double fonction: pour les élèves dont les habiletés langagières sont satisfaisantes mais plutôt faibles, ils servent d'introduction aux études littéraires de l'enseignement collégial en mettant plus l'accent sur l'interprétation de textes et sur la composition d'essais littéraires que ne le font les cours communs de littérature. Ils servent également de transition entre les cours de niveau inférieur et les cours communs. Bien que ces cours portent sur l'étude de la littérature et sur les productions de divers médias, les exercices de rédaction en constituent l'objet principal.

**LISTE DES COURS**

603-108-84	INTRODUCTION AUX ÉTUDES LITTÉRAIRES	3-0-3	2
603-208-84	MOTIFS LITTÉRAIRES	3-0-3	2
603-308-84	LA NOUVELLE	3-0-3	2
603-408-84	L'ÉTUDE DES MÉDIAS	3-0-3	2

**ÉTUDES LINGUISTIQUES SPÉCIALISÉES**

**OBJECTIFS**

Les cours de cette catégorie sont de niveau plus avancé. Ils offrent à l'élève la possibilité de parfaire leur expression écrite dans des domaines variés ou s'apparentant, par leur contenu, aux cours de langue de l'enseignement collégial. Les élèves peuvent ainsi acquérir les connaissances nécessaires pour bien communiquer dans des domaines spécialisés de la langue d'usage ou encore, en ce qui a trait au cours de linguistique, se familiariser avec le fonctionnement de la langue. Dans les deux cas, il s'agit d'acquérir la maîtrise des connaissances mêmes d'une pensée critique, lucide et imaginative.

**LISTE DES COURS**

603-109-84	LA LINGUISTIQUE	3-0-3	2
603-209-84	LA RHÉTORIQUE	3-0-3	2
603-309-84	LE JOURNALISME	3-0-3	2
603-409-84	LA CRÉATION LITTÉRAIRE	3-0-3	2

**GROUPE C: CATÉGORIES PARTICULIÈRES**

**OBJECTIFS**

Les diverses catégories du groupe C sont clairement définies, même si l'objectif sous-jacent demeure, comme dans le cas des *catégories générales-littérature*, de familiariser les élèves avec leur héritage littéraire et de leur faire comprendre l'importance de bien écrire. Comme l'un des objectifs fondamentaux des cours communs d'anglais est de promouvoir la culture générale, chaque élève ne peut prendre plus d'un cours de chacune des catégories particulières. Chacun peut toutefois choisir plusieurs cours appartenant à des catégories différentes de ce groupe ou compléter ses choix avec des cours des groupes A et B.

**LISTE DES COURS**

603-110-84	LA POÉSIE	3-0-3	2
603-120-84	LA NOUVELLE	3-0-3	2
603-130-84	L'ESSAI LITTÉRAIRE	3-0-3	2
603-140-84	LE ROMAN	3-0-3	2
603-150-84	LE THÉÂTRE	3-0-3	2
603-160-84	CHEFS-D'OEUVRE DE LA LITTÉRATURE	3-0-3	2
603-170-84	AUTEURS PARTICULIERS	3-0-3	2

**COURS À OPTION DE LANGUE ET LITTÉRATURE ANGLAISES  
(Cours de concentration et cours de service)**

**OBJECTIFS**

Le groupe de cours à option s'ajoute aux quatre cours communs obligatoires pour les élèves qui postulent un diplôme d'études collé-

giales. Les cours de concentration et de service ne peuvent remplacer des cours communs. Ce sont des cours de concentration qui s'adressent aux élèves inscrits aux programmes Lettres, Sciences humaines et Arts, ou peuvent être des cours de service pour les élèves participant à d'autres programmes.

Dans certains cas, les cours de concentration et de service feront obligatoirement partie d'une formation professionnelle particulière ou du programme de groupes présentant des besoins spéciaux. Dans la plupart des cas, toutefois, les cours de concentration et de service visent les élèves qui désirent poursuivre leurs études en littérature au niveau universitaire ou qui, pour des motifs d'intérêt personnel, veulent les inclure dans leur programme d'études.

Les cours de concentration et de service sont un élément important du programme des collèges. Ce qui les distingue des cours communs, c'est qu'ils répondent à des besoins particuliers ou permettent une spécialisation plus grande pour les élèves ayant déjà atteint un niveau de compétence satisfaisant au collégial dans la connaissance de la langue et de la littérature. Ils ouvrent la porte sur des études intensives, sortant du cadre général du programme commun.

**LISTE DES COURS**

603-901-84	THÈMES LITTÉRAIRES	3-0-3	2
603-902-84	PÉRIODES LITTÉRAIRES	3-0-3	2
603-904-84	LA CRITIQUE LITTÉRAIRE	3-0-3	2
603-905-84	LA POÉSIE	3-0-3	2
603-906-84	LA NOUVELLE	3-0-3	2
603-907-84	L'ESSAI LITTÉRAIRE	3-0-3	2
603-908-84	LE ROMAN	3-0-3	2
603-909-84	LE THÉÂTRE	3-0-3	2
603-910-84	AUTEURS PARTICULIERS	3-0-3	2
603-911-84	LITTÉRATURE UNIVERSELLE	3-0-3	2
603-914-84	INTRODUCTION À LA COMMUNICATION ÉCRITE	3-0-3	2
603-915-84	LANGUE DES AFFAIRES	3-0-3	2
603-917-84	MONITORAT	3-0-3	2

**CRÉATION LITTÉRAIRE**

603-912-84	CRÉATION LITTÉRAIRE PROSE I	3-0-3	2
603-922-84	CRÉATION LITTÉRAIRE PROSE II	3-0-3	2
603-932-84	CRÉATION LITTÉRAIRE POÉSIE I	3-0-3	2
603-942-84	CRÉATION LITTÉRAIRE POÉSIE II	3-0-3	2

**ÉTUDES INDIVIDUELLES**

603-913-84	ÉTUDES INDIVIDUELLES PROSE	3-0-3	2
603-923-84	ÉTUDES INDIVIDUELLES POÉSIE	3-0-3	2
603-933-84	ÉTUDES INDIVIDUELLES MÉDIAS	3-0-3	2
603-943-84	ÉTUDES INDIVIDUELLES LINGUISTIQUE	3-0-3	2

**LINGUISTIQUE**

603-916-84	LINGUISTIQUE LANGUE ANGLAISE I	3-0-3	2
603-926-84	LINGUISTIQUE LANGUE ANGLAISE II	3-0-3	2
603-936-84	LINGUISTIQUE THÉORIE I	3-0-3	2
603-946-84	LINGUISTIQUE THÉORIE II	3-0-3	2

**CRÉATION LITTÉRAIRE**

**OBJECTIFS**

Les cours de cette catégorie concernent la rédaction de romans, de poèmes ou de pièces de théâtre. Des modèles littéraires sont aussi à l'étude afin d'affiner les capacités d'analyse et de rédaction des élèves, d'élargir leur créativité grâce à l'exploration de styles et de techniques. La méthode utilisée en classe variera selon le genre littéraire étudié dans un cours particulier: analyses de modèles faites en classe, ateliers sur des problèmes d'écriture ou de création littéraire, discussions de travaux d'élèves, lectures, travaux ou

représentations de pièces de théâtre conçus pour la classe. L'évaluation se fait en fonction des progrès et de la participation de l'élève au cours

#### LISTE DES COURS

603-912-84	CRÉATION LITTÉRAIRE: PROSE I	3-0-3	2
603-922-84	CRÉATION LITTÉRAIRE: PROSE II	3-0-3	2
603-932-84	CRÉATION LITTÉRAIRE: POÉSIE I	3-0-3	2
603-942-84	CRÉATION LITTÉRAIRE: POÉSIE II	3-0-3	2

#### ÉTUDES INDIVIDUELLES

##### OBJECTIFS

Les cours de cette catégorie sont destinés aux élèves qu'un domaine précis de la littérature anglaise intéresse particulièrement, il peut s'agir d'un genre, d'un thème ou d'une période déterminés. Une étude intensive du domaine choisi par l'élève est alors élaborée sous la direction d'un enseignant du département d'études anglaises. Comme pour tous les cours d'anglais, ces cours visent à développer les capacités d'interprétation, d'analyse et de communication orale et écrite de l'élève. Ce dernier s'entend avec l'enseignant sur le sujet d'étude, la matière du cours (lectures et travaux) est également établie d'avance. Les études individuelles sont une méthode d'enseignement par des travaux dirigés. Dans le cas où un même enseignant dirige plusieurs élèves, la matière peut être abordée sous forme de séminaires et de travaux pratiques.

#### LISTE DES COURS

603-913-84	ÉTUDES INDIVIDUELLES: PROSE	3-0-3	2
603-923-84	ÉTUDES INDIVIDUELLES: POÉSIE	3-0-3	2
603-933-84	ÉTUDES INDIVIDUELLES: MÉDIAS	3-0-3	2
603-943-84	ÉTUDES INDIVIDUELLES: LINGUISTIQUE	3-0-3	2

#### LINGUISTIQUE

##### OBJECTIFS

Les cours de cette catégorie s'adressent aux élèves désireux d'approfondir leurs connaissances de la langue. Les cours sont très variés allant des usages de la langue les plus simples jusqu'aux plus complexes. Ces cours permettent aux élèves de comprendre la théorie du langage et de se familiariser avec les complexités de certains sujets dont traite la linguistique.

#### LISTE DES COURS

603-916-84	LINGUISTIQUE: LANGUE ANGLAISE I	3-0-3	2
603-926-84	LINGUISTIQUE: LANGUE ANGLAISE II	3-0-3	2
603-936-84	LINGUISTIQUE: THÉORIE I	3-0-3	2
603-946-84	LINGUISTIQUE: THÉORIE II	3-0-3	2

880126

**OBJECTIFS**

Les cours 604 (101 à 901) ont pour objectif de permettre à l'élève l'acquisition de la langue anglaise comme langue seconde.

Dans les cours 101 à 104, l'enseignement vise à donner à l'élève les automatismes nécessaires à la compréhension et à l'expression de la langue parlée, tout en lui permettant de saisir et de rendre par écrit au niveau 104 les éléments déjà acquis sous leur forme sonore.

Les cours 301 à 901, tout en continuant à perfectionner les automatismes de la langue parlée, mettent l'accent sur la langue écrite et visent plus particulièrement à apporter à l'élève la connaissance pratique d'éléments lexicaux et structuraux plus complexes, de façon à le rendre apte, au sortir du cours 901 à comprendre des textes et des documents sonores préparés pour des anglophones.

Les cours avancés de langue sont offerts à des élèves classés bilingues qui veulent s'exprimer avec subtilité dans la langue anglaise, parlée ou écrite. Le niveau de l'élève est établi à partir d'un test de classement ou après réussite du 901.

Les cours, à des fins particulières, visent à introduire l'élève au langage technique d'une option professionnelle ou d'une discipline précise.

Les cours de littérature et de civilisation ont comme objectif général de permettre aux élèves bilingues de parfaire l'apprentissage de la langue seconde en l'employant comme diffuseur de culture ou de communication.

**LISTE DES COURS***Cours d'apprentissage*

604-101-82	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE I	2-1-3	2
604-102-82	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE II	2-1-3	2
604-103-82	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE III	2-1-3	2
604-104-82	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE IV	2-1-3	2
604-301-82	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE I	2-1-3	2
604-302-82	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE II	2-1-3	2
604-901-82	ANGLAIS AVANCÉ	2-1-3	2

*Cours de langue avancée*

604-902-83	COMPOSITION I	3-0-3	2
604-903-83	COMPOSITION II	3-0-3	2
604-906-83	TRADUCTION I	3-0-3	2
604-907-83	EXPRESSION ORALE AVANCÉE	3-0-3	2
604-919-83	RECHERCHE DIRIGÉE	3-0-3	2
604-926-83	TRADUCTION II	3-0-3	2
604-928-83	LECTURE I	3-0-3	2
604-929-83	LECTURE II	3-0-3	2

*Cours à des fins spécifiques*

604-105-88	RAPPORTS AÉRONAUTIQUES	3-0-2	1½
604-308-83	ANGLAIS DES AFFAIRES A	3-0-3	2
604-309-83	ANGLAIS À DES FINS SPÉCIFIQUES I	3-0-3	2
604-908-83	ANGLAIS DES AFFAIRES B	3-0-3	2
604-909-83	ANGLAIS À DES FINS SPÉCIFIQUES II	3-0-3	2

*Cours de littérature et de civilisation*

604-911-83	INTRODUCTION AUX GENRES LITTÉRAIRES	3-0-3	2
604-912-83	THÉÂTRE	3-0-3	2
604-914-83	NOUVELLE	3-0-3	2
604-915-83	ROMAN	3-0-3	2
604-916-83	LITTÉRATURE CANADIENNE ANGLAISE	3-0-3	2

870304

---

## LANGUES ÉTRANGÈRES MODERNES

---

### **PRÉAMBULE**

Les objectifs et perspectives d'études universitaires qui suivent s'appliquent aux disciplines 607-ESPAGNOL, 608-ITALIEN, 609-ALLEMAND, 610-RUSSE et 611-HÉBREU dont la liste des cours est présentée dans les cinq prochaines pages.

### **OBJECTIFS**

L'éclatement des frontières géographiques et la complexité du monde amènent l'homme à multiplier ses « échanges » s'il veut avoir une vue suffisamment complète et universelle du monde actuel. Directement confronté au problème de la communication entre les peuples, l'homme doit surmonter l'obstacle des langues. La connaissance des langues modernes, longtemps considérée comme secondaire ou réservée à quelques-uns, devient un outil indispensable à l'homme d'aujourd'hui. C'est ainsi que le rapport Parent l'a compris en prônant l'étude des langues étrangères modernes dans les maisons d'enseignement du Québec. Le programme proposé devra répondre aux besoins exprimés plus haut.

Les cours 101, 201, 301 et 401 ont comme objectif général de faire acquérir à l'élève les connaissances d'une langue étrangère en vue d'études universitaires. Le niveau des connaissances linguistiques atteint devrait représenter un atout supplémentaire pour les élèves qui se dirigent vers le marché du travail.

Les cours 901 et 902 sont des cours de langue avancés. Quant aux cours de littérature et de civilisation, ils permettent aux élèves de parfaire l'apprentissage de la langue en l'employant pour transmettre une culture.

Une série de cours spécialisés donnent aux élèves qui se destinent au marché du travail une formation précise et très utile dans des professions bien définies.

### **PERSPECTIVES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

L'apprentissage d'une troisième langue au collégial est considéré aujourd'hui comme un avantage pour les études universitaires en général et de plus en plus un préalable pour certaines études à la faculté des lettres. Dans la plupart des facultés, au doctorat et même à la maîtrise, on demande la connaissance d'une troisième langue.

Les élèves en linguistique, en histoire, en géographie, en sciences sociales, en sciences pures et appliquées, en philosophie, en arts et en musique, ont intérêt à posséder une langue supplémentaire pour parfaire leurs connaissances dans leur domaine respectif.

Les débouchés pour les diplômés d'université en langues étrangères sont nombreux : enseignement, traduction, interprétation simultanée, journalisme, organismes gouvernementaux, agences diplomatiques et associations particulières.

Le marché du travail réclame des gens qui maîtrisent une troisième langue. C'est le cas de l'industrie du tourisme, des agences de voyage, du secrétariat des commerces, des associations à caractère international et des grandes sociétés. Ces demandes se font chaque jour plus pressantes. Il va de soit que tous les gens ont intérêt à acquérir une troisième langue pour le marché du travail d'aujourd'hui et surtout pour celui de demain.

870304

Voir les objectifs et les perspectives d'études universitaires à la page  
titrée « Langues étrangères modernes »

**LISTE DES COURS**

607-101-70	ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE I	3-0-6	3
607-201-70	ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE II	3-0-6	3
607-301-70	ESPAGNOL INTERMÉDIAIRE I	3-0-4	2½
607-401-70	ESPAGNOL INTERMÉDIAIRE II	3-0-4	2½
607-411-70	INTRODUCTION À LA CIVILISATION ESPAGNOLE	3-0-3	2
607-412-70	INTRODUCTION À LA CIVILISATION HISPANO-AMÉRICAINNE	3-0-3	2
607-421-70	LE ROMAN ESPAGNOL CONTEMPORAIN	3-0-3	2
607-422-70	LE ROMAN HISPANO-AMÉRICAIN CONTEMPORAIN	3-0-3	2
607-423-70	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ESPAGNOLE	3-0-3	2
607-424-70	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE HISPANO- AMÉRICAINNE	3-0-3	2
607-425-70	LE XX <sup>e</sup> SIÈCLE HISPANIQUE	3-0-3	2
607-426-70	COURS MONOGRAPHIQUE	3-0-3	2
607-427-75	CIVILISATION ESPAGNOLE	3-0-3	2
607-901-76	LANGUE AVANCÉE I	3-0-3	2
607-902-76	LANGUE AVANCÉE II	3-0-3	2
607-911-76	ESPAGNOL SPÉCIALISÉ ET TECHNIQUE I	1-2-3	2
607-912-76	ESPAGNOL SPÉCIALISÉ ET TECHNIQUE II	1-2-3	2

870304

---

**608 ITALIEN**

---

Voir les objectifs et les perspectives d'études universitaires à la page  
titrée « Langues étrangères modernes »

**LISTE DES COURS**

608-101-81	ITALIEN ÉLÉMENTAIRE I	3-0-6	3
608-201-81	ITALIEN ÉLÉMENTAIRE II	3-0-6	3
608-301-81	ITALIEN INTERMÉDIAIRE I	3-0-4	2½
608-302-81	ITALIEN LANGUE D'ORIGINE I	3-0-3	2
608-401-81	ITALIEN INTERMÉDIAIRE II	3-0-4	2½
608-402-81	ITALIEN LANGUE D'ORIGINE II	3-0-3	2
608-411-81	INTRODUCTION À LA CIVILISATION ITALIENNE I	3-0-3	2
608-412-81	INTRODUCTION À LA CIVILISATION ITALIENNE II	3-0-3	2
608-421-81	INTRODUCTION À LA LITTÉRATURE ITALIENNE	3-0-3	2
608-423-81	INTRODUCTION À LA COMPOSITION ITALIENNE	3-0-3	2
608-901-75	LANGUE AVANCÉE	3-0-3	2
608-911-70	ITALIEN COMMERCIAL	3-0-3	2
608-912-81	COMPOSITION ET STYLISTIQUE	3-0-3	2

870304

Voir les objectifs et les perspectives d'études universitaires à la page  
titrée « Langues étrangères modernes ».

**LISTE DES COURS**

609-101-81	ALLEMAND ÉLÉMENTAIRE I	3-0-6	3
609-201-81	ALLEMAND ÉLÉMENTAIRE II	3-0-6	3
609-301-81	ALLEMAND INTERMÉDIAIRE I	3-0-4	2½
609-401-81	ALLEMAND INTERMÉDIAIRE II	3-0-4	2½
609-411-81	INTRODUCTION À LA CIVILISATION ALLEMANDE	3-0-3	2
609-421-81	INTRODUCTION À LA LITTÉRATURE ALLEMANDE	3-0-3	2
609-422-81	ÉTUDE APPROFONDIE D'UN AUTEUR ALLEMAND	3-0-3	2
609-423-81	ÉTUDE D'UN GENRE LITTÉRAIRE	3-0-3	2
609-901-81	LANGUE AVANCÉE I	3-0-3	2
609-902-81	LANGUE AVANCÉE II	3-0-3	2
609-911-81	TRADUCTION THÈMES ET VERSIONS	3-0-3	2
609-912-81	ALLEMAND COMMERCIAL ET TECHNIQUE I	3-0-3	2
609-913-81	ALLEMAND COMMERCIAL ET TECHNIQUE II	3-0-3	2

870304

---

**610            RUSSE**

---

Voir les objectifs et les perspectives d'études universitaires à la page  
titrée « Langues étrangères modernes »

**LISTE DES COURS**

610-101-74	RUSSE ÉLÉMENTAIRE I	3-0-6	3
610-201-74	RUSSE ÉLÉMENTAIRE II	3-0-6	3
610-301-74	RUSSE INTERMÉDIAIRE I	3-0-4	2½
610-401-74	RUSSE INTERMÉDIAIRE II	3-0-4	2½
610-411-68	INTRODUCTION À LA CIVILISATION RUSSE	3-0-3	2
610-502-68	INTRODUCTION À LA LITTÉRATURE RUSSE	3-0-3	2
610-901-75	LANGUE AVANCÉE	3-0-3	2

870304

Voir les objectifs et les perspectives d'études universitaires à la page  
titrée « Langues étrangères modernes »

**LISTE DES COURS**

611-101-71	HÉBREU ÉLÉMENTAIRE I	3-0-6	3
611-201-71	HÉBREU ÉLÉMENTAIRE II	3-0-6	3
611-301-71	HÉBREU INTERMÉDIAIRE I	3-0-4	2½
611-401-71	HÉBREU INTERMÉDIAIRE II	3-0-4	2½
611-411-75	INTRODUCTION À LA CIVILISATION BIBLIQUE D'ISRAËL	3-0-3	2
611-901-75	LANGUE AVANCÉE	3-0-3	2
611-954-71	LITTÉRATURE HÉBRAÏQUE MODERNE I	3-0-3	2
611-964-71	LITTÉRATURE HÉBRAÏQUE MODERNE II	3-0-3	2

870304

**NOTE SUR LES ÉTUDES JUIVES**

Cette section décrit un certain nombre de cours yiddish (langue et littérature), histoire juive, philosophie, sciences religieuses; ces cours se rapportent aux études juives

Depuis quelques années un programme extensif des études juives est instauré aux universités McGill et Sir George-Williams et une initiative similaire est projetée à l'université de Montréal

En vue de rendre ce programme d'études juives plus intéressant, il a été retenu qu'il devrait également être dispensé au collégial afin de fournir les éléments de base nécessaires aux études universitaires et encourager la continuité de telles études

**OBJECTIFS**

L'introduction d'études juives au collégial permet à l'élève d'origine juive et également aux autres élèves de poursuivre ces études sur les connaissances de base des origines et de l'identité culturelle juive. Ces cours permettent aussi aux élèves d'acquérir une compréhension de leur propre héritage de leur communauté, tels qu'ils existaient dans le passé et tels qu'ils existent dans le Québec d'aujourd'hui

**LISTE DES COURS**

612-101-74	YIDDISH ÉLÉMENTAIRE I	3-0-3	2
612-102-74	YIDDISH ÉLÉMENTAIRE II	3-0-3	2
612-103-74	LITTÉRATURE CANADIENNE JUIVE	3-0-3	2
612-201-74	YIDDISH INTERMÉDIAIRE I	3-0-3	2
612-202-74	YIDDISH INTERMÉDIAIRE II	3-0-3	2
612-203-74	LITTÉRATURE MONDIALE JUIVE	3-0-3	2
612-301-74	LITTÉRATURE YIDDISH I	3-0-3	2
612-302-74	LITTÉRATURE YIDDISH II	3-0-3	2
612-303-74	LITTÉRATURE HÉBRAÏQUE	3-0-3	2
612-403-74	LITTÉRATURE YIDDISH	3-0-3	2

870304

---

**613**      **CHINOIS**

---

**LISTE DES COURS**

613-101-72 CHINOIS (Mandarin) I      3-0-3 2  
613-201-71 CHINOIS (Mandarin) II      3-0-3 2

870304

---

**614 LANGUES AUTOCHTONES**

---

**LISTE DES COURS**

614-101-74	MOHAWK I	2-1-3	2
614-102-74	MICMAC I	2-1-3	2
614-201-74	MOHAWK II	2-1-3	2
614-202-74	MICMAC II	2-1-3	2
614-301-74	MOHAWK III	3-0-3	2
614-302-74	MICMAC III	3-0-3	2
614-401-74	MOHAWK IV	3-0-3	2
614-402-74	MICMAC IV	3-0-3	2

870304

**OBJECTIFS**

Alors que l'homme d'aujourd'hui, affrontant de nouveaux défis, remet en question le monde contemporain, les humanités gréco-latines lui offrent l'occasion de le faire avec plus de profondeur, l'amenant à retourner à sa source l'élan initial qui a donné naissance à la civilisation de l'Occident.

À cette fin, la démarche proposée à l'élève comprend deux étapes. La première consiste à voir comment, situés dans un contexte précis Grecs et Latins ont su créer une façon inédite d'être, de penser et de vivre : comment se sont posés à eux les grands problèmes et les défis que doit affronter l'Homme; en quels termes ils les ont formulés et quelles solutions ils ont proposées. La seconde étape consiste en une réflexion critique, à la lumière des situations et des oeuvres contemporaines sur leur vision du monde soit que nous nous en inspirions encore soit que nous la contestions, la renouvelions ou la dépassions.

De cette recherche, l'un des instruments les plus riches et les plus féconds est sans doute le trésor des lettres anciennes. L'étude des littératures grecque et latine offrira à l'élève un contact vivant avec la pensée des grands esprits de la Grèce et de Rome, ainsi qu'avec les formes diverses qu'a empruntées leur génie pour exprimer les découvertes de l'Homme sur lui-même.

Cette démarche serait sans doute incomplète si aux lettres ne venait s'ajouter l'ensemble des documents que nous révèle l'archéologie et qui, se conjuguant aux textes anciens, permettent aux spécialistes de diverses disciplines (sociologie, psychologie, sciences religieuses, économie) de porter un regard plus juste et plus pénétrant qui nous permette enfin, par delà leurs révélations précieuses sur le monde antique, de nous comprendre mieux nous-mêmes et d'apprécier plus justement l'héritage qui nous a été légué.

La connaissance de l'Antiquité pour elle-même reste une forme de la recherche scientifique, ni plus ni moins gratuite que les autres secteurs qui font l'objet de la curiosité de l'homme sur lui-même.

**Langues grecque et latine****OBJECTIFS**

Les cours de langues anciennes constituent un secteur important et indispensable de l'enseignement des humanités gréco-latines. La première série de cours de langues grecque et latine comportent une initiation à la langue qui s'adresse aux débutants, suivie d'une étude plus approfondie de la grammaire et de la stylistique. C'est aux élèves qui ont une connaissance de base de la langue grecque ou latine que s'adresse la seconde série; elle consiste dans l'étude des auteurs dans la langue originale, en prose et en poésie.

**PERSPECTIVES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

Il faut bien souligner qu'un cours de civilisations anciennes qui veut atteindre sa pleine valeur scientifique, intellectuelle et humaine devrait être complété par un cours de langue.

D'autre part, l'apprentissage des langues anciennes est très important pour ceux dont les études ultérieures exigeront le maniement de textes grecs et latins : philosophie, littérature, histoire de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance, sciences religieuses, théologie, etc.

Ces cours enfin constituent une bonne introduction aux sciences du langage et favorisent une connaissance nuancée de la langue française et des autres langues modernes occidentales.

L'élève qui veut poursuivre l'étude du latin ou du grec dans une faculté des lettres doit avoir atteint la formation équivalente à deux cours suivis au collégial (voir structures d'accueil).

**a) Langue grecque****LISTE DES COURS**

615-101-76	INITIATION À LA LANGUE GRECQUE I	3-0-3	2
615-201-76	INITIATION À LA LANGUE GRECQUE II	3-0-3	2
615-301-76	GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE GRECQUES I	3-0-3	2
615-401-76	GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE GRECQUES II	3-0-3	2
615-901-76	ÉTUDE DES AUTEURS GRECS DANS LA LANGUE PROSE I	3-0-3	2
615-911-76	ÉTUDE DES AUTEURS GRECS DANS LA LANGUE PROSE II	3-0-3	2
615-921-76	ÉTUDE DES AUTEURS GRECS DANS LA LANGUE POÉSIE I	3-0-3	2
615-931-76	ÉTUDE DES AUTEURS GRECS DANS LA LANGUE POÉSIE II	3-0-3	2
615-941-76	L'ÉPÔPÉE ET LE LYRISME GRECS	3-0-3	2
615-951-76	LA TRAGÉDIE GRECQUE	3-0-3	2
615-961-76	LA COMÉDIE GRECQUE	3-0-3	2

**b) Langue latine****OBJECTIFS**

Le but premier que l'on vise dans l'enseignement du latin est la connaissance d'une civilisation qui est à l'origine de la nôtre. Or, la langue est le principal moyen de transmission de la civilisation latine; par elle s'établit entre les Romains et nous la relation de filiation qui nous caractérise. On cherchera à connaître suffisamment le vocabulaire et les structures grammaticales du latin pour lire et comprendre les oeuvres des auteurs.

Ainsi l'étude de la langue latine aidera à mieux connaître la langue française, qui emprunte au latin 36 000 mots de son vocabulaire, et à mieux apprécier le style des auteurs des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles profondément marqué par l'influence du latin.

De plus, le maniement du latin, s'il est conduit avec goût et souci de perfection, favorise l'esprit d'analyse et l'esthétique du français.

**LISTE DES COURS**

615-102-76	INITIATION À LA LANGUE LATINE I	3-0-3	2
615-202-76	INITIATION À LA LANGUE LATINE II	3-0-3	2
615-302-76	GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE LATINES I	3-0-3	2
615-402-76	GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE LATINES II	3-0-3	2
615-902-76	ÉTUDE DES AUTEURS LATINS DANS LA LANGUE PROSE I	3-0-3	2
615-912-76	ÉTUDE DES AUTEURS LATINS DANS LA LANGUE PROSE II	3-0-3	2

615-922-76	ÉTUDE DES AUTEURS LATINS DANS LA LANGUE POÉSIE I	3-0-3	2
615-932-76	ÉTUDE DES AUTEURS LATINS DANS LA LANGUE POÉSIE II	3-0-3	2
615-942-76	L'ÉPOPEE ET LE LYRISME ROMAINS	3-0-3	2
615-952-76	LA COMÉDIE ET LA SATIRE A ROME	3-0-3	2

**c) Littératures grecque et latine en traduction**

**LISTE DES COURS**

615-303-76	INITIATION À LA LITTÉRATURE GRECQUE EN TRADUCTION I	3-0-3	2
615-313-76	INITIATION À LA LITTÉRATURE LATINE EN TRADUCTION I	3-0-3	2
615-403-76	INITIATION À LA LITTÉRATURE GRECQUE EN TRADUCTION II	3-0-3	2
615-413-76	INITIATION À LA LITTÉRATURE LATINE EN TRADUCTION II	3-0-3	2
615-923-76	LA COMÉDIE ANTIQUE	3-0-3	2

880126

---

**616**

**ARABE**

---

**LISTE DES COURS**

616-101-78 ARABE ÉLÉMENTAIRE I

3-0-3 2

870304

---

**DESCRIPTION  
DES PROGRAMMES**



---

**PROGRAMMES DE  
FORMATION GÉNÉRALE**

### **NATURE DES PROGRAMMES**

Les programmes de formation générale conduisant à un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) sont les suivants

- 200 01 Sciences,
- 300 01 Sciences humaines
- 500 01 Arts,
- 500.02 Musique
- 500.04 Arts plastiques,
- 600 01 Lettres
- 600 03 Sciences de la parole

L'élève qui complète avec succès le programme

- 200.01 reçoit un D.E.C. en Sciences,
- 300 01 reçoit un D.E.C. en Sciences humaines
- 500 01 reçoit un D.E.C. en Arts,
- 500 02 reçoit un D.E.C. en Musique
- 500 04 reçoit un D.E.C. en Arts plastiques,
- 600.01 reçoit un D.E.C. en Lettres,
- 600 03 reçoit un D.E.C. en Sciences de la parole

Les programmes 200 01 300 01 500.01 et 600 01 deviendront, éventuellement des programmes cadres et leur contenu paraîtra dans cette section. Pour le moment, seuls les trois programmes 500 02 500 04 et 600.03 présentent un contenu défini. Ils sont décrits dans les pages qui suivent

### **LES PRÉALABLES DU SECONDAIRE**

- Avoir réussi les cours suivants du secondaire

Pour le programme 200 01

- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme),
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 ancien programme)
- Chimie 564

Pour certains programmes dans le groupe 300 00

- Pour géographie, psychologie, sciences sociales et sciences de l'administration:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

- Pour les sciences de l'éducation:

- Préalables variables selon la spécialité choisie

Pour le programme 500 02

- Musique 534 ou (524 ou 534, ancien programme)

Pour l'autre programme en 500 00 et pour les programmes en 600 00

- Aucun préalable

### **CONTENU D'UN PROGRAMME\***

Un programme de formation générale, d'une durée normale de quatre sessions (2 ans), comporte

- les cours obligatoires
  - 2½ unités d'éducation physique,
  - 8 unités de philosophie ou « humanités »
  - 8 unités de langue et littérature,
- plus des cours de concentration dans les disciplines générales de l'enseignement collégial choisis selon la Règle transitoire de composition des programmes de D.E.C. présentée dans la section RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
- plus huit unités de cours complémentaires

---

\* À l'exception des programmes 500 02, 500 04 et 600 03 qui présentent un contenu cadre

## 500.02 MUSIQUE (1982)

### TYPE DE SANCTION

DIPLOMES D'ETUDES COLLEGIALES

60 unités

### CONDITION PARTICULIERE ETABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi le cours suivant du secondaire  
Musique 534 ou (524, ou 534 ancien programme)

### OBJECTIFS

L'objectif de l'enseignement musical consiste à donner à l'élève, avec les apprentissages de base qui le rendront capable de poursuivre, après quatre sessions des études universitaires spécialisées ou de compléter le programme de Musique populaire, une culture musicale générale et des comportements qui lui permettent de saisir la valeur humaine de la musique, le mode de connaissance qu'elle constitue et l'expérience profonde qu'elle propose

Ouvrir l'élève à la dimension globale de la musique qui atteint et réfléchit tout l'homme, celle-ci est un art et l'objectif primordial de toute forme d'art est l'expérience esthétique, tournée comme telle vers l'imagination, l'intelligence et la sensibilité

Favoriser chez lui la formation d'un bon sens des valeurs musicales tant par la pratique de son instrument et de la musique d'ensemble que par l'écoute des œuvres, en les analysant et en les comparant

Le rendre conscient des exigences techniques artistiques et sociales du métier de musicien dans lequel il s'engage. Lui faire connaître les diverses orientations qui lui sont offertes en raison de ses aptitudes et de ses intérêts particuliers, les programmes d'études qui y conduisent et les débouchés qu'elles offrent sur le marché du travail

Donner à l'élève une préparation aux études supérieures en s'assurant qu'il est capable de réfléchir sur son art, susciter chez lui une curiosité intellectuelle et artistique qui lui donnera une grande ouverture d'esprit et une disponibilité totale à l'égard des apprentissages à poursuivre et des connaissances nouvelles à acquérir

Permettre à l'élève de prendre conscience des disponibilités de son talent tant de ses meilleurs éléments que de ses points faibles par le développement d'un bon jugement critique acquis en écoutant en analysant, en comparant amorce de la formation universitaire

Développer chez l'élève la perception intégrale des créations musicales tant dans les œuvres qu'il entend que dans celles qu'il joue.

Le programme de musique, d'une durée de quatre sessions (2 ans), se veut une base solide à l'éventail d'options qu'offrira plus tard le baccalauréat en musique, mais il n'anticipe aucun des profils particuliers présentés aux diverses concentrations des programmes universitaires. Cette formation musicale acquise dans le milieu collégial parallèlement à une formation générale que donnent la philosophie et le français, favorisera chez l'élève une croissance humaine intégrale

### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

551-101-76	FORMATION AUDITIVE I	3-0-1	1½
551-111-76	LITTÉRATURE MUSICALE I	3-0-1	1½

551-121-82	INSTRUMENT PRINCIPAL I	1-0-8	3
ou			
551-131-82	INSTRUMENT PRINCIPAL I	1-0-8	3
551-141-82	INSTRUMENT SECOND I	1-0-1	¾
ou			
551-151-82	INSTRUMENT SECOND I	1-0-1	¾
551-161-82	ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX I	0-6-0	2
551-201-76	FORMATION AUDITIVE II	3-0-1	1½
551-211-76	LITTÉRATURE MUSICALE II	3-0-1	1½
551-221-82	INSTRUMENT PRINCIPAL II	1-0-8	3
ou			
551-231-82	INSTRUMENT PRINCIPAL II	1-0-8	3
551-241-82	INSTRUMENT SECOND II	1-0-1	¾
ou			
551-251-82	INSTRUMENT SECOND II	1-0-1	¾
551-261-82	ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX II	0-6-0	2
551-301-76	FORMATION AUDITIVE III	3-0-1	1½
551-311-76	LITTÉRATURE MUSICALE III	3-0-1	1½
551-321-82	INSTRUMENT PRINCIPAL III	1-0-8	3
ou			
551-331-82	INSTRUMENT PRINCIPAL III	1-0-8	3
551-341-82	INSTRUMENT SECOND III	1-0-1	¾
ou			
551-351-82	INSTRUMENT SECOND III	1-0-1	¾
551-361-82	ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX III	0-6-0	2
551-401-76	FORMATION AUDITIVE IV	3-0-1	1½
551-411-76	LITTÉRATURE MUSICALE IV	3-0-1	1½
551-421-82	INSTRUMENT PRINCIPAL IV	1-0-8	3
ou			
551-431-82	INSTRUMENT PRINCIPAL IV	1-0-8	3
551-441-82	INSTRUMENT SECOND IV	1-0-1	¾
ou			
551-451-82	INSTRUMENT SECOND IV	1-0-1	¾
551-461-82	ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX IV	0-6-0	2

8 unités de cours complémentaires

880126

## 500.04 ARTS PLASTIQUES (1982)

520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3	2
520-301-82	PRATIQUE DE L'ART QUÉBÉCOIS ANCIEN ET MODERNE	3-0-2	1½

8 unités de cours complémentaires

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

62½ unités

880126

### OBJECTIFS

Le programme Arts plastiques ne constitue pas une spécialité au collège. Cependant, ce programme fournit à l'élève une formation de base lui permettant de s'orienter vers un champ d'études artistiques au cégep ou à l'université.

Les cours d'organisation picturale et spatiale ont pour but de faire connaître aux futurs artistes le langage plastique utilisé dans le monde des arts. L'histoire de l'art, en plus d'instruire sur les grandes œuvres, sur leurs auteurs et leur milieu à travers les âges, constituera pour l'élève une documentation de grande valeur. Des cours de dessin technique apprendront un langage graphique universel à tous les élèves qui auront choisi de s'exprimer par le dessin. L'enseignement de la couleur et de son utilisation, des matériaux et de leur transformation est essentiel à ceux qui se destinent à la création.

Enfin, l'apprentissage des techniques diverses reliées aux modes d'expression choisis, viendra fournir aux artistes les moyens nécessaires à la réalisation de leurs œuvres.

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme *Arts plastiques* constitue un cours de base pour tous les élèves qui se destinent d'une part, à l'apprentissage des métiers d'art et, d'autre part, aux études artistiques à l'université ou dans un établissement assimilé. Le programme exige de l'élève un certain nombre de qualités personnelles: une grande curiosité intellectuelle, un esprit créateur poussé et une bonne dextérité manuelle.

### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6	4
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6	4
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3	2
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3	2
510-410-78	EXPRESSION PICTURALE	1-2-2	1½
510-420-78	EXPRESSION SPATIALE	1-2-2	1½
511-101-78	DESSIN TECHNIQUE I	1-2-1	1½
511-111-78	TECHNIQUES ET MATÉRIAUX	1-2-1	1½
511-201-78	DESSIN TECHNIQUE II	1-2-1	1½
511-221-78	DESSIN I	1-2-1	1½
511-321-78	DESSIN II	1-2-1	1½
511-331-78	COULEUR I	1-2-2	1½
511-341-79	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES I	2-4-1	2½
511-431-78	COULEUR II	1-2-2	1½
511-441-79	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES II	2-4-1	2½
520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3	2

---

**600.03 SCIENCES (1975)  
DE LA PAROLE  
(programme expérimental)**

---

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES 52 unités

**OBJECTIFS**

Ce programme a pour but la formation des professeurs de sciences de la parole au service de la population québécoise de langue française

À une base de linguistique française, s'ajoutent tous les aspects de l'expression verbale. Les disciplines orales au programme permettant une étude en profondeur d'extériorisation de la pensée celles-ci développent l'expansion du vocabulaire par la précision des termes. Les connaissances intellectuelles et culturelles qui en résultent favorisent le sens du goût et forment le jugement.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

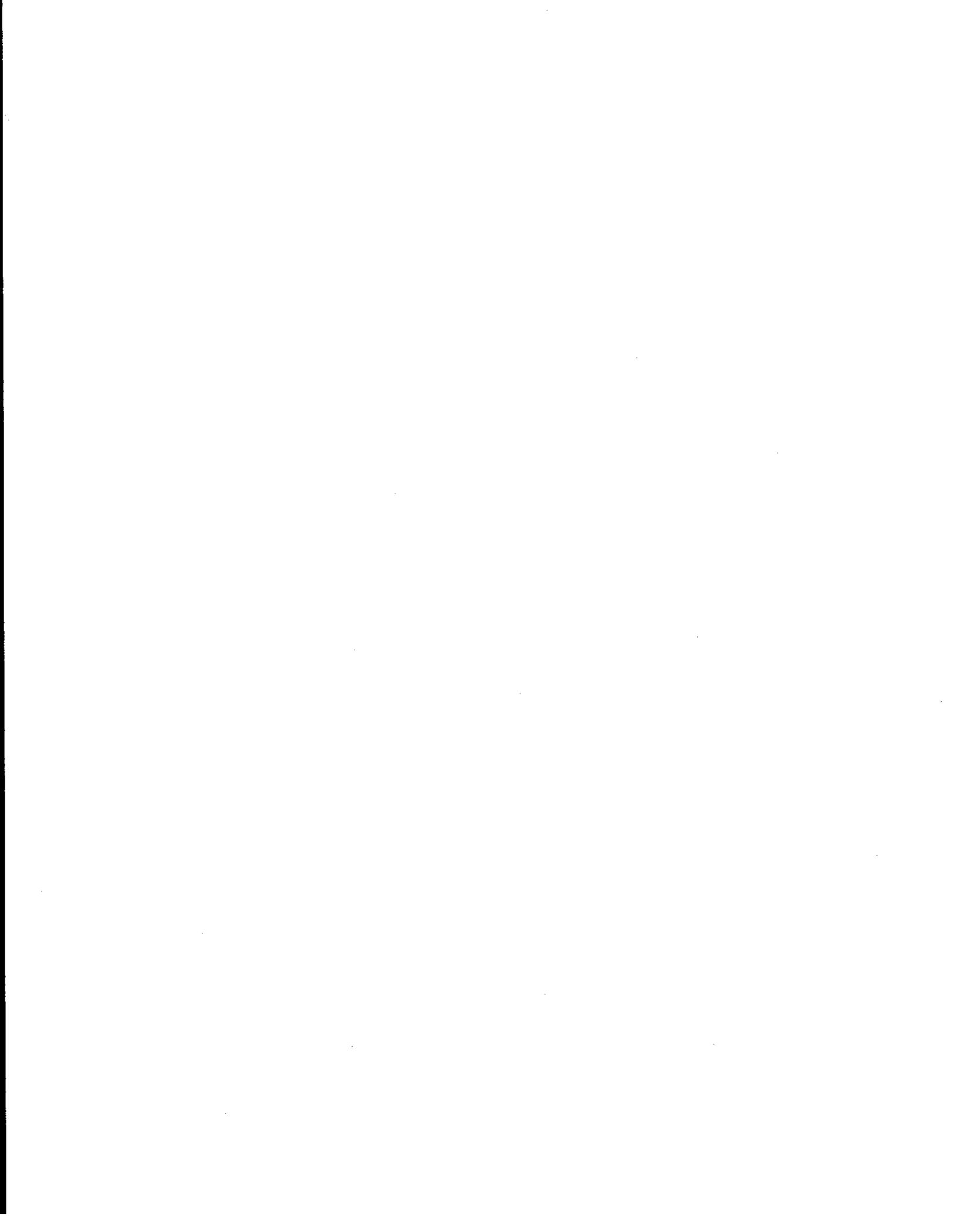
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

330-910-75	HISTOIRE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE	3-0-3	2
560-103-70	THÉÂTRE I	2-4-2	2½
560-203-70	THÉÂTRE II	2-4-2	2½
601-946-71	LE CONTE LA LÉGENDE ET LA CHANSON FOLKLORIQUE AU QUÉBEC	3-0-3	2
620-101-73	TECHNIQUE ORALE I	2-1-3	2
620-111-73	TECHNIQUE DE SCÈNE I	1-2-3	2
620-201-73	TECHNIQUE ORALE II	2-1-3	2
620-211-73	TECHNIQUE DE SCÈNE II	1-2-3	2
620-301-73	TECHNIQUE ORALE III	2-1-3	2
620-311-73	TECHNIQUE DE SCÈNE III	1-2-3	2
620-401-73	TECHNIQUE ORALE IV	2-1-3	2
620-411-73	TECHNIQUE DE SCÈNE IV	1-2-3	2

8 unités de cours complémentaires

880126



---

**PROGRAMMES DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE**

### **NATURE DES PROGRAMMES**

Les programmes de formation professionnelle conduisant à un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) sont décrits dans les pages qui suivent. À quelques exceptions près, la durée normale des programmes est de six sessions (trois ans).

Pour chacun des programmes on décrit les objectifs généraux, les perspectives professionnelles ainsi que le contenu du programme sous forme de liste de cours.

La répartition des cours par session (grille des cours) est fournie à l'élève par le collège au moment de son inscription.

On retrouve ces programmes à l'intérieur des cinq champs de connaissances suivants :

- les techniques biologiques
- les techniques physiques
- les techniques humaines
- les techniques de l'administration
- les arts

---

**Techniques biologiques**

Secteur professionnel:

## 110.00 TECHNIQUES DENTAIRES

### 110.01 Techniques dentaires (1985)

TYPE DE SANCTION:

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 88%<sup>3</sup> unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)  
Chimie 564

#### OBJECTIFS

Préparer les futurs techniciens à remplir les prescriptions des dentistes, des denturologistes et des médecins, fabriquer ou réparer toutes les pièces de prothèse buccale

La préparation technique de l'élève tient compte du fait qu'il accomplira ou surveillera un travail artisanal puisque chaque pièce de prothèse buccale demeure une exclusivité

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'élève qui termine ce programme d'études trouve de nombreux débouchés sur le marché du travail propriétaire ou employé d'un laboratoire à différents niveaux de compétence, représentation technique ou conseiller technique. Il sera appelé à diriger des groupes de travail et à faire progresser son secteur d'activité, tant du point de vue qualitatif que quantitatif

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2% unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

110-110-85	ANATOMIE DENTAIRE I	1-3-3	2%
110-111-80	MORPHOLOGIE DENTAIRE	1-3-1	1%
110-120-85	INTRODUCTION AUX PROTHÈSES AMOVIBLES I	1-4-3	2%
110-130-85	SCIENCE DES MATÉRIAUX DENTAIRES	2-1-2	1%
110-210-85	ANATOMIE DENTAIRE II	1-3-3	2%
110-211-80	INTRODUCTION AUX COURONNES ET PONTS	2-6-2	3%
110-220-85	INTRODUCTION AUX PROTHÈSES AMOVIBLES II	1-4-3	2%
110-311-80	COURONNES ET PONTS I	2-6-2	3%
110-320-85	PROTHÈSES COMPLÈTES AMOVIBLES I	1-3-2	2
110-330-85	PROTHÈSES PARTIELLES AMOVIBLES I	1-3-3	2%
110-340-85	INTRODUCTION AUX PROTHÈSES SQUELETTIQUES	1-4-3	2%
110-411-80	COURONNES ET PONTS II	2-6-2	3%
110-420-85	PROTHÈSES COMPLÈTES AMOVIBLES II	1-3-2	2
110-430-85	PROTHÈSES PARTIELLES AMOVIBLES II	1-3-3	2%
110-441-78	PROTHÈSE SQUELETTIQUE AMOVIBLE	1-4-3	2%

110-501-80	CÉRAMIQUE DENTAIRE I	2-6-1	3
110-511-80	COURONNES ET PONTS III	2-6-2	3%
110-520-85	PROTHÈSES AMOVIBLES	0-8-2	3%
110-540-85	MONTAGE DE PRÉCISION	1-7-3	3%
110-601-80	CÉRAMIQUE DENTAIRE II	2-6-1	3
110-611-80	COURONNES ET PONTS IV	2-6-2	3%
110-621-78	INTRODUCTION À LA PROFESSION	1-0-1	¾
110-631-80	ORTHODONTIE	2-3-2	2½
401-110-78	GESTION D'UN LABORATOIRE DE TECHNIQUES DENTAIRES	1-2-3	2

8 unités de cours complémentaires

871109

### 110.02 Techniques de denturologie (1987)

TYPE DE SANCTION:

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 88%<sup>3</sup> unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)  
Chimie 564

Note. Dans le présent programme le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination, le programme s'adresse également aux hommes et aux femmes.

#### OBJECTIFS

Le programme a pour objectif de former des professionnels aptes à remplir les fonctions relatives à l'exercice de la Denturologie telle que définie par la Loi

« Constitue l'exercice de la denturologie tout acte qui a pour objet de prendre des empreintes et des articulés et d'essayer de poser d'adapter, de remplacer ou de vendre des prothèses dentaires amovibles qui remplacent la dentition naturelle » (1973, c 50, a 6)

Plus explicitement, le programme poursuit les objectifs de formation suivants

Analyser et évaluer les besoins fonctionnels et esthétiques des patients en prothèses dentaires amovibles et établir un plan de traitement.

Prendre les empreintes et les articulés nécessaires à la fabrication d'une prothèse dentaire amovible

Procéder à la fabrication et à la réparation d'une prothèse dentaire amovible

Effectuer la mise en bouche et l'ajustement d'une prothèse dentaire amovible

Mettre sur pied et tenir un bureau de denturologiste et y exercer les responsabilités de gestion inhérentes à l'exercice de sa fonction sur une base de rentabilité et de respect des droits des Personnes et des lois

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le denturologiste exerce sa profession de façon autonome auprès d'une clientèle majoritairement adulte. Il est amené à travailler en collaboration avec d'autres professionnels de la santé : dentiste, hygiéniste dentaire, chirurgien buccal, technicien dentaire, médecin.

La profession se pratique en cabinet privé, en association avec d'autres denturologistes, en polyclinique ou en établissement public.

Pour exercer sa profession le denturologiste doit être membre de l'Ordre des denturologistes du Québec.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2½
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2½
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
110-110-87	ANATOMIE DENTAIRE I	1-3-3	2½
110-120-87	INTRODUCTION AUX PROTHÈSES AMOVIBLES I	1-4-3	2½
110-130-87	SCIENCE DES MATÉRIEAUX DENTAIRE	2-1-2	1½
110-210-87	ANATOMIE DENTAIRE II	1-3-3	2½
110-220-87	INTRODUCTION AUX PROTHÈSES AMOVIBLES II	1-4-3	2½
110-320-87	PROTHÈSES COMPLÈTES AMOVIBLES I	1-3-2	2
110-330-87	PROTHÈSES PARTIELLES AMOVIBLES I	1-3-3	2½
110-340-87	INTRODUCTION AUX PROTHÈSES SQUELETTIQUES	1-4-3	2½
110-420-87	PROTHÈSES COMPLÈTES AMOVIBLES II	1-3-2	2
110-430-87	PROTHÈSES PARTIELLES AMOVIBLES II	1-3-3	2½
110-432-87	PHYSIOPATHOLOGIE DENTAIRE I	2-0-2	1½
110-440-87	PROTHÈSES SQUELETTIQUES	1-2-1	1½
110-472-87	PROSTHODONTIE	4-1-4	3
110-520-87	PROTHÈSES AMOVIBLES	0-8-2	3½
110-532-87	PHYSIOPATHOLOGIE DENTAIRE II	2-0-2	1½
110-540-87	MONTAGE DE PRÉCISION	1-7-3	3½
110-582-87	FABRICATION I	0-7-0	2½
110-592-87	CLINIQUE DENTAIRE I	0-6-0	2
110-602-87	ANATOMIE ET PATHOLOGIE BUCCALES	3-0-3	2
110-612-87	ÉLÉMENTS EN COURONNES ET PONTS	2-0-2	1½
110-622-87	INTRODUCTION À LA PROFESSION	2-0-2	1½
110-682-87	FABRICATION II	0-8-0	2½
110-692-87	CLINIQUE DENTAIRE II	0-6-0	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-112-78	GESTION DU BUREAU D'UN DENTUROLOGISTE	1-2-3	2

8 unités de cours complémentaires

880112

Secteur professionnel:

## 111.00 TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE

### 111.00 Techniques d'hygiène dentaire (1984)

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 83 unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire:  
Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)  
Chimie 564

#### OBJECTIFS

La formation dispensée dans le cadre de ce programme vise le développement chez l'élève, des habiletés intellectuelles et des qualités professionnelles requises par la pratique de la profession d'hygiéniste dentaire.

Cette formation le rend apte à travailler à l'amélioration et au maintien de la santé buccale de la population et lui permet d'assumer, auprès de cette dernière, un rôle d'éducateur en santé dentaire.

Au terme de cette formation, l'élève sera en mesure d'assumer des fonctions de traitement et de prévention en clinique dentaire, d'effectuer les diverses tâches techniques spécialisées reliées à l'accomplissement de ces fonctions et de faire les interventions professionnelles conformes à l'orientation et aux programmes de soins dentaires préventifs du ministère des Affaires sociales.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les hygiénistes dentaires collaborent à la dispensation des services professionnels assurés par les bureaux des dentistes et les établissements de santé communautaire (Programme de soins dentaires préventifs du ministère des Affaires sociales). Les diplômés, après avoir satisfait aux exigences de la Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires du Québec, sont généralement employés dans les types d'établissements suivants: cliniques dentaires privées, services dentaires des centres hospitaliers, départements de santé communautaire des centres hospitaliers, centres locaux de services communautaires.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

- 2½ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2½
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2½
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
101-943-84	BIOLOGIE MÉTABOLIQUE	2-2-2	2
111-101-84	INFORMATION PROFESSIONNELLE	2-0-2	1½
111-121-84	ANATOMIE DENTAIRE I	1-3-2	2
111-131-84	PRÉVENTION I HYGIÈNE BUCCALE	1-1-1	1

111-221-84	ANATOMIE DENTAIRE II	1-3-2	2
111-231-84	PRÉVENTION II- ENSEIGNEMENT AU CLIENT	1-2-1	1½
111-311-84	PATHOLOGIE I	3-0-3	2
111-321-84	PRÉCLINIQUE I	1-4-1	2
111-331-84	MATÉRIAUX DENTAIRES	2-3-1	2
111-400-84	STAGE CLINIQUE I	1-3-1	1½
111-411-84	PATHOLOGIE II	3-0-3	2
111-421-84	PRÉCLINIQUE II	1-3-1	1½
111-431-84	RADIOLOGIE DENTAIRE	3-4-3	3½
111-500-84	STAGE CLINIQUE II	0-15-0	5
111-511-84	SANTÉ COMMUNAUTAIRE	3-3-3	3
111-600-84	STAGE CLINIQUE III	0-12-0	4
111-601-84	DENTISTERIE PRÉVENTIVE, COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE	2-0-2	1½
111-650-84	STAGE EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE	1-3-1	1½
111-651-84	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION	0-2-2	1½
120-312-84	NUTRITION ET SANTÉ DENTAIRE	2-2-2	2
350-901-77	LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	3-0-3	2
350-906-77	INTERRELATION DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
388-211-77	PROBLÈMES SOCIAUX	2-2-3	2½

8 unités de cours complémentaires

871109

Secteur professionnel:

## 112.00 ACUPUNCTURE

### 112.01 Techniques d'acupuncture (1987) (programme expérimental)

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

82½ unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire suivant  
Chimie 444 ou 464

#### OBJECTIFS

La médecine traditionnelle énergétique orientale conçoit la physiologie de l'homme comme un ensemble synergique à interaction énergétique interne analogue à celle du milieu environnant dont il subit également les influences.

L'acupuncture est certes, en Occident la méthode de soin la plus connue et utilisée parmi celles que comprend la médecine traditionnelle énergétique orientale.

En vertu du règlement sur l'exercice de l'acupuncture par des personnes autres que des médecins, l'acupuncture est la stimulation de certains sites déterminés selon la médecine énergétique traditionnelle orientale de la peau, des muqueuses ou des tissus sous-cutanés du corps humain dans le but d'améliorer la santé au moyen notamment de l'introduction d'aiguilles, de l'application de chaleur, de pression et de courant électrique ou de lumière.

Le programme vise d'abord à familiariser l'élève avec la pensée propre à la médecine traditionnelle énergétique orientale, mais aussi à celle de la médecine occidentale. Cette connaissance de la médecine occidentale permettra d'établir des relations utiles avec les autres professionnels de la santé.

Tout au long de ses études, l'élève apprendra à développer des attitudes et des formes de pensée propices à la pratique éventuelle de l'acupuncture.

Au terme de son programme, l'élève sera capable d'identifier la maladie selon le diagnostic propre à la médecine traditionnelle énergétique orientale et de traiter la maladie selon les techniques de soins spécifiques à l'acupuncture.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'acupuncture se pratique habituellement en cabinet privé, sur les personnes détentrices d'un certificat médical. Le gradué sera appelé à travailler en collaboration avec des médecins et d'autres professionnels du domaine paramédical.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-171-85	ANATOMIE	2-2-2	2
101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2½
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2½
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
107-901-79	SOINS D'URGENCE	1-2-3	2
112-101-86	HISTOIRE DE L'ACUPUNCTURE	3-0-3	2
112-111-86	MÉDECINE ÉNERGÉTIQUE TRADITIONNELLE ORIENTALE I	3-1-1	1½
112-121-86	ACUPUNCTURE I	2-2-1	1½
112-211-86	MÉDECINE ÉNERGÉTIQUE TRADITIONNELLE ORIENTALE II	4-0-1	1½
112-221-86	ACUPUNCTURE II	2-2-1	1½
112-311-86	MÉDECINE ÉNERGÉTIQUE TRADITIONNELLE ORIENTALE III	5-0-1	2
112-321-86	ACUPUNCTURE III	2-2-1	1½
112-421-86	ACUPUNCTURE IV	4-8-1	4½
112-521-86	ACUPUNCTURE V	2-18-2	7½
112-601-86	STAGE D'ACUPUNCTURE	2-28-5	11½
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-109-86	GESTION D'UN CABINET D'ACUPUNCTURE	1-2-3	2
411-311-77	MÉDECINE CLINIQUE I	3-1-3	2½
411-421-81	PHARMACOLOGIE ET LABORATOIRE CLINIQUE	3-1-3	2½

8 unités de cours complémentaires

880112

Secteur professionnel:

120.00

## TECHNIQUES DE DIÉTÉTIQUE

### 120.00 Techniques de diététique (1984)

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

87%<sup>3</sup> unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi le cours du secondaire Chimie 444 ou 464 (ancien programme)

#### OBJECTIFS

Ce programme vise à former des techniciens polyvalents ayant une véritable compétence et les aptitudes nécessaires pour assumer des responsabilités dans tous les aspects de leur spécialisation.

Les principaux axes de formation se situent dans les domaines de la gestion des services alimentaires, de la technologie des aliments, de la nutrition appliquée à diverses clientèles et de l'inspection.

Le programme de *Techniques de diététique* prépare donc l'élève à effectuer toutes les tâches relatives à la gestion des services alimentaires, à appliquer ses connaissances des diverses propriétés des aliments, au contrôle de leur qualité, à leur transformation ou au développement de nouveaux produits, à diffuser de l'information au consommateur pour promouvoir un produit alimentaire, une pièce d'équipement, une méthode de travail ou de saines habitudes alimentaires, à collaborer avec les diététistes dans l'application de la prescription diététique et l'éducation en matière de nutrition, à faire observer les lois et les règlements en vue de protéger le consommateur en matière d'alimentation.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme vise à former des techniciens fortement intéressés par les aliments et motivés à travailler auprès de clientèles variées dans le domaine de l'agro-alimentaire.

En raison de la polyvalence de leur formation, les techniciens en diététique pourront travailler dans l'un ou l'autre des champs d'activités suivants:

##### Gestion des services alimentaires

Dans les secteurs privés ou publics, ils pourront devenir responsables de toutes les opérations relatives à la gestion d'un service alimentaire: gérer du personnel, contrôler des coûts, coordonner la production et la distribution des aliments, travailler à la gestion des réserves.

##### Industrie agro-alimentaire

Dans un département de contrôle de qualité, ils pourront identifier les propriétés physiques, chimiques, biochimiques et organoleptiques des aliments et des produits alimentaires. De plus, dans certaines industries alimentaires, ils pourront participer à l'expérimentation au développement et à la mise en marché de produits alimentaires.

##### Services à la clientèle

Dans les établissements de santé, en collaboration avec les diététistes, ils pourront voir à l'application de la prescription diététique et à l'éducation en matière de nutrition. Dans le domaine de la consommation, ils pourront aussi travailler à la diffusion d'information pour promouvoir un produit alimentaire, une pièce d'équipement, une méthode de travail, de saines habitudes alimentaires.

#### Inspection

Dans le cadre de certains programmes fédéraux, provinciaux ou municipaux, ils pourront appliquer ou faire appliquer les normes de salubrité et de sécurité pour promouvoir la salubrité alimentaire, la sécurité au travail et le respect des lois spécifiques dans le domaine de la qualité des services alimentaires.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2%<sup>3</sup> unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-103-84	MICROBIOLOGIE ALIMENTAIRE	2-2-2	2
101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2% <sup>3</sup>
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2% <sup>3</sup>
120-101-84	TECHNIQUES CULINAIRES I	3-3-2	2% <sup>3</sup>
120-121-84	INTRODUCTION A L'ALIMENTATION	3-0-2	1% <sup>3</sup>
120-201-84	TECHNIQUES CULINAIRES II	3-3-2	2% <sup>3</sup>
120-221-84	ORGANISATION PHYSIQUE D'UN SERVICE ALIMENTAIRE	2-2-2	2
120-301-84	TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE I	3-3-2	2% <sup>3</sup>
120-311-84	NUTRITION	3-0-3	2
120-321-84	GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES	2-3-2	2% <sup>3</sup>
120-401-84	TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE II	3-3-2	2% <sup>3</sup>
120-411-84	NUTRITION COMMUNAUTAIRE	2-2-2	2
120-431-84	PRODUCTION ET DISTRIBUTION DES ALIMENTS I	2-3-2	2% <sup>3</sup>
120-501-84	CUISINE EXPÉRIMENTALE	2-4-2	2% <sup>3</sup>
120-511-84	NUTRITION THÉRAPEUTIQUE	2-2-2	2
120-531-84	PRODUCTION ET DISTRIBUTION DES ALIMENTS II	0-5-2	2% <sup>3</sup>
120-601-84	SALUBRITÉ, SÉCURITÉ ET INSPECTION EN ALIMENTATION	2-0-2	1% <sup>3</sup>
120-621-84	CONSOMMATION ET COMMUNICATION	2-3-2	2% <sup>3</sup>
120-641-84	STAGE	0-18-3	7
120-661-84	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION	0-3-2	1% <sup>3</sup>
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2% <sup>3</sup>
202-205-75	BIOCHIMIE	3-2-3	2% <sup>3</sup>
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-124-78	ÉLÉMENTS DE DIRECTION ET GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-125-85	COMPTABILITÉ DE GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES	3-1-2	2

8 unités de cours complémentaires

880112

---

**Cours de service et cours complémentaires  
destinés aux élèves des autres programmes**

---

120-312-84	NUTRITION ET SANTÉ DENTAIRE	2-2-2	2
120-901-85	L'EXPLORATION DE LA NUTRITION	3-0-3	2
120-902-85	STRATÉGIE DE L'ALIMENTATION	1-2-3	2
120-903-79	ART CULINAIRE	1-2-3	2

880119

**Secteur professionnel:**

**140.00                    TECHNIQUES MÉDICALES**

**OBJECTIFS DU SECTEUR**

Former un personnel capable d'effectuer différents examens biologiques ou médicaux.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES DU SECTEUR**

Les techniciens médicaux sont les collaborateurs du médecin ou du spécialiste. Leur formation les rend apte à participer au diagnostic clinique à interpréter et critiquer les examens et ainsi prendre une part active au traitement du bénéficiaire.

Ils pourront trouver de l'emploi dans les laboratoires d'hôpitaux, les cliniques médicales, les cabinets privés de spécialistes, les services et les laboratoires de recherche des universités, des gouvernements et de certaines entreprises.

140-501-73	BIOCHIMIE CLINIQUE ET TESTS FONCTIONNELS (11 sem)	0-26-6	10%
140-511-72	HÉMATOLOGIE ET COAGULATION (8 sem)	0-19-5	8
140-521-72	MICROBIOLOGIE ET BACTÉRIOLOGIE (9 sem)	0-21-6	9
140-531-71	HISTOLOGIE ET CYTOLOGIE (5 sem)	0-12-3	5
140-541-71	IMMUNO-HÉMATOLOGIE (4 sem)	0-9-3	4
140-601-69	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-2-2	1½
140-611-72	SÉMINAIRES	0-3-3	2
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2½
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2½

4 unités de cours complémentaires

871109

**140.01                    Techniques de                    (1980)  
laboratoire médical**

*TYPE DE SANCTION*  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES                    102% unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
- Chimie 564

**OBJECTIFS**

Former un personnel capable d'effectuer des analyses hématologiques, biochimiques, histologiques et microbiologiques courantes ou spécialisées.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires  
2% unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature  
plus les cours suivants

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2%
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2%
140-101-80	TECHNIQUES INSTRUMENTALES I	2-3-2	2½
140-111-80	INTRODUCTION À LA PROFESSION	1-1-0	%
140-201-80	TECHNIQUES INSTRUMENTALES II	3-4-3	3½
140-301-75	BIOCHIMIE I	3-3-3	3
140-311-75	HÉMATOLOGIE I	3-4-3	3½
140-321-75	MICROBIOLOGIE I	3-4-3	3½
140-341-75	HISTOLOGIE I	2-2-3	2½
140-401-75	BIOCHIMIE II	2-4-3	3
140-411-75	HÉMATOLOGIE II	3-3-3	3
140-421-75	MICROBIOLOGIE II	2-4-2	2½
140-441-75	HISTOLOGIE II	2-2-3	2½

**140.02                    Cytotechnologie                    (1980)**

*TYPE DE SANCTION*  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES                    110% unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
- Chimie 564

**OBJECTIFS**

Former un personnel capable d'effectuer des analyses de cytologie.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires  
2½ unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature  
plus les cours suivants

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2%
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2%
140-101-80	TECHNIQUES INSTRUMENTALES I	2-3-2	2½
140-111-80	INTRODUCTION À LA PROFESSION	1-1-0	%
140-201-80	TECHNIQUES INSTRUMENTALES II	3-4-3	3½
140-301-75	BIOCHIMIE I	3-3-3	3
140-311-75	HÉMATOLOGIE I	3-4-3	3½
140-321-75	MICROBIOLOGIE I	3-4-3	3½
140-341-75	HISTOLOGIE I	2-2-3	2½
140-401-75	BIOCHIMIE II	2-4-3	3
140-411-75	HÉMATOLOGIE II	3-3-3	3
140-421-75	MICROBIOLOGIE II	2-4-2	2½
140-441-75	HISTOLOGIE II	2-2-3	2½
140-572-75	CYTOLOGIE I (8 sem)	0-19-5	8

140-582-75	CYTOLOGIE II (8 sem)	0-19-5	8
140-592-75	CYTOLOGIE III (8 sem)	0-19-5	8
140-672-75	CYTOLOGIE IV (8 sem)	0-19-5	8
140-682-75	CYTOLOGIE V (16 sem)	0-37-10	15%
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2%
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2%
4 unités de cours complémentaires			

871109

**140.04 Techniques d'électrophysiologie médicale (1986)**

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 91 1/3 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
- Chimie 444 ou 464

**OBJECTIFS**

De façon schématique les objectifs de formation du programme répondent à trois (3) catégories d'objectifs: l'acquisition de connaissances théoriques le développement d'habiletés techniques et le développement d'attitudes à adopter face au patient, au personnel du laboratoire ou encore à des situations particulières de toutes natures.

La formation dispensée dans le cadre de ce programme vise l'acquisition de connaissances théoriques relatives au patient et à sa pathologie, aux appareils de mesure et à la prise d'examen électrophysiologiques.

De plus elle développe chez l'élève les habiletés intellectuelles (telles que le sens de l'observation, la capacité d'analyse et la capacité de déduction), nécessaires au transfert desdites connaissances d'un champ de spécialisation à un autre.

La formation permet aussi de maîtriser les habiletés techniques inhérentes à la fonction de travail dans les champs de spécialisation suivants:

- électrophysiologie cérébrale
- électrophysiologie cardiaque
- électrophysiologie neuromusculaire
- électrophysiologie labyrinthe-auditive
- électrophysiologie oculaire

Elle vise finalement le développement du sens professionnel indispensable à la réalisation d'examen techniques de qualité répondant aux normes de sécurité à la relation d'aide avec le patient ainsi qu'à l'établissement d'une collaboration appréciée au sein de l'équipe médicale.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les diplômés exercent des fonctions variées dans les champs de spécialisation tels que l'électrophysiologie cérébrale (électroencéphalographie, stéréoelectroencéphalographie, télémétrie), l'électrophysiologie cardiaque (électrocardiographie au repos et à l'effort, vectocardographie, électrodynamie), l'électrophysiologie neuromusculaire (électromyographie, potentiel évoqué somesthésique), l'électrophysiologie labyrinthe-auditive, (électronystagmographie, potentiel évoqué du tronc cérébral), l'électrophysiologie visuelle (électrorétinographie, électro-oculographie, potentiel évoqué visuel).

Ils pourront trouver de l'emploi dans les hôpitaux, les cliniques médicales, les cabinets privés de spécialistes, les maisons d'enseignement et de recherche, certaines industries pharmaceutiques et certaines compagnies de fabrication d'appareillage.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

- 2% unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2%
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2%
130-101-86	INTRODUCTION À L'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	2-2-1	1%
130-201-86	ÉLECTROPHYSIOLOGIE I	2-3-2	2%
130-301-86	ÉLECTROPHYSIOLOGIE II	4-3-3	3%
130-314-86	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE APPLIQUÉES À L'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	3-2-3	2%
130-324-86	APPAREILLAGE EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE	1-2-1	1%
130-331-86	ACTIVITÉ ÉLECTROPHYSIOLOGIQUE NORMALE	3-2-3	2%
130-401-86	ÉLECTROPHYSIOLOGIE III	3-4-3	3%
130-404-86	TECHNIQUES DE BASE EN SOINS ÉLECTROPHYSIOLOGIQUES	1-2-1	1%
130-414-86	PATHOLOGIE APPLIQUÉE À L'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	3-0-3	2
130-431-86	ACTIVITÉ ÉLECTROPHYSIOLOGIQUE ANORMALE	2-4-2	2%
130-461-86	STAGE D'OBSERVATION	0-2-0	1/3
130-561-86	STAGE CLINIQUE I	4-30-3	12%
130-571-86	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION I	0-1-1	1/3
130-661-86	STAGE CLINIQUE II	4-30-3	12%
130-671-86	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION II	0-1-1	1/3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2%
203-903-74	PHYSIQUE ÉLECTRONIQUE	3-2-3	2%
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

880112

**Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes**

140-901-83	TECHNIQUES MÉDICALES	2-1-3	2
------------	----------------------	-------	---

Secteur professionnel:

141.00

## TECHNIQUES D'INHALOTHÉRAPIE ET D'ANESTHÉSIE

### 141.00 Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie (1979)

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 90% unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
- Physique 534 ou (424, ou 434 ou 454, ancien programme)
- Chimie 564

#### OBJECTIFS

Former des inhalothérapeutes travaillant en étroite collaboration avec l'équipe de santé en prenant des responsabilités de soins dans les domaines de la fonction cardiorespiratoire et de l'anesthésie-réanimation.

L'inhalothérapeute fait des études collégiales d'une durée de trois ans après l'obtention d'un diplôme d'études secondaires avec mathématique, physique et chimie. Le programme d'études comprend des cours théoriques, des travaux pratiques en laboratoire et des stages cliniques.

Avant d'exercer sa profession, l'inhalothérapeute acquerra des connaissances en anatomie et physiologie humaines particulièrement des fonctions cardiorespiratoires et nerveuses, microbiologie, immunologie, chimie, psychologie, inhalothérapie, physiopathologie et en anesthésie. Il apprendra à évaluer, planifier et traiter les personnes présentant des troubles cardiopulmonaires. Il apprendra enfin les principes de la communication et à travailler en équipe.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Au sein de l'équipe de santé, les diplômés exercent les spécialités suivantes: soins respiratoires, réanimation, soins d'urgence cardiopulmonaires, analyse des fonctions pulmonaires et anesthésie.

Les diplômés sont appelés à travailler généralement de jour mais aussi de soir et de nuit dans les différents centres du réseau de la Santé et des Services sociaux (centres hospitaliers, centres d'accueil, centres locaux de services communautaires) et à domicile. Les possibilités d'avancement sont bonnes.

Les diplômés peuvent devenir membres d'organismes professionnels. Enfin, la connaissance de l'anglais et la réussite aux examens de l'Association canadienne des thérapeutes respiratoires facilitent la mobilité sur le continent nord-américain.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2% unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2%
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2%

101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
101-970-79	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DES SYSTÈMES NERVEUX, CIRCULATOIRE ET RESPIRATOIRE	4-0-2	2
141-101-79	INTRODUCTION À L'INHALOTHÉRAPIE ET À L'ANESTHÉSIE	2-4-2	2%
141-201-79	SOINS RESPIRATOIRES I	2-2-1	1%
141-311-79	ANALYSE DES FONCTIONS CARDIOPULMONAIRES	2-4-2	2%
141-331-79	TECHNIQUES D'URGENCE ET DE RÉANIMATION	2-2-1	1%
141-401-79	SOINS RESPIRATOIRES II	3-4-2	3
141-421-79	ANESTHÉSIE	2-2-2	2
141-431-79	NOTIONS DE PATHOLOGIE	3-0-3	2
141-441-79	NOTIONS DE PHARMACOLOGIE	3-0-3	2
141-451-79	SOINS RESPIRATOIRES NÉONATAUX ET PÉDIATRIQUES	2-1-1	1%
141-501-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN MÉDECINE-CHIRURGIE I	2-10-2	4%
141-511-81	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN MÉDECINE-CHIRURGIE II	1-7-1	3
141-521-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN ANESTHÉSIE	3-17-2	7%
141-531-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-3-3	2
141-601-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN NÉONATALITÉ ET PÉDIATRIE	1-7-1	3
141-611-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN SOINS INTENSIFS ET DE RÉANIMATION	2-14-2	6
141-631-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-3-3	2
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2%
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2%
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2

8 unités de cours complémentaires

880112

**Secteur professionnel:****142.00****TECHNIQUES DE RADIOLOGIE****PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES DU SECTEUR**

Les techniciens en radiologie sont des collaborateurs indispensables dans les établissements de santé publics et privés. Les techniciens diplômés après avoir satisfait aux exigences de l'Ordre des techniciens en radiologie du Québec sont généralement employés aux endroits suivants: hôpitaux généraux et spécialisés, dans certaines cliniques médicales et dentaires et dans les départements de santé communautaire. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux emploient aussi des techniciens en radiodiagnostic.

Le secteur commercial offre certains emplois comme conseillers techniques ou représentants pour la vente des produits généralement utilisés en radiologie.

L'éventualité d'un travail à l'étranger peut être envisagée grâce aux accords de réciprocité négociés.

La spécialisation dans le domaine radiologique offre des possibilités pour les techniciens en radiologie. Ils peuvent obtenir un poste tel que responsable d'une spécialité, coordonnateur technique, assistant-chef technicien, chef technicien et enfin administrateur du département de radiologie. Ces postes requièrent de l'expérience et des qualifications supplémentaires. De plus, certains postes sont disponibles dans les domaines de l'éducation et de la recherche scientifique.

---

**142.01                    Techniques                    (1978)**  
**de radiodiagnostic**


---

**TYPE DE SANCTION****DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES**

88 2/3 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

**OBJECTIFS**

L'élève en *Techniques de radiodiagnostic* reçoit une formation lui permettant de produire des documents radiographiques servant à établir un diagnostic précis. Par ses connaissances en techniques en anatomie, en pathologie et conformément aux renseignements cliniques, il est en mesure d'exécuter les incidences requises pour démontrer les différentes parties du corps, de choisir adéquatement les facteurs d'expositions des générateurs de rayons-X et d'évaluer la qualité des radiogrammes. De plus, il doit être familier avec les techniques de développement des films et aussi posséder une connaissance des méthodes de classement des films. L'élève doit connaître les normes de sécurité récentes publiées par le ministère fédéral de la Santé et du Bien-Être en vue de protéger le public, le patient, le personnel d'un établissement et le technicien en radiologie de toute exposition aux radiations. Aussi, il doit être en mesure d'évaluer une situation d'urgence médicale et savoir appliquer les notions reçues dans de tels cas. Durant sa formation et dans l'exercice de ses fonctions, il doit développer son esprit d'initiative, d'analyse et de recherches pour répondre aux différentes situations.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2 2/3 unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
107-101-79	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE LA SANTÉ	2-1-1	1 1/2
142-210-77	ENREGISTREMENT DE L'IMAGE RADIOLOGIQUE	3-1-2	2
142-311-77	TECHNIQUES DE RADIODIAGNOSTIC I	4-4-2	3 1/2
142-321-77	ANATOMIE RADIOLOGIQUE I	2-1-1	1 1/2
142-330-77	RADIOBIOLOGIE ET PROTECTION	2-1-1	1 1/2
142-341-75	APPAREILLAGE	4-2-1	2 1/2
142-411-77	TECHNIQUES DE RADIODIAGNOSTIC II	4-4-2	3 1/2
142-421-77	ANATOMIE RADIOLOGIQUE II	3-2-2	2 1/2
142-431-77	TECHNIQUES DE RADIODIAGNOSTIC III	4-2-2	2 2/3
142-511-77	STAGE I	0-37-8	15
142-611-77	STAGE II	0-37-8	15
142-920-79	TECHNIQUES DE SOINS EN RADIOLOGIE	2-1-1	1 1/2
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2 2/3

8 unités de cours complémentaires

880112

---

**142.02                    Techniques de                    (1987)**  
**médecine nucléaire**


---

**TYPE DE SANCTION****DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES**

96 2/3 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

**OBJECTIFS**

Le programme est destiné à former des techniciens entraînés suffisamment pour travailler dans différents secteurs ayant trait à la médecine nucléaire. Les techniciens en médecine nucléaire se familiarisent principalement avec les applications et les manipulations de radio-isotopes qui jouent un rôle important dans ce domaine. Ils sont appelés à aider le médecin dans son diagnostic par l'utilisation d'appareils très spécialisés et par différentes techniques de laboratoire.

Par ce fait même ils ont un lien avec les patients, en produisant des examens tels que captation cartographie, à l'aide d'appareils de comptage de scintillation et autres

De plus, ils manipulent directement les radio-isotopes en laboratoire tout en connaissant très bien les nombreux moyens de protection. Des techniciens en médecine nucléaire possèdent donc un champ d'action très divers et en constante évolution

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

- 2½ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2½
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2½
107-101-79	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE LA SANTÉ	2-1-1	1½
142-312-87	RADIO-ISOTOPES APPLIQUÉS I	2-1-1	1½
142-330-77	RADIOBIOLOGIE ET PROTECTION	2-1-1	1½
142-332-87	RADIOPHARMACOLOGIE	4-2-4	3½
142-342-87	NOTIONS FONDAMENTALES EN MÉDECINE NUCLÉAIRE	2-1-2	1½
142-352-87	MESURES IN VITRO EN MÉDECINE NUCLÉAIRE	2-2-2	2
142-412-87	RADIO-ISOTOPES APPLIQUÉS II	4-1-3	2½
142-442-87	APPAREILLAGE EN MÉDECINE NUCLÉAIRE	4-2-4	3½
142-452-87	RADIO-ISOTOPES APPLIQUÉS III	4-1-3	2½
142-512-87	STAGE DE FORMATION PRATIQUE I	0-30-2	10½
142-515-87	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION I	2-0-2	1½
142-522-87	ACQUISITION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION	3-0-3	2
142-532-87	RADIO-ISOTOPES APPLIQUÉS IV	2-0-1	1
142-612-87	STAGE DE FORMATION PRATIQUE II	0-30-2	10½
142-614-87	CLINIQUE DE FILMS	2-0-1	1
142-615-87	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION II	2-0-2	1½
142-920-79	TECHNIQUES DE SOINS EN RADIOLOGIE	2-1-1	1½
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2	2
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2½
202-205-75	BIOCHIMIE	3-2-3	2½
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2½
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2½

8 unités de cours complémentaires

870914

**OBJECTIFS**

C'est l'utilisation de radiations ionisantes dans un but thérapeutique. Pour les techniciens, ceci implique une double responsabilité

- premièrement technique car ils doivent voir à l'application adéquate et précise du traitement prescrit par la radiothérapeute;
- deuxièmement paramédicale car ils contrôleront les réactions physiques et biologiques chez ses patients durant toute la durée des traitements

La manipulation de ces appareils est confiée à des techniciens compétents et responsables. Ils doivent donc en connaître les effets thérapeutiques, les dangers ainsi que les mesures de protection afin qu'ils puissent s'en servir avec précision et dextérité

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

- 2½ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2½
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2½
107-101-79	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE LA SANTÉ	2-1-1	1½
142-210-77	ENREGISTREMENT DE L'IMAGE RADIOLOGIQUE	3-1-2	2
142-313-76	APPAREILLAGE EN RADIOTHÉRAPIE	2-1-2	1½
142-323-77	PROPRIÉTÉS ET MESURES DES RADIATIONS	3-1-3	2½
142-330-77	RADIOBIOLOGIE ET PROTECTION	2-1-1	1½
142-403-76	TECHNIQUES DE DOSIMÉTRIE ET DE TRAITEMENT	4-2-4	3½
142-423-75	PATHOLOGIES ET THÉRAPEUTIQUES	4-0-4	2½
142-513-77	STAGE I	0-37-8	15
142-613-77	STAGE II	0-37-8	15
142-910-75	NOTIONS DE PHARMACOLOGIE	1-1-1	1
142-920-79	TECHNIQUES DE SOINS EN RADIOLOGIE	2-1-1	1½
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2½
203-903-74	PHYSIQUE ÉLECTRONIQUE	3-2-3	2½
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

880112

**142.03      Techniques de radiothérapie      (1979)**

*TYPE DE SANCTION*

*DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

86½ unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

Secteur professionnel:

## 144.00 TECHNIQUES DE RÉADAPTATION

### 144.00 Techniques de réadaptation (1978)

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

88 unités

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 ancien programme)

#### OBJECTIFS

Ce cours professionnel a pour objectif de former des compétences techniques pouvant répondre de façon adéquate aux besoins actuels et futurs dans le secteur de la réadaptation médicale. Le programme est bâti pour préparer des techniciens en réadaptation physique qui soient capables d'assumer, en collaboration avec l'équipe de santé, des responsabilités thérapeutiques et plus précisément de procurer aux malades des soins adéquats dans ce domaine. Les techniciens exerceront donc leur profession en étroite collaboration avec le physiothérapeute.

La formation des techniciens en réadaptation compétents exige, d'une part de connaître les principes et l'application des techniques de soins spécifiques se rapportant à certains cas pathologiques et, d'autre part d'assurer le contrôle de l'évaluation des affections traitées en tenant compte de l'aspect psychologique du malade.

Cela nécessite une connaissance approfondie de l'anatomie et de la physiologie humaines, et plus particulièrement celle de l'appareil locomoteur, une connaissance de la psychologie humaine générale et celle des handicapés, une connaissance des processus pathologiques et des effets thérapeutiques se rapportant à l'exercice physique aux agents physiques et mécaniques, la capacité d'utiliser les techniques de la réadaptation.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les débouchés suivants sont offerts aux titulaires du diplôme

Actuels les hôpitaux généraux, les centres de réadaptation, les maisons de convalescence, les hôpitaux pour malades chroniques, les hôpitaux pour enfants, les centres médicaux (pour malades externes), les écoles pour handicapés, les services à domicile.

Éventuels les hôpitaux psychiatriques, les établissements d'enseignement, les grandes entreprises (dans le but de hâter le retour au travail), les soins des blessures d'origine sportive et les centres médicaux multidisciplinaires.

Études universitaires après avoir respecté les exigences du seuil d'accueil universitaire, les intéressés pourront compléter des études universitaires afin d'assumer des responsabilités plus grandes dans le secteur de la physiothérapie.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

- 2½ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2½
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2½
144-101-77	TECHNICIEN EN RÉADAPTATION ET SANTÉ	1-0-0	½
144-201-77	ANATOMIE DU SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE ET DU SYSTÈME NERVEUX	5-1-3	3
144-221-77	PHYSIOLOGIE DU MOUVEMENT	2-0-2	1½
144-231-77	KINÉSIOLOGIE ET KINÉSITHÉRAPIE I	1-2-1	1½
144-321-77	PATHOPHYSIOLOGIE	3-0-3	2
144-331-77	KINÉSIOLOGIE ET KINÉSITHÉRAPIE II	2-4-3	3
144-401-77	RÉÉDUCATION EN ORTHOPÉDIE ET MALADIES VASCULAIRES PÉRIPHÉRIQUES	6-3-4	4½
144-411-77	RÉÉDUCATION EN RHUMATOLOGIE	2-1-1	1½
144-421-77	LABORATOIRE EN MILIEU CLINIQUE I	0-10-0	3½
144-431-77	KINÉSIOLOGIE ET KINÉSITHÉRAPIE III	2-6-2	3½
144-441-77	ÉLECTROTHÉRAPIE I	1-2-1	1½
144-501-77	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPÉS	2-0-1	1
144-511-77	RÉÉDUCATION EN NEUROLOGIE	3-3-3	3
144-521-77	LABORATOIRE EN MILIEU CLINIQUE II	0-11-0	3½
144-531-77	RÉÉDUCATION EN PNEUMOLOGIE ET EN OBSTÉTRIQUE	2-2-2	2
144-541-77	ÉLECTROTHÉRAPIE II ET SOINS AUXILIAIRES	1-2-1	1½
144-601-77	STAGE CLINIQUE I (5 semaines)	1-35-3	13
144-611-77	STAGE CLINIQUE II (5 semaines)	1-35-3	13
144-621-77	STAGE CLINIQUE III (5 semaines)	1-35-3	13
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2½
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2

8 unités de cours complémentaires

880112

### 144.03 Techniques d'orthèses (1985) et de prothèses (programme expérimental)

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

91½ unités

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 ancien programme)

## TECHNIQUES DE RÉADAPTATION

### OBJECTIFS

Ce programme vise la formation de techniciens qui pourront concevoir, fabriquer, ajuster et réparer des appareils orthopédiques et prothétiques dans le but de suppléer à l'absence totale ou partielle de certains membres du corps humain, ou encore d'en corriger les difformités ou les dysfonctions. Pour ce faire, ces techniciens seront en mesure d'interpréter les prescriptions du médecin concernant les prothèses (membres artificiels) et les appareils orthopédiques (supports ou corsets), prendre les mesures appropriées, préparer les croquis. Finalement, ces techniciens seront aptes à entretenir les appareils orthopédiques et prothétiques ainsi qu'à conseiller les clients.

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les principaux débouchés existent actuellement dans le domaine des orthèses-prothèses ou des orthèses du pied dans les laboratoires privés et les laboratoires publics des divers établissements de santé du réseau de la Santé et des Services sociaux.

Le technicien en orthèses et en prothèses peut, après avoir acquis l'expérience nécessaire, accéder à un poste de directeur de laboratoire ou fonder son propre laboratoire.

Après avoir obtenu leur diplôme d'études collégiales, les techniciens en orthèses et en prothèses pourront se spécialiser dans un champ particulier des orthèses et des prothèses. De plus, ils pourront éventuellement poursuivre des études postcollégiales ou universitaires, notamment en bionique, en génie biomédical, en réadaptation ou dans des secteurs connexes.

### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants.

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2½
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2½
144-102-86	BIOMÉCANIQUE	3-1-2	2
144-103-84	INTRODUCTION AUX ORTHÈSES ET AUX PROTHÈSES	1-1-0	¾
144-105-86	ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX	1-3-1	1½
144-201-77	ANATOMIE DU SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE ET DU SYSTÈME NERVEUX	5-1-3	3
144-231-77	KINÉSIOLOGIE ET KINÉSITHÉRAPIE I	1-2-1	1½
144-313-84	PATHOLOGIES	3-0-3	2
144-403-84	ORTHÈSES DU PIED ET DE LA CHEVILLE	1-6-1	2½
144-413-84	PROTHÈSES DU PIED ET DE LA CHEVILLE ET CHAUSSURES	1-7-1	3
144-501-77	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPÉS	2-0-1	1
144-503-84	ORTHÈSES DU MEMBRE INFÉRIEUR	1-6-1	2½
144-513-84	PROTHÈSES DU MEMBRE INFÉRIEUR	1-6-1	2½
144-523-84	ORTHÈSES DU TRONC ET DU COU	1-6-1	2½
144-533-84	APPAREILS ET ACCESSOIRES D'ORTHÈSES ET DE PROTHÈSES	1-2-1	1½
144-593-84	STAGE I	1-14-2	5¾
144-603-84	ORTHÈSES DU MEMBRE SUPÉRIEUR	1-6-1	2½
144-613-84	PROTHÈSES DU MEMBRE SUPÉRIEUR	1-6-1	2½
144-623-84	LÉGISLATION PROFESSIONNELLE	1-0-1	¾
144-693-84	STAGE II	1-21-2	8
201-202-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques agricoles et biologiques)	3-2-3	2½
203-112-86	INTRODUCTION À LA BIOMÉCANIQUE	2-1-2	1½
203-113-86	PROPRIÉTÉS ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1½

242-902-78	INITIATION AU DESSIN INDUSTRIEL	1-2-3	2
243-106-86	DÉPANNAGE ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE	1-2-1	1½
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
8 unités de cours complémentaires			

880112

Secteur professionnel:

145.00

## TECHNOLOGIE DES SCIENCES NATURELLES

### 145.01 Techniques d'écologie appliquée (1988)

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

91 unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
- Chimie 564

#### OBJECTIFS

Le programme *Techniques d'écologie appliquée* offre une formation dont le profil est orienté vers le développement de modèles d'action et d'habiletés physiques chez les futurs technologues qui devront accomplir des tâches techniques et fournir une assistance particulière dans les nombreux champs des applications écologiques, de la recherche et de la sensibilisation.

Le programme vise particulièrement le développement de compétences dans différentes tâches dont les plus importantes sont l'inventaire, l'échantillonnage, l'analyse et la gestion de la flore, de la faune et des habitats, ainsi que la mise au point de techniques d'administration, l'information scientifique et vulgarisée et l'éducation auprès du public.

Le technicien en écologie appliquée doit acquérir une formation répondant aux besoins des grandes sphères d'activités particulières qui correspondent aux fonctions de travail les plus importantes du domaine de l'environnement et de la gestion des ressources biotiques. La première fonction est celle de LA PROTECTION DES RESSOURCES DE LA FLORE ET DE LA FAUNE ET DU CONTRÔLE DE LEUR EXPLOITATION. La deuxième fonction est celle de LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE AXÉS SUR LE RENDEMENT PRODUCTIF DES ÉCOSYSTÈMES.

De façon globale, la formation du technicien en écologie appliquée est orientée vers la polyvalence des aptitudes à développer et les compétences à acquérir en regard précisément des exigences techniques du vaste domaine de la gestion des habitats naturels et des ressources biotiques indigènes.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

##### PROTECTION DES RESSOURCES DE LA FLORE ET DE LA FAUNE ET CONTRÔLE DE LEUR EXPLOITATION

Cette sphère d'activités est surtout régie par les organismes gouvernementaux. Le technicien en écologie appliquée y trouvera plusieurs possibilités d'emplois, entre autres dans les différents laboratoires des directions et des services des ministères québécois de l'Environnement et des Ressources, du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ainsi que du ministère canadien d'Environnement-Canada. Les principaux employeurs de ces ministères sont surtout les Services régionaux québécois des inventaires écologiques, de l'aménagement et de l'exploitation de la faune et le Service canadien de la faune. Le technicien en écologie appliquée y assure particulièrement les travaux techniques inhérents aux inventaires de base et la surveillance nécessaires à la gestion de la flore et de la faune.

##### RECHERCHE TECHNIQUE SUR LA PRODUCTIVITÉ DES ÉCOSYSTÈMES

Ce domaine se développe considérablement depuis quelques années et le technicien en écologie appliquée y joue un rôle important dans les montages techniques et dans la cueillette et l'analyse des données. Afin d'améliorer la productivité des habitats et des populations de poissons, d'oiseaux, de mammifères et de plusieurs autres vertébrés et invertébrés considérés comme ressources économiques, la recherche est devenue d'une importance capitale pour protéger la flore et la faune contre les grandes perturbations de l'environnement. Les organismes employeurs du domaine sont principalement les instituts et les centres de recherches universitaires, gouvernementaux et privés.

##### ÉDUCATION ET SENSIBILISATION À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Ce domaine d'activités est caractérisé par l'animation et l'information auprès des publics d'âge scolaire et adulte. C'est celui qui, depuis plusieurs années, maintient un taux d'embauche intéressant. Le technicien en écologie appliquée, qui a des aptitudes à communiquer facilement avec le public, a l'opportunité de remplir des postes intéressants pour différents organismes gouvernementaux et privés qui sont chargés de faire de l'éducation et de la sensibilisation à la protection de l'environnement naturel. Parmi ces organismes on retrouve principalement les parcs et réserves du Canada et du Québec, les centres éducatifs forestiers du Québec et les Centres d'interprétation de la nature régionaux, municipaux et privés.

##### FIRMES PRIVÉES D'ÉTUDES ET DE PLANIFICATION

Enfin, le technicien en écologie appliquée a l'opportunité de travailler comme contractuel dans les laboratoires de différentes firmes privées. Ces firmes font particulièrement des études d'impact et participent à la planification des activités des services gouvernementaux et municipaux des différentes régions du pays. Le technicien en écologie appliquée peut y exercer des tâches en protection et contrôle en recherche et en sensibilisation-information suivant les types de contrats que doivent annuellement remplir les firmes-employeurs.

##### PARTICULARITÉS DU TRAVAIL EN ÉCOLOGIE APPLIQUÉE

Les techniciens en écologie appliquée doivent s'attendre à des emplois qui exigeront particulièrement une grande adaptation à la mobilité d'une région à l'autre, à des travaux sur le terrain, en laboratoire et au bureau, et à la nécessité de communiquer avec les gestionnaires, les exploitants, les chercheurs et le public.

##### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-110-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	3-3-2	2½
101-112-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES COMPARÉES I	1-2-1	1½
101-113-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES COMPARÉES II	1-3-2	2

101-116-88	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MÉTABOLIQUE	3-2-2	2½
101-118-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES I	3-3-3	3
101-939-88	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET APPLIQUÉE	2-4-2	2½
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
145-111-88	ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	1-3-1	1½
145-121-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES VÉGÉTAUX	2-3-2	2½
145-131-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES INVERTÉBRÉS	1-2-1	1½
145-141-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES VERTÉBRÉS	2-4-2	2½
145-151-88	TECHNIQUES ENTOMOLOGIQUES	1-2-1	1½
145-161-88	TECHNIQUES LIMNOLOGIQUES	2-3-2	2½
145-171-88	TECHNIQUES ICHTYOLOGIQUES	1-4-2	2½
145-181-88	TECHNIQUES ORNITHOLOGIQUES	1-4-2	2½
145-191-88	TECHNIQUES MAMMALOGIQUES	1-4-2	2½
145-201-88	INVENTAIRE ET ANALYSE DES RESSOURCES VÉGÉTALES	1-4-2	2½
145-210-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES	1-2-1	1½
145-211-88	STAGE TECHNIQUE I	1-10-2	4½
145-271-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES EN ÉCOLOGIE	1-2-1	1½
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2	2
202-110-88	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	2-2-2	2
202-112-88	CHIMIE EN MILIEU AQUEUX	2-2-2	2
230-541-88	CARTOGRAPHIE ÉCOLOGIQUE	1-3-2	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1½
8 unités de cours complémentaires plus un maximum de 10% unités choisies par chacun des collèves parmi les cours suivants			
145-221-88	STAGE TECHNIQUE II	0-10-2	4
145-231-88	PROJET TECHNIQUE I	1-3-2	2
145-241-88	PROJET TECHNIQUE II	1-3-2	2
145-251-88	ADMINISTRATION D'UN LABORATOIRE D'ÉCOLOGIE	1-1-1	1
145-261-88	TECHNIQUES DE MICROBIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	2-3-3	2½
145-351-88	GESTION DES POISSONS, DES OISEAUX ET DES MAMMIFÈRES-RESSOURCES	2-4-3	3
145-361-88	GESTION DES RESSOURCES BIOTIQUES	3-2-2	2½
145-391-88	INTERPRÉTATION DE LA NATURE	1-2-1	1½
145-421-88	PARASITOLOGIE	1-3-2	2
230-933-88	PHOTO-INTERPRÉTATION ET TÉLÉDETECTION	1-3-2	2

880908

**145.02 Techniques d'inventaire (1988) et de recherche en biologie**

**TYPE DE SANCTION**  
**DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES** 90½ unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
- Chimie 564

**OBJECTIFS**

Le programme vise à former des techniciens capables de procéder à des inventaires écologiques et de fournir une aide technique aux professionnels œuvrant dans le domaine de la recherche en biologie. Donner à l'élève les connaissances de base en biologie et en chimie, permettre à l'élève d'intégrer ces connaissances fondamentales à l'apprentissage de la taxonomie et de la microbiologie à partir de ses connaissances en taxonomie, habiliter l'élève à procéder aux différents types d'inventaires écologiques à partir de ses connaissances en microbiologie, habiliter l'élève à procéder aux différentes manipulations en usage dans le domaine de la recherche en biologie, permettre à l'élève de développer son autonomie et son éthique professionnelle en intégrant l'ensemble de ses connaissances dans le cadre de projets et d'un stage.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

À la fin de leur cours, les finissants des techniques peuvent œuvrer dans les domaines d'activités suivants: animation en sciences naturelles, biologie aquatique et marine, écologie terrestre, laboratoire d'enseignement, laboratoire d'entomologie et laboratoire de microbiologie.

Les sociétés scientifiques de vulgarisation génèrent plusieurs emplois dans l'animation en sciences naturelles. Il s'agit pour les techniciens non seulement de donner de l'information mais aussi de concevoir et de réaliser le matériel de présentation comme des exhibits, photos, maquettes, textes d'accompagnement, etc.

Plusieurs consultants privés, services gouvernementaux et centres de recherche universitaires recrutent les finissants dans le secteur de la biologie aquatique et marine. Les tâches principales consistent à inventorier les ressources biotiques et à intervenir au niveau de la production par aquaculture. Pour accomplir leurs tâches, ces techniciens doivent accomplir de nombreuses analyses de laboratoire.

Les techniciens pourront aussi travailler en écologie terrestre. Le travail consiste essentiellement en des inventaires et des échantillonnages de plantes, d'animaux ou de composantes abiotiques sur le terrain dans le but de poser des diagnostics écologiques à la suite d'analyses de laboratoire. L'activité de laboratoire d'enseignement consiste à préparer les séances de travaux pratiques et à assister les professeurs de biologie dans la prestation des laboratoires au niveau secondaire et collégial.

La recherche en laboratoire d'entomologie porte sur les insectes défoliateurs et les moustiques. Ce travail représente un champ d'emploi bien individualisé au Québec. Le travail technique comprend des sorties sur le terrain pour inventorier les populations d'insectes et évaluer les dommages à la végétation. Au laboratoire, il s'agit d'entretenir des populations d'insectes destinés à la recherche, de constituer des collections et d'identifier différents spécimens.

Le domaine laboratoire de la microbiologie implique des travaux de production et de recherches nécessitant des cultures de tissus, le maintien de populations de microorganismes et des manipulations génétiques.

La plupart des employeurs se retrouvent dans l'univers de la recherche universitaire ou gouvernementale, bien que certains employeurs privés commencent à s'intéresser à ces spécialisations.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires  
 2½ unités d'éducation physique  
 8 unités de philosophie  
 8 unités de langue et littérature  
 plus les cours suivants

101-110-88	ANATOMIE MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	3-3-2	2½
101-116-88	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MÉTABOLIQUE	3-2-2	2½
101-118-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES I	3-3-3	3
101-938-88	ZOOLOGIE GÉNÉRALE	2-4-2	2½

101-939-88	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET APPLIQUÉE	2-4-2	2½
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
145-121-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES VÉGÉTAUX	2-3-2	2½
145-131-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES INVERTEBRÉS	1-2-1	1½
145-141-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES VERTÉBRÉS	2-4-2	2½
145-210-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES	1-2-1	1½
145-281-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES EN BIOLOGIE	0-2-1	1
145-321-88	TECHNIQUES D'INVENTAIRE ÉCOLOGIQUE	1-3-2	2
145-532-88	PROJET I	1-4-2	2½
145-542-88	INSECTES ET ARTHROPODES TERRESTRES	1-3-2	2
145-552-88	STAGE	1-10-2	4½
145-622-88	MICROBIOLOGIE APPLIQUÉE	2-2-3	2½
145-632-88	PROJET II	1-3-2	2
145-662-88	CULTURE ET ENTRETIEN D ORGANISMES	1-4-2	2½
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2	2
202-110-88	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	2-2-2	2
202-112-88	CHIMIE EN MILIEU AQUEUX	2-2-2	2
202-113-88	BIOCHIMIE	2-2-2	2
205-962-88	GÉOLOGIE-PÉDOLOGIE	1-3-2	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1½
8 unités de cours complémentaires			
Les cours optionnels 10½ unités			
145-331-88	INVASCULAIRES ET MYCÈTES	1-3-2	2
145-341-88	TECHNIQUES DE BIOLOGIE AQUATIQUE ET MARINE	1-3-2	2
145-371-88	PHYSIOLOGIE ET PRODUCTION VÉGÉTALES	2-2-2	2
145-642-88	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES EN MICROBIOLOGIE	1-4-3	2½
145-914-88	TECHNIQUES D'AQUACULTURE	1-3-2	2
880908			

**145.03 Techniques de santé animale (1988)**

TYPE DE SANCTION :  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 91 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
- Chimie 564

**OBJECTIFS**

Le programme *Techniques de santé animale* vise à former des techniciens aptes à travailler dans tous les secteurs d'activités reliés à la santé et à l'utilisation des animaux

Au terme de la formation, l'élève sera compétent à seconder efficacement le professionnel dans les diverses activités à caractère clinique. Ainsi il pourra recevoir et préparer l'animal à la consultation, faire les tests de diagnostic requis, assister la chirurgie, prodiguer les traite-

ments préventifs et curatifs prescrits, conseiller la clientèle et participer à la gestion administrative de l'entreprise

Au terme de sa formation, l'élève pourra aussi effectuer en laboratoire des analyses de prélèvements biologiques, collaborer à la mise en place et à l'application d'un protocole de recherche utilisant des animaux d'expérimentation ou encore superviser les activités d'un service de garde ou d'élevage d'animaux

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les cliniques vétérinaires et les laboratoires de recherche gouvernementaux, universitaires et privés constituent les principaux débouchés pour les techniciens en santé animale

D'autres domaines d'emploi dont certains en expansion sont visés par la formation en santé animale, notamment les laboratoires de pathologie, les laboratoires d'enseignement, l'élevage et la commercialisation des animaux exotiques, de compagnies et de laboratoire, les soins aux animaux dans un jardin zoologique, le toilettage et le travail auprès des sociétés protectrices des animaux

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-116-88	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MÉTABOLIQUE	3-2-2	2½
101-118-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES I	3-3-3	3
101-119-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES II	4-3-3	3½
101-928-88	COMPORTEMENT DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DE LABORATOIRE	2-1-2	1½
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
101-990-84	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2	1½
145-103-88	INTRODUCTION À LA PROFESSION ET MÉTHODOLOGIE	1-1-1	1
145-113-88	SOINS DE BASE AUX ANIMAUX	1-3-1	1½
145-123-88	PARASITOLOGIE	1-2-1	1½
145-133-88	HYGIÈNE PRÉVENTION ET SANTÉ PUBLIQUE	2-0-1	1
145-143-88	NUTRITION ET ALIMENTATION	2-1-2	1½
145-153-88	TECHNIQUES MICROBIOLOGIQUES	2-3-2	2½
145-163-88	TECHNIQUES HÉMATOLOGIQUES ET BIOCHIMIQUES	1-4-2	2½
145-173-88	PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE	2-1-2	1½
145-183-88	ÉLÉMENTS DE PATHOLOGIE	2-1-2	1½
145-210-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES	1-2-1	1½
145-213-88	NURSING ET TECHNIQUES RADIOLOGIQUES	2-3-2	2½
145-291-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES EN SANTÉ ANIMALE	1-2-1	1½
145-523-88	NURSING ET TECHNIQUES CHIRURGICALES	2-5-2	3
145-533-88	ÉLEVAGE ET REPRODUCTION	2-1-2	1½
145-623-88	STAGE EN MILIEU DE RECHERCHE	0-10-1	3½
145-633-88	STAGE EN CLINIQUE VÉTÉRINAIRE	0-10-1	3½
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2	2
202-110-88	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	2-2-2	2
202-112-88	CHIMIE EN MILIEU AQUEUX	2-2-2	2
202-113-88	BIOCHIMIE	2-2-2	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1½

8 unités de cours complémentaires

Un maximum de 9 unités choisies par le collège parmi les cours suivants

145-263-88	SOINS AUX ANIMAUX DE FERME	1-3-2	2
145-273-88	SOINS AUX OISEAUX	1-2-1	1½
145-283-88	SOINS AUX ANIMAUX EXOTIQUES	1-2-1	1½
145-293-88	TECHNIQUES DE RECHERCHE EN EXPÉRIMENTATION ANIMALE	1-3-2	2
145-503-88	SECRETARIAT ET SERVICES À LA CLIENTÈLE	2-1-1	1½
145-513-88	TECHNIQUES HISTOLOGIQUES	1-3-1	1½
145-553-88	ANIMAUX DE LABORATOIRE	2-4-2	2½

880908

**145.04 Techniques (1985)  
d'aménagement cynégétique  
et halieutique**

*TYPE DE SANCTION:*

*DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

89% unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION  
ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours suivants du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)  
Chimie 444 ou 464

**OBJECTIFS**

Le but de ce programme d'études est de former des techniciens en aménagement et en exploitation des ressources fauniques, notamment au niveau de la chasse et de la pêche

Pour remplir pleinement son rôle d'intermédiaire entre le public et les ressources cynégétiques et halieutiques le technicien doit posséder un bagage de connaissances solides et variées

En biologie générale et appliquée, l'élève apprend à connaître la faune et la flore québécoises, les techniques d'aménagement des populations animales et de leur habitat ainsi que les techniques d'exploitation et de gestion de cette ressource naturelle renouvelable

Le secteur des techniques de plein air et de gestion des équipements est par ailleurs, consacré à la connaissance des activités de pleine nature. L'élève apprend alors à inventorier le potentiel récréatif du milieu naturel, à organiser des activités et à aménager les équipements nécessaires

Enfin, dans le secteur administratif, l'élève apprend à administrer et à gérer les activités et les équipements et également à discerner les attentes du public

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

De même que les élèves en *Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique* proviennent de toutes les régions, on les retrouve, une fois diplômés à la grandeur du Québec dans des endroits très variés. Citons, par exemple, diverses fonctions, de l'aménagiste au directeur adjoint dans la plupart des parcs et réserves fauniques. Dans plusieurs zones d'exploitation contrôlée (Z.E.C.) des techniciens travaillent à l'administration, comme aménagistes de la faune ou comme agents auxiliaires de conservation. On retrouve également des techniciens en aménagement cynégétique et halieutique dans les secteurs d'exploitation et de recherche du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (M.L.C.P.) ou à l'emploi de pourvoies

La polyvalence de la formation de ces techniciens leur permet d'agir comme interprètes et aménagistes dans les parcs et les centres éducatifs forestiers. Ils deviennent à l'occasion, agents de conservation pour le M.L.C.P. Plusieurs oeuvrent comme agents de développement économique auprès de populations amérindiennes ou comme techniciens en recherche et en études d'impacts auprès d'organismes tels que l'Hydro-Québec, des universités ou des firmes de consultants. D'autres travaillent au niveau d'associations touristiques régionales, comme agents de ressources auprès des pourvoies du Nord-Ouest québécois, ou sur des bases de plein air. Enfin certains sont inspecteurs ou agents de pêcheries pour les gouvernements fédéral et provincial

L'emploi dans le secteur des techniques naturelles et des loisirs est directement lié aux saisons et le technicien occupe souvent des emplois saisonniers, toutefois renouvelables

L'apport économique du secteur des loisirs de pleine nature est de plus en plus grand et en quelque endroit du Québec où oeuvre le technicien en aménagement cynégétique et halieutique sa tâche est de participer à l'exploitation rationnelle de notre patrimoine naturel et à le préserver pour l'avenir

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-301-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE I	3-2-3	2½
101-401-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE II	3-2-3	2½
101-937-78	BOTANIQUE	2-4-2	2½
101-938-78	ZOOLOGIE	2-5-2	3
101-939-78	ÉCOLOGIE	2-4-2	2½
145-104-85	INFORMATION PROFESSIONNELLE	2-1-2	1½
145-114-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE ET D'HYDROLOGIE	2-1-1	1½
145-214-76	PREMIERS SOINS	1-0-1	2/3
145-334-85	DIAGNOSE DE LAC	0-2-2	1½
145-414-85	PHOTO-INTERPRÉTATION APPLIQUÉE AU MILIEU NATUREL	1-2-1	1½
145-424-85	DÉPLACEMENT EN FORÊT	2-1-1	1½
145-434-85	TECHNIQUES HALIEUTIQUES	1-2-1	1½
145-504-85	BOTANIQUE APPLIQUÉE	1-2-2	1½
145-514-85	ICHTHYOLOGIE APPLIQUÉE	3-3-3	3
145-534-85	TECHNIQUES HALIEUTIQUES EAUX DOUCES ET EAUX SALÉES	1-3-2	2
145-544-85	STAGE D'ÉTÉ EN FORÊT	0-3-1	1½
145-554-85	PLANIFICATION DES INFRASTRUCTURES	2-3-2	2½
145-564-85	ORNITHOLOGIE APPLIQUÉE	2-2-2	2
145-574-85	ARMES DE CHASSE	1-1-1	1
145-584-85	DÉPLACEMENT D'ÉTÉ ÉQUIPEMENT ET SÉCURITÉ	1-1-1	1
145-604-85	PROJET EN ADMINISTRATION DU TOURISME CYNÉGÉTIQUE ET HALIEUTIQUE	1-3-1	1½
145-614-85	EXPLOITATION FAUNIQUE	1-3-4	2½
145-634-85	TECHNIQUES CYNÉGÉTIQUES PETIT ET GROS GIBIER	2-2-2	2
145-664-85	MAMMALOGIE APPLIQUÉE	2-3-3	2½
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2	2
230-145-85	INTRODUCTION À LA CARTOGRAPHIE THÉMATIQUE	1-2-1	1½

391-510-76	PUBLICITÉ	1-2-1	1½
401-491-78	ADMINISTRATION DE LA RÉCRÉATION	2-1-2	1½
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	2-1-2	1½
8 unités de cours complémentaires			
plus 7 unités parmi les cours suivants			
145-624-85	AMÉNAGEMENT DE SENTIERS ET DÉPLACEMENT D'HIVER	1-2-1	1½
145-644-85	STAGE D'HIVER ET SURVIE EN FORÊT	0-4-2	2
145-654-85	AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES	1-4-2	2½
145-674-85	TECHNIQUES DE PIÈGEAGE	1-2-1	1½
145-904-85	ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES EN MILIEU MARITIME	1-2-1	1½
145-914-85	AQUACULTURE	1-2-1	1½
145-924-85	AMÉNAGEMENT ET GESTION DE RIVIÈRES À SAUMON	2-3-2	2½
145-934-85	EXPÉDITION RÉCRÉATIVE EN RÉGION ÉLOIGNÉE	1-2-1	1½
145-944-85	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-1	1½
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2

880112

Secteur professionnel:

## 147.00 MILIEU NATUREL

### 147.01 Techniques du milieu naturel (1986)

TYPE DE SANCTION *Entre 86% et 88% unités selon l'option choisie*  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire suivants  
Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)  
Chimie 444 ou 464

#### PRÉAMBULE

Le programme *Techniques du milieu naturel* se compose d'un ensemble de cours communs aux options, plus ceux d'une des neuf options suivantes: Exploitation forestière 88 1/2 unités. Aménagement forestier 87 unités. Chasse et pêche 88 1/2 unités. Aménagement de la faune 88 unités. Aménagement et interprétation du patrimoine 88 1/2 unités. Protection de l'environnement 88 unités. Laboratoire de biologie 87 1/2 unités. Aquiculture 88 1/2 unités. Santé animale 86 1/2 unités.

#### OBJECTIFS

Le programme du secteur milieu naturel vise à former des techniciens polyvalents aptes à exercer de multiples fonctions de travail reliées à l'exploitation, à l'aménagement et à la protection des richesses du milieu.

Il vise l'acquisition d'une connaissance globale du milieu des éléments, des lois et des principes qui régissent le fonctionnement, les possibilités et les limites de tout écosystème; il permet d'en connaître la logique interne et les principaux modes d'intervention.

Par sa formation polyvalente, le technicien saura intégrer les notions que comprend le développement harmonieux des ressources du milieu.

Les options vers lesquelles peuvent s'orienter les élèves sont: exploitation forestière, aménagement forestier, chasse et pêche, aménagement de la faune, aménagement et interprétation du patrimoine, protection de l'environnement, laboratoire de biologie, aquiculture et santé animale.

L'élève est préparé à intervenir de façon globale sur le milieu et non à exercer un seul type de fonction de travail. En outre, il y a possibilité de réorientation vers des fonctions de travail plus spécifiques.

#### CONTENU COMMUN AUX OPTIONS

Les cours obligatoires:

2 1/2 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature  
plus les cours suivants:

147-110-85	LES HABITATS	1-3-1	1 1/2
147-120-85	ORIENTATION ET SÉJOUR EN FORÊT	0-1-0	1/2
147-130-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU I	1-2-1	1 1/2

147-139-85	COMPOSANTES ABIOTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT	2-2-1	1 1/2
147-180-85	INVERTÉBRÉS TERRESTRES ET AÉRIENS	1-2-1	1 1/2
147-219-85	LE VIVANT ET LE MONDE VIVANT	2-1-1	1 1/2
147-229-85	LA MATIÈRE	2-2-1	1 1/2
147-230-85	APPROCHE QUANTITATIVE DU MILIEU NATUREL	3-2-2	2 1/2
147-259-85	PROCÉDÉS DE GESTION D'ÉQUIPEMENT	2-1-1	1 1/2
147-260-85	LA FAUNE AVIENNE	0-2-1	1
147-289-85	INITIATION AU DESSIN	0-1-0	1/2
147-320-85	LES ÉCOSYSTÈMES	2-3-1	2
147-330-85	LA FAUNE AQUATIQUE	1-2-1	1 1/2
147-340-85	LA FAUNE TERRESTRE	0-2-1	1
147-389-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	1-1-1	1
147-391-85	ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES	2-3-2	2 1/2
147-399-85	PREMIERS SOINS	0-1-0	1/3
147-506-85	BACTÉRIES ET PROTISTES I	1-1-1	1
147-530-85	LOIS ET RÉGLEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT	1-0-0	1/2
147-580-85	BUDGÉTISATION EN MILIEU NATUREL	2-1-1	1 1/2

8 unités de cours complémentaires

#### OPTION: EXPLOITATION FORESTIÈRE

##### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien du milieu naturel, spécialisé en exploitation forestière, assiste les ingénieurs forestiers dans l'exploitation rationnelle de la matière ligneuse de nos forêts. Il travaille à la construction de chemins forestiers, aux opérations de coupe et de débusquage, de mesurage, de transport du bois et d'approvisionnement des usines. Avec l'expérience, il peut devenir surintendant d'une division ou surintendant général pour une société forestière.

Outre l'industrie privée, le technicien en exploitation pourra oeuvrer au sein des services gouvernementaux ou paragouvernementaux, des sociétés de conservation, des associations de sécurité, des bureaux d'ingénieurs-conseils, des sociétés sylvicoles, des services d'aide aux pays sous-développés, etc.

#### CONTENU DE L'OPTION

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 1/2
147-360-85	PEUPEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-420-85	PROCESSUS D'AMÉNAGEMENT ET D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	3-2-2	2 1/2
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2 1/2
147-440-77	PRINCIPES DE PYROLOGIE FORESTIÈRE	1-0-0	1/2
147-441-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EXPLOITATION ET DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER	4-0-2	2
147-460-85	PEUPEMENT FORESTIER II	2-2-1	1 1/2

147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 ½	147-671-85	INVENTAIRE FORESTIER	1-2-1	1 ½
147-511-85	MESURAGE	2-2-1	1 ½	147-691-85	SYLVICULTURE APPLIQUÉE	0-8-3	3 ½
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1 ½				
147-550-85	MÉCANIQUE DE DÉPANNAGE	0-1-0	½				
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1				
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1				
147-570-85	SURVIE EN FORÊT	0-1-0	½				
147-571-85	ANALYSE DU PEUPELEMENT FORESTIER	1-3-2	2				
147-590-85	COMMUNICATION-RADIO	0-1-0	½				
147-600-85	ARPENTAGE	2-3-2	2 ½				
147-601-85	GESTION FORESTIÈRE	1-2-1	1 ½				
147-610-85	PLAN DE COUPE	2-4-2	2 ½				
147-621-85	SYSTÈMES D'EXPLOITATION	1-11-6	6				
147-630-85	PROTECTION DES FORÊTS	0-2-1	1				
147-631-85	LA SÉCURITÉ	2-0-1	1				
147-651-85	MÉCANIQUE FORESTIÈRE	3-0-2	1 ½				

**OPTION: AMÉNAGEMENT FORESTIER****PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le technicien du milieu naturel spécialisé en aménagement forestier, assistera l'ingénieur forestier à toutes les étapes du processus visant la protection et la mise en valeur de la ressource forestière de façon à répondre aux besoins socio-économiques.

Outre les services gouvernementaux et paragouvernementaux, le technicien en aménagement forestier pourra oeuvrer au sein de l'industrie forestière, des sociétés de conservation, des bureaux d'ingénieurs-conseils, des organismes de gestion en commun, des services d'aide aux pays sous-développés, etc.

**CONTENU DE L'OPTION**

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 ½
147-360-85	PEUPELEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-420-85	PROCESSUS D'AMÉNAGEMENT ET D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	3-2-2	2 ½
147-430-85	TRAITEMENTS SYLVICOLES	3-2-1	2
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2 ½
147-440-77	PRINCIPES DE PYROLOGIE FORESTIÈRE	1-0-0	½
147-441-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EXPLOITATION ET DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER	4-0-2	2
147-460-85	PEUPELEMENT FORESTIER II	2-2-1	1 ½
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 ½
147-511-85	MESURAGE	2-2-1	1 ½
147-517-85	ANALYSE DES INSECTES ET DES MALADIES DES ARBRES	0-2-0	¾
147-522-85	RÉCOLTE ET TRAITEMENT DES SEMENCES	1-1-1	1
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1 ½
147-550-85	MÉCANIQUE DE DÉPANNAGE	0-1-0	½
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-570-85	SURVIE EN FORÊT	0-1-0	½
147-571-85	ANALYSE DU PEUPELEMENT FORESTIER	1-3-2	2
147-590-85	COMMUNICATION-RADIO	0-1-0	½
147-600-85	ARPENTAGE	2-3-2	2 ½
147-610-85	PLAN DE COUPE	2-4-2	2 ½
147-630-85	PROTECTION DES FORÊTS	0-2-1	1

147-671-85	INVENTAIRE FORESTIER	1-2-1	1 ½
147-691-85	SYLVICULTURE APPLIQUÉE	0-8-3	3 ½

**OPTION: CHASSE ET PÊCHE****PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le technicien en milieu naturel spécialisé en chasse et en pêche travaille à identifier les conditions de chasse et de pêche, à inventorier les sites propices, à préparer des excursions et à accompagner chasseurs et pêcheurs. Il peut aussi travailler à la surveillance des activités de chasse et de pêche à titre d'agent de conservation.

Dans ce secteur plus restreint et plus difficile, les emplois y sont encore peu nombreux et peu stables, souvent saisonniers. Il y faut donc beaucoup d'esprit d'entreprise et de leadership.

Les débouchés sont les zones d'exploitations contrôlées, les zones d'aménagements contrôlés, les pourvoyeurs, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (possiblement à titre d'agent de conservation) et des associations reconnues de chasse et de pêche.

**CONTENU DE L'OPTION**

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 ½
147-360-85	PEUPELEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1 ½
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1 ½
147-423-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TOURISME	2-1-1	1 ½
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2 ½
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 ½
147-470-85	PRINCIPES DE LIMONOLOGIE	2-2-1	1 ½
147-503-85	MAMMIFÈRES I	0-2-2	1 ½
147-513-85	OISEAUX I	0-2-1	1
147-518-85	CONTRÔLE D'EXPLOITATION FAUNIQUE	1-3-2	2
147-523-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE I	0-3-2	1 ½
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1 ½
147-550-85	MÉCANIQUE DE DÉPANNAGE	0-1-0	½
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-570-85	SURVIE EN FORÊT	0-1-0	½
147-590-85	COMMUNICATION-RADIO	0-1-0	½
147-602-78	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	2-2-2	2
147-612-78	CHASSE ET PÊCHE II	2-3-2	2 ½
147-622-78	PROTECTION DE LA FAUNE	4-4-4	4
147-632-78	VIE DE PLEIN AIR	0-6-3	3
147-642-78	ÉQUIPEMENTS DE CHASSE ET PÊCHE	0-6-3	3

**OPTION: AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE****PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le technicien du milieu naturel spécialisé en aménagement de la faune est préparé à effectuer toutes les tâches et opérations se rapportant à l'investigation des données existantes (sur le terrain et dans les différentes communautés: forêts, lacs, rivières...) à l'exécution de techniques spécifiques de la compilation et de l'analyse de données, de même qu'à la communication avec le public.

Plusieurs catégories d'employeurs peuvent tirer avantage à embaucher un technicien spécialisé en aménagement de la faune. Citons entre autres les services d'aménagement, d'exploitation et de recherche du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, les services de biologie marine du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les services d'Environnement Québec, d'Environnement Canada, de Pêche et d'Océan Canada, d'Hydro-Québec, les consul-

tants privés en environnement les organismes de recherche les zones d'exploitation contrôlée les pourvoieries et toute autre corporation responsable de gestion faunique

**CONTENU DE L'OPTION**

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1½
147-360-85	PEUPELEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-410-85	PRINCIPES DE PATHOLOGIE D'HISTOLOGIE ET DE PARASITOLOGIE	1-2-1	1½
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1½
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1½
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2½
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1½
147-470-85	PRINCIPES DE LIMNOLOGIE	2-2-1	1½
147-503-85	MAMMIFÈRES I	0-2-2	1½
147-513-85	OISEAUX I	0-2-1	1
147-517-85	ANALYSE DES INSECTES ET DES MALADIES DES ARBRES	0-2-0	¾
147-518-85	CONTRÔLE D'EXPLOITATION FAUNIQUE	1-3-2	2
147-523-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE I	0-3-2	1½
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1½
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-570-85	SURVIE EN FORÊT	0-1-0	½
147-603-85	MAMMIFÈRES II	0-6-2	2½
147-613-85	OISEAUX II	0-6-2	2½
147-623-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE II	0-10-4	4¾
147-633-85	GÉSTION DE LA RESSOURCE FAUNIQUE	0-2-1	1
147-660-85	TECHNIQUES D'ÉTUDES EN LIMNOLOGIE	0-6-2	2½

**OPTION: AMÉNAGEMENT ET INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE**

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

L'activité touristique en milieu naturel par ses multiples aspects offre aux finissants une étendue variée de possibilités. Ainsi, les domaines de la conservation, de l'éducation, de l'interprétation et de la récréation seront privilégiés.

Plus concrètement, le sortant en aménagement et interprétation du patrimoine sera en mesure d'effectuer des inventaires biophysiques, d'établir des potentiels socio-culturels et de procéder à la mise en valeur des données recueillies.

Cette mise en valeur se traduira par l'aménagement d'équipements par la préparation de programmes et par l'animation d'activités, tous associés à la conservation, à l'éducation et à la récréation en milieu naturel. Les secteurs d'emploi actuellement intéressants sont les parcs fédéraux et provinciaux, les centres d'interprétation, les zones d'exploitation contrôlée, les pourvoieries, les bases de plein air et les autres organismes connexes.

**CONTENU DE L'OPTION**

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1½
147-360-85	PEUPELEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1½
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1½
147-423-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TOURISME	2-1-1	1½
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2½
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1½

147-470-85	PRINCIPES DE LIMNOLOGIE	2-2-1	1½
147-502-85	TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES	0-2-1	1
147-503-85	MAMMIFÈRES I	0-2-2	1½
147-513-85	OISEAUX I	0-2-1	1
147-518-85	CONTRÔLE D'EXPLOITATION FAUNIQUE	1-3-2	2
147-523-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE I	0-3-2	1½
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1½
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-570-85	SURVIE EN FORÊT	0-1-0	½
147-604-85	PROGRAMMES RÉCRÉATIFS EN MILIEU NATUREL	2-4-2	2¾
147-614-85	MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	2-2-2	2
147-624-85	PROGRAMMES D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE	2-4-2	2¾
147-634-85	INVENTAIRE SOCIOCULTUREL	2-2-1	1½
147-644-85	INVENTAIRE BIOPHYSIQUE	2-2-3	2½
147-654-85	TOURISME ET CONSERVATION	2-4-2	2¾

**OPTION: PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le technicien en milieu naturel spécialisé en protection de l'environnement s'occupe principalement d'activités d'évaluation de la qualité du milieu par rapport aux détériorations qu'il subirait à la suite des interventions de l'homme.

Il peut effectuer un grand nombre de tâches, mais celles-ci varieront en fonction de l'employeur et de la nature de ses activités. Il sera appelé à participer aux études d'impact, à des travaux d'inventaire et de cartographie écologique. Il pourra également assister le professionnel en laboratoire et sur le terrain, dans des études sur la pollution de l'eau, de l'air et du sol, grâce à ses connaissances techniques dans ce domaine. Il pourra également participer à des travaux d'aménagement du milieu. Au fur et à mesure qu'il acquerra l'expérience, il sera appelé à gérer des projets particuliers.

Ce technicien oeuvrera au sein d'équipes multidisciplinaires. Les employeurs possibles sont: Environnement Québec, Environnement Canada, les universités, les firmes de consultants, les laboratoires spécialisés, les organismes paragonnementaux, etc.

**CONTENU DE L'OPTION**

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1½
147-360-85	PEUPELEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-410-85	PRINCIPES DE PATHOLOGIE D'HISTOLOGIE ET DE PARASITOLOGIE	1-2-1	1½
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1½
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1½
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2½
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1½
147-470-85	PRINCIPES DE LIMNOLOGIE	2-2-1	1½
147-503-85	MAMMIFÈRES I	0-2-2	1½
147-513-85	OISEAUX I	0-2-1	1
147-523-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE I	0-3-2	1½
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1½
147-529-85	LA MATIÈRE BIOTIQUE ET SON ENVIRONNEMENT	2-2-2	2
147-539-85	BACTÉRIES ET PROTISTES II	1-2-1	1½
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1

147-605-85	AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU TERRITOIRE	1-5-2	2½
147-615-85	ANALYSE PHYSIQUE DE L'EAU	1-2-1	1½
147-625-85	POLLUTION DE L'AIR	2-1-1	1½
147-635-85	ÉCOTOXICOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	2-4-1	2½
147-645-85	POLLUTION DE L'EAU	1-5-2	2½
147-655-85	DÉRANGÈMENT DES SOLS	1-4-1	2
147-665-85	RADIOPROTECTION ET BRUITS COMMUNAUTAIRES	1-1-1	1

**OPTION: LABORATOIRE DE BIOLOGIE****PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le technicien en milieu naturel spécialisé en laboratoire de biologie effectuera en laboratoire des tests, analyses et examens de nature biologique, biochimique et microbiologique à partir d'un cadre général de travail déterminé par les scientifiques ou les enseignants. À partir de méthodes et règles établies il pourra faire des lectures microscopiques, des mesures, des filtrations, des tirages, des calcinations, des centrifugations. Il sera en mesure de maintenir en vie et de manipuler des animaux et des végétaux selon les nécessités expérimentales en leur prélevant des liquides biologiques en faisant l'ablation de certains organes, en modifiant les conditions de vie, etc. Il saura effectuer certaines dissections mineures et préparations histologiques pour examens au microscope. On lui confiera appareils et produits dont il fera le rangement, l'inventaire et l'entretien et des spécimens biologiques dont il assurera la conservation.

Les organismes qui utilisent les services de tels techniciens sont les laboratoires de recherche et d'analyse des gouvernements, des universités et des collèges et de certaines entreprises privées. Les musées de conservation de plantes et d'animaux (Musée national du Canada, ministère des Affaires culturelles) et les jardins botaniques municipaux et provinciaux peuvent aussi profiter des connaissances du technicien en milieu naturel, laboratoire de biologie.

**CONTENU DE L'OPTION**

147-410-85	PRINCIPES DE PATHOLOGIE D'HISTOLOGIE ET DE PARASITOLOGIE	1-2-1	1½
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1½
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1½
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2½
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1½
147-508-85	MÉTHODES EXPÉRIMENTALES	3-3-1	2½
147-519-85	RÉGIE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE	2-1-1	1½
147-529-85	LA MATIÈRE BIOTIQUE ET SON ENVIRONNEMENT	2-2-2	2
147-539-85	BACTÉRIES ET PROTISTES II	1-2-1	1½
147-556-85	TECHNIQUES HISTOLOGIQUES	1-3-1	1½
147-566-85	TECHNIQUES PHYSIOLOGIQUES	2-4-3	3
147-577-85	GESTION EN LABORATOIRE DE SYSTÈMES AQUATIQUES	1-2-2	1½
147-606-78	GESTION DE LABORATOIRE	2-6-4	4
147-616-78	TRAITEMENTS DES LIQUIDES BIOLOGIQUES	2-3-2	2½
147-626-78	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	0-3-1	1½
147-636-78	ANALYSE DES INVERTÉBRÉS	0-3-1	1½
147-646-78	ANALYSE DES POISSONS	0-2-1	1
147-656-78	ANALYSE DES OISEAUX ET DES MAMMIFÈRES TERRESTRES	0-3-1	1½
147-666-78	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES DE LABORATOIRE	2-4-3	3

**OPTION: AQUICULTURE****PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le technicien en milieu naturel, spécialisé en aquiculture, utilise toutes les techniques reliées à l'élevage des salmonidés: la fraie, l'incubation, l'alevinage, l'élevage des poissons adultes ainsi que le transport des poissons et l'ensemencement des lacs et des rivières. Il commercialise son produit et effectue les manipulations et la transformation que commandent les marchés. Ses connaissances sur les mœurs et les comportements des poissons ainsi que sur les techniques d'analyse de l'eau, lui permettent d'effectuer les diagnostics préliminaires de certains problèmes environnementaux ou pathogéniques et de les corriger par les actions appropriées.

Sous la direction de professionnels, il travaille également à la recherche de plans d'eau et à l'évaluation de sites, de même qu'à la conception à la construction de stations aquicoles et dans la recherche en général en aquiculture.

De plus, par ses acquis en gestion, il peut s'impliquer dans l'administration d'une station aquicole.

Les débouchés d'emploi se retrouvent dans les entreprises aquicoles existantes, en tant qu'assistant à la production et dans le cadre des divers projets de culture d'autres organismes aquatiques. Selon les circonstances, certains techniciens auront l'occasion de mettre sur pied leurs propres installations. Ils pourront également oeuvrer au sein de certains services gouvernementaux.

**CONTENU DE L'OPTION**

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1½
147-360-85	PEUPLÈMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-407-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'AQUACULTURE	2-2-2	2
147-410-85	PRINCIPES DE PATHOLOGIE, D'HISTOLOGIE ET DE PARASITOLOGIE	1-2-1	1½
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1½
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1½
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1½
147-470-85	PRINCIPES DE LIMNOLOGIE	2-2-1	1½
147-507-85	POTENTIELS AQUICOLES	2-2-1	1½
147-523-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE I	0-3-2	1½
147-529-85	LA MATIÈRE BIOTIQUE ET SON ENVIRONNEMENT	2-2-2	2
147-539-85	BACTÉRIES ET PROTISTES II	1-2-1	1½
147-550-85	MÉCANIQUE DE DÉPANNAGE	0-1-0	½
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-577-85	GESTION EN LABORATOIRE DE SYSTÈMES AQUATIQUES	1-2-2	1½
147-627-85	SYSTÈMES DE PRODUCTION	3-6-6	5
147-637-85	POISSONS D'ÉLEVAGE	2-10-2	4½
147-647-85	PLANIFICATION ET MISE EN MARCHÉ	3-2-3	2½
147-657-85	GESTION AQUICOLE	2-2-2	2

**OPTION: SANTÉ ANIMALE****PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le technicien en milieu naturel, spécialisé en santé animale, peut, par sa polyvalence, travailler à des niveaux aussi variés que les laboratoires, les soins aux animaux et l'hygiène publique.

De plus, il est en mesure de s'impliquer dans la gestion d'animalerie, dans l'application des méthodes diagnostiques et des règles d'hygiène.

Les secteurs d'emploi potentiels sont les cliniques vétérinaires, les centres de recherche, les jardins zoologiques, les services gouvernementaux ainsi que les industries agro-alimentaires et pharmaceutiques.

**CONTENU DE L'OPTION**

147-409-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SECTEUR ANIMALIER	4-1-1	2
147-410-85	PRINCIPES DE PATHOLOGIE D'HISTOLOGIE ET DE PARASITOLOGIE	1-2-1	1½
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1½
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1½
147-509-85	PHARMACOLOGIE ANIMALE ET RADIOLOGIE	2-2-2	2
147-519-85	RÉGIE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE	2-1-1	1½
147-529-85	LA MATIÈRE BIOTIQUE ET SON ENVIRONNEMENT	2-2-2	2
147-539-85	BACTÉRIES ET PROTISTES II	1-2-1	1½
147-556-85	TECHNIQUES HISTOLOGIQUES	1-3-1	1½
147-566-85	TECHNIQUES PHYSIOLOGIQUES	2-4-3	3
147-576-85	GESTION D'ANIMALERIE I	2-4-2	2½
147-577-85	GESTION EN LABORATOIRE DE SYSTÈMES AQUATIQUES	1-2-2	1½
147-676-85	GESTION D'ANIMALERIE II	2-7-2	3½
147-686-85	SOINS PRÉVENTIFS	2-10-2	4½
147-696-85	SOINS CURATIFS	2-7-5	4½

880112

Secteur professionnel:

## 150.00 TECHNIQUES AGRICOLES

### OBJECTIFS DU SECTEUR

L'enseignement de la technologie agricole est orienté vers la formation de travailleurs spécialisés, pouvant servir dans les activités agricoles et para-agricoles. Ces praticiens seront capables d'une part, de communiquer avec les agronomes, les ingénieurs et les autres scientifiques et d'autre part, avec les agriculteurs et le personnel affecté aux services, à la production, à la transformation ou à la mise en marché des produits agricoles et alimentaires.

### 152.03 Gestion et exploitation (1988) d'entreprise agricole

#### TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

C.E.G.E.P. 90% unités

I.T.A. 89% unités

#### OBJECTIFS

Former une relève agricole de qualité qui soit au fait des exigences de la profession d'exploitant de ferme, c'est-à-dire, planifier l'établissement, la réaliser, exploiter rationnellement une entreprise agricole au Québec par l'utilisation de principes de gestion, de techniques de production et de mise en marché.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés du programme 152.03 constituent une partie importante de la relève agricole québécoise. Cependant, à cause des facteurs socio-économiques particuliers au secteur agro-alimentaire, peu de finissants s'établissent immédiatement à leur sortie des institutions de formation. Avant de devenir propriétaires ou gérants de fermes, la majorité d'entre eux prolongent leur formation en acquérant une expérience dans divers domaines du secteur agricole.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants de spécialité.

152-109-84	PHYTOTECHNIE	3-2-2	2½
152-110-84	SOLS ET FERTILISATION	3-1-1	1½
152-114-84	RÉALITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC	2-2-1	1½
152-131-84	ZOOTECNIE	3-2-2	2½
152-151-84	STAGE I	0-4-1	1½
152-214-84	MENUISERIE ET CONSTRUCTION	2-2-1	1½
152-220-83	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2	2
152-251-83	STAGE II	1-4-1	2
152-351-84	STAGE III	0-22-2	8
152-451-83	STAGE IV	1-4-1	2
152-510-84	GESTION FINANCIÈRE	2-2-2	2
152-551-83	STAGE V	1-4-1	2

152-651-84	STAGE VI	0-22-2	8
152-930-84	ATELIER DE FERME	1-3-1	1½
152-934-84	ORGANISMES ET POLITIQUES AGRICOLES; STRUCTURES DE COMMERCIALISATION	2-2-2	2
401-152-84	SYSTÈMES COMPTABLES AGRICOLES	2-3-1	2
401-652-84	DROIT RURAL ET FISCALITÉ	2-1-2	1½

8 unités de cours complémentaires

plus 19 unités choisies par un C.E.G.E.P. ou 18½ unités choisies par un I.T.A. parmi les cours suivants.

152-311-83	MACHINERIE ET ÉQUIPEMENT	2-3-1	2
152-322-87	ALIMENTATION ET SANTÉ ANIMALE	2-1-2	1½
152-414-84	AMÉNAGEMENT ET TRAVAIL DU SOL	2-3-1	2
152-421-84	RÉGIE DES PRODUCTIONS ANIMALES SPÉCIALES	3-3-3	3
152-422-87	RÉGIE DE PRODUCTIONS VÉGÉTALES SPÉCIALES	3-3-3	3
152-440-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION BOVINE (viande)	3-3-3	3
152-441-83	PLANIFICATION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-3-2	2½
152-450-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION AVICOLE	3-3-3	3
152-454-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION DE LÉGUMES FROIDS	3-3-3	3
152-460-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION OVINE	3-3-3	3
152-470-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION PORCINE	3-3-3	3
152-507-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE	3-3-3	3
152-508-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE ET HERBAGÈRE	3-3-3	3
152-514-84	PROJET D'ÉTABLISSEMENT I	1-2-1	1½
152-554-84	GESTION TECHNICO-ÉCONOMIQUE SPÉCIFIQUE	2-1-2	1½
152-614-84	PROJET D'ÉTABLISSEMENT II	0-4-4	2½
152-631-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION APICOLE	3-3-3	3
152-711-83	GESTION DE L'ÉNERGIE	2-1-1	1½
152-721-83	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	2-1-1	1½
152-751-84	ATELIER DE SYNTHÈSE	1-3-3	2½
152-901-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION FRUITIÈRE	3-3-3	3
152-902-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTION LAITIÈRE	2-1-1	1½
152-903-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTIONS ANIMALES SPÉCIALES	2-1-1	1½
152-904-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTION DES CULTURES CÉRÉALIÈRES ET INDUSTRIELLES	2-1-1	1½
152-905-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTIONS HORTICOLES	2-1-1	1½
152-922-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION LÉGUMIÈRE DE PLEIN CHAMP	3-3-3	3

## TECHNIQUES AGRICOLES

152-932-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION DES CULTURES INDUSTRIELLES	3-3-3	3
152-942-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION DES CULTURES ABRITÉES	3-3-3	3
152-960-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE	3-3-3	3
152-970-84	RÉGIE DE L'EAU ET CONSERVATION DU SOL	2-3-1	2
152-982-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION DE LA POMME DE TERRE	3-3-3	3
152-990-84	TRACTEURS ET MOTEURS	2-2-1	1½
360-908-87	SCIENCES D'APPOINT	2-2-2	2

881208

### 153.01 Zootechnologie (1984)

TYPE DE SANCTION *Saint-Hyacinthe 91½ unités*  
 DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *La Pocatière 89½ unités*

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire  
 Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
 Physique 534 ou (424 ou 434, ou 454, ancien programme)  
 Chimie 564

#### OBJECTIFS

Au Québec, le secteur des productions animales est relativement bien développé et se situe à la fine pointe de la technologie. Le programme en *Zootechnologie* est conçu de manière à former des technologistes qui seront en mesure d'adapter, d'appliquer et de vulgariser les données techniques et scientifiques les plus récentes, ce qui permettra de contribuer à l'amélioration de la productivité et de la rentabilité des exploitations agricoles orientées en production animale. Le programme porte plus spécifiquement sur les bovins laitiers, les bovins de boucherie, les porcs, les bovins et les volailles. Le programme en zootechnologie assure également une formation pratique et permet de faire les liens entre la théorie et la pratique.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme prépare les diplômés à oeuvrer dans tout le secteur des services à la production animale. L'agriculture québécoise étant orientée principalement vers les productions animales, nombreuses sont les opportunités qui s'offrent aux zootechnologistes. Ce sont celles des coopératives agricoles, des entreprises fournissant des intrants aux exploitants agricoles, des bureaux de renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, des organismes de contrôle d'aptitude de troupeaux, des régies gouvernementales et des fermes expérimentales. Les organismes gouvernementaux et privés embauchent également des zootechnologistes pour travailler à l'application de programmes de financement.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2½ unités d'éducation physique  
 8 unités de philosophie  
 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-401-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE II	3-2-3	2½
101-914-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES	4-2-2	2
101-933-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	2-2-2	2
101-990-84	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2	1½
150-110-81	INTRODUCTION À L'AGRICULTURE	1-2-2	1½

150-370-84	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2	2½
150-970-84	GRANDES CULTURES	2-2-2	2
153-100-84	PRATIQUÉ À LA FERME	0-1-1	2/3
153-250-84	CONSTRUCTION RURALE	2-1-1	1½
153-307-84	COMPTABILITÉ AGRICOLE	2-2-2	2
153-315-84	MICROBIOLOGIE AGRICOLE	2-2-2	2
153-411-84	NUTRITION	2-2-2	2
153-481-84	AMÉLIORATION ANIMALE	3-2-2	2½
153-501-84	BOVINS LAITIERS I	2-2-2	2
153-511-84	ALIMENTATION ANIMALE	4-2-3	3
153-540-84	GESTION ET FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	3-2-2	2½

153-581-84	PORCS	3-2-2	2½
153-585-84	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-2-4	2
153-587-84	ACTIVITÉ EN MILIEU	0-1-2	1
153-601-84	BOVINS LAITIERS II	2-2-2	2
153-990-84	RÉCOLTE ET CONSERVATION	2-2-2	2
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1½
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2½
202-905-84	CHIMIE DES SOLUTIONS	2-2-2	2
202-915-84	CHIMIE ORGANIQUE	3-1-2	2
401-960-84	COMMERCIALISATION	2-1-2	1½
401-963-84	TECHNIQUES DE VENTE	1-2-2	1½
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

plus les cours suivants selon l'établissement fréquenté  
*I.T.A.A. La Pocatière*

153-611-81	PATHOLOGIE ANIMALE	2-0-1	1
153-465-84	ORGANISMES D'INTERVENTION EN AGRICULTURE	3-0-2	1½

plus 2 cours parmi les suivants

153-571-84	AVICULTURE	3-2-2	2½
153-651-84	BOVINS DE BOUCHERIE	3-2-2	2½
153-661-84	OVINS	3-2-2	2½

*I.T.A.A. Saint-Hyacinthe*

153-571-84	AVICULTURE	3-2-2	2½
153-651-84	BOVINS DE BOUCHERIE	3-2-2	2½
153-661-84	OVINS	3-2-2	2½
201-129-84	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-2-2	2

871109

### 153.02 Horticulture légumière (1988) et fruitière

TYPE DE SANCTION  
 DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *89½ à 91½ unités*

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire  
 Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
 Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)  
 Chimie 564

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes

**OBJECTIFS**

Au terme de la formation, les diplômés seront capables d'expliquer et de transmettre à une personne ou à un groupe de personnes de l'information concernant les productions végétales les techniques reliées à ces productions et les soins à donner aux plantes, de vendre des productions, du matériel, des équipements et des services; de participer à des programmes de recherche en production, de promouvoir des productions et des techniques courantes ou nouvelles, de diriger du personnel, de contacter les principaux intervenants du domaine afin d'obtenir de l'information, de décrire les nouvelles techniques ou espèces végétales pouvant être cultivées ou produites, d'identifier les problèmes et de faire les réparations courantes aux équipements et à la machinerie, de planifier et de régir les principales cultures, leur implantation, leur récolte et leur conservation, d'identifier les principaux problèmes reliés à une production, en évaluer l'importance, d'y apporter une solution et de référer au spécialiste, d'évaluer les coûts et la rentabilité d'une production, de décrire les espèces et leurs cultivars présentant une importance économique de décrire, d'ajuster et de calibrer l'équipement horticole, de donner des conseils technico-économiques tenant compte des caractéristiques de l'ensemble d'une entreprise, d'évaluer la charge de travail nécessaire aux différentes opérations culturales d'une production, de décrire les organismes agissant au niveau de la mise en marché des productions ou la régissant et d'entrer en relation avec ceux-ci

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le programme permet aux personnes d'acquérir une formation fondamentale en phytotechnie et une spécialisation dans certains domaines. Ainsi, les diplômés, spécialisés en *horticulture légumière et fruitière*, pourront travailler comme conseillers techniques pour les gouvernements et les entreprises privées, comme représentants techniques pour les coopératives et diverses entreprises de service à la production, comme assistants de recherche, comme agents de développement pour différents organismes professionnels

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-910-84	BOTANIQUE	3-2-2	2½
101-917-88	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE	3-2-2	2½
101-957-84	MICROBIOLOGIE HORTICOLE	2-1-2	1½
101-989-84	TAXONOMIE GÉNÉRALE	2-1-2	1½
101-990-84	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2	1½
150-100-84	BIOLOGIE HORTICOLE	2-2-2	2
150-900-84	CULTURES FRUITIÈRES I	2-2-2	2
150-920-84	CULTURES LÉGUMIÈRES I	3-3-2	2½
150-930-84	PRINCIPES DE PHYTOPROTECTION	3-1-2	2
150-940-84	SERRICULTURE	2-1-2	1½
153-110-84	INTRODUCTION AU MÉTIER	0-4-0	1½
153-220-84	SOLS	2-1-2	1½
153-314-84	PRINCIPES DE FERTILISATION	2-1-2	1½
153-392-84	ÉCOLOGIE	2-1-2	1½
153-401-84	STAGE	0-3-9	4
153-405-88	HORTICULTURE ÉCOLOGIQUE	2-2-2	2
153-417-84	ÉCONOMIE AGRICOLE	2-1-2	1½
153-472-84	PHYTOPROTECTION APPLIQUÉE	2-1-2	1½
153-940-84	SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT	1-1-1	1
201-202-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques agricoles et biologiques)	3-2-3	2½
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2½
202-218-84	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE	2-1-2	1½

401-961-84	COMMERCIALISATION ET VENTE	2-1-2	1½
401-971-84	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-1-2	1½
401-978-88	GESTION DE L'ENTREPRISE HORTICOLE	3-2-2	2½
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1½
8 unités de cours complémentaires plus 11% à 13% unités choisies par le collège parmi les cours suivants.			
150-902-84	CULTURES FRUITIÈRES II	2-3-2	2½
150-922-84	CULTURES LÉGUMIÈRES II	3-2-2	2½
150-970-84	GRANDES CULTURES	2-2-2	2
150-992-84	CULTURES INDUSTRIELLES	2-1-2	1½
153-313-85	PROJET DE PRODUCTION EN SERRES I	2-2-2	2
153-318-85	MACHINERIE ET ÉQUIPEMENTS DE SERRES	2-2-2	2
153-400-84	CONSTRUCTIONS HORTICOLES	2-1-2	1½
153-402-84	AMÉLIORATION DES SOLS	2-1-2	1½
153-414-85	PROJET DE PRODUCTION EN SERRES II	1-3-2	2
153-517-85	CULTURES ABRITÉES EN PLEINE TERRE	2-2-2	2
153-518-85	CULTURES ABRITÉES EN CONTENANTS	2-2-2	2
153-532-84	MACHINES HORTICOLES	2-1-2	1½
153-553-84	MICROPROPAGATION APPLIQUÉE	1-2-2	1½
153-616-85	PRODUCTION EN SERRES	1-4-2	2½

880513

**153.03 Horticulture ornementale (1988)**

TYPE DE SANCTION:

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

90 à 91½ unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire.

Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

Chimie 564

**OBJECTIFS**

Au terme de la formation, les diplômés seront capables d'expliquer et de transmettre de l'information relative aux productions végétales aux techniques reliées à ces productions et aux soins à donner aux plantes, de vendre des productions, du matériel, des équipements et des services, de participer à des programmes de recherche en production, de promouvoir des productions et des techniques courantes ou nouvelles, de diriger du personnel, de contacter les principaux intervenants dans le domaine et en obtenir de l'information, de décrire les nouvelles techniques ou espèces végétales pouvant être cultivées ou produites, d'identifier les problèmes et de faire les réparations courantes aux équipements et à la machinerie, de combiner les facteurs de production en fonction des objectifs d'une entreprise, de décrire les organismes agissant au niveau de la mise en marché et de la vente de services horticoles ou les régissant et d'intervenir avec les organismes; d'identifier et de caractériser les principales espèces et leurs cultivars, de participer au fonctionnement et à la gestion d'une entreprise, d'évaluer le coût de réalisation d'un projet de petite ou moyenne envergure, d'identifier les principaux problèmes reliés à une culture, d'y apporter une solution et de référer aux spécialistes

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le programme permet aux élèves d'acquérir une formation fondamentale en phytotechnie et une spécialisation dans le secteur de l'horticulture ornementale avec orientation en Jardinerie, en Aménagement paysager ou en Serriculture. Les diplômés en *Horticulture ornementale* pourront travailler à titre de conseillers techniques pour les gouvernements et les entreprises privées, de représentants techniques pour diverses entreprises de service à la production, d'entrepreneurs de responsable d'équipes de travail ou de gérants dans des entreprises d'entretien, d'aménagement paysager, de jardinerie et de production sous serres.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires.

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-910-84	BOTANIQUE	3-2-2	2½
101-917-88	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE	3-2-2	2½
101-957-84	MICROBIOLOGIE HORTICOLE	2-1-2	1¾
101-989-84	TAXONOMIE GÉNÉRALE	2-1-2	1¾
101-990-84	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2	1¾
150-100-84	BIOLOGIE HORTICOLE	2-2-2	2
150-930-84	PRINCIPES DE PHYTOPROTECTION	3-1-2	2
153-110-84	INTRODUCTION AU MÉTIER	0-4-0	1½
153-220-84	SOLS	2-1-2	1¾
153-303-84	PARTERRE I	2-3-3	2¾
153-314-84	PRINCIPES DE FERTILISATION	2-1-2	1¾
153-392-84	ÉCOLOGIE	2-1-2	1¾
153-401-84	STAGE	0-3-9	4
153-450-84	PROPAGATION	2-1-2	1¾
153-472-84	PHYTOPROTECTION APPLIQUÉE	2-1-2	1¾
153-605-88	PLANTES HERBACÉES	1-3-3	2½
153-940-84	SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT	1-1-1	1
201-202-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques agricoles et biologiques)	3-2-3	2¾
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2¾
202-218-84	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE	2-1-2	1¾
401-970-84	VENTE ET MARKETING	2-1-2	1¾
401-971-84	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-1-2	1¾
401-978-88	GESTION DE L'ENTREPRISE HORTICOLE	3-2-2	2½
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1¾

8 unités de cours complémentaires

plus 15% à 17½ unités choisies par le collège parmi les cours suivants

153-313-85	PROJET DE PRODUCTION EN SERRES I	2-2-2	2
153-318-85	MACHINERIE ET ÉQUIPEMENTS DE SERRES	2-2-2	2
153-400-84	CONSTRUCTIONS HORTICOLES	2-1-2	1¾
153-403-88	CONSTRUCTION EN AMÉNAGEMENT	1-2-2	1¾
153-414-85	PROJET DE PRODUCTION EN SERRES II	1-3-2	2
153-423-84	PLANTES ORNEMENTALES	2-1-2	1¾
153-443-84	ARCHITECTURE DE PAYSAGE I	2-3-2	2½
153-493-84	GESTION DE PELOUSE	1-3-1	1¾
153-503-84	MACHINERIE HORTICOLE ORNEMENTALE	2-1-2	1¾
153-513-85	JARDINERIE I	2-2-2	2
153-517-85	CULTURES ABRITÉES. EN PLEINE TERRE	2-2-2	2

153-518-85	CULTURES ABRITÉES EN CONTENANTS	2-2-2	2
153-525-85	ÉQUIPEMENTS ET OUTILLAGES HORTICOLES	1-3-2	2
153-533-85	FLORICULTURE	2-3-2	2½
153-543-84	ARCHITECTURE DE PAYSAGE II	1-3-2	2
153-553-84	MICROPROPAGATION APPLIQUÉE	1-2-2	1¾
153-573-84	PARTERRE II	2-4-2	2¾
153-613-84	JARDINERIE II	2-2-2	2
153-616-85	PRODUCTION EN SERRES	1-4-2	2½
153-643-84	ARCHITECTURE DE PAYSAGE III	1-3-2	2
153-683-84	PARTERRE III	1-2-2	1¾

880522

**153.05 Technologie du génie rural (1984)**

TYPE DE SANCTION:

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

90 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire

Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)

Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

Chimie 564

Biologie 534 ou (424 ancien programme)

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes

**OBJECTIFS**

Au terme de la formation, les diplômés seront capables d'interpréter et de tracer des plans de machines ou de composantes de machines, de lire et de tracer des plans de bâtiments et autres aménagements ruraux; de donner des conseils techniques sur la sélection, l'achat, la gestion et la rentabilité de machineries et d'équipements; de donner des conseils techniques sur l'utilisation et l'entretien des machineries et des équipements; d'évaluer la qualité du travail effectué par des machines ou des systèmes de machines; de réaliser le montage de machines et d'équipements complexes; de diagnostiquer la nature d'un problème mécanique ou d'un mauvais fonctionnement des machines et des équipements; d'effectuer des relevés topographiques de surface à aménager; de recueillir des données sur le terrain de réaliser la compilation des données en vue de la réalisation d'un plan de drainage; de donner des conseils techniques et de faire des suggestions pratiques quant aux travaux à réaliser en aménagement et conservation des sols et voir à leur exécution; de vendre et de promouvoir des produits et des services; de mesurer les implications de leurs recommandations; d'établir les programmes d'entretien préventif et de sécurité; de superviser du personnel et de diriger les équipes de travail.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le programme de génie rural assure aux élèves une formation polyvalente et leur permet de réaliser ou de superviser des travaux, de conseiller de vendre des produits et des services dans les domaines du machinisme, de l'hydraulique, des meuneries et des constructions rurales. Ces fonctions sont accessibles dans les entreprises de fabrication et de distribution de machines, d'équipements agricoles et de matériaux, dans les entreprises de drainage, dans les bureaux d'ingénieurs-conseils, dans les domaines de la manutention et de la transformation des produits agricoles ainsi que dans les divers centres de recherches.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires  
 2½ unités d'éducation physique  
 8 unités de philosophie  
 8 unités de langue et littérature  
 plus les cours suivants

150-430-84	ZOOTECHE GÉNÉRALE	2-2-1	1½
150-520-84	ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
153-200-84	FORCE MOTRICE I	3-2-2	2½
153-210-84	PHYTOTECHNIE GÉNÉRALE	2-2-1	1½
153-300-84	HYDROLOGIE	2-1-1	1½
153-310-84	TRANSMISSION DU POUVOIR	2-2-2	2
153-334-84	MACHINES DE GRANDES CULTURES	2-2-2	2
153-345-84	TOPOGRAPHIE	1-3-2	2
153-355-84	HYDRAULIQUE	2-1-2	1½
153-435-84	PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DES SOLS	3-1-2	2
153-534-84	MACHINES DE RÉCOLTES	3-2-2	2½
153-535-84	DRAINAGE	2-2-2	2
153-603-84	MACHINES DE MEUNERIES	1-2-2	1½
153-650-84	STAGE ET RAPPORT DE GÉNIE	0-2-7	3
153-900-84	CONSTRUCTION AGRICOLE I	3-2-2	2½
153-910-84	ENTREPOSAGE, MANUTENTION ET SÉCHAGE DES GRAINS	3-2-2	2½
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2½
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1½
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2½
203-924-84	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1½
203-935-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-1-2	2
203-945-84	THERMODYNAMIQUE	2-1-2	1½
242-905-84	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1½
401-962-84	VENTE ET GESTION DE PERSONNEL	3-1-2	2
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATION ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires  
 plus un bloc de quatre cours au choix parmi les suivants

**MACHINISME**

153-504-84	SOUDEGE ET USINAGE DES MÉTAUX	2-5-1	2½
153-604-84	FORCE MOTRICE II	2-2-2	2
153-634-84	MACHINES D'INTÉRIEUR DE FERME	2-2-2	2
242-945-84	DESSIN MÉCANIQUE	1-3-1	1½

**HYDRAULIQUE**

153-445-84	TOPOMÉTRIE	1-3-2	2
153-600-84	TECHNIQUES D'IRRIGATION	1-3-2	2
153-635-84	TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DES SOLS	1-3-2	2
153-678-84	PHOTO-INTERPRÉTATION APPLIQUÉE	1-3-2	2

**CONSTRUCTION**

150-901-84	ENVIRONNEMENT AGRICOLE	2-2-2	2
153-901-84	CONSTRUCTION AGRICOLE II	2-3-2	2½
153-902-84	DESSIN DE BÂTIMENTS	1-3-2	2
153-903-84	DEVIS CAHIER DE CHARGES ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX	1-2-2	1½

**MEUNERIE**

153-904-84	SANITATION ET CLASSEMENT DES GRAINS	2-2-2	2
153-905-84	PRINCIPES D'ALIMENTATION ANIMALE	2-2-2	2
153-906-84	PLANIFICATION ET GESTION	2-2-2	2
153-907-84	MARCHÉ DES DENRÉES AGRICOLES	2-2-2	2

871110

**153.06 Techniques de productions végétales (1987)**

TYPE DE SANCTION  
 DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 91 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme);
  - Chimie 564

**BUTS**

Le programme *Techniques des productions végétales* vise à former des techniciens aptes à travailler au niveau de la production, de la protection de la récolte de la conservation, de la mise en marché et de la commercialisation des végétaux ou produits végétaux destinés à l'alimentation animale et à l'alimentation humaine

Il s'agit donc d'un programme axé sur l'ensemble des productions végétales qui assure à sa clientèle une grande polyvalence tout en lui laissant un choix de spécialisation soit en horticulture légumière et fruitière, soit en serriculture soit en culture écologique

**OBJECTIFS**

- Au terme de sa formation l'élève sera en mesure
- de conseiller les producteurs sur la planification, la protection la régie des cultures de même que sur la récolte et la conservation de ces produits
  - d'appliquer les techniques permettant de répondre aux exigences des cultures tout en respectant les objectifs et la situation de l'exploitation ou de l'entreprise
  - d'assurer un soutien aux producteurs ou à l'entreprise au niveau de la gestion
  - d'agir comme aide à la recherche dans les projets impliquant des productions végétales

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les diplômés en Techniques de productions végétales sont appelés à occuper des fonctions liées au domaine agricole ou horticole, au sein d'entreprises privées d'institutions gouvernementales ou para-gouvernementales ainsi que dans les centres de recherche

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires  
 2½ unités d'éducation physique  
 8 unités de philosophie  
 8 unités de langue et littérature  
 plus les cours suivants

101-933-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	2-2-2	2
101-952-81	TAXONOMIE VÉGÉTALE (exp)	2-2-2	2
101-980-87	ENNEMIS DES CULTURES I	3-2-2	2½
150-370-84	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2	2½

152-220-83	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2	2
152-910-78	GÉNÉTIQUE ET AMÉLIORATION	2-1-2	1½
152-934-84	ORGANISMES ET POLITIQUES AGRICOLES STRUCTURES DE COMMERCIALISATION	2-2-2	2
152-940-78	NUTRITION ET ALIMENTATION	2-2-2	2
153-101-87	TRAVAIL ET RÉGIE DES SOLS	2-2-2	2
153-102-87	CULTURES FOURRAGÈRES, CÉRÉALIÈRES ET PROTÉAGINEUSES I	2-2-2	2
153-103-87	CULTURES FOURRAGÈRES, CÉRÉALIÈRES ET PROTÉAGINEUSES II	2-2-2	2
153-104-87	ENNEMIS DES CULTURES II	3-2-2	2½
153-105-87	UTILISATION RATIONNELLE DES PESTICIDES	2-2-2	2
153-106-87	PROJET ÉLÈVE I	2-0-4	2
153-107-87	PROJET ÉLÈVE II	2-0-4	2
153-108-87	STAGE	0-2-4	2
153-315-84	MICROBIOLOGIE AGRICOLE	2-2-2	2
153-410-81	MACHINISME AGRICOLE	2-2-2	2
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1½
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2½
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2½
203-906-81	PHYSIQUE (exp)	3-2-3	2½
401-152-84	SYSTÈMES COMPTABLES AGRICOLES	2-3-1	2

8 unités de cours complémentaires  
 plus 16 unités de formation choisies par le collège parmi la liste de cours qui suit

**153.07 Techniques de gestion (1984) conseil en agriculture**

*TYPE DE SANCTION*  
 DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 90% unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
- Chimie 564

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes

**OBJECTIFS**

La situation actuelle de l'agriculture requiert une gestion économique et financière plus importante, une mise en marché des produits beaucoup mieux structurée, ainsi qu'un niveau de formation de plus en plus élevé. Ainsi, le programme d'études en services techniques de gestion en agriculture est-il conçu de manière à former des techniciens polyvalents aptes à travailler dans le secteur socio-économique de l'agriculture. Ce programme couvre un champ d'action qui implique l'étude des différents aspects socio-économiques du monde de l'agro-alimentaire. Le programme comporte des éléments de connaissance sur l'ensemble des opérations nécessaires à la maîtrise d'un mécanisme de production animale ou végétale, tant des côtés technique et économique que financier et social. Il permettra à l'élève d'arriver à corriger des observations, à bien identifier un problème et à présenter les différentes hypothèses de solution. L'élève pourra alors fournir un conseil adéquat aux gestionnaires d'entreprises agricoles et para-agricoles face aux décisions qu'ils ont à prendre.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les diplômés du programme des *Techniques de gestion conseil en agriculture* sont appelés à œuvrer soit comme conseiller auprès des agriculteurs en ce qui concerne la conduite de l'entreprise agricole dans les domaines du financement, de la gestion et des services informatiques, soit comme animateur dans les services s'intéressant à l'action professionnelle (mise en marché — éducation et information des agriculteurs), soit comme représentant d'organismes offrant des services aux agriculteurs.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique  
 8 unités de philosophie  
 8 unités de langue et littérature  
 plus les cours suivants

101-906-78*	BIOLOGIE CELLULAIRE	1-2-2	1½
101-914-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES	4-2-2	2½
101-933-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	2-2-2	2
150-110-81	INTRODUCTION À L'AGRICULTURE	1-2-2	1½
150-370-84	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2	2½
150-590-78	CONSTRUCTION RURALE	2-2-2	2
152-402-78	CÉRÉALES ET HERBAGES	3-2-2	2½
152-910-78	GÉNÉTIQUE ET AMÉLIORATION	2-1-2	1½
152-940-78	NUTRITION ET ALIMENTATION	2-2-2	2
153-307-84	COMPTABILITÉ AGRICOLE	2-2-2	2
153-410-81	MACHINISME AGRICOLE	2-2-2	2
153-420-84	PRODUCTION LAITIÈRE	3-2-2	2½
153-507-84	PROJET D'ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES I	1-2-3	2
153-527-81	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2	2
153-587-84	ACTIVITÉ EN MILIEU	0-1-2	1
153-592-84	POLITIQUES AGRICOLES ET GROUPES D'INTERVENTION	2-1-3	2
153-607-84	PROJET D'ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES II	1-1-4	2
153-614-84	PROJET DE PLANIFICATION ET DE FINANCEMENT D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE	1-2-9	4
153-653-84	TECHNOLOGIE DE POINTE EN AGRICULTURE	2-2-2	2
153-920-81	ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION	2-2-2	2
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1½
383-935-74	L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC	3-0-3	2
401-958-78	LA COOPÉRATION ET LES COOPÉRATIVES	3-0-3	2

401-960-84	COMMERCIALISATION	2-1-2	1½
401-961-84	COMMERCIALISATION ET VENTE	2-1-2	1½
401-963-84	TECHNIQUES DE VENTE	2-1-2	1½
401-964-81	DROIT RURAL	2-0-2	1½
401-968-78	FISCALITÉ	2-1-2	1½
401-969-78	FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE	3-1-2	2
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2
420-970-81	INITIATION AUX APPLICATIONS SUR MICRO-ORDINATEURS	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

\* Cours obligatoire pour les élèves qui n'ont pas suivi de cours de biologie au secondaire

plus un cours au choix parmi les suivants

153-581-84	PORCS	3-2-2	2½
153-651-84	BOVINS DE BOUCHERIE	3-2-2	2½
153-661-84	OVINS	3-2-2	2½

881020

### 153.08 Techniques des sols (1987)

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

91 unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
- Chimie 564

#### BUTS

Le programme vise à ce que le technicien connaisse et développe au maximum, ses habiletés humaines et professionnelles afin de lui permettre d'adopter des attitudes pertinentes aux différentes situations rencontrées dans son milieu de travail

#### OBJECTIFS

Au terme de son cheminement dans le programme l'élève qui aura répondu aux exigences de la formation aura acquis les connaissances et habiletés qui lui permettront de :

- 1) communiquer des concepts et des techniques reliés à la science du sol et de maîtriser les habiletés et les attitudes nécessaires à l'exercice de ses activités professionnelles en relation avec la clientèle ou l'employeur ;
- 2) conseiller les différents intervenants dans le domaine agricole sur la conservation des sols minéraux et organiques, la gestion des eaux sur la ferme et la protection de l'environnement agricole
- 3) d'assurer un support technique approprié lors de la réalisation d'études de sol (localisation, évolution, répartition, classement et utilisation des sols)

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme de techniques des sols vise prioritairement à former des techniciens qui seront aptes à travailler dans le domaine de la gestion des eaux sur la ferme, de la conservation et de l'amélioration des sols minéraux et organiques

Il vise également à permettre aux techniciens des sols d'oeuvrer avec compétence dans les activités reliées à la cartographie et à la classification des sols, à la protection de l'environnement agricole, à la recherche et au développement de nouvelles technologies en science du sol

Les techniciens en sol sont au service des organismes privés et publics reliés directement ou indirectement à l'exploitation du sol. Ils peuvent oeuvrer à titre de technicien en laboratoire ou sur le terrain, de conseiller-technique, de contremaître de travaux mécanisés ou d'assistant de recherche

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires :

2½ unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants :

101-933-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	2-2-2	2
150-120-87	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2-2-2	2
152-402-87	CÉRÉALES ET HERBAGES	3-2-2	2½
152-934-84	ORGANISMES ET POLITIQUES AGRICOLES STRUCTURES DE COMMERCIALISATION	2-2-2	2
153-116-87	CONSERVATION DU SOL I	2-2-2	2
153-117-87	CONSERVATION DU SOL II	1-3-2	2
153-118-87	PROJET ÉLÈVE I	2-0-4	2
153-119-87	PROJET ÉLÈVE II	2-0-4	2
153-120-87	STAGE	0-2-4	2
153-308-81	CHIMIE DU SOL	2-2-2	2
153-338-78	PHYSIQUE DU SOL	3-3-3	3
153-410-81	MACHINISME AGRICOLE	2-2-2	2
153-448-87	MICROBIOLOGIE DU SOL	3-3-2	2½
153-460-78	FERTILISATION DU SOL	3-1-2	2
153-538-81	DRAINAGE	3-3-3	3
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1½
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2½
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2½
203-906-81	PHYSIQUE (exp.)	3-2-3	2½
205-904-87	GÉOLOGIE APPLIQUÉE	2-1-2	1½
205-914-81	PÉDOLOGIE	3-2-2	2½
205-945-81	GÉOMORPHOLOGIE DU QUATERNAIRE	2-2-2	2
230-906-81	INTRODUCTION À LA CARTOGRAPHIE ET LA PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-2	1½
230-910-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

plus 12 unités de formation choisies par le collège parmi la liste qui suit

150-410-81	PRODUCTIONS ANIMALES	2-2-2	2
150-950-81	PHYTOPROTECTION	2-1-2	1½
152-220-83	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2	2
152-492-81	BOISÉ DE FERME	2-1-2	1½
152-940-78	NUTRITION ET ALIMENTATION	2-2-2	2
153-105-87	UTILISATION RATIONNELLE DES PESTICIDES	2-2-2	2
153-121-87	BRISE-VENT	2-2-2	2
153-638-78	IRRIGATION	1-2-1	1½
153-666-81	SERRÉ ET SERRICULTURE	2-2-2	2
360-102-87	PROFIL INTÉGRATEUR	4-4-4	4
401-152-84	SYSTÈMES COMPTABLES AGRICOLES	2-3-1	2

871110

**154.01 Technologie (1985)  
alimentaire: contrôle  
de la qualité et développement**

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 90% unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE  
PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
- Chimie 564
- Biologie 534 ou (424, ancien programme)

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes

**OBJECTIFS**

Au terme de la formation, les diplômés seront capables de faire les analyses chimiques ordinaires et sauront utiliser les instruments employés en analyse instrumentale, de faire les tests usuels en microbiologie des aliments, de diriger le travail du personnel de laboratoire et d'organiser le fonctionnement général d'un laboratoire de contrôle de qualité, d'expérimenter, au laboratoire, des formules pour la fabrication de produits alimentaires, de réaliser des tests organoleptiques, d'utiliser les méthodes statistiques usuelles pour l'interprétation des résultats d'analyse et pour l'échantillonnage, d'évaluer la qualité de l'eau utilisée en usine et comprendront les principes de traitement des eaux usées, de retracer les causes du manque de qualité, de faire les calculs requis pour la préparation des produits chimiques utilisés en laboratoire, d'appliquer la législation relative aux produits alimentaires dans des situations de travail, de s'intégrer à une équipe en vue de développer de nouveaux produits alimentaires ou d'améliorer les produits existants.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Ce programme forme des techniciens préparés spécialement pour le contrôle de la qualité des produits alimentaires et le développement de produits alimentaires nouveaux. Les diplômés auront également acquis des connaissances suffisantes pour leur permettre de s'adapter au travail de fabrication.

Les industries alimentaires offrent aux diplômés les postes suivants: analyste des produits alimentaires, technicien en microbiologie, technicien chef de groupe, technicien en statistique, inspecteur d'usines et de produits alimentaires, créateur de produits nouveaux, responsable du contrôle de la qualité, assistant de recherche, responsable des diagrammes de contrôle et de l'échantillonnage.

**CONTENU DU PROGRAMME**

- Les cours obligatoires
- 2½ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-955-84	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2	2½
150-360-84	CHIMIE DES ALIMENTS	3-2-2	2½
150-460-84	NUTRITION HUMAINE	3-0-2	1½
150-500-84	ANALYSE INSTRUMENTALE I	2-4-2	2½
150-680-84	MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE ET BIOTECHNOLOGIE	2-2-2	2
150-600-84	ANALYSE INSTRUMENTALE II	1-3-2	2
150-650-84	MÉTHODES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-2	1½
150-680-84	MICROBIOLOGIE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	1-3-1	1½
154-101-84	INITIATION À L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE	0-2-1	1
154-210-84	ÉCONOMIE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE	2-1-2	1½

154-340-84	SALUBRITÉ ET TRAITEMENT DES EAUX	3-2-2	2½
154-401-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS LAITIERS	3-2-2	2½
154-410-84	PROCÉDÉS INDUSTRIELS	3-2-2	2½
154-501-84	TECHNIQUES DE FORMULATION	2-3-2	2½
154-520-84	CONDITIONNEMENT	2-0-2	1½
154-601-84	STAGE	0-2-13	5
154-604-84	PROJET MICROBIOLOGIQUE	0-3-1	1½
154-650-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS VÉGÉTAUX	3-2-2	2½
154-660-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS ANIMAUX	3-2-2	2½
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2½
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1½
202-120-84	CHIMIE GÉNÉRALE ET DES SOLUTIONS	3-2-3	2½
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2½
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2½
202-935-84	CHIMIE ANALYTIQUE	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2	2
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1½
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

871111

**154.02 Techonologie (1985)  
alimentaire: produits laitiers**

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 90% unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE  
PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
- Chimie 564
- Biologie 534 ou (424, ancien programme)

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes

**OBJECTIFS**

Au terme de la formation, les diplômés seront capables de fabriquer les produits laitiers connus, d'évaluer la qualité des produits laitiers par les tests chimiques, physiques, microbiologiques et organoleptiques, de reconnaître et de corriger les défauts de qualité des produits laitiers, de diriger les techniciens et les ouvriers, d'expliquer les principes des opérations de fabrication, de calculer des rendements de fabrication, avec un court entraînement, d'opérer des machines complexes, de contrôler la sanitation dans une usine, de participer au développement de produits laitiers nouveaux ou de trouver des usages nouveaux pour les produits laitiers, d'assister les chercheurs dans le domaine des produits laitiers, d'appliquer la législation relative aux produits laitiers dans des situations de travail, d'expliquer les rouages de l'économie dans la mise en marché des produits laitiers dans des situations de travail, d'expliquer les rouages de l'économie dans la mise en marché des produits laitiers, de participer à l'adaptation de nouvelles technologies.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Ce programme forme des techniciens spécialisés dans la composition, la transformation et la conservation de tous les produits laitiers. Les diplômés peuvent se diriger en production ou en contrôle de qualité et développement des produits laitiers.

Le programme prépare aux postes suivants : analyste des produits laitiers; responsable du laboratoire de contrôle de la qualité d'une usine; opérateur de machinerie et opération sur microprocesseur industriel; responsable de l'hygiène en usine; conseiller en production laitière; inspecteur des produits laitiers et des usines; contremaître de production; aide au développement des produits nouveaux; assistant de recherche surveillant de la qualité

### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-955-84	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2	2½
150-360-84	CHIMIE DES ALIMENTS	3-2-2	2½
150-460-84	NUTRITION HUMAINE	3-0-2	1½
150-680-84	MICROBIOLOGIE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	1-3-1	1½
154-101-84	INITIATION À L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE	0-2-1	1
154-210-84	ÉCONOMIE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE	2-1-2	1½
154-340-84	SALUBRITÉ ET TRAITEMENT DES EAUX	3-2-2	2½
154-402-84	CHIMIE DU LAIT	1-2-1	1½
154-403-84	TECHNOLOGIE DES LAITS FERMENTÉS	1-2-1	1½
154-502-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS LAITIERS CONCENTRÉS ET DESYDRATÉS	2-1-2	1½
154-504-84	TECHNIQUES INSTRUMENTALES	1-3-2	2
154-505-84	MÉCANIQUE INDUSTRIELLE	2-2-1	1½
154-512-84	TECHNOLOGIE BEURRIÈRE	2-1-2	1½
154-520-84	CONDITIONNEMENT	2-0-2	1½
154-522-84	TECHNOLOGIE FROMAGÈRE	2-4-2	2½
154-601-84	STAGE	0-2-13	5
154-602-84	TECHNOLOGIE DES LAITS DE CONSOMMATION	3-2-2	2½
154-605-84	BIOTECHNOLOGIE ET CO-PRODUITS	1-3-1	1½
154-622-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS LAITIERS GLACÉS	3-2-2	2½
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2½
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1½
202-120-84	CHIMIE GÉNÉRALE ET DES SOLUTIONS	3-2-3	2½
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2½
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2½
202-935-84	CHIMIE ANALYTIQUE	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2	2
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1½
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

plus un cours au choix parmi les suivants:

150-650-84	MÉTHODES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-2	1½
154-650-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS VÉGÉTAUX	3-2-2	2½
154-660-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS ANIMAUX	3-2-2	2½

871111

## 154.03 Technologie alimentaire : production (1984)

TYPE DE SANCTION:

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

91 unités

### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

– Avoir réussi les cours du secondaire:

Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)  
Chimie 564  
Biologie 534 ou (424, ancien programme)

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

### OBJECTIFS

Au terme de la formation, les diplômés seront capables d'interpréter les résultats des analyses du laboratoire et, dans des circonstances normales, de trouver les solutions qui assurent une production de qualité; de détecter les cas de situations anormales pour faire appel à des spécialistes au moment opportun; de diriger des travailleurs sur des chaînes de fabrication de produits alimentaires, de participer à la mise en oeuvre de nouveaux appareils ou procédés; de participer à l'adaptation des technologies utilisées par d'autres types d'industries; de s'intégrer à des équipes de recherche sur la conception ou la réalisation de produits nouveaux en usine pilote; de promouvoir l'utilisation d'appareils de transformation de produits alimentaires; de donner des conseils techniques concernant les appareils et équipements pour usines alimentaires; d'appliquer la législation relative aux produits alimentaires; d'établir des systèmes de contrôle sur une machine et d'interpréter les résultats

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme forme des techniciens préparés spécialement pour la transformation et la fabrication des produits alimentaires. Les diplômés auront également acquis des connaissances et des habiletés suffisantes pour leur permettre de s'adapter au travail de contrôle de qualité

Les industries alimentaires offrent les postes suivants aux diplômés: responsable de l'entretien, surveillant de procédés automatisés; agent de liaison entre l'usine et le laboratoire; vendeur de machinerie et d'instruments de contrôle; contremaître en usine; technicien analyste des coûts de production; responsable de l'assurance-qualité; technicien en mise au point et à l'amélioration de procédés; opérateur de salles de contrôle

### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-955-84	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2	2½
150-360-84	CHIMIE DES ALIMENTS	3-2-2	2½
150-460-84	NUTRITION HUMAINE	3-0-2	1½
150-680-84	MICROBIOLOGIE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	1-3-1	1½
154-101-84	INITIATION À L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE	0-2-1	1
154-210-84	ÉCONOMIE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE	2-1-2	1½
154-315-84	ÉLECTRONIQUE APPLIQUÉE	2-2-2	2
154-401-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS LAITIERS	3-2-2	2½
154-503-84	GÉNIE INDUSTRIEL ALIMENTAIRE I	3-2-2	2½
154-504-84	TECHNIQUES INSTRUMENTALES	1-3-2	2
154-513-84	GÉNIE INDUSTRIEL BIOLOGIQUE	3-2-2	2½

154-601-84	STAGE	0-2-13	5
154-603-84	GÉNIE INDUSTRIEL ALIMENTAIRE II	3-2-2	2½
154-643-84	CONTRÔLE DES PROCÉDÉS	2-2-2	2
154-650-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS VÉGÉTAUX	3-2-2	2½
154-660-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS ANIMAUX	3-2-2	2½
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2½
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1½
202-120-84	CHIMIE GÉNÉRALE ET DES SOLUTIONS	3-2-3	2½
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2½
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
203-945-84	THERMODYNAMIQUE	2-1-2	1½
203-946-84	MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1½
203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2	2
242-915-84	SCIENCES GRAPHIQUES ET LECTURE DE PLAN	1-3-2	2
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1½
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

871111

**155.05 Techniques équines (1987)**

TYPE DE SANCTION:  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 91½ unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme);
- Chimie 564

**BUTS**

Pour répondre aux besoins du marché de plus en plus exigeant, le programme de techniques équines vise à former des techniciens polyvalents qui auront développé les habiletés gestuelles en équitation et acquis une formation de base en gestion. Le programme couvre tous les domaines reliés à l'entreprise équine et fait du technicien une personne-ressource dans le domaine de l'équitation.

**OBJECTIFS**

Au terme de son cheminement dans le programme l'élève qui aura répondu aux exigences de la formation aura acquis les connaissances et habiletés qui lui permettront:

- d'enseigner l'équitation (western ou classique)
- de maintenir et d'améliorer l'état de santé du cheval afin d'en obtenir des performances optimales
- de maîtriser les habiletés gestuelles et mentales lui permettant de monter à cheval correctement et d'appliquer un programme d'entraînement pour les chevaux de compétition et de loisir
- de participer à la gestion d'un centre équestre et d'une ferme d'élevage

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les techniciens équins occupent des postes dans tous les secteurs d'activité où l'on retrouve des chevaux: les centres équestres, les

fermes d'élevage, les centres d'entraînement (chevaux d'équitation, chevaux de course), les bases de plein air.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires.

- 2½ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-915-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DES ANIMAUX DE FERME (exp)	2-1-2	1½
152-910-78	GÉNÉTIQUE ET AMÉLIORATION	2-1-2	1½
153-315-84	MICROBIOLOGIE AGRICOLE	2-2-2	2
153-411-84	NUTRITION	2-2-2	2
155-101-87	ALIMENTATION DU CHEVAL	1-1-1	1
155-102-87	RÉGIE APPLIQUÉE I	0-2-1	1
155-103-87	RÉGIE APPLIQUÉE II	0-2-1	1
155-104-87	PROJET I (CLINIQUE)	1-2-3	2
155-106-87	PROJET II (CONCOURS HIPPIQUE)	0-2-4	2
155-107-87	STAGE	0-2-4	2
155-115-87	ÉQUITATION I	1-4-0	1½
155-145-87	RÉGIE D'ÉCURIE I	1-1-3	1½
155-215-87	ÉQUITATION II	1-4-0	1½
155-245-87	RÉGIE D'ÉCURIE II	1-1-3	1½
155-315-87	ÉQUITATION III	1-6-0	2½
155-335-87	SOINS AUX CHEVAUX I	1-2-1	1½
155-345-87	RÉGIE D'ÉCURIE III	1-1-4	2
155-385-87	PHARMACOLOGIE	2-0-1	1
155-415-87	ÉQUITATION IV	1-6-0	2½
155-445-87	RÉGIE D'ÉCURIE IV	1-1-4	2
155-465-87	PATHOLOGIE EXTERNE	2-0-1	1
155-505-87	PÉDAGOGIE APPLIQUÉE I	1-2-1	1½
155-515-87	ÉQUITATION V	0-6-2	2½
155-555-87	SOINS AUX CHEVAUX II	1-2-1	1½
155-565-87	PATHOLOGIE INTERNE	2-0-1	1
155-585-87	DÉBOURRAGE I	0-4-1	1½
155-605-87	PÉDAGOGIE APPLIQUÉE II	1-2-1	1½
155-615-87	ÉQUITATION VI	0-6-2	2½
155-625-87	PRODUCTION HERBAGES ET CÉRÉALES	2-1-2	1½
155-675-87	RÉPRODUCTION	2-2-2	2
155-685-87	DÉBOURRAGE II	0-4-1	1½
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2½
401-152-84	SYSTÈMES COMPTABLES AGRICOLES	2-3-1	2

8 unités de cours complémentaires

plus 7½ unités de formation choisies par le collège parmi les cours de la liste qui suit

152-220-83	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2	2
152-492-81	BOISÉ DE FERME	2-1-2	1½
155-108-87	PSYCHOLOGIE ET COMPORTEMENT DU CHEVAL	1-1-1	1
155-109-87	PHYSIOLOGIE DE L'EXERCICE	1-1-2	1½
155-365-87	AMÉNAGEMENT ÉQUESTRE	2-1-2	1½
155-425-87	PÉDAGOGIE ET DIDACTIQUE	2-0-1	1
360-102-87	PROFIL INTÉGRATEUR	4-4-4	4
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2

880112

Secteur professionnel:

## 160.00 TECHNIQUES PARAMÉDICALES

### 160.01 Techniques d'orthèses (1985) visuelles

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

88½ unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)  
Chimie 564

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes

#### OBJECTIFS

Le programme a pour objectif principal de former des opticiens d'ordonnance aptes à remplir les fonctions suivantes

- Accueillir les clients les renseigner et les conseiller sur les types d'orthèses visuelles existantes et sur l'ensemble des services qu'ils offrent
- Assurer l'exécution des opérations entourant la pose, l'ajustement, le remplacement et la vente des lentilles ophtalmiques.
- Voir à l'entretien des équipements et des lieux du salon d'optique et de l'atelier y attaché
- Assumer les responsabilités de gestion inhérentes à l'exercice de sa fonction sur une base de rentabilité et de respect des lois et droits impliqués

Il rend également les sortants aptes à

- Participer à la fabrication des lentilles ophtalmiques dans des laboratoires spécialisés
- Acheter ou vendre des instruments d'optique, des montures ou des lentilles ophtalmiques pour des grossistes et à gérer ce type de commerce

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le Code des professions et diverses lois professionnelles délimitent le champ d'exercice des professionnels oeuvrant dans le domaine des soins oculovisuels. Certaines zones d'intervention leur sont communes, c'est le cas notamment de la pose, de l'ajustement de la vente et du remplacement des lentilles cornéennes, qui peuvent être assumés autant par l'ophtalmologiste que par l'optométriste ou l'opticien d'ordonnance, les mêmes tâches en ce qui concerne cette fois les montures et lentilles de lunettes, peuvent également être exécutées par l'optométriste et par l'opticien d'ordonnance

Ce qui particularise l'exercice de la fonction d'opticien d'ordonnance, c'est qu'il ne peut exécuter les tâches définies aux articles 8 et 9 de la loi (L.R.Q., chap. O-6) qui régit sa profession, que sur ordonnance d'un médecin ou d'un optométriste ou sur présentation d'une lentille ophtalmique brisée ou dont on veut obtenir un double dûment obtenue au moyen d'une ordonnance. Ces divers spécialistes sont donc appelés à oeuvrer en étroite collaboration

La plupart des diplômés, détenteurs d'un permis de pratique délivré par l'Ordre, oeuvrent dans des salons d'optique à titre d'opticiens d'ordonnance. Quelques-uns occupent divers emplois dans des laboratoires d'optique ou dans la distribution des instruments d'optique, des montures et des lentilles ophtalmiques

Le placement est excellent depuis le début du programme et les perspectives d'avenir semblent prometteuses selon Emploi et Immigration Canada

Il est également loisible aux sortants de poursuivre des études dans plusieurs programmes universitaires auxquels leurs acquis de formation leur donnent accès.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BILOGIE HUMAINE I	3-2-3	2½
101-921-78	BILOGIE HUMAINE II	3-2-3	2½
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
160-201-85	INITIATION À LA PROFESSION	1-2-1	1½
160-301-85	LA LENTILLE OPHTALMIQUE	3-4-3	3½
160-311-85	PHYSIOLOGIE DE L'OEIL	3-2-3	2½
160-401-85	OPTIQUE — LUNETTERIE	3-6-3	4
160-410-85	INITIATION AUX LENTILLES CORNÉENNES	3-3-2	2½
160-421-85	DESSIN D'OPTIQUE I	1-1-2	1½
160-500-85	STAGE I — LABORATOIRE, CLINIQUE	0-15-0	5
160-501-85	LA LENTILLE CORNÉENNE I	3-6-3	4
160-511-85	OPTIQUE OCULAIRE	1-2-2	1½
160-521-85	DESSIN D'OPTIQUE II	1-1-2	1½
160-600-85	STAGE II — ACCUEIL ET ENTREVUE	0-15-2	5½
160-601-85	CLINIQUE DE LENTILLES CORNÉENNES	1-5-2	2½
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2½
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2½
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2½
203-907-85	OPTIQUE GÉOMÉTRIQUE	3-2-3	2½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-981-78	COMMENT SE LANCER EN AFFAIRES	1-2-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

871111

**160.02 Audioprothèse (1986)**

TYPE DE SANCTION -  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

86 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 ancien programme)

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes

**OBJECTIFS**

Le programme a pour objectif principal de former des audioprothésistes aptes à remplir les fonctions suivantes.

- Accueillir les clients;
- Exécuter les opérations entourant la pose, l'ajustement le remplacement et la vente des prothèses auditives;
- Assurer le suivi systématique de ses clients;
- Assumer les responsabilités de gestion inhérentes à l'exercice de sa fonction;
- Travailler en étroite collaboration avec les médecins, les orthophonistes ou les audiologistes qui émettent à leurs clients le certificat attestant la nécessité de la prothèse

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Après avoir réussi les examens de l'Ordre l'élève, détenteur d'un D.E.C dans cette spécialité se voit décerner le droit de pratique

Ce professionnel oeuvre actuellement dans le secteur privé; il travaille à son compte ou en collaboration avec d'autres collègues. La majeure partie du temps il travaille à son bureau. Il fait, à l'occasion des visites à domicile et dans les institutions pour personnes âgées

Tous les finissants diplômés ont trouvé un emploi à brève échéance et les perspectives d'avenir nous laissent entrevoir une diversification possible des débouchés futurs

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

- 2½ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants déterminés par le ministre

101-160-86	ÉLÉMENTS DE BIOLOGIE HUMAINE	3-2-3	2½
101-162-86	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DE L'OREILLE	3-2-3	2½
107-160-86	NOTIONS DE PATHOLOGIE DE L'OREILLE	3-0-3	2
160-102-86	PRATIQUE PROFESSIONNELLE	3-0-3	2
160-112-86	INTRODUCTION À L'AUDIOMÉTRIE	2-0-1	1
160-212-86	AUDIOMÉTRIE I	3-3-3	3
160-302-86	AUDIOPROTHÈSE I	4-2-3	3
160-322-86	PROTHÈSE AUDITIVE	4-3-3	3½
160-392-86	PRÉ-STAGE D'AUDIOMÉTRIE	0-3-1	1½
160-492-86	PRÉ-STAGE D'APPAREILLAGE AUDITIF	0-4-1	1½
160-692-86	STAGE D'INTÉGRATION PRATIQUE EN AUDIOPROTHÈSE	1-39-5	15
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2½
203-908-86	SON	2-1-2	1½
203-909-86	MÉCANIQUE ET VIBRATIONS	2-1-2	1½
203-919-86	ÉLECTRICITÉ	3-2-3	2½
203-920-86	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRO-ACOUSTIQUE	2-3-3	2½

350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-160-86	GESTION D'UN BUREAU D'AUDIOPROTHÉSISTE	3-0-3	2
8 unités de cours complémentaires plus un maximum de 6½ unités choisies par le collège parmi les cours suivants:			
160-312-86	AUDIOMÉTRIE II	3-0-3	2
160-402-86	AUDIOPROTHÈSE II	3-2-2	2½
243-645-78	ÉQUIPEMENTS AUDIO	4-3-3	3½
350-162-86	DIFFICULTÉS PSYCHOLOGIQUES ET SURDITÉ	2-1-3	2
401-934-79	VENTE	3-0-1	1½
420-946-78	PROGRAMMATION DES MICRO-ORDINATEURS	2-1-3	2
880914			

Secteur professionnel:

## 171.00 TECHNIQUES FUNÉRAIRES

### 171.01 Techniques de thanatologie (1985)

TYPE DE SANCTION:

DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

88%<sup>1</sup>/<sub>2</sub> unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire  
Chimie 444 ou 464

#### OBJECTIFS

Le programme a pour objectif de former des thanatologues aptes à remplir les fonctions suivantes

- Accueillir les familles en deuil, les renseigner et les conseiller sur leurs droits et privilèges et leur offrir les services disponibles conformément aux rites funéraires qu'elles choisissent

- Assurer l'exécution des opérations courantes entourant les services choisis par la famille et voir à l'entretien des équipements et des lieux du centre funéraire

- Assumer les responsabilités de gestion d'une entreprise funéraire en remplissant les fonctions de planification, d'organisation de direction et de contrôle des ressources humaines, matérielles et financières sur une base de rentabilité et de respect des lois et des droits impliqués

- Prodiger les soins de thanatopraxie et de restauration aux personnes défuntées en vue de leur embellissement et de leur conservation conformément aux désirs exprimés par les familles lorsqu'il s'agit d'un centre funéraire ou selon les besoins des établissements d'enseignement et de recherche

- Assister les pathologistes lors des autopsies et assurer la conservation des pièces anatomiques selon les demandes et les spécifications rencontrées en milieu médico-légal ou dans les centres hospitaliers

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le champ d'activités professionnelles du thanatologue est très varié. Il peut travailler dans les entreprises funéraires de type privé ou coopératif. Il peut aussi être appelé à travailler dans les universités, dans les centres hospitaliers et dans les laboratoires médico-légaux.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux régit le droit de pratique de la profession au Québec. Il émet annuellement les permis de pratique aux thanatologues et aux thanatopraticiens.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2%<sup>1</sup>/<sub>2</sub> unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-171-85	ANATOMIE	2-2-2	2
101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2% <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2% <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2

107-171-85	PATHOLOGIE	2-2-3	2% <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
171-101-85	INTRODUCTION À LA THANATOLOGIE	2-2-2	2
171-201-85	LA FONCTION SOCIALE DU THANATOLOGUE	2-1-1	1% <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
171-301-85	THANATOPRAXIE I	4-3-3	3% <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
171-401-85	THANATOPRAXIE II	2-5-1	2% <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
171-441-85	ARTS DE RESTAURATION	3-4-2	3
171-501-85	STAGES I	0-24-2	8% <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
171-601-85	STAGES II	0-40-5	15
202-171-85	CHIMIE	3-2-3	2% <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
350-171-80	PSYCHOLOGIE	2-1-3	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2% <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2% <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2% <sup>1</sup> / <sub>2</sub>

8 unités de cours complémentaires

871111

Secteur professionnel:

180.00

## TECHNIQUES INFIRMIÈRES

### 180.01 Soins infirmiers (1987)

TYPE DE SANCTION

DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

91% unités

#### CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE:

- Avoir réussi les cours du secondaire suivants:  
Physique 414  
Chimie 444 ou 464

\* Dans ce texte le mot « infirmière » désigne aussi les infirmiers

#### OBJECTIFS

La formation infirmière au niveau collégial vise l'atteinte des buts suivants: la croissance personnelle et professionnelle des élèves, la formation initiale en soins infirmiers de personnes qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires, la formation de personnes capables d'exercer la profession en tant que généralistes auprès d'individus qui requièrent des soins infirmiers; la formation de personnes capables d'exercer la profession d'infirmière à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire; la formation de personnes capables d'exercer la profession d'infirmière tel que défini dans la Loi sur les infirmières et infirmiers (LR 1-8, Section VIII, art. 36-37)

#### Article 36

Constitue l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier tout acte qui a pour objet d'identifier les besoins de santé des personnes de contribuer aux méthodes de diagnostic, de prodiguer et contrôler les soins infirmiers que requièrent la promotion de la santé, la prévention de la maladie, le traitement et la réadaptation ainsi que le fait de prodiguer des soins selon une ordonnance médicale

#### Article 37

L'infirmière et l'infirmier peuvent, dans l'exercice de leur profession renseigner la population sur les problèmes d'ordre sanitaire

Douze (12) objectifs généraux découlent du cadre théorique définissant le service d'aide que peut rendre l'infirmière généraliste

Il importe donc qu'au terme de sa formation l'élève puisse concevoir la promotion et le recouvrement de la santé à partir d'une perspective holistique de la personne, démontrer un respect de la dignité et de la valeur de la personne conformément aux principes de l'éthique et de la déontologie, utiliser dans sa pratique les connaissances de la personne relevant entre autres des domaines de la biologie, de la psychologie, de la sociologie, exercer ses fonctions professionnelles conformément aux exigences d'une conception explicite des soins infirmiers, utiliser la démarche de soins infirmiers en vue de diagnostiquer et résoudre des problèmes des soins infirmiers, prodiguer et contrôler les soins infirmiers que requièrent des individus dans des situations courantes relevant de la promotion et du recouvrement de la santé, communiquer avec un individu à l'intérieur d'une relation interpersonnelle infirmière-client de façon à établir une relation aidante, organiser l'ensemble des activités professionnelles en vue de satisfaire les besoins de ses clients, collaborer avec les membres des équipes de soins infirmiers et multidisciplinaires, exercer la profession d'infirmière de façon à respecter les droits d'autrui, à faire respecter les siens conformément à ses responsabilités professionnelles, démontrer un engagement social en relation avec ses compétences professionnelles, identifier ses ressources en vue de cheminer vers l'actualisation de soi

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'infirmière diplômée du niveau collégial exerce la profession d'infirmière de façon autonome auprès d'individus d'âges variés dans des situations courantes. Elle dispense des soins généralement dans les établissements du réseau des Affaires sociales où elle s'intègre à l'équipe de soins infirmiers. L'infirmière est susceptible de travailler de jour, de soir et de nuit.

L'élève qui a complété le programme de formation Soins infirmiers au niveau collégial doit satisfaire aux conditions prescrites par le Code des professions et la Loi sur les infirmiers et infirmières du Québec pour l'obtention du permis d'exercice (Code des professions Section IV, art. 40)

L'infirmière diplômée doit poursuivre sa formation si elle désire assumer d'autres rôles que celui de généraliste. L'approche collective en regard de la promotion de la santé et de la prévention de la maladie, l'encadrement du personnel infirmier, la spécialisation en soins infirmiers ainsi que les domaines de l'administration, de l'éducation et de la recherche nécessitent une formation universitaire.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2% unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-902-86	LE CORPS HUMAIN I	4-2-4	3½
101-903-86	LE CORPS HUMAIN II	4-2-4	3½
101-904-86	LE CORPS HUMAIN III	2-2-2	2
180-110-87	SOINS INFIRMIERS I	4-8-4*	5½
180-210-87	SOINS INFIRMIERS II	4-8-4*	5½
180-310-87	SOINS INFIRMIERS III	6-12-6*	8
180-420-87	SOINS INFIRMIERS IV	6-12-6*	8
ou			
180-320-87	SOINS INFIRMIERS III	6-12-6*	8
180-410-87	SOINS INFIRMIERS IV	6-12-6*	8
180-510-87	SOINS INFIRMIERS V**	4-21-6*	10½
180-630-87	SOINS INFIRMIERS VIII	3-0-2	1½
350-205-77	PSYCHOGÉNÈSE I LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3	2
350-305-77	PSYCHOGÉNÈSE II LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3	2
387-968-82	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 9% unités parmi la liste suivante de cours au choix des collègues

180-610-87	SOINS INFIRMIERS VI**	2-14-3	6½
180-620-87	SOINS INFIRMIERS VII**	0-9-1	3½

\* Le second chiffre de la pondération de ces cours indique le total des heures de laboratoire. La répartition entre les laboratoires au collège et les laboratoires en milieu clinique est la suivante:

180-110-87	SOINS INFIRMIERS I	4	4
180-210-87	SOINS INFIRMIERS II	4	4

180-310-87	SOINS INFIRMIERS III	2	10
180-320-87	SOINS INFIRMIERS III	2	10
180-410-87	SOINS INFIRMIERS IV	2	10
180-420-87	SOINS INFIRMIERS IV	2	10
180-510-87	SOINS INFIRMIERS V**	3	18
180-610-87	SOINS INFIRMIERS VI**	0	14
180-620-87	SOINS INFIRMIERS VII**	0	9

\*\* Les pondérations des stages de ces cours peuvent être ajustées pour autant qu'elles totalisent 41 et respectent les minimums suivants

180-510-87,	16
180-610-87	8
180-620-87,	8

880415

## 180.21 Techniques infirmières (1984)

*TYPÉ DE SANCTION.*

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

75 unités

### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Détenir un diplôme d'études secondaires d'infirmier(ère) auxiliaire ou l'équivalent

### OBJECTIFS

Le programme de passage en techniques infirmières a été élaboré dans le but de permettre aux personnes ayant une formation d'infirmière-auxiliaire et détentrices d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent de celui-ci) d'obtenir un diplôme d'études collégiales en techniques infirmières. Ce programme reconnaît les acquis scolaires en soins infirmiers à l'enseignement secondaire. Au terme de sa formation professionnelle, l'élève doit être capable d'assumer les responsabilités inhérentes à l'exercice de la profession, telles que définies dans la Loi sur les infirmières et infirmiers du Québec.

De façon plus explicite, l'élève saura planifier, coordonner, prodiguer et contrôler les soins infirmiers en respectant une démarche systématique et en s'appuyant sur une conception globale de la personne. En plus de maîtriser l'application des techniques de soins, l'élève sera en mesure d'établir des relations interpersonnelles appropriées à l'exercice de sa profession auprès de la clientèle et de l'équipe de travail.

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'élève qui a complété ce programme de techniques infirmières doit satisfaire aux conditions prescrites par le Code des professions et la Loi sur les infirmières et infirmiers du Québec pour l'obtention du permis d'exercice.

Ils travaillent en collaboration avec l'équipe des professionnels de la santé dans les établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux, principalement dans les centres hospitaliers et les centres d'accueil.

Les collèges et les universités offrent des cours et des programmes qui permettent au diplômé de poursuivre sa formation.

### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2½
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2½
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
101-943-84	BIOLOGIE MÉTABOLIQUE	2-2-2	2

180-121-84	FONDEMENTS DE LA PROFESSION I	3-2-2	2½
180-221-84	FONDEMENTS DE LA PROFESSION II	3-3-2	2½
180-321-84	SOINS INFIRMIERS À LA MÈRE ET AU NOUVEAU-NÉ	3-4-3	3½
180-421-84	SOINS INFIRMIERS DE L'ENFANCE À L'ADOLESCENCE	3-4-3	3½
180-521-84	SOINS INFIRMIERS À L'INDIVIDU PRÉSENTANT UN DÉSORDRE ÉMOTIF	3-6-2	3½
180-621-84	SOINS INFIRMIERS À L'ADULTE ET À LA PERSONNE ÂGÉE	3-8-3	4½
180-622-84	COMPLÉMENT DE LA FORMATION	2-7-4	4½
180-990-74	NUTRITION NORMALE	2-0-1	1
202-211-81	INTRODUCTION À LA CHIMIE (1)	3-2-3	2½
203-104-84	INTRODUCTION À LA PHYSIQUE (2) (3)	2-3-3	2½
350-205-77	PSYCHOGÉNÈSE I: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3	2
350-305-77	PSYCHOGÉNÈSE II: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3	2
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2
388-211-77	PROBLÈMES SOCIAUX	2-2-3	2½

8 unités de cours complémentaires

(1) (2) L'élève peut être exempté de ces cours s'il a réussi les cours CHIMIE 444 ou 464 (442 ou 462) et PHYSIQUE 534 (422 ou 432 ou 452) à l'enseignement secondaire. Il est par ailleurs recommandé d'avoir réussi ces cours avant d'être admis au programme. Autrement, ces cours devraient préférablement être suivis en première année.

(3) Ce cours a été conçu pour les programmes de passage des techniques de la santé.

870304

Secteur professionnel:

## 190.00 TECHNOLOGIE FORESTIÈRE

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le public, les industries et les gouvernements réalisent de plus en plus l'ampleur et la complexité de la mise en valeur des forêts et tous travaillent intensément à une révision de leur politique d'aménagement et d'utilisation du territoire et de ses ressources. Par voie de conséquence, la nécessité d'utiliser de bons technologues forestiers devient de plus en plus évidente.

#### Dans l'immédiat

La grande et la moyenne industries forestières ont besoin des technologues qualifiés pour mener à bien les opérations mécanisées, les recherches entreprises et le fonctionnement des différents services relatifs à l'utilisation et à la conservation de la forêt.

Le gouvernement du Québec requiert des technologues dans la plupart des services et activités du ministère de l'Énergie et des Ressources, notamment pour l'aménagement polyvalent, la conservation, les exploitations forestières (contrôle et surveillance), les forêts domaniales, la forêt rurale, la formation de personnel, les inventaires forestiers, les inventaires phytosociologiques, la protection contre les agents nuisibles, les recherches, la restauration (pépinières, reboisement, chemins forestiers), il utilise également les technologues forestiers dans les secteurs d'activités connexes dans les ministères du Loisir de la Chasse et de la Pêche, de l'Éducation et de l'Environnement.

Le gouvernement fédéral, tout comme les provinces, recherche des technologues forestiers pour travailler dans de nombreuses sphères d'activité;

les bureaux d'ingénieurs-conseils emploient également les technologues;

les services de ventes d'équipement et de produits forestiers trouvent avantage à utiliser les services de technologues forestiers.

#### Dans l'avenir

Quand le Québec appliquera une politique forestière à la dimension de son immense domaine et dans le but de répondre à la demande sans cesse croissante de bois sur les marchés mondiaux, l'embauchage de technologues forestiers s'accroîtra d'une façon très marquée.

relatives à l'aménagement à l'exploitation ainsi qu'aux modes de transformation et d'utilisation des produits dérivés de la forêt.

### CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les cours obligatoires.

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-190-82	BOTANIQUE GÉNÉRALE	2-2-2	2
190-110-82	GÉOMORPHOLOGIE FORESTIÈRE	2-1-2	1½
190-120-82	NOTIONS D'UTILISATION ET DE TRANSFORMATION DES BOIS	2-1-1	1½
190-130-82	NOTIONS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	2-1-1	1½
190-210-82	DENDROMÉTRIE I	2-3-2	2½
190-230-82	BOTANIQUE FORESTIÈRE I	2-2-2	2
190-310-82	DENDROMÉTRIE II	2-3-2	2½
190-320-82	DENDROLOGIE	2-2-2	2
190-330-82	BOTANIQUE FORESTIÈRE II	1-2-1	1½
190-340-82	NOTIONS D'AMÉNAGEMENT POLYVALENT	2-2-2	2
190-430-82	GESTION FORESTIÈRE	2-2-2	2
201-190-82	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-2-2	2
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (bâtiment et territoire)	3-2-3	2½
230-190-82	PLANIMÉTRIE	2-2-2	2
230-191-82	DESSIN TOPOGRAPHIQUE	0-3-2	1½
230-192-82	TOPOMÉTRIE	2-3-2	2½
230-193-82	PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-2	1½
242-190-82	DESSIN DE BASE	1-2-1	1½

8 unités de cours complémentaires

871111

### Tronc commun des programmes 190.01, 190.02 et 190.03

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

#### OBJECTIFS DU TRONC COMMUN

La forêt, importante ressource renouvelable, joue un rôle capital dans la vie économique et sociale du Québec. Les différentes fonctions de la forêt créent le besoin de professionnels compétents pour aider à résoudre les problèmes de plus en plus complexes que pose son utilisation harmonieuse.

Les programmes de Technologie forestière visent à former des spécialistes de l'application technique des différentes connaissances

### 190.01 Aménagement forestier (1982)

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

90 unités

#### OBJECTIFS

Former des techniciens en aménagement capables d'appliquer les différentes techniques leur permettant de collaborer à la mise en valeur des ressources forestières, capables également de surveiller et diriger l'exécution des prescriptions et recommandations de son supérieur hiérarchique.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants

190-501-82	SYLVICULTURE	3-3-3	3
190-510-82	MESURAGE DES BOIS ABATTUS	3-3-3	3
190-521-82	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE I	2-3-2	2½

190-531-82	PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DES COUPES	1-3-2	2
190-551-82	PÉDOLOGIE FORESTIÈRE	2-3-2	2½
190-591-82	STAGE EN FORÊT	0-5-0	1½
190-611-82	PÉPINIÈRE ET REBOISEMENT	3-2-3	2½
190-621-82	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE II	3-3-3	3
190-631-82	AMÉNAGEMENT FORESTIER	1-3-2	2
190-641-82	PROTECTION DES FORÊTS	3-3-3	3
190-661-82	PHOTO-INTERPRÉTATION ET PHOTO-RESTITUTION	2-3-2	2½
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
			880113

**190.02 Exploitation forestière (1982)**

TYPE DE SANCTION :  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 89% unités

**OBJECTIFS**

Former des techniciens en exploitation aptes à préparer et diriger, sous l'autorité du responsable de l'exploitation forestière, les travaux reliés à la récolte de la matière ligneuse

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun plus les cours suivants

190-502-82	EXPLOITATION DES BOIS I	2-2-2	2
190-510-82	MESURAGE DES BOIS ABATTUS	3-3-3	3
190-522-82	OUTILLAGE ET MACHINERIE D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	3-3-2	2½
190-552-82	CONSTRUCTION FORESTIÈRE I	2-3-2	2½
190-592-82	STAGE	0-9-0	3
190-602-82	EXPLOITATION DES BOIS II	3-3-3	3
190-642-82	PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU	2-2-2	2
190-652-82	CONSTRUCTION FORESTIÈRE II	2-3-2	2½
190-661-82	PHOTO-INTERPRÉTATION ET PHOTO-RESTITUTION	2-3-2	2½
190-662-82	CONNAISSANCE DES FORÊTS DU QUÉBEC	2-2-2	2
241-190-82	MÉCANIQUE FORESTIÈRE	3-2-2	2½
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
			870304

**190.03 Transformation des produits forestiers (1982)**

TYPE DE SANCTION :  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 90 unités

**OBJECTIFS**

Former des spécialistes qui exécuteront, « contrôleront » et dirigeront les travaux relatifs aux différentes étapes de la transformation des produits forestiers sciage rabotage, façonnage des bois, déroulage, contre-plaqué, panneaux de fibres ou particules et traitement des bois

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun plus les cours suivants

190-503-82	PROPRIÉTÉ DU MATÉRIAU BOIS ET DE SES DÉRIVÉS	2-3-3	2½
------------	--	-------	----

190-510-82	MESURAGE DES BOIS ABATTUS	3-3-3	3
190-533-82	PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION DU BOIS	2-2-2	2
190-553-82	ORGANISATION DE LA PRODUCTION ET OUTILLAGE	2-2-2	2
190-563-82	PROCÉDÉS DE TRANSFORMATION DES BOIS ET DES DÉRIVÉS	2-0-2	1½
190-573-82	CLASSEMENT DES BOIS RÉSINEUX	2-2-2	2
190-593-82	STAGE	0-6-0	2
190-613-82	SÉCHAGE DU BOIS	1-3-2	2
190-623-82	CLASSEMENT DES BOIS FEUILLUS ET DE PINS BLANCS	2-2-2	2
190-633-82	DESSIN D'IMPLANTATION	1-3-1	1½
190-643-82	MÉTHODES ET RENDEMENTS	3-3-2	2½
190-653-82	CONDITIONNEMENT ET TRAITEMENT DES BOIS	2-1-1	1½
190-693-82	STAGE	0-8-0	2½
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
			870304

**190.20 Technologie forestière (1988)**

TYPE DE SANCTION :  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi le cours du secondaire. Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
- Posséder un diplôme d'études secondaires avec la mention « garde-forestier »

**OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse aux diplômées et diplômés du programme 122-000 garde-forestier du secondaire

**CONTENU DU PROGRAMME**

L'élève est exempté des cours suivants du tronc commun 190.00-

190-130-82	NOTIONS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	2-1-1	1½
190-210-82	DENDROMÉTRIE I	2-3-2	2½
190-320-82	DENDROLOGIE	2-2-2	2
190-510-82	MESURAGE DES BOIS ABATTUS	3-3-3	3
230-190-82	PLANIMÉTRIE	2-2-2	2
242-190-82	DESSIN DE BASE	1-2-1	1½

Il doit réussir tous les autres cours du tronc commun et de l'un ou l'autre des programmes. Il doit de plus réussir les cours suivants

201-211-75	ALGÈBRE	3-2-3	2½
201-311-75	TRIGONOMÉTRIE ET GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE	3-2-3	2½

871104

**Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes**

190-950-86	CONSERVATION DES RESSOURCES RENOUVELABLES DES FORÊTS DU QUÉBEC	2-1-3	2
------------	--	-------	---

880113



---

**Techniques physiques**

Secteur professionnel:

**210.00**

## **TECHNIQUES DE CHIMIE INDUSTRIELLE**

### **210.01 Techniques de chimie analytique (1986)**

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

90% unités

#### **CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire:  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)  
Chimie 564

#### **OBJECTIFS**

Au terme de leur formation, les sortants auront acquis les connaissances et les habiletés les rendant aptes à comprendre et à appliquer les diverses méthodes d'analyse chimique: préparer et purifier de nouveaux produits; mettre au point et appliquer les méthodes originales d'analyse et de synthèse; élaborer des calculs à partir de données, interpréter et communiquer par écrit et verbalement des résultats analytiques; identifier et corriger des problèmes mineurs dans le fonctionnement des instruments. Le programme entend développer le sens de la responsabilité de l'élève, notamment en ce qui regarde l'application des règles et de sécurité du travail.

#### **PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le champ d'activités des *Techniques en chimie industrielle*, option chimie analytique, est largement répandu dans le monde industriel. L'utilisation des procédés d'analyse et de synthèse en chimie minérale et organique s'applique à des domaines aussi variés que l'industrie agro-alimentaire, l'industrie des produits pharmaceutiques, celles des mines et du pétrole, etc.

Les techniciens peuvent faire carrière dans les laboratoires de recherche et de contrôle des différents ministères fédéraux et provinciaux, dans les industries pharmaceutiques, minières, pétrolières, du tabac, agro-alimentaire, etc. dans les laboratoires privés de recherche, d'analyse et de contrôle de la qualité. La vente ou la représentation pour le compte des industries chimiques, offre une perspective professionnelle fort intéressante. Les techniciens œuvrent habituellement sous la direction d'une personne détenant un permis d'exercice. Ils peuvent adhérer à l'Ordre des technologues des sciences appliquées du Québec et à l'Institut de chimie du Canada.

#### **CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2% unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2%
201-107-86	INTRODUCTION AUX MÉTHODES STATISTIQUES	1-1-1	1
201-502-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la chimie)	3-2-3	2%

202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2%
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2%
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3	2%
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2%
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2%
210-110-86	CHIMIE ANALYTIQUE I	1-4-2	2½
210-210-86	CHIMIE ANALYTIQUE II	1-4-2	2½
210-311-86	CHIMIE ANALYTIQUE III	4-4-3	3%
210-330-86	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES I	2-4-2	2%
210-411-86	CHIMIE ANALYTIQUE IV	3-4-3	3½
210-421-86	ANALYSE ORGANIQUE I	2-3-3	2%
210-430-86	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES II	2-4-2	2%
210-511-86	CHIMIE ANALYTIQUE V	3-9-4	5½
210-521-86	ANALYSE ORGANIQUE II	3-4-3	3½
210-611-86	CHIMIE ANALYTIQUE VI	3-10-5	6
210-661-86	DÉPANNAGE INSTRUMENTAL	0-2-0	%
210-692-86	STAGE INDUSTRIEL	0-4-1	1%

8 unités de cours complémentaires

plus 7% unités choisies par l'établissement parmi les cours suivants

210-516-86	ÉLECTROCHIMIE INDUSTRIELLE I	2-1-1	1½
210-531-86	ÉLÉMENTS DE GÉNIE CHIMIQUE I	2-1-1	1½
210-591-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-1	1½
210-615-86	MATÉRIAUX SYNTHÉTIQUES INDUSTRIELS	2-5-3	3½
210-616-86	ÉLECTROCHIMIE INDUSTRIELLE II	2-1-1	1½
210-617-86	PÉTROCHIMIE ET POLYMÈRES	2-5-3	3½
210-618-86	ADDITIFS ALIMENTAIRES ET HUILES ESSENTIELLES	2-5-3	3½
210-619-86	ÉLÉMENTS D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE	2-1-1	1½
210-621-86	ANALYSE ORGANIQUE III	2-5-3	3½
210-631-86	ÉLÉMENTS DE GÉNIE CHIMIQUE II	2-1-1	1½

880118

### **210.02 Techniques de génie chimique (1986)**

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

90% unités

#### **CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)  
Chimie 564

**OBJECTIFS**

Au terme de leur formation, les sortants de ce programme devront avoir acquis les connaissances et les habiletés leur permettant de connaître et comprendre les principes qui expliquent le fonctionnement des principales techniques utilisées dans l'industrie chimique ou dans les industries connexes; appliquer les techniques propres à l'industrie chimique; participer à la mise au point de méthodes de fabrication; identifier et corriger, le cas échéant, les défauts mineurs dans les appareils de mesure; calibrer les instruments de contrôle; maîtriser le déroulement d'un procédé; effectuer une évaluation critique sur la bonne marche des travaux qu'ils exécutent et enfin, rédiger des rapports clairs et concis pouvant faire l'objet d'exposés oraux. Le programme entend aussi développer le sens de la responsabilité de l'élève notamment en ce qui regarde l'application des règles de santé et de sécurité du travail.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le champ d'activités des techniciens en chimie industrielle option génie chimique, est largement répandu dans le monde industriel.

L'application des procédés de fabrication en technique de génie chimique s'effectue dans divers secteurs: les industries de produits chimiques minéraux et organiques; les industries de la pétrochimie, telles les usines de la raffinerie, de la transformation des matières plastiques; de la production des peintures et du caoutchouc, etc.; les industries de la fermentation, de traitement des eaux, des pâtes et papier, etc.

Les techniciens peuvent faire carrière dans les laboratoires de recherche et de contrôle, des industries manufacturières, ainsi que dans des usines où ils oeuvrent surtout à la supervision du bon fonctionnement des procédés et des instruments de contrôle. Ils sont aussi appelés à participer à la mise au point de nouveaux procédés de fabrication et de contrôle. La vente ou la représentation, pour le compte des industries chimiques offre de plus une perspective professionnelle intéressante.

Les techniciens oeuvrent habituellement sous la direction d'une personne détenant un permis d'exercice. Ils peuvent adhérer à l'Ordre des technologues des sciences appliquées du Québec et à l'Institut de chimie du Canada.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

- 2½ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature
- plus les cours suivants

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-107-86	INTRODUCTION AUX MÉTHODES STATISTIQUES	1 1 1	1
201-502-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la chimie)	3-2-3	2½
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2½
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2½
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3	2½
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2½
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2½
210-110-86	CHIMIE ANALYTIQUE I	1-4-2	2½
210-210-86	CHIMIE ANALYTIQUE II	1-4-2	2½
210-302-86	OPÉRATIONS FONDAMENTALES I	3-3-3	3
210-330-86	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES I	2-4-2	2½
210-402-86	OPÉRATIONS FONDAMENTALES II	3-3-3	3
210-421-86	ANALYSE ORGANIQUE I	2-3-3	2½
210-430-86	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES II	2-4-2	2½
210-502-86	OPÉRATIONS FONDAMENTALES III	3-6-6	5

210-510-86	CONTRÔLE ET INSTRUMENTATION DES PROCÉDÉS	3-3-3	3
210-602-86	OPÉRATIONS FONDAMENTALES IV	3-6-6	5
210-693-86	STAGE INDUSTRIEL	0-4-1	1½
8 unités de cours complémentaires			
plus 10% unités choisies par l'établissement parmi les cours suivants			
210-512-86	ANALYSE INSTRUMENTALE I	2-3-2	2½
210-517-86	ÉLECTROCHIMIE INDUSTRIELLE	3-2-2	2½
210-518-86	TRAITEMENT DES REJETS INDUSTRIELS	3-2-2	2½
210-522-86	TECHNIQUES ORGANIQUES INDUSTRIELLES	3-2-2	2½
210-612-86	ANALYSE INSTRUMENTALE II	2-3-2	2½
210-619-86	ÉLÉMENTS D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE	2-1-1	1½
210-620-86	FERMENTATION INDUSTRIELLE ET BIOTECHNOLOGIE	3-2-2	2½
210-622-86	TECHNIQUES MINÉRALES INDUSTRIELLES	3-2-2	2½
210-627-86	SCHÉMAS DE PROCÉDÉS	2-1-1	1½

880118

**210.03 Techniques de chimie-biologie (1987)**

TYPE DE SANCTION: *DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES* 90% unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
  - Chimie 564

**OBJECTIFS**

Le programme de chimie-biologie est conçu de telle sorte qu'il permet à l'élève d'acquérir des connaissances fondamentales dans les secteurs de la biologie et de la chimie. Au cours des quatre (4) premières sessions l'élève acquiert une formation scientifique générale, comportant un début de spécialisation qui s'accroît au cours des cinquième et sixième sessions.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Ce programme vise à donner une formation permettant aux techniciens et aux techniciennes d'oeuvrer surtout en analyse et en contrôle de la qualité.

La formation diversifiée en biologie et en chimie confère à l'étudiant une polyvalence lui permettant d'évoluer en recherche développement et production, et ce, autant dans les différents secteurs de la biotechnologie que dans les industries chimiques pharmaceutiques et alimentaires.

Les nouvelles technologies (génie génétique et enzymatique, immunologie, culture et fusion cellulaires, etc.) s'appliquent dans les domaines de la santé de l'agro-alimentaire, des fermentations de l'exploitation de la biomasse et dans les produits pharmaceutiques.

Les diplômés pourront oeuvrer à l'application de techniques de pointe, dans les laboratoires de recherche que ce soit dans le domaine privé, public et parapublic. Ils pourront également oeuvrer dans les laboratoires de contrôle gouvernementaux dans le domaine de la santé (pharmaceutique) de l'agro-alimentaire et de la pollution. La représentation constitue aussi un champ d'activité.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants :

101-106-87	BIOLOGIE ANIMALE ET VÉGÉTALE I	3-2-3	2½
101-108-87	BIOLOGIE ANIMALE ET VÉGÉTALE II	3-3-3	3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-107-86	INTRODUCTION AUX MÉTHODES STATISTIQUES	1-1-1	1
201-502-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES DE LA CHIMIE)	3-2-3	2½
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2½
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2½
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3	2½
202-302-75	CHIMIE ORGANIQUE II	3-2-3	2½
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2½
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2½
210-106-87	BIOLOGIE MOLÉCULAIRE ET GÉNÉTIQUE	2-2-2	2
210-115-87	STAGES	0-6-1	2½
210-303-87	CHIMIE-PHYSIQUE	3-3-3	3
210-315-87	BIOCHIMIE I	3-3-3	3
210-415-87	BIOCHIMIE II	3-3-3	3
210-503-87	MICROBIOLOGIE I	2-4-2	2½
210-533-87	ANALYSE INSTRUMENTALE I	3-8-3	4½
210-603-87	MICROBIOLOGIE II	2-4-2	2½
210-633-87	ANALYSE INSTRUMENTALE II	3-8-3	4½

8 unités de cours complémentaires

plus 8 unités de formation choisies par le collège dans la liste qui suit

210-107-87	IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
210-108-87	BIOLOGIE EXPÉRIMENTALE	2-2-2	2
210-111-87	BIOTECHNOLOGIE VÉGÉTALE	2-2-2	2
210-112-87	EXPLOITATION DE LA BIOMASSE	2-2-2	2
210-113-87	IMMUNOLOGIE APPLIQUÉE	2-2-2	2
210-114-87	BIOFERMENTATIONS	2-2-2	2

880118

Secteur professionnel:

## 211.00 TECHNIQUES DES MATIÈRES PLASTIQUES

### Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

211-104-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES I	3-5-2	3½
211-105-86	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX POLYMÈRES I	3-3-2	2¾
211-106-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES II	3-5-2	3½
211-107-86	PROPRIÉTÉS PHYSIQUES DES PLASTIQUES	2-2-2	2
211-108-86	DESSIN D'OUTILS ET MOULES I	1-4-2	2½
211-109-86	ÉTUDE ET CONCEPTION D'UNE PIÈCE EN PLASTIQUE I	2-2-3	2½
211-110-86	PROJET	2-4-3	3
211-114-86	DESSIN D'OUTILS ET MOULES II	1-3-1	1¾
211-115-86	ÉTUDE ET CONCEPTION D'UNE PIÈCE EN PLASTIQUE II	3-4-2	3
211-116-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES CAOUTCHOUCS	1-3-2	2
211-117-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES PLASTIQUES RENFORCÉS ET COMPOSITES	1-3-2	2
211-118-86	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATIÈRES ET PRODUITS PLASTIQUES	2-1-1	1½
211-119-86	ORGANISATION DES ATELIERS	1-2-1	1½
211-120-86	STAGE INDUSTRIEL	1-6-1	2¾
211-121-86	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX POLYMÈRES II	3-4-2	3
211-122-86	COMPORTEMENT PHYSIQUE DES POLYMÈRES	3-0-2	1¾
211-123-86	RÉSINES PLASTIQUES	1-2-1	1½
211-124-86	FABRICATION DES MOULES	2-6-1	3
211-125-86	DESSIN	2-3-2	2½
211-126-86	INTRODUCTION À LA CONCEPTION DE MOULES PAR C A O	1-2-2	1¾

880118

Secteur professionnel:

221.00

## TECHNOLOGIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

### PRÉAMBULE

Ce secteur professionnel comprend trois programmes qui préparent des techniciens pour trois phases de la construction. Les techniciens en architecture préparent des plans et maquettes nécessaires aux oeuvres de construction. Les techniciens du génie civil analysent les matériaux, exécutent des travaux de préparation et de réalisation de l'oeuvre et dans certains cas supervisent les travaux de construction. Les techniciens en mécanique du bâtiment préparent les plans, installent, calibrent et entretiennent l'ensemble des machines nécessaires pour assurer le confort de l'habitat.

### OBJECTIFS DU SECTEUR

Chacun des programmes est bâti pour donner à l'élève la formation générale, la polyvalence et la compétence qui lui assureront un avenir prometteur dans la carrière qu'il aura choisie en tenant compte des contraintes de temps.

### 221.01 Technologie de l'architecture (1985)

#### TYPE DE SANCTION

DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES

91 1/2 unités

#### CONDITION PARTICULIERE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

### OBJECTIFS

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir technicien en architecture. Celui-ci sera l'adjoint technique de l'architecte dans la réalisation des projets.

Le programme comprend deux matières fondamentales, la construction qui implique la science du bâtiment, la connaissance des matériaux et des méthodes propres à servir à la réalisation de chaque élément d'un bâtiment et le dessin qui constitue l'instrument par lequel l'architecte exprime sa pensée à son client, d'une part, et à l'entrepreneur qui doit exécuter l'ouvrage, d'autre part. Les futurs techniciens en architecture doivent s'initier au langage graphique propre à chacun, le client et l'entrepreneur.

À ces deux matières de base sont greffées des études connexes en dessin de création, en histoire de l'art, en construction de charpente, en rédaction de devis, en direction de projet. L'élève suit aussi des cours en administration et en informatique qui lui permettront de s'adapter plus facilement aux changements que suscite l'évolution dans le monde des techniques et des sciences.

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le débouché habituel pour les titulaires du diplôme en *Technologie de l'architecture* est l'agence d'architecture, tant privée que publique (municipalités, ministères, sociétés gouvernementales). Ils feront d'abord partie du personnel de base, mais leur formation leur permettra d'accéder assez rapidement à des postes tels que ceux de chef de projet, surveillant de chantier, rédacteur de devis ou chef de bureau.

Après quelques années d'expérience, les techniciens en architecture pourront entrer dans des champs d'activités connexes. Ils pourront travailler chez les ingénieurs-conseils spécialisés en l'un ou l'autre aspect du bâtiment, de devenir représentants en matériaux de construction chez des fabricants de matériaux ou de pièces composantes, estimateurs ou évaluateurs, exercer des fonctions dans des domaines aussi différents que le dessin et la surveillance de travaux publics pour des municipalités, organismes gouvernementaux ou des établissements de crédit.

### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 1/2 unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77*	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 1/2
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (bâtiment et territoire)	3-2-3	2 1/2
203-965-78*	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1 1/2
203-966-78*	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 1/2
221-110-78*	CONSTRUCTION I	2-2-1	1 1/2
221-120-74*	TOPOGRAPHIE	2-1-2	1 1/2
221-210-78*	CONSTRUCTION II	2-2-1	1 1/2
221-220-74*	TOPOMÉTRIE I	1-2-1	1 1/2
221-230-78*	MILIEU PHYSIQUE	2-1-1	1 1/2
221-301-78	DESSIN D'ARCHITECTURE I	2-6-2	3 1/2
221-311-78	CONSTRUCTION III	2-3-1	2
221-321-78	DESSIN DE CRÉATION I	1-2-2	1 1/2
221-341-78	SERVICE DU BÂTIMENT I	2-1-2	1 1/2
221-401-78	DESSIN D'ARCHITECTURE II	2-6-2	3 1/2
221-411-78	CONSTRUCTION IV	2-3-1	2
221-421-78	DESSIN DE CRÉATION II	1-2-2	1 1/2
221-431-78	STRUCTURE DU BÂTIMENT I	2-1-2	1 1/2
221-441-78	SERVICE DU BÂTIMENT II	2-1-2	1 1/2
221-501-78	DESSIN D'ARCHITECTURE III	2-5-3	3 1/2
221-511-78	CONSTRUCTION V	2-2-1	1 1/2
221-521-78	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE I	2-1-1	1 1/2
221-531-78	STRUCTURE DU BÂTIMENT II	2-1-2	1 1/2
221-541-78	SERVICE DU BÂTIMENT III	2-1-2	1 1/2
221-551-78	RENDU ARCHITECTURAL I	1-2-2	1 1/2
221-561-78	GESTION ET LÉGISLATION	3-1-1	1 1/2
221-601-78	DESSIN D'ARCHITECTURE IV	2-5-3	3 1/2
221-611-78	CONSTRUCTION VI	2-2-1	1 1/2
221-621-78	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE II	2-1-1	1 1/2
221-631-78	STRUCTURE DU BÂTIMENT III	2-1-2	1 1/2
221-641-78	RÉDACTION DE DEVIS	2-0-1	1
221-651-78	RENDU ARCHITECTURAL II	1-2-2	1 1/2
221-661-78	TECHNIQUE DE PLANIFICATION	2-0-1	1
221-671-78	ESTIMATION ET ÉVALUATION	2-1-1	1 1/2

242-101-76*	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78*	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1½
8 unités de cours complémentaires			
* Cours communs aux trois programmes ou à deux des programmes 871111			

**221.02 Technologie du génie civil (1985)**

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 91 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire:  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

**OBJECTIFS**

Dans le domaine de l'industrie de la construction, on trouve cinq principaux champs d'activité (géotechnique et matériaux, structure et bâtiment, voirie et génie municipal, estimation et évaluation, et organisation du travail). Dans chacun d'eux on peut établir la compétence nécessaire pour assumer la responsabilité correspondante en quatre domaines: conception, administration, surveillance et réalisation

Le diplômé en *Technologie du génie civil* est celui qui, dans chacun des champs d'activité du domaine de la construction, est apte à exécuter des travaux spécialisés correspondant à trois tâches principales: la collecte des données, l'analyse et la mise en projet ainsi que la réalisation (surveillance et contrôle). Compte tenu de l'ampleur de l'entreprise, il pourra être appelé à jouer un rôle beaucoup plus spécifique

La formation professionnelle du diplômé devra donc être à l'image de l'industrie de la construction. Cela implique une formation spécialisée polyvalente s'appuyant sur une formation scientifique et sur une formation technologique de base

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les titulaires du diplôme en *Technologie du génie civil* sont appelés à exercer un grand nombre de fonctions. Ils établissent le cheminement des différentes étapes d'un projet, ils analysent en laboratoire les propriétés physiques des matériaux, ils font des essais pour contrôler la qualité pendant la production ou après la mise en place, ils estiment la quantité et les coûts des matériaux et ils prévoient la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation des projets. De plus, ils peuvent être appelés à participer à l'implantation de nouveaux chantiers et à la surveillance des travaux de construction. Dans un bureau d'études, ils peuvent être responsables des plans, des calculs, des devis et des cahiers des charges

Ils pourront aussi trouver de l'emploi dans les bureaux d'études privés (ingénieur-conseil, évaluateur), les grands organismes publics (municipalités, ministères, sociétés gouvernementales), les firmes de construction, les laboratoires. Parce qu'ils sont polyvalents, les diplômés pourront travailler indépendamment au sein de la petite, de la moyenne et de la grande entreprise

À l'obtention de leur diplôme, les élèves en *Technologie du génie civil* sont admissibles au programme du baccalauréat en technologie (construction civile) de l'École de Technologie Supérieure (ETS) de l'université du Québec

**CONTENU DU PROGRAMME**

- Les cours obligatoires
- 2½ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants.

201-103-77*	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2%
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (bâtiment et territoire)	3-2-3	2%
203-103-78*	MÉCANIQUE DES CORPS RIGIDES	2-2-2	2
203-965-78*	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1½
203-966-78*	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1½
221-110-78*	CONSTRUCTION I	2-2-1	1½
221-120-74*	TOPOGRAPHIE	2-1-2	1½
221-210-78*	CONSTRUCTION II	2-2-1	1½
221-220-74*	TOPOMÉTRIE I	1-2-1	1½
221-230-78*	MILIEU PHYSIQUE	2-1-1	1½
221-322-76	TOPOMÉTRIE II	3-3-3	3
221-332-74	TECHNOLOGIE DES AGRÉGATS	2-2-2	2
221-342-78	CAHIER DES CHARGES ET DEVIS	2-1-2	1½
221-422-76	VOIRIE I	2-3-2	2½
221-432-74	BÉTON DE CIMENT	3-3-3	3
221-442-76	DESSIN DE STRUCTURE D'ACIER I	2-2-1	1½
221-512-78	CHARPENTE D'ACIER	3-1-2	2
221-522-76	VOIRIE II	2-3-2	2½
221-532-74	MÉCANIQUE DES SOLS I	2-2-2	2
221-542-76	DESSIN DE STRUCTURE D'ACIER II	1-2-1	1½
221-552-76	DESSIN DE STRUCTURE DE BÉTON I	2-2-1	1½
221-572-78	BÉTON BITUMINEUX	2-3-2	2½
221-582-78	ÉQUIPEMENTS ET MÉTHODES	2-2-2	2
221-612-78	CHARPENTE DE BÉTON	2-2-2	2
221-622-78	GÉNIE MUNICIPAL	3-3-2	2%
221-632-74	MÉCANIQUE DES SOLS II	2-2-2	2
221-642-78	EXPROPRIATION ET ÉVALUATION FONCIÈRE	2-2-2	2
221-652-76	DESSIN DE STRUCTURE DE BÉTON II	1-2-1	1½
221-662-78	MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	2-1-1	1½
221-672-78	DIRECTION D'ENTREPRISE	2-2-2	2
242-101-76*	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78*	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1½
8 unités de cours complémentaires			
* Cours communs aux trois programmes ou à deux des programmes 871111			

**221.03 Mécanique du bâtiment (1985)**

TYPE DE SANCTION:  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 88½ unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)  
Chimie 444 ou 464

**OBJECTIFS**

Les finissants en *Mécanique du bâtiment* ont des connaissances approfondies de tous les systèmes que l'on peut rencontrer dans un bâtiment: chauffage, réfrigération, plomberie, ventilation, climatisation et contrôles

Ils peuvent s'occuper, pour n'importe quel système de mécanique du bâtiment, de mise en marche, de l'analyse, de l'ajustement de systèmes en place, du choix d'appareils pour une application particulière (conception, mise en plan et devis) et de l'estimation de projets.

Les techniciens en mécanique du bâtiment doivent, bien sûr avoir des connaissances approfondies de toutes les sortes de systèmes, mais pour bien remplir leur rôle, ils doivent aussi être familiers avec toutes les sortes de plans utilisés dans l'industrie du bâtiment être habitués à travailler avec les catalogues des manufacturiers, être de bons dessinateurs, pouvoir lire l'anglais couramment

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les principaux débouchés offerts dans les domaines du chauffage, de la réfrigération, de la plomberie, de la climatisation, de la ventilation ou des contrôles sont les suivants :

*Dessinateur-concepteur*

Sous la direction de l'ingénieur en mécanique, le dessinateur-concepteur conçoit les plans de projets de mécanique du bâtiment. Les principaux employeurs dans ce domaine sont les bureaux d'ingénieurs-conseils.

*Représentant technique*

Le représentant technique d'un manufacturier ou d'un grossiste fournit de l'équipement et des systèmes aux entrepreneurs. De même, donne à l'ingénieur et aux techniciens les spécifications des équipements lorsque ces derniers travaillent à la conception d'un projet.

*Estimateur*

L'estimateur au service d'entrepreneurs prépare des soumissions à partir des plans de mécanique du bâtiment, détermine le prix exact que l'entrepreneur devra proposer pour obtenir le contrat.

*Surveillant de travaux*

Le surveillant de travaux visite les chantiers de construction et vérifie si les travaux sont faits suivant les plans et que l'équipement spécifié est installé.

*Surintendant de bâtiment*

Il surveille le bon fonctionnement de toutes les mécaniques de la bâtisse et entretient la bâtisse elle-même. Il peut avoir à analyser des systèmes et à apporter des suggestions sur les modifications ou réparations à faire. Il contrôle le coût d'opération. Il doit être capable de localiser les troubles afin de faire venir les spécialistes concernés.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-103-77*	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2%
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (bâtiment et territoire)	3-2-3	2%
203-103-78*	MÉCANIQUE DES CORPS RIGIDES	2-2-2	2
203-966-78*	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1%
221-103-78	INITIATION À LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	1-2-1	1½
221-203-78	CHARGE DE CHALEUR-ISOLATION	2-2-2	2
221-213-78	TECHNIQUES DE TUYAUTERIE	2-2-2	2
221-223-78	THERMODYNAMIQUE	2-1-1	1½
221-233-78	CONSTRUCTION	1-2-1	1½
221-313-78	PLOMBERIE I	2-1-2	1%
221-323-78	CHAUFFAGE I	2-1-2	1%
221-333-78	RÉFRIGÉRATION I	2-1-2	1%
221-343-78	VENTILATION I	2-1-2	1%
221-353-78	INTRODUCTION AUX CIRCUITS ÉLECTRIQUES	2-1-1	1½

221-403-78	CLIMATISATION I	2-1-1	1½
221-413-78	PLOMBERIE II	1-2-2	1%
221-423-78	CHAUFFAGE II	2-1-1	1½
221-433-78	RÉFRIGÉRATION II	2-1-1	1½
221-443-78	VENTILATION II	2-1-1	1½
221-453-78	COMPOSANTES DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	1-2-1	1½
221-503-78	CLIMATISATION II	2-1-1	1½
221-523-78	CHAUFFAGE III	1-2-2	1%
221-533-78	RÉFRIGÉRATION III	1-2-2	1%
221-543-78	VENTILATION III	1-2-2	1%
221-553-78	CIRCUITS ÉLECTRIQUES DE LA SPÉCIALITÉ	1-2-1	1½
221-563-78	ESTIMATION I	2-1-1	1½
221-573-78	CONTRÔLE, VENTILATION ET CLIMATISATION	2-2-1	1½
221-583-78	DÉVELOPPEMENT	1-2-1	1½
221-593-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-2-2	1½
221-603-78	CLIMATISATION III	1-5-1	2½
221-613-78	PROTECTION INCENDIE	2-1-1	1½
221-623-78	PROCÉDÉS THERMO-INDUSTRIELS	2-1-1	1½
221-633-78	INSTRUMENTATION	2-1-1	1½
221-643-78	CONSERVATION DE L'ÉNERGIE	2-1-1	1½
221-663-78	ESTIMATION II	1-2-1	1½
221-693-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-2-2	1½
242-101-76*	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78*	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1½

plus un cours à option choisi par le collège

221-673-78	COMBUSTION	2-1-1	1½
221-683-78	ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT	1-2-1	1½

8 unités de cours complémentaires

\* Cours communs aux trois programmes ou à deux des programmes  
871111

**221.04 Technologie de l'estimation et de l'évaluation foncière (1985) (programme expérimental)**

**TYPE DE SANCTION:**

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

86 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)

Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

**OBJECTIFS**

Ce programme vise à former des techniciens en estimation des coûts de construction et des techniciens en évaluation foncière.

Les techniciens en évaluation foncière devront fournir à l'évaluateur agréé, les données relatives aux études de terrains, valeurs des bâtiments, comparaisons des ventes et études des revenus.

Ils pourront travailler dans toutes les sphères de l'évaluation foncière municipale, expropriation, fiscalité, succession, financement, analyses de rentabilité, etc.

Les techniciens en estimation des coûts de construction pourront établir, à partir des documents de soumission, un relevé des quantités et estimer avec précision le coût des matériaux, de la main-d'oeuvre,

de la machinerie et autres coûts en vue de préparer les documents relatifs à cette soumission. Ils devront effectuer leur travail en tenant compte des dispositions légales et des procédures administratives propres à une bonne gestion de projet.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les débouchés habituels en évaluation foncière se situent dans les firmes privées en évaluation, dans les organismes gouvernementaux, les municipalités, les services des hypothèques des entreprises bancaires. Les débouchés en estimation des coûts sont la pratique privée ou un bureau d'estimateurs, les entrepreneurs généraux ou spécialisés en construction, les bureaux d'architectes ou d'ingénieurs ou encore la fonction publique et parapublique.

Avec l'expérience, de nombreux autres secteurs leurs sont ouverts dont le courtage immobilier et le service des inspections.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (bâtiment et territoire)	3-2-3	2½
221-104-81	INTRODUCTION À L'ÉVALUATION	2-1-2	1½
221-110-78	CONSTRUCTION I	2-2-1	1½
221-120-74	TOPOGRAPHIE	2-1-2	1½
221-204-81	MATRICE GRAPHIQUE ET BUREAU D'ENREGISTREMENT	3-3-3	3
221-210-78	CONSTRUCTION II	2-2-1	1½
221-220-74	TOPOMÉTRIE I	1-2-1	1½
221-230-78	MILIEU PHYSIQUE	2-1-1	1½
221-301-78	DESSIN D'ARCHITECTURE I	2-6-2	3½
221-304-81	COÛTS RÉSIDENTIELS ET AGRICOLES	3-3-2	2½
221-404-81	TECHNIQUES DE PARITÉ	3-3-2	2½
221-411-78*	CONSTRUCTION IV	2-3-1	2
221-414-81	PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	2-0-1	1
221-424-77	ESTIMATION (architecture)	2-2-2	2
221-504-81	IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	3-3-2	2½
221-514-77	LECTURE ET INTERPRÉTATION DE PLANS ET DEVIS	1-2-2	1½
221-524-77	ESTIMATION (génie civil)	2-2-2	2
221-563-78	ESTIMATION I	2-1-1	1½
221-594-81	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	1-3-2	2
221-602-85	RÉGLEMENTATION	2-1-2	1½
221-604-81	RAPPORTS D'ÉVALUATION	2-0-1	1
221-624-77	ESTIMATION (mécanique)	2-2-2	2
221-634-77	ESTIMATION (électricité)	2-2-2	2
221-644-85	DROIT IMMOBILIER	3-1-2	2
221-661-78	TECHNIQUES DE PLANIFICATION	2-0-1	1
221-662-78	MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	2-1-1	1½
221-694-81	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	1-3-2	2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1½
401-906-76	COÛT ET ESTIMATION	3-1-2	2

8 unités de cours complémentaires

\* Dans ce programme le préalable du cours 221-411-78 est le 221-210-78.

**Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes**

221-903-78	INTRODUCTION À LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	3-0-3	2
221-904-79	MILIEU PHYSIQUE ET GRANULATS	1-2-2	1½
221-905-79	TOPOGRAPHIE PRATIQUE ET ÉLÉMENTS PRATIQUE D'ARPENTAGE	3-0-2	1½
221-912-78	ÉLÉMENTS DE TOPOGRAPHIE	2-1-2	1½
221-913-78	CONSTRUCTION DE SA MAISON	3-0-3	2
221-922-78	ÉLÉMENTS DU CONCEPT ROUTIER	1-2-2	1½
221-923-79	CONSTRUCTION ET ÉNERGIE	1-2-2	1½
221-930-74	ARPENTAGE, URBANISME, PAYSAGISME	3-0-3	2
221-932-78	SYNTHÈSE SUR L'HABITAT	2-1-2	1½
221-940-74	ÉLÉMENTS DE DÉCORATION	3-0-3	2
221-942-78	CONCEPT EN MILIEU PHYSICO-SPATIAL	1-2-2	1½
221-952-78	MATÉRIAUX INDUSTRIELS COMME ÉLÉMENTS ARTISTIQUES	1-2-2	1½
221-962-78	VALEURS IMMOBILIÈRES	2-1-2	1½

880118

Secteur professionnel:

222.00

## TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT

### 222.01 Techniques (1987) d'aménagement du territoire (programme expérimental)

TYPE DE SANCTION

DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

89 à 91 unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

#### OBJECTIFS

Le programme vise à former des techniciens qui collaborent avec des spécialistes de diverses formations universitaires à l'élaboration, à la vulgarisation et à l'exécution de travaux d'aménagement territorial.

Les principaux axes de formation se situent dans les domaines de l'arpentage, du graphisme, de la photo-interprétation et des diverses méthodes et techniques d'analyse du milieu utilisées en aménagement du territoire.

Le programme prépare l'élève à exécuter des tâches techniques: colliger la documentation écrite cartographique et photographique propre à la zone d'étude; déterminer les caractéristiques biophysiques de la zone d'étude; élaborer et confectionner les cartes de base; inventorier, réviser et mettre à jour les données relatives aux infrastructures et équipements existants; vérifier, appliquer, utiliser les lois, règlements et normes, suggérer les règlements et normes, procéder à la rédaction graphique du plan d'aménagement et des plans de détail; organiser le travail d'atelier; déterminer les caractéristiques du domaine bâti; relever et analyser sommairement les données socio-économiques; participer à l'élaboration et à la présentation des esquisses d'aménagement; participer au choix de lieux d'implantation; participer à la définition et à l'évaluation des besoins; participer à la détermination des potentiels et contraintes; prévoir les conséquences des aménagements; participer à l'évaluation des coûts; surveiller la mise en oeuvre.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens en aménagement travaillent dans les organismes publics, parapublics ou privés effectuant des travaux de planification territoriale.

*Ministères et organismes gouvernementaux:* Affaires urbaines, Affaires municipales, Environnement, Industrie Commerce et Tourisme, Énergie et Ressources, Transport, Loisir, Chasse et Pêche, Affaires Indiennes, Société d'Habitation du Québec, Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement. *Municipalités:* Services d'urbanisme, Communautés urbaines, Municipalités régionales de comté. *Secteur privé:* Firms d'urbanisme et d'aménagement, Firms d'ingénieurs, d'architectes, d'arpentage spécialisées en aménagement du territoire.

Les techniciens en aménagement du territoire se verront tout d'abord confier des tâches d'exécution. Leur travail se fera principalement dans des bureaux, des ateliers ou salles de dessin. Ils devront aussi se rendre sur le terrain pour recueillir des données et superviser l'exécution de projets d'aménagement. Ils pourront par la suite avoir accès à des postes de coordination et de supervision de la mise en

oeuvre de projets d'aménagement. Ses champs d'intervention principaux sont les plans et études d'aménagement et d'urbanisme, les plans d'aménagement touristique et récréatif, les études de rénovation urbaine et d'habitat, les études de transport urbain et régional, les plans de lotissement.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-202-81	LE MILIEU VIVANT	2-1-2	1½
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2½
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (bâtiment et territoire)	3-2-3	2½
222-111-87	INTRODUCTION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	2-2-2	2
222-211-87	MÉTHODES DE PLANIFICATION	2-2-2	2
222-231-87	PLANS, CARTES ET GRAPHIQUES	2-3-2	2½
222-311-87	DOSSIERS BIO-PHYSIQUES	2-4-2	2½
222-321-87	DOSSIERS SOCIO-ÉCONOMIQUES	1-3-2	2
222-351-87	LE DOMAINE BÂTI	2-2-2	2
222-411-87	PRINCIPES ET CONCEPTS	2-1-1	1½
222-421-87	AMÉNAGEMENT URBAIN ET RÉGIONAL	2-3-2	2½
222-431-87	DESIGN EN AMÉNAGEMENT	2-2-2	2
222-441-87	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-2	1½
222-511-87	RÈGLEMENTATION D'URBANISME ET LÉGISLATIONS	2-3-2	2½
222-561-87	VOIRIE	2-2-1	1½
222-581-87	DROIT FONCIER	2-1-2	1½
222-661-87	INFRASTRUCTURES MUNICIPALES	2-2-2	2
222-691-87	STAGE EN ENTREPRISE	0-8-2	3½
230-910-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2	2
230-920-78	TOPOMÉTRIE II	2-2-2	2
230-932-81	PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-2	1½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
320-222-81	INTRODUCTION AU MILIEU PHYSIQUE	3-1-2	2
385-953-73	LA VIE POLITIQUE MUNICIPALE	3-0-3	2
401-417-77	PRINCIPES DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ	3-0-1	1½
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1½
8 unités de cours complémentaires			
plus entre 9½ et 11½ unités choisies par le collège parmi les cours suivants:			
221-104-81	INTRODUCTION À L'ÉVALUATION	2-1-2	1½
221-204-81	MATRICE GRAPHIQUE ET BUREAU D'ENREGISTREMENT	3-3-3	3
222-521-87	LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ESPACE	2-1-2	1½

222-531-87	MAQUETTE	1-4-2	2½
222-551-87	HABITATION ET RÉNOVATION	1-2-1	1½
222-571-81	AMÉNAGEMENT RÉCRÉATIF ET TOURISTIQUE	2-2-2	2
222-591-87	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	1-4-3	2¾
222-631-81	AMÉNAGEMENT PAYSAGISTE	1-2-2	1¾
230-922-81	TOPOMÉTRIE III	2-2-2	2

880118

---

**Cours de service et cours complémentaires  
destinés aux élèves des autres programmes**

---

222-907-82	AMÉNAGEMENT DES ESPACES RÉCRÉATIFS VERTS	3-0-3	2
------------	---	-------	---

880113

Secteur professionnel:

230.00

## LA GÉOMATIQUE

### PRÉSENTATION

La géomatique est le domaine scientifique et technique dont l'objet est la recherche, le développement et l'application de concepts et de techniques utilisées pour la cueillette, le traitement, la conservation et la diffusion des données et de l'information à des fins d'aménagement de développement et de gestion du territoire.

à une fonction de travail dans le secteur de la photogrammétrie exigent que l'élève possède une vision stéréoscopique (capacité de voir à trois dimensions des objets en visionnant simultanément deux photos presque identiques de ces objets).

Les élèves peuvent s'assurer qu'ils possèdent cette habileté par un examen ophtalmologique.

### Tronc commun des programmes 230.01 et 230.02

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi le cours du secondaire:  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

#### CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-802-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (milieu physique et transport)	3-2-3	2½
230-103-88	LECTURE DE CARTES	1-2-1	1½
230-120-88	INTRODUCTION À LA GÉOMATIQUE	1-2-2	1½
230-203-88	TOPOMÉTRIE I	2-3-2	2½
230-331-88	DESSIN CARTOGRAPHIQUE ET TOPOGRAPHIQUE	2-3-2	2½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES 1	2-2-2	2
242-230-88	APPLICATIONS GRAPHIQUES ET INTRODUCTION AU DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	1-2-1	1½
320-908-88	ESPACE QUÉBÉCOIS I	2-1-3	2
320-909-88	ESPACE QUÉBÉCOIS II	2-1-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1½

8 unités de cours complémentaires

880225

### 230.01 Technologie de la cartographie (1988)

TYPE DE SANCTION:

DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

91½ unités

#### Remarque

Ces travaux pratiques liés à certains cours de photogrammétrie prévus dans le programme de cartographie ainsi que les tâches liées

#### BUTS

Ce programme vise à former des diplômés connaissant l'ensemble des techniques menant à la réalisation de documents cartographiques de divers types.

Dans la production cartographique on distingue généralement la cartographie fondamentale ou de base et la cartographie thématique. Peu importe le domaine de la cartographie où ils auront à travailler, les diplômés en cartographie auront à recueillir certaines données à les stocker, à les traiter, à les analyser afin de pouvoir en concevoir une représentation appropriée, à réaliser le document conçu pour qu'il puisse être diffusé selon divers modes de diffusion.

Ainsi une formation spécialisée dans les disciplines de la cartographie thématique, de la photogrammétrie, de la photo-interprétation et de la télédétection viendra s'appuyer sur une formation fondamentale en géomatique, en informatique, en géographie, en topométrie, en dessin, en mathématique statistique, en arts graphiques et en projections cartographiques. Une bonne maîtrise du français écrit et de la toponymie vient compléter cette formation.

Le virage technologique qui s'est opéré dans le domaine des sciences géodésiques amènera les diplômés en cartographie à travailler avec des méthodes, des techniques et des appareils où l'informatique et l'automatisation sont omniprésentes.

#### OBJECTIFS

Au terme de sa formation, le diplômé sera en mesure de

- situer la géomatique à l'intérieur du processus de la gestion du territoire;
- maîtriser le vocabulaire propre à sa discipline;
- utiliser correctement le matériel et les instruments propres à sa discipline;
- concevoir différents documents cartographiques;
- planifier les étapes de réalisation d'un travail cartographique selon certains critères de production;
- réaliser différents travaux cartographiques;
- évaluer les méthodes de travail à utiliser en fonction des besoins exprimés.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés en cartographie sont appelés à travailler au sein de la fonction publique et parapublique tant fédérale que provinciale et municipale, ainsi qu'au sein d'entreprises privées de cartographie et photogrammétrie, d'arpenteurs-géomètres, d'ingénieurs-conseils, d'urbanistes et d'aménagistes.

À l'intérieur de ces différentes administrations et entreprises, ils pourraient effectuer diverses tâches pouvant aller du captage des données à caractère géographique en passant par leur stockage, leur traitement et leur analyse tout en mettant l'accent sur leur représen-

tation. Ils seront ainsi amenés à produire plusieurs types de documents cartographiques tels cartes de base, graphiques et cartes thématiques: cartes géomorphologiques, cartes routières, cartes d'aménagement du territoire, cartes d'atlas, etc. Éventuellement, participeront également à la diffusion de ces documents

L'introduction de la conception et du dessin assistés par ordinateur et de bases de données localisées, de même que les programmes de réforme cadastrale à l'échelle du Québec et de mise sur pied de systèmes d'information à référence spatiale dans les municipalités assureront aux diplômés en cartographie des possibilités d'emplois aussi variés qu'intéressants aussi bien au Québec qu'à l'étranger

#### CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants

201-237-88	STATISTIQUE	2-2-2	2
230-301-88	DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE	1-2-2	1½
230-311-88	GRAPHIQUES ET CARTOGRAPHIE	2-4-2	2½
230-330-88	PHOTOGRAMMÉTRIE I	2-4-2	2½
230-430-88	PHOTOGRAMMÉTRIE II	2-4-2	2½
230-431-88	CARTOGRAPHIE THÉMATIQUE I	2-4-2	2½
230-501-88	PRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE	2-3-2	2½
230-511-88	PRODUCTIONS CARTOGRAPHIQUES ET ARTS APPLIQUÉS I	2-2-2	2
230-521-88	PHOTO-INTERPRÉTATION	2-3-2	2½
230-530-88	PHOTOGRAMMÉTRIE III	1-4-2	2½
230-531-88	CARTOGRAPHIE THÉMATIQUE II	1-4-2	2½
230-551-88	CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE I	2-3-2	2½
230-571-88	PROJECTIONS CARTOGRAPHIQUES	1-2-2	1½
230-601-88	CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE II	1-3-2	2
230-603-88	TÉLÉDÉTECTION	2-3-2	2½
230-611-88	PRODUCTIONS CARTOGRAPHIQUES ET ARTS APPLIQUÉS II	2-3-2	2½
230-641-88	PLANIFICATION CARTOGRAPHIQUE	1-3-2	2
plus 7½ unités parmi les cours suivants			
230-502-88	TRAITEMENT GRAPHIQUE DE L'INFORMATION	1-2-2	1½
230-503-88	BASES DE DONNÉES LOCALISÉES	1-3-2	2
230-505-88	TOPOMÉTRIE PRATIQUE	1-3-2	2
230-506-88	SYSTÈME D'INFORMATION À RÉFÉRENCE SPATIALE	2-2-2	2
230-604-88	PHOTOLITHOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE	1-2-2	1½
230-605-88	GRAPHISME ET CARTOGRAPHIE	1-2-2	1½
230-606-88	PROJET TOPOGRAPHIQUE	1-3-2	2
230-607-88	ÉDITION CARTOGRAPHIQUE	1-3-2	2

890113

## 230.02 Technologie de la géodésie (1988)

TYPE DE SANCTION:

DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

91½ unités

#### BUTS

Ce programme vise à former des diplômés polyvalents dans les sciences géodésiques, appelés à collaborer directement avec l'arpenteur-géomètre et d'autres professionnels dans des fonctions de responsabilité

Le travail des diplômés en géodésie se partage en trois tâches principales: les levés sur le terrain et le captage de données topomé-

triques géodésiques, photogrammétriques ou hydrographiques localisées spatialement, le traitement de ces données par des calculs appropriés et leur stockage et la représentation de l'information par des mises en plan graphiques et numériques

Ainsi une formation spécialisée dans les disciplines de la géomatique que sont la topométrie, la géodésie, la photogrammétrie et l'arpentage foncier ainsi qu'une formation fondamentale en astrométrie, en cartographie, en dessin, en informatique, en géographie, en photo-interprétation et télédétection, en projections cartographiques, sur la gestion du territoire au Québec et les projets de réforme cadastrale et de mise sur pied des systèmes d'information à référence spatiale permettront aux diplômés en géodésie de travailler dans tous les domaines où des données et des informations sur le territoire doivent être localisées spatialement

Le virage technologique qui s'est opéré dans le domaine des sciences géodésiques amènera les diplômés à travailler avec des méthodes des techniques et des appareils où l'informatique et l'automatisation sont omniprésentes. En plus d'assister l'arpenteur-géomètre dans ses travaux d'arpentage foncier, les diplômés en géodésie constitueront une main d'œuvre qualifiée et spécialisée pour participer à la réalisation des programmes gouvernementaux que sont la réforme cadastrale et la création de systèmes d'information à référence spatiale.

#### OBJECTIFS

Au terme de sa formation, le diplômé sera en mesure:

- de situer la géomatique à l'intérieur du processus de la gestion du territoire;
- de maîtriser le vocabulaire propre à sa discipline;
- d'utiliser correctement le matériel et les instruments propres à sa discipline;
- de planifier les étapes et d'évaluer les méthodes de travail et les instruments à utiliser en fonction de la précision requise;
- d'effectuer les opérations de captage, de traitement de stockage, d'analyse et de représentation graphique et numérique des données à référence spatiale propres à sa discipline;
- d'utiliser des bases de données localisées pour des fins de gestion financière du territoire

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés en géodésie sont appelés à travailler directement avec l'arpenteur-géomètre et certains professionnels qui oeuvrent dans l'ingénierie de construction au sein de la fonction publique tant fédérale que provinciale ou municipale, dans des organismes tels Hydro-Québec, Bell Canada, Gaz métropolitain ainsi que dans des entreprises privées

Ils pourront y effectuer diverses tâches reliées au captage, au stockage, au traitement, à l'analyse préliminaire et à la représentation graphique et numérique des données à référence spatiale pour des fins aussi diverses que l'arpentage foncier et cadastral (délimitation et implantation de limites de propriétés, certificat de localisation), la géodésie (établissement et mesure de réseaux géodésiques), la photogrammétrie (établissement et mesure de points de contrôle), l'hydrographie (sondages et positionnements) et de construction générale (autoroutes, ponts, aérodromes, lignes hydro-électriques, édifices)

De plus, les programmes de la réforme cadastrale du ministère de l'Énergie et des Ressources et de mise sur pied de systèmes d'information à référence spatiale entrepris par les organismes publics et para-publics assurent aux diplômés de développer des expertises de travail aussi diversifiées qu'intéressantes aussi bien au Québec qu'à l'étranger

#### CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
230-302-88	DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE	1-2-2	1½
230-304-88	SYSTÈMES NUMÉRIQUES INTÉGRÉS	1-2-2	1½

## LA GÉOMATIQUE

230-310-88	TOPOMÉTRIE II	3-3-3	3
230-410-88	TOPOMÉTRIE III	2-3-2	2½
230-507-88	ARPENTAGE FONCIER II	1-3-2	2
230-508-88	PLANIFICATION D'UN LEVÉ PHOTOGRAMMÉTRIQUE	2-3-2	2½
230-509-88	GESTION DU TERRITOIRE ET SIRS	1-3-2	2
230-510-88	APPLICATIONS TOPOMÉTRIQUES	2-3-2	2½
230-552-88	PROJECTIONS CARTOGRAPHIQUES	1-2-2	1½
230-582-88	PHOTO-INTERPRÉTATION ET TÉLÉDÉTECTION	2-3-2	2½
230-608-88	CONTRÔLE PHOTOGRAMMÉTRIQUE ET APPLICATIONS GÉODÉSIQUES	2-3-2	2½
230-609-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	1-4-1	2
230-624-88	PHOTOGRAMMÉTRIE	2-4-2	2½
230-632-88	GÉODÉSIE	3-3-3	3
230-652-88	ARPENTAGE FONCIER I	2-2-2	2
plus 9½ unités parmi les cours suivants			
230-503-88	BASES DE DONNÉES LOCALISÉES	1-3-2	2
230-517-88	BASES PHYSIQUES ET TÉLÉDÉTECTION	1-2-2	1½
230-542-88	ASTROMÉTRIE	1-2-2	1½
230-615-88	PROJETS D'ARPENTAGE FONCIER	1-3-2	2
230-616-88	MICRO-GÉODÉSIE ET ARPENTAGE SPÉCIAUX	1-3-2	2
230-623-88	GESTION FONCIÈRE EN MILIEU URBAIN	1-3-2	2
230-642-88	ÉVALUATION FONCIÈRE ET CADASTRE	1-3-2	2

880229

### Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

230-145-85	INTRODUCTION À LA CARTOGRAPHIE THÉMATIQUE	1-2-1	1½
230-147-77	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-1	1½
230-190-82	PLANIMÉTRIE	2-2-2	2
230-191-82	DESSIN TOPOGRAPHIQUE	0-3-2	1½
230-192-82	TOPOMÉTRIE	2-3-2	2½
230-193-82	PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-2	1½
230-247-78	TOPOGRAPHIE ET PHOTO-INTERPRÉTATION I	2-0-1	1
230-271-82	INITIATION À LA PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-1	1½
230-347-77	TOPOGRAPHIE ET PHOTO-INTERPRÉTATION II	1-1-1	1
230-447-78	ARPENTAGE (topométrie)	2-2-1	1½
230-541-88	CARTOGRAPHIE ÉCOLOGIQUE	1-3-2	2
230-906-81	INTRODUCTION À LA CARTOGRAPHIE ET À LA PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-2	1½
230-910-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2	2
230-920-78	TOPOMÉTRIE II	2-2-2	2
230-922-81	TOPOMÉTRIE III	2-2-2	2
230-930-78	TOPOMÉTRIE III	3-3-3	3
230-932-81	PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-2	1½
230-933-88	PHOTO-INTERPRÉTATION ET TÉLÉDÉTECTION	1-3-2	2

880505

Secteur professionnel:

## 231.00 TECHNIQUES DE LA PÊCHE

### 231.03 Transformation des produits de la mer (1988)

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 89½ à 90½ unités

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)  
Chimie 564

#### OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'identifier des espèces de poisson, de préparer des produits, d'utiliser des équipements de transformation; d'évaluer l'état de fraîcheur de la matière première du produit en transformation et fini, d'appliquer les lois, les règlements et les normes régissant le secteur des pêches et la santé et la sécurité du travail, d'identifier et appliquer les différents procédés de transformation en tenant compte des bonnes pratiques industrielles de coordonner, superviser et évaluer le travail des employés; de participer à l'élaboration d'un programme de contrôle de la qualité, d'effectuer l'échantillonnage de la matière première et du produit fini, de traiter statistiquement les résultats d'analyse et les interpréter, de faire des tests organoleptiques, microbiologiques et physico-chimiques; de vérifier la performance, le rendement et le bon état de fonctionnement des divers équipements, de rédiger des rapports, de conseiller des clients sur les produits.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Après ses études, le diplômé en *Transformation des produits de la mer* peut occuper les emplois suivants: préposé à la préparation des produits, vérificateur de la qualité, contrôleur de la qualité, inspecteur des produits marins, chef d'équipe, représentant des ventes; préposé aux analyses organoleptiques, bactériologiques et biochimiques; technicien dans la recherche et le développement de nouveaux produits.

Après avoir acquis de l'expérience, le diplômé pourra occuper des fonctions administratives dans le secteur industriel tel que contremaître, gérant de production, gérant d'usine.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

2 cours	Langue seconde	3-0-3	4
150-650-84	MÉTHODES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-2	1½
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1½
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2½

202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2½
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2½
202-945-78	CHIMIE ANALYTIQUE 11	3-2-2	2½
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2½
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2½
231-112-88	ÉCOLOGIE MARINE	3-2-3	2½
231-201-88	BIOCHIMIE DES PRODUITS MARINS I	3-3-3	3
231-202-88	BIOCHIMIE DES PRODUITS MARINS II	3-5-3	3½
231-401-88	BACTÉRIOLOGIE DES PRODUITS MARINS	3-3-3	3
231-511-88	TRANSFORMATION I	2-3-2	2½
231-514-88	ICHTHYOLOGIE	2-2-1	1½
231-611-88	TRANSFORMATION II	2-3-2	2½
231-634-88	STAGE	0-5-1	2
231-703-87	LOIS ET RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX	2-0-2	1½
231-705-87	ÉVALUATION SENSORIELLE	1-2-1	1½
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1½

8 unités de cours complémentaires

plus 10 à 11½ unités choisies par le collège parmi les 6 cours suivants

231-535-83	COMMERCIALISATION DES PRODUITS MARINS	2-2-2	2
231-605-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	1-4-2	2½
231-614-88	BIOCHIMIE DES PRODUITS MARINS 111	3-5-3	3½
231-624-88	ORGANISATION INDUSTRIELLE DES USINES DE PÊCHE	3-1-2	2
231-632-88	DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES PRODUITS MARINS	1-4-2	2½
231-711-88	TRANSFORMATION 111	2-3-2	2½

880316

### 231.04 Exploitation et gestion (1983) des ressources marines

TYPE DE SANCTION:

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

91 unités

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire;  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

#### OBJECTIFS

Ce programme a pour but de former des techniciens pouvant répondre de façon adéquate aux besoins actuels et futurs de l'exploitation et de la gestion des ressources marines.

Pour être en mesure d'accomplir ses multiples tâches, l'élève reçoit une formation générale et technique qui le rendra apte à exploiter un navire de pêche, à collaborer avec les scientifiques dans la transformation, le développement et la recherche de nouveaux engins et équipements connexes à la pêche, à assurer l'application des lois et règlements relatifs aux pêcheries

Ce programme cherche d'abord et avant tout à donner à l'élève une formation qui lui permettra de s'adapter aux conditions du marché du travail. De plus, on prépare le technicien à assumer un rôle de leader dans le secteur de l'exploitation des ressources marines.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

L'utilisation des ressources marines pour satisfaire les besoins alimentaires de demain, l'exploitation de la zone de 200 milles, la nécessité d'utiliser les nouvelles technologies, la saine gestion des stocks et la volonté politique de rentabiliser l'industrie des pêches, laissent entrevoir pour le technicien en pêche des possibilités d'emploi très intéressantes.

Dans les entreprises de pêche ou dans les services gouvernementaux le diplômé en exploitation et gestion peut occuper les fonctions suivantes: technicien en engins de pêche, observateur en mer, agent de pêcheries, technicien en recherche, technicien consultant en pêche, pêcheurs

Après avoir satisfait aux exigences du ministère des Transports du Canada le technicien pourra accomplir les tâches suivantes: lieutenant, premier officier et capitaine sur un bateau de pêche

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

\* 2 cours de langue seconde (anglais ou français)

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2½
231-104-83	RAMENDAGE	1-4-1	2
231-112-83	ÉCOLOGIE MARINE	2-3-1	2
231-114-83	MOTEURS MARINS	2-2-1	1½
231-124-83	CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU BATEAU DE PÊCHE	2-2-1	1½
231-134-83	SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION	2-1-1	1½
231-204-83	LES FILETS DROITS	2-3-1	2
231-205-83	GESTION DU BATEAU DE PÊCHE	2-1-2	1½
231-314-83	MANUTENTION ET PRÉSERVATION DU POISSON À BORD	1-1-1	1
231-324-83	MÉTÉOROLOGIE	2-1-2	1½
231-332-83	STAGE I	0-4-0	1½
231-334-83	STAGE II	0-4-0	1½
231-404-83	LES CHALUTS	1-5-1	2½
231-454-83	USAGE DES CARTES ET PILOTAGE	3-3-2	2½
231-504-83	LES MACHINES AUXILIAIRES	3-3-2	2½
231-514-83	ICHTHYOLOGIE	2-2-1	1½
231-534-83	INSTRUMENTS DE NAVIGATION	2-2-1	1½
231-544-83	ÉLECTRICITÉ DU BATEAU DE PÊCHE I	3-2-2	2½
231-554-83	STABILITÉ DU BATEAU	2-2-2	2
231-564-83	CONSTRUCTION ET UTILISATION DES ENGIN DE PÊCHE	1-5-1	2½
231-604-83	LES ÉQUIPEMENTS DE PÊCHE	2-2-2	2
231-633-83	SIGNALISATION ET RADIOCOMMUNICATION	1-1-1	1
231-644-83	ÉLECTRICITÉ DU BATEAU DE PÊCHE II	2-2-2	2

231-654-83	NAVIGATION	2-2-1	1½
231-664-83	TECHNOLOGIE DES ENGIN DE PÊCHE	3-2-3	2½
231-674-83	ORGANISATION D'UN PROJET DE RECHERCHE	1-2-2	1½
231-684-83	MANOEUVRE DU BATEAU	1-4-1	2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

\* La connaissance de la langue seconde de l'élève est évaluée au moment de son entrée au collège. Si l'élève possède déjà le niveau 401 en langue seconde ou l'atteint après un ou plusieurs cours, il devient exempté des cours de langue seconde. En aucun cas l'élève n'est tenu de faire plus de cours de langue seconde que le nombre indiqué au programme. Les cours dont il est exempté seront remplacés par des cours complémentaires.

Les équivalences du 401 sont:

- en anglais langue seconde: 604-302-82 ou 604-308-83
- en français langue seconde: 602-413-72 ou 602-423-77 ou 602-433-77

871111

**231.24 Exploitation et gestion (1985) des ressources marines**

TYPE DE SANCTION:

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

82%, unités

**PRÉAMBULE**

Permettre aux élèves qui ont un diplôme d'études secondaires dans le programme « marin-pêcheur » de passer au programme 231.04 « Exploitation et gestion des ressources marines » à condition d'avoir suivi et réussi physique 534 ou (424 ou 434 ou 454) ou de suivre le cours 203-105-85 et d'avoir suivi et réussi mathématique 534 ou (528 ou 538). Le même diplôme (D.E.C.) est décerné aux élèves qui terminent les programmes 231.04 et 231.24.

De plus, les cours suivants sont crédités:

231-104-83	RAMENDAGE
231-134-83	SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION
231-114-83	MOTEURS MARINS
231-332-83	STAGE I
231-454-83	USAGE DES CARTES ET PILOTAGE
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

\* 2 cours de langue seconde (anglais ou français)

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
203-105-85	INTRODUCTION À LA PHYSIQUE	2-3-3	2½
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2½
231-112-83	ÉCOLOGIE MARINE	2-3-1	2
231-124-83	CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU BATEAU DE PÊCHE	2-2-1	1½
231-204-83	LES FILETS DROITS	2-3-1	2
231-205-83	GESTION DU BATEAU DE PÊCHE	2-1-2	1½

231-314-83	MANUTENTION ET PRÉSERVATION DU POISSON À BORD	1-1-1	1
231-324-83	MÉTÉOROLOGIE	2-1-2	1½
231-334-83	STAGE II	0-4-0	1½
231-404-83	LES CHALUTS	1-5-1	2½
231-504-83	LES MACHINES AUXILIAIRES	3-3-2	2½
231-514-83	ICHTHYOLOGIE	2-2-1	1½
231-534-83	INSTRUMENTS DE NAVIGATION	2-2-1	1½
231-544-83	ÉLECTRICITÉ DU BATEAU DE PÊCHE I	3-2-2	2½
231-554-83	STABILITÉ DU BATEAU	2-2-2	2
231-564-83	CONSTRUCTION ET UTILISATION DES ENGINS DE PÊCHE	1-5-1	2½
231-604-83	LES ÉQUIPEMENTS DE PÊCHE	2-2-2	2
231-633-83	SIGNALISATION ET RADIOCOMMUNICATION	1-1-1	1
231-644-83	ÉLECTRICITÉ DU BATEAU DE PÊCHE II	2-2-2	2
231-654-83	NAVIGATION	2-2-1	1½
231-664-83	TECHNOLOGIE DES ENGINS DE PÊCHE	3-2-3	2½
231-674-83	ORGANISATION D'UN PROJET DE RECHERCHE	1-2-2	1½
231-684-83	MANŒUVRE DU BATEAU	1-4-1	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

\* La connaissance de la langue seconde de l'élève est évaluée au moment de son entrée au collège. Si l'élève possède déjà le niveau 401 en langue seconde ou l'atteint après un ou plusieurs cours, il devient exempté des cours de langue seconde. En aucun cas l'élève n'est tenu de faire plus de cours de langue seconde que le nombre indiqué au programme. Les cours dont il est exempté seront remplacés par des cours complémentaires.

880118

Secteur professionnel:

232.00

## PÂTES ET PAPIERS

### 232.01 Techniques papetières (1985)

TYPE DE SANCTION:

DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

90 unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)  
Chimie 564

#### OBJECTIFS

Ce programme vise à former des techniciens qui pourront oeuvrer efficacement dans chacune des sphères d'activités qui constituent le domaine de la production des pâtes et papiers et de la transformation de ces derniers. Il contribue ainsi à la formation des spécialistes nécessaires à la viabilité et à la rentabilité de cette industrie.

Pour atteindre ce but il faut donner aux futurs techniciens une formation générale, scientifique et spécialisée qui leur permettra de s'intégrer rapidement et harmonieusement au marché du travail et de continuer, au besoin, de parfaire leurs connaissances par du recyclage et du perfectionnement dans des techniques connexes ou à l'université.

Ce programme permettra aux élèves

- d'apprendre les différents principes et procédés de transformation du bois, de la pâte, du papier et du carton;
- d'acquérir les techniques de contrôle que ces procédés exigent pour obtenir un produit de qualité soutenue;
- de s'initier aux nouvelles technologies et plus particulièrement au contrôle des procédés par ordinateur qui occupe déjà une place très grande dans l'industrie papetière de production et de transformation;
- de développer leur « leadership » et leur sens de l'analyse et de la recherche.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'industrie papetière au Québec a été marquée par une croissance presque ininterrompue depuis ses débuts et elle se situe encore aujourd'hui au coeur de l'économie québécoise. En 1981, elle générait plus de 40 000 emplois directs, investissait au Québec 439 millions de \$ et produisait pour plus de 3,5 milliards de \$.

Si la production principale de l'industrie papetière du Québec est le papier journal et les pâtes commerciales, il n'en reste pas moins que la production des cartons et la transformation des papiers en constitue un secteur important, secteur qui se développe de façon continue depuis plusieurs années.

Le développement de nouvelles technologies ainsi que l'introduction du contrôle par ordinateur dans cette industrie de production et de transformation, ont changé les procédés de fabrication et amélioré la qualité de la production. Les fonctions de travail ont été elles aussi considérablement modifiées et ce, dans leur contenu technique particulièrement.

Les débouchés pour les diplômés du programme *Techniques papetières* sont nombreux et variés. Les futurs diplômés pourront travailler aux opérations manufacturières, à la commercialisation, à la recher-

che et au développement ou enfin à l'administration d'abord à titre de technologues et ensuite à titre de « cadres » à des degrés divers. De plus, ils pourront occuper des fonctions intéressantes dans les industries connexes au domaine des pâtes et papiers.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

- 2½ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-502-85	COMPLÈMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la chimie)	3-2-3	2½
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2½
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2½
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2½
232-114-85	LES STRUCTURES DU BOIS	4-2-3	3
232-224-85	INTRODUCTION AUX PÂTES ET PAPIERS	2-2-2	2
232-324-85	PRÉPARATION DU BOIS À PÂTE ET LES PÂTES MÉCANIQUES	2-4-2	2½
232-334-85	RAFFINAGE ET MICROGRAPHIE	2-2-1	1½
232-414-85	INSTRUMENTATION	3-2-2	2½
232-424-85	BLANCHIMENT ET ESSAIS CHIMIQUES DES PÂTES	2-2-1	1½
232-504-85	PROJET DIRIGÉ I	1-3-3	2½
232-514-85	GESTION DES EAUX USÉES ET POLLUTION DE L'AIR	2-2-1	1½
232-524-85	CELLULOSE	3-3-3	3
232-534-85	TRAITEMENTS DES PAPIERS	3-4-2	3
232-554-85	PÂTES CHIMIQUES	3-4-2	3
232-604-85	PROJET DIRIGÉ II	1-3-3	2½
232-614-85	APPAREILLAGE GÉNÉRAL DES PAPETERIES	3-2-3	2½
232-624-85	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-2	1½
232-634-85	CARACTÉRISATION DES PAPIERS ET DES CARTONS	3-4-2	3
232-644-85	MACHINES À PAPIER	3-4-2	3
242-901-79	LECTURE DE PLANS ET DEVIS	2-1-2	1½
420-946-78	PROGRAMMATION DES MICRO-ORDINATEURS	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

880118

Secteur professionnel:

233.00

## TRANSFORMATION DU BOIS EN PRODUITS FINIS

### 233.01 Techniques du meuble (1987) et bois ouvré (programme expérimental)

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

91½ unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE:

- Avoir réussi les cours du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)\*

\* Cette condition d'admission est applicable à compter de septembre 1989

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes

#### OBJECTIFS

Le programme des *Techniques du meuble et du bois ouvré* vise à former des techniciens appelés à faire le lien entre la direction et les ouvriers dans les industries de transformation du bois en produits finis

Il vise à faire acquérir aux élèves une formation générale assez large pour qu'ils soient en mesure d'évoluer normalement dans la société et une formation technique qui leur permettra d'exercer leur profession de façon satisfaisante, grâce au développement de leur créativité et de leur autonomie

Orienté vers la production industrielle, le programme des *Techniques du meuble et du bois ouvré* prépare l'élève à exécuter des tâches à caractère technique et prépare l'accès à des postes de gestion de la production

Outre la préparation des programmes de mise en production sur équipement conventionnel et automatisé, le sortant sera préparé à exécuter les tâches suivantes

- Établir les opérations de fabrication pour la réalisation industrielle d'un produit.
- Préparer les tableaux, graphiques et diagrammes servant à illustrer les cheminements et les manutentions de pièces, l'occupation des espaces et le temps d'utilisation des équipements de production.
- Rendre les postes de travail fonctionnels et productifs en tenant compte de la manutention et de la méthode de travail.
- Interpréter les dessins et les fiches de production; compiler les données d'inspection et les traduire en graphiques en utilisant les procédures propres au contrôle statistique dans le but de maintenir la qualité du produit, évaluer les résultats des contrôles et les schématiser de manière à transmettre l'information aux services impliqués.
- Produire et analyser des schémas, des dessins de pièces, des ensembles, pour en déterminer ou illustrer les modes et processus logiques de fabrication et pour obtenir une production optimale

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'industrie du meuble et du bois ouvré, implantée au Québec depuis déjà longtemps, aborde une nouvelle page de son histoire où s'inscrit en toute première ligne la modernisation de la gestion, de l'équipement et de la production. Ce contexte est porteur d'une demande de techniciens dynamiques et prêts à relever des défis

Les sortants du collégial sont appelés à remplir diverses fonctions au niveau intermédiaire de l'organisation d'une industrie dans les services suivants

- Génie industriel, à titre de préposé à l'étude des méthodes de travail, à la mesure des temps et mouvements et à l'analyse des tâches.

- Dessin, à titre de préposé à la réalisation des dessins techniques et à l'élaboration du dossier de production.

- Gestion de la production, à titre de responsable de la planification de l'organisation et de divers contrôles effectués à certaines étapes de la fabrication

Ce secteur économique étant composé majoritairement de petites et de moyennes entreprises, les sortants sont également appelés après quelques années d'expérience, à remplir des postes supérieurs de gestion, tels que contrôleur de la qualité, directeur de la production, préposé à l'agencement des équipements, surintendant ou gérant d'usine

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants.

201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2½
233-101-85	INTRODUCTION À LA FABRICATION EN SÉRIE	3-4-2	3
233-201-85	PRINCIPES DE FABRICATION I	2-3-2	2½
233-211-85	AUTOMATISMES	2-2-1	1½
233-221-85	PRODUITS DE FINITION	2-3-2	2½
233-241-85	ÉTUDE DES MATÉRIAUX	2-1-1	1½
233-301-85	PRINCIPES DE FABRICATION II	3-4-2	3
233-311-85	DESSIN DE CONSTRUCTION DU MEUBLE I	3-3-2	2½
233-321-85	PROCÉDÉS DE FINITION	2-2-1	1½
233-341-85	PHYSIQUE DU BOIS	3-2-3	2½
233-401-85	PRINCIPES DE FABRICATION III	2-3-2	2½
233-402-85	BOIS OUVRÉ	2-2-1	1½
233-411-85	DESSIN DE CONSTRUCTION DU MEUBLE II	3-3-2	2½
233-432-85	INTRODUCTION AU REMBOURRAGE INDUSTRIEL	2-0-1	1
233-451-85	ÉTUDE DES STYLES	2-0-1	1
233-511-85	ÉTUDE DES MÉTHODES	2-1-2	1½
233-521-85	ANALYSE ET DESSIN DE MEUBLE ET DE BOIS COUVRÉ	2-3-2	2½
233-531-85	MESURE DU TRAVAIL	3-2-2	2½
233-561-85	DOSSIER DE PRODUCTION	2-3-3	2½
233-661-85	GESTION DE LA PRODUCTION	2-3-3	2½
233-671-85	STAGE EN ENTREPRISE	0-7-2	3

## TRANSFORMATION DU BOIS EN PRODUITS FINIS

---

233-681-85	COMMANDE NUMÉRIQUE	3-2-3	2%
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
401-903-85	ANALYSE ET CONTRÔLE DES PRIX DE REVIENT	2-1-3	2
401-905-85	ÉVALUATION DES TÂCHES ET PLANS BONIS	3-0-3	2
8 unités de cours complémentaires			
plus 5¼ ou 5½ unités choisies parmi les cours suivants			
233-502-85	DESSIN, PRÉSENTATION ET STYLE	2-3-3	2%
233-563-87	AMÉNAGEMENT DES ATELIERS DE PRODUCTION	2-3-3	2%
233-602-85	INTRODUCTION AU DESIGN	2-3-3	2%
233-663-87	AGENCEMENT DE LA MACHINERIE DE PRODUCTION	2-3-3	2%
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2
880118			

Secteur professionnel:

## 241.00 TECHNIQUES DE LA MÉCANIQUE

Ces programmes s'adressent indifféremment aux hommes et aux femmes.

### 241.05 Techniques d'analyse d'entretien (1988)

TYPE DE SANCTION:  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 90 unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

#### OBJECTIFS

La formation que reçoit l'élève au programme « *Techniques d'analyse d'entretien* » en fait un spécialiste de l'optimisation du rendement d'équipements industriels à la fine pointe de la technologie, alliant de la machine la plus simple jusqu'aux grands systèmes industriels complexes et fortement automatisés. Sa fonction le place le plus souvent dans une situation de recherche pour diminuer le coût direct de l'entretien, mais également le coût d'exploitation, en améliorant le fonctionnement des machines. Ses connaissances et ses habiletés lui permettront donc de

- Planifier, estimer, diriger ou réaliser l'installation, la mise en marche, l'entretien préventif, le dépannage et la réparation de machines et de systèmes de production conventionnels et automatisés en respectant les règles d'usage de la santé, de la sécurité et de l'hygiène industrielle.
- Planifier, organiser, diriger et réaliser la modification ou l'amélioration d'une machine ou d'un système de production automatisée en vue d'en augmenter le rendement et la fiabilité
- Concevoir, implanter et gérer les méthodes et procédés d'entretien préventif et systématique des équipements industriels de production en utilisant les techniques conventionnelles et informatisées

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les mutations technologiques imposées au secteur industriel et la concurrence internationale transforment les équipements industriels aux rythmes des performances techniques sans cesse croissantes de la micro électronique et de l'informatique industrielle. Les systèmes mécaniques conventionnels d'il y a quelques années sont devenus des systèmes complexes souvent automatisés et même programmables, alliant plusieurs technologies (mécanique, électrique, électronique, hydraulique, pneumatique et informatique) Leur entretien nécessite des connaissances et des habiletés très diversifiées et une planification adéquate

La polyvalence du technicien en analyse d'entretien et la vaste étendue de son champ professionnel lui ouvrent les portes sur des industries aussi variées que la fabrication mécanique et électrotechnique, l'équipement motorisé et les transports, l'industrie alimentaire, l'industrie chimique, du textile, du meuble, minière, métallurgique, papetière et forestière, de même que celle de l'imprimerie. En fait,

tous les secteurs industriels requièrent les services des techniciens en analyse d'entretien

Après quelques années d'expérience pratique dans un service d'entretien, le technicien en analyse d'entretien accède généralement à des fonctions de développement technologique, de formation du personnel ou de gestionnaire

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

- 2½ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants.

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2½
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1½
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1½
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1½
241-103-85	SANTÉ, SÉCURITÉ ET HYGIÈNE INDUSTRIELLE	2-0-1	1
241-245-85	HYDRAULIQUE INDUSTRIELLE	3-2-1	2
241-255-85	PLANIFICATION ET CONTRÔLE DE L'ENTRETIEN INDUSTRIEL	3-0-2	1½
241-325-85	NOTIONS FONDAMENTALES D'AUTOMATISATION	2-2-1	1½
241-335-85	MESURES STATIQUES ET DYNAMIQUES	2-2-1	1½
241-345-85	PNEUMATIQUE INDUSTRIELLE	2-2-1	1½
241-405-84	ANALYSE DE RÉSEAUX HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	2-0-2	1½
241-415-84	INSTALLATION ET ENTRETIEN DE RÉSEAUX HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	1-4-1	2
241-425-85	AUTOMATISMES CONVENTIONNELS (câbles)	3-2-1	2
241-435-85	INITIATION AUX TECHNIQUES D'USINAGE	1-5-1	2½
241-525-85	AUTOMATISMES PROGRAMMÉS	3-2-2	2½
241-535-85	ANALYSE DE MÉCANISMES INDUSTRIELS	3-2-2	2½
241-635-85	INSTALLATION EN ENTRETIEN DE MÉCANISMES INDUSTRIELS	1-3-1	1½
241-665-85	ANALYSE DES VIBRATIONS ET DES SONS	2-1-1	1½
241-685-85	GESTION DE PROJET D'OPTIMISATION ET D'ENTRETIEN	3-2-1	2
241-686-85	LUBRIFICATION ET LUBRIFIANTS	2-1-1	1½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
242-241-85	LECTURE DE PLANS, SCHÉMATISATION ET CROQUIS	2-1-1	1½

243-171-88	ÉLÉMENTS DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	3-2-2	2½
243-172-88	INTRODUCTION À L'ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE	2-3-2	2½
243-173-88	ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET CIRCUITS DE COMMANDE	3-2-2	2½
270-101-85	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX	2-1-1	1½
8 unités de cours complémentaires			
plus 9 unités parmi les cours suivants			
241-605-85	TECHNOLOGIES AVANCÉES EN PROCESSUS INDUSTRIELS	3-0-1	1½
241-615-85	SYSTÈMES DE PRODUCTION AUTOMATISÉE	3-2-2	2½
241-625-85	ROBOTIQUE INDUSTRIELLE	3-2-2	2½
241-645-85	ASSERVISSEMENTS HYDRAULIQUES	3-2-2	2½
241-675-85	MOCROTHÈSE	0-5-1	2
241-687-85	STAGE INDUSTRIEL	0-8-2	3½
241-688-85	FIABILITÉ ET MAINTENABILITÉ DE SYSTÈMES	2-1-1	1½
241-695-85	ESTIMATION DE PROJET D'OPTIMISATION ET D'ENTRETIEN	2-2-1	1½
270-102-85	TECHNOLOGIE DU SOUDAGE	2-1-1	1½
401-935-76	SCIENCE DU COMPORTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	4-0-4	2½

881027

**Tronc commun des programmes  
241.06, 241.11 et 241.12**

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

**OBJECTIF DU TRONC COMMUN**

L'objectif du tronc commun est de permettre aux élèves d'acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables à tous les techniciens spécialisés dans la transformation des matériaux en produits finis par des moyens mécaniques. À la fin du tronc commun, l'élève sera capable de produire et d'analyser les dessins de pièces mécaniques pour en déterminer les modes de fabrication, pour ensuite assurer l'ordre logique des opérations et la standardisation des méthodes de travail de cette fabrication; de monter, de régler et d'opérer des machines-outils de type conventionnelle; d'analyser et de sélectionner, parmi les différents procédés de transformation et de formage des matériaux les plus connus; les programmes de mise en production, en fonction du matériau utilisé.

**CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES**

Les cours obligatoires:

- 2½ unités d'éducation physique
- 8 de philosophie
- 8 de langue et littérature
- plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2½
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1½
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1½
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1½

241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2½
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1½
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1½
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

890118

**241.06 Techniques de génie mécanique (1985)**

*TYPE DE SANCTION*

*DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

91 unités

**PRÉAMBULE**

Le programme *Techniques de génie mécanique* se compose de 91 unités dont 63½ sont obligatoires et 17½ sont au choix du collège. Dépendamment des choix du collège, ce programme pourrait donner lieu à des spécialisations telles que: techniques de fabrication mécanique, dessin de conception mécanique, outillage, automation etc.

**OBJECTIFS**

Afin de répondre aux besoins régionaux, le collège devra déterminer une ou des voies de sortie et choisir ses objectifs parmi la liste suivante:

- fabriquer des prototypes, réparer et modifier des appareils et des instruments;
- réaliser les dessins détaillés de parties de machines, de pièces mécaniques ou d'installation industrielle à partir de schémas, de dessins de projets ou de relevés effectués sur place;
- préparer les programmes de mise en production sur machines conventionnelles, automatisées et commandes numériques;
- produire les dessins et les programmes d'usinage à l'aide de l'ordinateur;
- planifier et préparer les cheminements critiques servant à l'ordonnement d'une fabrication mécanique, dans le but de coordonner, selon les possibilités de l'entreprise, le personnel, le matériel, les équipements et la matière d'oeuvre;
- effectuer des tâches relatives au contrôle de la qualité dimensionnelle;
- établir, par des analyses ou par des études, le temps des opérations de fabrication requis pour les besoins de l'ordonnement ou de la gamme;
- préparer les cartes graphiques et diagrammes servant à illustrer les circuits de manutention, l'occupation des espaces et la charge des machines;
- organiser la manutention des pièces et les méthodes de travail à implanter aux postes de travail;
- analyser les données techniques d'un projet de fabrication mécanique pour utiliser les principes de sciences appliquées dans sa conception et effectuer les calculs nécessaires pour en déterminer les modes de construction, d'utilisation et d'entretien, pour enfin en préparer les schémas et les dessins de projets avec ou sans l'aide de l'ordinateur;
- concevoir des outils de montage, de contrôle, etc. pour les travaux de production ou d'expérimentation et dessiner les schémas, les dessins de projets, les dessins de définition et les dessins d'ensembles;
- produire les dessins et les programmes d'usinage à l'aide de l'ordinateur;

- concevoir et réaliser l'outillage et le montage spécifiques à une production
- choisir et améliorer l'outillage destiné à une production;
- choisir parmi toutes les méthodes actuelles d'automatisation dans les technologies électro-mécanique, pneumatique ou hydraulique, la solution privilégiée en fonction du travail à effectuer;
- programmer et implanter des automates programmables, robots et machines dédiées

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les diplômés en *Techniques de génie mécanique* sont appelés à occuper des fonctions clefs dans toutes les entreprises études et centres de recherche où existent un bureau d'étude et un bureau des méthodes chargé de préparer des projets de construction mécanique et de les mettre en production. Dans le cas des grandes entreprises, les diplômés s'intégreront à une structure bien rodée qui leur confiera des tâches spécialisées. Pour les petites entreprises et les centres de recherches, la variété des projets sera d'autant plus vaste que l'équipe d'études sera restreinte; le dynamisme de ce type d'organisations est très lié à la compétence et à la créativité de ses concepteurs. Ce technicien pourra oeuvrer dans des domaines variés et complexes tels que bureau d'étude; bureau des méthodes; planification de la production; programmation de commande numérique; département d'inspection; dessin et fabrication assistée par ordinateur, commande de procédés industriels, asservissement et régulation de machines, systèmes logiques et séquentiels, conception d'outillage et de moules; etc

Leur formation, axée sur la technologie conventionnelle et sur la technologie de pointe, leur permettra de s'intégrer facilement au marché du travail. Ils pourront ainsi faire carrière dans un secteur prometteur comme celui de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants

203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2½
241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2½
241-105-85	C/N, LANGAGE APT, 2 AXES	2-2-1	1½
Ce cours peut être remplacé par le cours suivant			
241-109-85	C/N, LANGAGE COMPACT II	2-2-1	1½
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1½
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2½
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2½
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1½
241-715-84	INTRODUCTION À LA C A O	2-2-1	1½
270-104-85	TRAITEMENTS THERMIQUES	2-2-1	1½
plus 17 1½ unités parmi les cours suivants:			
241-105-85	C/N, LANGAGE APT 2 AXES	2-2-1	1½
241-107-85	DESSIN D'ÉQUIPEMENT DE TRANSMISSION MOUVEMENT	2-2-2	2
241-108-85	C/N, LANGAGE APT AVANCÉ	2-2-2	2
241-109-85	C/N LANGAGE COMPACT II	2-2-1	1½
241-111-85	C/N, LANGAGE COMPACT II, AVANCÉ	2-2-2	2
241-112-85	C/N, LANGAGE ÉLAN	2-2-1	1½
241-113-85	C/N, LANGAGE ÉLAN AVANCÉ	2-2-2	2
241-114-85	C/N, LANGAGE GENESYS	2-2-1	1½
241-115-85	C/N LANGAGE GENESYS AVANCÉ	1-2-1	1½
241-116-85	PROGRAMMATION MANUELLE EN FRAISAGE	2-2-2	2

241-117-85	PROGRAMMATION MANUELLE EN TOURNAGE	2-2-2	2
241-118-85	PROGRAMMATION GRAPHIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR	2-3-2	2½
241-123-85	LANCEMENT DE PROJET I EN F.A.O	1-4-1	2
241-124-85	LANCEMENT DE PROJET II EN F.A.O	1-4-1	2
241-125-85	CONTRÔLE DIMENSIONNEL ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	2-2-2	2
241-126-85	C A O AVANCÉE	2-2-1	1½
241-127-85	STAGE INDUSTRIEL	0-3-1	1½
241-128-85	ROBOTIQUE	2-2-2	2
241-132-85	GESTION DE LA PRODUCTION	2-2-2	2
241-133-85	C A O MODÉLISATION	2-2-1	1½
241-134-85	DESSIN D'OUTILS SPÉCIALISÉS	2-3-1	2
241-135-85	AUTOMATE, CONTRÔLE ANALOGIQUE ET NUMÉRIQUE PROGRAMMÉ	2-2-2	2
241-136-85	AUTOMATE, LOGIQUE SÉQUENTIELLE PROGRAMMÉE	2-2-2	2
241-137-85	PROJET D'AUTOMATION	1-4-2	2½
241-138-85	ROBOTIQUE, IMPLANTATION ET PROGRAMMATION	2-2-2	2
241-139-85	OUTILLAGE DE PRODUCTION	1-5-1	2½
241-140-85	PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-2-1	1½
241-141-85	FABRICATION, POINÇONS ET MATRICES	0-3-1	1½
241-142-85	FABRICATION DE MÔULES	0-3-1	1½
241-143-85	LANCEMENT DE PRODUCTION AUTOMATISÉ	1-3-1	1½
241-370-80	AUTOMATISME II	2-2-2	2
241-443-80	PROJETS I	1-4-2	2½
241-461-80	TECHNIQUES D'ENTRETIEN I	2-3-1	2
241-490-80	DESSIN D'OUTILS	2-2-2	2
241-503-80	ÉTUDE ET CONCEPTION DE MACHINES I	2-3-2	2½
241-511-85	MÉTHODES D'USINAGE EN SÉRIE	1-5-1	2½
241-521-85	ANALYSE DE FABRICATION	2-2-1	1½
241-541-85	PLANNING	2-2-1	1½
241-543-80	PROJETS II	1-4-2	2½
241-601-80	PROJET DE FABRICATION	0-5-1	2
241-603-80	ÉTUDE ET CONCEPTION DE MACHINES II	2-4-2	2½
241-620-80	ÉNERGIE DES FLUIDES II	2-1-1	1½
241-621-85	TECHNIQUES DE FABRICATION	2-2-1	1½
241-633-80	DESSIN DE STRUCTURE D'ACIER	1-2-1	1½
241-640-85	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-1	1½
241-643-80	PROJETS III	2-1-1	1½
241-680-80	CONCEPTION DE TUYAUTERIE	1-2-1	1½
241-690-80	CONCEPTION DE SYSTÈMES HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	2-1-1	1½
241-720-85	PROGRAMMATION MANUELLE (avancée)	2-2-2	2
241-910-75	DESSIN D'IMPLANTATION INDUSTRIELLE	2-1-1	1½
241-917-80	CONTRÔLE STATISTIQUE DE LA QUALITÉ	1-2-1	1½
241-920-80	ESTIMATION	2-1-1	1½
241-930-75	DESSIN ÉLECTROMÉCANIQUE	1-2-1	1½
241-960-75	IMPLANTATION MANUTENTION ET GESTION DES STOCKS	2-1-1	1½
241-970-75	PLANNING SECONDAIRE	2-1-1	1½
243-328-85	ÉLECTROMÉCANIQUE	2-2-1	1½
270-105-85	PROCÉDÉS DE SOUDAGE	2-1-1	1½
420-318-85	INTRODUCTION À LA PROGRAMMATION APPLIQUÉE	2-2-2	2

880118

**241.11 Techniques de transformation des matériaux composites (1987)**

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES 90 unités

**PRÉAMBULE**

Le matériau composite est un alliage constitué par un cœur, dont des fibres sont les constituants, et d'une matière de remplissage appelée matrice, constituée, soit par des résines synthétiques, soit par des céramiques ou soit par des métaux. Le matériau composite associe donc des fibres à hautes caractéristiques mécaniques à des matrices thermodurcissables qui permettent d'obtenir des formes aussi complexes que variées.

**OBJECTIFS**

La formation que recevront les techniciens en transformation des matériaux composites les préparera à oeuvrer à des tâches variées en fonction du secteur de l'entreprise où ils évolueront.

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'assumer des fonctions de conception et de design de pièces en matériaux composites; il sera en mesure d'en planifier, diriger ou réaliser la production, de procéder à l'entraînement des opérateurs de machines de production, d'établir et de faire respecter les règles d'usages favorisant la santé et la sécurité au travail, ainsi que les règles de la protection de l'environnement. Il sera aussi en mesure d'établir et de faire respecter les normes de qualité relatives au produit fabriqué, de déterminer les coûts de revient, d'établir et d'analyser des soumissions et de procéder aux achats de marchandises.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les techniciens en transformation des matériaux composites seront appelés à travailler dans toute l'industrie des composites et dans des centres de recherche. Les techniciens oeuvreront dans différents champs d'application tels que l'aéronautique, la construction, le transport, la construction navale, l'industrie électrique, l'industrie de la fabrication de biens de consommation et d'équipements industriels, le secteur médical, le secteur de la corrosion, l'industrie chimique et des pâtes et papiers, les bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils, de même que dans plusieurs autres secteurs utilisant les matériaux composites comme constituants d'équipements pour leurs procédés industriels.

Dans ces différentes industries, le technicien sera appelé à oeuvrer au sein de l'équipe de conception et de design de l'équipe de la fabrication et du contrôle de la qualité, de même que de l'équipe de marketing et des achats. Son travail pourra aussi bien se situer dans la petite, la moyenne que dans la très grande entreprise.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants.

202-117-86	NOTIONS DE CHIMIE DES POLYMÈRES APPLIQUÉES	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2½
241-105-85	C/N, LANGAGE APT 2 AXES	2-2-1	1½
241-144-86	APPLICATION DE L'INFORMATIQUE AUX INSTRUMENTS D'ANALYSE	2-2-1	1½
241-145-86	LES COMPOSITES	3-2-2	2½
241-146-86	PROCÉDÉS DE MOULAGE	3-2-2	2½
241-147-86	PROPRIÉTÉS DES COMPOSITES	3-2-2	2½
241-148-86	PERFORMANCES DES COMPOSITES	3-2-2	2½
241-149-86	MATÉRIAUX COMPOSITES ET OUTILLAGES	3-2-2	2½
241-150-86	MISE EN FORME DES COMPOSITES I	3-2-2	2½

241-153-86	MISE EN FORME DES COMPOSITES II	3-2-2	2½
241-154-86	STRUCTURE EN MATÉRIAUX COMPOSITES	3-2-2	2½
241-158-85	PROJET DE FABRICATION EN MATÉRIAUX COMPOSITES	3-6-2	3¾
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1½
241-640-85	CONTRÔLE DE QUALITÉ	2-1-1	1½
241-715-84	INTRODUCTION À LA C A O	2-2-1	1½

plus un minimum de 3¾ unités choisies dans les cours suivants.

241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-126-85	C A O AVANÇÉE	2-2-1	1½
241-155-86	CONCEPTION DE PIÈCES STRUCTURALES POUR LE SECTEUR DE LA CORROSION	2-2-2	2
241-156-86	CONCEPTION ET DESIGN D'OUTILLAGE DE PRODUCTION	2-2-2	2
241-157-86	ESTIMATION ET PRIX DE REVIENT DES PIÈCES MOULÉES	2-2-2	2
241-920-80	ESTIMATION	2-1-1	1½

880118

**241.12 Techniques de transformation des matières plastiques (1986)**

TYPE DE SANCTION:  
DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES 90 unités

**OBJECTIFS**

De plus en plus de polymères sont des matériaux de choix pour les manufacturiers et c'est dans des milliers de produits présents dans notre vie quotidienne que nous les retrouvons.

La formation que recevront les techniciens en transformation des matières plastiques a pour but de les préparer à exécuter des tâches à caractère technique dans l'une ou l'autre des spécialités de transformation des plastiques (thermoplastiques, thermodurcissables, élastomères). Ces tâches sont nombreuses et varient en fonction des secteurs de l'entreprise où les techniciens seront appelés à travailler.

Au secteur de la production, ils devront établir et rédiger des spécifications de production, déterminer des ordres et des temps de production; assurer des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'usine, analyser les problèmes reliés à une chaîne de production pour élaborer et appliquer les mesures correctives de nature à optimiser une production; connaître et entretenir l'équipement de production afin d'en assurer le fonctionnement adéquat et de maintenir une production régulière; identifier la cause d'une panne électrique, électronique, hydraulique, mécanique; réparer les déficiences mineures; voir à l'entretien préventif et commander les pièces de rechange; inspecter visuellement des échantillons et déceler les anomalies; rédiger des la production.

Au secteur du bureau d'études, ils devront concevoir l'outillage capable de produire la pièce selon le procédé, les normes et les spécifications choisies, schématiser et dessiner l'outillage; choisir le matériau de l'outillage; déterminer le coût de l'outillage; concevoir une pièce simple à partir de devis plus ou moins élaborés; choisir et définir la forme; faire les calculs dans le but de déterminer les dimensions optimales de la pièce; choisir le matériau de mise en oeuvre; déterminer la quantité de matière première requise pour une production donnée; formuler les mélanges de matières premières; établir des normes de qualité; prévoir le contrôle de qualité; participer à l'évalua-

tion des coûts de revient, participer à l'étude des matières premières nouvelles et à l'adaptation des technologies qui les accompagnent.

Au secteur de contrôle et d'essais, ils devront déterminer les lots pour fin d'inspection, inspecter visuellement les échantillons, utiliser les appareils de contrôle et d'essais, évaluer les performances anticipées selon les normes et les codes, faire des vérifications dimensionnelles, monter et entretenir l'équipement du laboratoire de contrôle et d'essais, compiler les données et les traduire en graphiques ou autres, évaluer les résultats du contrôle et transmettre l'information.

Dans les entreprises de grande taille où la division du travail est très poussée, les techniciens seront vraisemblablement affectés à des fonctions plus spécialisées que dans les industries plus modestes où le personnel est souvent appelé à cumuler un ensemble de tâches très variées.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les techniciens en transformation des matières plastiques sont appelés à travailler en grande partie dans la petite et moyenne entreprise de transformation où la main-d'œuvre spécialisée de niveau technique est plutôt limitée et a le plus souvent été formée en cours d'emploi. Certaines de ces entreprises ont une production très spécialisée quant au produit, au procédé ou au matériau, d'autres offrent une plus grande variété à ces divers égards. La formation générale acquise par les techniciens leur permettra d'exercer la majorité des tâches techniques rencontrées dans ces industries. Leurs connaissances leur permettront d'assurer ces diverses fonctions sous le contrôle d'un ingénieur dans un grand établissement ou bien sous leur seule responsabilité dans un établissement de moindre importance.

Après quelques années d'expérience et suivant leurs intérêts, ils pourraient jouer un rôle important au bureau d'études, tout comme la formation récurrente et le perfectionnement pourraient augmenter leurs chances d'accès à des promotions éventuelles. Par ailleurs, les centres de recherches gouvernementaux offrent également des possibilités d'emploi de plus en plus grandes dans notre province.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

202-121-86	NOTIONS FONDAMENTALES DE CHIMIE I	3-2-2	2½
202-122-86	NOTIONS FONDAMENTALES DE CHIMIE II	3-2-2	2½
211-104-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES I	3-5-2	3½
211-105-86	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX POLYMÈRES I	3-3-2	2½
211-106-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES II	3-5-2	3½
211-107-86	PROPRIÉTÉS PHYSIQUES DES PLASTIQUES	2-2-2	2
211-108-86	DESSIN D'OUTILS ET MOULES I	1-4-2	2½
211-109-86	ÉTUDE ET CONCEPTION D'UNE PIÈCE EN PLASTIQUE I	2-2-3	2½
211-114-86	DESSIN D'OUTILS ET MOULES II	1-3-1	1½
211-118-86	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATIÈRES ET PRODUITS PLASTIQUES	2-1-1	1½
211-119-86	ORGANISATION DES ATELIERS	1-2-1	1½
241-163-86	DÉPANNAGE MÉCANIQUE	1-3-1	1½
243-102-86	DÉPANNAGE ÉLECTRIQUE	1-3-1	1½

De plus le collège choisit un total de 12½ unités de formation parmi la liste qui suit

211-110-86	PROJET	2-4-3	3
211-115-86	ÉTUDE ET CONCEPTION D'UNE PIÈCE EN PLASTIQUE II	3-4-2	3
211-116-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES CAOUTCHOUCS	1-3-2	2

211-117-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES PLASTIQUES RENFORCÉS ET COMPOSITES	1-3-2	2
211-120-86	STAGE INDUSTRIEL	1-6-1	2½
211-121-86	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX POLYMÈRES II	3-4-2	3
211-122-86	COMPORTEMENT PHYSIQUE DES POLYMÈRES	3-0-2	1½
211-123-86	RÉSINÉS PLASTIQUES	1-2-1	1½
211-124-86	FABRICATION DES MOULES	2-6-1	3
211-125-86	DESSIN	2-3-2	2½
211-126-86	INTRODUCTION À LA CONCEPTION DE MOULES PAR C A O	1-2-2	1½
241-132-85	GESTION DE LA PRODUCTION	2-2-2	2
241-541-85	PLANNING	2-2-1	1½
241-910-75	DESSIN D'IMPLANTATION INDUSTRIELLE	2-1-1	1½
241-920-80	ESTIMATION	2-1-1	1½
241-960-75	IMPLANTATION, MANUTENTION ET GESTION DES STOCKS	2-1-1	1½
241-970-75	PLANNING SECONDAIRE	2-1-1	1½
410-176-86	GESTION DU PERSONNEL	2-0-1	1

880118

**Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes**

241-129-88	MICRO-USINAGE	1-3-1	1½
241-159-88	TRAVAUX D'ATELIER I	1-3-1	1½
241-165-88	CONTRÔLE DE QUALITÉ	2-2-1	1½
241-166-88	GÉOMÉTRIE DES OUTILS DE COUPE	1-2-1	1½
241-167-88	PROGRAMMATION COMMANDE NUMÉRIQUE	3-3-2	2½
241-168-88	DESSIN DE DÉTAILS PAR ORDINATEUR	1-2-1	1½
241-169-88	TRAVAUX D'ATELIER II	1-3-1	1½
241-172-88	PROGRAMMATION DE MACHINES C/N ET ROBOTS	2-3-2	2½
241-173-88	CONCEPTION DE PIÈCES AÉRONAUTIQUES EN COMPOSITES	2-3-1	2
241-178-88	MÉCANIQUE DES FLUIDES	3-1-2	2
241-179-88	INSPECTION DIMENSIONNELLE ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-2-2	2
241-180-88	ATELIER DE RÉFECTION MÉCANIQUE	0-4-1	1½
241-182-85	PROJET EN C A O	2-2-1	1½
241-190-82	MÉCANIQUE FORESTIÈRE	3-2-2	2½
241-560-80	COMMANDE NUMÉRIQUE I	2-2-2	2
241-990-75	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS	1-2-1	1½
241-991-75	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-1-1	1½
241-992-77	INITIATION AUX MACHINES-OUTILS ET AUX PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-1-1	1½
241-993-78	INITIATION À LA MÉCANIQUE APPLIQUÉE	1-2-3	2

880505

Secteur professionnel:

## 243.00 ÉLECTROTECHNIQUE

### Tronc commun des programmes 243.01, 243.02, 243.03 et 243.05

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

#### PRÉAMBULE

Les programmes du secteur *Electrotechnique* se composent d'un tronc commun de quatre sessions et de quatre voies de sorties de deux sessions chacune soit: 243.01 électrodynamique, 243.02 instrumentation et contrôle, 243.03 électronique, 243.05 équipements audio-visuels. Le choix des quatre voies de sorties se fait à la fin de la quatrième session.

#### OBJECTIF DU TRONC COMMUN

L'objectif du tronc commun est de permettre aux élèves d'acquérir les savoirs et savoir faire indispensables à tous les techniciens en électrotechnique quel que soit leur choix d'orientation. À la fin du tronc commun, l'élève sera capable d'effectuer des mesures analogiques et numériques en milieu industriel. Vérifier, étalonner et régler les systèmes de mesure. Interpréter les caractéristiques des circuits intégrés linéaires et les interrelier dans des systèmes fonctionnels. Utiliser différents moyens élémentaires de contrôle de machines électriques. Utiliser un micro-ordinateur dans différentes applications. Analyser, réaliser un circuit numérique et analogique complet utilisant des circuits intégrés. Modifier la structure d'un micro-ordinateur pour une application donnée. Effectuer des dessins et des croquis de nature électrique, électronique et mécanique.

Ces programmes en électrotechnique de niveau collégial visent à préparer des techniciens compétents pour des tâches d'aide à la conception, de modification, d'élaboration, de planification, de réalisation, de construction, de vérification, d'installation, d'entretien et de réparation dans la spécialité qu'il aura choisie.

#### CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2½
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLAN	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2½
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2½

243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2½
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2½
243-360-84	MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2½
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2½
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MEASURE ET MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2½
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2½
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2½
243-490-84	INITIATION AU PROJET	2-1-1	1½
8 unités de cours complémentaires			

871111

### 243.01 Électrodynamique (1986)

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

91½ unités

#### OBJECTIFS

Assister l'ingénieur dans la conception, la mise en plan et la réalisation technique des projets d'installations électriques. Oeuvrer dans le domaine de l'éclairage, du chauffage, de la production, la transmission, la distribution, l'utilisation et la gestion de l'énergie électrique. Lire, interpréter, adapter et élaborer les plans, les dessins et les spécifications techniques d'un projet ou d'un appareil, élaborer et dessiner les schémas, les diagrammes et les plans nécessaires à la réalisation d'un projet. Appliquer les règles de sécurité concernant les travaux à exécuter. Régler les dispositifs de réglage et de commande d'un système selon les spécifications du manufacturier. Localiser et modifier l'appareillage défectueux des équipements. Vérifier la conformité des travaux d'un chantier selon les normes établies; rédiger les rapports, les spécifications et instructions techniques concernant l'estimation des coûts et la durée des travaux.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La technologie de l'électricité est un domaine en plein essor. L'accroissement de la consommation de l'énergie électrique constitue un critère d'évaluation de la vitalité économique d'un pays. La consommation de l'électricité croissant sans cesse au pays, les perspectives professionnelles sont donc très bonnes en électrodynamique.

L'industrie, les bureaux d'ingénieurs-conseils, les centres de recherche, les compagnies de distribution d'énergie électrique, l'industrie du téléphone, offrent des débouchés où les diplômés en électrodynamique peuvent jouer un rôle important aussi bien dans la conception, le montage, l'amélioration, l'entretien, la vente d'appareillage que dans l'estimation et la surveillance des travaux.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants.

243-541-84	UTILISATION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	3-3-2	2½
243-561-84	ÉLECTRONIQUE DE RÉGLAGE ET DE COMMANDE	2-2-2	2
243-571-84	COMMANDE DE MACHINES	2-3-2	2½
243-581-84	TECHNOLOGIE DES MACHINES	2-2-2	2
243-591-84	PROJET I	1-2-1	1½
243-641-84	PROTECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	2-2-2	2
243-661-84	ÉLECTRONIQUE DE PUISSANCE	2-3-2	2½
243-671-84	SYSTÈMES AUTOMATISÉS	2-4-2	2½
243-681-84	PRODUCTION, TRANSMISSION, DISTRIBUTION	2-2-2	2
243-691-84	PROJET II	0-3-1	1½

880129

## 243.02 Instrumentation et contrôle (1987)

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 91½ à 92 unités

**OBJECTIFS**

Utiliser choisir, étalonner, calibrer et réparer les éléments d'une boucle de contrôle, les instruments et les appareils impliqués dans l'ensemble des procédés industriels en usage dans les entreprises. Améliorer et développer le contrôle et la mesure des procédés industriels. Superviser le montage de systèmes de contrôle. Effectuer des tâches connexes dans les secteurs de l'électronique, de la pneumatique et de l'hydraulique. Associer des circuits électriques, électroniques, pneumatiques, hydrauliques et mécaniques. Exécuter les schémas, simplifier, modifier, réaliser et réparer les systèmes faisant appel aux notions d'asservissement. Exercer une maintenance préventive sur ces différents systèmes de contrôle en industrie.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le système d'instrumentation d'une usine est constitué d'instruments de mesure servant à vérifier la qualité ou la quantité des produits et d'appareils de contrôle servant à maintenir les variations de la production dans les normes requises.

Les industries pétrolières, chimiques, aéronautiques, les laboratoires pharmaceutiques et médicaux, les usines de formation, les services publics, engagent de nombreux techniciens en instrumentation et contrôle.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants.

243-552-84	INSTRUMENTATION INDUSTRIELLE	3-2-2	2½
243-562-84	AUTOMATISATION	3-2-2	2½
243-572-84	ÉLÉMENTS DE SYSTÈMES	2-2-2	2
243-592-84	PROJET I	1-2-1	1½
243-652-84	INSTRUMENTATION D'ANALYSE	3-2-2	2½
243-662-84	AUTOMATISATION INDUSTRIELLE	3-3-3	3
243-692-84	PROJET II	2-3-2	2½

plus 2 cours à option parmi les suivants

243-108-87	COMMANDE ET RÉGULATION PAR AUTOMATE PROGRAMMABLE	2-3-2	2½
243-109-87	ÉLECTRONIQUE ET ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLES	3-3-2	2½
243-542-84	TECHNIQUES D'INTERFACE	2-3-2	2½

243-672-84	TÉLÉMESURE	3-3-2	2½
243-682-84	TÉLÉVISION INDUSTRIELLE	3-3-2	2½

880118

## 243.03 Électronique (1986)

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 91½ unités

**OBJECTIFS**

Assister l'ingénieur dans la conception, la modification et l'élaboration de circuits, d'appareils, d'instruments de systèmes dans le domaine des télécommunications des ordinateurs des automatismes, de la reproduction de l'enregistrement et de la distribution audio et vidéo. Installer, vérifier, entretenir, ajuster, analyser des appareils et des systèmes dans les domaines déjà mentionnés. Rédiger des rapports des spécifications et des instructions techniques. Collaborer à la rédaction du cahier de charges.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

En électronique les perspectives professionnelles sont très vastes. De plus en plus dans toutes les sphères de l'activité humaine l'électronique joue un rôle considérable qui va sans cesse grandissant. Les centres de recherche, les usines de montage et de produits électroniques, les fabricants d'ordinateurs offrent des débouchés au spécialiste en électronique. Les stations de communications terrestres, navales ou aériennes, privées, commerciales ou gouvernementales emploient un grand nombre de spécialistes en communication.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants.

243-543-84	AUTOMATISME INDUSTRIEL	2-3-2	2½
243-553-84	TECHNIQUES DE FRÉQUENCES RADIO	3-2-2	2½
243-563-84	SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATION R F	3-2-2	2½
243-593-84	PROJET I	1-2-1	1½
243-643-84	ANALYSE DE SYSTÈMES	2-2-2	2
243-653-84	TRANSMISSION NUMÉRIQUE	3-2-2	2½
243-673-84	VIDÉO	2-2-1	1½
243-693-84	PROJET II	0-3-1	1½

plus un des deux cours suivants

243-573-84	AUDIO	2-2-1	1½
243-583-84	PÉRIPHÉRIQUES	2-2-1	1½

plus un cours à option parmi les suivants

243-633-84	RÉALISATION DE CIRCUITS INTÉGRÉS	4-3-3	3½
243-663-84	TÉLÉCOMMUNICATION	4-3-3	3½
243-683-84	ORDINATEURS	4-3-3	3½

880129

## 243.05 Équipements audiovisuels (1986)

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 91½ unités

**OBJECTIFS**

Utiliser et entretenir des appareils utilisés en techniques audiovisuelles. Identifier et réparer les pannes dans les appareils audio vidéo.

récepteur de télévision, les magnétoscopes et réaliser tous les ajustements nécessaires au bon fonctionnement. Réaliser des documents audiovisuels et participer à la réalisation d'émissions de radio et de télévision. Actualiser ses connaissances en médiatique et en télématique.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les techniciens en équipements audiovisuels sont des spécialistes recherchés par les universités, les collèges, les écoles secondaires où sont préparés de nombreux documents audiovisuels. L'industrie d'équipements audiovisuels a aussi besoin de techniciens pour la vente, la construction, l'entretien et la réparation de leur matériel.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants

243-555-84	SYSTÈMES R.F.	3-3-2	2½
243-565-84	SYSTÈMES VIDÉO	3-2-2	2½
243-575-84	SYSTÈMES AUDIO	1-2-2	1½
243-585-84	TECHNIQUES AUDIOVISUELLES	2-3-2	2½
243-595-84	PROJET	1-2-1	1½
243-655-84	RÉCEPTEUR ET MONITEUR DE TÉLÉVISION	2-3-2	2½
243-665-84	MAGNÉTOSCOPES	2-3-2	2½
243-675-84	APPAREILS AUDIO	3-2-2	2½
243-685-84	NOTIONS DE MÉDIATIQUE ET DE TÉLÉMATIQUE	1-2-1	1½
243-695-84	PROJET DE PRODUCTION	0-4-2	2

880129

243-930-87	SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES	1-2-3	2
243-931-75	CIRCUITS PRATIQUES D'ÉLECTRONIQUE	1-2-1	1½
243-931-88	CIRCUITS PRATIQUES D'ÉLECTRONIQUE	2-1-3	2
243-971-76	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE	2-1-1	1½
243-979-75	ÉLECTRICITÉ PRATIQUE	2-2-2	2
243-980-88	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS I	3-2-2	2½
243-981-88	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS II	3-2-2	2½
243-982-78	MESURES ET CALIBRATION	2-2-2	2
243-984-87	REPRODUCTION AUDIO	1-2-3	2
243-986-76	TECHNIQUES AUDIOVISUELLES	0-1-1	¾

880516

**Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes**

243-105-88	ÉLECTRONIQUE D'INSTRUMENTATION	3-2-2	2½
243-106-86	DÉPANNAGE ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE	1-2-1	1½
243-107-83	MODÈLES DE CIRCUITS I	4-3-1	2¾
243-112-88	CIRCUITS À SEMI-CONDUCTEUR	3-2-2	2½
243-113-88	TECHNIQUES NUMÉRIQUES	3-3-2	2¾
243-149-82	ÉLECTRICITÉ I	2-1-1	1½
243-171-88	ÉLÉMENTS DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	3-2-2	2½
243-172-88	INTRODUCTION À L'ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE	2-3-2	2½
243-173-88	MACHINES ÉLECTRIQUES ET CIRCUITS DE COMMANDE	3-2-2	2½
243-207-83	MODÈLES DE CIRCUITS II	2-2-2	2
243-249-82	ÉLECTRICITÉ II	2-2-1	1¾
243-280-80	ÉLECTRICITÉ DE BASE DE L'AVION	1-3-2	2
243-282-80	SYSTÈMES ASSERVIS	3-2-2	2½
243-283-80	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-328-85	ÉLECTROMÉCANIQUE	2-2-1	1¾
243-349-82	ÉLECTRICITÉ III	2-2-1	1¾
243-645-78	ÉQUIPEMENTS AUDIO	4-3-3	3½
243-903-88	L'ÉLECTRICITÉ ET SES APPLICATIONS QUOTIDIENNES	2-1-3	2
243-904-87	ÉLÉMENT ÉLECTRONIQUE DE LA REPRODUCTION AUDIO	1-5-1	2½
243-915-87	INTRODUCTION AUX CIRCUITS ÉLECTRONIQUES DES ORDINATEURS	1-2-3	2
243-920-82	CIRCUITS ÉLECTRONIQUES	2-2-2	2

Secteur professionnel:

244.00

## TECHNOLOGIE PHYSIQUE

### 244.01 Technologie physique (1986)

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

90% unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire:  
Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 ancien programme)

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes

#### PRÉAMBULE

Le programme de *Technologie physique* se compose de la première année du tronc commun d'électrotechnique, d'un bloc de cours relevant de la physique appliquée et de cours plus spécialisés laissés au choix du collège, susceptibles de déboucher sur la mesure et l'instrumentation physique, sur l'automatique et la robotique ou sur la mesure et le contrôle de la qualité. La partie obligatoire du programme est de 75 unités, 15 unités sont laissées au choix du collège à partir de la liste de cours approuvés.

#### OBJECTIFS

Les techniciens en technologie physique sont des spécialistes de la physique appliquée, discipline sur laquelle est basée toute la technologie et toutes les innovations qui s'y rapportent.

L'application de la physique ne se fait qu'à partir d'une méthodologie scientifique rigoureuse et de résultats de mesure significatifs. Elle débouche sur la compréhension des relations entre les phénomènes ainsi que sur les moyens à prendre pour les contrôler et les commander.

L'objectif de l'axe général est de donner d'abord à l'élève une formation de base en physique, en mesure physique et en procédés de traitement de l'information mesurée. Cette formation est complétée sur le plan pratique par l'utilisation des techniques et des outils appropriés de la technologie moderne; en ce sens, l'électronique et les systèmes ordinés sont considérés comme des outils privilégiés. L'approche systématique est largement utilisée pour assurer l'intégration des connaissances.

Les techniciens en technologie physique seront capables d'analyser les problèmes rencontrés en mettant l'accent sur la compréhension physique, d'analyser et d'interpréter des résultats de mesure en fonction d'actions ultérieures à entreprendre, de constituer et d'agencer une chaîne de mesure fonctionnelle (capteur et son implantation, traitement, visualisation et décision) de réaliser un montage opérationnel complet et correspondant à un besoin en technologie physique et d'en concevoir des éléments; d'adapter et d'utiliser les outils et les techniques dont il dispose à des fins d'acquisition de données et de commande de procédé; d'analyser une situation concrète, concevoir une solution, de réaliser les croquis et les schémas, de réaliser les montages physiques et électroniques, de contrôler les performances de la réalisation et de documenter son travail.

Les cours plus spécialisés, laissés au choix des collèges, pourront de plus rendre les élèves capables

- d'entrer en relation et de collaborer avec les différents spécialistes de l'automatisation et de l'équipement de production industrielle

- de collaborer à la rédaction d'un cahier de charges décrivant complètement le procédé à automatiser;

- d'utiliser les méthodes, langages et techniques de résolution propres à la commande automatique;

- de décrire les commandes d'un procédé, les paramètres à mesurer pour effectuer ces commandes ainsi que les algorithmes de traitement d'information qui sont nécessaires;

- de tenir compte des équipements environnants et de leur interaction avec le processus automatique;

- de collaborer au choix des appareils automatiques ou robots répondant aux critères ergonomiques et économiques;

- d'assurer l'installation, la mise en route, le dépannage et l'entretien des automates et robots;

- de programmer les appareils automatiques;

- de vérifier les performances d'une installation automatique et procéder aux réglages, calibrations ou étalonnages nécessaires;

- de décrire les phénomènes physiques impliqués et d'établir leur relation avec les grandeurs physiques associées;

- de maîtriser les techniques de mesure et d'interpréter les résultats;

- de choisir et d'utiliser les techniques associées à ces domaines en vue d'une utilisation spécifique;

- de choisir l'instrumentation et de préciser les conditions d'utilisation;

- de participer à l'implantation et à l'entretien des systèmes de contrôles de qualité dans l'industrie;

- d'effectuer la mise au point et l'entretien des bancs d'essais automatiques;

- d'étalonner et d'assurer le bon fonctionnement des chaînes de mesures.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le développement industriel l'accent mis sur la recherche en cette ère de crise de l'énergie, le développement des méthodes physiques d'analyse, les applications diversifiées de la physique des rayonnements (micro-ondes, ultraviolet, plasma, radioprotection) font que les sortants de technologie physique sont en demande croissante au Québec.

Soixante-dix pour cent (70%) des diplômés de technologie physique oeuvrent dans l'industrie, les autres se retrouvent dans les secteurs des services. En général, ils sont d'abord des exécutants; après environ un an, selon les goûts et les capacités de chacun, ils se retrouvent dans du travail de développement technologique et de gérance. Plusieurs se voient confier en moins de trois ans la responsabilité d'un laboratoire ou la gestion de projets technologiques importants.

L'automatisation et la robotisation des industries est une nécessité vitale pour l'avenir de l'économie québécoise. Dans ce contexte, la demande pour des spécialistes polyvalents capables aussi bien d'assurer, en collaboration avec des ingénieurs, les études nécessaires pour automatiser et robotiser une industrie, que d'assurer l'installation, la mise en route, le fonctionnement et l'entretien d'automates et de robots, sera sans conteste très grande.

En plus d'avoir accès au marché du travail, les sortants de technologie physique peuvent accéder au programme d'électricité de l'École de technologie supérieure de l'université du Québec et à certaines facultés de sciences appliquées.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2½
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2½
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2½
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2½
243-370-84	ALIMENTATION — THYRISTOR	3-2-2	2½
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2½
244-130-84	MÉTROLOGIE	2-2-2	2
244-135-84	TRAVAUX D'ATELIER	1-5-0	2
244-140-84	APPLICATION DE CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2½
244-145-84	CAPTEURS	2-2-2	2
244-146-84	CARACTÉRISATION DES ACTIONNEURS	2-2-1	1½
244-160-84	TRAITEMENTS ANALOGIQUES ET NUMÉRIQUES	3-2-2	2½
244-501-84	PROJETS I	1-5-1	2½
244-531-84	ASSERVISSEMENT ET RÉTROACTION	3-2-2	2½
244-601-82	PROJET DE TECHNOLOGIE PHYSIQUE II	0-6-1	2½

8 unités de cours complémentaires

plus 15 unités choisies parmi les cours suivants:

241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1½
244-147-84	MÉTHODES D'AUTOMATISATION	3-2-2	2½
244-149-84	ASSERVISSEMENT NUMÉRIQUE	2-2-2	2
244-150-84	APPLICATIONS DE L'OPTIQUE GÉOMÉTRIQUE	2-2-2	2
244-151-84	COMMANDE D'ACTIONNEURS	2-2-2	2
244-152-84	COMMANDE DE PROCESSUS	3-2-2	2½
244-153-84	ROBOTIQUE	2-2-2	2
244-154-84	OPTO-ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE	2-2-2	2
244-155-84	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-2-2	2
244-156-84	MATÉRIAUX	2-2-2	2
244-162-84	ESSAIS NON DESTRUCTIFS	2-2-2	2
244-163-84	TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET DE DÉPANNAGE	2-2-1	1½
244-164-84	ALGORITHMIQUE ET LANGAGE DE COMMANDE	3-2-2	2½
244-165-84	LOGISTIQUE INDUSTRIELLE	3-2-2	2½
244-166-84	AUTOMATISATION DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	3-2-2	2½
244-401-81	PHYSIQUE ATOMIQUE	2-2-1	1½
244-521-82	TECHNIQUES DU VIDE	3-2-2	2½
244-611-82	TECHNIQUES DES RAYONNEMENTS	3-2-1	2
244-631-81	ACOUSTIQUE	2-2-1	1½
244-641-84	OPTIQUE PHYSIQUE ET LASERS	3-2-2	2½

880129

Secteur professionnel:

## 247.00 TECHNOLOGIE DE SYSTÈMES

### 247.01 Technologie de systèmes ordines (1986)

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 90% unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

#### OBJECTIFS

Les diplômés de ce programme pourront, avec l'aide des ingénieurs réaliser un système de base de microprocesseur tel un micro-ordinateur avec tous les périphériques qui l'entourent. Ils pourront donc compiler et détailler les spécifications techniques des sous-ensembles qui composent le système; lire, interpréter et dessiner les schémas nécessaires à la réalisation du système; construire et mettre au point un prototype matériel et logiciel; rédiger et coder dans le langage requis les diagrammes de programmation; vérifier et inspecter les pièces ou modules utilisés; assembler, installer, entretenir, dépanner et modifier le système en question. Les sortants pourront donc travailler tant sur le logiciel que sur le matériel d'un système à base de microprocesseur et ce, à tous les niveaux.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés en *Technologie de systèmes ordines* s'introduisent dans un domaine en constante évolution. À cause de la découverte constante de nouveaux secteurs d'application, les besoins grandissent sans cesse. Ils pourront s'attendre à exécuter des tâches plus restreintes qui ne font pas appel à toutes leurs connaissances au début. Par la suite, leur polyvalence les amèneront à gravir l'échelle des fonctions et des postes plus importants dans le domaine de la conception, de la fabrication et du service à la clientèle. En plus d'avoir accès au marché du travail, les sortants de Technologie de systèmes ordines pourront poursuivre leurs études à l'École de technologie supérieure de l'université du Québec ou dans certaines facultés.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

- 2½ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2½
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2½
243-107-83	MODÈLES DE CIRCUITS I	4-3-1	2½
243-207-83	MODÈLES DE CIRCUITS II	2-2-2	2
247-101-83	LOGIQUE I	1-1-1	1
247-201-83	LOGIQUE II	2-3-1	2
247-221-83	ORDINATEUR ET PROGRAMMATION BINAIRE	3-2-1	2

247-301-83	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS	3-1-1	1½
247-311-83	SYSTÈMES ANALOGIQUES	3-2-2	2½
247-321-83	TECHNIQUES DE PROGRAMMATION INDUSTRIELLE	2-3-1	2
247-331-83	DOCUMENTATION ET TECHNIQUE DE MONTAGE	2-4-1	2½
247-401-83	LOGIQUE III	1-2-1	1½
247-411-83	UNITÉ DE CONTRÔLE ET INTERFACES	3-4-2	3
247-421-83	PÉRIPHÉRIQUES	3-1-1	1½
247-431-83	PROGRAMMATION DES ENTRÉES/SORTIES	2-3-2	2½
247-501-83	SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES ORDINÉS	4-7-3	4½
247-511-83	LOGICIELS D'APPLICATION	4-6-2	4
247-521-83	RÉSEAUX DE COMMUNICATION	3-2-2	2½
247-531-83	SYSTÈMES DE PROGRAMMATION INDUSTRIELS	3-6-3	4
247-601-83	PROJET	1-20-5	8½
247-611-83	DOMAINES D'APPLICATION INDUSTRIELS	4-4-4	4
247-621-83	TECHNIQUES NOUVELLES	3-2-2	2½
420-107-83	ALGORITHMES	2-4-1	2½

8 unités de cours complémentaires

880129

### Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

247-901-84	INITIATION AUX SYSTÈMES ORDINÉS INDUSTRIELS	1-2-3	2
------------	---	-------	---

880113

**OBJECTIFS DU SECTEUR**

Les programmes de *Techniques maritimes* ont été conçus en collaboration avec l'industrie et conformément aux exigences du ministère des Transports du Canada. Ils ont été préparés en fonction des exigences du marché du travail et de certaines conditions des universités anglaises, écossaises et américaines qui ont reconnu l'enseignement maritime dispensé au Québec.

Ce secteur d'études professionnelles conduit à l'une des spécialités suivantes: construction navale, navigation ou mécanique de marine.

Ces programmes visent à donner à l'élève une formation de base en mathématique et en physique, complétée d'une formation technique spécialisée.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES DU SECTEUR**

Les diplômés qui désirent poursuivre leurs études sont admis en troisième année du cours d'Architecture navale aux universités de New Castle, Strathclyde, Glasgow et, selon certaines restrictions, Ann Arbor (Michigan) aux États-Unis. L'élève diplômé peut aussi être admis dans d'autres établissements universitaires reconnus dans le domaine du génie maritime et de l'administration maritime.

ments de conception, estimation, dessin, planification, production et inspection, ils pourront, pour chacun de ces départements, assumer les tâches suivantes: chef concepteur, estimateur sénior ou chef de département, chef dessinateur ou chef de département, chef planificateur ou chef de département, gérant de navire ou surintendant de la production ou adjoint à la direction, chef inspecteur ou chef de département.

Les techniciens peuvent travailler ailleurs que dans un chantier. Ils peuvent entrer aux services d'agences d'architecture navale à titre de dessinateurs-concepteurs. Ils peuvent aussi devenir inspecteur de navire au sein d'une société de classification ou techniciens au sein d'un organisme maritime.

La formation reçue à l'Institut de marine permet aux diplômés de poursuivre des études en vue de devenir architectes naval. C'est ainsi qu'ils sont généralement admis au cours d'architecture navale dans plusieurs universités américaines ou britanniques.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

## 248.01 Techniques (1986) d'architecture navale

**TYPE DE SANCTION**

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

90 2/3 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

— Avoir réussi les cours du secondaire:

Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

**OBJECTIFS**

Les études en *Techniques d'architecture navale* ont pour but la formation de techniciens capables d'exercer leurs activités dans les services techniques les plus divers d'un chantier maritime et de certains organismes maritimes: bureaux d'études, service de méthodes, de contrôle et sociétés de classification.

Le programme a donc pour objectif de rendre l'élève capable de participer à l'élaboration des plans nécessaires au projet de construction et à la réalisation du navire, de voir aux modes d'installation des machines et des tuyauteries, d'établir des plans de structures métalliques ou des schémas, de participer à l'étude et à la réalisation des travaux concernant les méthodes et les moyens de production d'assurer le bon fonctionnement de la production du montage ou de l'armement, d'effectuer le contrôle dimensionnel des éléments de structures du navire et le contrôle des soudures, d'établir les dossiers de fabrication et l'estimation des coûts.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les techniciens pourront accéder assez jeune à des postes de responsabilité dans la grande majorité des départements d'un chantier naval: car, après avoir travaillé comme apprenti dans des départe-

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2½
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2½
203-910-81	ÉLÉMENTS DE THERMODYNAMIQUE	2-2-2	2
203-967-80	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-4-2	2½
203-976-74	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1½
203-977-73	NOTIONS DE MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-248-80	DESSIN SPÉCIALISÉ I	1-2-1	1½
248-101-80	CONSTRUCTION NAVALE (coque I)	2-3-1	2
248-241-80	CONSTRUCTION NAVALE (machines I)	2-3-3	2½
248-301-80	CONSTRUCTION NAVALE (coque II)	3-4-2	3
248-341-80	CONSTRUCTION NAVALE (machines II)	3-3-2	2½
248-401-80	CONSTRUCTION NAVALE (coque III)	2-3-3	2½
248-441-80	CONSTRUCTION NAVALE (machines III)	2-3-1	2
248-451-80	THÉORIE DU NAVIRE I	2-2-2	2
248-461-80	DESSIN SPÉCIALISÉ II	2-2-1	1½
248-501-81	CONSTRUCTION NAVALE (coque IV)	3-3-2	2½
248-521-81	BUREAUX TECHNIQUES ET ORGANISMES MARITIMES I	2-2-2	2
248-531-81	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-1	1½
248-541-81	CONSTRUCTION NAVALE (machines IV)	2-3-2	2½
248-551-81	THÉORIE DU NAVIRE II	2-2-2	2
248-561-81	DESSIN SPÉCIALISÉ III	1-2-1	1½
248-591-81	MATÉRIAUX ET PROCÉDÉS D'ASSEMBLAGE I	2-2-1	1½
248-601-81	CONSTRUCTION NAVALE (coque V)	2-3-2	2½
248-621-81	BUREAUX TECHNIQUES ET ORGANISMES MARITIMES II	2-2-1	1½
248-641-81	CONSTRUCTION NAVALE (machines V)	2-3-2	2½

248-651-81	THÉORIE DU NAVIRE III	1-2-1	1½
248-671-81	CALCUL DE CONSTRUCTION NAVALE	1-3-1	1½
248-681-81	BILAN THERMIQUE	2-2-2	2
248-691-81	MATÉRIAUX ET PROCÉDÉS D'ASSEMBLAGE II	2-2-1	1½
420-248-81	INTRODUCTION AUX LANGAGES FORTRAN ET BASIC	2-2-2	2
8 unités de cours complémentaires			
880129			

**248.02 Navigation (1988)**

TYPE DE SANCTION  
 DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 90½ unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire  
 Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
 Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

**OBJECTIFS**

Le programme vise la formation de techniciens en navigation. Ce programme est basé sur la connaissance des lois et des règlements de la marine marchande, sur les connaissances techniques de la navigation et de la sécurité en mer, sur le gréement et les manoeuvres de navires et de la manutention des chargements.

Les techniciens devront être en mesure d'assurer et de diriger la navigation du navire dans les meilleures conditions de sécurité en effectuant les manoeuvres normales et les manoeuvres d'urgence nécessaires d'assurer en tout temps la sécurité du navire et des personnes à bord. De plus, ils seront en mesure d'entretenir l'équipement de sauvetage, les instruments et l'équipement de navigation la coque du navire, le gréement, l'outillage ou les installations de chargement et les compartiments; de diriger les opérations de chargements, d'arrimage, de déchargement ou de transbordement de la cargaison dans les meilleures conditions de sécurité et de rentabilité et de diriger le travail de l'équipage.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les sortants du programme peuvent en répondant aux exigences du ministère des Transports du Canada, obtenir des brevets d'officiers de navigation. La marine au long cours canadienne étant très peu développée, il y a peu de débouchés dans ce domaine, ainsi, plusieurs brevetés n'ont d'autres choix que de naviguer sur des navires étrangers. Complétée par l'expérience et les brevets d'officiers supérieurs, cette formation débouche aussi sur de nombreux postes administratifs dans le domaine maritime.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires  
 2½ unités d'éducation physique  
 8 unités de philosophie  
 8 unités de langue et littérature  
 plus les cours suivants.

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-248-82	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-2-1	1½
201-802-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (milieu physique et transport)	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
203-965-78	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
243-149-82	ÉLECTRICITÉ I	2-1-1	1½

243-249-82	ÉLECTRICITÉ II	2-2-1	1½
248-112-82	TECHNOLOGIE MARITIME	1-2-1	1½
248-122-82	NAVIGATION CÔTIÈRE I	2-1-1	1½
248-202-82	CARGAISON I	1-2-1	1½
248-222-82	NAVIGATION CÔTIÈRE II	2-1-1	1½
248-302-82	CARGAISON II	1-2-1	1½
248-312-82	RÈGLES DE ROUTE	2-2-1	1½
248-322-82	NAVIGATION CÔTIÈRE III	2-1-1	1½
248-352-82	CONSTRUCTION I	1-2-1	1½
248-362-82	CONNAISSANCES MARITIMES I	1-2-1	1½
248-372-82	ASTRONOMIE NAUTIQUE	2-1-1	1½
248-392-82	AIDES À LA NAVIGATION I	2-3-2	2½
248-402-88	NAVIGATION ÉLECTRONIQUE SIMULÉE	0-5-0	1½
248-422-82	NAVIGATION CÔTIÈRE IV	2-1-1	1½
248-452-82	STABILITÉ I	2-2-2	2
248-472-82	NAVIGATION ASTRONOMIQUE I	3-2-2	2½
248-482-82	MÉTÉOROLOGIE I	1-2-1	1½
248-492-82	AIDES À LA NAVIGATION II	2-2-1	1½
248-542-82	MACHINES MARINES I	2-1-1	1½
248-552-82	STABILITÉ II	2-3-2	2½
248-562-82	CONNAISSANCES MARITIMES II	2-1-2	1½
248-572-82	NAVIGATION ASTRONOMIQUE II	3-2-2	2½
248-582-82	MÉTÉOROLOGIE II	1-2-1	1½
248-592-82	AIDES À LA NAVIGATION III	3-3-3	3
248-602-82	CARGAISON III	3-2-3	2½
248-622-82	NAVIGATION CÔTIÈRE V	2-1-1	1½
248-642-82	MACHINES MARINES II	2-1-1	1½
248-652-82	CONSTRUCTION II	2-2-1	1½
248-662-82	CONNAISSANCES MARITIMES III	2-2-2	2
8 unités de cours complémentaires			

880824

**248.03 Génie mécanique de marine (1988)**

TYPE DE SANCTION:  
 DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 90½ unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire  
 Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
 Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

**OBJECTIFS**

Ce programme a pour but de former des techniciens en mécanique de marine appelés à occuper des postes de responsabilités à bord des navires de la marine marchande ou dans les chantiers maritimes.

Les techniciens en fonction devront être capables de conduire, d'entretenir, d'inspecter et de réparer les diverses machines en mer, au port et durant les opérations commerciales, en respectant les normes gouvernementales. De plus, ils devront informer le « personnel machine » de la sécurité et des précautions à prendre contre les accidents et les incendies.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Complétée par l'expérience et les brevets supérieurs de mécanique marine, cette formation débouche sur de nombreux postes de responsabilités et de direction dans les carrières maritimes. De plus, les

## TECHNIQUES MARITIMES

titulaires d'un brevet de mécanique de marine peuvent obtenir après examen un brevet de même classe en machines fixes. secteur qui offre de nombreux débouchés terrestres

### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires.

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants.

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-802-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (milieu physique et transport)	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
203-967-80	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-4-2	2½
203-976-74	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
243-149-82	ÉLECTRICITÉ I	2-1-1	1½
243-249-82	ÉLECTRICITÉ II	2-2-1	1½
243-349-82	ÉLECTRICITÉ III	2-2-1	1½
248-143-88	INITIATION AUX NAVIRES ET AUX MACHINES AUXILIAIRES	4-4-2	3½
248-203-88	TECHNOLOGIE GÉNÉRALE DES MACHINES	2-1-1	1½
248-243-88	MOTEURS DIESELS MARINS	4-4-2	3½
248-343-88	CHAUDIÈRES ET PLAN VAPEUR	4-4-2	3½
248-353-88	CONSTRUCTION	1-2-1	1½
248-363-82	DESSIN TECHNIQUE	2-2-1	1½
248-423-78	CHIMIE APPLIQUÉE I	1-2-1	1½
248-443-88	TURBINES À VAPEUR ET CONDUITE DES MACHINES AUXILIAIRES	4-3-2	3
248-463-82	DESSIN SPÉCIALISÉ	2-2-1	1½
248-483-82	PHYSIQUE THERMIQUE I	2-2-1	1½
248-523-88	MÉTAUX UTILISÉS DANS LA MARINE	2-2-2	2
248-533-75	ÉLECTROTECHNIQUE I	2-2-2	2
248-553-88	STABILITÉ	2-2-1	1½
248-570-78	AUTOMATION ET CONTRÔLE I	2-2-1	1½
248-583-82	PHYSIQUE THERMIQUE II	2-2-2	2
248-593-88	SUPERVISION TECHNIQUE DES MOTEURS DIESELS MARINS I	2-2-1	1½
248-613-78	PHYSIQUE APPLIQUÉE	2-1-1	1½
248-623-88	SUPERVISION TECHNIQUE DES MOTEURS DIESELS MARINS II	2-2-1	1½
248-633-75	ÉLECTROTECHNIQUE II	2-2-2	2
248-643-82	RÉFRIGÉRATION ET AIR CLIMATISÉ	1-2-1	1½
248-653-88	PROPULSION	2-2-1	1½
248-673-78	AUTOMATION ET CONTRÔLE II	2-2-1	1½
248-683-88	PHYSIQUE THERMIQUE III	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

880825

**Secteur professionnel:****251.00****TECHNIQUES DU TEXTILE****PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES DU SECTEUR**

L'industrie canadienne des textiles vit sa seconde révolution industrielle, l'une des plus innovatrices sur le plan technique

L'invention des fibres synthétiques et les progrès de la physique des couleurs permettent de remplacer les procédés empiriques par des méthodes rationnelles et précises. La cybernétique, les automatismes et les appareils à production rapide, contribuent à faire de l'industrie canadienne des textiles une des plus efficaces

Tous ces changements entraînent un besoin toujours croissant de personnes connaissant les lois fondamentales de la physique de la chimie et de la mathématique, et initiées à la pratique des procédés ayant cours dans l'industrie des textiles. C'est aux techniciens que reviennent ces carrières pleines de défis et fort intéressantes

Les élèves sont formés pour devenir contrôleurs de la qualité, surintendants du traitement des fibres et tissus, techniciens-chimistes des textiles, teinturiers, dessinateurs en tissus, préposés aux ventes et aux services techniques, gérants de fabrique, collaborateurs à la recherche, techniciens-chimistes de la couleur, directeurs de la production et des techniciens de laboratoires spécialisés

Une fondation autonome, la fondation Tex-Scope offre quarante bourses annuelles de 2 000,00 \$ chacune aux nouveaux élèves s'inscrivant aux cours de deuxième année de l'option technique du textile. Si l'élève réussit cette deuxième année, la fondation Tex-Scope peut prolonger la bourse accordée pour la troisième année

Tout élève désirant s'inscrire dans cette option, et par ce fait devenir admissible à une bourse Tex-Scope doit obligatoirement avoir réussi les cours énumérés dans la grille ci-dessous pour les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> sessions. Ces cours de 1<sup>re</sup> année peuvent être suivis dans le cégep de son choix

L'industrie des textiles offre également aux élèves désireux d'éprouver leurs connaissances en textiles des emplois d'été fort intéressants. Ces emplois permettent aux élèves d'acquérir une expérience de premier ordre tout en retirant des bénéfices pécuniaires appréciables.

### Tronc commun des programmes 251.01 et 251.02

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire.
- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
- Chimie 564

**OBJECTIFS DU TRONC COMMUN**

La spécialité chimie-teinture revêt un caractère plutôt scientifique. Les cours visent à préparer des spécialistes dans la partie « chimie » de l'industrie du textile, impression, teinture, apprêts et épreuves chimiques des produits textiles

La spécialité production et contrôle renferme des cours permettant à l'élève de maîtriser les différentes techniques utilisées dans les départements de filature, de tissage et de tricot. Elle comporte également des cours sur la planification et le contrôle des opérations précitées, ainsi que sur la gestion des entreprises.

**CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-502-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la chimie)	3-2-3	2½
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2½
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2½
251-110-77	ÉLÉMENTS DES TEXTILES	3-3-2	2½
251-210-77	TECHNOLOGIE DES FIBRES	4-3-4	3½

8 unités de cours complémentaires

871112

### 251.01 Chimie-Teinture (1985)

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

89 unités

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants

202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
251-301-77	PRÉPARATION À LA TEINTURE	3-2-2	2½
251-311-77	IDENTIFICATION DES TISSUS	2-0-1	1
251-321-77	PROPRIÉTÉS DES FIBRES	3-0-2	1½
251-401-77	TEINTURE I	4-6-3	4½
251-411-77	LES COLORANTS	3-0-1	1½
251-501-77	TEINTURE II	3-6-3	4
251-511-77	COLORIMÉTRIE I	2-1-2	1½
251-521-77	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES I	3-0-1	1½
251-531-82	APPRÊTS CHIMIQUES	5-0-2	2½
251-550-77	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ I	3-0-2	1½
251-561-77	INSTRUMENTATION	2-1-2	1½
251-601-77	TEINTURE III	3-8-5	5½
251-611-77	COLORIMÉTRIE II	1-2-1	1½
251-621-77	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES II	3-0-2	1½
251-641-77	ÉPREUVES CHIMIQUES	5-6-4	5
251-651-77	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ II	0-2-2	1½

870304

**251.02 Production et contrôle (1985)**

*TYPE DE SANCTION:*

*DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES 91 1/2 unités*

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants.

203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 1/2
251-302-77	FILATURE I	2-3-1	2
251-312-77	TRAITEMENT DES FILAMENTS	2-0-1	1
251-322-77	ARMURE I	1-1-1	1
251-402-77	FILATURE II	2-2-1	1 1/2
251-412-77	TRICOT I	2-2-1	1 1/2
251-422-77	ARMURE II	2-2-1	1 1/2
251-432-77	TISSAGE I	2-2-1	1 1/2
251-502-77	FILATURE III	2-2-2	2
251-512-77	TRICOT II	2-2-2	2
251-532-77	TISSAGE II	2-2-2	2
251-540-77	APPRÊTS PHYSIQUES	3-0-1	1 1/2
251-550-77	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ I	3-0-2	1 1/2
251-602-77	FILATURE DES FIBRANES	2-2-2	2
251-612-77	TRICOT III	1-2-1	1 1/2
251-622-77	ARMURE III	1-1-1	1
251-632-77	TISSAGE III	1-2-1	1 1/2
251-642-77	TISSUS STANDARDS	1-2-1	1 1/2
251-652-77	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ II	2-3-3	2 1/2
251-662-77	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES	3-0-1	1 1/2
251-672-77	PLANS D'USINES	2-2-1	1 1/2
387-982-71	RELATIONS INDUSTRIELLES; CONVENTIONS COLLECTIVES	3-0-3	2
401-802-76	PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION	3-1-3	2 1/2
401-903-85	ANALYSE ET CONTRÔLE DES PRIX DE REVIENT	2-1-3	2
401-911-76	ÉTUDE DES MOUVEMENTS ET DES TEMPS	3-1-3	2 1/2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2

870304

Secteur professionnel:

260.00

## TECHNIQUES DE L'EAU, DE L'AIR ET DE L'ASSAINISSEMENT

### 260.01 Assainissement de l'eau (1988)

TYPE DE SANCTION

DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES

90% unités

#### CONDITION PARTICULIERE D'AMMISSION ETABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)  
Chimie 564

#### OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'étudiant sera en mesure:

- d'échantillonner, d'analyser, et de caractériser les eaux brutes, usées ou traitées du point de vue physique physico-chimique et micro-biologique;
- d'effectuer les relevés hydrologiques
- d'opérer les ouvrages et les installations de traitement des eaux municipales ou industrielles;
- de contrôler les procédés, de gérer les exploitations
- de vérifier, d'entretenir et d'optimiser le fonctionnement des appareillages des stations;
- de lire les plans spécialisés d'aider à la rédaction de plans et devis, à l'exécution des dessins techniques, à la conception des ouvrages, à la surveillance des chantiers et à l'inspection des installations;
- de promouvoir les caractéristiques techniques des divers instruments et produits chimiques utilisés dans le domaine de l'eau, d'installer et de mettre en service les appareillages;
- de compiler, d'analyser et d'interpréter les données techniques pertinentes, de rédiger des rapports d'activité et scientifiques
- d'oeuvrer de façon sécuritaire en usine, dans les réseaux et sur le terrain

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les possibilités de carrière sont multiples pour les techniciens en *Assainissement de l'eau*. Les champs d'application comprennent le secteur des eaux potables, des eaux usées domestiques, des eaux usées agricoles, des eaux utilisées dans les procédés industriels et des eaux usées industrielles. Les principaux employeurs sont: les services publics tels que les municipalités, plusieurs ministères dont les ministères de l'Environnement fédéral et provincial; les sociétés parapubliques, les laboratoires accrédités dans l'analyse des eaux, les fabricants et commerçants spécialisés en matières premières, en appareils et procédés de traitement des eaux; les bureaux d'ingénieurs-conseils oeuvrant dans le domaine du génie sanitaire, les sociétés privées de gestion des eaux. Comme fonctions de travail accomplies par ces techniciens, il faut souligner les suivantes: analyse des eaux en laboratoire, exploitation et direction d'usines de filtration ou d'épuration des eaux usées; inspection et aide technique; échantillonnage et analyse des eaux dans le cadre de relevés hydrologiques; vérification, entretien et ajustement des systèmes de mesu-

re, d'analyse et de contrôle des procédés, interprétation de données et rédaction de rapports et devis, conception et dessin technique; représentation technique et promotion des ventes; assistance technique aux chercheurs

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

- 2½ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÈMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques industrielles)	3-2-3	2½
202-102-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-2	2½
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2½
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2½
203-977-73	NOTIONS DE MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
243-971-76	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE	2-1-1	1½
260-301-87	CHIMIE DE L'EAU I	2-3-2	2½
260-312-88	INTRODUCTION À L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU	4-0-2	2
260-321-87	INTRODUCTION À LA MÉCANIQUE DE STATIONS	1-3-1	1½
260-401-87	CHIMIE DE L'EAU II	2-3-2	2½
260-410-87	MICROBIOLOGIE SANITAIRE	3-2-2	2½
260-411-87	THÉORIE DU TRAITEMENT DES EAUX	3-3-3	3
260-421-87	AMÉNAGEMENT DES STATIONS	1-3-1	1½
260-511-87	TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DES BOUES	4-4-3	3½
260-521-87	PLANS ET DEVIS D'ASSAINISSEMENT I	1-2-1	1½
260-531-87	INSTRUMENTATION ET AUTOMATION I	2-2-2	2
260-561-87	EXPLOITATION ET ÉQUIPEMENTS DE STATIONS	1-3-1	1½
260-606-88	MÉCANIQUE DES FLUIDES SPÉCIALISÉE	5-0-2	2½
260-611-87	PROCÉDÉS FONDAMENTAUX	3-0-2	1½
260-621-87	PLANS ET DEVIS D'ASSAINISSEMENT II	1-3-1	1½
260-631-87	INSTRUMENTATION ET AUTOMATION II	2-3-2	2½
8 unités de cours complémentaires			
plus 6% unités parmi les cours suivants:			
260-107-87	TRAITEMENTS AVANCÉS	3-3-3	3
260-108-87	INITIATION AUX PROCÉDÉS INDUSTRIELS	3-0-3	2
260-109-87	EAUX LACUSTRES ET MARINES	3-0-3	2
260-110-87	POLLUTION INDUSTRIELLE DE L'EAU	3-0-3	2
260-111-87	GESTION DES DÉCHETS TOXIQUES	2-2-2	2

260-571-87	RÉSEAUX URBAINS	2-2-2	2
260-641-87	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-6-3	3
260-661-87	EXPLOITATION DES PROCÉDÉS	1-3-1	1½
			880511

**260.03 Assainissement et sécurité industriels (1985)**

*TYPE DE SANCTION*  
*DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES* 90% à 91 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
- Chimie 444 ou 464

**OBJECTIFS**

Ce programme a pour objectif de former des techniciens spécialisés dans la lutte pour l'assainissement et la sécurité industriels. Le travail d'évaluation, de détection et de prévention est primordial dans ce domaine; le technicien doit donc être versé dans l'évaluation, la détection et la prévention en hygiène et sécurité appliquées soit au milieu industriel soit aux rejets industriels.

Ainsi, étant donné que plusieurs employeurs, particulièrement ceux du secteur industriel, trouvent avantageux de confier les problèmes généraux de la pollution et de la salubrité de milieu aux mêmes personnes, il est important de ne pas surspécialiser ces techniciens. Une formation chevauchant les divers champs d'activité de la lutte contre la pollution leur est non seulement profitable mais souvent nécessaire.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les techniciens en assainissement et sécurité travaillent dans des organismes publics, parapublics ou privés, effectuent des travaux de supervision administrative de design technique et d'études d'environnement, d'hygiène et de sécurité. La mise en application de la loi de la santé et de la sécurité du travail oblige les employeurs, les syndicats et le gouvernement à se concerter afin d'améliorer l'état de santé et de sécurité des travailleurs. La loi de la qualité de l'environnement oblige les entreprises à s'assurer que les opérations n'ajoutent pas des contaminants dans l'air, l'eau et le sol à des concentrations telles qu'elles soient nocives pour les populations du territoire.

Les techniciens en assainissement et sécurité peuvent, s'ils le désirent, accéder aux études universitaires telles que le certificat en santé au travail, le certificat en environnement et, dans un proche avenir, un baccalauréat dans ces champs respectifs.

Les techniciens en assainissement et sécurité se verront confier des tâches d'exécution. Leur travail se fera principalement dans les milieux de travail pour recueillir des données techniques et humaines. Ils superviseront des réalisations concernant le contrôle de situations pouvant affecter la santé, la sécurité du travail et aussi pouvant affecter la qualité de l'environnement. Avec l'expérience, ils pourront avoir accès à des postes de coordination et de supervision de la mise en œuvre de projets concernant la santé, la sécurité au travail, ainsi que ceux touchant la qualité de l'environnement. Les champs d'intervention principaux sont: les programmes de prévention, les programmes de santé, les programmes d'adaptation aux normes, les études d'impact sur l'environnement.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:  
 2% unités d'éducation physique  
 8 unités de philosophie

	8 unités de langue et littérature plus les cours suivants		
101-905-85	ÉLÉMENTS D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE HUMAINES	3-2-3	2%
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2%
202-106-85	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2%
202-107-85	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2%
203-106-85	ÉLÉMENTS DE MÉCANIQUE ET DE RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1½
203-108-85	ÉLÉMENTS D'OPTIQUE THERMODYNAMIQUE ET MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1½
203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2	2
260-103-85	INTRODUCTION À L'ASSAINISSEMENT ET À LA SÉCURITÉ	2-1-2	1%
260-203-85	AMÉNAGEMENTS ET PROCÉDÉS INDUSTRIELS I	2-1-2	1%
260-303-85	AMÉNAGEMENTS ET PROCÉDÉS INDUSTRIELS II	2-1-2	1%
260-313-85	CONTAMINANTS CHIMIQUES I	2-1-2	1%
260-323-85	ANALYSE DES EAUX	2-2-2	2
260-333-85	ENVIRONNEMENT SONORE	3-2-3	2%
260-403-85	LÉGISLATION	3-0-2	1½
260-413-85	CONTAMINANTS CHIMIQUES II	2-2-2	2
260-433-85	CONTAMINANTS PHYSIQUES	3-2-3	2%
260-513-85	TECHNIQUES D'ANALYSE I	2-2-2	2
260-523-85	AIR INDUSTRIEL I	2-2-2	2
260-553-85	IMMERSION INDUSTRIELLE I	1-7-1	3
260-603-85	DIRECTION DE LA PRÉVENTION	2-1-2	1½
260-613-85	CONTRÔLE DES CONTAMINANTS	2-2-2	2
260-643-85	ANALYSE DES POSTES DE TRAVAIL	2-1-2	1%
260-653-85	IMMERSION INDUSTRIELLE II	1-7-1	3
	8 unités de cours complémentaires plus entre 12% et 13½ unités parmi les cours suivants		
260-900-85	AIR INDUSTRIEL II	1-2-1	1½
260-901-85	DÉCHETS INDUSTRIELS	2-2-2	2
260-902-85	MACHINERIE ET OUTILLAGE	2-1-2	1½
260-903-85	ENTRÉPOSAGE ET MANUTENTION	2-1-2	1½
260-904-85	BÂTIMENTS À RISQUES SPÉCIAUX	2-2-2	2
260-905-85	TECHNIQUES D'INSPECTION ET D'ENQUÊTE	2-1-1	1½
260-906-85	TECHNIQUES D'ANALYSE II	2-4-2	2%
260-907-85	FORMATION — INFORMATION	2-2-2	2
260-908-85	CONTAMINANTS BIOLOGIQUES	2-1-2	1%
260-909-85	EAUX INDUSTRIELLES I	2-1-2	1½
260-919-85	EAUX INDUSTRIELLES II	2-1-2	1½
260-929-85	EAUX INDUSTRIELLES III	2-1-2	1½
260-939-85	EAUX INDUSTRIELLES	3-1-3	2½
350-911-75	PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE	3-0-3	2
387-981-71	ADMINISTRATION ET RELATIONS DE TRAVAIL	3-0-3	2
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1%
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2

871112

Secteur professionnel:

**270.00**

## **TECHNIQUES DE LA MÉTALLURGIE**

### **Tronc commun des programmes 270.02, 270.03 et 270.04**

#### **CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire:  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)  
Chimie 564

#### **OBJECTIFS DU TRONC COMMUN**

Les programmes des *Techniques de la métallurgie* ont pour but de préparer des techniciens métallurgistes polyvalents aptes à réaliser de façon autonome ou sous la supervision d'un ingénieur, la mise en fabrication, la production et le contrôle de la qualité de produits métalliques.

Les cours du tronc commun ont pour objet la connaissance approfondie des principes métallurgiques fondamentaux ainsi que les bases scientifiques indispensables à la polyvalence souhaitée.

Les cours de troisième année préparent l'élève à une intégration facile au marché du travail en contrôle de la qualité, en soudage et en procédés métallurgiques.

De façon générale, le programme insiste sur le développement de l'autonomie professionnelle et de la capacité de communication écrite et orale, qualités déterminantes du curriculum vitae des futurs techniciens.

#### **CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES**

Les cours obligatoires

- 2½ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques industrielles)	3-2-3	2½
202-114-86	CHIMIE GÉNÉRALE I	2-2-2	2
202-116-86	CHIMIE GÉNÉRALE II	2-2-2	2
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
270-110-86	MÉTALLURGIE EXTRACTIVE ET MANIPULATIONS	2-2-2	2
270-120-86	MÉTALLOGRAPHIE	0-2-1	1
270-210-86	MÉTALLURGIE PHYSIQUE	3-2-2	2½
270-310-86	MÉTAUX ET ALLIAGES INDUSTRIELS	3-2-2	2½
270-320-86	SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ INDUSTRIELLES	2-0-1	1
270-410-86	TRAITEMENTS THERMIQUES	3-2-2	2½
270-430-86	TECHNOLOGIE DU SOUDAGE	2-2-2	2

270-440-86	CORROSION	2-1-1	1½
270-450-86	LECTURE DE PLANS	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

880118

### **270.02 Contrôle de la qualité (1986)**

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 89½ unités

#### **PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Une des préoccupations premières des industries en général, et particulièrement des industries métallurgiques, est le contrôle de la qualité des matériaux utilisés ainsi que celle des produits fabriqués. La formation des techniciens en contrôle de la qualité les prépare pour le travail de laboratoire soit de recherche soit de contrôle de la qualité. Ce contrôle peut être physique, chimique, mécanique ou non-destructif (radiographie, ultrasons).

La carrière de ces techniciens métallurgistes peut évoluer jusqu'à des responsabilités techniques et administratives de haut niveau, particulièrement dans les petites et moyennes entreprises.

#### **CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants

270-420-86	PROTECTION DE MÉTAUX	2-2-2	2
270-502-86	PROJETS DE LABORATOIRE DIRIGÉS	0-4-2	2
270-512-86	RADIOGRAPHIE INDUSTRIELLE	2-3-3	2½
270-520-86	ANALYSE DES ALLIAGES	2-2-2	2
270-532-86	ULTRASONS	2-3-2	2½
270-550-86	MÉTALLURGIE MÉCANIQUE	3-2-3	2½
270-602-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-612-86	MAGNÉTOSCOPIE, RESSUAGE ET COURANTS DE FOUCAULT	1-2-1	1½
270-620-86	DÉFAUTS MÉTALLURGIQUES	2-0-1	1
270-622-86	ASSURANCE QUALITÉ	2-0-1	1
270-630-86	MESURES	2-2-2	2
270-632-86	CONTRÔLE DES PROCÉDÉS DE PRODUCTION	2-1-1	1½
270-652-86	INSPECTION EN SERVICE	1-2-2	1½
plus 6 unités choisies par le collège parmi les cours suivants			
270-610-86	MATÉRIAUX INDUSTRIELS	2-2-2	2
270-640-86	COLLAGE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1½
270-642-86	STAGES INDUSTRIELS EN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	0-4-2	2
270-660-86	INTRODUCTION AUX TECHNOLOGIES ASSISTÉES PAR ORDINATEUR	2-2-2	2
270-683-86	SOUDAGE DES MÉTAUX NON-FERREUX	2-2-2	2
270-693-86	RÉPARATION ET ENTRETIEN	2-2-2	2

880118

**270.03 Soudage (1986)**

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 90½ unités

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le soudage est un domaine en pleine évolution en ce qui concerne la variété des alliages soudés et les procédés de soudage utilisés

Les connaissances acquises en métallurgie ainsi que dans les techniques de soudage, rendent les techniciens aptes à contrôler les soudures par métallographie, essais mécaniques et non destructifs et à participer à la conception de constructions soudées

Les techniciens en métallurgie-soudage interprètent les normes et codes de la profession, établissent des procédures de soudage et de qualification

Le large éventail de connaissances de ces techniciens les rend particulièrement aptes à entreprendre une carrière technico-commerciale à orientation, soit technique soit commerciale

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants

270-503-86	PROJETS DE LABORATOIRE DIRIGÉS	0-4-2	2
270-513-86	ÉTUDES D'ENSEMBLES SOUDÉS	2-2-3	2½
270-523-86	MÉTALLURGIE DU SOUDAGE	3-2-2	2½
270-533-86	ÉQUIPEMENT DE SOUDAGE	2-2-2	2
270-543-86	MÉCANIQUE DES ENSEMBLES SOUDÉS	3-2-3	2½
270-553-86	PRODUITS D'APPORT	2-0-1	1
270-563-86	TECHNIQUES DE SOUDAGE	0-4-1	1½
270-603-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-620-86	DÉFAUTS MÉTALLURGIQUES	2-0-1	1
270-623-86	PROCÉDÉS DE SOUDAGE	2-3-2	2½
270-643-86	INSPECTION ET CONTRÔLE DES SOUDURES	2-3-3	2½
270-663-86	PROCÉDURES DE SOUDAGE	2-1-1	1½
270-673-86	PROCÉDÉS SPÉCIAUX DE SOUDAGE	2-1-1	1½
plus 6 unités choisies par le collège parmi les cours suivants			
270-610-86	MATÉRIAUX INDUSTRIELS	2-2-2	2
270-633-86	STAGES INDUSTRIELS EN SOUDAGE	0-4-2	2
270-640-86	COLLAGE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1½
270-660-86	INTRODUCTION AUX TECHNOLOGIES ASSISTÉES PAR ORDINATEUR	2-2-2	2
270-683-86	SOUDAGE DES MÉTAUX NON-FERREUX	2-2-2	2
270-693-86	RÉPARATION ET ENTRETIEN	2-2-2	2

880120

**270.04 Procédés métallurgiques (1986)**

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 90½ unités

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les techniciens en procédés métallurgiques occupent des postes directement reliés à la production. Ils peuvent participer à la réalisation ou réaliser, de façon autonome, la mise en fabrication, le développement et le contrôle des procédés de production dans des domaines aussi variés que la production des métaux primaires, l'élaboration d'alliages fins, la mise en forme par moulage ou déformation à chaud ou à froid, les traitements thermiques ou l'électrochimie

Les techniciens en procédés métallurgiques sont souvent affectés à des postes de supervision (contremaître, surintendant de production) qui demandent une formation générale solide ainsi que des qualités de communicateur.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants

270-420-86	PROTECTION DES MÉTAUX	2-2-2	2
270-504-86	PROJETS DE LABORATOIRE DIRIGÉS	0-4-2	2
270-514-86	ESSAIS MÉCANIQUES ET NON-DESTRUCTIFS	2-3-2	2½
270-520-86	ANALYSE DES ALLIAGES	2-2-2	2
270-544-86	PROCÉDÉS DE RÉDUCTION ET D'AFFINAGE	2-3-2	2½
270-564-86	FONDERIE	2-2-2	2
270-574-86	APPAREILS DE FUSION	2-1-2	1½
270-604-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-624-86	FUSION ET ÉLABORATION D'ALLIAGES	2-3-3	2½
270-630-86	MESURES	2-2-2	2
270-644-86	MISE EN FORME	2-2-2	2
270-654-86	MISE EN FABRICATION DE MOULAGES	2-2-1	1½
plus 6 unités choisies par le collège parmi les cours suivants			
270-610-86	MATÉRIAUX INDUSTRIELS	2-2-2	2
270-634-86	STAGES INDUSTRIELS EN PROCÉDÉS MÉTALLURGIQUES	0-4-2	2
270-640-86	COLLAGE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1½
270-660-86	INTRODUCTION AUX TECHNOLOGIES ASSISTÉES PAR ORDINATEUR	2-2-2	2
270-683-86	SOUDAGE DES MÉTAUX NON-FERREUX	2-2-2	2
270-693-86	RÉPARATION ET ENTRETIEN	2-2-2	2

880118

**Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes**

270-101-85	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX	2-1-1	1½
270-102-85	TECHNOLOGIE DU SOUDAGE	2-1-1	1½
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENTS THERMIQUES	2-2-1	1½
270-105-85	PROCÉDÉS DE SOUDAGE	2-1-1	1½
270-106-88	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX APPLIQUÉS À L'AÉRONAUTIQUE	3-2-1	2
270-901-82	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE SOUDAGE	1-2-1	1½
270-921-85	INITIATION À LA MÉTALLURGIE	2-2-2	2

890505

Secteur professionnel:

## 271.00 TECHNOLOGIE MINÉRALE

### Tronc commun des programmes 271.01, 271.02, 271.03 et 271.20

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire:  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)  
Chimie 564

#### CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les cours obligatoires:

- 2½ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (bâtiment et territoire)	3-2-3	2½
202-102-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-2	2½
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2½
203-971-76	ÉLECTRICITÉ ÉLÉMENTAIRE	2-1-1	1½
230-910-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2	2
230-920-78	TOPOMÉTRIE II	2-2-2	2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
242-271-85	GÉOMÉTRIE COTÉE	2-2-2	2
271-110-82	ÉLÉMENTS DE GÉOLOGIE	2-2-1	1½
271-113-85	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES	2-2-2	2
271-120-82	INITIATION À LA GÉOLOGIE APPLIQUÉE	2-2-1	1½
271-130-82	EXPLOITATION DES MINES	2-1-1	1½
271-140-82	CONSTRUCTION MINIÈRE I	2-1-1	1½
271-220-82	CONCASSAGE ET BROYAGE	2-2-2	2
271-310-82	MINÉRALOGIE ET PÉTROLOGIE	2-1-1	1½
271-320-82	CLASSIFICATION ET CONCENTRATION GRAVIMÉTRIQUE	3-2-2	2½
271-350-82	TOPOMÉTRIE MINIÈRE I	3-3-3	3
271-430-82	ÉVALUATION DES GISEMENTS	3-2-2	2½
271-630-82	OPÉRATIONS MINIÈRES	1-1-1	1
401-271-82	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE ET GESTION DU PERSONNEL	2-1-1	1½

8 unités de cours complémentaires

871112

### 271.01 Géologie appliquée (1985)

TYPE DE SANCTION

DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

90% unités

#### OBJECTIFS

Ce programme prépare les élèves à la recherche des gisements (exploration et prospection), à l'étude détaillée des gisements en cours d'exploitation (géologie minière), aux techniques du laboratoire et du bureau de géologie, ainsi qu'aux autres domaines de l'application de la géologie tels que l'hydrogéologie et la géotechnique.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens de cette spécialité pourront se voir confier une ou quelques-unes des tâches suivantes:

*en exploration et en prospection:* parcourir des régions souvent éloignées et piqueter généralement pour le compte de son employeur, des terrains qui paraissent prometteurs; exécuter les levés géologiques, géophysiques, géochimiques de terrains miniers et réaliser la mise en plan des résultats de ces levés; diriger des campagnes d'échantillonnage et de sondage, examiner les échantillons et les carottes et rapporter les résultats sur des plans.

*en géologie minière:* cartographier les formations rocheuses du territoire de la mine soit en surface, soit sous terre; délimiter les frontières du gisement, chercher son prolongement; évaluer la quantité de minerai et sa teneur moyenne en substance utile; planifier et contrôler l'échantillonnage du minerai durant l'évaluation et durant l'exploitation, examiner les carottes prélevées au cours des campagnes de sondage et en consigner la description dans le journal des sondages et sur les plans.

*dans les laboratoires et les bureaux de géologie:* préparer les échantillons de roches et de minerais pour étude détaillée, identifier des minéraux, faire l'analyse quantitative d'échantillons, dessiner des cartes géologiques ou réaliser la mise en plan de levés exécutés par des techniciens ou par des géologues.

*dans les travaux publics et les domaines connexes:* cartographier les terrains à l'étude; exécuter des levés géophysiques d'eaux souterraines; effectuer des mesures de débit et de pression.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants.

230-271-82	INITIATION À LA PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-1	1½
271-230-82	ÉCONOMIQUE DES MINÉRAUX	1-1-1	1
271-511-82	GÉOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	1-1-1	1
271-520-82	GÉOLOGIE STRUCTURALE	2-2-2	2
271-521-82	GÉOLOGIE MINIÈRE	2-4-2	2½
271-531-82	GÉOPHYSIQUE APPLIQUÉE I	2-3-2	2½

271-541-82	PROSPECTION GÉOCHIMIQUE	1-2-1	1 ½
271-571-82	LAMES MINCES	0-2-1	1
271-610-82	GÉOLOGIE RÉGIONALE	1-1-1	1
271-611-82	GITES MINÉRAUX	2-2-1	1 ½
271-631-82	GÉOPHYSIQUE APPLIQUÉE II	2-3-2	2 ½
271-641-82	HYDROGÉOLOGIE	2-1-1	1 ½
271-660-82	SECTIONS POLIES	0-2-1	1
271-681-82	GÉOTECHNIQUE	1-3-1	1 ½

871112

**271.02 Exploitation (1985)**

*TYPE DE SANCTION*  
*DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES* 91 unités

**OBJECTIFS**

Ce programme prépare les élèves aux fonctions relatives à l'extraction du minerai ou des matériaux rocheux de la croûte terrestre, de même qu'à tous les travaux d'excavation dans le roc qui découlent de la mise en œuvre de nombreux travaux publics. Ces fonctions peuvent se ramener à deux titres, les services techniques et la production.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Selon leurs aptitudes et leurs goûts, les techniciens pourront choisir l'une ou l'autre des fonctions suivantes:

*dans les services techniques* techniciens d'études: étudier les projets de travaux nécessaires à l'exploitation du gisement et préparer les plans des travaux; topomètre ou géomètre chargé de guider les implantations de travaux en terrain rocheux; de réaliser le levé des excavations puis le rapport de ce levé aux plans de la mine, de la carrière ou du chantier de construction; techniciens d'organisation du travail chargés de la mesure et de l'analyse du travail et du rendement et de la mise au point de méthodes plus rationnelles et plus économiques; calcul des primes au rendement; planification des travaux; essais d'équipements et de machines; techniciens en ventilation, chargés de réaliser les levés périodiques d'aérage des travaux souterrains; de prélever des échantillons d'air dans ces endroits et dans les ateliers de concassage; de compiler les résultats de ces levés sur les plans de l'entreprise et au besoin, formuler les recommandations appropriées aux personnes en autorité; techniciens en prévention des accidents; chargés d'établir des normes précises et des règlements en matière de lutte contre les accidents du travail; faire des inspections fréquentes sur les lieux du travail; formuler des recommandations appropriées aux chefs de département et aux contremaîtres; organiser la formation des jeunes contremaîtres à la prévention des accidents; tenir les statistiques relatives aux accidents. Cette fonction sera mieux remplie après quelques années dans le service de la production

*dans la production*: de façon générale, il s'agit de réaliser, c'est-à-dire de diriger et surveiller les travaux dont la préparation a été pensée par les services techniques en relation avec le chef du département de la production. Les techniciens pourront éventuellement occuper des fonctions de direction de la production à divers niveaux à condition qu'ils consentent à passer par un stage dont la nature et la durée peuvent varier selon le type d'entreprise et même selon l'individu. Dans beaucoup de cas, ce stage exige une certaine quantité de travail physique. De plus, le travail dans le secteur de la production implique, tant durant le stage qu'aux niveaux inférieurs de la hiérarchie, le travail alternatif de jour et de nuit. Cependant, il est reconnu que c'est le secteur qui mène aux promotions les plus élevées dans l'entreprise. Devenus contremaîtres de production après un entraînement approprié, les techniciens ambitieux et faisant preuve de maturité et du sens des décisions et de l'initiative peuvent espérer atteindre éventuellement des postes de direction plus élevés et rémunérateurs.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronç commun plus les cours suivants

243-971-76	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE	2-1-1	1 ½
271-240-82	CONSTRUCTION MINIÈRE II	2-2-2	2
271-450-82	TOPOMÉTRIE MINIÈRE II	1-1-1	1
271-502-82	FORAGE ET ABATTAGE DES ROCHES	3-1-2	2
271-512-82	MANUTENTION DES MATÉRIAUX ABATTUS	3-1-2	2
271-530-82	SYSTÈMES HYDRAULIQUES	2-2-2	2
271-540-82	AÉRAGE I	2-1-2	1 ½
271-542-82	CONTRÔLES DE TERRAINS MINIERES	3-3-3	3
271-562-82	MACHINES ET ÉLÉMENTS DE MACHINES	2-0-1	1
271-602-82	PROJET D'EXPLOITATION	0-3-1	1 ½
271-642-82	AÉRAGE II	2-1-1	1 ½
271-650-82	TOPOMÉTRIE SOUTERRAINE	2-2-2	2
271-920-82	ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ	2-1-1	1 ½

880118

**271.03 Minéralurgie (1985)**

*TYPE DE SANCTION*  
*DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES* 90 unités

**OBJECTIFS**

Le minéral est une concentration naturelle, complexe et hétérogène de substances diverses. Pour isoler celles de ces substances que nous recherchons, il faut soumettre le minerai extrait de la mine à une série d'opérations dont le résultat sera un enrichissement, une concentration de la matière initiale par suite du rejet graduel des substances sans valeur, c'est là le domaine de la minéralurgie. Font également partie de la minéralurgie tous les traitements de concassage, de broyage, de tamisage, de séchage auxquels sont soumis les matériaux rocheux extraits des carrières.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Selon leurs aptitudes et leurs goûts, les techniciens pourront choisir l'une ou l'autre des fonctions suivantes:

*dans les services techniques*: techniciens de laboratoire chargés de la mise au point de procédés de traitement améliorés; il peut s'agir aussi de la recherche du traitement approprié d'un nouveau minerai; techniciens de laboratoire d'analyse chargés de déterminer la concentration des échantillons de minerai (teneur) ou encore de réaliser les essais de contrôles en divers points du circuit de concentration ou de traitement; concepteurs chargés d'améliorer la conception ou le rendement des machines de traitement soit pour le compte de l'entreprise soit pour un fabricant d'équipement.

*dans la production* après un stage, dont la durée varie selon les entreprises et les individus, un technicien faisant preuve de maturité et de leadership pourrait prendre charge d'une équipe de travail à l'usine de traitement. Ce travail exige la rotation des postes de travail car les usines fonctionnent ordinairement 24 heures par jour. Le technicien peut ainsi atteindre le poste d'assistant-surintendant et même de surintendant de l'atelier au bout d'un certain nombre d'années.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronç commun, plus les cours suivants:

271-240-82	CONSTRUCTION MINIÈRE II	2-2-2	2
271-503-82	FLOTTATION	3-3-2	2 ½
271-510-75	ANALYSE DES MINÉRAIS	1-4-1	2
271-523-82	HYDROMÉTALLURGIE	1-1-1	1

271-530-82	SYSTÈMES HYDRAULIQUES	2-2-2	2
271-533-82*	L'AMIANTE	2-2-2	2
271-540-82	AÉRAGE I	2-1-2	1½
271-543-82*	RÉSIDUS MINIERS	2-2-2	2
271-603-82	OPÉRATIONS ANNEXES DU CONCENTRATEUR	3-2-3	2¾
271-613-82**	PYROMÉTALLURGIE	1-1-1	1
271-623-82**	ESSAI SUR FIBRE D'AMIANTE	1-1-1	1
271-660-82	SECTIONS POLIES	0-2-1	1
271-693-82	PROJET DE MINÉRALLURGIE	0-3-2	1¾
271-920-82	ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ	2-1-1	1½

\* L'un de ces cours au choix du collège

\*\* L'un de ces cours au choix du collège

880118

---

**271.20      Technologie      (1985)**  
**minérale**

---

*TYPE DE SANCTION:*  
*DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES  
PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire.  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
- Détenir un diplôme d'études secondaires avec la mention « Dessinateur »

**OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse aux diplômés du secondaire dans un des programmes suivants : dessinateur général, opérateur en topographie, dessinateur en cartographie, dessinateur en architecture, dessinateur en mécanique

**CONTENU DU PROGRAMME**

L'élève est exempté des cours suivants des programmes de technologie minérale

230-910-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2	2
230-920-78	TOPOMÉTRIE II	2-2-2	2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
En plus des autres cours du tronc commun et de ceux du programme choisi, il doit aussi réussir les cours suivants :			
201-211-75	ALGÈBRE	3-2-3	2¾
201-311-75	TRIGONOMÉTRIE ET GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE	3-2-3	2¾
202-111-73	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2¾
203-111-74	MESURES ET ANALYSE	2-3-4	3

880113

---

**Cours de service et cours complémentaires  
destinés aux élèves des autres programmes**

---

271-114-85	INITIATION ET TERMINOLOGIE	3-0-3	2
------------	----------------------------	-------	---

880113

Secteur professionnel:

280.00

## TECHNOLOGIE AÉRONAUTIQUE

### 280.01 Construction aéronautique (1988)

TYPE DE SANCTION:

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

91% unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire suivants  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

#### OBJECTIFS

Le programme *Construction Aéronautique* a comme objectif d'amener les étudiants à planifier les étapes de fabrication, d'assemblage et de contrôle de la qualité des propulseurs et des aéronefs. Les étudiants seront aussi en mesure de réaliser les divers essais en laboratoire sur prototype.

Les cours que l'on retrouve au programme visent à transmettre une connaissance et une compréhension de l'ensemble des étapes de fabrication et de construction des propulseurs et des aéronefs.

Les cours terminaux portent directement sur les processus de planification de la production, sur le contrôle de la qualité et sur les essais. D'autres cours davantage fondamentaux ont aussi été prévus afin de donner à ces programmes les assises scientifiques indispensables et pour faciliter les adaptations aux changements technologiques et le perfectionnement ultérieur des diplômés.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La plus grosse partie de l'industrie manufacturière aéronautique canadienne se retrouve au Québec et son volume d'affaire dépasse 50 % des activités de l'ensemble nationale.

Les emplois créés dans ce secteur sont répartis parmi les constructeurs de propulseurs, d'avions de tourisme, d'affaire, de ligne, militaires et utilitaires ainsi que parmi les constructeurs d'hélicoptères, de simulateurs de vol, d'équipement électronique et mécanique de haute précision tel que les pompes, systèmes hydrauliques, trains d'atterrissage, etc. aussi bien que parmi les transporteurs aériens.

Les diplômés et diplômées en *Construction aéronautique* auront comme principales fonctions d'assurer le fonctionnement de centres d'usinage à commande numérique, d'occuper des postes de planificateurs de la production, de dessinateurs d'outillage, de spécialistes en contrôle de la qualité, etc. Ces postes se situent tous entre des postes d'ouvrier spécialisé et d'ingénieur et assurent en quelque sorte le lien entre les départements de génie et les départements de production.

Le cheminement typique ou idéal d'une diplômée ou d'un diplômé en construction aéronautique serait le suivant:

- séjour actif de plusieurs semaines dans les principaux départements clés de production de nouvel employeur;

- séjour actif de plusieurs semaines au département de recherche et d'expérimentation (ingénierie) et rotation aux départements de procédés de fabrication et/ou d'assemblage, aux départements de conception d'outillage, de systèmes, de CAO-FAO, etc. à la suite de quoi la technicienne ou le technicien sera en mesure de démontrer à l'employeur à quel poste son efficacité sera optimale.

Il est à noter que ces emplois permettent aussi d'accéder à des professions de niveau supérieur grâce au perfectionnement disponible au niveau collégial et universitaire. Les salaires sont compétitifs et souvent supérieurs à ceux payés dans les entreprises conventionnelles.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-203-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL II	3-2-3	2½
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2½
203-107-88	CALCULS DES CORPS RIGIDES	3-2-3	2½
203-114-88	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-2	2¼
241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2½
241-165-88	CONTRÔLE DE QUALITÉ	2-2-1	1¾
241-166-88	GÉOMÉTRIE DES OUTILS DE COUPE	1-2-1	1½
241-167-88	PROGRAMMATION COMMANDE NUMÉRIQUE	3-3-2	2¾
241-168-88	DESSINS DE DÉTAILS PAR ORDINATEUR	1-2-1	1½
241-992-77	INITIATION AUX MACHINES-OUTILS ET AUX PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-1-1	1½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-109-88	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE	2-1-2	1¾
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
243-171-85	ÉLÉMENTS DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	3-2-2	2½
270-106-88	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX APPLIQUÉS À L'AÉRONAUTIQUE	3-2-1	2
280-103-88	ANALYSE DE CONSTRUCTION PROPULSEURS	4-4-2	3¾
280-104-88	AÉRODYNAMIQUE	3-3-2	2¾
280-105-88	ANALYSE DE FABRICATION DES STRUCTURES AÉRONAUTIQUES	2-3-1	2
280-106-88	FABRICATION D'ÉLÉMENTS DE STRUCTURES AÉRONAUTIQUES	1-3-1	1¾
280-129-88	INTRODUCTION AUX PROPULSEURS	3-3-2	2¾
280-143-88	INTRODUCTION À L'AÉRONAUTIQUE	3-2-2	2½
280-340-88	MATIÈRES ORGANIQUES EMPLOYÉES EN AÉRONAUTIQUE	3-2-2	2½
280-521-88	THERMODYNAMIQUE APPLIQUÉE AUX PROPULSEURS D'AÉRONEFS	3-3-2	2¾
280-551-88	CONCEPTION, MONTAGE ET GABARITS	4-3-2	3

8 unités de cours complémentaires

plus 8½ unités de cours à option parmi la liste suivante:

241-172-88	PROGRAMMATION DE MACHINES C/N ET ROBOTS	2-3-2	2½
------------	---	-------	----

241-173-88	CONCEPTION DE PIÈCES AÉRONAUTIQUES EN COMPOSITES	2-3-1	2
243-105-88	ÉLECTRONIQUE D'INSTRUMENTATION	3-2-2	2½
280-107-88	PROJET DE CONCEPTION ET ÉTALONNAGE D'APPAREILS ET INSTRUMENTS	1-4-1	2
280-108-88	ESSAIS MOTEURS ET RAPPORTS SYNTHÈSES	3-2-2	2½
280-109-88	ESSAIS EN SOUFFLERIE ET RAPPORTS SYNTHÈSES	3-2-2	2½
280-112-88	CONSTRUCTION, STRUCTURE ET MONTAGES	2-3-1	2
280-114-88	ANALYSE DE PRODUITS EXPÉRIMENTAUX	1-3-2	2
280-116-88	MÉTHODES D'ASSEMBLAGE ET ILLUSTRATIONS TECHNIQUES	2-3-2	2½
280-550-88	SYSTÈMES D'AÉRONEFS	3-2-2	2½

880524

**280.02 Pilotage d'aéronefs (1985)**

TYPE DE SANCTION *minimum 76 unités*  
 DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *maximum 77½ unités*

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire.
- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

**OBJECTIFS**

Le programme comprend des cours de formation générale et des cours de spécialisation: les règlements de l'aviation, les diverses techniques de vol et de navigation, l'aérodynamique, l'hydraulique, la pneumatique, l'électronique, la météorologie, etc

Trois voies s'offrent à l'élève qui doit choisir entre devenir pilote de ligne, pilote de brousse ou pilote d'hélicoptère. Dans les trois cas les études conduisent au même niveau de préparation en vue de l'obtention de la licence de pilote professionnel

Si l'élève choisit la spécialité « vol de ligne » il reçoit un entraînement spécialisé en vol de nuit, en vol aux instruments et en vol de multimoteurs pour répondre aux besoins des sociétés qui assurent le transport aérien des passagers ou de fret. Les diplômés doivent d'abord s'engager comme copilote. Après un certain nombre d'heures de vol au service d'une société, ils peuvent obtenir leur licence de pilote de ligne, s'ils réussissent les diverses épreuves de l'examen du ministère des Transports du Canada.

S'il opte pour la spécialité « vol de brousse », l'élève reçoit un entraînement spécialisé pour le pilotage d'hydravion. Ce genre de vol se fait sur flotteurs, l'été, sur skis, l'hiver. Étant exclusif au Canada et plus particulièrement pratiqué au Québec, le vol de brousse constitue un secteur important dans l'aviation civile de notre pays: il doit desservir les missions, les réserves indiennes, les prospecteurs, les géologues, les ingénieurs forestiers et un certain nombre d'amateurs de chasse et de pêche. Le pilote de brousse travaille généralement seul et doit être capable d'initiative et de débrouillardise.

S'il opte pour la spécialité « vol d'hélicoptère » l'élève reçoit un entraînement de conversion pour le pilotage d'hélicoptère. Les diplômés seront appelés à remplir diverses fonctions telles que desservir des régions presque inaccessibles, prendre part à l'érection de hautes structures, à la détection de gisements miniers, faciliter le travail des cartographes et le transport de passagers sur de courtes distances. Les qualités requises s'apparentent à celles du pilote de brousse.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les diplômés peuvent envisager, selon leur champ de spécialisation, diverses possibilités d'emploi à la fin de leurs études. Les sortants de « vol de ligne » peuvent devenir officiers en second, copilotes ou commandants de bord, dépendant du genre d'opération commerciale où ils feront leurs débuts. Ceux des spécialités « vol de brousse » et « vol d'hélicoptère » seront commandants de bord en débutant après avoir démontré à leur employeur leur compétence sur l'équipement utilisé. Tous peuvent devenir instructeurs de vol après avoir cumulé le nombre d'heures de vol requis et réussi l'examen pertinent du ministère des Transports du Canada.

**Note**

Il ne faudra pas s'étonner de trouver dans ce programme des cours de pondération peu commune du type O-X-O, ils sont consacrés aux apprentissages en vol ou avec le simulateur et quelquefois à certains exercices requérant l'utilisation au sol d'un aéronef. Cette présentation traduit simplement l'horaire particulier auquel doit s'attendre l'élève qui choisit ce programme. L'horaire hebdomadaire variera obligatoirement selon les conditions météorologiques; de plus l'année scolaire sera rallongée par rapport aux autres programmes des cégeps afin d'assurer à chaque élève le nombre d'heures de vol requis pour l'obtention de ses brevets.

L'élève doit faire preuve d'une grande discipline personnelle, laquelle est exigée par l'éthique professionnelle: travail constant, disponibilité, tenue vestimentaire soignée (port des cheveux longs et de la barbe à déconseiller), attitude saine à l'égard de l'autorité.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

- 2¾ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2¾
201-203-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL II	3-2-3	2¾
201-802-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (milieu physique et transport)	3-2-3	2¾
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2¾
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2¾
280-202-77	INTRODUCTION AU PILOTAGE	3-0-3	2
280-302-77	MÉTÉOROLOGIE I	3-0-2	1¾
280-308-78	INITIATION AU VOL	0-2-0	¾
280-312-78	THÉORIE DE VOL I	2-0-2	1½
280-322-78	NAVIGATION VISUELLE I	2-1-2	1¾
280-332-78	PROPULSEUR À PISTON	2-0-2	1½
280-402-77	MÉTÉOROLOGIE II	2-1-2	1¾
280-408-78	PILOTE PRIVÉ	0-2-0	¾
280-418-78	VOL INTERMÉDIAIRE	0-3-0	1
280-422-78	NAVIGATION VISUELLE II	2-1-2	1¾
280-432-77	CELLULE ET SYSTÈME	2-0-2	1½
280-442-78	VOL DE BROUSSE I	2-0-2	1½
280-452-78	RÈGLEMENTS ET DISCIPLINE DE L'AIR	2-0-2	1½
280-522-78	NAVIGATION VISUELLE III	2-1-2	1¾
280-532-77	PROPULSEUR À TURBINE	2-0-2	1½
280-552-78	LE PILOTE PROFESSIONNEL	2-0-2	1½
280-572-78	NAVIGATION AUX INSTRUMENTS	2-1-2	1¾
280-602-77	MÉTÉOROLOGIE III	2-1-2	1¾
280-652-78	RÈGLEMENTATION DU VOL I.F.R.	2-1-2	1¾
280-662-78	CONDUITE DU VOL I.F.R.	2-1-2	1¾

8 unités de cours complémentaires

plus les cours d'un des blocs à option suivants.

280-508-78	PILOTAGE PROFESSIONNEL DE LIGNE	0-8-0	2½
280-562-78	PERFORMANCE DES AVIONS	2-1-2	1½
280-608-78	PILOTAGE D'AVIONS MULTIMOTEURS	0-1-0	½
280-612-78	THÉORIE DE VOL II	2-0-2	1½
280-618-78	VOL AUX INSTRUMENTS	0-4-0	1½
280-632-77	PRINCIPES DES SYSTÈMES D'AÉRONEF	2-0-2	1½
ou			
280-518-78	PILOTAGE PROFESSIONNEL DE BROUSSE	0-7-0	2½
280-562-78	PERFORMANCE DES AVIONS	2-1-2	1½
280-638-78	PILOTAGE D'AVIONS ÉQUIPÉS DE SKIS	0-2-0	¾
280-642-78	VOL DE BROUSSE II	2-0-2	1½
280-648-78	EXERCICES SUR LE TERRAIN	0-1-0	½
280-658-78	PILOTAGE D'HYDRAVION	0-3-0	1
ou			
280-528-78	PILOTAGE PROFESSIONNEL D'HÉLICOPTÈRE	0-7-0	2½
280-582-79	INTRODUCTION À L'HÉLICOPTÈRE	2-0-2	1½
280-592-79	PRINCIPE DE VOL D'HÉLICOPTÈRE	2-0-2	1½
280-628-78	PILOTAGE D'HÉLICOPTÈRE TURBOPROPULSÉ	0-4-0	1½
280-672-78	L'HÉLICOPTÈRE TURBOPROPULSÉ	2-1-2	1½
871112			

**280.03 Entretien d'aéronefs (1989)**

*TYPE DE SANCTION:*  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 91½ unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

**BUT DU PROGRAMME**

Le programme de formation vise à préparer l'élève à exercer avec compétence les tâches inhérentes au technicien d'entretien d'aéronefs. Ce programme permettra d'acquérir les habiletés nécessaires à l'entretien, la réparation et la modification des aéronefs, de ses systèmes et composantes.

**OBJECTIFS**

- connaître les principes fondamentaux et les concepts régissant la conception des aéronefs;
- expliquer le fonctionnement des systèmes d'un aéronef et ses composantes;
- effectuer la recherche de pannes et d'ennuis techniques sur aéronefs;
- utiliser convenablement et de façon sécuritaire les équipements et outillages nécessaires à l'entretien, la réparation et la modification des aéronefs de ses systèmes et composantes;
- connaître les lois et règlements régissant l'aéronautique au Canada;
- produire des rapports techniques en français et en anglais

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les diplômés du programme *Entretien d'aéronefs* sont appelés à occuper des fonctions clés dans toutes les petites, moyennes et grandes entreprises aéronautiques.

Dans le cas de la grande entreprise, les diplômés s'intégreront à une structure bien rodée qui les mettra en face de tâches spécialisées.

Dans le cas de la petite ou de la moyenne entreprise, la variété des projets sera d'autant plus vaste, le dynamisme de ce type d'organisation étant lié à la compétence et à la créativité de ses employés.

Le programme *Entretien d'aéronefs* prépare le diplômé à exécuter des tâches à caractère technique variées et complexes, reliées aux nombreuses activités des employeurs potentiels, tels que opérations de brousse, sur flotteurs, sur skis, sur roues, voilure fixe ou tournante, aviation d'affaire, lignes aériennes nationales et internationales, écoles de pilotage, garde côtière, forces armées, police, gouvernements, surveillance et détection des feux de forêts, nolisement, transport de produits dangereux; plateformes de forage etc.; bancs d'essais pour moteurs à pistons, turbines à gaz ou jets, soufflerie; services de pré-envoi en avionnerie, transformation d'aménagements extérieurs et intérieurs d'aéronefs.

La formation est axée sur la technologie conventionnelle et sur la technologie de pointe, permettant une intégration aisée au marché du travail tout en permettant l'accès à des programmes universitaires.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

- 2¾ unités d'éducation physique
  - 8 unités de philosophie
  - 8 unités de langue et littérature
- plus les cours suivants

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2¾
201-203-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL II	3-2-3	2¾
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques industrielles)	3-2-3	2¾
203-976-74	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1½
241-159-88	TRAVAUX D'ATELIER I	1-3-1	1½
241-169-88	TRAVAUX D'ATELIER II	1-3-1	1½
241-178-88	MÉCANIQUE DES FLUIDES	3-1-2	2
242-108-88	LECTURE DE PLANS D'AÉRONEFS	2-2-1	1½
243-980-88	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS I	3-2-2	2½
243-981-88	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS II	3-2-2	2½
270-106-88	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX APPLIQUÉS À L'AÉRONAUTIQUE	3-2-1	2
280-129-88	INTRODUCTION AUX PROPULSEURS	3-3-2	2¾
280-142-88	FONCTIONNEMENT ET RÉFECTION DES MOTEURS À PISTONS D'AÉRONEFS	3-3-2	2¾
280-143-88	INTRODUCTION À L'AÉRONAUTIQUE	3-2-2	2½
280-144-88	RÈGLEMENTATION DE L'ENTRETIEN DES AÉRONEFS	2-0-1	1
280-145-88	PROTECTION DES MATÉRIAUX AÉRONAUTIQUES ET MÉTHODES D'INSPECTION	3-2-1	2
280-146-88	CONSTRUCTION, FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES HÉLICES	1-2-1	1½
280-147-88	ANALYSE DE PERFORMANCES AUX BANCS D'ESSAIS	3-3-2	2¾
280-149-88	ÉLÉMENTS D'AVIONIQUE	3-2-2	2½
280-150-88	INSTRUMENTATION D'AÉRONEFS	3-2-2	2½
280-152-89	CONSTRUCTION ET PERFORMANCES DES MOTEURS À RÉACTION	3-4-2	3
280-153-88	SERVITUDES HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES D'AÉRONEFS	3-2-2	2½
280-154-88	COMMANDES ET GOUVERNES D'AÉRONEFS	1-3-1	1½

280-155-88	RÉPARATION STRUCTURALE D'AÉRONEFS	2-4-2	2½
280-165-88	ORGANISATION DU CONTRÔLE DE L'ENTRETIEN DES AÉRONEFS	2-0-1	1
280-340-88	MATIÈRES ORGANIQUES EMPLOYÉES EN AÉRONAUTIQUE	3-2-2	2½
280-550-88	SYSTÈMES D'AÉRONEFS	3-2-2	2½
8 unités de cours complémentaires			
plus 7 unités de cours à option parmi la liste suivante			
241-179-88	INSPECTION DIMENSIONNELLE ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-2-2	2
241-180-88	ATELIER DE RÉFECTION MÉCANIQUE	0-4-1	1½
280-156-88	MÉCANIQUE DE VOL DES AVIONS	2-1-2	1½
280-157-88	THÉORIE DE VOL DES AÉRONEFS À VOILURES TOURNANTES	2-1-2	1½
280-158-88	STAGE D'ENTRETIEN D'AVIONS I	1-4-1	2
280-159-88	STAGE D'ENTRETIEN D'HÉLICOPTÈRES I	1-4-1	2
280-160-88	ATELIER DE RÉPARATION DE CELLULES	0-4-1	1½
280-168-88	STAGE D'ENTRETIEN D'AVIONS II	0-4-1	1½
280-169-88	STAGE D'ENTRETIEN D'HÉLICOPTÈRES II	0-4-1	1½
604-105-88	RAPPORTS AÉRONAUTIQUES	3-0-2	1½

890113

électronique et de l'envahissement rapide de l'informatique dans l'intégration de ces systèmes. Les systèmes d'avioniques conventionnels sont devenus des systèmes complexes souvent automatisés et maintenant programmables, alliant plusieurs technologies (mécanique, électrique, électronique, hydraulique, pneumatique et informatique).

L'entretien de ces systèmes nécessite des connaissances, des habiletés très diversifiées, la capacité d'analyser un système et une planification adéquate.

La polyvalence du (de la) technologue en Avionique et la vaste étendue de son champ professionnel lui ouvre les portes dans des domaines aussi variés que:

- analyse de système d'avionique;
- analyse des méthodes et procédés d'installation d'équipement et de systèmes d'avionique;
- dépannage et entretien de systèmes d'avionique;
- installation d'équipements et de systèmes d'avionique dans un aéronef;
- planification, supervision et administration en avionique;
- contrôle de qualité (système)

En plus, les technologues qui auront reçu cette formation pourront oeuvrer dans des entreprises d'exploitation dans le domaine de la grande et la petite aviation. Ce ou cette technicien(ne) aura tous les pré-requis nécessaires à l'obtention de la licence AME-E (MDT).

Enfin les finissants(es) désireux(euses) de poursuivre leurs études pourront être admis(ses) à des programmes universitaires.

**280.04 Avionique (1988)**

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 91½ unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire suivants.  
Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

**OBJECTIFS**

La formation que reçoit l'élève au programme « Avionique » en fait un spécialiste de l'optimisation du rendement d'équipements d'avionique à la fine pointe de la technologie, allant des systèmes électriques et électroniques d'aéronefs les plus simples jusqu'aux aéronefs les plus modernes, équipés de systèmes très complexes et fortement automatisés.

Sa fonction le place le plus souvent dans une situation de recherche et d'analyse permettant dans nombre de cas de diminuer le coût direct de l'entretien et parfois même le coût d'exploitation en améliorant le fonctionnement des systèmes par l'élimination ou la diminution de la redondance des pannes les plus fréquentes.

Ses connaissances et ses habiletés lui permettront donc de:

- planifier, diriger ou réaliser l'installation, la mise en état de navigabilité, l'entretien préventif, le dépannage et la réparation de systèmes d'avionique conventionnels et automatisés dans un aéronef moderne ou non, en respectant les lois sur les réglementations aérienne du Ministère des transports (MDT);
- planifier, organiser, diriger et réaliser la modification ou l'amélioration d'un système d'avionique conventionnel ou automatisé dans un aéronef en vue d'assister l'ingénierie à augmenter le rendement, la fiabilité ou pour d'autres raisons. Il devra toujours respecter les lois sur la réglementation aérienne du MDT.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les mutations technologiques imposées au secteur aéronautique et la concurrence internationale dans ce domaine transforment les équipements et systèmes d'avioniques utilisés dans les aéronefs modernes aux rythmes des performances techniques croissantes de la micro-

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires  
2½ unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature  
plus les cours suivants

201-171-88	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2½
201-271-88	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2½
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
243-112-88	CIRCUITS À SEMI-CONDUCTEURS	3-2-2	2½
243-113-88	TECHNIQUES NUMÉRIQUES	3-3-2	2½
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2½
243-980-88	ELECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS I	3-2-2	2½
243-981-88	ELECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS II	3-2-2	2½
280-117-88	TECHNIQUES D'ATELIER	0-3-0	1
280-118-88	MACHINES ÉLECTRIQUES AÉRONAUTIQUES	2-2-2	2
280-119-88	AVIONIQUE DE PUISSANCE	2-2-2	2
280-122-88	MESURES EN AVIONIQUE	2-2-2	2
280-123-88	TECHNIQUES DE COMMUNICATION-RADIO	3-3-2	2½
280-124-88	PROPAGATION ET ANTENNES D'AÉRONEFS	2-2-2	2
280-125-88	MICROPROCESSEURS ET AFFICHAGE VIDÉO	3-2-2	2½
280-126-88	LES SERVOMÉCANISMES DANS L'AVIATION	2-2-2	2
280-127-88	INSTRUMENTS DE BORD	2-2-2	2

## TECHNOLOGIE AÉRONAUTIQUE

---

280-128-88	PILOTAGE AUTOMATIQUE ET DIRECTEUR DE VOL	2-2-2	2
280-129-88	INTRODUCTION AUX PROPULSEURS	3-3-2	2½
280-130-88	STAGE AVIONIQUE	0-5-1	2
280-143-88	INTRODUCTION À L'AÉRONAUTIQUE	3-2-2	2½
8 unités de cours complémentaires			
plus 14½ unités de cours à option parmi la liste suivante			
241-129-88	MICRO-USINAGE	1-3-1	1½
280-133-88	SYSTÈMES DE NAVIGATION	3-2-2	2½
280-134-88	SYSTÈMES ÉLECTRIQUES D'AÉRONEFS	3-3-3	3
280-136-88	SERVITUDES DE BORD	3-2-2	2½
280-138-88	SYSTÈME RADAR DE NAVIGATION	3-3-2	2½
280-148-88	SYSTÈME DE NAVIGATION À LONGUE DISTANCE	2-2-2	2
280-162-88	ORDINATEURS DE BORD	2-2-2	2
280-163-88	SYSTÈMES ÉLECTRIQUES DE BORD	2-2-2	2
280-164-88	INSTRUMENTS DE COMMUNICATION ET DE NAVIGATION	3-3-3	3
280-166-88	INSTRUMENTS DE NAVIGATION RADAR	3-3-2	2½
280-167-88	INSTRUMENTS DE NAVIGATION À LONGUE DISTANCE	2-2-2	2
280-170-88	BANCS D'ESSAIS AUTOMATISÉS ET SIMULATION	2-2-2	2
280-172-88	INSTRUMENTS GYROSCOPIQUES ET ANÉMOMÉTRIQUES	2-2-2	2
280-173-88	RÈGLEMENTS AÉRIENS	2-0-1	1

880524

Secteur professionnel:

**285.00**

## **CIRCULATION AÉRIENNE**

### **285.01 Contrôle de la circulation aérienne (1985)**

TYPE DE SANCTION

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

93 1/3 unités

#### **CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire: Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme) Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme).
- Réussite du test d'aptitude médicale

#### **OBJECTIFS**

Le contrôleur de la circulation aérienne sera chargé de la surveillance des avions en vol et sur les aires de manoeuvre de certains aéroports.

Le contrôleur de la circulation aérienne sera chargé de fournir au pilote des renseignements sur la météorologie, les aides à la navigation, les aéroports, etc.; il devra surveiller les aides à la navigation et le matériel électronique; alerter les services de secours lorsqu'un appareil est perdu ou en difficulté et fournir, au besoin, une aide radar aux équipages.

Le contrôleur de la circulation aérienne sera spécialisé dans l'un des deux domaines suivants: le contrôle d'aéroport (vol à vue) et le contrôle du vol aux instruments.

• Le contrôle d'aéroport visera à contrôler les avions au décollage, à l'atterrissage ou lorsqu'ils volent au voisinage de l'aéroport. Dans cette fonction, le contrôle se fait la plupart du temps à vue, bien que de nombreuses tours de contrôle soient équipées de systèmes radar qui leur permettent de « voir » au-delà du champ visuel des contrôleurs.

Ce contrôle comprendra aussi le contrôle au sol qui consiste à contrôler les mouvements des aéronefs au sol, des véhicules de service et de déneigement, et d'une façon générale, de tous les véhicules qui circulent sur les pistes d'un aéroport ou à proximité.

• Le contrôle du vol aux instruments comprendra:

*Le contrôle terminal* qui consistera à contrôler et diriger les mouvements des avions volants aux instruments qui atterrissent dans les aéroports importants, ou en décollent.

*Le contrôle régional* qui sera destiné à contrôler et diriger les mouvements des avions volant aux instruments sur les voies aériennes situées dans l'espace aérien canadien.

#### **PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Il y a présentement un urgent besoin de contrôleurs québécois qualifiés pour tous les types de contrôle aérien; la pénurie se fait cependant sentir principalement pour le contrôle aux instruments.

Le ministre des Transports du Canada constitue l'employeur unique de tous les contrôleurs aériens civils. Le candidat devra cependant se soumettre à certaines exigences (ex. tests, entrevue, etc.) de Transports-Canada afin d'obtenir son permis de contrôleur de circulation aérienne et d'être intégré ainsi à la Fonction publique fédérale.

#### **LISTE DES COURS**

Les cours obligatoires

2 1/2 unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 1/2
203-101-77	MÉCANIQUE	3-2-3	2 1/2
285-101-82	INTRODUCTION AU CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE	2-1-2	1 1/2
285-131-83	CONTRÔLE D'AÉROPORT I	3-4-3	3 1/2
285-201-83	THÉORIE DE VOL	3-1-1	1 1/2
285-211-83	DONNÉES DE VOL I	2-1-3	2
285-221-83	NAVIGATION I	3-1-2	2
285-231-83	CONTRÔLE D'AÉROPORT II	3-4-2	3
285-310-83	OBSERVATION MÉTÉOROLOGIQUE I	2-1-2	1 1/2
285-311-83	DONNÉES DE VOL II	1-2-2	1 1/2
285-331-83	CONTRÔLE D'AÉROPORT III	1-5-1	2 1/2
285-341-83	CONTRÔLE PROCÉDURIER I	3-3-4	3 1/2
285-410-82	OBSERVATION MÉTÉOROLOGIQUE II	1-2-1	1 1/2
285-411-82	ÉQUIPEMENT	2-2-1	1 1/2
285-421-83	NAVIGATION II	1-2-3	2
285-431-83	CONTRÔLE D'AÉROPORT IV	0-6-1	2 1/2
285-441-84	CONTRÔLE PROCÉDURIER II	3-4-2	3
285-501-83	PHRASÉOLOGIE BILINGUE	1-2-2	1 1/2
285-541-85	CONTRÔLE PROCÉDURIER III	3-7-3	4 1/2
285-611-82	SERVICES ADDITIONNELS	3-0-1	1 1/2
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2
604-901-82	ANGLAIS AVANCÉ	2-1-3	2
604-907-83	EXPRESSION ORALE AVANCÉE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

La formation en contrôle de la circulation aérienne est complétée en sixième session à Cornwall par les cours suivants:

285-631-82	CONTRÔLE D'AÉROPORT V	0-3-3	2
285-641-82	CONTRÔLE PROCÉDURIER IV	3-6-3	4
285-661-82	CONTRÔLE RADAR	6-15-6	9

871112



---

**Techniques humaines**

Secteur professionnel:

310.00

## TECHNIQUES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE

### 310.01 Techniques policières (1988)

TYPE DE SANCTION:  
DIPLOME D'ETUDES COLLÉGIALES

90% unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

#### OBJECTIFS

Le programme de *Techniques policières* a pour objectif de préparer le futur policier à jouer pleinement son rôle dans la complexité de la vie sociale contemporaine, dans la protection de la vie et des biens puis l'harmonisation de l'exercice des libertés individuelles et collectives.

Le programme vise d'abord la formation générale de la personne et une sensibilisation générale à l'intervention. Le deuxième objectif du programme concerne l'acquisition des connaissances, des attitudes et des habiletés propres à la fonction de travail du policier.

Un troisième objectif du programme vise à une formation plus spécifique dans les activités policières et un apprentissage des habiletés propres au patrouilleur.

La préoccupation fondamentale qui définit l'axe de ce programme concerne le développement intégral de la personnalité de l'élève aux niveaux

- physique maintenir une condition physique optimale
- socio-affectif, agir avec maîtrise de soi et équilibre émotif,
- intellectuel disposer des connaissances requises pour l'exercice de la profession, puis faire preuve de souplesse, de créativité et de sens pratique,
- sociel manifester la capacité de s'adapter aux différents milieux et faire preuve de civisme,
- professionnel faire preuve d'intégrité et de sens des responsabilités.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les principaux employeurs au Québec sont le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal et la Sûreté du Québec viennent ensuite les 177 autres corps de police municipaux. La Gendarmerie Royale du Canada ne reconnaît pas encore d'équivalences pour le programme d'études collégiales, cependant, ce corps policier recrute périodiquement les diplômés en *Techniques policières*. Certains débouchés s'offrent à l'occasion dans les corps de police privés, tel celui des Ports nationaux.

Les diplômés du programme de *Techniques policières* constituent des ressources intéressantes pour les organismes para-policiers. Il s'agit ici des services dans le domaine de l'investigation, de la sécurité privée, de l'inspection, de la prévention et de l'enquête. Dans ce secteur parapolicier, les milieux de travail sont très variés: ministères gouvernementaux, industries, agences privées et centres de détention.

Le Règlement no 14, édicté en vertu de la Loi de Police, détermine les normes d'embauche dans la fonction de policier. Il faut notamment:

- passer avec succès l'examen médical,
- réussir le test d'aptitudes physiques, (T.A.P.)
- faire preuve d'une personnalité compatible avec le travail policier, entre autres: bonne capacité intellectuelle, sens de la communication, maturité sens des responsabilités;
- posséder une connaissance d'usage de la langue seconde, selon que le candidat parle, lit et écrit en français ou en anglais.

#### Note:

L'élève complètera sa formation par un stage soit à l'Institut de police du Québec soit dans un milieu approprié à sa formation. Seul l'élève qui offre les meilleures garanties d'embauche selon un service de police (promesse d'embauche) ou selon un comité collèges — I.P.Q. pourra effectuer son stage à l'Institut de police du Québec.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

107-901-79	SOINS D'URGENCE	1-2-3	2
109-906-88	JUDO-KARATÉ	0-2-0	¾
109-908-88	CONDITIONNEMENT PHYSIQUE	0-2-0	¾
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2½
310-102-85	CODE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE	2-1-2	1½
310-104-85	STAGE DE SENSIBILISATION	1-3-1	1½
310-110-85	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-2	1½
310-144-85	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
310-210-85	CRIMINOLOGIE ET RÉACTION SOCIALE	2-1-2	1½
310-220-85	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE	2-1-2	1½
310-244-85	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
310-320-85	DROIT PÉNAL I	2-1-2	1½
310-330-85	ORGANISATION DE LA POLICE	2-1-2	1½
310-344-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	2-1-3	2
310-410-85	CRIMINOLOGIE JUVÉNILE	2-1-3	2
310-420-85	DROIT PÉNAL II	2-1-3	2
310-430-85	FONCTIONS DE LA POLICE	2-1-3	2
310-501-85	CRIMINALISTIQUE	3-1-3	2½
310-507-88	DROGUES	1-1-1	1
310-520-88	DROIT PÉNAL III	1-1-2	1½
310-531-85	INTERVENTIONS POLICIÈRES	2-1-3	2
310-551-85	ENQUÊTE CRIMINELLE	2-1-3	2
310-601-88	STAGE	1-18-2	7
ou			
310-604-88	STAGE	1-18-2	7
310-608-88	INTERVENTION POLICIÈRE EN SITUATION DE CRISE	1-2-2	1½
310-620-88	DROIT PÉNAL IV	1-1-2	1½

310-906-88	PRÉVENTION ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES	2-1-2	1½
350-901-77	DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	3-0-3	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2
8 unités de cours complémentaires			
plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants			
310-561-85	SÉMINAIRE	1-2-3	2
310-571-95	NOTIONS DE DROIT PRIVÉ	2-1-3	2
310-611-88	ANALYSE OPÉRATIONNELLE DE LA CRIMINALITÉ	2-1-3	2
310-905-85	PRÉVENTION DES INCENDIES	2-1-3	2
350-612-88	TRAVAIL POLICIER — STRESS ET RELAXATION	1-2-3	2
387-105-86	SOCIOLOGIE DES DIFFÉRENCIATIONS SOCIALES	3-0-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2

\* selon que le stage est complété à l'Institut de police ou au collège

881122

### 310.02 Techniques (1986) d'intervention en délinquance

TYPE DE SANCTION :  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 89½ unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

#### OBJECTIFS

Le programme de *Techniques d'intervention en délinquance* a pour objectif de rendre l'élève apte à intervenir auprès de la clientèle délinquante adulte et juvénile par le développement de sa personnalité et par l'acquisition des connaissances et des habiletés requises.

Cette formation doit lui permettre :

- de participer à l'élaboration de différents programmes de prévention de l'agir délictueux
- de participer à la mise au point de programmes de resocialisation, de réadaptation ou de réinsertion sociale,
- d'être à même d'appliquer de tels programmes en collaboration avec d'autres intervenants individuellement ou en équipe

Les milieux de travail et les clientèles du futur technicien font que celui-ci doit avoir certaines qualités telles la maturité, la stabilité émotionnelle, la compréhension et l'empathie, du réalisme et un bon jugement. De plus, il est important qu'il soit libre de préjugé et possède un esprit de nuance et d'autocritique. Le travail exige aussi de la sociabilité c'est-à-dire non seulement des dispositions aux relations humaines et à la communication, mais aussi des aptitudes à l'animation du milieu et au travail d'équipe.

Le technicien doit aussi faire preuve d'initiative dans l'acquisition de techniques et de connaissances nouvelles à travers son engagement social et professionnel et ses expériences vécues.

Echelonnée sur trois années d'études, la formation du technicien s'oriente essentiellement vers le développement de sa personnalité et l'acquisition des connaissances et des habiletés requises pour intervenir auprès d'une clientèle spécifique. En effet, par des cours de concentration en délinquance juvénile, en communication, en anima-

tion de groupe, en criminologie, en pénologie, en droit, en ressources communautaires, etc., l'élève se prépare à travailler avec des délinquants, jeunes ou adultes.

De plus, l'élève est amené à vivre en contact avec le milieu par trois types de stage dont un stage de quinze semaines consécutives dans une ressource reliée à sa formation.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien intervient de façon directe et quotidienne auprès de personnes adultes ou juvéniles, présentant des risques d'agir délinquant ou de récidive. Son rôle comporte une triple dimension : l'encadrement, l'observation et la relation d'aide.

Ses fonctions s'exercent principalement en milieu institutionnel et fermé; il doit donc être préparé à travailler en équipe, dans un cadre structuré. Cette réalité se traduit notamment par un emploi du temps programmé, des quarts de travail et des semaines irrégulières.

Les politiques criminelles actuelles ayant tendance à favoriser l'implication communautaire, le technicien devra aussi appliquer des programmes d'intervention en milieu ouvert.

Les milieux d'intervention des finissants tels, qu'ils se dégagent de ce bref exposé, ainsi que de l'analyse des programmes de la famille des Techniques humaines, sont donc les suivants : écoles, familles, centres locaux de services communautaires, centres de loisirs, bureaux de consultation jeunesse, maisons de jeunes, ateliers protégés, centres de jour, foyers de groupe, centres d'accueil et de réadaptation, établissements de détention fédéraux et provinciaux, centres résidentiels ou correctionnels communautaires, centres de prévention, centres d'accueil sécuritaires, centres d'hébergement pour jeunes contrevenants et centres de dépannage pour déviants.

Le secteur communautaire et d'aide aux victimes d'actes criminels sont deux nouvelles perspectives à explorer.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires :

- 2½ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants :

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2½
310-105-85	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION	1-2-0	1
310-110-85	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-2	1½
310-210-85	CRIMINOLOGIE ET RÉACTION SOCIALE	2-1-2	1½
310-220-85	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE	2-1-2	1½
310-312-85	PÉNOLOGIE	2-1-3	2
310-410-85	CRIMINOLOGIE JUVÉNILE	2-1-3	2
310-412-85	RÉSEAU INSTITUTIONNEL JUVÉNILE	2-1-3	2
310-444-85	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
310-510-85	CRIMINOLOGIE CLINIQUE	2-1-3	2
310-544-85	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1½
310-552-85	SÉMINAIRE DE SYNTHÈSE	2-2-2	2
310-605-85	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2½
310-606-85	STAGE D'IMPLICATION	2-6-1	3
310-607-85	STAGE D'INTERVENTION	3-32-4	13
310-644-85	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
310-744-85	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
310-844-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION I	2-1-3	2
310-914-85	PRINCIPES GÉNÉRAUX DE DROIT PÉNAL	3-0-3	2
350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2

## TECHNIQUES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE

350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2
8 unités de cours complémentaires			
plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants			
310-422-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION II	1-2-3	2
310-512-85	ALTERNATIVES ET COMPLÉMENTS À L'INCARCÉRATION	2-1-3	2
310-542-85	PSYCHOPATHOLOGIE, DÉVIANCE ET MILIEU INSTITUTIONNEL	2-1-3	2
310-906-85	PRÉVENTION DU CRIME	2-1-3	2
310-907-85	TOXICOLOGIE ET TOXICOMANIES	2-1-3	2
310-909-85	TECHNIQUES D'ANIMATION D'ACTIVITÉS	2-2-2	2
310-916-85	DÉLINQUANCE FÉMININE	2-1-3	2
310-917-85	NOTIONS DE DROIT PRIVÉ	3-0-3	2
387-105-86	SOCIOLOGIE DES DIFFÉRENCIATIONS SOCIALES	3-0-3	2

880119

### 310.03 Techniques juridiques (1985)

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 86%<sup>2</sup> unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

– Avoir réussi le cours du secondaire:  
Mathématiques 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

#### OBJECTIFS

Le programme des *Techniques juridiques* a pour objectif la formation des futurs techniciens en droit et du personnel déjà en place dans les greffes, bureau d'enregistrement, contentieux des services publics ou d'entreprises privées ainsi que dans les bureaux d'avocats ou de notaires.

L'ensemble des cours du programme vise à transmettre: des connaissances générales en français, philosophie, mathématique, sciences économiques, histoire et sociologie; des connaissances plus particulières en droit civil et criminel, en procédure civile et en procédure en matière criminelle ainsi qu'en droit statutaire, administratif et international; des connaissances et des techniques en relation avec les fonctions et les tâches accomplies par les officiers de justice, greffiers, protonotaires, juges de paix, registraires, etc.

Cette formation est complétée par des stages de travaux pratiques dans les greffes, les bureaux d'enregistrement, les contentieux et les bureaux de notaires et d'avocats.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme de formation professionnelle en *Techniques juridiques* vise à donner aux futurs diplômés et diplômées:

Une connaissance générale et pratique du droit suffisante pour leur permettre de remplir des fonctions juridiques auxquelles n'aspirent pas, parce que trop spécialisées, les diplômés des facultés de droit.

Le programme prépare des techniciens en droit qui seront aptes à travailler dans le domaine des Palais de Justice, des contentieux de services publics ou d'entreprises ainsi que dans les bureaux d'avocats et de notaires. De plus, des fonctions telles que celles de protonotaire, greffier, registraire et autres découlant de l'application de la Loi 70 (Loi pour faciliter l'accès à la justice, dite « Loi des petites créances »), pourraient être exercées par les futurs diplômés.

Les fonctions de travail des techniciens en droit peuvent varier considérablement puisqu'elles découlent, pour une bonne part, de la nature même de l'organisme ou de l'entreprise qui l'emploie, et aussi des aptitudes et de l'initiative du sujet.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires			
2½ unités d'éducation physique			
8 unités de philosophie			
8 unités de langue et littérature			
plus les cours suivants			
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2½
201-402-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques humaines)	2-2-2	2
310-103-81	INTRODUCTION À L'ÉTUDE DU DROIT	3-0-3	2
310-203-81	DROIT CIVIL I	3-0-3	2
310-313-81	DROIT CIVIL II	3-0-3	2
310-333-81	PROCÉDURE CIVILE I	3-0-3	2
310-343-81	OFFICIER DE JUSTICE I	3-0-3	2
310-403-81	DROIT CRIMINEL I	3-0-3	2
310-423-81	DROIT CIVIL III	3-0-3	2
310-433-81	PROCÉDURE CIVILE II	3-0-3	2
310-443-81	OFFICIER DE JUSTICE II	3-0-3	2
310-503-81	DROIT CRIMINEL II	3-0-3	2
310-513-81	DROIT CIVIL IV	3-0-3	2
310-523-81	PROCÉDURES NOTARIALES	3-0-3	2
310-543-81	LABORATOIRE DE DROIT	0-3-3	2
310-553-81	DROIT COMMERCIAL	3-0-3	2
310-563-81	DROIT ADMINISTRATIF	3-0-3	2
310-643-77	STAGES	3-35-4	14
350-410-79	DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	2-2-2	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2
387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus un cours à option parmi les suivants:

310-583-75	DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ QUÉBÉCOIS	3-0-3	2
310-593-81	LÉGISLATION ET PROCÉDURES OUVRIÈRES	3-0-3	2

plus un des blocs suivants.

#### Bloc I

330-941-75	HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA DES ORIGINES À 1840	3-0-3	2
330-942-75	HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA DE 1840 À NOS JOURS	3-0-3	2

#### Bloc II

310-110-77	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	3-0-2	1½
310-210-77	CRIMINOLOGIE JUDICIAIRE	3-0-2	1½

880119

---

*Secteur professionnel:*

**311.00            TECHNIQUES DE PRÉVENTION**

---

**Cours de service et cours complémentaires  
destinés aux élèves des autres programmes**

311-911-77    LA PRÉVENTION SUR LES CHANTIERS  
                 DE CONSTRUCTION                    2-1-3    2

311-921-83    LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL  
                 SUR LES CHANTIERS  
                 DE CONSTRUCTION                    3-0-3    2

880113

Secteur professionnel:

## 322.00 TECHNIQUES FAMILIALES

### 322.03 Techniques d'éducation (1987) en services de garde

TYPE DE SANCTION:

DIPLOME D'ETUDES COLLÉGIALES

91 unités

#### OBJECTIFS

Le programme de *Techniques d'éducation en services de garde* vise à former des éducateurs qui travailleront auprès des enfants en collaboration avec les parents et l'équipe de travail du service de garde, dans le but de satisfaire les besoins de fonctionnement et de développement de l'enfant ou du groupe d'enfants.

Ce programme vise principalement quatre objectifs:

- permettre à l'élève de développer et d'utiliser ses ressources personnelles afin d'atteindre un équilibre intellectuel et affectif indispensable dans la réalisation de son rôle d'éducateur;
- habiliter l'élève à stimuler le développement physique, affectif, intellectuel, social et culturel de l'enfant, par la connaissance du développement global de l'enfant, l'apprentissage de méthodes et de techniques d'intervention et d'attitudes appropriées;
- sensibiliser les futurs éducateurs au contexte social dans lequel s'insèrent les services de garde de façon à ce qu'ils travaillent en collaboration avec les divers agents impliqués;
- outiller l'élève pour participer activement à l'organisation et à la gestion des services de garde.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les éducateurs en services de garde sont formés pour travailler auprès d'enfants de 0 à 12 ans dans le cadre des différents services de garde reconnus au Québec, soit les garderies, les halte-garderies, les services de garde en milieu familial reconnus par une agence, les jardins d'enfants, les services de garde en milieu scolaire. Ils interviennent auprès des enfants ou des groupes d'enfants de façon à stimuler leur développement global et à assurer leur sécurité physique et affective. Ils planifient leur action pédagogique de façon concertée avec l'équipe d'éducateurs du milieu de garde et les parents. De plus, les éducateurs sont appelés à participer à l'organisation et à la gestion du service de garde.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

322-102-85	SYSTÈME DE GARDE AU QUÉBEC	3-0-3	2
322-103-85	L'ENFANT EN MILIEU DE GARDE	1-2-3	2
322-104-87	DOCUMENTATION ENFANTINE	1-2-3	2
322-105-87	L'ENFANT ET L'APPRENTISSAGE	2-1-3	2
322-106-85	ATELIER D'INTÉGRATION	0-4-4	2½
322-107-87	ÉLABORATION DE PROGRAMMES ÉDUCATIFS	2-1-3	2

322-108-85	SÉMINAIRE DE SYNTHÈSE	0-4-1	1½
322-113-85	L'ENFANT ET L'ÉVEIL SONORE	2-1-2	1½
322-133-85	L'ENFANT ET L'EXPRESSION PLASTIQUE	2-2-2	2
322-144-85	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
322-253-85	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2½
322-313-85	LE DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR DE L'ENFANT	2-2-2	2
322-333-87	L'ENFANT ET LE JEU	1-2-3	2
322-353-85	STAGE D'IMPLICATION	1-11-1	4½
322-403-87	LA STIMULATION DU LANGAGE EN MILIEU DE GARDE	2-1-3	2
322-444-85	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
322-503-85	L'ALIMENTATION EN MILIEU DE GARDE	2-1-3	2
322-513-85	L'ENFANT ET LA SANTÉ	2-2-2	2
322-523-85	L'ANIMATEUR ET L'ENFANT	2-2-2	2
322-544-85	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1½
322-603-85	COORDINATION DES RESSOURCES EN MILIEU DE GARDE	2-2-3	2½
322-653-85	STAGE D'INTERVENTION	1-15-1	5½
350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants.

322-109-85	L'IMPLANTATION D'UN SERVICE DE GARDE	2-1-3	2
322-110-85	LA GARDE EN POUPONNIÈRE	1-2-3	2
322-111-85	L'ENFANT ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES	1-2-3	2
322-115-85	LA GARDE EN MILIEU SCOLAIRE	1-2-3	2
322-213-85	EXPRESSION SONORE	1-2-3	2
322-413-85	L'ENFANT ET LES ACTIVITÉS PSYCHOMOTRICES	1-2-3	2

871125

Secteur professionnel:

351.00

## ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

### 351.03 Techniques d'éducation (1987) spécialisée

TYPE DE SANCTION:

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

90 unités

#### OBJECTIFS

Le programme de *Techniques d'éducation spécialisée* vise à former des éducateurs spécialisés qui oeuvreront dans les domaines de la prévention, de l'éducation et de la rééducation dans une optique d'intégration sociale et d'épanouissement personnel optimal. Ce travail s'effectuera auprès des personnes vivant ou les plus susceptibles de vivre des difficultés d'adaptation souvent reliées à des désordres affectifs, physiques, intellectuels et sociaux.

L'éducateur spécialisé travaille en équipe et généralement en équipe pluridisciplinaire. Il est très souvent l'intermédiaire entre la personne en difficulté et les parents, les professeurs, les spécialistes de différents domaines (médical, légal, etc.). Il se distingue cependant des autres intervenants qui oeuvrent dans les mêmes milieux et avec les mêmes clientèles principalement sur deux points: le type d'intervention qu'il préconise et les moyens qu'il privilégie. Il intervient dans les conditions les plus près possible de la vie quotidienne de la personne en difficulté. De plus, il privilégie l'utilisation d'une relation significative comme véhicule de ses interventions. Cette centration sur la vie quotidienne du client exige de grandes qualités d'adaptation de la part de l'éducateur lui-même ainsi que de tous ses instruments d'intervention: observation participante, planification du régime de vie (activités quotidiennes et activités spéciales d'apprentissage) en relation avec le milieu et ses objectifs (de la rééducation à la prévention). Il doit aussi s'adapter aux interventions individuelles, en groupe et par le groupe, suivant les situations.

La formation vise conséquemment trois dimensions essentielles: la personnalité du futur éducateur spécialisé, les connaissances spécifiques aux clientèles et aux problèmes qu'elles rencontrent habituellement, les moyens privilégiés par l'éducateur spécialisé et la pratique même de cette profession. La première année du programme amène l'élève à se sensibiliser au champ général de l'éducation spécialisée et son vocabulaire. Mais elle favorise d'abord le développement personnel exigé par l'acte professionnel et en particulier les qualités de base nécessaires à l'ajustement continu des interventions aux conditions variantes du «quotidien» du client.

La deuxième année est orientée vers l'acquisition d'habiletés et de connaissances professionnelles concernant les problématiques de l'adaptation humaine en relation avec les clientèles et les moyens d'intervention, elle permet également, par l'intermédiaire de stages, de participer activement au travail spécifique de l'éducateur spécialisé. La troisième année permet à l'élève de faire pleinement l'apprentissage du métier d'éducateur spécialisé par un stage d'intervention, puis de parfaire sa formation par un processus d'approfondissement, d'intégration et de synthèse concernant tous les éléments de la formation.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'éducateur spécialisé trouvant son spécifique dans la problématique et non dans la clientèle, ni dans le milieu d'intervention, nous le retrouverons donc avec des clientèles aussi diverses que mésadap-

tés sociaux, délinquants, personnes avec handicaps intellectuels ou physiques de tous âges et que l'on peut retrouver dans les centres d'accueil, les centres de jour, les services communautaires, les écoles, les garderies d'intégration, les centres pour personnes âgées ainsi que tous les autres milieux ressources où l'on rencontre des gens en situation de problème d'adaptation ou qui risquent sérieusement de l'être.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
351-121-87	ACTIVITÉS LUDIQUES ET SPORTIVES	1-2-1	1½
351-144-87	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
351-211-87	ACTIVITÉS D'EXPRESSION	1-2-1	1½
351-221-87	ANIMATION DES ACTIVITÉS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	1-2-1	1½
351-244-87	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
351-301-87	L'ADAPTATION ET SA PROBLÉMATIQUE	2-1-3	2
351-321-87	APPROCHES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION	2-1-2	1½
351-344-87	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	2-1-3	2
351-391-87	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2½
351-401-87	CLIENTÈLES ET PROBLÈMES D'ADAPTATION I	3-0-3	2
351-411-87	L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ ET LA RELATION AIDANTE	1-2-3	2
351-415-87	CLIENTÈLES ET PROBLÈMES D'ADAPTATION II	3-0-3	2
351-421-87	PROCESSUS DE L'INTERVENTION	2-1-2	1½
351-444-87	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
351-491-87	STAGE D'APPLICATION	1-19-1	7
351-501-87	ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE DE L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	3-0-1	1½
351-544-87	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1½
351-591-87	STAGE D'INTERVENTION	4-36-1	13¾
387-964-75	SOCILOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 8 unités constituées de cours choisis par le collège parmi les suivants:

351-601-87	APPROFONDISSEMENT SUR LES CLIENTÈLES	1-2-3	2
------------	--------------------------------------	-------	---

## ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

---

351-611-87	APPROFONDISSEMENT SUR LES MILIEUX D'INTERVENTION	1-2-3	2
351-621-87	APPROFONDISSEMENT SUR LES APPROCHES D'INTERVENTION	1-2-3	2
351-631-87	LA DIMENSION PRÉVENTIVE ET COMMUNAUTAIRE DE L'INTERVENTION	1-2-3	2
351-641-87	APPROFONDISSEMENT SUR L'OBSERVATION ET SES TECHNIQUES	1-2-3	2
351-651-87	LA PSYCHOMOTRICITÉ MOYEN D'INTERVENTION	1-2-3	2
351-671-87	LA TECHNOLOGIE APPLIQUÉE À L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	1-2-3	2
351-681-87	SEXUALITÉ ET CLIENTÈLES EN DIFFICULTÉ	1-2-3	2

880118

Secteur professionnel:

**384.00**

## **TECHNIQUES DE RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES**

### **384.01 Techniques de recherche, enquête et sondage (1987)**

TYPE DE SANCTION:

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

89%<sup>3</sup> unités

#### **CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi le cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

#### **OBJECTIFS**

Les techniciens en recherche, enquête et sondage possèdent les connaissances et les habiletés pour recueillir, traiter et transmettre des informations de façon scientifique

Au terme de leurs études, les techniciens possèdent une solide formation de base en sciences humaines ainsi qu'une formation spécialisée en méthodologie qualitative et quantitative, communication et relations humaines, entrevue et psychométrie, information et statistiques, recherches documentaires.

Cette formation rend les techniciens sensibles à tous les aspects du comportement humain, à l'intérieur d'une démarche objective et rigoureuse

#### **PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les *Techniques de recherche, enquête et sondage* desservent un marché d'emplois polyvalent et diversifié à l'intérieur des activités de recherche d'information des entreprises publiques et privées

##### **1 Le domaine de la recherche sociale et de l'étude de marché**

Le diplômé y réalise les activités techniques d'études méthodiques de questions sociales, économiques et commerciales grâce aux sondages, à l'observation de groupe, à la recherche documentaire et aux statistiques. Il y occupe des postes de coordonnateur de sondage, technicien en recherche, technicien en statistiques et interviewer-codeur

Dans le secteur privé, il travaille dans des maisons de sondage ou des services de recherches en marketing. Dans le secteur public, il travaille dans les services de recherches et de statistiques

##### **2 Le domaine de l'enquête administrative**

Le diplômé y réunit des informations et vérifie certains faits, afin de permettre aux organismes publics et aux entreprises privées de prendre des décisions éclairées

Il occupe des postes d'inspecteur-enquêteur. Dans le secteur public, il peut travailler, entre autres, aux Commissions des Normes du travail et de la Santé et Sécurité du Travail, au ministère de la Santé et des Services sociaux et aux Douanes

Dans l'entreprise privée, il travaille notamment comme enquêteur de crédit ou d'assurances

##### **3 Le domaine de l'enquête psychométrique**

Le diplômé réalise, pour le compte d'une administration publique ou privée, les activités techniques nécessaires à la mesure des comportements individuels grâce à l'utilisation de tests standardisés et d'entrevues face à face. Ces informations servent à évaluer ou sélectionner des personnes

Il occupe des postes de technicien en psychométrie dans les écoles et dans les services de gestion du personnel

##### **4 Le domaine de l'information-liaison**

Le diplômé recueille les demandes d'information du public et il y répond, dans le cadre d'une administration publique ou privée. Il y occupe des postes de technicien en information ou d'agent de liaison

#### **CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2%<sup>3</sup> unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2% <sup>3</sup>
201-437-77	ANALYSE STATISTIQUE	3-2-3	2% <sup>3</sup>
350-102-71	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-3	2
350-903-77	PSYCHOLOGIE SOCIALE	2-1-3	2
384-101-85	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE RECHERCHE	2-1-3	2
384-111-85	LES INSTRUMENTS DU TECHNICIEN EN RECHERCHE	1-2-3	2
384-201-78	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE I	3-0-3	2
384-211-85	LA CUEILLETTE DE L'INFORMATION	2-1-3	2
384-301-85	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE II	2-1-3	2
384-311-78	LE CONTACT PSYCHO-SOCIAL	1-3-1	1% <sup>3</sup>
384-321-85	ENTREVUE I	1-3-1	1% <sup>3</sup>
384-401-85	RECHERCHES SOCIALES	2-2-2	2
384-421-85	ENTREVUE II	1-3-1	1% <sup>3</sup>
384-501-85	ORGANISATION DE DONNÉES QUANTITATIVES	2-2-2	2
384-511-85	RECHERCHE ET DOCUMENTATION	1-2-3	2
384-531-85	OBSERVATION ET ENTREVUE DE GROUPE	2-4-3	3
384-541-78	LA TRANSMISSION DE L'INFORMATION	1-2-3	2
384-551-85	ORGANISATION DE DONNÉES QUALITATIVES	1-2-3	2
384-561-85	THÉORIE ET PRATIQUE DES SONDEGES	2-1-3	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2
387-961-83	CHANGEMENT SOCIAL	3-0-3	2
412-541-86	TRAITEMENT DE TEXTE	1-2-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1% <sup>3</sup>
8 unités de cours complémentaires			
plus 16 unités constituées à partir des cours suivants au choix du collège			
383-935-74	L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC	3-0-3	2
384-521-85	MESURES STANDARDISÉES ET NORMALISÉES	1-2-3	2
384-601-95	ENQUÊTES ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES	3-0-3	2

## TECHNIQUES DE RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES

---

384-641-85	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-9-9	6
384-661-87	RÉSEAUX INSTITUTIONNELS D'INFORMATION	2-1-3	2
384-901-87	L'ENQUÊTE SOUTIEN À LA PRISE DE DÉCISION	3-0-3	2
384-902-87	RECHERCHES EN SANTÉ	2-1-3	2
384-903-87	TRAITEMENT DE DONNÉES D'ENQUÊTE	1-2-3	2
384-904-87	ORGANISATION DE DONNÉES QUANTITATIVES II	1-2-3	2
387-968-82	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2½
420-945-76	INFORMATIQUE S.P.S.S	3-0-3	2

871112

### 388.01 Techniques de travail social (1987)

TYPE DE SANCTION:  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

90 unités

#### OBJECTIFS

Le programme de *Techniques de travail social* forme des praticiens capables d'intervenir pour prévenir les situations problématiques ou pour aider les personnes et les groupes aux prises avec des problèmes sociaux. Ces problèmes sont liés aux conditions de vie, aux difficultés d'adaptation et aux inégalités sociales. Ils affectent les personnes de toute condition.

La formation professionnelle est axée sur une méthodologie de l'intervention (solution de problèmes) faisant appel à des techniques particulières (l'entrevue individuelle et l'animation des groupes et des collectivités) applicables dans les diverses situations où se trouvent les personnes qui requièrent des services sociaux.

La formation qui prépare au travail social s'articule autour de trois axes principaux:

- Le développement de la conscience sociale  
Pour mieux comprendre les composantes de la structure sociale, les facteurs sociaux, politiques et économiques des problèmes sociaux pour développer une capacité d'analyse des intérêts des divers groupes et des enjeux sociaux et finalement pour devenir capable de s'engager socialement.
- Le développement de la personne  
Afin que les futurs intervenants puissent se connaître davantage, s'affirmer, exprimer leurs perceptions, leurs besoins et émotions, assumer des responsabilités, faire preuve d'initiative et de créativité, devenir autonomes, sécurisés, capables d'auto-critique et développer les attitudes nécessaires au travail social.
- Le développement d'habiletés professionnelles  
Pour intervenir efficacement dans des situations-problèmes en appliquant une méthodologie appropriée, cela suppose une capacité d'entrer en relation d'écoute, de support, d'alliance, une capacité d'observer, d'analyser et d'évaluer une situation, de rechercher des solutions, de déterminer des stratégies, de mobiliser les ressources des personnes et du milieu, de promouvoir l'exercice des droits des individus, des groupes et des collectivités et enfin d'évaluer la portée des interventions.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien en travail social est particulièrement habilité à effectuer des tâches relatives à l'accueil, l'information, la référence, l'évaluation, l'intervention de dépannage, l'intervention en situation de crise, l'intervention d'assistance et de consultation, l'intervention psycho-sociale, l'animation de groupes et de collectivités, à la prévention et à la relance.

Les milieux d'intervention dans lesquels se retrouvent les diplômés en *Techniques de travail social* se divisent en trois catégories:

- Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, principalement les centres locaux de services communautaires, les centres de services sociaux, les centres d'accueil, où des fonctions diverses sont exercées dans les secteurs du maintien à

domicile, de la protection et de la réhabilitation ainsi que de l'action communautaire.

- Les services publics où l'intervention est basée sur une évaluation de l'admissibilité à des programmes sociaux (emploi, logement, aide financière)
- Les organismes du milieu, groupes populaires ou organismes communautaires qui offrent des services à des clientèles spécifiques (services budgétaires populaires, maisons d'hébergement pour femmes violentées, ressources alternatives en santé mentale, centres d'accueil pour alcooliques ou toxicomanes, etc.) ainsi que ceux qui concentrent leurs efforts sur la défense des droits et l'action collective (regroupements d'assistés sociaux, de chômeurs, de défense des droits des aînés, etc.)

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2½ unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2
388-102-87	INTRODUCTION À L'INTERVENTION SOCIALE	2-1-2	1½
388-103-87	TRAVAIL SOCIAL ET ACTUALITÉ	2-1-2	1½
388-104-87	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2½
388-144-87	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
388-211-87	INTERVENTION SOCIALE ET PROBLÈMES SOCIAUX	2-2-2	2
388-221-87	POLITIQUE SOCIALE ET TRAVAIL SOCIAL	2-2-2	2
388-244-87	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
388-301-87	INTERVENTION SOCIALE ET DYNAMIQUE FAMILIALE	2-2-2	2
388-331-87	INTERVENTION SOCIALE AVEC LES COLLECTIVITÉS ET LES GROUPES	3-3-2	2½
388-341-86	INTERVENTION SOCIALE AVEC LES INDIVIDUS ET LES GROUPES	3-3-2	2½
388-344-87	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	2-1-3	2
388-403-87	STAGE D'IMPLICATION	2-10-2	4½
388-411-87	SANTÉ ET CONDITIONS DE VIE	2-1-2	1½
388-421-87	INTERVENTION ET LÉGISLATIONS SOCIALES	2-2-2	2
388-444-87	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL D'ÉQUIPE	2-2-2	2
388-501-87	STAGE D'INTERVENTION	3-30-2	11½
388-601-87	SÉMINAIRE SUR LES MODÈLES D'INTERVENTION	2-2-2	2
388-602-87	PROJETS EN ORGANISATION COMMUNAUTAIRE	0-3-3	2
388-925-87	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE	1-2-2	1½

## ASSISTANCE SOCIALE

---

8 unités de cours complémentaires

plus 6½ unités données par l'établissement parmi les cours suivants

350-213-71	INTRODUCTION À LA PSYCHOPATHOLOGIE	2-1-3	2
388-908-87	INTERVENTION SOCIALE ET PERSONNES HANDICAPÉES	2-1-2	1½
388-909-87	INTERVENTION SOCIALE ET CONSOMMATION	2-1-2	1½
388-913-87	INTERVENTION SOCIALE ET CONDITION FÉMININE	2-1-2	1½
388-915-87	INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES JEUNES	1-2-2	1½
388-916-87	INTERVENTION SOCIALE ET MILIEU SUBSTITUT	2-1-2	1½
388-917-87	INTERVENTION SOCIALE EN MILIEU DE TRAVAIL	2-1-2	1½
388-918-87	INTERVENTION SOCIALE EN SANTÉ MENTALE	2-1-2	1½
388-923-87	INTERVENTION SOCIALE ET SUICIDE	1-2-2	1½
388-924-87	INTERVENTION SOCIALE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES	2-1-2	1½
388-926-87	INTERVENTION SOCIALE INTÉGRÉE	1-2-2	1½
388-930-87	INTERVENTION SOCIALE ET DÉLINQUANCE	2-1-2	1½
388-951-87	INTERVENTION SOCIALE ET PROBLÈMES SOCIAUX RÉGIONAUX	1-2-2	1½
388-980-86	INTERVENTION SOCIALE ET TOXICOMANIES	2-1-2	1½
388-982-87	INTERVENTION SOCIALE ET VIEILLISSEMENT	2-1-2	1½
388-991-87	INTERVENTION SOCIALE ET SEXUALITÉ	2-1-2	1½

880118

Secteur professionnel:

## 391.00 TECHNIQUES DE LOISIRS

### 391.01 Techniques (1987) d'intervention en loisir

TYPE DE SANCTION

DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES

89%<sup>3</sup> unités

#### OBJECTIFS

Ce programme vise à faire acquérir à l'élève la maîtrise des processus d'intervention dans l'animation et la gestion du loisir, auprès de personnes ou de groupes de diverses catégories.

Pendant sa première année, l'élève poursuivra une formation générale reliée à l'intervention en loisir. Au cours de sa deuxième année, l'élève devra acquérir les habiletés et techniques de base de l'intervention en loisir. La troisième année lui permettra d'atteindre à une formation plus spécialisée, selon des aptitudes personnelles, dans la pratique de certaines activités de loisir en fonction de clientèles et de milieux connus.

Le propre du travailleur professionnel en loisir, c'est donc d'intervenir par l'animation et la gestion des activités de loisir auprès de clientèles diverses et dans différents milieux.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

##### Fonction de travail

En collaboration avec d'autres professionnels ou de bénévoles, le technicien en loisir accomplit une fonction caractérisée par l'animation et la gestion du loisir.

La majorité des diplômés seront davantage chargés de faire de l'animation directe auprès de clientèles diversifiées, et cette intervention s'harmonisera aux caractéristiques de la région où l'emploi sera exercé.

##### Milieux de pratique

Les organismes gouvernementaux des divers niveaux, les organismes scolaires, les établissements de la santé ou du bien-être, sont autant de structures où les clientèles se retrouvent selon l'âge et les conditions de vie.

Les entreprises à buts lucratifs, tels les centres de conditionnement physique, les centres créatifs privés forment à elles seules, un vaste domaine d'emploi.

Enfin, les fédérations sportives et culturelles, les associations de toutes sortes, les bases de plein-air, les ressources alternatives ou communautaires, les maisons de jeunes, sont aussi des milieux de travail possibles pour les sortants du collégial.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2%<sup>3</sup> unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

350-901-77	DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	3-0-3	2
387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3	2

387-979-75	INITIATION AUX TECHNIQUES D'ENQUÊTE SOCIALE	3-0-3	2
391-110-87	SÉCURITÉ ET PREMIERS SOINS	1-1-1	1
391-116-87	INTRODUCTION À LA PROFESSION ET AU MONDE DU LOISIR	2-1-2	1% <sup>3</sup>
391-119-87	INTRODUCTION AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS	2-2-2	2
391-122-87	LE CONTEXTE SOCIAL DE LA PROFESSION	2-1-2	1% <sup>3</sup>
391-123-87	STAGE DE SENSIBILISATION	1-3-1	1% <sup>3</sup>
391-124-87	LOISIR ET ANIMATION	1-4-1	2
391-125-87	INTRODUCTION AUX CLIENTÈLES ET AUX MILIEUX DE LOISIR	2-2-2	2
391-126-87	GESTION DES ORGANISMES ET COMITÉS DE LOISIR	2-1-2	1% <sup>3</sup>
391-127-87	PROMOTION, PUBLICITÉ ET MARKETING DU LOISIR	2-1-2	1% <sup>3</sup>
391-128-87	STAGE D'APPLICATION	1-6-1	2% <sup>3</sup>
391-129-87	GESTION DES SERVICES ET PROGRAMMES DE LOISIR	2-1-2	1% <sup>3</sup>
391-144-87	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
391-145-87	SÉMINAIRE DE SYNTHÈSE	1-2-2	1% <sup>3</sup>
391-331-87	LOISIR ET ORGANISATION COMMUNAUTAIRE	2-1-2	1% <sup>3</sup>
391-344-87	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	2-1-3	2
391-444-87	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
391-544-87	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1% <sup>3</sup>
391-650-87	STAGE D'INTERVENTION	2-30-1	11
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 13%<sup>3</sup> unités choisies par établissement parmi les cours des quatre blocs ci-dessous.

\* Compte tenu des objectifs du programme il serait souhaitable que les collèges retiennent un minimum et un maximum de cours dans chacun de trois premiers blocs suivants (activités, clientèles et milieux), de même qu'ils puissent puiser au quatrième bloc (sujets variés) pour constituer le total de 13%<sup>3</sup> unités de cours à option.

#### Bloc sur les activités de loisir

391-147-87	ACTIVITÉS DE LOISIR SPORTIF	1-2-2	1% <sup>3</sup>
391-148-87	LES JEUX ET L'INTERVENTION EN LOISIRS	1-2-2	1% <sup>3</sup>
391-149-87	LES ARTS ET LE LOISIR	1-2-2	1% <sup>3</sup>
391-151-87	EXPRESSIVITÉ, CRÉATIVITÉ ET CRÉATION	1-2-2	1% <sup>3</sup>
391-152-87	LE TOURISME ET LE LOISIR	1-2-2	1% <sup>3</sup>
391-153-87	ACTIVITÉS SOCIALES ET COMMUNAUTAIRES	1-2-2	1% <sup>3</sup>
391-154-87	ACTIVITÉS DE PLEIN-AIR D'ÉTÉ	1-2-2	1% <sup>3</sup>
391-155-87	ACTIVITÉS DE PLEIN-AIR D'HIVER	1-2-2	1% <sup>3</sup>

## TECHNIQUES DE LOISIRS

---

### Bloc sur les clientèles

391-156-87	CLIENTÈLES DES PERSONNES HANDICAPÉES	2-1-2	1%
391-157-87	CLIENTÈLES DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS	2-1-2	1%
391-158-87	CLIENTÈLES DES PERSONNES ÂGÉES	2-1-2	1%
391-159-87	CLIENTÈLES DES MILIEUX MUNICIPAUX	1-2-2	1%
391-176-87	CLIENTÈLES DES MILIEUX INSTITUTIONNELS	1-2-2	1%
391-177-87	CLIENTÈLES DES MILIEUX COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	1-2-2	1%
391-178-87	CLIENTÈLES DES MILIEUX DE TOURISME ET DE PLEIN-AIR	1-2-2	1%

### Bloc sur les milieux

391-179-87	LE LOISIR DANS LES MILIEUX MUNICIPAUX	1-2-2	1%
391-181-87	LE LOISIR DANS LES MILIEUX INSTITUTIONNELS	1-2-2	1%
391-182-87	LE LOISIR DANS LES MILIEUX COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	1-2-2	1%
391-183-87	LE LOISIR DANS LES MILIEUX DE TOURISME ET DE PLEIN-AIR	1-2-2	1%

### Bloc des sujets variés

101-191-86	INTERPRÉTATION DE LA NATURE	1-2-3	2
391-184-87	ORGANISATION ET GESTION DES ACTIVITÉS DE LOISIR	1-2-2	1%
391-185-87	AMÉNAGEMENT ET GÉRANCE DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIR	1-2-2	1%
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1%

880119

---

### Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

391-510-76	PUBLICITÉ	1-2-1	1%
------------	-----------	-------	----

880113

Secteur professionnel:

**393.00**

## **TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION**

### **393.00 Techniques de la documentation (1988)**

TYPE DE SANCTION:

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

85% unités

#### **OBJECTIFS**

Ce programme prépare les futurs techniciens de la documentation à remplir, de façon appropriée, les tâches qui leur seront dévolues dans une bibliothèque, dans un dépôt d'archives dans une librairie ou dans un centre de documentation

Les cours généraux doivent permettre à l'élève d'effectuer avec plus de facilité les recherches et la description bibliographiques et le rendre ainsi plus utile dans sa fonction de service aux usagers.

Enfin, certains cours de relations du travail, d'informatique, d'administration, de comptabilité et de tenue de bureau lui permettront d'assumer des postes de responsabilité et d'évoluer avec aisance dans un monde du travail de plus en plus complexe

#### **PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les techniciens de la documentation posséderont les connaissances techniques concernant la documentation pour remplir les tâches nécessaires à l'organisation et au fonctionnement technique, d'une bibliothèque, d'un dépôt d'archives, d'un centre de documentation ou d'une librairie. À ce titre, ils évolueront sous la direction d'un spécialiste chargé d'établir les orientations de chacun de ces secteurs et de l'administrer

#### **CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

387-393-82	RELATIONS DU TRAVAIL	3-1-2	2
393-110-82	INTRODUCTION À LA DOCUMENTATION	2-2-2	2
393-120-82	RECHERCHE ET INSTRUMENTS DE RÉFÉRENCE	2-4-2	2½
393-130-82	ÉDITION ET COMMERCE DU LIVRE	2-0-2	1½
393-210-82	GESTION DES DOCUMENTS	2-2-2	2
393-220-82	ANALYSE DOCUMENTAIRE ET INDEXATION	2-2-2	2
393-230-82	PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX	0-3-2	1½
393-240-82	CLASSIFICATION DÉCIMALE DE DEWAY	2-3-1	2
393-260-82	CATALOGAGE DES MONOGRAPHIES	2-3-1	2
393-310-82	CLASSEMENT DE DOCUMENTS ET DE FICHES	1-3-1	1½
393-320-82	DOCUMENTATION AUDIOVISUELLE	1-2-1	1½
393-340-82	PRÉSERVATION, RÉPARATION ET CONSERVATION	0-2-1	1
393-360-82	CATALOGAGE DES AUTRES SUPPORTS	1-2-1	1½

393-410-82	CLASSIFICATION LIBRARY OF CONGRESS	2-3-1	2
393-420-82	DOCUMENTS OFFICIELS	2-2-1	1½
393-430-82	ACQUISITIONS	2-2-2	2
393-440-82	PUBLICATION EN SÉRIE	1-2-1	1½
393-450-82	CIRCULATION DE LA DOCUMENTATION	1-1-1	1
393-470-82	ARCHIVISTIQUE	1-2-1	1½
393-520-82	PROJET DE RECHERCHE	0-3-6	3
393-590-82	STAGES	1-24-4	9½
393-620-82	PUBLICITÉ, ANIMATION ET DIFFUSION	1-3-2	2
393-630-82	SÉMINAIRE SUR LES MILIEUX DOCUMENTAIRES	0-3-3	2
393-650-82	SYSTÈMES DOCUMENTAIRES AUTOMATISÉS	2-1-3	2
401-393-82	LA COMPTABILITÉ EN DOCUMENTATION	2-2-2	2
401-923-76	ORGANISATION ET MÉTHODES	3-0-3	2
412-541-86	ou TRAITEMENT DE TEXTE	1-2-3	2
412-916-77	INITIATION À LA DACTYLOGRAPHIE	1-2-3	2
420-393-82	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE	2-1-3	2
8 unités de cours complémentaires			

880311



---

## **Techniques de l'administration**

Secteur professionnel:

## 410.00 TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

### Tronc commun des programmes 410.01, 410.02, 410.03, 410.04, 410.05, 410.07, 410.11 et 410.15

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi le cours du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

#### OBJECTIFS DU TRONC COMMUN

Les activités d'apprentissage veulent rendre l'élève apte à manipuler les outils administratifs de base, comprendre les concepts administratifs de base, posséder et utiliser le langage administratif courant, s'informer sur les grandes fonctions de l'entreprise avec ou sans but lucratif et leur environnement, choisir une option en fin de seconde année et en justifier le choix, vivre une première expérience d'ordre administratif, commercial et humain, avec le milieu socio-économique, utiliser le langage mathématique et les outils correspondants dans l'approche et la solution de problèmes administratifs touchant à l'option choisie, posséder en parallèle à sa spécialisation, une attitude philosophique, à la défendre et à l'expliquer.

#### CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2½
201-302-85	COMPLÈMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la gestion)	3-2-3	2½
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2½
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2½
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2½
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2½
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2½
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2½
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2½
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2½
420-947-84	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

871112

### 410.01 Marketing (1985)

TYPE DE SANCTION:

DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

83½ unités

#### OBJECTIFS

Le marketing peut se définir comme étant l'ensemble des activités de l'entreprise qui se préoccupe de la consommation.

Lancer un nouveau produit ou modifier le lien de production-consumation suppose une connaissance du marché réel et potentiel, une étude du comportement du consommateur; entrent en ligne de compte les décisions relatives aux produits et aux prix, la présentation sur le lieu de vente, l'emballage, le cadre promotionnel et le cadre publicitaire.

Le récent essor de cette discipline motrice de l'activité économique moderne s'amplifie avec le temps et il est probable que désormais l'on pourra parler de spécialisation de marketing vers les secteurs primaire, secondaire et tertiaire de l'économie. Il faut maintenant parler de marketing agricole, de marketing des biens de consommation, de marketing des biens d'équipement et de marketing des services.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La meilleure école du marketing appliqué étant la vente, la majorité des aspirants se verront tout comme leurs confrères des universités lancés sur le champ de bataille de la vente, où toutes les forces réagissent. Entrent alors en action la finance, les phénomènes sociaux, économiques, psychologiques et la technologie.

Les secteurs où les diplômés de cette option pourront évoluer, peuvent être aussi variés que la force de vente et la représentation, la publicité, la participation aux lancements de campagnes (précédés de l'élaboration), le lieu de vente, sa disposition, son caractère et la présentation des produits, l'élaboration et la mise en vigueur des tarifs, les sondages d'opinions, les études de comportements et les études de marché.

Ajoutons ici que le milieu agricole, aussi bien que le milieu industriel ou le tourisme, sont parmi les secteurs ouverts aux candidats pour une action sans cesse remise en question par le progrès très rapide de cette discipline multidimensionnelle.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants.

401-926-79	COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR	4-0-2	2
401-934-79	VENTE	3-0-1	1½
410-501-79	COMMERCE DE DÉTAIL I	3-1-2	2
410-511-79	MARKETING INDUSTRIEL	3-0-1	1½
410-521-79	PROMOTION	3-1-2	2
410-591-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN MARKETING I	0-4-4	2½
410-601-79	COMMERCE DE DÉTAIL II	2-1-2	1½
410-611-79	RECHERCHE COMMERCIALE	2-1-3	2
410-631-79	MARKETING II	3-0-1	1½

plus un cours au choix parmi les suivants

410-691-79 PROJET DE FIN D'ÉTUDES  
EN MARKETING II 0-4-4 2½  
tous les cours dont le code se situe dans le 401 et le 410  
890830

**410.03 Finance (1985)**

TYPE DE SANCTION :  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 84½ unités

**OBJECTIFS**

Le caractère dynamique de l'entreprise et de son milieu présuppose de la part des jeunes diplômés en finance une grande mobilité assurant leur disponibilité et leur capacité d'adaptation aux changements. Le dynamisme de l'entreprise et de ses composantes, greffé aux multiples interrelations qui en constituent la toile de fond, conduit à l'obligation pour les diplômés d'être en possession d'une ouverture d'esprit suffisante leur permettant d'évaluer toutes les composantes des problèmes qu'ils affronteront. Les qualités suivantes devront faire partie de plus en plus de la personnalité du financier : un jugement sûr, une imagination fertile et une sociabilité de tous les instants

Une bonne formation en économie politique est un atout de première valeur. À cause de l'influence que l'entreprise peut avoir sur son milieu, il est essentiel que nos diplômés en finance puissent comprendre les effets directs ou indirects que l'entreprise peut avoir sur l'économie locale ou sur l'économie en général. Ils devront de plus avoir de bonnes connaissances en comptabilité afin qu'ils puissent comprendre et interpréter des états financiers

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Sur le plan du travail, les carrières offertes sont très variées. Notons d'abord que les diplômés se verront offrir des postes au niveau intermédiaire. Au sein d'une entreprise industrielle ou commerciale, ils pourront procéder à l'enregistrement des transactions financières, effectuer certaines recherches relatives aux fonds devant satisfaire aux opérations, contribuer à des études sur la rentabilité de divers projets d'investissements, tout en étant responsable d'un personnel d'exécution. Ceci n'exclut pas la possibilité pour eux d'oeuvrer en milieux publics et parapublics (municipalités, commissions scolaires, ministères fédéraux ou provinciaux, hôpitaux, sociétés gouvernementales). Les diverses organisations de crédit que sont les compagnies de finance, les banques, les caisses populaires, les compagnies d'assurances, représentent également pour les techniciens en finance d'éventuels débouchés où ils pourront exécuter sensiblement les mêmes tâches que celles qui sont décrites plus haut

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants

410-503-79	PLACEMENT	3-0-2	1½
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2½
410-523-79	PRIX DE REVIENT ET SYSTÈME	4-0-3	2½
410-553-79	MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE	4-0-4	2½
410-593-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2½
410-603-79	FISCALITÉ	4-0-2	2
410-623-79	CONTRÔLE INTERNE ET VÉRIFICATION	4-0-2	2
410-640-79	FINANCE II	3-0-2	1½

plus un des cours suivants

410-613-79	COMPTABILITÉ IV	4-0-4	2½
410-693-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2½

tous les cours dont le code se situe dans le 401 et le 410

890830

**410.02 Personnel (1985)**

TYPE DE SANCTION :  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 85 unités

**OBJECTIFS**

Le programme se propose, aux termes d'une formation générale de deux ans, d'éveiller l'élève entrant dans une année de spécialisation aux problèmes d'administration du personnel et de relations du travail

L'accent n'est pas tant mis sur l'art de diriger et de gérer le personnel que sur l'importance du problème humain et ses conséquences de tous ordres, telles que les questions de mouvements de main-d'oeuvre, les relations syndicales, les syndicats, leur poids, les négociations, le climat

L'aspect technique et pratique du cours cerne de près la réalité, puisque, par les méthodes de discussions suivant les cours magistraux l'élève est appelé à mettre ses connaissances en pratique

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Dans un contexte où l'élément social est en constante évolution, n'importe quel poste intermédiaire ou supérieur demande aujourd'hui une optique humaine. On ne peut envisager, par exemple, un préposé à l'étude de la rentabilité faisant abstraction des variables sociales concourant à la rentabilité de l'ensemble

Bien que quantitativement, le marché du travail dans cette discipline soit relativement fermé, voici, à titre indicatif, quelques champs d'activité s'ouvrant aux diplômés de cette option : normes techniques et procédures d'embauchage; constitution de dossiers d'embauchage; prévision des besoins humains (en relation avec Production et Finance); application de la politique des salaires; communication avec les écoles, universités et organismes du marché du travail, tant privés que publics; étude de rentabilité de la main-d'oeuvre; évaluations des améliorations et contraintes; application et organisations des promotions; développement des compléments sociaux tels que les normes de sécurité, de santé de loisir et de détente du personnel; préparation des dossiers de convention collective; analyse de la rotation du personnel

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants :

401-927-76	LE DROIT DU TRAVAIL	3-0-3	2
401-930-76	LE PROCESSUS DE SÉLECTION	3-0-3	2
401-933-76	LA FORMATION DU PERSONNEL	4-0-4	2½
410-532-74	LE RESSOURCEMENT ET LA DOTATION	4-0-4	2½
410-592-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2½
410-612-74	L'ÉVALUATION DES TÂCHES	3-0-3	2
410-622-74	LA NÉGOCIATION COLLECTIVE	3-0-3	2
410-632-74	BÉNÉFICES SOCIAUX	3-0-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants

410-692-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2½
------------	---------------------------	-------	----

tous les cours dont le code se situe dans le 401 et le 410

890830

**410.04 Gestion industrielle (1985)**

TYPE DE SANCTION:  
DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES 86 1/2 unités

**OBJECTIFS**

Toute entreprise, quelles que soient sa taille et son activité a des problèmes d'ordre organisationnel: gestion des réserves, réapprovisionnement, files d'attente, quantités optimales à commander, planification des travaux à exécuter ou des livraisons à faire, contraintes de temps, de matériel, d'espace, d'effectifs ou de matières financières disponibles

Les entreprises sont généralement obligées de donner une formation de base aux jeunes qu'elles embauchent pour en faire des futurs techniciens qui assureront leur continuité. Souvent elles ne sont pas équipées pour dispenser le genre d'enseignement de base commun à tous les techniciens du secteur Production (des biens de consommation, d'équipement aux services) et elles s'efforcent, au mieux, de leur donner une formation générale avant de les spécialiser dans l'activité qui leur est propre.

En vue de combler cette lacune et de fournir aux entreprises le futur personnel, on a créé l'option Production; celle-ci fournit aux entreprises un personnel qui, après les études secondaires, aura reçu une formation générale polyvalente de deux ans et une formation d'un an centrée sur la production

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

L'industrie manufacturière et les usines à production continue constituent les principaux employeurs de techniciens en production. Ce sont les débouchés naturels offerts par la production à ceux qui s'intéressent à la gestion industrielle

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

242-901-79	LECTURE DE PLANS ET DEVIS	2-1-2	1%
401-920-82	PRODUCTION INDUSTRIELLE	4-0-4	2%
410-514-79	PLANIFICATION, PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DE PRODUCTION	3-1-3	2 1/2%
410-523-79	PRIX DE REVIENT ET SYSTÈME	4-0-3	2 1/2%
410-594-79	PROJET I	0-3-3	2
410-604-79	GESTION DES MATÉRIAUX ET INVENTAIRES	3-1-3	2 1/2%
410-614-79	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	3-1-3	2 1/2%
410-622-74	NÉGOCIATION COLLECTIVE	3-0-3	2
410-624-79	ÉTUDE DU TRAVAIL	2-2-1	1 1/2%

plus un cours au choix parmi les suivants

410-694-79	PROJET II	0-3-3	2
------------	-----------	-------	---

tous les cours dont le code se situe dans le 401 et le 410.

870304

**410.05 Assurance-vie (1985)**

TYPE DE SANCTION:  
DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES 85 1/2 unités

**OBJECTIFS**

Produit du monde moderne, l'assurance-vie est établie sur des bases scientifiques: calculs actuariels, éléments de sélection des risques, connaissance des besoins individuels et collectifs, efficacité des placements, etc. Ayant constamment évolué et diversifié ses formules, l'assurance-vie présente une image de plus en plus complexe et fait appel à des techniques spécialisées. Elle joue un rôle économique et

social des plus importants. Le programme de formation professionnelle en assurance-vie vise à préparer les candidats à jouer ce rôle économique et social au Québec.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Une enquête auprès des directeurs du personnel de plus de douze compagnies d'assurance-vie représentant environ 60 pour cent du volume d'assurance-vie au Québec démontre un besoin réel immédiat de cégépiens diplômés en assurance-vie.

Sans tenir compte de l'expansion des entreprises privées et des organismes publics oeuvrant dans ce domaine, il appert que les sièges sociaux et les bureaux principaux des compagnies d'assurance-vie offriront annuellement à ces diplômés un nombre égal d'emplois à environ 3 pour cent du nombre total de leurs employés.

Le système d'agences et bureaux régionaux ouvre aussi des perspectives de carrières au niveau des fonctions d'administration et de cadres intermédiaires.

Une carrière en assurance-vie présente d'intéressantes perspectives à ceux qui seront dotés d'une bonne connaissance de l'industrie et du produit. Les cégépiens pourront facilement y trouver un débouché si après un stage dans une compagnie d'assurances, ils jugent à propos de s'orienter dans cette voie. Ils peuvent alors devenir membres de l'institut des assureurs-vie agréés (C.L.U.).

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

410-503-79	PLACEMENT	3-0-2	1%
410-505-79	ÉLÉMENTS DE L'ASSURANCE-VIE	3-0-2	1%
410-515-79	BESOINS EN ASSURANCE-VIE INDIVIDUELLE	3-0-2	1%
410-525-74	ASPECTS LÉGAUX ET FISCAUX DE L'ASSURANCE-VIE	4-0-4	2%
410-535-74	ÉLÉMENTS D'ACTUARIAT	3-0-3	2
410-595-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2%
410-605-79	SERVICES AUX ASSURÉS	3-0-2	1%
410-615-79	BESOINS EN ASSURANCE-VIE COLLECTIVE	3-0-2	1%
410-625-79	ÉLÉMENTS DE SÉLECTION DES RISQUES EN ASSURANCE-VIE	0-4-4	2%

plus un cours au choix parmi les suivants:

410-695-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2%
------------	---------------------------	-------	----

tous les cours dont le code se situe dans le 401 et le 410

890830

**410.07 Transport (1985)**

TYPE DE SANCTION:  
DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES 85 unités

**OBJECTIFS**

Le transport est l'un des secteurs importants de toute économie, dont l'expansion est particulièrement accélérée. L'industrie du transport fait appel à des techniques, à des méthodes et à des connaissances qui lui sont propres. Dans le passé, les entreprises de transport ont dû former elles-mêmes leurs cadres administratifs à partir bien souvent de leur personnel non spécialisé. Aujourd'hui, des facteurs tels que le temps, les coûts, la compétition et la spécialisation contraignent les entreprises à laisser à l'État le rôle de formation, tout en lui assurant sa collaboration essentielle. Le programme d'études de l'option transport visera un double objectif:

- donner à l'élève des outils précis, des techniques qui lui permettront de se rendre très rapidement productif dans l'entreprise

• préparer l'élève à accéder à des postes proprement administratifs, grâce à l'apprentissage de méthodes et de pratiques propres à l'industrie en cause

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les diplômés en *Transport* seront donc affectés à la gestion du mouvement des marchandises. À certaines occasions, ils agiront comme intermédiaires entre importateurs et exportateurs. Ils verront, par exemple, à émettre la documentation du port d'embarquement; ils veilleront à donner les instructions de cheminement adéquat; ils choisiront la manière d'expédier la plus efficace et la plus économique, en tenant compte des contingences fixées pour chaque expédition. Grâce à leur formation polyvalente, ils seront capables de gérer différents services au sein d'une entreprise de transport. Souvent ils seront amenés à rencontrer des clients pour offrir des services de transport et discuter de cotation. En tant que gérants de trafic, ils devront établir d'étroites relations avec les départements de commercialisation et de production. Telles seront quelques-unes des fonctions principales du domaine des transports.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

320-945-79	GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION	2-2-3	2½
410-507-79	TECHNIQUES DE TRANSPORT I	3-2-4	3
410-517-79	DROIT ET LES INCIDENCES ÉCONOMIQUES EN TRANSPORT	3-0-2	1½
410-527-79	LOGISTIQUE ET APPLICATIONS AU TRANSPORT I	2-1-2	1½
410-597-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2½
410-607-79	TECHNIQUES DE TRANSPORT II	3-2-4	3
410-627-79	LOGISTIQUE ET APPLICATION AU TRANSPORT II	2-1-2	1½
410-637-79	MARKETING DU TRANSPORT	1-2-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

410-697-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2½
------------	---------------------------	-------	----

tous les cours dont le code se situe dans le 401 et le 410.

890830

**410.11 Administration générale (1985)**

TYPE DE SANCTION:  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 86 unités

**OBJECTIFS**

Le programme vise la préparation des élèves à évoluer dans deux ou trois domaines particuliers dès la sortie du cégep, les rendant aptes à faire face à des problèmes de plus en plus diversifiés, particulièrement dans les moyennes et petites entreprises opérant dans des milieux ruraux ou semi-urbains.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Nantis d'une formation de généralistes, les titulaires du diplôme pourront occuper toute fonction administrative nécessitant à la fois un sens poussé de la curiosité et une grande capacité d'adaptation tant dans le domaine bancaire, que dans les secteurs privé ou public, commercial ou industriel.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

410-506-81	VENTE, REPRÉSENTATION, PROMOTION	3-0-3	2
410-516-81	CONTRÔLES DE RESSOURCES	3-0-3	2
410-526-81	FORMATION D'ENTREPRENEURSHIP	3-0-3	2

410-616-81	TRAVAIL ADMINISTRATIF	3-0-3	2
410-656-81	AGENT DE MAÎTRISE	3-1-3	2½
410-696-81	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-4	2½

plus quatre cours au choix parmi

tous les cours dont le code se situe dans le 401 et le 410

870304

**410.15 Assurances générales (1985)**

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 85 unités

**OBJECTIFS**

Le programme a pour objectif de préparer l'élève à se tailler une place dans le domaine de l'assurance générale.

Un comité, composé de représentants des collèges en cause, de l'Institut d'assurance du Canada et de l'Association des courtiers d'assurance de la province de Québec, veille à ce que le programme soit adapté au marché du travail.

Ce programme couvre tous les domaines de l'assurance générale: l'assurance-incendie, l'assurance-accident, l'assurance-responsabilité et les assurances diverses.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le besoin des cégépiens diplômés est réel et les emplois offerts sont variés.

Une formation polyvalente leur permettra d'oeuvrer dans n'importe quel secteur d'activités d'une compagnie d'assurances ou d'une maison de courtage. Ils pourront également travailler dans un organisme public ou une société de fiducie afin d'assurer la bonne marche d'un programme d'assurances ou de sécurité sociale.

La formation des cégépiens en *Assurances générales* est reconnue par l'Institut d'assurance du Canada et l'Association des courtiers de la province de Québec. Ils peuvent ainsi poursuivre leurs études auprès de ces mêmes associations et se voir reconnaître les cours déjà suivis.

Bref, les diplômés en *Assurances générales* ont devant eux une carrière intéressante et peuvent, par leur travail et leur ténacité, atteindre les plus hauts échelons de la profession.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

410-405-79	PRINCIPES ET ORGANISATION DES ASSURANCES	2-0-1	1
410-545-79	ASSURANCE SUR LA PERSONNE	3-0-2	1½
410-555-79	BIENS COMMERCIAUX	3-1-3	2½
410-565-79	RESPONSABILITÉ CIVILE	2-1-2	1½
410-575-79	ASSURANCE POUR LES PARTICULIERS	3-1-2	2
410-595-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2½
410-635-79	ASSURANCE MULTIRISQUE ET ASSURANCES DIVERSES	3-1-2	2
410-645-79	SÉLECTION ET TARIFICATION	2-0-1	1
410-655-79	PRÉVENTION ET ÉVALUATION DES RISQUES	2-1-1	1½
410-665-79	RÈGLEMENTS DES SINISTRES	1-0-1	¾
410-675-79	ASSURANCE AUTOMOBILE	2-1-2	1½

plus un cours au choix parmi les suivants

410-695-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2½
------------	---------------------------	-------	----

tous les cours dont le code se situe dans le 401 et le 410

890830

---

**Cours de service et cours complémentaires  
destinés aux élèves des autres programmes**

---

410-158-85	UTILISATION DE LOGICIELS ET PROGICIELS GÉNÉRAUX DE GESTION	2-2-3	2½
410-160-85	CHOIX DE LOGICIELS DE GESTION ET DES ÉQUIPEMENTS	1-1-2	1½
410-176-86	GESTION DU PERSONNEL	2-0-1	1
410-546-81	MISE SUR PIED D'UNE ENTREPRISE NOUVELLE I	4-0-4	2½

880113

Secteur professionnel:

411.00

## ARCHIVES MÉDICALES

### 411.01 Archives médicales (1987)

TYPE DE SANCTION:

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

89½ unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi le cours du secondaire Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

#### OBJECTIFS

Assumer la gestion des dossiers des bénéficiaires ce qui implique notamment:

d'assurer la conception du dossier, d'analyser le dossier du bénéficiaire par la vérification et l'étude des éléments ainsi que la préparation des comptes rendus aux personnes en autorité;

de coder et de répertorier les éléments du dossier pour fins de statistiques et de recherche;

de recueillir, d'interpréter et de produire les données médicales, sociales, communautaires et administratives issues du dossier du bénéficiaire;

de collaborer aux activités de l'établissement prévues à l'évaluation de l'acte médical et au contrôle de la qualité des soins, de collaborer avec l'équipe multidisciplinaire à la recherche et aux différents comités;

d'assurer l'accessibilité du dossier du bénéficiaire aux personnes autorisées conformément aux lois, règlements et politiques relatives à la confidentialité;

de collaborer à l'élaboration d'un système informatisé de cueillette de données et participer à son implantation et son fonctionnement;

de connaître les principes administratifs relatifs à la gestion d'un service d'archives;

de connaître les aspects légaux requis par sa fonction;

d'assurer le fonctionnement du système Med-Écho

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les archivistes médicaux travaillent généralement dans le réseau du Ministère de la santé et des services sociaux.

- les centres hospitaliers (soins de courte durée, de longue durée)

- service des archives médicales
- service d'accueil
- consultation externe
- pathologie
- radiologie

- les centres régionaux de la santé et des services sociaux (C.R.S.S.S.)

- les centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.)

- les départements de santé communautaire (D.S.C.)

- les centres d'accueil (C.A.) — hébergement, réadaptation.

On les retrouve également dans les endroits suivants:

- les polycliniques
- les organismes gouvernementaux (MSSS, CSST, RAAQ, RAMQ )

- la Corporation professionnelle des médecins du Québec
- le CEGEP (enseignement)
- les organismes spécialisés en informatique
- les entreprises privées

En plus des établissements de santé qui emploient beaucoup d'archivistes médicaux, un autre marché se développe depuis quelques années, celui de la consultation. Ce service permet à de très petits centres d'obtenir les conseils judicieux d'un archiviste médical sur des problèmes relevant de sa compétence.

L'expérience, le perfectionnement et une formation complémentaire permettent à l'archiviste médical d'accéder à des postes supérieurs de chef d'équipe, d'adjoint, d'archiviste-chef ou d'archiviste-conseil

#### CONTENU

Les cours obligatoires:

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2½
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2½
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2½
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
387-968-82	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
401-411-81	ADMINISTRATION EN MILIEU HOSPITALIER	3-0-3	2
411-101-87	TERMINOLOGIE MÉDICALE	2-1-2	1½
411-301-87	ANALYSE DU DOSSIER DU BÉNÉFICIAIRE ET COMITÉS	4-1-2	2½
411-311-87	MÉDECINE CLINIQUE I	3-1-3	2½
411-401-87	CODAGE ET RÉPERTOIRES	2-2-3	2½
411-403-87	DONNÉES MÉDICO-ADMINISTRATIVES ET RECHERCHE	2-1-2	1½
411-404-87	INTRODUCTION AU MILIEU PROFESSIONNEL	2-0-2	1½
411-411-87	MÉDECINE CLINIQUE II	3-1-3	2½
411-421-87	MÉDECINE CLINIQUE III	3-1-3	2½
411-511-87	MÉDECINE CLINIQUE IV	3-1-3	2½
411-591-87	STAGE: ANALYSE DU DOSSIER DU BÉNÉFICIAIRE ET COMITÉS	0-15-2	5½
411-611-87	ÉPIDÉMIOLOGIE ET INTERCONNEXION DES DOSSIERS	3-1-3	2½
411-621-87	INFORMATION JURIDIQUE	4-0-2	2
411-692-87	STAGE, CODAGE, RECHERCHE, ADMINISTRATION, CHEMINEMENT DU DOSSIER	0-15-1	5½
411-906-87	STAGE D'INTÉGRATION: ANALYSE, CODAGE, DONNÉES MÉDICO-ADMINISTRATIVES	0-8-0	2½
420-947-84	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 10 unités parmi les cours suivants:

411-201-87	STRUCTURE CLÉRICALE	2-1-2	1½
411-501-87	GESTION D'UN SERVICE D'ARCHIVES MÉDICALES	4-0-3	2½
411-691-87	STAGE CONTRÔLE DE L'INFORMATION	0-7-1	2¾
411-702-87	BUREAUTIQUE ET ERGONOMIE	2-1-3	2
411-907-87	STAGE CLÉRICAL	0-5-1	2
412-605-85	SYSTÈMES D'ARCHIVAGE	2-1-2	1¾

880307

Secteur professionnel:

**412.00**

## **TECHNIQUES DE GESTION DE BUREAU**

### **412.02 Techniques de bureau (1987)**

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

90 unités

#### **OBJECTIFS**

Développer chez l'élève les connaissances et habiletés nécessaires à la rédaction, à la circulation, à la classification, à l'archivage des communications d'affaires et des écrits administratifs tant sur supports de papier que sur supports magnétiques

Développer chez l'élève les capacités d'opération, les capacités d'analyse et de synthèse de façon à intervenir efficacement à tous les niveaux de processus de communication et de relations internes et externes de l'entreprise.

Développer chez l'élève la capacité d'adaptation aux nouvelles technologies utilisées dans le bureau

L'atteinte de ces objectifs suppose une solide formation fondamentale, une excellente connaissance de la langue maternelle parlée et écrite et une connaissance suffisante de la langue seconde parlée et écrite

Préparer l'élève à exercer les fonctions d'aide à la gestion, c'est-à-dire la planification, l'organisation et la réalisation du travail de bureau tant dans un bureau traditionnel, automatisé, informatisé qu'interactif.

Habiler l'élève à planifier, coordonner, contrôler le flux de travail, les ressources matérielles, les ressources humaines, au niveau d'une unité de bureau

#### **PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

La formation de techniciens en travail de bureau se veut suffisamment large et ouverte sur l'évolution des changements technologiques et sur les particularités régionales pour permettre aux diplômés d'occuper un emploi tant dans la petite entreprise, la moyenne entreprise que dans la grande entreprise, et ce, dans les diverses régions du Québec

Bien que nous tenions compte que les fonctions de travail de bureau soient appelées à évoluer au cours des prochaines années, nous considérons pour le moment que les élèves pourront, tant dans le bureau classique qu'interactif, occuper de nombreux postes.

À la sortie du collège le diplômé pourra accéder à des postes dans le bureau tels que technicien de bureau, technicien en traitement de l'information textuelle, adjoint administratif, technicien en transformation de l'information, technicien en traitement de données, technicien en circulation de données

Après avoir acquis une certaine expérience du marché du travail, le diplômé pourra accéder aux postes suivants: Conseiller en organisation de bureau, Formateur, Superviseur d'une unité de bureau, Coordinateur d'un centre de traitement de textes

#### **CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2½ unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-113-86	ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-2-2	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
383-915-71	INTRODUCTION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3	2
401-102-85	PRINCIPES D'ORGANISATION ET TECHNIQUES BUREAUTIQUES	2-1-2	1½
401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2½
412-101-87	SAISIE DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-2	2
412-111-85	BUREAUTIQUE, SYSTÈME ET TECHNOLOGIES	2-2-2	2
412-201-87	TRAITEMENT DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-3	2½
412-301-87	TRANSFORMATION DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-2	2
412-305-85	RÉDACTION D'AFFAIRES (langue maternelle)	2-2-3	2½
412-401-87	EXPLOITATION, TRANSMISSION DE L'INFORMATION TEXTUELLE ET AUDIO	2-2-2	2
412-405-85	RÉDACTION D'AFFAIRES (langue seconde)	2-2-2	2
412-415-85	MÉTHODOLOGIE DE PRISE DE NOTES (langue maternelle)	2-2-2	2
412-425-85	MÉTHODES D'ANALYSE ET RÉOLUTION DE PROBLÈMES	2-2-3	2½
412-505-85	RECHERCHE D'INFORMATION ET RÉDACTION DE RAPPORTS	2-2-3	2½
412-515-85	TÉLÉMATIQUE, TÉLÉCOMMUNICATION, TÉLÉINFORMATIQUE	3-0-1	1½
412-525-85	TRAITEMENT DES DONNÉES	2-2-2	2
412-535-85	SYSTÉMATISATION DE LA CIRCULATION DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-1-2	1½
412-605-85	SYSTÈMES D'ARCHIVAGE	2-1-2	1½
412-615-85	BASES ET BANQUES DE DONNÉES	2-2-2	2
412-635-85	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	1-7-1	3
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2
601-911-76	FRANÇAIS ÉCRIT	3-0-3	2
602-908-74	LE FRANÇAIS DES AFFAIRES	3-0-3	2
ou			
604-308-83	ANGLAIS DES AFFAIRES A LANGUE SECONDE	3-0-3	2
	LANGUE SECONDE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 8 unités parmi les cours suivants:

387-971-83	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL	3-0-3	2
401-115-85	FORMATION, SUPERVISION	3-0-2	1½
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
412-625-85	COORDINATION DES RESSOURCES	2-2-2	2

## TECHNIQUES DE GESTION DU BUREAU

---

412-801-85	MÉTHODOLOGIE DE LA PRISE DE NOTES (langue seconde)	2-2-2	2
412-802-85	MICRO-ORDINATEUR ET APPLICATIONS BUREAUTIQUES	2-2-3	2½
412-803-85	IMPACTS HUMAINS ET ORGANISATIONNELS DE LA BUREAUTIQUE	2-1-2	1½
412-804-85	PROJET D'INTÉGRATION	1-3-2	2
412-805-85	TRAITEMENT DE L'IMAGE	2-1-1	1½
412-806-85	PRISE DE NOTES (langue maternelle)	2-2-2	2
412-807-85	RÉDACTION SPÉCIALISÉE	1-2-2	1½
412-808-85	SYSTÉMATISATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	2-1-2	1½

880120

---

### Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

---

412-541-86	TRAITEMENT DE TEXTE	1-2-3	2
412-916-77	INITIATION À LA DACTYLOGRAPHIE	1-2-3	2

880113

Secteur professionnel:

**413.00**

**COOPÉRATION**

**413.01 Administration et coopération (1987)**

TYPE DE SANCTION:

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

87 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi le cours du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

**PRÉAMBULE**

Ce programme de formation professionnelle a été bâti pour répondre aux besoins des institutions oeuvrant dans le domaine coopératif. Le but poursuivi par ce programme est de former des techniciens compétents en administration et capables de mettre à profit leurs connaissances spécialisées au service des valeurs coopératives.

**OBJECTIFS**

Effectuer les principales tâches opérationnelles du secteur administratif et du secteur conseil dans une entreprise coopérative.

Solutionner des problèmes administratifs en utilisant les concepts et les outils de base.

Promouvoir et appliquer les principes et les valeurs de la coopération dans l'exercice de ses fonctions.

S'adapter aux situations nouvelles en mettant à profit sa formation générale et en transférant les habiletés acquises.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les entreprises coopératives jouent un rôle important au Québec et voient la nécessité d'employer du personnel bien formé à l'administration et à la coopération.

Ces entreprises recherchent des personnes aptes à fournir un support opérationnel à l'ensemble de l'entreprise dans des fonctions de niveau technique soit dans des activités de contrôle, soit dans des activités de conseil.

Les activités de contrôle peuvent être les suivantes: tenir à jour et vérifier les entrées comptables de l'entreprise; établir les états financiers de bilan et de revenus et dépenses; participer à la préparation des prévisions budgétaires. Les activités de conseil: analyser les besoins des membres; conseiller dans le choix de produits et services; participer à des activités de mise en marché.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-302-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la gestion)	3-2-3	2½
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2½
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2

383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2½
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2½
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2½
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2½
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2½
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2½
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2½
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2½
410-553-79	MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE	4-0-4	2½
413-111-87	DÉONTOLOGIE ET MONDE DES AFFAIRES	1-1-2	1½
413-201-87	HISTOIRE ET SOCIOLOGIE DE LA COOPÉRATION	3-0-3	2
413-604-87	POLITIQUES COOPÉRATIVES	3-0-3	2
420-947-84	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
420-960-81	INITIATION AUX APPLICATIONS DE GESTION	2-1-3	2
8 unités de cours complémentaires plus six (6) cours au choix parmi les suivants:			
413-112-87	PROJET EN COURS D'ÉTUDES	2-3-3	2½
413-113-87	GESTION FINANCIÈRE D'UNE ENTREPRISE COOPÉRATIVE	2-1-3	2
413-114-87	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-4	2½
413-202-87	COMPTABILITÉ APPLIQUÉE À UNE ENTREPRISE COOPÉRATIVE	3-1-3	2½
413-601-87	SOCIOLOGIE DU COMPORTEMENT ÉCONOMIQUE	2-2-3	2½
413-602-87	ÉPARGNE ET CRÉDIT	3-1-3	2½
413-603-82	PARTICIPATION ET COOPÉRATION	2-2-3	2½

88U120

**Secteur professionnel:**

**414.00 TOURISME**

**414.00 Tourisme (1983)**

TYPE DE SANCTION  
 DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 91% unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi le cours du secondaire  
 Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

**OBJECTIFS**

Le programme *Tourisme* prépare les élèves à travailler activement au développement de l'industrie touristique en les rendant aptes à intervenir par leurs connaissances générales et professionnelles, par leurs qualités personnelles et leur dynamisme. Ces praticiens auront acquis des habiletés minimales autant en promotion touristique qu'en accueil et en animation mais seront davantage spécialisés dans l'un ou l'autre de ces domaines.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les techniciens en tourisme sont aptes à participer à l'analyse touristique d'un milieu, à la mise sur pied de services touristiques et à leur promotion. À cette fin, ils peuvent appliquer des conclusions d'études et mettre en valeur de nouveaux attraits touristiques.

Leurs moyens d'action sont, entre autres, l'animation de festivals populaires ou de congrès, l'information, l'accueil de visiteurs, l'accompagnement de groupes, l'animation de visites touristiques, l'organisation de voyages dans les agences commerciales.

Les principaux employeurs sont les suivants: les associations touristiques nationales, régionales et municipales; les chambres de commerce; les ministères fédéraux et provinciaux qui se préoccupent du tourisme; les agences de voyages; les compagnies de transport, etc.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2% unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2%
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2%
410-611-79	RECHERCHE COMMERCIALE	2-1-3	2
414-101-80	INTRODUCTION AU TOURISME	2-1-3	2
414-111-80	TECHNIQUES D'ACCUEIL ET D'ANIMATION	2-1-1	1½
414-211-80	TOURISME RÉGIONAL AU QUÉBEC	2-1-3	2
414-321-80	LES GRANDES ATTRACTIONS TOURISTIQUES DU MONDE I	2-1-3	2
414-371-80	AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE I	2-1-3	2

414-421-80	LES GRANDES ATTRACTIONS TOURISTIQUES DU MONDE II	2-1-3	2
414-501-77	AGENCE DE VOYAGE	2-2-2	2
414-521-80	LÉGISLATION TOURISTIQUE	3-0-3	2
414-591-80	PROJET TOURISTIQUE I	1-5-6	4
414-601-80	ORGANISATION DE VOYAGES	2-1-3	2
414-631-80	PROMOTION TOURISTIQUE	3-1-4	2%
414-671-80	ORGANISATION HÔTELIÈRE	2-0-2	1½
414-691-80	PROJET TOURISTIQUE II	1-5-6	4
420-948-78	INITIATION À L'INFORMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
	LANGUE SECONDE (ou TROISIÈME LANGUE)*	3-0-3	2
	LANGUE SECONDE (ou TROISIÈME LANGUE)*	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus un total de 16½ unités (8 ou 9 cours) choisis par l'établissement parmi les suivants

201-302-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la gestion)	3-2-3	2%
320-103-70	INTRODUCTION À LA CARTE DU MONDE	2-1-3	2
350-414-80	PSYCHOLOGIE DU TOURISME	2-1-1	1½
414-201-80	ÉCONOMIE DU TOURISME	2-1-3	2
414-311-80	LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES	2-1-3	2
414-351-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE I	1-1-2	1½
414-361-80	TARIFICATION I	2-1-3	2
414-381-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE I	1-3-0	1½
414-401-80	ANALYSE TOURISTIQUE DES FAITS CULTURELS	2-1-3	2
414-411-80	ANIMATION TOURISTIQUE (guidage)	1-2-1	1½
414-451-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE II	1-1-2	1½
414-461-80	TARIFICATION II	2-1-3	2
414-471-80	AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE II	1-2-3	2
414-481-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE II	1-3-0	1½
414-551-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE III	1-1-2	1½
414-561-80	TARIFICATION III	2-1-3	2
414-571-80	LES LOISIRS TOURISTIQUES	2-1-3	2
414-581-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE III	1-3-0	1½
414-641-81	AGROTOUTISME	2-1-3	2
414-651-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE IV	1-1-2	1½

414-661-80	VENTE DE SERVICES TOURISTIQUES	1-2-1	1½
414-681-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE IV	1-3-0	1½
430-581-83	PROMOTION, VENTE ET ORGANISATION DES CONGRÈS	2-1-1	1½

\* Il est souhaitable que l'élève atteigne au moins le niveau 401 en langue seconde. Deux cours de langue sont obligatoires. Les élèves qui auraient atteint le niveau 401 lors de leur inscription au programme peuvent s'inscrire soit à deux cours de niveau supérieur, soit à deux cours d'une troisième langue offerte par le collège.

Les équivalences du 401 sont

- en anglais langue seconde: 604-302-82 ou 604-308-83
- en français langue seconde: 602-413-72 ou 602-423-77 ou 602-433-77

890830

---

### **Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes**

414-301-77	ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE	1-2-1	1½
------------	-------------------------	-------	----

880113

Secteur professionnel:

## 420.00 INFORMATIQUE

### 420.00 Informatique (1982)

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 90 unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi le cours du secondaire  
Mathématique 534 ou (528 ou 538 ancien programme)

#### OBJECTIFS

Le programme *Informatique* a pour but de former des techniciens et en informatique de gestion. Cet enseignement permet aux élèves d'acquérir, entre autres, une formation technique en programmation et un ensemble de connaissances générales d'analyse et de conception.

L'enseignement de l'informatique est réparti sur six sessions et représente un total de près de 1300 heures de cours. Les trois premières sessions donnent de solides notions concernant le traitement de l'information et les matériels et logiciels. La quatrième session offre de bonnes connaissances du langage Cobol et de l'analyse structurée. Les cinquième et sixième sessions permettent de parfaire leur formation dans le « développement » et l'implantation de systèmes informatisés: les élèves sont appelés à résoudre des problèmes concrets d'informatisation au moyen d'un long projet de fin d'études et grâce à un éventail de notions, à approfondir leurs connaissances dans l'une ou plusieurs des applications plus particulières aux grands ateliers ou aux petites et moyennes entreprises, ou aux systèmes ou encore aux procédés industriels.

La formation générale en informatique exige l'acquisition des notions de base indispensables dans les disciplines suivantes: administration, mathématique et psychologie.

Le développement des facultés d'expression, tant orales qu'écrites, est très important. L'adaptabilité générale des cours de ce programme face aux exigences même locales du marché du travail, et face aux évolutions continues de la technologie offre à l'élève une formation aussi conforme que possible aux besoins de la profession.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

À une époque où le microprocesseur est de plus en plus présent dans la vie professionnelle et la vie quotidienne, le besoin en personnel qualifié se fait de plus en plus pressant.

La diversité des applications de l'informatique ouvre au technicien un horizon qui s'élargit sans cesse.

Dans ce contexte, la personne diplômée peut envisager divers plans de carrière: soit dans la petite ou moyenne entreprise, où l'éventail de tâches qui lui est confié est généralement vaste, soit dans la grande entreprise où la complexité de certaines applications offrent des défis séduisants, soit même en travaillant à son compte.

Mais autant la technologie est mouvante, autant la personne diplômée devra constamment se tenir à jour et affiner sa spécialisation dans la direction de son choix.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-122-82	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	3-2-3	2%
201-257-82	STATISTIQUE	3-2-3	2%
350-906-77	INTERRELATION DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-103-82	ADMINISTRATION I	3-2-3	2%
420-101-82	LOGIQUE DE PROGRAMMATION	2-3-3	2%
420-111-82	INFORMATIQUE ET ORDINATEUR	3-3-3	3
420-201-82	TECHNIQUES DE PROGRAMMATION	3-3-3	3
420-211-82	LANGAGE D'ASSEMBLAGE	3-2-3	2%
420-301-82	STRUCTURES DE DONNÉES	2-3-3	2%
420-311-82	SYSTÈME D'EXPLOITATION	3-3-3	3
420-401-82	ANALYSE	3-3-3	3
420-411-82	C O B O L	3-4-3	3½
420-421-82	CHAMPS D'APPLICATIONS I	3-3-5	3%
420-501-82	DÉVELOPPEMENT ET IMPLANTATION I	3-6-3	4
420-511-82	SYSTÈME DE GESTION DE BASE DE DONNÉES	3-2-3	2%
420-521-82	CHAMPS D'APPLICATION II	3-3-5	3%
420-591-82	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	1-4-3	2%
420-601-82	DÉVELOPPEMENT ET IMPLANTATION II	3-6-6	5
420-621-82	CHAMPS D'APPLICATION III	3-3-5	3%
420-691-82	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-5-3	2%

plus un des deux cours suivants:

243-920-82	CIRCUITS ÉLECTRONIQUES	2-2-2	2
401-203-82	ADMINISTRATION II	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

880120

#### Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

420-107-83	ALGORITHMES	2-4-1	2½
420-207-85	INTRODUCTION AUX SYSTÈMES INFORMATIQUES	2-1-2	1½
420-217-78	ORDINATEUR ET PROGRAMMATION SYMBOLIQUE	3-2-1	2
420-248-81	INTRODUCTION AUX LANGAGES FORTRAN ET BASIC	2-2-2	2
420-307-78	INTRODUCTION AUX SYSTÈMES D'EXPLOITATION	2-3-1	2

420-317-78	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS	3-1-1	1½
420-318-85	INTRODUCTION À LA PROGRAMMATION APPLIQUÉE	2-2-2	2
420-393-82	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE	2-1-3	2
420-417-78	PROGRAMMATION DES ENTRÉES-SORTIES	2-3-2	2½
420-507-78	LANGAGES ÉVOLUÉS	3-6-3	4
420-727-81	BASIC AVANCÉ	1-3-3	2½
420-733-83	LANGAGE ÉVOLUÉ (BASIC AVANCÉ)	2-1-3	2
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1½
420-911-75	INTRODUCTION AU LANGAGE FORTRAN	2-1-3	2
420-912-75	INTRODUCTION AU LANGAGE C O B O L	2-1-3	2
420-913-75	INTRODUCTION AU LANGAGE PL/1	2-1-3	2
420-914-75	INTRODUCTION AU LANGAGE ASSEMBLEUR	2-1-3	2
420-915-75	INTRODUCTION AU LANGAGE G A P (R P G )	2-1-3	2
420-916-75	INTRODUCTION AU LANGAGE A L G O L	2-1-3	2
420-917-75	INTRODUCTION AU LANGAGE A P L	2-1-3	2
420-918-75	INTRODUCTION AU LANGAGE BASIC	2-1-3	2
420-919-75	INTRODUCTION À UN LANGAGE DE PROGRAMMATION	2-1-3	2
420-920-86	INTRODUCTION AU LANGAGE PASCAL	2-1-3	2
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2
420-945-76	INFORMATIQUE S P S S	3-0-3	2
420-946-78	PROGRAMMATION DES MICRO-ORDINATEURS	2-1-3	2
420-947-84	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
420-948-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
420-950-81	INITIATION AUX APPLICATIONS SCIENTIFIQUES	2-1-3	2
420-960-81	INITIATION AUX APPLICATIONS DE GESTION	2-1-3	2
420-970-81	INITIATION AUX APPLICATIONS SUR MICRO-ORDINATEURS	2-1-3	2
420-980-81	INITIATION AUX APPLICATIONS NON NUMÉRIQUES	2-1-3	2

881028

Secteur professionnel:

430.00

## TECHNIQUES DE GESTION HÔTELIÈRE ET DES SERVICES ALIMENTAIRES

### 430.01 Techniques de gestion (1985) hôtelière

TYPE DE SANCTION:

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

90 1/2 unités

#### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi le cours du secondaire:  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

#### OBJECTIFS

L'industrie hôtelière recherche de plus en plus un personnel hautement qualifié pour ses départements de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration. Afin de répondre à la demande de cet important secteur de l'économie québécoise, le ministère de l'Industrie du Commerce et du Tourisme dispense, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, un programme de formation de techniciens en gestion hôtelière qui assumeront des responsabilités au niveau des cadres intermédiaires de l'industrie touristique.

Le programme d'une durée de trois ans, initie les futurs responsables des secteurs de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration aux aspects spécifiques de la gestion hôtelière, ainsi qu'aux implications technologiques, financières, administratives et légales de l'exploitation d'un établissement hôtelier.

En cours de programme, les candidats ont le choix entre deux options: gestion de l'hébergement ou gestion de la restauration. Dans les deux cas, la scolarité prévoit des séjours dans l'industrie hôtelière dont un stage d'une session, en troisième année.

Un élément particulier au programme est la polyvalence qu'il donne aux techniciens en gestion hôtelière, ce qui permet à ces diplômés une remarquable souplesse d'adaptation dans les différents secteurs de l'industrie touristique et hôtelière.

Les candidats à ce programme devront être capables d'endurance physique, avoir des dispositions affirmées pour la relation publique, un jugement clair, de la souplesse et de l'ouverture d'esprit. Ils doivent être doués pour l'organisation et manifester de l'intérêt et des aptitudes pour le commerce.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'industrie touristique offre aux techniciens en gestion hôtelière des débouchés dans les hôtels, les motels, les auberges, les restaurants, les organismes touristiques, les compagnies de transport et de voyages. La formation en gestion hôtelière permet également de poursuivre des études de niveau universitaire (administration). Elle donne aussi la possibilité, après quelques années d'expérience sur le marché du travail, de se spécialiser en vue de l'enseignement des techniques de gestion hôtelière.

Outre des emplois de responsables de la réception, du comptoir de réservation, de la caisse d'un établissement hôtelier, les diplômés en *Techniques de gestion hôtelière* pourront remplir les postes en gestion des services de l'hébergement, gestion des services de restauration (restaurants, boissons, banquets), gestion du personnel, relations publiques, comptabilité, promotion des ventes, publicité.

Ils pourront également travailler dans les secteurs connexes à l'hôtellerie, les services publics et parapublics. Aptes à remplir des emplois d'agents de bord (transports aérien et maritime), ils peuvent aussi être appelés à administrer les services d'accueil des organismes d'accueil et d'hébergement de différentes natures (maisons de santé, camps de vacances, villégiatures, etc.)

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2 1/2 unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-302-85	COMPLÈMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la gestion)	3-2-3	2 1/2
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 1/2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
350-914-77	RELATIONS HUMAINES	2-1-3	2
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 1/2
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2
430-111-83	PRINCIPES DE GESTION ET D'ORGANISATION HÔTELIÈRE	3-2-1	2
430-121-83	ÉLÉMENTS D'OENOLOGIE	1-0-0	1/2
430-131-83	CUISINE DE BASE I (bases générales de cuisine)	1-3-0	1 1/2
430-141-83	TECHNIQUES DE RESTAURANT I (service à l'assiette)	1-3-0	1 1/2
430-201-83	ORGANISATION ET MÉTHODES DE L'HÉBERGEMENT	1-2-0	1
430-211-83	SYSTÈMES DE FACTURATION ET D'ENCAISSEMENT	1-1-0	3/4
430-221-83	TECHNOLOGIE DU SERVICE DES BOISSONS I (apéritifs et mélanges simples)	2-1-0	1
430-231-83	CUISINE DE BASE II (bases spécifiques de cuisine)	1-3-0	1 1/2
430-241-83	TECHNIQUES DE RESTAURANT II (service à l'assiette et service des vins)	1-3-0	1 1/2
430-311-83	TECHNOLOGIE DU SERVICE DES BOISSONS II (mélanges complexes)	1-1-0	3/4
430-331-83	PRODUCTION DES ALIMENTS I (table d'hôte)	1-3-0	1 1/2
430-341-83	TECHNIQUES DE RESTAURANT III (service à la pince et service des vins)	1-3-0	1 1/2
430-401-83	SYSTÈMES DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION HÔTELIÈRE	2-2-1	1 3/4
430-431-83	PRODUCTION DES ALIMENTS II (carte)	1-3-0	1 1/2
430-501-83	COMPTABILITÉ HÔTELIÈRE	2-2-1	1 3/4
430-521-83	SYNTHÈSE DE GESTION HÔTELIÈRE	2-1-1	1 1/2

430-540-83	ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES ÉTATS FINANCIERS EN MILIEU D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION	2-1-1	1½
430-551-83	ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES EN HÔTELLERIE	2-1-1	1½
430-561-83	COMMERCIALISATION HÔTELIÈRE	3-0-1	1½
430-582-83	LÉGISLATION ET DROIT HÔTELIER	3-0-1	1½
430-601-83	STAGE D'APPLICATION EN HÉBERGEMENT	0-35-0	11½
ou			
430-611-83	STAGE D'APPLICATION EN RESTAURATION	0-35-0	11½

8 unités de cours complémentaires  
plus un des deux blocs à option suivants

**OPTION GESTION DE LA RESTAURATION**

430-251-83	SOMMELLERIE	2-1-0	1
430-411-83	GESTION EN RESTAURATION	3-1-1	1½
430-441-83	TECHNIQUES DE RESTAURANT IV (service au guéridon, méthodes de découpage, tranchage, flambage)	1-3-0	1½
430-530-83	GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT HÔTELIER	2-0-1	1
430-591-83	PROMOTION, VENTE ET ORGANISATION DES BANQUETS	2-1-1	1½
430-621-83	SYSTÈMES ET MÉTHODES D'INFORMATION DANS LES SERVICES ALIMENTAIRES	1-1-0	¾
430-631-83	COMPTABILITÉ DU SYSTÈME UNIFORME DES COMPTES POUR RESTAURANTS	3-1-4	2¾
430-651-83	DESIGN DE RESTAURANTS ET DE SERVICES ALIMENTAIRES	2-2-0	1½

**OPTION GESTION DE L'HÉBERGEMENT**

430-301-83	VÉRIFICATION DES REVENUS	2-2-1	1¾
430-511-83	DESIGN HÔTELIER	2-2-0	1½
430-531-83	TECHNIQUES D'HÉBERGEMENT	2-3-1	2
430-571-83	GÉOGRAPHIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC ET DU CANADA	3-0-1	1½
430-581-83	PROMOTION, VENTE ET ORGANISATION DES CONGRÈS	2-1-1	1½
430-590-83	SYSTÈMES ET MÉTHODES D'INFORMATION EN HÉBERGEMENT	1-1-0	¾
430-641-83	COMPTABILITÉ DU SYSTÈME UNIFORME DES COMPTES POUR HÔTEL ET MOTEL	3-1-4	2¾

880120

**430.02 Techniques de gestion (1983)  
des services alimentaires**

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 90 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE  
PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire
- Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
- Chimie 444 ou 464

**OBJECTIFS**

Le programme *Techniques de gestion des services alimentaires* forme, pour l'industrie de la restauration et de l'alimentation des techniciens capables de gérer les services alimentaires des établissements hôteliers, des différentes entreprises de restauration, des établissements à vocation d'accueil et de tous autres organismes comportant un service alimentaire, restaurants d'entreprise, cafétérias scolaires, établissements hospitaliers, maisons de santé, clubs sociaux, camps de vacances, compagnies de transport etc.

Dans cette optique, le programme assure aux futurs gestionnaires une formation complète en cuisine et les connaissances essentielles en service de restaurant tout en leur donnant une solide formation en gestion des services alimentaires (prix de revient, vente, approvisionnement inventaire, personnel, etc.) Au cours des trois années de scolarité, les élèves ont l'occasion d'étudier les multiples aspects de la production et de la gestion en alimentation: administration, production, comptabilité, hygiène, science des aliments, aménagement, législation, marketing, finance, informatique etc. En cours de formation, les candidats peuvent choisir entre deux options: gestion des services alimentaires et gestion de la production alimentaire. Le programme prévoit des séjours dans l'industrie, dont un stage d'une session, en troisième année.

Les candidats doivent posséder une très bonne santé, de l'endurance, des dispositions pour la planification et l'organisation, de l'intérêt pour la production alimentaire, un esprit porté vers les mathématiques de la gestion. Ils doivent faire preuve de jugement, de décision et de leadership, et se sentir capables de gérer des ressources humaines en termes de planification, répartition, distribution, organisation des tâches.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

L'industrie de l'alimentation et de la restauration offre aux diplômés en *Techniques de gestion des services alimentaires*, après quelques années d'expérience dans le domaine, des postes de responsables de la production alimentaire et de la formation du personnel des services alimentaires dans les établissements commerciaux, industriels ou institutionnels. Dans le domaine de la restauration, leur formation leur permet, après quelques années, d'assumer des postes de chefs de cuisine (executive chef). Elle leur permet également de poursuivre des études d'administration au niveau universitaire. Les techniciens en gestion des services alimentaires peuvent aussi envisager, après un certain nombre d'années sur le marché du travail et une formation universitaire, une carrière dans l'enseignement de leur spécialité.

Les diplômés en *Techniques de gestion des services alimentaires* sont appelés à remplir des fonctions de cadres intermédiaires dans les services alimentaires. À ce titre, ils sont chargés principalement de l'approvisionnement et de la gestion des réserves, de la production alimentaire qualitative et quantitative, de la gestion des ressources humaines et de l'administration des budgets. Ils peuvent également remplir des postes de responsabilité dans toute entreprise comportant des services alimentaires: trains, bateaux, compagnies aériennes, compagnies de transport, établissements de vacances, de santé, écoles, entreprises, etc. Ils sont qualifiés pour organiser des démonstrations culinaires (salons culinaires, concours, etc.) et peuvent également agir comme responsables d'un secteur dans les industries de production de denrées alimentaires.

**CONTENU DU PROGRAMME**

- Les cours obligatoires
- 2¾ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature
- plus les cours suivants:

410-110-79 COMPTABILITÉ I 3-1-4 2¾

## TECHNIQUES DE GESTION HÔTELIÈRE ET DES SERVICES ALIMENTAIRES

410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2½
430-102-83	PRODUCTION ALIMENTAIRE I (préparation des bases générales de cuisine)	0-20-0	6¾
430-112-83	PRINCIPES DE GESTION ET D'ORGANISATION DES SERVICES ALIMENTAIRES	2-1-1	1½
430-202-83	PRODUCTION ALIMENTAIRE II (préparation des bases spécifiques de cuisine)	0-20-0	6¾
430-212-83	HYGIÈNE DES SERVICES ALIMENTAIRES	2-1-1	1½
430-222-83	GESTION DES MÉNUS ET NORMALISATION DE LA PRODUCTION	1-2-1	1½
430-302-83	PRODUCTION ALIMENTAIRE III (introduction à la grande production)	0-20-0	6¾
430-402-83	PRODUCTION ALIMENTAIRE IV (grande production: réalisation et pratique)	0-20-0	6¾
430-412-83	ALIMENTATION RATIONNELLE	1-2-1	1½
430-422-83	SYSTÈMES DE CONTRÔLE DE LA RESTAURATION COMMERCIALE ET COLLECTIVE	1-2-1	1½
430-512-83	SCIENCE DES ALIMENTS I (molécules organiques et biochimiques)	1-2-1	1½
430-522-83	PLANIFICATION ET EXPLOITATION D'UN SERVICE ALIMENTAIRE	1-2-1	1½
430-530-83	GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT HÔTELIER	2-0-1	1
430-551-83	ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES EN HÔTELLERIE	2-1-1	1½
430-561-83	COMMERCIALISATION HÔTELIÈRE	3-0-1	1½
430-562-83	DESIGN DE CUISINES ET DE SERVICES ALIMENTAIRES	2-2-0	1½
430-582-83	LÉGISLATION ET DROIT HÔTELIER	3-0-1	1½
430-602-83	STAGE D'APPLICATION EN PRODUCTION ALIMENTAIRE	0-35-0	11¾
ou			
430-612-83	STAGE D'APPLICATION EN GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES	0-35-0	11¾
430-621-83	SYSTÈMES ET MÉTHODES D'INFORMATION DANS LES SERVICES ALIMENTAIRES	1-1-0	¾

8 unités de cours complémentaires  
plus un des deux blocs à option suivants

### **OPTION GESTION DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE**

430-552-83	NUTRITION APPLIQUÉE	1-1-0	¾
430-572-83	CUISINE DE RÉGIME	1-1-0	¾
430-622-83	SCIENCE DES ALIMENTS II (milieu complexe — Transformation des aliments)	1-2-0	1
430-632-83	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS	1-2-0	1

### **OPTION GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES**

430-502-83	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE RESTAURANT	3-1-0	1½
430-532-83	GESTION DES SERVICES DE BOISSONS	1-1-0	¾
430-540-83	ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES ÉTATS FINANCIERS EN MILIEU D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION	2-1-1	1½

880120

---

**Arts**

**Secteur professionnel:****551.00 MUSIQUE PROFESSIONNELLE****OBJECTIF DU SECTEUR**

L'objectif de l'enseignement musical consiste à donner à l'élève, avec les apprentissages de base qui le rendront capable de poursuivre après quatre sessions des études universitaires spécialisées ou de compléter le programme de Musique populaire, une culture musicale générale et des comportements qui lui permettent de saisir la valeur humaine de la musique, le mode de connaissance qu'elle constitue et l'expérience profonde qu'elle propose

Ouvrir l'élève à la dimension globale de la musique qui atteint et réfléchit tout l'homme: celle-ci est un art, et l'objectif primordial de toute forme d'art est l'expérience esthétique tournée comme telle vers l'imagination, l'intelligence et la sensibilité

Favoriser chez lui la formation d'un bon sens des valeurs musicales, tant par la pratique de son instrument et de la musique d'ensemble que par l'écoute des œuvres, en les analysant et en les comparant

Le rendre conscient des exigences techniques, artistiques et sociales du métier de musicien dans lequel il s'engage. Lui faire connaître les diverses orientations qui lui sont offertes en raison de ses aptitudes et de ses intérêts particuliers, les programmes d'études qui y conduisent et les débouchés qu'ils offrent sur le marché du travail

Donner à l'élève une préparation aux études supérieures en s'assurant qu'il est capable de réfléchir sur son art; susciter chez lui une curiosité intellectuelle et artistique qui lui donnera une grande ouverture d'esprit et une disponibilité totale à l'égard des apprentissages à poursuivre et des connaissances nouvelles à acquérir

Permettre à l'élève de prendre conscience des disponibilités de son talent tant de ses meilleurs éléments que de ses points faibles par le développement d'un bon jugement critique acquis en écoutant, en analysant, en comparant amorcé de la formation universitaire

Développer chez l'élève la perception intégrale des créations musicales tant dans les œuvres qu'il entend que dans celles qu'il joue.

**551.02 Musique populaire (1982)**

**TYPE DE SANCTION:**  
DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES 90 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

— Avoir réussi le cours du secondaire  
Musique 534 ou (524 ou 534, ancien programme)

**OBJECTIFS**

Ce programme professionnel, d'une durée de six sessions s'adresse aux élèves qui désirent s'orienter vers la musique populaire commerciale et folklorique. Il fournit les bases nécessaires à l'exercice de ce type d'activités musicales professionnelles. Il ne s'agit donc pas d'un point d'arrivée mais d'un point de départ. Le contenu des quatre premières sessions de ce programme est identique à celui du programme 500 02 Musique.

L'élève devra être capable de jouer de deux instruments, de réaliser des arrangements musicaux pour petits et grands ensembles; d'interpréter ses pièces en leur donnant une physionomie originale; d'improviser

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

L'exercice des métiers de la musique populaire exige des musiciens qui peuvent présenter à leur public un répertoire musical de choix et très varié dans les studios d'enregistrement, les salles de spectacles, les salles de concert, les salles de danse, les restaurants.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

551-101-76	FORMATION AUDITIVE I	3-0-1	1½
551-111-76	LITTÉRATURE MUSICALE I	3-0-1	1½
551-121-82	INSTRUMENT PRINCIPAL I	1-0-8	3
ou			
551-131-82	INSTRUMENT PRINCIPAL I	1-0-8	3
551-141-82	INSTRUMENT SECOND I	1-0-1	¾
ou			
551-151-82	INSTRUMENT SECOND I	1-0-1	¾
551-161-82	ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX I	0-6-0	2
551-201-76	FORMATION AUDITIVE II	3-0-1	1½
551-211-76	LITTÉRATURE MUSICALE II	3-0-1	1½
551-221-82	INSTRUMENT PRINCIPAL II	1-0-8	3
ou			
551-231-82	INSTRUMENT PRINCIPAL II	1-0-8	3
551-241-82	INSTRUMENT SECOND II	1-0-1	¾
ou			
551-251-82	INSTRUMENT SECOND II	1-0-1	¾
551-261-82	ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX II	0-6-0	2
551-301-76	FORMATION AUDITIVE III	3-0-1	1½
551-311-76	LITTÉRATURE MUSICALE III	3-0-1	1½
551-321-82	INSTRUMENT PRINCIPAL III	1-0-8	3
ou			
551-331-82	INSTRUMENT PRINCIPAL III	1-0-8	3
551-341-82	INSTRUMENT SECOND III	1-0-1	2/3
ou			
551-351-82	INSTRUMENT SECOND III	1-0-1	2/3
551-361-82	ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX III	0-6-0	2
551-401-76	FORMATION AUDITIVE IV	3-0-1	1½
551-411-76	LITTÉRATURE MUSICALE IV	3-0-1	1½
551-421-82	INSTRUMENT PRINCIPAL IV	1-0-8	3
ou			
551-431-82	INSTRUMENT PRINCIPAL IV	1-0-8	3
551-441-82	INSTRUMENT SECOND IV	1-0-1	¾
ou			
551-451-82	INSTRUMENT SECOND IV	1-0-1	¾
551-461-82	ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX IV	0-6-0	2
551-502-78	FORMATION AUDITIVE APPLIQUÉE I	3-0-3	2

551-512-78	HARMONIE I	3-1-7	3¾
551-522-78	INSTRUMENT PRINCIPAL I	1-0-8	3
551-542-78	INSTRUMENT SECONDAIRE I	1-0-3	1½
551-552-78	ARRANGEMENT ET COMPOSITION I	3-1-7	3¾
551-562-78	MUSIQUE D'ENSEMBLE ET IMPROVISATION I	1-3-0	1½
551-602-78	FORMATION AUDITIVE APPLIQUÉE II	3-0-3	2
551-612-78	HARMONIE II	3-1-7	2¾
551-622-78	INSTRUMENT PRINCIPAL II	1-0-8	3
551-642-78	INSTRUMENT SECONDAIRE II	1-0-3	1½
551-652-78	ARRANGEMENT ET COMPOSITION II	3-1-7	3¾
551-662-78	MUSIQUE D'ENSEMBLE ET IMPROVISATION II	1-3-0	1½

8 unités de cours complémentaires

871112

### **Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes**

551-902-87	GESTION DE PRODUCTION	2-5-5	4
551-903-87	ACOUSTIQUE ET MUSIQUE	3-4-3	3¾
551-904-87	ORGANISATION ET LÉGISLATION	3-0-3	2
551-905-87	TECHNIQUES DE SONORISATION	3-3-3	3
551-906-87	TECHNIQUES D'ENREGISTREMENT	3-3-3	3

880113

Secteur professionnel:

## 561.00 THÉÂTRE PROFESSIONNEL

### 561.01 Interprétation (1979)

TYPE DE SANCTION:  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 89½ unités

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

561-110-79	DRAMATURGIE I	3-0-1	1½
561-111-79	MOUVEMENT I	0-5-0	1½
561-121-79	IMPROVISATION I	0-2-0	¾
561-131-79	VOIX I	0-3-0	1
561-141-79	INTERPRÉTATION I	2-4-1	2½
561-151-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION I	0-6-0	2
561-161-79	TEXTE I	2-2-0	1½
561-210-79	DRAMATURGIE II	3-0-1	1½
561-211-79	MOUVEMENT II	0-5-0	1½
561-221-79	IMPROVISATION II	0-2-0	¾
561-231-79	VOIX II	0-3-0	1
561-241-79	INTERPRÉTATION II	2-4-1	2½
561-251-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION II	0-6-0	2
561-261-79	TEXTE II	2-2-0	1½
561-310-79	DRAMATURGIE III	3-0-1	1½
561-311-79	MOUVEMENT III	0-5-0	1½
561-321-79	IMPROVISATION III	0-2-0	¾
561-331-79	VOIX III	0-3-0	1
561-341-79	INTERPRÉTATION III	2-4-1	2½
561-351-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION III	0-6-0	2
561-361-79	TEXTE III	2-2-2	2
561-371-79	MAQUILLAGE I	0-3-0	1
561-410-79	DRAMATURGIE IV	3-0-1	1½
561-411-79	MOUVEMENT IV	0-5-0	1½
561-421-79	IMPROVISATION IV	0-2-0	¾
561-431-79	VOIX IV	0-3-0	1
561-441-79	INTERPRÉTATION IV	2-4-1	2½
561-451-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION IV	0-6-0	2
561-461-79	TEXTE IV	2-2-2	2
561-471-79	MAQUILLAGE II	0-3-0	1
561-510-79	DRAMATURGIE V	3-0-1	1½
561-511-79	MOUVEMENT V	0-5-0	1½
561-521-79	IMPROVISATION V	0-5-0	1½
561-531-79	VOIX V	3-3-0	2
561-541-79	INTERPRÉTATION V	2-4-4	3½
561-551-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION V	0-6-3	3
561-610-79	DRAMATURGIE VI	3-0-1	1½
561-611-79	MOUVEMENT VI	0-5-0	1½

561-621-79	IMPROVISATION VI	0-5-0	1½
561-631-79	VOIX VI	3-3-0	2
561-641-79	INTERPRÉTATION VI	2-4-4	3½
561-651-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION VI	0-6-3	3

880122

### 561.02 Production (1979)

TYPE DE SANCTION:  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 90 unités

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

561-110-79	DRAMATURGIE I	3-0-1	1½
561-112-79	CONCEPTION SPATIALE ET PICTURALE I	3-3-0	2
561-120-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION I	0-6-0	2
561-130-79	SCÉNOGRAPHIE I	2-1-2	1½
561-150-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES I	0-3-0	1
561-152-79	DESSIN ARTISTIQUE I	1-2-0	1
561-160-79	INITIATION AUX MÉTIERS DE LA SCÈNE I	2-1-1	1½
561-210-79	DRAMATURGIE II	3-0-1	1½
561-212-79	CONCEPTION SPATIALE ET PICTURALE II	3-3-0	2
561-220-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION II	0-6-0	2
561-230-79	SCÉNOGRAPHIE II	2-1-2	1½
561-250-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES II	0-3-0	1
561-252-79	DESSIN ARTISTIQUE II	1-2-0	1
561-260-79	INITIATION AUX MÉTIERS DE LA SCÈNE II	2-1-1	1½
561-310-79	DRAMATURGIE III	3-0-1	1½
561-312-79	CONCEPTION SPATIALE ET PICTURALE III	3-3-0	2
561-320-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION III	0-6-0	2
561-322-79	PRODUCTION RADIO-TÉLÉVISION I	1-2-1	1½
561-330-79	SCÉNOGRAPHIE III	2-1-2	1½
561-350-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES III	0-3-0	1
561-352-79	DESSIN ARTISTIQUE III	1-2-0	1
561-410-79	DRAMATURGIE IV	3-0-1	1½
561-412-79	CONCEPTION SPATIALE ET PICTURALE IV	3-3-0	2
561-420-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION IV	0-6-0	2
561-422-79	PRODUCTION RADIO-TÉLÉVISION II	1-2-1	1½
561-430-79	SCÉNOGRAPHIE IV	2-1-2	1½
561-450-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES IV	0-3-0	1
561-452-79	DESSIN ARTISTIQUE IV	1-2-0	1
561-510-79	DRAMATURGIE V	3-0-1	1½

561-512-79	CONCEPTION SPATIALE ET PICTURALE V	3-3-0	2
561-520-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION V	0-6-6	4
561-522-79	PRODUCTION RADIODÉLÉVISION III	1-2-1	1½
561-530-79	SCÉNOGRAPHIE V	2-1-1	1½
561-550-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES V	1-2-2	1½
561-582-79	STAGE DE PRODUCTION I	0-10-0	3½
561-610-79	DRAMATURGIE VI	3-0-1	1½
561-612-79	CONCEPTION SPATIALE ET PICTURALE VI	3-3-0	2
561-620-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION VI	0-6-6	4
561-622-79	PRODUCTION RADIODÉLÉVISION IV	1-2-1	1½
561-630-79	SCÉNOGRAPHIE VI	2-1-1	1½
561-650-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES VI	1-2-2	1½
561-692-79	STAGE DE PRODUCTION II	0-10-0	3½

880122

561-520-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION V	0-6-6	4
561-533-79	CONCEPTION DE DÉCORS III	1-2-3	2
561-543-79	CONCEPTION DE COSTUMES III	1-2-2	1½
561-553-79	COUPE III	1-2-0	1
561-560-79	ACCESSOIRES I	1-2-1	1½
561-570-79	DESSIN V	0-2-2	1½
561-590-79	PEINTURE DE DÉCORS I	0-2-1	1
561-610-79	DRAMATURGIE VI	3-0-1	1½
561-620-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION VI	0-6-6	4
561-633-79	CONCEPTION DE DÉCORS IV	1-2-3	2
561-643-79	CONCEPTION DE COSTUMES IV	1-2-2	1½
561-653-79	COUPE IV	1-2-0	1
561-660-79	ACCESSOIRES II	1-2-1	1½
561-670-79	DESSIN VI	0-2-2	1½
561-690-79	PEINTURE DE DÉCORS II	0-2-1	1

plus un cours parmi les deux suivants

520-360-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME III	1-2-1	1½
561-540-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGES III	1-2-1	1½

plus un cours parmi les deux suivants.

520-460-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME IV	1-2-1	1½
561-640-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGES IV	1-2-1	1½

880122

**561.03 Conception (1979)**

TYPE DE SANCTION

DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

90 unités

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

520-160-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME I	3-0-1	1½
520-260-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME II	3-0-1	1½
561-110-79	DRAMATURGIE I	3-0-1	1½
561-120-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION I	0-6-0	2
561-134-79	INITIATION À LA SCÉNOGRAPHIE I	2-1-2	1½
561-140-79	INITIATION À L'ÉCLAIRAGE	2-1-1	1½
561-150-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES I	0-3-0	1
561-160-79	INITIATION AUX MÉTIERS DE LA SCÈNE I	2-1-1	1½
561-170-79	DESSIN I	2-2-2	2
561-180-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE I	1-1-1	1
561-210-79	DRAMATURGIE II	3-0-1	1½
561-220-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION II	0-6-0	2
561-234-79	INITIATION À LA SCÉNOGRAPHIE II	2-1-2	1½
561-250-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES II	0-3-0	1
561-270-79	DESSIN II	2-2-2	2
561-280-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE II	1-1-1	1
561-310-79	DRAMATURGIE III	3-0-1	1½
561-320-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION III	0-6-0	2
561-333-79	CONCEPTION DE DÉCORS I	1-2-1	1½
561-340-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGES I	1-2-0	1
561-343-79	CONCEPTION DE COSTUMES I	1-2-0	1
561-353-79	COUPE I	1-2-1	1½
561-370-79	DESSIN III	1-2-0	1
561-410-79	DRAMATURGIE IV	3-0-1	1½
561-420-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION IV	0-6-0	2
561-433-79	CONCEPTION DE DÉCORS II	1-2-1	1½
561-440-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGES II	1-2-0	1
561-443-79	CONCEPTION DE COSTUMES II	1-2-0	1
561-453-79	COUPE II	1-2-1	1½
561-470-79	DESSIN IV	1-2-0	1
561-510-79	DRAMATURGIE V	3-0-1	1½

**561.04 Techniques scéniques (1979)**

TYPE DE SANCTION:

DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

89 unités

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

561-110-79	DRAMATURGIE I	3-0-1	1½
561-120-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION I	0-6-0	2
561-134-79	INITIATION À LA SCÉNOGRAPHIE I	2-1-2	1½
561-140-79	INITIATION À L'ÉCLAIRAGE	2-1-1	1½
561-150-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES I	0-3-0	1
561-160-79	INITIATION AUX MÉTIERS DE LA SCÈNE I	2-1-1	1½
561-170-79	DESSIN I	2-2-2	2
561-180-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE I	1-1-1	1
561-210-79	DRAMATURGIE II	3-0-1	1½
561-220-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION II	0-6-0	2
561-234-79	INITIATION À LA SCÉNOGRAPHIE II	2-1-2	1½
561-250-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES II	0-3-0	1
561-270-79	DESSIN II	2-2-2	2
561-280-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE II	1-1-1	1
561-310-79	DRAMATURGIE III	3-0-1	1½
561-314-79	RÉGIE I	1-2-1	1½
561-320-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION III	0-6-0	2
561-340-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGES I	1-2-0	1
561-350-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES III	0-3-0	1
561-380-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE III	1-1-1	1
561-404-79	SON I	1-2-1	1½
561-410-79	DRAMATURGIE IV	3-0-1	1½
561-414-79	RÉGIE II	1-2-1	1½
561-420-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION IV	0-6-0	2

561-440-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGES II	1-2-0	1
561-444-79	TECHNIQUES D'ÉCLAIRAGES I	1-2-0	1
561-450-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES IV	0-3-0	1
561-480-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE IV	1-1-1	1
561-504-79	SON II	1-2-2	1½
561-510-79	DRAMATURGIE V	3-0-1	1½
561-520-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION V	0-6-6	4
561-524-79	ADMINISTRATION THÉÂTRALE I	1-2-2	1½
561-540-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGES III	1-2-1	1½
561-550-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES V	1-2-2	1½
561-604-79	SON III	1-2-2	1½
561-610-79	DRAMATURGIE VI	3-0-1	1½
561-620-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION VI	0-6-6	4
561-624-79	ADMINISTRATION THÉÂTRALE II	1-2-2	1½
561-640-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGES IV	1-2-1	1½
561-650-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES VI	1-2-2	1½
plus un cours parmi les deux suivants:			
520-160-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME I	3-0-1	1½
561-353-79	COUPE I	1-2-1	1½
plus un cours parmi les deux suivants:			
520-260-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME II	3-0-1	1½
561-453-79	COUPE II	1-2-1	1½
plus trois cours parmi les six suivants:			
520-360-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME III	1-2-1	1½
561-514-79	RÉGIE III	1-2-0	1
561-553-79	COUPE III	1-2-0	1
561-560-79	ACCESSOIRES I	1-2-1	1½
561-580-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE V	0-2-1	1
561-590-79	PEINTURE DE DÉCORS I	0-2-1	1
plus trois cours parmi les six suivants:			
520-460-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME IV	1-2-1	1½
561-614-79	RÉGIE IV	1-2-0	1
561-653-79	COUPE IV	1-2-0	1
561-660-79	ACCESSOIRES II	1-2-1	1½
561-680-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE VI	0-2-1	1
561-690-79	PEINTURE DE DÉCORS II	0-2-1	1

880122

**561.06 Danse-Ballet (1983)  
(programme expérimental)**

*TYPE DE SANCTION:*  
*DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES* 90 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE  
PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi le programme du secondaire en ballet

**OBJECTIFS**

Le programme vise à démocratiser l'accès de la profession ballétique, en rendant l'étude du ballet accessible à tous les jeunes qui ont les qualifications requises: constitution physique, motivation et talent et qui ont fait leurs études secondaires (option ballet).

Il a également pour but de former des danseurs professionnels et des instructeurs de ballet, selon les critères de sélection et de promotion de très haut niveau, en leur offrant un programme de formation générale comprenant, entre autres, l'histoire des arts, la musique, ainsi que plusieurs techniques de ballet et de danse.

Le programme a pour objectif de préparer les jeunes au métier de danseur en établissant le lien avec les troupes existantes au Québec; d'intéresser des personnes du milieu aux activités de formation maintenant ainsi un rapport étroit et continu avec les troupes professionnelles afin de demeurer au fait de leurs exigences; de faire participer les élèves aux activités professionnelles afin de leur donner l'expérience requise et la compréhension de ce qui sera exigé d'eux, pour qu'ils puissent acquérir ces connaissances et ces qualités; de former des danseurs ayant les capacités physiques, mentales et affectives pour exprimer par la danse les réalités culturelles du Québec moderne; établir une tradition ballétique propre au Québec.

Les objectifs particuliers du programme sont les suivants: parfaire la connaissance et la maîtrise des positions, pas et enchaînements de la danse classique; élargir la connaissance du répertoire de la danse classique et contemporaine; parfaire la connaissance et la maîtrise des différents styles de la danse classique, acquérir la maîtrise de la technique du pas de deux; approfondir la pratique et la connaissance de la danse moderne, du jazz et des danses de caractère; améliorer la maîtrise d'un instrument de musique; approfondir la connaissance de l'histoire de l'art; développer le sens de l'espace; développer le sens esthétique du geste; développer l'expression de la sensibilité par le mouvement; augmenter l'endurance dans l'effort; développer chez l'élève le style de danse qui lui est propre; développer l'imagination et la créativité et leur expression par le mouvement dansé; développer la conscience du corps.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Outre la formation des instructeurs de ballet, le programme vise à pourvoir les troupes existantes et celles qui se créent, de danseurs formés au Québec, ce qui est la condition essentielle à l'établissement d'une tradition ballétique de haut calibre et originalement québécoise.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

- 2½ unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature
- plus les cours suivants

520-166-83	HISTOIRE DE L'ART I	3-0-1	1½
520-266-83	HISTOIRE DE L'ART II	3-0-1	1½
520-366-83	HISTOIRE DU BALLETT I	2-0-0	¾
520-466-83	HISTOIRE DU BALLETT II	3-0-1	1½
520-566-83	HISTOIRE DU BALLETT III	2-0-0	¾
561-106-80	BALLETT I	0-9-0	3
561-136-79	PAS DE DEUX I	0-2-0	¾
561-146-79	ANALYSE I	1-1-0	¾
561-156-79	DANSE MODERNE I	0-2-0	¾
561-186-79	DANSE DE CARACTÈRE I	0-2-0	¾
561-196-83	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE I	0-5-0	1½
561-206-80	BALLETT II	0-9-0	3
561-217-79	RÉPERTOIRE CLASSIQUE I	0-2-0	¾
561-236-79	PAS DE DEUX II	0-2-0	¾
561-246-79	ANALYSE II	1-1-0	¾
561-256-79	DANSE MODERNE II	0-2-0	¾
561-286-79	DANSE DE CARACTÈRE II	0-2-0	¾
561-296-79	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE II	0-2-0	¾
561-306-83	BALLETT III	0-4-0	1½
561-307-83	MUSIQUE ET RYTHME I	1-2-0	1
561-317-83	RÉPERTOIRE CLASSIQUE II	0-2-0	¾
561-336-83	PAS DE DEUX III	0-1-0	½
561-346-83	ANALYSE III	1-2-0	1
561-356-83	DANSE MODERNE III	0-1-0	½
561-386-79	DANSE DE CARACTÈRE III	0-2-0	¾

561-396-79	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE III	0-2-0	¾	561-566-79	POINTES (filles) V	0-2-0	¾
561-406-80	BALLET IV	0-9-0	3	561-576-79	VARIATIONS (filles) V	0-2-0	¾
561-407-83	MUSIQUE ET RYTHME II	0-1-0	½	561-666-83	POINTES (filles) VI	0-1-0	½
561-417-83	RÉPERTOIRE CLASSIQUE III	0-2-0	¾	561-676-83	VARIATIONS (filles) VI	0-1-0	½
561-436-79	PAS DE DEUX IV	0-2-0	¾				
561-446-79	ANALYSE IV	1-2-0	1				
561-456-79	DANSE MODERNE IV	0-2-0	¾				
561-486-79	DANSE DE CARACTÈRE IV	0-2-0	¾				
561-496-83	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE IV	0-4-0	1½				
561-506-80	BALLET V	0-9-0	3				
561-507-80	MUSIQUE ET RYTHME III	0-2-0	¾				
561-517-83	APPRENTISSAGE SCÉNIQUE	2-1-0	1				
561-518-83	PRODUCTION D'UN SPECTACLE	4-0-0	1½				
561-536-79	PAS DE DEUX V	0-2-0	¾				
561-546-79	ANALYSE V	1-2-0	1				
561-556-79	DANSE MODERNE V	0-2-0	¾				
561-586-83	JAZZ I	0-1-0	½				
561-596-79	CRÉATION ET IMPROVISATION I	0-1-0	½				
561-597-83	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE V	0-12-0	4				
561-606-83	BALLET VI	0-4-0	1½				
561-607-83	MUSIQUE ET RYTHME IV	0-1-0	½				
561-636-83	PAS DE DEUX VI	0-1-0	½				
561-646-83	ANALYSE VI	1-2-0	1				
561-656-83	DANSE MODERNE VI	0-1-0	½				
561-686-83	JAZZ II	0-1-0	½				
561-696-79	CRÉATION ET IMPROVISATION II	0-1-0	½				
561-706-83	BALLET VII	0-5-0	1¾				
561-796-79	CRÉATION ET IMPROVISATION III	0-1-0	½				

8 unités de cours complémentaires

plus un des deux blocs de cours suivants selon l'option désirée:

**BLOC: OPTION SCÈNE**

561-527-83	BALLET SCÉNIQUE	0-9-0	3
561-627-83	PROJET DE FIN D'ÉTUDES (scène)	0-6-0	2
561-697-83	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE VI	0-4-0	1½

**BLOC: OPTION ENSEIGNEMENT**

561-529-83	BALLET-ENSEIGNEMENT	0-5-0	1¾
561-629-83	PROJET DE FIN D'ÉTUDES (enseignement)	5-8-1	4¾

plus un des deux blocs de cours suivants selon le sexe

561-116-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) I	0-2-0	¾
561-126-79	VARIATIONS (garçons) I	0-2-0	¾
561-216-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) II	0-2-0	¾
561-226-79	VARIATIONS (garçons) II	0-2-0	¾
561-316-83	ENTRAÎNEMENT (garçons) III	0-1-0	½
561-326-83	VARIATIONS (garçons) III	0-1-0	½
561-416-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) IV	0-2-0	¾
561-426-79	VARIATIONS (garçons) IV	0-2-0	¾
561-516-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) V	0-2-0	¾
561-526-79	VARIATIONS (garçons) V	0-2-0	¾
561-616-83	ENTRAÎNEMENT (garçons) VI	0-1-0	½
561-626-83	VARIATIONS (garçons) VI	0-1-0	½
561-166-79	POINTES (filles) I	0-2-0	¾
561-176-79	VARIATIONS (filles) I	0-2-0	¾
561-266-79	POINTES (filles) II	0-2-0	¾
561-276-79	VARIATIONS (filles) II	0-2-0	¾
561-366-83	POINTES (filles) III	0-1-0	½
561-376-83	VARIATIONS (filles) III	0-1-0	½
561-466-79	POINTES (filles) IV	0-2-0	¾
561-476-79	VARIATIONS (filles) IV	0-2-0	¾

\*Note À cause du caractère des cours qui composent la spécialité les élèves de ce programme sont exemptés du cours d'éducation physique. Cependant des dispenses doivent figurer au bulletin d'études collégiales.

880122

**Secteur professionnel:**

**570.00 ARTS APPLIQUÉS**

**570.01 Céramique (1982)**

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 87½ unités

**OBJECTIFS**

La céramique peut constituer un métier d'art. Le programme des études de cette spécialité comprend, d'une part, des cours d'arts plastiques et, d'autre part, des cours techniques en relation avec la spécialité. Les objectifs de la formation artistique sont décrits dans le programme des arts plastiques. L'enseignement qui traite de la partie « métier » vise, en général, la connaissance des matières premières et des techniques de leur transformation. Outre les connaissances élémentaires de chimie et de physique, les élèves qui s'engagent dans l'apprentissage de cette spécialité doivent posséder les qualités suivantes: sens tactile développé, esprit créateur, goût de la recherche et de la mise au point.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Quoiqu'il ne soit réglementée la carrière de céramiste nécessite un apprentissage d'au moins deux années en atelier ou en entreprise. Les céramistes d'art assument, pour leur propre compte, les trois responsabilités suivantes: la conception esthétique, la fabrication et la mise en marché. L'industrie a besoin de spécialistes dans chacune de ces activités. Les conditions de travail sont variées selon la spécialité. Outre la pratique du métier d'art, activité autonome vers laquelle la plupart des diplômés se sont dirigés jusqu'à maintenant, il se trouve d'excellentes perspectives de carrière dans le domaine de la céramique. Selon le niveau de formation, l'université préparera des ingénieurs-céramistes, des céramistes-conseils et des stylistes céramistes. Le collège envisage de former des céramistes, des décorateurs-céramistes. Jusqu'à présent, l'industrie de la céramique a dû faire appel à beaucoup de spécialistes étrangers pour diriger ses opérations.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6	4
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6	4
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3	2
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3	2
520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3	2
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3	2
520-571-81	HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE I	3-0-2	1½
570-101-79	INTRODUCTION À LA CÉRAMIQUE I	4-5-0	3
570-111-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES I	1-2-1	1½
570-201-79	INTRODUCTION À LA CÉRAMIQUE II	4-5-0	3

570-211-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES II	1-2-1	1½
570-311-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES III	1-2-1	1½
570-321-79	PROCÉDÉS DE FAÇONNAGE MANUEL I	1-2-1	1½
570-331-79	TOURNAGE I	1-2-0	1
570-341-79	PROCÉDÉS MÉCANIQUES I	1-2-1	1½
570-411-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES IV	1-2-1	1½
570-421-79	PROCÉDÉS DE FAÇONNAGE MANUEL II	1-2-1	1½
570-431-79	TOURNAGE II	1-2-0	1
570-441-79	PROCÉDÉS DE MÉCANIQUES II	2-4-2	2½
570-451-79	ÉQUIPEMENT I	1-2-1	1½
570-501-79	ÉTUDES ET PROJETS I	4-8-4	5½
570-601-79	ÉTUDES ET PROJETS II	4-8-4	5½
570-651-79	ÉQUIPEMENT II	2-4-1	2½

8 unités de cours complémentaires

plus des cours déterminés par le collège de sorte que la somme des pondérations pour l'ensemble des cours particuliers à une session ne dépasse pas 45 choisis parmi les suivants

401-571-79	ADMINISTRATION I	3-0-3	2
401-671-79	ADMINISTRATION II	3-0-3	2
520-671-81	HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE II	3-0-2	1½
570-110-79	DESSIN TECHNIQUE	1-2-1	1½
570-511-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES V	2-4-1	2½
570-541-79	PROCÉDÉS MÉCANIQUES III	1-2-1	1½
570-561-79	DÉCORATION I	1-2-1	1½
570-611-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES VI	2-4-1	2½
570-641-79	PROCÉDÉS MÉCANIQUES IV	1-2-1	1½
570-661-79	DÉCORATION II	1-2-1	1½
570-681-79	CÉRAMIQUES SCULPTURALES ET ARCHITECTURALES	2-4-2	2½

880122

**570.02 Esthétique de présentation (1982)**

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 85½ unités

**OBJECTIFS**

Le programme a pour but de former des professionnels de l'expression visuelle sous les deux aspects de la publicité et de l'illustration. À cette fin, l'enseignement se partage entre des cours d'arts plastiques et des cours propres à la spécialité. La formation est en étroite liaison avec les qualités requises de ce type de professionnel: l'imagination, le sens de la recherche, l'esprit créateur, le souci du détail et de la

précision, la curiosité intellectuelle et le sens des affaires. L'ensemble de l'apprentissage théorique ou pratique de cette spécialité fait appel à une double influence artistique et technique sur l'être humain. Dans quelque secteur d'activité que ce soit, l'enseignement demeure toujours axé sur les influences réciproques de l'homme et de l'objet.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Du côté de la publicité, le champ d'activités est vaste, si l'on considère l'étalage, la vitrine, les salles d'exposition, etc. L'illustration couvre l'environnement, les décors de théâtre, de cinéma et de télévision. Compte tenu de l'influence prépondérante de la publicité et de la présentation, les possibilités d'emploi sont aussi grandes que variées. Les besoins pour cette profession seront toujours plus nombreux et plus diversifiés dans les grands centres urbains. Si l'exercice de la profession exige beaucoup de la personne qui s'y adonne, en retour elle offre de grandes compensations sur le plan de l'épanouissement artistique.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6	4
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6	4
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3	2
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3	2
520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3	2
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3	2
520-572-81	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME	3-0-2	1½
570-102-79	DESSIN ET RENDU I	1-2-0	1
570-110-79	DESSIN TECHNIQUE I	1-2-1	1½
570-112-79	MATÉRIAUX I	1-2-0	1
570-120-79	DESSIN ARCHITECTURAL I	1-2-1	1½
570-122-79	TECHNIQUE DE REPRODUCTION	1-2-0	1
570-202-79	DESSIN ET RENDU II	1-2-0	1
570-210-79	DESSIN TECHNIQUE II	1-2-1	1½
570-212-79	MATÉRIAUX II	1-2-0	1
570-220-79	DESSIN ARCHITECTURAL II	1-2-1	1½
570-222-79	TECHNIQUE DE LA PHOTOGRAPHIE	1-2-0	1
570-310-79	DESSIN TECHNIQUE III	1-2-1	1½
570-332-79	ÉTUDES ET PROJETS I	2-4-3	3
570-402-79	TECHNIQUES DE RENDU I	1-2-0	1
570-410-79	DESSIN TECHNIQUE IV	1-2-1	1½
570-432-79	ÉTUDES ET PROJETS II	2-4-3	3
570-442-79	PRÉSENTATION VISUELLE I	1-2-0	1
570-502-79	TECHNIQUES DE RENDU II	1-2-0	1
570-512-79	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES I	1-2-2	1½
570-532-79	ÉTUDES ET PROJETS III	4-8-4	5½
570-542-79	PRÉSENTATION VISUELLE II	1-2-0	1
570-602-79	TECHNIQUES DE RENDU III	1-2-0	1
570-612-79	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES II	1-2-2	1½
570-632-79	ÉTUDES ET PROJETS IV	4-8-4	5½
8 unités de cours complémentaires			
plus des cours déterminés par le collège de sorte que la somme des pondérations pour l'ensemble des cours particuliers à une session ne dépasse pas 45 choisis parmi les suivants			
401-570-79	ADMINISTRATION	3-0-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2

520-372-81	HISTOIRE DE L'ESTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION	3-0-2	1½
570-510-79	DESSIN TECHNIQUE V	1-2-1	1½
570-552-79	TYPOGRAPHIE	1-2-1	1½
570-610-79	DESSIN TECHNIQUE VI	1-2-1	1½
570-642-79	ILLUSTRATION TECHNIQUE	1-2-1	1½
570-652-79	PSYCHOLOGIE APPLIQUÉE	2-1-0	1

880122

### 570.03 Aménagement d'intérieurs (1982)

TYPE DE SANCTION:

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

88 unités

#### OBJECTIFS

Les techniciens en *Aménagement d'intérieurs* collaborent à la création ou à l'aménagement esthétique et rationnel d'un lieu donné. Le décorateur conçoit, élabore et exécute des dessins architecturaux, des plans d'intérieurs et des plans techniques, pour en assurer ensuite, la réalisation. La sensibilité, l'originalité, l'esprit créateur et la facilité à concevoir visuellement, sont autant de qualités que le programme d'études vise à développer. Une grande partie de l'enseignement sera consacrée à la maîtrise de l'expression graphique sous toutes ses formes. Enfin, certains cours du programme répondent à des exigences de la formation professionnelle, tel un sens aigu de la psychologie et une bonne initiation aux affaires.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La stabilité des techniciens en *Aménagement d'intérieurs* repose plus sur leur compétence et leur initiative que sur le marché du travail lié au climat économique d'une époque ou d'une région. Qu'ils travaillent dans un bureau, dans un magasin ou ailleurs, les décorateurs doivent s'attendre à travailler aux heures normales de travail. Les emplois les plus diversifiés se trouvent dans les centres les plus peuplés. Ces emplois existent surtout dans les bureaux d'architectes, de « designers » d'intérieurs, dans les magasins et dans les industries du meuble. Le décorateur peut également trouver de l'emploi dans des occupations connexes aux domaines de l'ameublement des matériaux architecturaux, des accessoires décoratifs, etc. Il faut noter que le titulaire du diplôme d'études en *Aménagement d'intérieurs* est soumis aux conditions d'admission de la Société des décorateurs-ensembliers du Québec.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants.

510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6	4
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6	4
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3	2
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3	2
520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3	2
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3	2
520-573-81	HISTOIRE DE L'AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEURS I	3-0-2	1½
570-103-79	PLAN ET ESPACE I	1-2-1	1½
570-110-79	DESSIN TECHNIQUE I	1-2-1	1½
570-120-79	DESSIN ARCHITECTURAL I	1-2-1	1½

## ARTS APPLIQUÉS

570-203-79	PLAN ET ESPACE II	1-2-1	1½
570-210-79	DESSIN TECHNIQUE II	1-2-1	1½
570-220-79	DESSIN ARCHITECTURAL II	1-2-1	1½
570-303-79	TECHNIQUE D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR I	1-2-0	1
570-333-83	STYLE ET DÉCORATION I	2-1-0	1
570-353-79	ÉTUDES ET PROJETS I	2-4-2	2¾
570-403-79	TECHNIQUE D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR II	1-2-0	1
570-453-79	ÉTUDES ET PROJETS II	2-4-2	2¾
570-503-79	TECHNIQUE D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR III	1-2-1	1½
570-513-78	TECHNIQUES DU RENDU I	1-2-2	1¾
570-523-79	DESSIN ARCHITECTURAL III	1-2-1	1½
570-553-79	ÉTUDES ET PROJETS III	4-8-4	5½
570-563-79	CONSTRUCTION DU MEUBLE I	1-2-1	1½
570-613-78	TECHNIQUES DU RENDU II	1-2-2	1¾
570-623-79	DESSIN ARCHITECTURAL IV	1-2-1	1½
570-653-79	ÉTUDES ET PROJETS IV	4-8-4	5½
570-663-79	CONSTRUCTION DU MEUBLE II	1-2-1	1½

### 570.04 Photographie (1982)

TYPE DE SANCTION :  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 90 unités

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6	4
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6	4
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3	2
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3	2
520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3	2
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3	2

520-574-81	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE I	3-0-2	1¾
570-104-79	INITIATION À LA PRISE DE VUE I	1-2-1	1½
570-114-79	INITIATION AU LABORATOIRE I	1-2-0	1
570-124-79	INITIATION AUX TECHNIQUES DE L'IMAGE I	2-4-1	2½
570-134-79	SCIENCE DE LA PHOTOGRAPHIE I	2-1-0	1
570-144-79	LABORATOIRE NOIR ET BLANC I	1-2-0	1
570-204-79	INITIATION À LA PRISE DE VUE II	1-2-1	1½
570-214-79	INITIATION AU LABORATOIRE II	1-2-0	1
570-224-79	INITIATION AUX TECHNIQUES DE L'IMAGE	2-4-1	2½
570-254-79	PRISE DE VUE I	1-2-1	1½
570-314-79	INITIATION AU LABORATOIRE COULEUR	2-4-0	2
570-364-79	ÉCLAIRAGE PHOTOGRAPHIQUE	1-2-1	1½
570-374-79	PROJET D'EXPRESSION VISUELLE I	1-2-1	1½
570-414-79	LABORATOIRE COULEUR I	1-5-0	2
570-454-79	PRISE DE VUE II	3-3-0	2
570-474-79	PROJET D'EXPRESSION VISUELLE II	1-2-1	1½
570-504-79	CINÉMA I	2-4-2	2¾
570-514-79	LABORATOIRE COULEUR II	2-4-0	2
570-524-79	PROCÉDÉS DE REPRODUCTION I	1-2-0	1
570-574-79	ÉTUDES ET PROJETS I	3-6-3	4
570-604-79	CINÉMA II	2-4-2	2¾
570-614-79	LABORATOIRE COULEUR III	2-4-0	2
570-674-79	ÉTUDES ET PROJETS II	4-8-4	5½

8 unités de cours complémentaires

plus des cours déterminés par le collège de sorte que la somme des pondérations pour l'ensemble des cours particuliers à une session ne dépasse pas 45, choisis parmi les suivants

520-674-81	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE II	3-0-2	1¾
570-234-79	SCIENCES DE LA PHOTOGRAPHIE II	2-1-0	1
570-264-79	INITIATION AUX TECHNIQUES AUDIOVISUELLES	1-2-0	1
570-334-79	PHOTOGRAPHIE ET JOURNALISME	1-2-1	1½
570-344-79	LABORATOIRE NOIR ET BLANC II	1-2-0	1
570-384-79	SÉMINAIRE DE RECHERCHE	2-1-0	1
570-444-79	LABORATOIRE NOIR ET BLANC III	1-2-0	1
570-464-79	IMAGE VIDÉO	1-2-0	1
570-534-79	PHOTOGRAPHIE APPLIQUÉE I	2-4-2	2¾
570-544-79	CONFÉRENCE ET CONTACT I	3-0-2	1¾
570-624-79	PROCÉDÉ DE REPRODUCTION II	1-2-0	1
570-634-79	PHOTOGRAPHIE APPLIQUÉE II	2-4-2	2¾
570-644-79	CONFÉRENCE ET CONTACT II	0-3-0	1
570-654-79	PHOTOGRAPHIE SCIENTIFIQUE	1-2-0	1

### 570.06 Graphisme (1982)

TYPE DE SANCTION :  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 86½ unités

#### OBJECTIFS

Les graphistes sont ceux dont la fonction principale consiste à créer à choisir, à organiser les composantes d'une communication visuelle commandée et reproduite à deux dimensions pour diffusion. Les graphistes sont à la fois créateurs, techniciens, conseillers dans la communication visuelle persuasive ou informative. Ce sont en quelque sorte des architectes de l'image.

Le programme de graphisme a pour objectif principal la formation d'un concepteur et d'un réalisateur dont le champ d'activité s'étend à tous les moyens visuels d'expression en matière d'information et de publicité.

Cette formation couvre les trois aspects suivants

- la formation générale (français, psychologie, philosophie etc.).
- la formation visuelle (formation artistique) procurant aux techniciens en graphisme les éléments d'un langage qui leur permettront de résoudre des problèmes d'ordre visuel.

- la formation de technique graphique qui comprend, d'une part, l'apprentissage des outils et d'autre part, l'acquisition des connaissances techniques de reproduction, ainsi que du monde des communications en général et des communications visuelles en particulier

En résumé cette formation professionnelle polyvalente de trois ans, tend à former des praticiens capables non seulement de créer, mais de comprendre et de réfléchir sur l'acte de création. Elle doit aussi les rendre conscients de leur rôle tant sur le plan social, économique que culturel.

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le graphisme offre aujourd'hui, à l'ère de l'usinage, de la publicité et des communications, des possibilités d'emploi dans de nombreux secteurs de l'activité humaine. Plusieurs organismes privés ou gouvernementaux doivent faire appel aux services des graphistes. Les graphistes sont donc appelés à travailler dans des endroits aussi divers qu'un bureau privé de graphisme, une agence de publicité, une imprimerie, un studio de photographie, des organismes publics et à leur propre compte (pigiste). Le travail est très diversifié et la promotion sociale est en relation avec l'initiative, le talent et la compétence.

### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6	4
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6	4
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3	2
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3	2
520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3	2
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3	2
520-576-81	HISTOIRE DES COMMUNICATIONS VISUELLES I	3-0-2	1½
520-676-81	HISTOIRE DES COMMUNICATIONS VISUELLES II	3-0-2	1½
570-106-79	DESSIN ET ILLUSTRATION I	1-2-0	1
570-116-79	DESSIN D'OBSERVATION I	1-2-0	1
570-126-79	TECHNIQUES DE REPRODUCTION I	1-2-1	1½
570-136-79	GRAPHISME I	1-2-0	1
570-206-79	DESSIN ET ILLUSTRATION II	1-2-1	1½
570-216-79	ÉTUDE DE LA LETTRE	1-2-1	1½
570-226-79	TECHNIQUES DE REPRODUCTION II	1-2-1	1½
570-236-79	GRAPHISME II	1-2-0	1
570-306-79	DESSIN ET ILLUSTRATION III	1-2-1	1½
570-326-79	TECHNIQUES DE REPRODUCTION III	1-2-1	1½
570-336-79	GRAPHISME III	1-2-1	1½
570-346-79	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES I	1-2-0	1
570-356-79	TYPOGRAPHIE I	1-2-1	1½

570-406-79	DESSIN ET ILLUSTRATION IV	1-2-1	1½
570-426-79	TECHNIQUES DE REPRODUCTION IV	1-2-1	1½
570-436-79	GRAPHISME IV	2-4-0	2
570-446-79	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES II	1-2-0	1
570-456-79	TYPOGRAPHIE II	1-2-0	1
570-536-79	GRAPHISME V	3-9-3	5
570-636-79	GRAPHISME VI	3-9-3	5

8 unités de cours complémentaires

plus des cours déterminés par le collège de sorte que la somme des pondérations pour l'ensemble des cours particuliers à une session ne dépasse pas 45, choisis parmi les suivants:

401-576-79	STRUCTURES ADMINISTRATIVES	3-0-3	2
401-928-76	PUBLICITÉ	3-0-3	2
570-506-79	DESSIN ET ILLUSTRATION V	1-2-1	1½
570-516-79	DESSIN D'OBSERVATION II	1-2-1	1½
570-526-79	TECHNIQUES DE REPRODUCTION V	2-4-0	2
570-546-79	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES III	1-2-1	1½
570-556-79	TYPOGRAPHISME I	1-2-1	1½
570-566-79	MARKETING ET PSYCHOLOGIE APPLIQUÉE	2-1-2	1½
570-606-79	DESSIN ET ILLUSTRATION VI	1-2-1	1½
570-626-79	TECHNIQUES DE REPRODUCTION VI	2-4-0	2
570-646-79	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES IV	1-2-1	1½
570-656-79	TYPOGRAPHISME II	1-2-1	1½
581-351-79	COULEUR I	1-2-1	1½
581-521-79	EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT I	1-2-1	1½
581-551-79	COULEUR II	1-2-1	1½
581-621-79	EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT II	1-2-1	1½
581-651-79	RETOUCHE PHOTO	1-2-0	1
581-953-79	SÉRIGRAPHIE I	1-2-0	1
581-956-79	APPLICATIONS PHOTOMÉCANIQUES	1-2-0	1
581-963-79	SÉRIGRAPHIE II	1-2-0	1

880122

## 570.07 Techniques de design (1985) industriel

TYPE DE SANCTION.

DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

93 unités

### CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire

Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

### OBJECTIFS

Le designer industriel a pour fonction de concevoir des objets, systèmes ou produits en vue d'une fabrication en série.

Le design est donc un processus créatif, qui implique à la fois des activités de planification (formes, fonctions, moyens de production) et d'évaluation.

Les techniciens en design industriel, par leur compétence artistique et technique, sont en mesure de collaborer à la création industrielle.

Le programme comporte des cours magistraux et des stages pratiques en atelier et en studio. L'élève acquerra ainsi un bagage de connaissances sur les procédés industriels, les propriétés des matériaux, ainsi que sur les principes fondamentaux d'un bon design.

## ARTS APPLIQUÉS

Une solide formation en dessin technique lui apprend à exprimer ses idées clairement et des projets variés le préparent au travail en équipe.

570-905-80	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES I	1-2-1	1½
570-906-80	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES II	1-2-1	1½

880113

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens en design industriel peuvent travailler pour les industries qui ont leur propre bureau de design, pour les bureaux de designers pour différents ministères gouvernementaux

### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2½
203-577-79	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-1	1½
510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6	4
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6	4
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3	2
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3	2
520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3	2
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3	2
570-110-79	DESSIN TECHNIQUE I	1-2-1	1½
570-117-79	DESIGN I	3-3-1	2½
570-127-79	DESSIN D'OBSERVATION	1-2-0	1
570-210-79	DESSIN TECHNIQUE II	1-2-1	1½
570-217-79	DESIGN II	3-3-1	2½
570-227-79	MATÉRIAUX ET TECHNIQUES	2-1-1	1½
570-310-79	DESSIN TECHNIQUE III	1-2-1	1½
570-317-79	DESIGN III	3-3-1	2½
570-407-79	TECHNIQUES DE RENDU I	1-2-2	1½
570-410-79	DESSIN TECHNIQUE IV	1-2-1	1½
570-417-79	DESIGN IV	3-3-5	3½
570-447-79	PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-1-2	1½
570-507-79	TECHNIQUES DE RENDU II	1-2-2	1½
570-510-79	DESSIN TECHNIQUE V	1-2-1	1½
570-517-79	DESIGN V	4-8-4	5½
570-527-79	PROTOTYPES ET MAQUETTES I	2-4-3	3
570-537-79	RECHERCHE ET DOCUMENTATION	1-2-0	1
570-610-79	DESSIN TECHNIQUE VI	1-2-1	1½
570-617-79	DESIGN VI	6-9-9	8
570-627-79	PROTOTYPES ET MAQUETTES II	2-4-3	3

8 unités de cours complémentaires

880122

### Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

570-359-80	TECHNOLOGIE DES ENDUITS	1-2-3	2
570-499-78	APPLICATION DES ENDUITS I	1-2-3	2
570-599-78	APPLICATION DES ENDUITS II	1-2-3	2
570-901-79	CÉRAMIQUE I	3-0-3	2
570-902-79	CÉRAMIQUE II	3-0-3	2
570-903-81	RÉALITÉ CÉRAMIQUE DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI	1-2-3	2

Secteur professionnel:

## 571.00 INDUSTRIE DE LA MODE

### 571.02 Dessin de la mode (1982)

TYPE DE SANCTION 89 $\frac{2}{3}$  à 92 $\frac{2}{3}$  unités  
DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES selon l'option choisie

#### OBJECTIFS

Rendre l'élève capable d'effectuer les principales tâches du dessinateur de mode, du styliste, du modeliste et du patronnier; de poursuivre une recherche de styles et de matières; d'évaluer et de choisir des tissus, des textures et des coloris pour créer des modèles de vêtements ou d'accessoires et des motifs pour textiles ou tricotés répondant aux besoins des divers marchés-cibles; d'illustrer ce vêtement ou cet accessoire par un croquis; de développer le patron, à plat ou moulage, selon le croquis et les précisions mentionnées; de vérifier l'interprétation du croquis et les proportions et d'effectuer les corrections nécessaires.

#### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme offre des possibilités d'avenir qui vont d'un emploi satisfaisant à la renommée des grands dessinateurs. Il rend en effet les diplômés aptes à accéder aux postes de dessinateurs de mode, de stylistes, de modelistes, de patronniers, de conseillers ou de coordonnateurs de mode pour les médias, le cinéma ou le théâtre, ou d'assistants. Certains diplômés continuent leurs études à l'université en design ou en d'autres disciplines connexes.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 $\frac{2}{3}$  unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I	2-1-2	1 $\frac{1}{2}$
520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II	2-1-2	1 $\frac{1}{2}$
571-140-82	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2	1 $\frac{1}{2}$
571-152-82	DESSIN DE MORPHOLOGIE HUMAINE	2-1-1	1 $\frac{1}{2}$
571-162-82	DESSIN DE PATRONS I	3-3-2	2 $\frac{2}{3}$
571-172-82	MOULAGE I	2-2-0	1 $\frac{1}{2}$
571-182-81	CONFECTION I	2-1-3	2
571-222-82	TECHNIQUES GRAPHIQUES ET CROQUIS	1-2-1	1 $\frac{1}{2}$
571-240-82	FABRICATION ET UTILISATION DES TEXTILES	2-1-2	1 $\frac{1}{2}$
571-250-82	FORMES ET COULEURS	1-2-1	1 $\frac{1}{2}$
571-262-82	DESSIN DE PATRONS II	3-3-2	2 $\frac{2}{3}$
571-270-82	ATTITUDE ET COMPORTEMENT AU TRAVAIL	1-2-1	1 $\frac{1}{2}$
571-272-82	MOULAGE II	2-2-0	1 $\frac{1}{2}$
571-282-81	CONFECTION II	2-1-3	2
571-322-82	CROQUIS DE MODE	1-2-1	1 $\frac{1}{2}$
571-350-82	FORMES ET COMPOSITION DU VÊTEMENT	1-2-1	1 $\frac{1}{2}$
571-362-82	DESSIN DE PATRONS III	3-3-2	2 $\frac{2}{3}$

571-372-82	MOULAGE III	2-2-0	1 $\frac{1}{2}$
571-382-81	CONFECTION III	2-1-3	2
571-422-82	ILLUSTRATION I	1-2-1	1 $\frac{1}{2}$
571-452-82	FORMES ET CONCEPTION	1-2-1	1 $\frac{1}{2}$
571-462-82	DESSIN DE PATRONS IV	3-3-2	2 $\frac{2}{3}$
571-472-82	MOULAGE IV	1-3-0	1 $\frac{1}{2}$
571-482-82	CONFECTION IV	3-3-2	2 $\frac{2}{3}$
571-522-82	ILLUSTRATION II	1-2-1	1 $\frac{1}{2}$
571-552-82	CONCEPTION I	1-2-1	1 $\frac{1}{2}$
571-562-82	DESSIN DE PATRONS V	3-3-2	2 $\frac{2}{3}$
571-572-82	MOULAGE V	1-3-0	1 $\frac{1}{2}$
571-582-82	CONFECTION V	3-3-2	2 $\frac{2}{3}$
571-652-82	CONCEPTION II	1-2-1	1 $\frac{1}{2}$

8 unités de cours complémentaires

plus les cours d'un des blocs suivants selon l'option désirée

#### BLOC A — Option générale

571-342-81	GRADATION DE PATRONS	1-1-1	1
571-622-82	CONCEPTION ET ILLUSTRATION	1-2-1	1 $\frac{1}{2}$
571-662-82	DESSIN DE PATRONS VI	3-3-2	2 $\frac{2}{3}$
571-672-82	MOULAGE VI	1-3-0	1 $\frac{1}{2}$
571-682-82	CONFECTION VI	4-4-4	4

#### BLOC B — Option Mode masculine

571-232-83	PATRONS MASCULINS	2-2-3	2 $\frac{1}{2}$
571-332-81	COUPE MASCULINE	1-2-1	1 $\frac{1}{2}$
571-432-81	CONFECTION MASCULINE V	1-2-3	2
571-532-82	CONFECTION MASCULINE VI	2-2-3	2 $\frac{1}{2}$
571-632-82	DESSIN DE MODE MASCULINE	1-2-2	1 $\frac{1}{2}$
571-642-81	GRADATION DES PATRONS MASCULINS	1-1-1	1

#### BLOC C — Option Tailleur-manteau

571-212-82	COUPE - MOULAGE DU TAILLEUR	2-2-3	2 $\frac{1}{2}$
571-312-81	COUPE - MOULAGE DU MANTEAU	1-2-3	2
571-412-82	CONFECTION DU TAILLEUR	2-2-3	2 $\frac{1}{2}$
571-512-81	CONFECTION DU MANTEAU	1-2-3	2
571-612-81	DESSIN DE TAILLEURS ET MANTEAUX	1-2-3	2

#### BLOC D — Option Mode pour enfants

571-102-82	DESSIN DE PATRONS ET MOULAGE POUR ENFANTS I	2-1-2	1 $\frac{1}{2}$
571-202-82	DESSIN DE PATRONS ET MOULAGE POUR ENFANTS II	2-1-2	1 $\frac{1}{2}$
571-302-81	DESSIN DE PATRONS ET MOULAGE POUR ENFANTS III	2-1-3	2
571-402-82	CONFECTION POUR ENFANTS I	1-2-2	1 $\frac{1}{2}$
571-502-82	CONFECTION POUR ENFANTS II	1-2-2	1 $\frac{1}{2}$
571-602-82	DESSIN DE MODE POUR ENFANTS	1-2-3	2

#### BLOC E — Option Stylisme et illustration

571-160-82	RECHERCHE DES STYLES ET TENDANCES	2-1-2	1 $\frac{1}{2}$
571-260-81	PRÉVISION DES STYLES ET TENDANCES	1-2-3	2

571-360-82	STYLISME I	2-1-2	1½
571-460-81	STYLISME II	1-2-3	2
571-560-82	TECHNIQUES D'ILLUSTRATION	2-1-2	1½
571-660-82	PROJET D'ILLUSTRATION	1-0-4	1½
<b>BLOC F</b> — <i>Option. Conception d'imprimés textiles</i>			
571-192-81	CONCEPTION D'IMPRIMÉS TEXTILES I	1-2-3	2
571-292-81	CONCEPTION D'IMPRIMÉS TEXTILES II	1-2-3	2
571-392-81	CONCEPTION D'IMPRIMÉS TEXTILES III	1-2-3	2
571-492-81	CONCEPTION D'IMPRIMÉS TEXTILES IV	1-2-3	2
571-692-82	PROJET DE CONCEPTION D'IMPRIMÉS TEXTILES	1-1-6	2½
<b>BLOC G</b> — <i>Option: Dessin de tricot</i>			
571-380-81	TRICOT I	1-2-3	2
571-480-81	TRICOT II	1-2-3	2
571-580-81	TRICOT III	1-2-3	2
571-590-83	PROJET D'EXÉCUTION DE TRICOT I	1-2-5	2½
571-680-81	TRICOT IV	1-2-3	2
plus un cours choisi parmi les cinq suivants.			
571-190-83	DESSIN DE PATRONS ET MOULAGE POUR TRICOT I	1-2-3	2
571-290-83	DESSIN DE PATRONS ET MOULAGE POUR TRICOT II	1-2-3	2
571-390-81	DESSIN DE TRICOT I	1-2-3	2
571-490-81	DESSIN DE TRICOT II	1-2-3	2
571-690-83	PROJET D'EXÉCUTION DE TRICOT II	1-2-5	2½
<b>BLOC H</b> — <i>Option. Dessin de fourrure</i>			
571-603-85	INITIATION À LA FABRICATION DE VÊTEMENTS DE FOURRURE (manteaux)	3-3-1	2½
571-604-85	DESSIN DE PATRONS POUR FOURRURE I	3-3-2	2½
571-605-85	DESSIN DE PATRONS POUR FOURRURE II	3-3-2	2½
plus le cours suivant.			
571-614-85	STAGE DANS L'INDUSTRIE DE LA FOURRURE	1-6-2	3
ou deux cours choisis parmi les trois suivants			
571-627-85	DESSIN DE FOURRURE I	1-2-2	1½
571-628-85	DESSIN DE FOURRURE II	1-2-2	1½
571-629-85	DESSIN DE PATRONS POUR FOURRURE III	1-2-2	1½

880122

**571.03 Production de la mode (1984)**

**TYPE DE SANCTION:**  
**DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES** 90 unités

**OBJECTIFS**

Former des gestionnaires pour l'industrie manufacturière de la mode. Les rendre aptes à planifier, programmer, contrôler et gérer la production d'une usine, sélection des produits, de l'outillage et des méthodes de production, lancement et ordonnancement des opérations, contrôle de la qualité et des coûts, gestion des achats, des réserves et des ressources matérielles, coordination des services, direction et formation des ressources humaines

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Ce programme donne l'accès aux postes de commande de l'industrie manufacturière de la mode. Il rend, en effet, les diplômés aptes à accéder, aux postes de contremaître, de chefs d'atelier, d'agents de

méthode ou de techniciens en génie industriel, de responsables du contrôle de la qualité, de responsables de la formation, de coordonnateurs de la production ou de responsables du lancement et de l'ordonnancement, d'assistants-gérants d'usine, de gérants d'usine, de directeurs de la fabrication, de vice-présidents de la production et même de patrons de leur propre entreprise

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires			
2½ unités d'éducation physique			
8 unités de philosophie			
8 unités de langue et littérature			
plus les cours suivants			
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2
201-122-82	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	3-2-3	2½
242-960-81	DESSIN TECHNIQUE	1-2-3	2
401-572-79	COMPTABILITÉ FINANCIÈRE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-573-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
410-614-79	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	3-1-3	2½
420-947-84	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
571-103-81	INTRODUCTION À LA PRODUCTION DE MODE	3-0-3	2
571-140-82	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2	1½
571-163-81	DESSIN DE PATRONS	2-1-3	2
571-182-81	CONFECTION I	2-1-3	2
571-240-82	FABRICATION ET UTILISATION DES TEXTILES	2-1-2	1½
571-243-83	GESTION ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION	1-2-3	2
571-270-82	ATTITUDE ET COMPORTEMENT AU TRAVAIL	1-2-1	1½
571-282-81	CONFECTION II	2-1-3	2
571-342-81	GRADATION DE PATRONS	1-1-1	1
571-350-82	FORMES ET COMPOSITION DU VÊTEMENT	1-2-1	1½
571-353-83	ÉTUDE DU TRAVAIL ET MESURE DES TEMPS I	2-1-2	1½
571-382-81	CONFECTION III	2-1-3	2
571-453-83	ÉTUDE DU TRAVAIL ET MESURE DES TEMPS II	1-2-3	2
571-463-83	COUPE INDUSTRIELLE	2-2-4	2½
571-473-83	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	2-1-3	2
571-493-81	ORDONNANCEMENT DE LA PRODUCTION	2-1-3	2
571-513-81	NOTIONS DE PHYSIQUE APPLIQUÉE	2-2-4	2½
571-523-82	STAGE DE PRODUCTION DE MODE I	1-8-2	3½
571-693-82	AMÉNAGEMENT DES ATELIERS DE PRODUCTION	2-1-3	2
571-920-82	L'INFORMATIQUE EN PRODUCTION DE MODE	2-1-3	2
8 unités de cours complémentaires			
plus un choix de cours optionnels correspondant à 4½ d'unités			
401-574-82	MARKETING DE LA MODE I	2-1-3	2
401-923-76	ORGANISATION ET MÉTHODES	3-0-3	2
401-925-76	PERSONNEL	3-0-3	2

571-174-79	INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES	2-1-3	2
571-444-79	LA MODE ET LE CONSOMMATEUR	2-1-3	2
571-554-82	ACTIVITÉS PUBLICITAIRES ET PARAPUBLICITAIRES	2-1-3	2
571-620-82	COORDINATION DE MODE ET PROMOTION	2-1-3	2
571-623-82	STAGE DE PRODUCTION DE MODE II	1-11-2	4%
571-655-84	INTRODUCTION À LA C.F.A.O. DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	1-1-1	1
571-656-84	TECHNIQUES DE C.F.A.O. APPLIQUÉES À LA COUPE INDUSTRIELLE DE VÊTEMENTS	2-2-1	1%
571-657-84	TECHNIQUES DE LA C.F.A.O. APPLIQUÉES AU DESSIN DE PATRONS	2-2-1	1%
571-658-84	TECHNIQUES D'INTÉGRATION DE LA C.F.A.O. DANS SON ENTREPRISE	1-2-2	1%
571-683-82	LES RELATIONS DE TRAVAIL EN PRODUCTION DE MODE	1-1-1	1

880122

**571.04 Mise en marché (1984) de la mode**

*TYPE DE SANCTION*  
*DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES* 90 unités

**OBJECTIFS**

Former des gestionnaires pour le commerce de la mode. Les rendre aptes à effectuer les principales tâches relatives au bon fonctionnement d'un commerce de mode, de l'usine ou de la boutique jusqu'au supermarché; analyser les besoins du marché; évaluer les fournisseurs et leurs gammes de produits en fonction du prix, de la qualité et du service désiré; préparer les budgets; rédiger les commandes; contrôler les inventaires et la distribution; planifier l'aménagement des locaux et les services à la clientèle; former et motiver le personnel; choisir le style de commercialisation et l'ensemble publicité-promotion-relations publiques qui convient; concevoir et organiser l'ouverture d'un commerce de mode en fonction d'une clientèle-cible, d'une compétition et d'une région définies.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le programme prépare les diplômés à assumer les fonctions de vendeurs, de gérants de rayon ou des ventes, de responsables de la formation, de conseillers ou de coordonnateurs de mode au niveau de la fabrication, de la distribution ou des communications d'acheteurs, de directeurs des techniques marchandes ou de la commercialisation, de directeurs des ressources humaines, de gérants de magasin ou de succursale, de directeurs régionaux ou nationaux, ou d'assistants, et même d'organiseurs et de propriétaires d'un commerce de mode.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires  
2½ unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature  
plus les cours suivants

383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3	2
401-572-79	COMPTABILITÉ FINANCIÈRE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-573-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2

401-574-82	MARKETING DE LA MODE I	2-1-3	2
401-575-82	MARKETING DE LA MODE II	1-2-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3	2
401-934-79	VENTE	3-0-1	1½
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
420-947-84	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I	2-1-2	1½
520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II	2-1-2	1½
571-140-82	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2	1½
571-164-82	MISE EN MARCHÉ DE LA MODE	3-0-3	2
571-174-79	INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES	2-1-3	2
571-240-82	FABRICATION ET UTILISATION DES TEXTILES	2-1-2	1½
571-250-82	FORMES ET COULEURS	1-2-1	1½
571-270-82	ATTITUDE ET COMPORTEMENT AU TRAVAIL	1-2-1	1½
571-334-83	STAGE D'INITIATION AU COMMERCE DE MODE	1-4-0	1%
571-350-82	FORME ET COMPOSITION DU VÊTEMENT	1-2-1	1½
571-434-82	PRINCIPES D'ACHAT DANS UN COMMERCE DE MODE I	2-1-2	1%
571-444-79	LA MODE ET LE CONSOMMATEUR	2-1-3	2
571-473-83	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	2-1-3	2
571-534-82	PRINCIPES D'ACHAT DANS UN COMMERCE DE MODE II	2-1-2	1%
571-544-82	RECHERCHE COMMERCIALE	2-1-3	2
571-554-82	ACTIVITÉS PUBLICITAIRES ET PARAPUBLICITAIRES	2-1-3	2
571-564-82	STAGE DE MISE EN MARCHÉ DE LA MODE	1-12-2	5
571-620-82	COORDINATION DE MODE ET PROMOTION	2-1-3	2
571-634-82	PRINCIPES D'ACHAT DANS UN COMMERCE DE MODE III	2-1-2	1%
571-664-83	PROJET DE MISE EN MARCHÉ DE LA MODE	2-3-7	4
571-694-79	SYSTÈMES D'AMÉNAGEMENT D'UN COMMERCE DE MODE	2-1-2	1%
571-921-82	APPLICATION DE L'INFORMATIQUE DANS UN COMMERCE DE MODE	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

870304

**571.05 Techniques du vêtement (1984) masculin**

*TYPE DE SANCTION*  
*DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES* 89% unités

**OBJECTIFS**

Former des techniciens capables de créer et de réaliser des vêtements masculins.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Ce programme prépare les diplômés à exercer dans l'entreprise un poste de styliste, modeliste, patronnier, chef d'atelier, gradueur, acheteur, coordonnateur de mode; à concevoir et à exécuter des vêtements en petite et moyenne série (prêt-à-porter); à diriger et administrer une boutique de maître-tailleur

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants.

401-573-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I	2-1-2	1½
520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II	2-1-2	1½
571-101-82	CONFECTION MASCULINE I	1-2-1	1½
571-121-82	DESSIN DE MODE I	2-2-1	1½
571-131-82	COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN I	1-1-0	¾
571-140-82	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2	1½
571-151-82	COUPE À PLAT I	1-1-1	1
571-161-82	COUPE MOULAGE I	1-2-1	1½
571-164-82	MISE EN MARCHÉ DE LA MODE	3-0-3	2
571-171-82	CONFECTION FÉMININE I	1-2-1	1½
571-201-82	CONFECTION MASCULINE II	1-2-1	1½
571-211-82	INFORMATION PROFESSIONNELLE	1-1-1	1
571-221-82	DESSIN DE MODE II	2-2-1	1½
571-231-82	COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN II	1-1-0	¾
571-241-82	TEXTILES	1-2-1	1½
571-251-82	COUPE À PLAT II	1-2-1	1½
571-261-82	COUPE MOULAGE II	1-2-1	1½
571-271-82	CONFECTION FÉMININE II	1-2-1	1½
571-301-82	CONFECTION MASCULINE III	3-4-2	3
571-321-82	DESSIN DE MODE MASCULINE I	1-2-1	1½
471-331-82	COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN III	1-2-1	1½
571-341-82	PATRONNAGE DU VÊTEMENT MASCULIN I	1-2-1	1½
571-401-82	CONFECTION MASCULINE IV	3-4-2	3
571-421-82	DESSIN DE MODE MASCULINE II	1-2-1	1½
571-431-82	COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN IV	1-2-1	1½
571-441-82	PATRONNAGE DU VÊTEMENT MASCULIN II	1-2-1	1½
571-511-82	PROJET D'ATELIER MASCULIN I	2-2-1	1½
571-521-82	DESSIN DE MODE MASCULINE III	1-2-2	1½
571-531-82	GRADATION DES PATRONS MASCULINS I	1-1-0	¾
571-538-84	INITIATION À L'UTILISATION DE L'ORDINATEUR DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	1-2-2	1½
571-541-82	PATRONNAGE DU VÊTEMENT MASCULIN III	1-1-1	1
571-601-82	CONFECTION MASCULINE VI	2-3-1	2
571-611-82	PROJET D'ATELIER MASCULIN II	1-4-1	2
571-621-82	DESSIN DE MODE MASCULINE IV	1-2-1	1½
571-631-82	GRADATION DES PATRONS MASCULINS II	1-1-0	¾
571-641-82	PATRONNAGE DU VÊTEMENT MASCULIN IV	1-1-0	¾

8 unités de cours complémentaires

plus un des cours suivants

571-411-82 SPORTSWEAR: COUPE ET CONFECTION 3-4-2 3

571-501-82 CONFECTION MASCULINE V 3-4-2 3

plus un cours dans chacun des deux blocs suivants:

**BLOC I:**

571-510-82 COORDINATION DE MODE 1-1-0 ¾

571-520-82 LE COSTUME ET LES REVUES DE MODE DEPUIS LE XIX<sup>e</sup> SIÈCLE 1-1-0 ¾

571-610-82 COURS DE MANNEQUIN 1-1-0 ¾

571-908-82 RECHERCHE EN TROIS DIMENSIONS 1-1-0 ¾

**BLOC II:**

571-374-79 LA MODE MOYEN D'EXPRESSION 2-1-2 1½

571-530-82 LE COSTUME ET LES COURANTS ESTHÉTIQUES 2-1-2 1½

571-540-82 COSTUMES ET LITTÉRATURE 2-1-2 1½

571-909-82 VÊTEMENTS DE REPRÉSENTATION ET DE SCÈNE 1-2-2 1½

880122

**571.06 Techniques du vêtement (1984) féminin**

*TYPE DE SANCTION*

*DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

90 unités

**OBJECTIFS**

Former des techniciens capables de créer et de réaliser des vêtements féminins

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Ce programme prépare les diplômés à exercer dans l'entreprise un poste de styliste, modeliste, patronnier, chef d'atelier, gradueur, acheteur, coordonnateur de mode; à concevoir et à exécuter des vêtements en petite et moyenne série (prêt-à-porter); à diriger et administrer une boutique de mode

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires.

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

401-573-79 COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION DE MODE 2-1-3 2

401-901-75 INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS 3-0-3 2

401-999-82 COMPTABILITÉ 3-0-3 2

520-330-82 HISTOIRE DU COSTUME I 2-1-2 1½

520-430-82 HISTOIRE DU COSTUME II 2-1-2 1½

571-101-82 CONFECTION MASCULINE I 1-2-1 1½

571-121-82 DESSIN DE MODE I 2-2-1 1½

571-131-82 COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN I 1-1-0 ¾

571-140-82 NATURE ET UTILISATION DES FIBRES 2-1-2 1½

571-151-82 COUPE À PLAT I 1-1-1 1

571-161-82 COUPE MOULAGE I 1-2-1 1½

571-164-82 MISE EN MARCHÉ DE LA MODE 3-0-3 2

571-171-82	CONFECTION FÉMININE I	1-2-1	1½
571-201-82	CONFECTION MASCULINE II	1-2-1	1½
571-211-82	INFORMATION PROFESSIONNELLE	1-1-1	1
571-221-82	DESSIN DE MODE II	2-2-1	1¾
571-231-82	COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN II	1-1-0	¾
571-241-82	TEXTILES	1-2-1	1½
571-251-82	COUPE À PLAT II	1-2-1	1½
571-261-82	COUPE MOULAGE II	1-2-1	1½
571-271-82	CONFECTION FÉMININE II	1-2-1	1½
571-351-82	COUPE À PLAT III	1-2-1	1½
571-361-82	COUPE MOULAGE III	1-2-1	1½
571-371-82	CONFECTION FÉMININE III	2-4-1	2½
571-391-82	DESSIN DE MODE FÉMININE I	1-2-1	1½
571-451-82	COUPE A PLAT IV	2-3-1	2
571-461-82	COUPE MOULAGE IV	2-2-1	1¾
571-471-82	CONFECTION FÉMININE IV	2-3-1	2
571-481-82	GRADATION DES PATRONS FÉMININS	1-1-0	¾
571-491-82	DESSIN DE MODE FÉMININE II	1-2-1	1½
571-551-82	COUPE À PLAT V	2-2-1	1¾
571-561-82	COUPE MOULAGE V	2-2-1	1¾
571-571-82	CONFECTION FÉMININE V	2-2-1	1¾
571-581-82	PROJET D'ATELIER FÉMININ I	2-2-1	1¾
571-591-82	DESSIN DE MODE FÉMININE III	1-2-2	1¾
571-651-82	COUPE À PLAT VI	1-2-0	1
571-661-82	COUPE MOULAGE VI	1-2-0	1
571-671-82	CONFECTION FÉMININE VI	1-2-0	1
571-681-82	PROJET D'ATELIER FÉMININ II	1-4-2	2½
571-691-82	DESSIN DE MODE FÉMININE IV	1-2-1	1½

8 unités de cours complémentaires

plus un des cours suivants :

571-374-79	LA MODE MOYEN D'EXPRESSION	2-1-2	1¾
571-381-82	GARNITURES DE VÊTEMENTS FÉMININS	1-2-2	1¾
571-901-82	CHAPELLERIE	1-2-2	1¾
571-902-82	BATIK	1-2-2	1¾
571-903-82	TRICOT I	1-2-2	1¾
571-905-82	MODE ET CULTURE CONTEMPORAINE	1-2-2	1¾

plus un cours dans chacun des deux blocs suivants :

**BLOC I :**

571-510-82	COORDINATION DE MODE	1-1-0	¾
571-520-82	LE COSTUME ET LES REVUES DE MODE DEPUIS LE XIX <sup>e</sup> SIÈCLE	1-1-0	¾
571-610-82	COURS DE MANNEQUIN	1-1-0	¾
571-908-82	RECHERCHE EN TROIS DIMENSIONS	1-1-0	¾

**BLOC II :**

571-530-82	LE COSTUME ET LES COURANTS ESTHÉTIQUES	2-1-2	1¾
571-538-84	INITIATION À L'UTILISATION DE L'ORDINATEUR DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	1-2-2	1¾
571-540-82	COSTUMES ET LITTÉRATURE	2-1-2	1¾
571-904-82	TRICOT II	1-2-2	1¾
571-909-82	VÊTEMENTS DE REPRÉSENTATION ET DE SCÈNE	1-2-2	1¾

880122

**OBJECTIFS**

Les élèves du secteur des *Communications graphiques* seront capables: de décrire le domaine des communications graphiques et montrer ses liens avec les différents autres secteurs des communications; de résumer l'histoire des communications graphiques et d'expliquer les grandes étapes qui ont marqué son évolution; d'identifier les procédés d'impression, leurs caractéristiques et leurs utilisations et de décrire les étapes de production d'un imprimé; d'identifier les différents types d'imprimés, leurs caractéristiques et leurs utilisations; de désigner les divers types d'imposition pour presse à feuilles et à bobines; d'expliquer la théorie de la couleur et de la densitométrie; d'expliquer les structures organisationnelles des entreprises en communications graphiques et les rapports entre les groupements qui les composent; d'appliquer les règles de sécurité dans le travail.

Les élèves auront également acquis des connaissances de base en administration et en micro-informatique et la capacité de préparer et de rédiger des rapports de recherche ou de projets.

**OBJECTIFS DES SOUS-SECTEURS****Préparation**

Dans le sous-secteur général de la préparation, les objectifs de formation s'appuient sur la connaissance des matières premières et des principaux équipements utilisés et sur les liaisons permettant aux équipements électroniques de fonctionner en réseaux. Plus précisément, l'élève de ce sous-secteur sera capable: de donner les caractéristiques des divers matériaux photographiques utilisés en préparation; et d'expliquer leur traitement mécanisé et d'identifier les applications d'usage courant; de décrire les applications de la chimie photographique, de l'optique photographique et de la lumière dans les opérations de préparation; de saisir et de traiter les images noir et blanc par les procédés photographiques et électroniques en y incluant le contrôle de la gradation des tons; de produire les épreuves photographiques; de réaliser des montages de travaux monochromes par les moyens manuels.

**Contrôle et planification de la production**

Dans le sous-secteur du contrôle et de la planification de la production, l'élève sera capable: d'appliquer les méthodes de planification; de contrôle et d'estimation des travaux; d'appliquer les méthodes de contrôle de la qualité; de superviser et de contrôler les étapes de la production; d'évaluer la qualité du produit par rapport aux exigences du client; de prévoir, de diagnostiquer et de solutionner les problèmes de production; d'évaluer le niveau de productivité requis en fonction des temps standards industriels; d'utiliser efficacement les structures organisationnelles de l'entreprise.

881020

<b>581.02</b>	<b>Techniques de la typographie</b>	<b>(1988)</b>
---------------	-------------------------------------	---------------

TYPE DE SANCTION:  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 91½ unités

**OBJECTIFS**

La formation en typographie vise à donner à l'élève la polyvalence à l'intérieur de cette spécialité, la capacité de s'adapter rapidement à

un secteur de travail en évolution et la capacité de contribuer à cette évolution.

Au terme de ces études en *Techniques de la typographie*, l'élève aura acquis les connaissances de base du sous-secteur général des communications graphiques, la capacité de réaliser de façon autonome des opérations en montage et en photographie communes au sous-secteur de la préparation en imprimerie de même que les techniques propres à la typographie. La formation donnée vise également à développer les aptitudes et à procurer les connaissances initiales requises pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

Relativement aux activités propres au typographe, la formation en *Techniques de la typographie* rend l'élève capable: de réaliser la mise-en-page de travaux monochromes et polychromes par des méthodes manuelles; d'identifier les éléments et d'appliquer les principes de base de la composition; de calculer la copie et en faire le marquage en conformité avec la maquette; d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes; d'effectuer la composition typographique à l'aide de moyens informatisés; d'appliquer les règles régissant la composition des livres, des annonces, des travaux de type commercial, des formes continues et des travaux de ville; de réaliser la mise-en-page de travaux monochromes incluant des textes et des images au moyen de stations de montage électronique.

Le diplômé en *Techniques de la typographie* satisfait également aux objectifs généraux des sous-secteurs de la préparation et du contrôle et de la planification de la production en Communications graphiques.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le diplômé en *Techniques de la typographie* pourra œuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans le sous-secteur préparatoire à l'impression et notamment, dans les entreprises d'édition de journaux, d'imprimerie générale, d'ateliers spécialisés, les agences de publicité et les entreprises en téléinformatique, ainsi que dans les grandes corporations.

Selon ses intérêts et ses qualifications il pourra exercer les fonctions de metteur-en-pages, de marqueur de copie et de compositeur-typographe à l'aide de procédé manuel ou électronique. Il pourra également s'impliquer dans l'ajustement de logiciels spécialisés et dans la planification de systèmes et de réseaux.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1½
581-102-88	INITIATION À LA PHOTOCOMPOSITION	2-2-1	1½
581-107-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX MONOCHROMES	1-5-2	2½
581-111-88	PROCÉDÉS ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1½

581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1½
581-202-88	PRINCIPES DE COMPOSITION I	2-2-1	1½
581-227-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC I (TRAIT)	1-3-2	2
581-232-88	INTRODUCTION AUX PROCÉDÉS PHOTOGRAPHIQUES	1-1-1	1
581-302-88	PRINCIPE DE COMPOSITION II	2-2-1	1½
581-312-88	TYPOMONTAGE I	1-4-2	2½
581-322-88	PHOTOCOMPOSITION I	1-4-1	2
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1½
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1½
581-402-88	LA COPIE ET LE MARQUAGE	2-2-2	2
581-407-88	ASPECT ESTHÉTIQUE DES MAQUETTES	2-2-2	2
581-412-88	TYPOMONTAGE II	1-4-2	2½
581-421-88	DENSITOMÉTRIE	1-1-1	1
581-422-88	PHOTOCOMPOSITION II	1-4-1	2
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-502-88	RÈGLES DE COMPOSITION I	2-2-2	2
581-512-88	TYPOMONTAGE III	1-4-2	2½
581-517-88	RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS	2-1-2	1½
581-522-88	PHOTOCOMPOSITION III	1-4-1	2
581-552-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE I (TRAVAUX MONOCHROMES)	2-2-2	2
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2½
581-622-88	PHOTOCOMPOSITION IV	1-4-1	2
8 unités de cours complémentaires			
9% unités choisies parmi les cours suivants.			
581-327-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC II (TRAMÉE)	2-4-2	2½
581-602-88	RÈGLES DE COMPOSITION II	2-2-2	2
581-612-88	TYPOMONTAGE IV	1-4-2	2½
581-652-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE II	2-4-2	2½

881020

### 581.03 Techniques du montage photolithographique (1988)

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 90 à 91½ unités

#### OBJECTIFS

La formation en montage photolithographique vise à donner à l'élève la polyvalence à l'intérieur de cette spécialité, la capacité de s'adapter rapidement à un secteur de travail en évolution et la capacité de contribuer à cette évolution.

Au terme de ses études en *Techniques du montage photolithographique*, l'élève aura acquis les connaissances de base du secteur général des communications graphiques, la capacité de reproduire des images en noir et blanc communes au sous-secteur de la préparation de même que les techniques propres au photolithographe. La formation donnée vise également à développer les aptitudes et à procurer les connaissances initiales requises pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

Relativement aux activités propres au monteur en photolithographie, la formation en *Techniques du montage photolithographique* rend l'élève capable de réaliser le pelliculage de quadrichromies par des procédés manuels; d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes; de produire des montages photolithographiques pour répétitions à l'aide de procédés manuels et mécaniques; de réaliser des formes de montage en vue de l'insolation de la plaque imprimante; de procéder à l'insolation des plaques imprimantes; de réaliser des mises-en-pages de travaux polychromes et quadrichromes et d'en faire l'imposition et la copie par répétition à l'aide d'appareils électroniques.

Le diplômé en *Techniques du montage photolithographique* satisfait également aux objectifs généraux des sous-secteurs de la préparation et du contrôle et de la planification de la production en Communications graphiques.

Le diplômés en montage photolithographique pourra oeuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans le sous-secteur préparatoire à l'impression et notamment dans les ateliers spécialisés en photolithographie et dans les entreprises d'imprimerie commerciale ou d'édition.

Selon ses intérêts et ses qualifications, il pourra exercer les fonctions de monteur pelliculeur à l'aide de procédé manuel ou électronique. Il pourra également s'impliquer dans la saisie et le traitement de l'image monochrome et dans la planification de systèmes et de réseaux.

#### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1½
581-107-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX MONOCHROMES	1-5-2	2½
581-111-88	PROCÉDÉS ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1½
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1½
581-223-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX POLYCHROMES I	2-7-2	3½
581-227-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC I (TRAIT)	1-3-2	2
581-247-88	PROCÉDÉS PHOTOGRAPHIQUES	3-2-2	2½
581-327-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC II (TRAMÉE)	2-4-2	2½
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1½
581-373-88	TRACÉS D'IMPOSITION I	1-4-2	2½
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1½
581-407-88	ASPECT ESTHÉTIQUE DES MAQUETTES	2-2-2	2
581-421-88	DENSITOMÉTRIE	1-1-1	1
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-483-88	QUADRICHROMIES DE TEINTES	1-5-2	2½
581-543-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX EN QUADRICHROMIE I	1-5-3	3
581-563-88	PROCÉDÉS ÉLECTRONIQUES DE MONTAGE PHOTOLITHOGRAPHIQUE I	2-4-3	3
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2½
581-643-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX EN QUADRICHROMIE II	1-5-2	2½
581-653-88	TYPOMONTAGE	1-2-2	1½
581-663-88	PROCÉDÉS ÉLECTRONIQUES DE MONTAGE PHOTOLITHOGRAPHIQUES II	2-4-3	3
8 unités de cours complémentaires			
Entre 10 et 11½ unités choisies parmi les cours suivants			
203-980-74	OPTIQUE INSTRUMENTALE	2-1-3	2
581-323-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX POLYCHROMES II	2-6-2	3½
581-473-88	TRACÉS D'IMPOSITION II	1-4-2	2½
581-517-88	RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS	2-1-2	1½
581-552-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE I (TRAVAUX MONOCHROMES)	2-2-2	2
581-573-88	MONTAGE POUR LES RÉPÉTITIONS	1-3-2	2

881020

## 581.04 Techniques de l'impression (1988)

TYPE DE SANCTION: *DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES* 91 1/2 unités

### OBJECTIFS

Au terme de ses études en *Techniques de l'impression*, l'élève aura acquis les connaissances de base du secteur général des communications graphiques et de ses activités principales, une connaissance des techniques de production et de planification des ateliers de même que les habiletés nécessaires pour réaliser des travaux d'impression et de reliure. La formation donnée vise également à développer les aptitudes et à procurer les connaissances initiales requises pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

La formation en *Techniques de l'impression* rend l'élève capable d'imprimer des travaux simples de petits formats; d'exercer les contrôles requis pour imprimer des travaux simples au moyen de presses conventionnelles; de solutionner des problèmes d'impression, d'utiliser des méthodes de travail efficaces, d'imprimer des travaux avec couleurs juxtaposées et superposées, d'appliquer les procédés d'imposition sur les presses à feuilles, d'appliquer les techniques d'impression à la réalisation de travaux tels que revues, livres, rapports, avec couvertures à même et couvertures à part imposés avec patte et « outpuse », destiné à la reliure collée et brochée, d'imprimer des travaux spéciaux tels qu'étiquettes, cartonnages, imprimés perforés, tramés, numérotés, d'imprimer des duotons et des aplats sur papiers glacés de réaliser des travaux d'impression dans le contexte industriel, en fonction d'exigences de qualité et de productivité d'assister les responsables des presses offset multicoloreurs, de vérifier les épreuves de presse avant le tirage, de débiter les papiers destinés à l'impression, à partir des devis rédigés à cette fin; de plier mécaniquement les feuilles de papier, de mettre en application les principes de la reliure type « thermo »; d'appliquer les méthodes du numérotage, des faux-plis et de la perforation utilisées en impression et en reliure.

Le diplômé en *Techniques de l'impression* satisfait également aux objectifs généraux du sous-secteur du contrôle et de la planification de la production en Communications graphiques.

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé en *Techniques de l'impression* pourra œuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans les ateliers d'impression sur presses offset à feuilles ou à bobines. Il pourra également travailler dans un atelier d'imprimerie d'une entreprise ou d'un organisme public qui souhaitent assurer eux-mêmes la production de leurs imprimés.

La formation reçue dans les domaines connexes à l'impression tels que le contrôle de la qualité, la reliure et l'estimation le rendront apte à accomplir des tâches dans ces champs professionnels.

### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 1/2 unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 1/2
581-104-88	INITIATION À L'IMPRESSION OFFSET	2-8-3	4 1/2
581-111-88	PROCÉDÉS ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1 1/2
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1 1/2

581-204-88	CONTRÔLE DE L'IMPRESSION	2-10-3	5
581-205-88	ÉLÉMENTS ET PROCÉDÉS DE RELIURE	2-3-2	2 1/2
581-304-88	IMPRESSION DE TRAVAUX POLYCHROMES	2-11-2	5
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1 1/2
581-344-88	RELATIONS ENCRE-PAPIERS-MACHINES	3-1-1	1 1/2
581-345-88	DÉBITAGE DU PAPIER	1-3-1	1 1/2
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1 1/2
581-404-88	IMPRESSION DE TRAVAUX D'ÉDITION	2-11-2	5
581-421-88	DENSITOMÉTRIE	1-1-1	1
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-504-88	IMPRESSION DE TRAVAUX SPÉCIAUX ET PRESSE MULTI-COULEUR	3-14-3	6 1/2
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2 1/2
581-604-88	RECHERCHE DE LA QUALITÉ ET DE LA PRODUCTIVITÉ	5-11-3	6 1/2

8 unités de cours complémentaires

7 unités choisies parmi les cours suivants

581-114-88	LES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES EN IMPRESSION	1-1-1	1
581-414-88	MONTAGES PHOTOLITHOGRAPHIQUES ET PLAQUES	1-2-2	1 1/2
581-544-88	SYSTÈMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRONIQUES	2-1-1	1 1/2
581-554-88	PRÉVENTION ET SOLUTION DES PROBLÈMES D'IMPRESSION	1-1-1	1
581-614-88	IMPRESSION SUR PRESSES OFFSET À BOBINES	4-0-2	2
581-634-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE II	1-3-2	2

881020

## 581.06 Techniques du traitement de l'image (1988)

TYPE DE SANCTION: *DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES* 89 1/2 à 91 unités

### OBJECTIFS

La formation en traitement de l'image vise à donner à l'élève la polyvalence dans cette spécialité, la capacité de s'adapter rapidement à un secteur de travail en évolution et la capacité de contribuer à cette évolution.

Au terme de ses études en *Techniques du traitement de l'image*, l'élève aura acquis les connaissances de base du secteur général des communications graphiques, la capacité de réaliser des opérations en montage et en photographie communes au sous-secteur de la préparation de même que les techniques propres en traitement de l'image. La formation donnée vise également à développer les aptitudes requises et à procurer les connaissances initiales pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

Relativement aux activités particulières au traitement des images la formation en *Techniques du traitement de l'image* rend l'élève capable, d'appliquer avec pertinence les modalités du contrôle des tons de la correction et de la balance des couleurs, en tenant compte des encres du papier des presses, des procédés et des originaux à reproduire, d'étudier les caractéristiques chromatiques des encres, leurs réactions avec les papiers courants et d'appliquer les méthodes d'analyse, d'analyser et appliquer les divers modes de masking d'analyser le rendu de la reproduction à partir de l'épreuve colorée.

par les procédés manuels, photographiques et électroniques; d'intégrer les modes de contrôle densitométrique applicables au processus de reproduction photomécanique, d'analyser les qualités des originaux à reproduire, d'apporter les correctifs requis à leur restauration et d'organiser leur reproduction, de procéder à la duplication photographique et au photo-montage de documents colorés; d'identifier les systèmes informatisés utilisés au montage et au traitement de l'image et de comprendre leurs rôles et fonctions.

Le diplômé en *Techniques du traitement de l'image* satisfait également aux objectifs généraux des sous-secteurs de la préparation et du contrôle et de la planification de la production en Communications graphiques

Le diplômé en *Techniques du traitement de l'image* pourra oeuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans les entreprises spécialisées en sélection des couleurs par scanner. Ses connaissances du traitement de l'image lui permettront d'exercer ses activités dans des domaines connexes tels que la préparation des éléments photographiques destinés à la reproduction imprimée et au traitement électronique des images par des systèmes de pagination et autres appareils similaires.

### CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2½ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
203-980-74	OPTIQUE INSTRUMENTALE	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1½
581-106-88	REPRODUCTION NOIR ET BLANC PAR CONTACT	1-2-1	1½
581-107-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX MONOCHROMES	1-5-2	2½
581-111-88	PROCÉDÉS ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1½
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1½
581-206-88	DENSITOMÉTRIE EN PHOTOMÉCANIQUE	2-1-2	1½
581-227-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC I (TRAIT)	1-3-2	2
581-247-88	PROCÉDÉS PHOTOGRAPHIQUES	3-2-2	2½
581-306-88	DENSITOMÉTRIE CONTRÔLE DES TONS	2-3-2	2½
581-326-88	SÉLECTION DES COULEURS I	3-6-3	4
581-327-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC II (TRAMÉE)	2-4-2	2½
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1½
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1½
581-406-88	ENCRES ET CORRECTIONS EN SÉLECTION DES COULEURS	2-1-2	1½
581-426-88	SÉLECTION DES COULEURS II	3-6-4	4½
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-546-88	SÉLECTION SUR SCANNER I	3-6-3	4
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2½
581-646-88	SÉLECTION SUR SCANNER II	3-6-3	4
581-666-88	MONTAGE ÉLECTRONIQUE	2-3-2	2½

8 unités de cours complémentaires

Entre 6% et 8½ unités choisies parmi les cours suivants.

581-223-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX POLYCHROMES I	2-7-2	3½
581-446-88	LABORATOIRE D'AGRANDISSEMENT PHOTOGRAPHIQUE NOIR ET BLANC	1-3-2	2

581-516-88	LOGICIELS DE TRAITEMENT DE L'IMAGE	1-2-2	1½
581-517-88	RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS	2-1-2	1½
581-536-88	LABORATOIRE D'AGRANDISSEMENT PHOTO COULEURS	1-3-2	2
581-552-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE I (TRAVAUX MONOCHROMES)	2-2-2	2
581-656-88	DUPLICATION ET PHOTOMONTAGE	2-4-2	2½

881020

### Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

581-351-79	COULEUR I	1-2-1	1½
581-521-79	EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT I	1-2-1	1½
581-551-79	COULEUR II	1-2-1	1½
581-621-79	EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT II	1-2-1	1½
581-651-79	RETOUCHE PHOTO	1-2-0	1
581-751-88	TECHNIQUES D'IMPRESSION SÉRIGRAPHIQUE	1-3-2	2
581-761-88	SÉRIGRAPHIE: TECHNIQUES PHOTO I	1-3-2	2
581-771-88	SÉRIGRAPHIE: TECHNIQUES PHOTO II	1-3-2	2
581-781-88	SÉRIGRAPHIE: APPLICATIONS INDUSTRIELLES SPÉCIFIQUES	1-3-2	2
581-956-79	APPLICATIONS PHOTOMÉCANIQUES	1-2-0	1
581-963-79	SÉRIGRAPHIE II	1-2-0	1

880505

**589.01 Art et technologie (1988)  
des média**

TYPE DE SANCTION  
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

89 1/3 à 90 2/3 unités  
selon le bloc optionnel

**OBJECTIFS**

Au terme de sa formation, l'élève est capable de comprendre les langages, principes et méthodes propres aux communications d'analyser et de critiquer les messages d'information pour diffusion publique de situer les événements rapportés dans les média dans leurs contextes géographique historique et politique, de maîtriser le processus de la communication des messages d'information, de concevoir et de produire des messages d'information selon les média utilisés, de situer l'exercice de sa profession dans le contexte des lois, des entreprises culturelles et du monde du travail, de maîtriser l'expression orale et écrite nécessaire à l'exercice de sa profession

De façon plus spécifique, en choisissant le bloc télévision l'élève apprend à manipuler tous les appareils du studio, à réaliser des montages d'images à concevoir et à réaliser des émissions de télévision simples selon toutes les étapes nécessaires à la production

En choisissant le bloc information écrite, l'élève passe en revue toutes les étapes de production d'un journal, de même que la rédaction des informations selon les genres journalistiques usuels: éditorial, reportage, billet, etc. Il approfondit de plus, la maîtrise de l'expression écrite

En choisissant le bloc radio, l'élève approfondit l'expression orale les modes de conduite des entrevues ainsi que les principes et méthodes qui interviennent dans la conception et la réalisation des émissions radiophoniques

En choisissant le bloc publicité, l'élève apprend à déterminer les objectifs d'une campagne publicitaire en fonction des contraintes (public-cible budget, produit, média publicitaire, etc)

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

En télévision, les diplômés se placent dans les principales maisons de production vidéo et dans les stations de télévision à travers la province ils accomplissent d'abord les tâches techniques (caméra, son, éclairage, aiquillage) avant de participer aux tâches de conception et de production des émissions (assistant à la production, scénariste), avec de l'expérience, d'aucuns deviennent réalisateurs ou réalisatrices d'émissions télévisées On demande aussi à ces diplômés de dire des bulletins de nouvelles ou d'agir comme intervieweur animateur ou présentateur dans les stations régionales

En information écrite, les diplômés trouvent généralement un emploi dans la presse écrite régionale ou travaillent dans un service des nouvelles des média électroniques; ils assurent la couverture des événements régionaux (conférence de presse, reportages sur les conseils municipaux et scolaires activités culturelles et sportives); ils réalisent des dossiers d'information et rédigent des nouvelles pour diffusion restreinte ou élargie; ils participent aussi à la production d'information dans le cadre de dossiers thématiques d'envergure

En radio, les diplômés travaillent dans les stations radiophoniques, privées et publiques partout au Québec, ils conçoivent la programmation musicale, animent des émissions radiophoniques, lisent des nouvelles, produisent des messages pour différentes émissions et produisent des nouvelles à la suite d'un reportage

En publicité, les diplômés se placent dans les agences de publicité ou les entreprises qui utilisent des services de publicité, ils participent à la conception et à la production des messages publicitaires basés sur les techniques usuelles telles le son, l'image le graphisme; ils participent à la réalisation de stratégies publicitaires; ils peuvent aussi réaliser les travaux de lettrage et de représentation graphique des produits publicitaires

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires

2 2/3 unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

Les cours de spécialisation déterminés par le Ministre:

320-103-70	INTRODUCTION À LA CARTE DU MONDE	2-1-3	2
330-951-75	HISTOIRE DU QUÉBEC DE 1867 À NOS JOURS	3-0-3	2
385-901-88	LA VIE POLITIQUE	3-0-3	2
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3	2
589-101-88	LE PROCESSUS DE LA COMMUNICATION	2-3-3	2 2/3
589-111-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE	2-2-2	2
589-201-88	MÉDIA ET PROFESSIONS	2-4-2	2 2/3
589-221-88	LE SOUFFLE LE SON ET LA VOIX	1-3-2	2
589-311-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITÉ CANADIENNE	2-2-2	2
589-411-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITÉ QUÉBÉCOISE	2-2-2	2
601-911-76	FRANÇAIS ÉCRIT	3-0-3	2

plus un des quatre blocs suivants

*Bloc télévision*

360-104-88	INITIATION PRATIQUE À LA MÉTHODOLOGIE DES SCIENCES HUMAINES	2-2-2	2
589-302-88	INTRODUCTION AU STUDIO DE TÉLÉVISION	2-5-2	3
589-322-88	LA COMMUNICATION ORALE EN TÉLÉVISION	1-3-2	2
589-402-88	PRATIQUE DU STUDIO DE TÉLÉVISION	2-5-2	3
589-412-88	ÉLÉMENTS DE CINÉMATOGRAPHIE ÉLECTRONIQUE	2-2-2	2
589-542-88	SCÉNARISATION ET ANALYSE TÉLÉVISUELLE	2-2-2	2
589-552-88	MISE EN SCÈNE EN TÉLÉVISION I	2-2-2	2
589-562-88	LA RÉALISATION TÉLÉVISUELLE	2-10-2	4 2/3
589-572-88	LA PRISE DE VUES ÉLECTRONIQUE	2-2-2	2
589-622-88	MONTAGE ET MIXAGE SONORE EN VIDÉOGRAPHIE	1-3-2	2
589-652-88	STAGE EN TÉLÉVISION	1-10-1	4
589-662-88	SÉMILOGIE TÉLÉVISUELLE	2-1-2	1 2/3

*Bloc information écrite*

360-104-88	INITIATION PRATIQUE À LA MÉTHODOLOGIE DES SCIENCES HUMAINES	2-2-2	2
589-301-88	INITIATION À LA PHOTO	1-2-2	1½
589-303-88	TRADUCTION ÉCRITE DE LA PENSÉE	2-5-2	3
589-323-88	LA COMMUNICATION ORALE EN INFORMATION ÉCRITE	1-3-2	2
589-403-88	RECHERCHE ET TRAITEMENT DE LA NOUVELLE	2-5-2	3
589-513-88	LES GENRES RÉDACTIONNELS	3-8-2	4½
589-533-88	MISE EN PAGES I	2-4-2	2½
589-553-88	PHOTO DE PRESSE I	2-2-2	2
589-613-88	ENQUÊTES REPORTAGES ET PRODUCTIONS JOURNALISTIQUES	1-8-2	3½
589-633-88	MISE EN PAGES II	1-2-1	1½
589-653-88	STAGE EN INFORMATION ÉCRITE	1-10-1	4

*Bloc radio*

360-104-88	INITIATION PRATIQUE À LA MÉTHODOLOGIE DES SCIENCES HUMAINES	2-2-2	2
589-304-88	INTRODUCTION À LA RADIO	2-5-2	3
589-324-88	LA COMMUNICATION ORALE EN RADIO I	1-3-2	2
589-404-88	TRAITEMENT DES CONTENUS RADIOPHONIQUES	2-5-2	3
589-424-88	LA COMMUNICATION ORALE EN RADIO II	1-3-2	2
589-504-88	APPROCHE DES PUBLICS RADIOPHONIQUES	1-8-4	4½
589-524-88	LA COMMUNICATION ORALE EN RADIO III	1-5-1	2½
589-534-88	MUSIQUE, MÉDIA ET PROGRAMMATION MUSICALE	1-3-2	2
589-554-88	SERVICE DES NOUVELLES RADIO I	1-8-2	3½
589-624-88	LA COMMUNICATION ORALE EN RADIO IV	1-3-2	2
589-654-88	STAGE EN RADIO	1-10-1	4

*Bloc publicité*

570-106-79	DESSIN ET ILLUSTRATION I	1-2-0	1
570-127-79	DESSIN D'OBSERVATION	1-2-0	1
589-301-88	INITIATION À LA PHOTO	1-2-2	1½
589-305-88	PUBLICITÉ ET GRAPHISME	2-3-2	2½
589-325-88	LA COMMUNICATION ORALE EN PUBLICITÉ	1-3-2	2
589-401-88	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES	1-2-2	1½
589-405-88	LA PUBLICITÉ ET L'IMPRIMÉ	2-3-2	2½
589-515-88	CONCEPTION DES MESSAGES PUBLICITAIRES	2-2-2	2
589-525-88	CRÉATION GRAPHIQUE I	2-2-2	2
589-555-88	LA COMMUNICATION PUBLICITAIRE	2-6-2	3½
589-605-88	CAMPAGNE PUBLICITAIRE	2-5-2	3
589-615-88	TECHNIQUES DE REPRODUCTION I	2-2-2	2
589-635-88	MÉDIA PUBLICITAIRES	2-2-2	2
589-655-88	STAGE EN PUBLICITÉ	1-10-1	4

plus les cours de spécialisation au choix de l'établissement sélectionnés dans l'un des quatre blocs énumérés

*Bloc télévision (10 unités)*

401-985-88	GESTION DANS UNE ENTREPRISE OU ORGANISME	2-1-3	2
589-301-88	INITIATION À LA PHOTO	1-2-2	1½

589-941-88	L INFORMATION À LA TÉLÉVISION	2-2-2	2
589-948-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITÉ RÉGIONALE	2-2-2	2
589-973-88	ACTUALITÉ CULTURELLE	3-1-2	2
589-974-88	ACTUALITÉ SPORTIVE	3-1-2	2
589-985-88	SCÉNOGRAPHIE I	1-3-2	2
589-986-88	SCÉNOGRAPHIE II	1-3-2	2
589-987-88	MISE EN SCÈNE EN TÉLÉVISION II	1-3-2	2
589-988-88	PRÉSENTATEUR EN TÉLÉVISION	1-3-2	2
589-989-88	ANIMATEUR EN TÉLÉVISION	1-3-2	2
589-990-88	LA CRÉATION EN TÉLÉVISION	2-8-2	4
589-991-88	MONTAGE ET TRAITEMENT DE L'IMAGE	2-8-2	4
589-992-88	IMAGERIE ÉLECTRONIQUE	2-8-2	4

*Bloc information écrite (entre 9½ et 10 unités)*

589-401-88	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES	1-2-2	1½
589-940-88	L'INFORMATION À LA RADIO	2-2-2	2
589-941-88	L'INFORMATION À LA TÉLÉVISION	2-2-2	2
589-942-88	LANGAGE-MÉDIA	1-3-2	2
589-943-88	JOURNALISME SPÉCIALISÉ	1-3-2	2
589-944-88	ANALYSE COMPARATIVE DE L'INFORMATION	3-0-3	2
589-945-88	PHOTO DE PRESSE II	2-2-2	2
589-946-88	AGENT D'INFORMATION I	2-2-2	2
589-947-88	AGENT D'INFORMATION II	2-2-2	2
589-948-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITÉ RÉGIONALE	2-2-2	2
589-949-88	ANIMATION DANS LES MÉDIA	1-3-2	2
589-973-88	ACTUALITÉ CULTURELLE	3-1-2	2
589-974-88	ACTUALITÉ SPORTIVE	3-1-2	2
589-988-88	PRÉSENTATEUR EN TÉLÉVISION	1-3-2	2

*Bloc radio (entre 10 et 10 1/3 unités)*

589-301-88	INITIATION À LA PHOTO	1-2-2	1½
589-948-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITÉ RÉGIONALE	2-2-2	2
589-969-88	SON I	1-3-2	2
589-970-88	SON II	1-3-2	2
589-971-88	TECHNIQUES D'ENTREVUE RADIO ET TÉLÉVISION	1-3-2	2
589-972-88	CRÉATIVITÉ PUBLICITAIRE EN RADIO	1-3-2	2
589-973-88	ACTUALITÉ CULTURELLE	3-1-2	2
589-974-88	ACTUALITÉ SPORTIVE	3-1-2	2
589-975-88	TECHNIQUES D'ENQUÊTES RADIOPHONIQUES	2-2-2	2
589-976-88	SERVICE DES NOUVELLES RADIO II	1-8-4	4½
589-977-88	REPORTAGE TÉLÉVISUEL	1-3-2	2
589-978-88	PRATIQUE INTENSIVE DE LA COMMUNICATION RADIOPHONIQUE	1-8-4	4½
589-988-88	PRÉSENTATEUR EN TÉLÉVISION	1-3-2	2
589-989-88	ANIMATEUR EN TÉLÉVISION	1-3-2	2

*Bloc publicité (10 unités)*

401-985-88	GESTION DANS UNE ENTREPRISE OU ORGANISME	2-1-3	2
589-946-88	AGENT D'INFORMATION I	2-2-2	2
589-947-88	AGENT D'INFORMATION II	2-2-2	2
589-955-88	PHOTOGRAPHIE PUBLICITAIRE	2-2-2	2
589-956-88	PUBLICITÉ ET MÉDIA ÉLECTRONIQUES	2-2-2	2
589-959-88	CRÉATION GRAPHIQUE II	2-2-2	2

## TECHNIQUES DES COMMUNICATIONS

---

589-960-88	CONCEPTION GRAPHIQUE ÉLECTRONIQUE	2-2-2	2
589-961-88	TECHNIQUES DE REPRODUCTION GRAPHIQUE II	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

881208

---

### **Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes**

---

589-921-77	INTRODUCTION À LA COMMUNICATION	1-2-3	2
589-922-77	COMMUNICATION VISUELLE	1-2-3	2
589-923-77	COMMUNICATION CINÉMATOGRAPHIQUE	1-2-3	2
589-924-77	COMMUNICATION NON VERBALE	1-2-3	2
589-925-77	COMMUNICATION ET CRÉATIVITÉ	1-2-3	2
589-926-77	COMMUNICATION LANGAGIÈRE	1-2-3	2
589-927-77	COMMUNICATION SONORE	1-2-3	2
589-928-77	COMMUNICATION ET CULTURE	1-2-3	2
589-930-79	LANGAGE TÉLÉVISUEL	3-0-3	2

880113